HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR MR. FLEURY PRÊTRE, ABBÉ DU LOC-DIEU, ...

Claude Fleury, Franz Ertinger

Digitized by Google

Q
I
8

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, abbé du Loc-Dieu, sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME HUITIE'ME.

Depuis l'an 590. jusques à l'an 678.

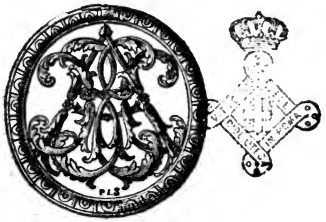

A PARIS,
Chez PIERRE AUBOUIN, Libraire & Imprimeur de sa Majesté Catholique PHILIPPE V. de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry.
ET
CHARLES CLOUSIER, Quay des Augustins, à la Croix d'or.

M. DCC. I.
Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

Ex Bib.ca ma. con.ti ff. Omn.m monts princ.i

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS
SUR L'HISTOIRE DES SIX PREMIERS SIECLES DE L'EGLISE.

I. Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.

LE lecteur eſt maintenant en état de juger ſi j'ai tenu parole ; & ſi j'ai montré, comme j'avois promis dans la preface, que la religion Chrétienne eſt purement l'ouvrage de Dieu. On a vû qu'elle s'eſt établie en peu de temps par tout l'empire Romain, & même au delà : non ſeulement ſans aucun ſecours humain, mais malgré toute la reſiſtance des hommes. Dés le temps de ſaint Irenée & de Tertullien, c'eſt-à-dire dés la fin du ſecond ſiecle, tout étoit plein de Chrétiens : non ſeulement de particuliers, mais d'égliſes nombreuſes, conduites par des paſteurs, & unies par une correſpondance mutuelle. D'où étoient-elles venuës ? n'étoit-ce pas ces mêmes peuples depuis tant de ſiecles plongez dans l'idolâtrie & la débauche ? qui les avoit ainſi changez tout à coup ? qui leur avoit fait mépriſer les coutumes de leurs peres, quitter des religions qui favoriſoient toutes leurs paſſions, & embraſſer une vie ſi ſerieuſe & ſi penible ? Il falloit qu'ils euſſent vû d'étranges merveilles, & qu'ils euſſent été terriblement frapez des miracles & des vertus de ceux qui annonçoient cette nouvelle religion.

Iren. lib. 2. c. 3. Hiſt. liv. 5. n. 8. Tertull. apol. c. 37. & Mœurs Chr. n. 4.

Mais encore que leur promettoit cette religion ? Rien de preſent ni de ſenſible : une vie future, des biens inviſibles ; & en ce monde des perſecutions & des perils continuels. Vous avez vû comme les Chrétiens ont été traittez pendant trois ſiecles entiers. Je ne me ſuis pas contenté de dire en general, qu'il y eut un grand nombre de martyrs, ni de rapporter leurs noms & les principales circonſtances de leur martyre. Je vous les ai mis devant les yeux : je vous ai rapporté les actes, c'eſt-à-dire les procez verbaux de queſ-

Digitized by Google

tion & d'execution à mort. J'ai bien voulu m'expoſer à ennuyer quelque lecteur délicat, pour ne rien perdre de la force de la preuve, & de l'impreſſion que doit faire un ſi grand objet. Ces exemples étoient nouveaux. Les Grecs & les Romains ſavoient mourir pour leur patrie: mais non pas pour leur religion & pour le ſeul interêt de la verité. Il eſt vrai qu'il y avoit eu quelque peu de martyrs chez les Juifs: auſſi avoient-ils la vraie religion, & l'égliſe les honore comme ſiens.

II. Martyrs.

Toutefois ce qui étoit ſi commun chez les Chrétiens étoit regardé par les philoſophes, & avec raiſon, comme le comble de la vertu. Le juſte parfait, dit Platon, eſt celui qui ne cherche pas à paroître bon, mais à l'être: autrement il ſeroit honoré & recompenſé, & on pourroit douter, s'il aimeroit la juſtice pour elle-même, ou pour l'utilité qui en reviendroit. Il faut le dépoüiller de tout, hors de ſa juſtice: il doit n'en avoir pas même la reputation, paſſer pour injuſte & pour méchant, & comme tel être foüetté, tourmenté, crucifié, conſervant toujours ſa juſtice juſques à la mort. Ce philoſophe ne ſemble-t-il pas avoir prévû Jeſus-Chriſt & les martyrs ſes imitateurs? Etant les plus juſtes & les plus ſaints d'entre les hommes, ils ont paſſé pour des impies & des abominables: ils ont été traittez comme tels, & ont pouſſé le témoignage de la verité juſques à la mort & aux plus cruels tourmens; & ce n'a pas été un petit nombre de philoſophes: mais une multitude innombrable de tout âge, de tout ſexe & de toutes conditions.

De repub. lib. 2.

Encore ſi les Chrétiens n'euſſent été attaquez que par la fureur des peuples & l'autorité des magiſtrats; on pourroit penſer, qu'ils ſe ſeroient roidis contre la force deſtituée de raiſon. Mais on employoit tout contre eux en même temps: la violence, les calomnies, les railleries, les raiſonnemens; & leurs ennemis avoient bien plus de liberté de les attaquer, qu'ils n'en avoient de ſe défendre. Ils écrivirent toutefois quelques apologies: je les ai rapportées: vous avez vû ſi elles étoient ſolides & convaincantes: mais elles eurent peu d'effet, tant les hommes ſont peu touchez de la raiſon. On ne ſe détrompa que par une longue experience. A force de bien faire, les Chrétiens diſſiperent les calomnies, dont on les avoit noircis: à force de ſouffrir ils montrerent l'inutilité des perſecutions. Enfin au bout de trois cens ans la verité prit le deſſus, & les empereurs ſe declarerent eux-mêmes protecteurs du Chriſtianiſme.

v. Maur. Chr. n. 16. 17.

Hiſt. liv. III. n. 21. n. 37. 47. 51 liv. V. n. 4. 5 &c. n. 39. VIII. n. 45.

On vit alors la difference de la veritable religion d'avec les fauſſes. L'idolâtrie tomba d'elle-même, ſi-tôt qu'elle ne fut plus appuyée par la puiſſance publique. Pour le montrer ſenſiblement, Dieu permit cinquante ans aprés l'apoſtaſie de l'empereur Julien: qui avec toute la puiſſance de l'empire & tout le ſecours de la phi-

Digitized by Google

losophie & de la magie ne put rétablir le paganisme. Il s'en plaint lui-même en plusieurs endroits de ses écrits ; & particulierement contre le peuple d'Antioche. La reforme chimerique qu'il vouloit introduire chez les payens, lui faisoit rendre malgré lui un témoignage glorieux à la sainteté du Christianisme, qu'il s'efforçoit d'imiter ; & sa persecution, toute singuliere & artificieuse qu'elle étoit, ne servit qu'à affermir davantage la verité. Son regne fut le dernier soupir de l'idolâtrie ; & Rome n'a plus eu depuis que des princes Chrétiens.

Hist. liv. xv. n. 15. n. 7.

III. Moines.

Aprés les martyrs vient un spectacle aussi merveilleux, les solitaires. Je comprens sous ce nom ceux que l'on nommoit Ascetes dans les premiers temps, les moines & les anachoretes. On peut les appeller les martyrs de la penitence; dont les souffrances sont d'autant plus merveilleuses, qu'elles étoient plus volontaires & plus longues ; & qu'au lieu d'un supplice de quelques heures, ils ont porté leurs croix fidelement pendant des cinquante ou soixante ans. Je m'y suis étendu, peut-être trop au-gré des savans & des curieux, qui n'estiment pas assez l'oraison & les pratiques de pieté. Mais je crois que la vie des Saints est une grande partie de l'histoire ecclesiastique, & je regarde ces saints solitaires comme les modeles de la perfection chrétienne. C'étoit les vrais philosophes, comme l'antiquité les nomme souvent. Ils se separoient du monde pour mediter les choses celestes : non pas comme ces Egyptiens que décrit Porphyre, qui sous un si grand nom n'entendoient que la geometrie ou l'astronomie : ni comme les philosophes Grecs, pour rechercher les secrets de la nature, pour raisonner sur la morale ou disputer du souverain bien & de la distinction des vertus.

Porph. de vitâ Pythag.

v. Traité des Etudes. n. 4.

Les moines renonçoient au mariage & à la societé des hommes, pour se délivrer de l'embarras des affaires & des tentations inévitables dans le commerce du monde : pour prier, c'est-à-dire, contempler la grandeur de Dieu, mediter ses bienfaits, les preceptes de sa sainte loy, & purifier leur cœur. Toute leur étude étoit la morale, c'est-à-dire, la pratique des vertus : sans disputer, sans presque parler, sans mépriser personne. Ils écoutoient avec docilité les instructions de leurs anciens : plusieurs ne sçavoient pas même lire, & meditoient l'écriture sur les lectures qu'ils avoient oüies. Ils se cachoient aux hommes autant qu'ils pouvoient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Ce n'étoit que l'éclat de leurs vertus & souvent leurs miracles qui les faisoit connoître ; & nous ignorerions qu'ils ont été pour la plûpart, si Dieu n'avoit suscité des curieux, comme Rufin & Cassien, pour les aller chercher dans le fonds de leurs solitudes, & les forcer à parler.

Hist. liv. xx. n. 3.

Au reste on ne peut les soupçonner d'aucune espece d'interêt. Ils se reduisoient à une extréme pauvreté, gagnoient par leur tra-

vail le peu qu'il leur falloit pour vivre, & en avoient même de
5. Nu. reſte pour faire l'aumône. Quelques-uns avoient des heritages qu'ils cultivoient de leurs mains: mais les plus parfaits craignoient que des menageries & des revenus à adminiſtrer ne les fiſſent retomber dans l'embarras des affaires qu'ils avoient quittées; & préferoient des métiers ſimples & ſedentaires, pour vivre au jour la journée. Quelquefois auſſi ils recevoient des aumônes, pour ſuppléer à leur travail: mais je ne vois point qu'ils en demandaſſent. Ils étoient fideles à deux obſervances, comme eſſentielles, la ſtabilité & le travail des mains. Chaque moine demeuroit attaché à ſa communauté, & chaque anachorete à ſa cellule, s'il n'y avoit des raiſons fort puiſſantes d'en ſortir: parce que rien n'eſt plus contraire à l'oraiſon parfaite & à la pureté de cœur qu'ils ſe propoſoient, que la legereté & la curioſité. Ils avoient un tel ſoin d'écarter la multitude des penſées, & de rendre leur ame tranquille & ſolide, qu'ils évitoient les beaux payſages & les demeures agreables; & paſſoient la plûpart du temps enfermez dans leurs cellules. Ils eſtimoient le travail neceſſaire, non ſeulement pour n'être à charge à perſonne, mais encore pour conſerver l'humilité, & pour éviter l'ennui.

Caſſ. coll. 24. hiſt. xx. n. 6.

S. Baſil. reg. fuſ. n. 35.

Les communautez étoient nombreuſes, & l'on tenoit pour maxime de ne les point multiplier en un même lieu: par la difficulté de trouver des ſuperieurs, & pour éviter la jalouſie & les diviſions. Chacune étoit gouvernée par ſon abbé; & quelquefois il y avoit un ſuperieur general, qui avoit l'intendance ſur pluſieurs monaſteres ſous le nom d'Exarque, d'Archimandrite, ou quelque autre ſemblable: mais ils étoient tous ſous la juriſdiction des évêques, & on ne parloit point encore d'exemptions. Les moines ne faiſoient point un corps à part, diſtingué, non ſeulement des ſeculiers, mais du clergé, ſans paſſage de l'un à l'autre. Il étoit ordinaire de prendre les plus ſaints d'entre les moines, pour en faire des prêtres & des clercs: c'étoit un fonds où les évêques étoient aſſurez de trouver d'excellens ſujets; & les abbez préferoient volontiers l'utilité generale de l'egliſe à l'avantage particulier de leur communauté.

Hiſt. liv. XIX. n. 2. n. 17.

Tels étoient les moines tant loüez par S. Chryſoſtome, par S. Auguſtin & par tous les Peres, & leur inſtitut a continué pluſieurs ſiecles dans ſa pureté, comme on verra dans la ſuite. C'eſt principalement chez eux que ſe conſerva la pratique de la plus ſublime pieté, que j'ai montrée dans les auteurs les plus anciens aprés les apôtres: dans le livre du paſteur, dans S. Clement d'Alexandrie, particulierement lors qu'il décrit le veritable contemplatif, qu'il nomme Gnoſtique. Cette pieté interieure plus commune d'abord entre les Chrétiens ſe renferma enſuite preſque toute dans les monaſteres.

Hiſt. liv. IX. n. 44. liv. XV. n. 41.

1 Y. Un autre genre de Chrétiens encore plus parfaits étoient les

évêques, les prêtres & le reſte du Clergé : qui à l'exemple des apôtres pratiquoient la vie interieure, expoſez au milieu du monde : ſans être ſoûtenus comme les moines par la retraite, le ſilence & l'éloignement des occaſions. Auſſi étoient-ils bien perſuadez, qu'il n'y avoit aucun avantage pour eux dans ces fonctions publiques. Nous ſommes Chrétiens pour nous-mêmes, diſoit ſaint Auguſtin, & évêques pour vous. Ils ſavoient, que tout paſteur comme paſteur ne regarde que le bien du troupeau & non pas le ſien : autrement il devient mercenaire, ou voleur. En general tout gouvernement a pour but le bien de celui qui eſt gouverné, & non pas de celui qui gouverne : le medecin ſe propoſe, non de ſe guerir, mais de guerir le malade : le docteur veut inſtruire & non pas apprendre. S'ils demandent une recompenſe, elle eſt étrangere à leur art ; & celui qui la prend, ne la prend ni comme paſteur, ni comme medecin, ni comme docteur, mais comme mercenaire.

Evêques & Clercs.

Chryſoſt. de ſacerd.

Hiſt. liv. XXII. n. 29. 30. Aug. ſerm. 358. al. 36.

Plat. 1. repub.

Les Saints avoient renoncé à tout interêt temporel en ſe faiſant Chrétiens : ils n'étoient ni avares, ni ambitieux, & ne voyoient aucun avantage pour eux à gouverner les autres. Au contraire ils y voyoient de grands perils. La vanité de la premiere place, le plaiſir de commander & de faire ſa volonté, les loüanges & les applaudiſſemens. D'un autre côté la reſiſtance & la haine de ceux que l'on veut corriger, ou à qui l'on refuſe ce qu'ils demandent injuſtement : la peine de dire des choſes fâcheuſes, de menacer, de punir : enfin dans ces premiers temps la perſecution & le martyre : car les évêques & les prêtres y étoient les plus expoſez. Il n'y avoit donc que le motif d'une ardente charité, ou la ſoumiſſion à l'ordre de Dieu, qui pût les engager à preferer la peine de ſervir les autres à la commodité d'en être ſervis. L'humilité les empêchoit de s'en croire capables : il falloit que la volonté de Dieu leur fût ſignifiée bien clairement. C'eſt pourquoi ils ne feignoient point de fuïr & de ſe cacher tant qu'ils pouvoient : perſuadez que ſi Dieu vouloit qu'ils gouvernaſſent, il ſçauroit bien les y forcer, malgré toute leur reſiſtance. Platon avoit dit, que dans une republique de gens de bien, il y avoit autant d'empreſſement à s'éloigner des charges, qu'il y en a communément à s'en approcher. Vous avez vû cette idée ſouvent reduite en pratique dans l'hiſtoire de l'égliſe.

1. rep.

Auſſi pour avoir de tels évêques prenoit-on toutes les précautions poſſibles. C'étoit d'ordinaire aux vieillards les plus éprouvez, comme dit Tertullien, que l'on confioit le gouvernement. On prenoit un ancien prêtre, ou un ancien diacre de la même égliſe, qui y eût reçû le baptême, & n'en fût point ſorti depuis : en ſorte que ſa vie & ſa capacité fuſſent connuës de tout le monde. Il connoiſſoit de ſon côté le troupeau qu'il devoit gouverner : ayant ſervi ſous pluſieurs évêques de ſuite, qui l'avoient promû par degrez aux differens

Apolog. c. 39.

v. hiſt liv. XII. n. 25.

Digitized by Google

ordres, de lecteur, d'acolyte, de diacre : il avoit appris ſous eux & la doctrine qu'il devoit enſeigner & les canons ſelon leſquels il devoit gouverner : enſorte qu'il n'y avoit rien à apprendre de nouveau. Il ne faiſoit que monter à la premiere place, & continuer ce qu'il avoit fait & vû faire toute ſa vie. On ne croyoit pas, que le peuple ou le clergé d'une égliſe pût prendre confiance en un inconnu : ni qu'un étranger pût bien gouverner un troupeau qu'il ne connoiſſoit pas.

Par la même raiſon le choix ſe faiſoit par les évêques les plus voiſins, de l'avis du clergé & du peuple de l'égliſe vacante : c'eſt-à-dire par tous ceux qui pouvoient le mieux connoître le beſoin de cette égliſe. Le metropolitain s'y rendoit avec tous ſes comprovinciaux. On conſultoit le clergé, non de la cathedrale ſeulement, mais de tout le diocéſe. On conſultoit les moines, les magiſtrats, le peuple, mais les évêques decidoient ; & leur choix s'appelloit le jugement de Dieu, comme parle ſaint Cyprien. Auſſi-tôt on ſacroit le nouvel évêque, & on le mettoit en fonction : mais on avoit tellement égard au conſentement du peuple, que s'il refuſoit de recevoir un évêque, aprés qu'il étoit ordonné, on ne l'y contraignoit pas, & on lui en donnoit un autre qui lui fût agreable. La puiſſance temporelle ne prenoit point de part aux élections : ſi ce n'eſt depuis la converſion des empereurs, pour les évêques des plus grands ſieges & des lieux où le prince reſidoit. Auſſi ces grands ſieges, comme Antioche & Conſtantinople, furent-ils déſlors les plus expoſez à l'ambition. Voilà la promotion des évêques telle que vous l'avez vûë pendant les ſix premiers ſiecles, & vous la verrez encore à peu prés ſemblable dans les quatre ſuivans. Jugez par les effets ſi elle étoit bonne ; & conſiderez le grand nombre de ſaints évêques, que cette hiſtoire vous preſente, en tous les païs du monde.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 25. *Epiph. hær.* 30. *n.* 4. *&c.*

Ces évêques ainſi choiſis vivoient pauvrement, ou du moins frugalement : quelques-uns travailloient de leurs mains, pluſieurs étant tirez de la vie monaſtique en conſervoient les pratiques. Le titre de ſerviteur des ſerviteurs de Dieu & les autres ſemblables n'ont paſſé en formule, que parce qu'ils ont été pris d'abord tres ſerieuſement. Je ne ſache aucun prince temporel, ni aucun magiſtrat qui ait pris de tels titres. Les premiers qui les ont employez avoient ſans doute en vuë ces paroles de l'évangile : *Que celui qui voudra être le premier entre vous ſoit le ſerviteur des autres : comme le Fils de l'homme eſt venu pour ſervir & non pour être ſervi.* Ils ne croyoient donc pas que le clergé & les évêques mêmes dûſſent être diſtinguez du peuple par leurs commoditez temporelles : mais par leur application à l'inſtruire, le corriger, le ſoulager dans tous ſes beſoins ſpirituels & temporels. Il ne s'agit pas, diſoit Platon, de

Matth. XX. 27. 28.

4. Repub. init.

faire

faire dans nôtre republique une certaine eſpece de gens heureux : mais de faire la republique toute entiere la plus heureuſe qu'il eſt poſſible, aux dépens mêmes de quelques particuliers. A plus forte raiſon dans une republique ſpirituelle comme l'égliſe, il eſt juſte que ceux qui gouvernent & qui ſervent le public, oublient leurs interêts temporels, pour procurer le ſalut des autres, par leurs travaux & leurs ſouffrances.

Mais dira-t-on, ſaint Paul a-t-il pas dit que *les prêtres qui gouvernent bien ſont dignes d'un double honneur* ; & ne convient-on pas que cet honneur eſt la retribution temporelle ? Il eſt vrai : mais il a dit auſſi : *Ayant le vivre & le vêtement ſoyons-en contens.* Les ſaints évêques des premiers ſiecles ne refuſoient pas ſans doute aux bons ouvriers les commoditez neceſſaires : mais ils ſavoient que la nature ſe flatte toujours, & ne garde pas aiſément la mediocrité. Ils craignoient de mettre les évêques tellement à leur aiſe, qu'ils ne fuſſent plus évêques. Un laboureur eſt tres utile dans l'état ; & ſa profeſſion meriteroit d'être en honneur. Sous ce pretexte donnez-lui, diſoit Platon, une charuë d'yvoire, un habit de pourpre, de la vaiſſelle d'or, une table abondante & délicate ; il ne voudra plus s'expoſer au ſoleil & à la pluye, marcher dans la bouë, piquer des bœufs : en un mot il ne voudra plus labourer, ſinon quelquefois en beau temps pour ſe divertir. Il en ſera de même d'un berger, ſi vous l'habillez comme dans les paſtorales de theatre. En quelque profeſſion que ce ſoit, l'artiſan trop riche & trop à ſon aiſe ne veut plus faire ſon métier : il s'abandonne au plaiſir & à la pareſſe, & ruine ſon art, par les moyens qui lui avoient été donnez, pour l'exercer plus commodement.

1. *Tim.* v. 17.

Ibid. vi. 8.

Rep. 4.

V. Gouvernement de l'égliſe.

Les évêques que vous avez vûs dans cette hiſtoire ne prenoient pas le change, & ne préferoient pas l'acceſſoire au principal. Entierement occupez de leurs fonctions, ils ne ſongeoient pas comment ils étoient vêtus ou logez. Ils ne donnoient pas même grande application au temporel de leur égliſe : ils en laiſſoient le ſoin à des diacres & des œconomes, mais ils ne ſe déchargeoient ſur perſonne du ſpirituel. Leur occupation étoit la priere, l'inſtruction, la correction. Ils entroient dans tout le détail poſſible ; & c'eſt par cette raiſon que les diocéſes étoient ſi petits : afin qu'un ſeul homme y pût ſuffire & connoître par lui-même tout ſon troupeau. Pour faire tout par autrui & de loin, il n'auroit fallu qu'un évêque dans toute l'égliſe. Il eſt vrai qu'ils avoient des prêtres, pour les ſoulager même dans le ſpirituel : pour préſider aux prieres & celebrer le ſaint ſacrifice, en cas d'abſence ou de maladie de l'évêque ; pour baptiſer ou donner la penitence, en cas de neceſſité. Quelquefois même l'évêque leur confioit le miniſtere de la parole : car regulierement il n'y avoit que l'évêque qui prêchoit. Les prêtres étoient ſon conſeil

& le ſenat de l'égliſe : élevez à ce rang pour leur ſcience eccleſiaſtique, leur ſageſſe, leur experience.

Tout ſe faiſoit dans l'égliſe par conſeil : parce qu'on ne cherchoit qu'à y faire regner la raiſon, la regle, la volonté de Dieu. Les évêques avoient toujours devant les yeux le precepte de ſaint Pierre & de Jeſus-Chriſt même, de ne pas imiter la domination des rois de la terre, qui tend toujours au deſpotique. N'étant point préſomptueux, ils ne croyoient pas connoître ſeuls la verité ; ils ſe défioient de leurs lumieres, & n'étoient point jaloux de celles des autres. Ils cedoient volontiers à celui qui donnoit un meilleur avis. Les aſſemblées ont cet avantage qu'il y a d'ordinaire quelqu'un qui montre le bon parti, & y ramene les autres. On ſe reſpecte mutuellement, & on a honte de paroître injuſte en public : ceux dont la vertu eſt plus foible ſont ſoûtenus par les autres. Il n'eſt pas aiſé de corrompre toute une compagnie : mais il eſt facile de gagner un ſeul homme, ou celui qui le gouverne ; & s'il ſe détermine ſeul, il ſuit la pente de ſes paſſions, qui n'a point de contrepoids. D'ailleurs les reſolutions communes ſont toujours mieux executées : chacun croid en être l'auteur & ne faire que ſa volonté. Il eſt vrai qu'il eſt bien plus court de commander & de contraindre ; & que pour perſuader il faut de l'induſtrie & de la patience : mais les hommes ſages, humbles & charitables vont toujours au plus ſûr & au plus doux, & ne plaignent point leur peine, pour le bien de la choſe dont il s'agit. Ils n'en viennent à la force qu'à la derniere extremité.

Ce ſont les raiſons que j'ai pû comprendre du gouvernement eccleſiaſtique. En chaque égliſe l'évêque ne faiſoit rien d'important, ſans le conſeil des prêtres, des diacres & des principaux de ſon clergé. Souvent même il conſultoit tout le peuple, quand il avoit interêt à l'affaire, comme aux ordinations. Vous en avez vû des exemples dans ſaint Cyprien, & la formule de l'ordination le marque encore. Vous avez vû avec quelle ſimplicité & quelle confiance paternelle ſaint Auguſtin rendoit compte à ſon peuple de ſa conduite & de celle de ſon clerge.

Hiſt. liv. VI. n. 42. n. 50. Pontific. Rom. Hiſt. liv. XXIV. n. 40.

Pour les affaires plus generales, les évêques de la province s'aſſembloient & tenoient des conciles. C'étoit le tribunal ordinaire, où regulierement toutes les affaires devoient être terminées : c'eſt pourquoi il ſe tenoit deux fois l'an. Les évêques des grands ſieges & les papes mêmes en uſoient ainſi ; & quoique les anciennes decretales ne portent que leur nom, c'étoient des reſultats de leurs conciles. Ces frequentes aſſemblées cauſoient deux grands biens : elles conſervoient l'union & l'amitié entre les évêques, & l'uniformité de la diſcipline. Les évêques agiſſoient entre eux en freres avec peu de ceremonies & beaucoup de charité. Et ſi vous

Digitized by Google

voyez qu'ils ſe donnoient le titre de tres-ſaints, tres-venerables, ou d'autres ſemblables : attribuez-les à l'uſage qui s'étoit introduit dans la chûte de l'empire Romain, de donner à toutes ſortes de perſonnes, des titres proportionnez à leur condition. Mais ces formules de paroles, n'empêchent pas de reconnoître dans leurs lettres, une ſincerité & une cordialité charmante, pour peu qu'on ait de goût pour la ſentir. Ce que j'ai rapporté des lettres de ſaint Cyprien, de ſaint Baſile, de ſaint Auguſtin, a bien pû vous en convaincre. Ce commerce de lettres ſuppléoit au défaut des conciles, dans les intervalles, ou à l'égard des évêques d'une autre province. Les intervalles étoient quelquefois longs, du temps des perſecutions : parce que les évêques & les prêtres, comme les plus recherchez, étoient obligez à ſe diſperſer & ſe cacher. Et cette interruption des conciles, étoit un des effets de la perſecution, le plus ſenſible aux évêques : parce qu'ils étoient perſuadez, que la diſcipline ne pouvoit ſe maintenir ſans conciles. Voyez les plaintes d'Euſebe ſur la perſecution de Licinius.

V. hiſt. liv. xv. n. 44. 45.

Hiſt. liv. x. n. 21. Euſ. vit. Conſt. c. 25.

Revenons au gouvernement d'une égliſe particuliere. Au deſſous de l'évêque & des prêtres, il y avoit un grand nombre d'officiers effectifs, occupez des fonctions de leurs ordres : diacres, acolytes, lecteurs & portiers. Il ſemble que, du commencement, les diacres étoient jugez du moins auſſi neceſſaires, que les prêtres. Quand les apôtres établirent les ſept premiers diacres à Jeruſalem, il ne paroît point qu'ils euſſent ordonné des prêtres : au contraire, ils ſe reſerverent à eux ſeuls les fonctions depuis communiquées aux prêtres : la priere & le miniſtere de la parole. Saint Paul donnant ſes ordres à Tite & à Timothée, pour le reglement des nouvelles égliſes, ne parle que d'évêques & de diacres. En effet, avant que les égliſes fuſſent nombreuſes, un homme d'un grand zele & d'un grand travail, pouvoit ſuffire pour le ſpirituel : mais il avoit beſoin d'être ſoulagé dans les œuvres exterieures : pour recevoir les aumônes des fidelles, & les diſtribuer aux pauvres : pour maintenir l'ordre & la bienſéance des aſſemblées, pour faire divers meſſages. Dans la ſuite les diacres mêmes eurent beſoin d'être ſoulagez ; & de là vinrent les ordres inferieurs, dont vous avez déja vû l'uſage pendant ſix cens ans, & vous le verrez encore long-temps.

V. B. Clercs inferieurs.

Act. vi. 2.

Chacun demeuroit en ſon ordre, autant que l'évêque jugeoit à propos, & pluſieurs y paſſoient leur vie. On ne trouvoit pas étrange de voir dans l'égliſe, un homme toûjours portier ou lecteur : comme on ne s'étonne point aujourd'hui de voir dans les tribunaux ſéculiers, un huiſſier ou un greffier, qui ne devient jamais juge. Les talens naturels ſont differens, & les graces diverſement diſtribuées. Tel eſt propre à l'action, qui n'eſt pas propre à l'étude :

Digitized by Google

tel a du zele & de la prudence, qui n'a pas le don de la parole. La fidelité, l'aſſiduité & la force du corps, ſuffit pour un portier ou un ſacriſtain : la charité & la diſcretion ſuffit pour un diacre, & ne ſuffit pas pour un prêtre, ſans la ſcience. Au contraire, un prêtre ſavant, pieux, éloquent, peut n'avoir pas la force & l'induſtrie neceſſaire dans des affaires. Les évêques ne faiſoient pas les ordinations pour gratifier les particuliers, mais afin que l'égliſe fût ſervie : ainſi il ne faut pas s'étonner, s'ils laiſſoient chacun à la place qui lui convenoit le mieux. S'ils les avançoient à un ordre ſuperieur, c'étoit à meſure qu'ils en devenoient capables. Un jeune homme n'étoit que lecteur : mais aprés avoir fait progrez dans la ſcience & la pieté, il devenoit prêtre. Un diacre avoit commencé par être acolyte ou portier.

Ce n'étoit pas le particulier qui ſe preſentoit pour demander l'ordination, comme il eût demandé le baptême ou la penitence. C'étoit le peuple, qui demandoit l'ordination de celui dont il connoiſſoit le merite, ou l'évêque qui le choiſiſſoit du conſentement du peuple. Le particulier étoit ſouvent ordonné malgré lui : vous en avez vû pluſieurs exemples. Saint Auguſtin, Paulinien frere de ſaint Jerôme, ſaint Paulin de Nole, & tant d'autres. Il en étoit comme des évêques. On choiſiſſoit les Chrétiens les plus parfaits : par conſequent les plus humbles & les plus deſintereſſez, qui ne ſongeoient qu'à ſe cacher, à ſe preſerver des tentations, à goûter eu ſilence la beauté des veritez éternelles, à s'unir à Dieu par la priere. Il falloit leur faire violence, pour les tirer de ce repos, & les obliger à rentrer dans l'action exterieure & le commerce des hommes, en remediant à leurs miſeres. L'amour de la verité, dit ſaint Auguſtin, ne cherche qu'un ſaint loiſir : mais la neceſſité de la charité ſe charge d'affaires juſtes.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 38. *n.* 48. *n.* 57.

XIX. civit. c. 19.

VII. Solemnité des offices.

L'utilité de ce grand nombre d'officiers, & de leurs ordres differens, paroiſſoit dans les aſſemblées de religion ; & principalement au ſaint ſacrifice. Car on le celebroit pour l'ordinaire, avec toute la ſolemnité poſſible. Vous avez vû quelques occaſions, où on faiſoit l'oblation en particulier & avec moins de ceremonies. Saint Cyprien parle de celles qui ſe faiſoient dans les priſons des martyrs, & veut qu'il n'y ait qu'un prêtre & un diacre : montrant combien le miniſtere du diacre étoit jugé neceſſaire. Vous avez vû ſaint Ambroiſe celebrer à Rome, dans une maiſon particuliere ; & ſaint Gregoire de Nazianze le pere, même dans ſa chambre. Voilà des meſſes particulieres bien anciennes : mais il faut convenir, que ces occaſions n'étoient pas frequentes, & que la meſſe ordinaire étoit ſolemnelle ; c'eſt-à-dire, que tous les prêtres ou les évêques, qui ſe trouvoient au même lieu, s'aſſembloient en une égliſe avec tout le reſte du clergé & du peuple ; & concouroient tous à une même action, de la maniere que j'ai décrite.

Hiſt. liv. VI. *n.* 35.

Hiſt. l. XVIII. *n.* 19. *l.* XVI. *n.* 16.

Mœurs Chr. n. 19 40 *&c. hiſt. l.* XXXVI. *n.* 15. *&c.*

Digitized by Google

On croyoit ne pouvoir jamais assez honorer le service divin, l'administration des sacremens, & particulierement l'eucharistie, ou Jesus-Christ se rend lui-même present. De là venoit la magnificence des églises, dont je vous ai donné quelques descriptions: la multitude des vases d'or & d'argent: l'abondance du luminaire & des parfums. Le grand nombre d'officiers, portiers, mansionaires, sacristains, tresoriers: pour garder les vases sacrez, & les églises mêmes, les orner & les tenir propres. Tout cela n'étoit point difficile, même dans les villes médiocres; quand il n'y avoit qu'un seul service, & que tout se rassembloit en un même lieu. Rien n'étoit plus propre à donner au peuple & aux hommes les plus grossiers, une haute idée de nos mystères. Les payens mêmes convenoient, que ce sacrifice, qu'on leur cachoit avec tant de soin, étoit quelque chose de grand: puisqu'on le preparoit avec un si grand appareil. D'ailleurs l'unité de prieres & de sacrifice, marquoit mieux l'unité de Dieu, & la communion des saints. Que si l'on est en peine comment tout le peuple pouvoit assister à un seul office, il faut s'en rapporter à une experience de plusieurs siecles; car on ne dira pas, que le nombre des Chrétiens ne fût grand, au moins dés le quatriéme. Il est vrai, que l'on celebroit plusieurs messes de suite dans la même église, quand il étoit besoin, comme le témoigne saint Leon.

Hist liv. x. n. 3. xi. 45. 54. xii. 10.

Epist. 11. ad Dioc. al. 81.

Aprés l'eucharistie, rien n'étoit plus solemnel, que l'administration du baptême: reservé à deux jours de l'année, precedé de longues preparations, accompagné de tant de prieres & de ceremonies, dont nous gardons encore la formule: conferé dans un baptistere magnifique, avec des vases precieux. Tout cela ne contribuoit pas peu à faire concevoir l'importance de cette action; & à rendre le sacrement venerable, à ceux qui le recevoient, aux fidelles qui en étoient spectateurs, & aux infidelles qui en entendoient parler.

VIII. Penitence.

Il en étoit de même à proportion de la penitence. Je vous ai rapporté non seulement les canons penitentiaux, mais plusieurs exemples, de la maniere dont ils étoient mis en pratique. Vous en avez été sans doute étonnez; particulierement de ce que les plus anciens canons, sont toûjours les plus rigoureux; & que du temps même des persecutions, ce n'étoit point par l'indulgence, mais par la severité des peines, que l'on prétendoit retenir les foibles. Cependant, dés là, que les canons les plus anciens sont les plus severes, il faut conclurre, que cette severité venoit de la tradition des apôtres: c'est-à-dire de Jesus-Christ; & par consequent, que c'est nôtre faute, si elle nous paroît excessive.

Mœurs Chr. n. 25. hist. liv. v. n. 46. liv. ix. n. 14. n. 21. l. xvii. n. 14 15. 16. liv. xi x. n. 52.

Mais, direz-vous, tenir des gens en penitence, pour un seul peché, des quinze & vingt ans, & quelquefois toute leur vie? les

Digitized by Google

tenir des années entieres, hors la porte de l'égliſe, expoſez au mépris de tout le monde : puis d'autres années dans l'égliſe, mais proſternez : les obliger à porter des cilices, des cendres ſur la tête, à ſe laiſſer croître la barbe & les cheveux, à jeûner au pain & à l'eau, à demeurer enfermez & renoncer au commerce de la vie : n'étoit ce pas dequoi deſeſperer les pecheurs, & rendre la religion odieuſe? J'en dirois autant, à ne conſulter que les idées ordinaires. Mais je ſuis retenu, premierement par les faits que je vous ai rapportez. Je ne les ai pas inventez : ils ne me ſeroient pas même tombez dans l'eſprit : ils ſont conſtans, vous pouvez les verifier vous-mêmes. Surquoi je raiſonne ainſi : Nous n'avons pas fait nôtre religion ; nous l'avons reçuë de nos peres, telle qu'ils l'avoient reçuë des leurs, juſques à remonter aux apôtres. Donc il faut plier nôtre raiſon, pour nous ſoûmettre à l'autorité des premiers temps, non ſeulement pour les dogmes, mais pour les pratiques.

Enſuite examinant les raiſons, que les anciens nous ont données de cette conduite ſur la penitence, je les trouve tres-ſolides. Le peché, diſent-ils, eſt la maladie de l'ame : or les maladies ne ſe gueriſſent pas en un moment. Il faut du temps, pour éloigner les occaſions & diſſiper les images criminelles : pour appaiſer les paſſions, faire concevoir l'énormité du peché, ſonder à fonds tous les replis d'une conſcience, déraciner les mauvaiſes habitudes, en aquerir de contraires, former des reſolutions ſolides, & s'aſſûrer ſoi-même de la ſincerité de ſa converſion. Car ſouvent un homme ſe trompe, ſans le vouloir, par une ferveur ſenſible, mais paſſagere. D'ailleurs la longueur de la penitence, étoit propre à imprimer fortement l'horreur du peché, & la crainte de la rechûte. Celui qui pour un ſeul adultere, ſe voyoit exclus des ſacremens pendant quinze ans : avoit le loiſir de connoître le crime qu'il avoit commis, & de penſer combien il ſeroit plus horrible, d'être à jamais privé de la vûë de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil peché, y penſoit à deux fois, pour peu qu'il eût de religion ; quand il prévoyoit, qu'un plaiſir d'un moment auroit infailliblement, dés cette vie, de ſi terribles ſuites : ou de faire pendant quinze ans une rude penitence, ou d'apoſtaſier & retourner au paganiſme. Car un an de ſouffrances preſentes frappe plus l'imagination, qu'une éternité aprés la mort. L'éclat des penitences faiſoit ſon effet, non ſeulement ſur les penitens, mais ſur les ſpectateurs : l'exemple d'un ſeul, empêchoit pluſieurs pechez, & le reſpect humain venoit au ſecours de la foi. On recouvre peu à peu, dit ſaint Auguſtin, ce que l'on a perdu tout à la fois. Car ſi l'homme revenoit promptement à ſon premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chûte mortelle du peché.

Aug. ſerm. 278. n. 3. al. 34. de divers. c. 3.

Que ſi nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit ſalutaire. Jamais les pechez n'ont été plus rares parmi les Chrétiens ; & à proportion que la diſcipline s'eſt relâchée, les mœurs ſe ſont corrompuës. Jamais il ne s'eſt converti plus d'infidelles, que quand l'examen des catecumenes étoit le plus rigoureux, & les penitences des baptiſez les plus ſeveres. Les œuvres de Dieu ne ſe menent pas par une politique humaine. Nous le voyons en petit dans les communautez religieuſes. Celles qui ont relâché leur obſervance, diminuent de jour en jour : quoique le prétexte du relâchement ſoit d'attirer plus de ſujets, en s'accommodant à la foibleſſe humaine. Les maiſons les plus regulieres & les plus auſteres, ſont celles où on s'empreſſe le plus de trouver place.

Auſſi faudroit-il être bien témeraire pour accuſer de dureté ou d'indiſcretion, je ne dis pas les apôtres inſpirez de Dieu, mais ſaint Cyprien, ſaint Gregoire Thaumaturge, ſaint Baſile & les autres, qui nous ont laiſſé ces regles de penitence. A ne regarder que les diſpoſitions naturelles, nous ne connoiſſons point d'hommes plus ſages, plus doux, plus polis : la grace venant par deſſus, ne les avoit pas gâtez. Ils ſe propoſoient toûjours pour modele, celui qui eſt venu ſauver les ames, & non pas les perdre, qui eſt doux & humble de cœur. Les peuples, qu'ils avoient à gouverner, n'étoient pas non plus des nations dures & ſauvages : c'étoient des Grecs & des Romains, dont les mœurs dans la décadence de l'empire, n'étoient que trop amollies par le luxe & la fauſſe politeſſe.

D'où venoit donc cette rigueur des penitences ? de l'ardente charité de ces ſaints paſteurs, accompagnée de prudence & de fermeté. Ils vouloient ſérieuſement la converſion des pecheurs ; & n'épargnoient rien pour y parvenir. Un medecin flateur, interreſſé, ou pareſſeux, ſe contente de donner des remedes palliatifs, qui appaiſent la douleur dans le moment, ſans fatiguer le malade. Il ne ſe met pas en peine s'il retombe frequemment, & s'il mene une vie languiſſante & mépriſable : pourvû qu'il ſoit bien payé, ſans ſe donner beaucoup de peine : & qu'il contente les malades, dans le moment qu'il les void. Un vrai medecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre & les guerir. Il examine tous les accidens de la maladie, en approfondit les cauſes & les effets ; & ne craind point de preſcrire au malade le regime le plus exact & les remedes les plus douloureux, quand il les juge propres, pour tarir la ſource du mal. Il abandonne le malade indocile, qui ne veut pas ſe ſoumettre à ce qui eſt neceſſaire pour guerir.

Ainſi nos ſaints évêques n'accordoient la penitence, qu'à ceux qui la demandoient, & qui témoignoient vouloir ſincerement ſe

Digitized by Google

Mœurs. Chr. n. 24. 25. convertir. On n'y forçoit personne : mais ceux qui ne s'y soumettoient pas, étant convaincus de quelque peché scandaleux, étoient exclus de la communion des fidelles. Quant à ceux qui embrassoient la penitence, les pasteurs les conduisoient, suivant les regles, qu'ils avoient reçuës de leurs peres ; & qu'ils s'appliquoient avec un grand soin & une grande discretion, selon les besoins de chacun : excitant la tiedeur des uns, retenant le zele indiscret des autres : les faisant avancer ou reculer, selon leur progrez effectif : enfin prenant toutes les précautions possibles, pour s'assurer de leur conversion, & les preserver des rechûtes. Que tout homme veritablement Chrétien juge en sa conscience, si cette conduite étoit cruelle, ou charitable. Aussi ne s'en plaignoit-on point, & vous n'avez vû jusques-ici aucune plainte dans les conciles, sinon qu'en quelques églises, la penitence commençoit à se relâcher : ce que l'on regarde toûjours comme un abus. Vous verrez dans la suite, qu'il s'est toûjours augmenté ; d'un côté par la dureté & l'indocilité des peuples barbares, & de l'autre, par l'ignorance & la foiblesse des pasteurs.

IX.
Douceur de l'église.

Hist. liv. xx. n. 22. Au reste, l'esprit de l'église étoit tellement l'esprit de douceur & de charité, qu'elle empêchoit, autant qu'il étoit possible, la mort des criminels, & même de ses plus cruels ennemis. Vous avez vû comme on sauva la vie aux meurtriers des martyrs d'Anaune ; & quels efforts fit saint Augustin, pour garantir de la rigueur des loix les Donatistes, qui avoient exercé tant de cruautez contre les Catholiques. Vous avez vû combien l'église detesta le zele indiscret de ces évêques, qui avoient poursuivi la mort de l'heresiarque Prisicillien. En general l'église sauvoit la vie à tous les criminels, autant qu'il étoit possible : pour procurer leur conversion, & les amener au baptême ou à la penitence. Saint Augustin rend raison de cette conduite dans la lettre à Macedonius ; où l'on void que l'église desiroit, qu'il n'y eût en cette vie, que des peines medecinales : pour détruire, non l'homme, mais le peché, & preserver le pecheur du supplice éternel, qui est sans remede. Cette conduite rendoit l'église aimable même aux payens.

Liv. xxii. n. 47.
Liv. xxiii. n. 29. 30. 59.
Liv. xxii. n. 51. ep. 153. al. 54.

V. Instit. au droit eccles. 3. p. c. 20. 21. Les saints évêques qui usoient envers les particuliers, de la severité qui a été marquée ; n'employoient aucune peine contre la multitude, ou contre les particuliers assez puissans, pour former un parti. C'est qu'ils ne vouloient employer les censures, que quand elles pouvoient avoir leur effet, pour la correction des pecheurs ; non quand il étoit vrai-semblable, qu'elles seroient méprisées, qu'elles aigriroient le mal, & porteroient les pecheurs à la revolte & au schisme. Vous l'avez pû apprendre de saint Augustin, particulierement quand il combat les Donatistes. Et à une autre occasion, il dit, qu'avec la multitude, il faut user d'instructions,

Hist. liv. xx. n. 46. 111. cont. Parm. c. 14. 15.

tions, plûtôt que de commendemens : d'avertiſſemens, plûtôt que de menaces, & employer la ſeverité contre les pechez des particuliers. Nous avons vû que, ni l'empereur Conſtantius, ni l'empereur Valens, quoique perſecuteurs des Catholiques, n'ont jamais été excommuniez, ni exclus de l'égliſe : au contraire, ſaint Baſile a reçu l'offrande de Valens. Il eſt vrai que ſaint Ambroiſe a refuſé l'entrée de l'égliſe à Theodoſe ; mais connoiſſant ſa docilité & ſa religion, il voyoit combien cette peine lui ſeroit ſalutaire, & ſon exemple utile à toute l'égliſe. *Epiſt. 22. al. 64.* *Hiſt. liv. XVI. n. 48.* *Liv. XIX. n. 21.*

Ces ſaints évêques évitoient d'irriter inutilement les princes & les magiſtrats : mais ils ne les flattoient point, & ne croyoient pas que la religion eût beſoin d'être appuyée par la puiſſance temporelle. Je ne vous citerai pas là-deſſus Lucifer de Caillari, vous diriez peut-être, que c'étoit un homme exceſſif : mais je vous renvoyerai à ce que diſoit ſaint Hilaire, contre la lâcheté des évêques de ſon temps. C'étoit les heretiques & les ſchiſmatiques, qui ſentant leur foibleſſe, & n'agiſſant que par paſſion, s'appuyoient du bras de la chair ; & uſoient de toute ſorte d'indulgence, pour retenir leurs ſectateurs, comme leur reproche Tertullien. *Hiſt. liv. XIV. n. 28.* *Liv. XVI. n. 3.* *Hilar. conſt. Aux.* *Præſcript. c. 41.*

X. Diſcipline en general.

Ce peu que j'ai relevé de l'ancienne diſcipline, eſt pour vous ouvrir le chemin, & vous inviter à conſiderer attentivement tout le teſte. J'eſpere que vous y verrez par tout l'eſprit de Dieu ; & que vous conviendrez, que déſlors il ne manquoit rien au bon gouvernement de l'égliſe. Non, ſans doute, les apôtres en la fondant, n'ont pas omis de lui donner des regles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps, que pour les mœurs des particuliers ; & ces regles n'étoient ni imparfaites, ni impraticables : mais telles préciſément, qu'il falloit, pour amener les hommes à la perfection de l'évangile ; les uns plus, les autres moins, ſelon les diverſes meſures de grace. Ces regles n'étoient pas imparfaites, puiſque la religion Chrétiene étant l'ouvrage de Dieu, a eu d'abord toute ſa perfection. Ce n'eſt pas comme les inventions humaines, qui ont leurs commencemens, leur progrez, leur décadence : Dieu n'acquiert ni connoiſſance, ni puiſſance par le temps. *Je vous ai fait connoître*, dit le Sauveur, *tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et parlant du Saint-Eſprit : *Il vous enſeignera toute verité.* Et pour montrer, qu'il ne s'agit pas ſeulement des dogmes, il dit encore : *Allez, inſtruiſez toutes les nations, leur enſeignant d'obſerver tout ce que je vous ai ordonné.* Tout eſt donc également établi d'abord, tout ce qui étoit utile aux hommes pour la pratique, auſſi bien que pour la creance. *Joa. XV. 15. XVI. 13.* *Matth. XXVIII. 20.*

Il eſt vrai que la diſcipline n'a pas été ſitôt écrite, excepté le peu qui en eſt marqué dans le nouveau teſtament. C'étoit une des re-

Digitized by Google

gles de la diſcipline, de ne la pas écrire, & de la garder par une tradition ſecrete entre les évêques & les prêtres : principalement ce qui regardoit l'adminiſtration des ſacremens. Et c'eſt pour mieux conſerver ce ſecret, que les évêques ne confioient qu'à des clercs leurs lettres eccleſiaſtiques. Auſſi quand les anciens parlent d'obſerver les canons, il ne faut pas nous imaginer, qu'ils ne parlent que de ceux qui étoient écrits : ils parlent de tout ce qui ſe pratiquoit, par une tradition conſtante. Car on doit croire, ſuivant la maxime de ſaint Auguſtin, que ce que l'égliſe a obſervé de tout temps & en tous lieux, eſt de la tradition apoſtolique. En effet, de quelle autre ſource ſeroient venuës ces pratiques univerſelles, comme la veneration des reliques, la priere pour les morts, l'obſervation du carême ? Comment tant de nations ſi éloignées en ſeroient-elles convenuës, ſi elles ne les avoient reçuës des apôtres, inſtruits par le même maître ? Auſſi voyons-nous, que les plus anciens conciles ne parlent point de regler de nouveau, ce qui ne l'eſt pas encore : mais ſeulement de conſerver les anciennes regles. Ils ne ſe plaignent jamais de l'imperfection de la diſcipline, mais de ce qu'elle n'eſt pas obſervée.

Hiſt. l. XXIII. *n.* 32. *Innoc.* I. *epiſt.* 1. *ad Decent. c.* 3. *Cypr. ep.* 29. *Hiſt. liv.* VI. *n.* 44. *Aug. epiſt.* 54. *ad Jan. al.* 118. *Hiſt. liv.* XX. *n.* 45.

Oüi, direz-vous, elle étoit parfaite, mais elle l'étoit trop : l'humanité n'a pû porter long-temps une ſi haute perfection, il a fallu ſe reduire à une diſcipline, moins belle en ſpeculation, mais plus proportionnée à nôtre foibleſſe. Je répons premierement en hiſtorien, par les faits. Je vous ai fait voir cette diſcipline, déja pratiquée pendant pluſieurs ſiecles, & vous la verrez durer encore pluſieurs autres. Ce qui ſe pratique pendant un ſi long-temps, en tant de divers païs, doit aſſurément paſſer pour praticable. Vous verrez dans la ſuite de l'hiſtoire, comment cette diſcipline a changé : ſi c'eſt de propos déliberé, par bon conſeil, aprés avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, par des loix nouvelles, des abrogations expreſſes : ou par un uſage inſenſible, par ignorance, par negligence, par foibleſſe ; par une corruption generale, à laquelle les ſuperieurs mêmes ont cru devoir ceder pour un temps. En attendant, je vous prie, de peſer les conſequences de vôtre diſtinction : entre ce qui eſt beau dans la ſpeculation, & ce qui eſt poſſible dans la pratique. Le faux n'eſt jamais beau : or les regles de morale ſont fauſſes, ſi elles ne ſont pratiquables. Car toute la morale eſt de pratique, puiſque ce n'eſt que la ſcience de ce que nous devons faire. Donc on ne peut faire une plus grande injure à un legiſlateur, que de traitter ſes loix de belles, mais impratiquables : puiſque c'eſt l'accuſer d'ignorance, d'imprudence, de vanité. Non, mon cher lecteur, les commandemens de Jeſus-Chriſt ne ſont pas impoſſibles : ils ne ſont pas même peſans, comme dit ſon apôtre bien-aimé. Et en promettant d'aſſiſter

1. Jo. v. 3.

Digitized by Google

son église jusques à la fin des siecles, il nous a promis les graces necessaires, pour nous élever au dessus de nôtre foiblesse.

Aprés la discipline, considerons aussi la doctrine des anciens, & pour le fonds & pour la maniere d'enseigner. La doctrine, dans le fonds, est la même que nous croyons & que nous enseignons encore : vous l'avez pû voir par les extraits des peres, que j'ai rapportez, & vous le verrez encore mieux dans les sources. Ils ont premierement établi la monarchie ; c'est-à-dire, l'unité de principe : tant contre les payens, accoûtumez à imaginer plusieurs dieux : que contre certains heretiques, qui embarrassez à trouver la cause du mal, mettoient deux principes indépendans, l'un bon, l'autre mauvais, comme les Marcionites & les Manichéens.

XI. Doctrine. Trinité.

LaTrinité est prouvée contre les Sabelliens, les Ariens, & les Macedoniens. Non que l'on explique ce mystere, incomprehensible à nôtre foible raison : mais on montre la necessité de le croire. Il est certain que Jesus-Christ a été toûjous adoré par les Chrétiens, comme étant leur Dieu. On le void par les apologies & les actes des martyrs, par les témoignages des payens mêmes : la lettre de Pline à Trajan, les objections de Celse & de Julien l'apostat. Il est certain, d'ailleurs, que les Chrétiens n'ont jamais adoré qu'un seul Dieu. Donc Jesus-Christ est le même Dieu, que le Pere createur de l'univers. Mais il est encore certain, que Jesus Christ est le fils de Dieu, & que le même ne peut être pere & fils à l'égard de soi même. C'est ce que Tertullien montre si bien contre Praxeas. Les discours de Jesus-Christ seroient absurdes & insensez, lors qu'il dit, qu'il procede du pere, que le pere l'a envoyé, que le pere & lui ne sont qu'un. Ce seroit dire : Je procede de moi : Je me suis envoyé moi-même : moi & moi nous sommes un. Il ne peut y avoir de sens à ces paroles, qu'en disant, que Jesus-Christ est une autre personne que le pere, quoiqu'il soit le même Dieu. Son autorité suffit pour nous faire croire qu'il est ainsi, quoique nous ne comprenions pas comment il est.

Hist. liv. III. n. 3. VII. n. 19. XV. n. 45.

Le Fils étant Dieu, doit être parfaitement égal & parfaitement semblable au Pere : c'est ce qui a été prouvé contre les Ariens. Autrement il y auroit deux dieux, un grand & un petit ; & ce petit ne seroit en effet qu'une creature. Il ne seroit donc pas permis de l'adorer. Joint que l'idée de creature, quelque parfaite qu'on la suppose, ne remplit point celle que l'écriture nous donne du fils de Dieu. Contre les Macedoniens, qui admettoient la divinité du Fils, & rejettoient celle du Saint-Esprit, on a montré que le Saint-Esprit procede du Pere, & est envoyé par le Pere aussi bien que le Fils : mais qu'il est autre que le Fils, puisqu'il n'est dit nulle part, qu'il soit fils ni engendré. Il est nommé également en la forme du baptême. *Allez, baptisez au nom du Pere, & du Fils,*

Liv. XIV. n. 31. Athan. ad Serap.

Digitized by Google

& du Saint-Eſprit : donc c'eſt une troiſiéme perſonne, mais le même Dieu.

Voilà comment les peres ont prouvé le myſtere de la Trinité. Non par des raiſonnemens philoſophiques : mais par l'autorité de l'écriture & de la tradition. Non ſur des principes de metaphyſique, d'où l'on conclut que la choſe doive être ainſi : mais ſur les paroles expreſſes de Jeſus-Chriſt, & ſur la pratique conſtante de l'adorer avec le Pere, & de glorifier le Saint-Eſprit avec l'un & l'autre. Il eſt vrai toutefois, qu'ils ont beaucoup raiſonné ſur ce myſtere : mais ſeulement, autant qu'ils y ont été forcez par les heretiques, qui employoient toute la ſubtilité du raiſonnement humain pour le renverſer. De là vient, que les peres ſe ſont expliquez diverſement, ſelon les differentes objections, qu'ils vouloient reſoudre. Il falloit parler autrement aux payens, autrement aux heretiques, & diverſement à chaque heretique en particulier ; & c'eſt cette diverſité d'expreſſions, ſelon les temps & les occaſions, qui a donné ſujet à quelques modernes, d'abandonner trop legerement ſur cette matiere de la Trinité les peres plus anciens que le concile de Nicée. Mais je penſe avoir rapporté dans mes dix premiers livres, dequoi juſtifier ſuffiſamment ces anciens.

XII. Incarnation. Grace.

La Trinité bien prouvée, emporte la preuve de l'Incarnation contre Ebion, Paul de Samoſate & les autres, qui ne reconnoiſſoient en Jeſus-Chriſt, qu'un pur homme. Car il n'étoit pas ſi difficile de prouver, qu'il eût eu une veritable chair, contre les Docites & les Manichéens : qui diſoient, qu'il n'avoit été homme, qu'en apparence. Pour ceux qui le reconnoiſſoient homme : étant certain, par la doctrine de la Trinité, qu'il eſt Dieu : il n'y avoit qu'à montrer, que pour être Dieu il n'en étoit pas moins homme ; & c'eſt ce que les peres ont prouvé contre Apollinaire, qui vouloit que le Verbe divin lui tinſt lieu d'ame raiſonnable. En combattant cette hereſie, Neſtorius & ſes auteurs avoient donné dans l'excés oppoſé, diviſant le Dieu d'avec l'homme, & ſoûtenant que le fils de Marie n'étoit que le temple de la divinité, & un pur homme : ce qui revenoit à l'erreur de Paul de Samoſate. On a donc montré contre Neſtorius, que le même eſt Dieu & homme ; & que Jeſus-Chriſt eſt une ſeule perſonne en deux natures, ſans qu'elles ſoient confuſes, comme prétendoit Eutychés. Voilà les deux myſteres, ſans la foi deſquels on ne peut être Chrétien : puiſque tout Chrétien fait profeſſion d'adorer Jeſus-Chriſt, & qu'il n'eſt permis d'adorer ni une creature, ni un autre dieu que le ſeul tout-puiſſant. C'eſt donc une calomnie trop groſſiere, quand les Mahometans, les Juifs & les Sociniens, nous accuſent de propoſer dans nos catechiſmes des ſubtilitez de theologie, & d'en embarraſſer les ſimples. Il faut renoncer à l'adoration de Jeſus-Chriſt,

Digitized by Google

& par conſequent au nom de Chrétien : ou ſavoir qui eſt Jeſus-Chriſt, & à quel titre on l'adore.

La doctrine de la grace eſt une conſequence de celle de l'Incarnation. Le fils de Dieu s'eſt fait homme pour nôtre ſalut : mais s'il ne l'a procuré, que par ſa doctrine & par ſon exemple, il n'a rien fait que n'eût pû faire un pur homme, tel que Moïſe & les prophetes. Or Jeſus-Chriſt a fait plus : il nous a merité par ſon ſang, la remiſſion de nos pechez : il nous a envoyé le Saint-Eſprit, pour nous éclairer & nous donner ſon amour ; qui nous fait accomplir ſes commandemens, en ſurmontant la reſiſtance de nôtre nature corrompuë. C'eſt ce que ſaint Paul a ſi bien enſeigné, & ſaint Auguſtin ſi bien ſoûtenu contre les Pelagiens, qui donnoient tout aux forces naturelles du libre-arbitre : en ſorte que ſelon eux, ils n'étoient redevables qu'à eux-mêmes de leur ſalut : ils ne devoient rien à Jeſus-Chriſt, & s'étoient rendus meilleurs, que Dieu ne les avoit faits. Pour combattre cette erreur, ſaint Auguſtin a ſouvent employé les pratiques de l'égliſe. La priere, qui en general ſeroit inutile, ſi ce qui nous importe le plus, qui eſt de nous rendre bons, dépendoit de nous. La forme des prieres, qui a toûjours été de demander à Dieu par Jeſus-Chriſt, de nous délivrer des tentations, de nous faire accomplir ce qu'il nous commande, de nous donner la foi & la bonne volonté. L'uſage de baptiſer les petits enfans, pour la remiſſion des pechez : preuve évidente de la creance du peché originel. Tous les peres en ont uſé de même ; à l'égard de tous les myſteres, & ont employé les pratiques immemoriales de l'égliſe, comme des preuves ſenſibles de ſa creance. Ils ont prouvé la Trinité par la forme du baptême, où les trois perſonnes divines ſont invoquées également ; & ils ont inſiſté ſur les trois immerſions qui ſe pratiquoient alors, comme une preuve de la diſtinction des perſonnes. Ils ont tiré de l'euchariſtie, une preuve de l'incarnation : puis qu'il ne ſeroit de rien de recevoir la chair d'un pur homme, & qu'il ne ſeroit pas permis de l'adorer. Ce qui montre une providence particuliere de Dieu ſur ſon égliſe, d'avoir attaché à des pratiques & des ceremonies ſenſibles, la creance des myſteres les plus relevez : afin que les fidelles, même les plus ſimples & les plus groſſiers, ne puſſent les ignorer ni les oublier. Car il n'y a perſonne qui ne ſache, comment il a vû toute ſa vie prier dans l'égliſe, adminiſtrer le baptême & les autres ſacremens.

Liv. xxv. n. 22. xxvii. n. 1. Cyrill anath. 11. homil. de cœna.

La doctrine des ſacremens en general a été ſolidement établie par les diſputes contre les Donatiſtes : où il a été montré, que la vertu des ſacremens ne dépend point du merite ou de l'indignité du miniſtre ; & que qui que ce ſoit, qui baptiſe à l'exterieur, c'eſt toûjours Jeſus-Chriſt qui baptiſe interieurement. La creance de

Liv. xx. n. 47.

Liv. III *n.* 41. *IV. n.* 26. VI. *n.* 18. VII. *n.* 15. XVIII. *n.* 14. §§. XX. *n.* 14. XXVII. *n.* 1.

l'égliſe ſur chacun des autres ſacremens, & ſur l'euchariſtie en particulier, eſt auſſi prouvée dans ces premiers ſiecles, par des autoritez inconteſtables : de ſaint Juſtin, de ſaint Irenée, d'Origene, de ſaint Cyprien, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gaudence, de ſaint Cyrille d'Alexandrie. Enfin les mêmes diſputes contre les Donatiſtes, ont donné occaſion d'établir invinciblement l'article de l'égliſe. On a prouvé contre

Liv. XX. *n.* 46. 47.

eux, qu'elle eſt catholique ou univerſelle ; c'eſt-à-dire, répanduë dans tous les lieux & dans tous les temps, non pas renfermée dans certains païs, & reduite à une petite ſocieté, ſeparée du reſte depuis un temps : mais perpetuelle & infaillible, ſuivant la promeſſe de Jeſus-Chriſt. Qu'elle eſt ſainte & ſans tache : mais de telle ſorte, que les méchans ne ſont pas exclus de ſa ſocieté exterieure, que le bon grain croît pêle-mêle avec l'yvroye, juſques à la moiſſon, c'eſt-à-dire la fin des ſiecles. Qu'elle eſt apoſtolique : c'eſt-à-dire, qu'elle ſe connoît par la ſucceſſion des évêques, principalement dans les ſieges fondez immediatement par les apôtres, & par l'union avec la chaire de ſaint Pierre, centre de l'unité catholique.

XIII. Methode d'étudier,

Voilà le fonds de la doctrine, voyons maintenant la maniere de l'apprendre & de l'enſeigner. Je ne voi point dans ces premiers ſiecles, d'autres écoles publiques pour les clercs, que pour le commun des Chrétiens : c'eſt-à-dire les égliſes, où les évêques expliquoient aſſiduëment l'écriture-ſainte ; & en quelques grandes villes une école établie principalement pour les catecumenes, où un prêtre leur expliquoit la religion qu'ils vouloient embraſſer : comme à Alexandrie ſaint Clement & Origene. Il eſt vrai, que les évêques avoient d'ordinaire auprés d'eux de jeunes clercs, qu'ils inſtruiſoient avec un ſoin particulier, comme leurs enfans ; & c'eſt ainſi, que ſe ſont formez pluſieurs grands docteurs de l'égliſe. Saint Athanaſe prés de l'évêque ſaint Alexandre, ſaint Jean Chryſoſtome prés de ſaint Melece, ſaint Cyrille prés de ſon oncle Theophile. De là vient, qu'il ſortit tant de ſaints évêques de l'école de ſaint Auguſtin & de celle de ſaint Fulgence.

Il n'étoit point neceſſaire, pour être prêtre ou évêque, de ſavoir les ſciences profanes : c'eſt-à-dire la grammaire, la retorique, la dialectique, & le reſte de la philoſophie : la geometrie, & les autres parties des mathematiques. Les Chrétiens nommoient tout cela les études du dehors ; parce que c'étoit les payens qui les avoient cultivées, & qu'elles étoient étrangeres à la religion. Car il étoit bien certain, que les apôtres & leurs premiers diſciples,

Hiſt. lib. XX. *n.* 23. *Epiſt.* 34 *ad Euſ.*

ne s'y étoient pas appliquez. Saint Auguſtin n'en eſtimoit pas moins un évêque de ſes voiſins, dont il parle, pour ne ſavoir ni grammaire, ni dialectique ; & nous voyons que l'on élevoit

Digitized by Google

quelquefois à l'épiſcopat de bons peres de famille, des marchands, des artiſans; qui vrai-ſemblablement, n'avoient point fait ces ſortes d'études. La connoiſſance des langues étoit encore moins neceſſaire: les payens même ne les étudioient gueres, que pour la neceſſité du commerce: ſi ce n'eſt que les Romains, qui vouloient être ſavans, apprenoient le Grec. On faiſoit par tout les lectures & les prieres publiques dans la langue la plus commune du païs: ainſi la plûpart des évêques & des clercs n'en ſavoient point d'autre. C'eſt-à-dire le Latin dans tout l'Occident, le Grec dans la plus grande partie de l'Orient, le Syriaque dans la haute Syrie: enſorte que dans des conciles, où des évêques de differentes nations ſe trouvoient raſſemblez, ils parloient par interpretes. On trouve même quelquefois des diacres, qui ne ſavoient pas lire: car c'eſt ce qu'on appelloit alors, n'avoir point de lettres. *Hiſt. liv.* xxi. *n.* 13.

Quelle ſcience donc demandoit-on à un prêtre ou un évêque? D'avoir lû & relû l'écriture-ſainte, juſqu'à la ſavoir par cœur, s'il étoit poſſible: de l'avoir bien meditée, pour y trouver les preuves de tous les articles de foi, & toutes les grandes regles des mœurs & de la diſcipline: d'avoir appris, ſoit de vive-voix, ſoit par la lecture, comment les anciens l'avoient expliquée: de ſavoir les canons; c'eſt-à-dire, les regles de diſcipline écrites ou non écrites, de les avoir vû pratiquer, & en avoir ſoigneuſement obſervé l'uſage. On ſe contentoit de ces connoiſſances: pourvû qu'elles fuſſent jointes à une grande prudence, pour le gouvernement, & une grande pieté. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait toûjours eu des évêques & des prêtres tres-inſtruits des ſciences profanes: mais c'étoit pour l'ordinaire, ceux qui s'y étoient appliquez avant leur converſion: comme ſaint Baſile & ſaint Auguſtin. Ils ſavoient bien enſuite les employer pour la défenſe de la verité; & répondre à ceux qui en vouloient blâmer l'uſage: comme ſaint Auguſtin au grammairien Creſconius. *Hiſt. liv.* xxii.

Quant à la maniere d'enſeigner, ils ſe conduiſoient differemment avec les infidelles, les enfans de l'égliſe & les heretiques. Les premieres inſtructions pour les infidelles, tendoient à corriger leurs mœurs. Car les peres croyoient inutile de parler de religion à des hommes encore pleins de leurs paſſions & de leurs faux préjugez. Ils ſe contentoient de prier pour eux, leur donner bon exemple, les attirer par la patience, la douceur, les bienfaits temporels: juſques à ce qu'ils viſſent en eux un deſir ſincere de connoître la verité & d'embraſſer la vertu. Quand ils trouvoient des eſprits curieux & élevez, ils employent les ſciences humaines, pour les preparer à la vraye philoſophie. Voyez comment Origene inſtruiſit ſaint Gregoire Thaumaturge. **XIV.** Methode d'enſeigner. *Hiſt. liv.* v. *n.* 43. *n.* 57.

A l'égard des fidelles, on les entretenoit dans la doctrine de

l'église, les précautionnant & les fortifiant contre les hereſies, & leur donnant des regles, pour la conduite & la correction des mœurs. C'eſt la matiere de tous les ſermons des peres, la morale & les hereſies du temps. Sans cette clef, ſouvent on ne les entend pas: ou du moins on ne les peut goûter. Et c'eſt encore une utilité conſiderable de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Car quand on ſait les hereſies, qui regnoient en chaque temps & en chaque païs, on void pourquoi les peres revenoient toûjours à certains points de doctrine. C'eſt ce qui les obligeoit ſouvent à quitter le ſens litteral de l'écriture, pour ſuivre le ſens figuré, moral ou allegorique. Car ils ne choiſiſſoient pas les lectures: l'ordre en étoit établi ſelon le cours de l'année, tel à peu prés qu'il eſt encore. Mais ils ſavoient y rapporter tout ce qu'ils jugeoient le plus utile, pour l'inſtruction de leur troupeau.

En diſputant avec les heretiques, ils ſe tenoient au ſens litteral; ou s'ils ſuivoient un ſens figuré, c'étoit celui, dont les adverſaires convenoient. C'eſt ce qui rend ces livres de controverſe ſi utiles, pour voir le vrai ſens de l'écriture, & le dogme précis de l'égliſe. Car quiconque portoit le nom de Chrétien, faiſoit profeſſion de ne ſe fonder, que ſur l'écriture: les heretiques en tiroient leurs objections, & les catholiques leurs réponſes. Vous l'avez pû voir dans toute cette hiſtoire; & dans les extraits de doctrine, que j'y ai inſerez, je me ſuis principalement attaché à rapporter les paſſages alleguez de part & d'autre. Au reſte, les peres étoient fort retenus ſur les queſtions de religion. Ils ſe contentoient de reſoudre celles qui leur étoient propoſées, ſans en propoſer de nouvelles: ils reprimoient avec ſoin la curioſité des eſprits legers & remüans; & ne permettoient pas à tout le monde de diſputer ſur cette matiere. *Hiſt. l.* XVII. *n.* 52. *Or.* 33. Voyez ce qu'en dit S. Gregoire de Nazianze; & les diſpoſitions qu'il demande en ceux qui doivent parler de theologie.

XV. Science des peres.

Quiconque aura lû avec quelque attention, je ne dis pas les ouvrages mêmes des peres, mais le peu que j'en ai rapporté dans cette hiſtoire; ne pourra douter, à mon avis, ni de leur ſcience, ni de leur éloquence. Quand on prendroit le nom de ſcience improprement, comme fait le vulgaire, en nommant ſavans, ceux qui par une grande lecture ont acquis la connoiſſance d'un grand nombre de faits: les anciens ne manquoient pas de cette eſpece de ſcience, ou plûtôt d'erudition. Combien en voyons-nous dans ſaint Clement Alexandrin, dans Origene, Euſebe de Ceſarée, ſaint Jerôme? Combien de faits hiſtoriques, combien de poëtes, d'hiſtoriens, de philoſophes nous ſeroient inconnus ſans eux? Ils étoient nourris dés l'enfance dans l'étude de tous ces auteurs, & la teinture en eſt repanduë dans tous leurs écrits; en ſorte, que pour les bien entendre, il faut être verſé dans l'antiquité profane.

Il est vrai qu'ils étudioient peu les langues étrangeres : les Grecs se bornoient à leur langue naturelle, les Latins au Grec ; & l'on a remarqué comme des prodiges, les travaux d'Origene & de saint Jerôme, pour apprendre la langue Hebraïque. Mais il faut considerer, quels étoient les docteurs de l'église : des pasteurs tres-occupez, à instruire, à corriger, à juger des differens, à assister des pauvres. Voyez comme saint Augustin gémit sous le poids de ses occupations. En cet accablement, s'il avoit quelque peu de relâche, il l'employoit plûtôt à la priere ou à la meditation de l'écriture, qu'à étudier des langues, ou conferer des exemplaires pour restituer un passage obscur. Ces travaux convenoient mieux à un solitaire comme saint Jerôme. Outre que les saints n'étudioient, ni pour satisfaire leur curiosité naturelle, ni pour s'attirer l'admiration, qu'excite dans les ignorans la connoissance des choses rares. Ils étoient bien au dessus de ces puerilitez. Voyez entre autres la lettre de saint Augustin à Dioscore. *Hist. liv. xxii. n. 48.*

Que si nous cherchons ce qui merite proprement le nom de science, où en trouverons-nous plus que chez les peres ? Je dis de cette vraye philosophie, qui se servant d'une exacte dialectique, remonte par la metaphysique, jusques aux premiers principes, & à la connoissance du vrai bon, & du vrai beau ; pour en tirer par des consequences sûres, les regles des mœurs, & rendre les hommes fermes dans la vertu, & heureux, autant qu'ils en sont capables. Qu'y a-t-il en ce genre de comparable à saint Augustin ? quel esprit plus élevé, plus penetrant, plus suivi, plus moderé ? Quelqu'un a-t-il posé des principes plus clairs, ou tiré plus de consequences, & mieux suivies ? quelqu'un a-t-il des pensées plus sublimes, ou des reflexions plus subtiles ? Qui ne l'admire pas ne lui ôte rien ; mais il se fait tort à lui-même, en montrant qu'il n'a pas l'idée de la veritable science. Entre les Grecs vous verrez cette même philosophie subtile, sublime & solide dans les livres de saint Basile contre Eunomius ; dans quelques lettres, où il refute les sophismes d'Aëtius : dans les discours de saint Gregoire de Nazianze, sur la theologie : dans les traitez de saint Athanase, contre les payens & les Ariens. Ceux qui ont un peu consideré la difference des climats, ne s'étonneront pas qu'il se trouvât de si grands esprits en Afrique, en Grece, en Egypte & en Syrie.

Pour la methode, les anciens ne la découvroient point sans besoin, & la diversifioient suivant les sujets. Car ils n'écrivoient que dans l'occasion, pour répondre à quelqu'un qui demandoit instruction, ou refuter quelque heretique. Ainsi ils ne suivoient pas d'ordinaire la methode geometrique, qui ne s'attache qu'à l'ordre des veritez en elles-mêmes : mais la methode dialectique, qui s'accommode aux dispositions de celui à qui on parle, & qui

eſt le fonds de la veritable éloquence. Car elle travaille à ôter les obſtacles, que les paſſions ou les préjugez ont mis dans l'eſprit de l'auditeur : puis ayant nettoyé la place, elle y trace la verité ; profitant de ce qu'il connoît, & dont il convient, pour l'amener à ce qu'on veut lui perſuader. C'eſt cette methode, dont Platon nous a donné de ſi parfaits modeles.

XVI. Eloquence des peres. *V. Mœurs Chr. n. 40. Hiſt. liv. 1. n. 45.*

Aprés cela il ne faut pas s'imaginer, que les peres en ſoient moins éloquens, pour ne pas parler le Grec & le Latin auſſi purement que les anciens orateurs. Saint Paul parlant un Grec demi barbare, ne laiſſe pas de prouver, de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, vehement. Il faut bien diſtinguer l'éloquence de l'élocution, qui n'en eſt que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, & quelque mal qu'on la parle on ſera éloquent, ſi l'on ſait choiſir les meilleures raiſons & les bien arranger : ſi l'on employe des images vives & des figures convenables. Le diſcours ne ſera pas moins perſuaſif, mais ſeulement moins agreable. Il ne faut pas comparer les peres, ſi l'on veut leur faire juſtice, à Demoſthene & à Ciceron, qui ont vécu tant de ſiecles auparavant : Il faut les comparer à ceux qui ont excellé de leur temps : ſaint Ambroiſe à Symmaque, ſaint Baſile à Libanius. Quelle difference vous y trouverez ! que ſaint Baſile eſt ſolide & naturel ! que Libanius eſt vain, affecté, puerile!

Il eſt vrai que ſaint Chryſoſtome n'eſt pas ſi ſerré que Demoſthene, & il montre plus ſon art : mais dans le fonds, ſa conduite n'eſt pas moindre. Il ſait juger, quand il faut parler, ou ſe taire ; de quoi il faut parler, & quels mouvemens il faut appaiſer ou exciter : voyez comme il agit dans l'affaire des ſtatuës. Il demeure d'abord ſept jours en ſilence, pendant le premier mouvement de la ſedition ; & interrompt la ſuite de ſes homelies à l'arrivée des commiſſaires de l'empereur. Quand il commence à parler, il ne fait que compatir à la douleur de ce peuple affligé ; & attend quelques jours, pour reprendre l'explication ordinaire de l'écriture. Voilà en quoi conſiſte le grand art de l'orateur, & non pas à faire une tranſition délicate, ou une proſopopée. Ainſi, quand ſaint Auguſtin voulut abolir les Agapes, dont on abuſoit, il fit pendant deux jours de ſuite pluſieurs ſermons ; & crut n'avoir rien fait, tant qu'il n'eut que des applaudiſſemens : il commença à bien eſperer, quand il vit couler des larmes, & ne ceſſa point qu'il n'eût obtenu ce qu'il deſiroit. Ainſi ſaint Ambroiſe perſecuté par Juſtine, conſole ſon peuple, l'encourage, le retient dans le devoir. Il ſait proportionner ſon diſcours au ſujet, au temps, à la diſpoſition de l'auditeur.

Hiſt. liv. XIX. *n.* 12.

Hiſt. liv. XX. *n.* 11. *ep.* 29.

Hiſt. l. XVIII. *n.* 43. 44. *&c.*

Les anciens ont défini l'orateur, un homme de bien qui ſait parler. En effet, la confiance fait la moitié de la perſuaſion : celui

Digitized by Google

qui paſſe pour méchant & artificieux, n'eſt pas écouté : on ſe défie de celui qu'on ne connoit pas : pour écouter volontiers, il faut croire celui qui parle également inſtruit & bien intentionné. Aprés cela, que ne devoient point perſuader des évêques d'une vertu ſi éprouvée, d'une capacité ſi connuë, d'une telle autorité ? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à ſe montrer. Et qui pouvoit leur reſiſter, quand à cette autorité ils joignoient une application continuelle aux beſoins de leur troupeau, & une induſtrie ſinguliere pour gagner les cœurs ?

XVII. Qu'il faut étudier l'antiquité.

Nous devons donc à Dieu des actions de graces infinies, de nous avoir conſervé ce précieux treſor ; ces écrits des peres, où nous trouvons le fonds de la doctrine, la maniere de l'enſeigner, les regles & les exemples de la diſcipline & des mœurs. N'eſt-ce pas un miracle de la providence, que tant d'écrits ſoient venus juſques à nous, au travers de treize ou quatorze ſiecles, aprés tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages & d'incendies ; malgré la fureur des infidelles, la malice des heretiques, l'ignorance & la corruption des cinq ou ſix derniers ſiecles ? N'eſt-ce pas cette providence, qui depuis prés de trois cens ans, a excité tant de perſonnages pieux, ou curieux à rechercher tous les reſtes de cette ſainte antiquité, & à étudier les langues mortes ? qui a fait trouver aux Grecs, opprimez par le Turc, des aſiles favorables en Italie & en France ? & qui en même temps a fait inventer l'imprimerie, pour conſerver à jamais tant de livres ſauvez du naufrage ?

Ne doutons pas que Dieu ne nous demande un compte exact de ce talent : particulierement à nous autres eccleſiaſtiques. L'étude de cette ſainte antiquité, doit être l'occupation de nôtre loiſir, ou des intervalles de nôtre travail. Je ſai ce qui en détourne ordinairement : on la croid infinie, & on n'eſt pas aſſez perſuadé qu'elle ſoit utile. On croid donc gagner du temps, en liſant quelque auteur moderne, qui ait recueilli en abregé ſur la lecture des anciens, ce qui eſt le plus d'uſage ſelon nos mœurs. Mais ne vous y trompez pas, aucun de ces modernes ne vous fera connoître l'antiquité comme elle eſt : chacun, même ſans y penſer, y ajoûte du ſien, & y mêle les préjugez de ſon païs & de ſon temps : ſans compter que pluſieurs des modernes les plus eſtimez, n'ont pas eux-mêmes aſſez connu l'antiquité. De plus, leurs ouvrages ſont remplis de grand nombre de diviſions & de queſtions ſcolaſtiques, qui ne nous apprennent point le fonds des choſes. Et quant à ce que l'on dit, qu'il ſe faut conformer à l'uſage preſent : cela eſt vrai, pour les pratiques expoſées aux yeux du public, comme les ceremonies du ſervice divin, & les formalitez judiciaires : mais chaque particulier peut & doit s'efforcer de mieux vivre, que le commun :

autrement il faudroit marcher dans le torrent de la corruption generale. Il en eſt de même des études ; & ſans reformer le public, chacun peut ſuivre la methode qui lui paroît la meilleure.

Mais ſi nous voulons ſonder le fonds de nôtre cœur : nous craignons l'antiquité, parce qu'elle nous propoſe une perfection, que nous ne voulons pas imiter. Nous diſons qu'elle n'eſt pas pratiquable, parce que ſi elle l'étoit, nous aurions tort d'en être ſi éloignez : nous détournons les yeux des maximes & des exemples des ſaints, parce que c'eſt un reproche continuel à nôtre lâcheté. Mais qu'y gagnerons-nous ? ces veritez & ces exemples ne ſeront pas moins, ſoit que nous y penſions ou non : & il ne nous ſervira de rien de les ignorer, puiſqu'étant ſi bien avertis, nôtre ignorance ne peut être qu'affectée. Au contraire, ſi nous avons le courage de regarder cette ſainte antiquité, & de la preſenter aux autres de tous les côtez, & de toutes les manieres poſſibles : il faut eſperer, qu'à la fin nous aurons honte d'en demeurer ſi éloignez ; & qu'avec le ſecours de la grace nous ferons quelque effort, afin de nous en rapprocher. L'experience du paſſé doit nous encourager. Combien la diſcipline de l'égliſe s'eſt-elle relevée depuis un ſiecle, par les reglemens du concile de Trente, les travaux de ſaint Charles, l'inſtitution des Seminaires, tant de reformes dans les ordres religieux ? D'où ſont venus tous ces biens, ſinon de l'étude de l'antiquité ; & que ne pouvons-nous point eſperer, ſi nous ſuivons ces grands exemples ?

Mais afin que cette étude ne ſoit pas infinie, & par conſequent inutile, il y faut du choix & de l'ordre. Il faut conſulter ceux qui ont le mieux lû l'antiquité eccleſiaſtique : pour en prendre ce qui nous convient, ſuivant la portée de nôtre eſprit & la neceſſité de nos emplois. Il faut que cette étude ſoit ſérieuſe & chrétienne. Gardons-nous de la curioſité & de la vanité. De vouloir montrer que nous avons beaucoup lû, que nous avons découvert le ſens d'un paſſage, ou déterré quelque antiquité. Ne cherchons dans les peres ni les penſées brillantes, ni les paroles pompeuſes, ni ces beaux paſſages, dont il y a quelque temps, on ornoit les Harangues & les plaidoyers. Cherchons-y le vrai ſens de l'écriture, les preuves ſolides des dogmes, les regles ſûres de la diſcipline & des mœurs. Cherchons-y la methode de convertir les infidelles & de combattre les heretiques : l'art de conduire les ames, les voyes interieures, la vraye pieté. Et tout cela non pour en diſcourir, mais pour le reduire en pratique.

Etudions ſur tout leur prudence & leur diſcretion : pour nous accommoder à l'état preſent des choſes, & ne pas rendre odieuſes leurs ſaintes maximes, en les pouſſant trop loin, ou les appliquant mal-à-propos. Evitons l'impatience & l'empreſſement. Pour

Digitized by Google

bien rétablir l'antiquité, il faudroit la ramener toute entiere: une partie ſans l'autre, n'aura point de proportion avec le reſte, & ſera déplacée. Attachons-nous d'abord au plus eſſentiel : à nous reformer nous-mêmes, par une grande application à la priere, au reglement de nôtre interieur & de nos mœurs. Enſuite faiſons part aux autres des veritez que Dieu nous aura fait connoître, ſans contention, ſans aigreur, ſans reproches. Pratiquons les premiers, ce que nous croyons le meilleur, & qui dépend de nous. Revenons à la priere, & attendons avec patience, qu'il plaiſe à Dieu d'avancer ſon œuvre. Ce ſont les meilleurs moyens, de rendre utile la connoiſſance de l'hiſtoire eccleſiaſtique.

SOMMAIRE
DU DISCOURS
SUR L'HISTOIRE
DES SIX PREMIERS SIECLES DE L'EGLISE.

I. *Etabliſſement divin du Chriſtianiſme.* II. *Martyrs.* III. *Moines.* IV. *Evêques & clercs.* V. *Gouvernement de l'égliſe.* VI. *Clercs inferieurs.* VII. *Solemnité des offices.* VIII. *Penitence.* IX. *Douceur de l'égliſe.* X. *Diſcipline en general.* XI. *Doctrine, Trinité.* XII. *Incarnation, Grace.* XIII. *Methode d'étudier.* XIV. *Methode d'enſeigner.* XV. *Science des peres.* XVI. *Leur éloquence.* XVII. *Qu'il faut étudier l'antiquité.*

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE XXXV.

An. 590. I. *Saint Gregoire pape.* II. *Ses plaintes.* III. *Son paſtoral.* IV. *Mort de ſainte Radegonde.* V. *Revolte de Chrodielde.* VI. *Violences contre l'abbeſſe.* VII. *Concile de Poitiers.* VIII. *Concile de Mets.* IX. *Commencemens de ſaint Colomban.* X. *Sa regle.* XI. *Concile de Seville,*

Digitized by Google

XII. *Lettre à ſaint Leandre.* XIII. *Saint Gregoire ſoûtient le cinquiéme concile.* XIV. *Donatiſtes en Afrique.* XV. *Patrimoines de l'égliſe Romaine.* XVI. *Liberalitez de ſaint Gregoire.* 591.
XVII. *Unions d'évêchez.* XVIII. *Elections d'évêques.* XIX. *Juriſdiction du pape.* XX. *Lettre à Venance.* XXI. *Converſions des Juifs.* XXII. *Saints de Gaule.* XXIII. *Impoſteur en Gaule.* XXIV. *Fin de ſaint Gregoire de Tours.* XXV. *Guerre des Lombards.* XXVI. *Affaire de Natalis de* 592.
Salone. XXVII. *Affaire d'Adrien de Thebes.* XXVIII. *Avis à Jean de C. P.* XXIX. *Preſens de Coſroës à ſaint Serge.* 593.
XXX. *Mort de Gregoire d'Antioche.* XXXI. *Loi touchant les ſoldats moines.* XXXII. *Conſtantius évêque de Milan.* XXXIII. *Theodelinde ſéduite par les ſchiſmatiques.* XXXIV. *Reprimendes à Jean de Ravenne.* XXXV. *Dialogues de ſaint* 594.
Gregoire. XXXVI. *Affaire de Maxime de Salone.* XXXVII. *Affaires de Sardaigne.* XXXVIII. *Contre les tranſlations de reliques.* XXXIX. *Titre d'évêque univerſel.* XL. *Sermons* 595.
de ſaint Gregoire. XLI. *Plaintes de ſaint Gregoire à l'empereur.* XLII. *Marinien évêque de Ravenne.* XLIII. *Concile de Rome.* XLIV. *Jugement pour les prêtres Jean & Athanaſe.* XLV. *Affaires de Gaule.* XLVI. *Miſſion de ſaint Au-* 596.
guſtin en Angleterre. XLVII. *Mort de Jean le jeûneur.* XLVIII. *Cyriaque patriarche de C. P.* XLIX. *Eudoxe inconnu à ſaint Gregoire.* L. *Loi touchant les ſoldats moines.* 597.

LIVRE XXXVI.

I. SAint Auguſtin en Angleterre. II. *Lettres de ſaint* AN. 597.
Gregoire à Brunehaut. III. *Lettres à ſaint Euloge* 598.
d'Alexandrie. IV. *Paix avec les Lombards.* V. *Avis à Janvier de Caillari.* VI. *Réünions de ſchiſmatiques.* VII. *Continuation du ſchiſme de Salone.* VIII. *Maxime ſe ſoû-* 599.
met. IX. *Lettres à Serenus ſur les images.* X. *Cyriaque envoyé en Gaule.* XI. *En Eſpagne.* XII. *Conciles d'Eſpagne.* XIII. *Egliſe d'Affrique.* XIV. *Ceremonies introduites par ſaint Gregoire.* XV. *Reformation de l'office.* XVI. *Egliſes*

Digitized by Google

& ſtations. XVII. *Commencement de la meſſe.* XVIII. *Lectures. Offrande.* XIX. *Canon & communion.* XX. *Fin de la meſſe.* XXI. *Chant Gregorien.* XXII. *Superſtitions reprimées.* XXIII. *Précautions contre le concile de C. P.* XXIV. *Aumônes envoyées de C. P.* XXV. *Conſeils à Theoctiſte & à Gregoria.* XXVI. *Saint Theodore Siceote quitte l'épiſcopat.*
600. XXVII. *Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.* XXVIII. *Ecrits de ſaint Euloge d'Alexandrie.* XXIX. *Maladie de ſaint Gregoire.* XXX. *Avis à Marinien de Ravenne.* XXXI. *Mort de Conſtantius de Milan.* XXXII. *Mort de Fortunat de Na-*
601. *ples.* XXXIII. *Privileges des moines.* XXXIV. *Reglemens pour eux.* XXXV. *Seconde miſſion en Angleterre.* XXXVI. *Lettres aux princes.* XXXVII. *Lettres à ſaint Auguſtin.* XXXVIII. *Réponſes à ſes queſtions.* XXXIX. *Liturgie Gallicane.*
602. XL. *Suite de la miſſion d'Angleterre.* XLI. *Réponſe aux Iberiens.* XLII. *Affaires d'Afrique.* XLIII. *Affaires de*
603. *France.* XLIV. *Lettre de ſaint Colomban.* XLV. *Mort de Maurice. Phocas empereur.* XLVI. *Entrepriſe de Jean*
604. *d'Eurie.* XLVII. *Affaires de Trieſte & d'Ancone.* XLVIII. *Affaires d'Eſpagne.* XLIX. *Mort de Recarede & de ſaint Leandre.* L. *Lettre à Theodelinde.* LI. *Fin de ſaint Gregoire.*
607. LII. *Sabinien & Boniface III. papes.* LIII. *Schiſme d'A-*
609. *quilée.* LIV. *Bretons ſchiſmatiques.* LV. *Fin de ſaint Auguſtin de Cantorberi.* LVI. *Boniface IV. pape.* LVII. *Saint Colomban perſecuté.*

LIVRE XXXVII.

AN. 609. I. *Fin de ſaint Theodore Siceote.* II. *Succeſſions de pa-*
610. *triarches.* III. *Mort de Phocas. Heraclius empereur.* IV. *Egliſe d'Angleterre.* V. *Tolede Metropole.* VI. *Second exil de ſaint Colomban.* VII. *Il paſſe en Auſtraſie.*
613. VIII. *En Italie.* IX. *Mort de Boniface IV. Deuſdedit pape.*
614. X. *Jeruſalem priſe par les Perſes.* XI. *Charité de ſaint Jean l'aumônier.* XII. *Son gouvernement.* XIII. *Voyage de Jean Moſch.* XIV. *Concile de Paris.* XV. *Saints à la cour de Clotaire II.*

Digitized by Google

taire II. XVI. *Saint Loup de Sens.* XVII. *Egliſe d'Angleterre.* XVIII. *Fin de ſaint Jean l'aumônier.* XIX. *Pré ſpirituel.* XX. *Fin de Jean Moſch, & de ſaint Anaſtaſe Sinaïte.* XXI. *Second concile de Seville.* XXII. *Regle de ſaint Iſidore.* XXIII. *Hellade de Tolede.* XXIV. *Homelies de ſaint Antiochus.* XXV. *Saint Anaſtaſe Perſan.* XXVI. *Agreſtin moine ſchiſmatique.* XXVII. *Diſciples de ſaint Colomban.* XXVIII. *Concile de Reims.* XXIX. *Egliſe d'Angleterre.* XXX. *Converſion du roi Edoüin.* XXXI *Victoires d'Heraclius.* XXXII. *Martyre de ſaint Anaſtaſe.* XXXIII. *Mort de Coſroës.* XXXIV. *La ſainte croix rapportée.* XXXV. *Dagobert roi de France.* XXXVI. *Exil de ſaint Amand.* XXXVII. *Ses commencemens.* XXXVIII. *Commencemens de ſaint Eloi.* XXXIX. *Monaſteres de Brie.* XL. *Sixiéme concile d'Orleans.* XLI. *Commencemens des Monothelites.* XLII. *Articles de Cyrus.* XLIII. *Lettre de Sergius à Honorius.* XLIV. *Sa réponſe.* XLV. *Egliſe d'Angleterre.* XLVI. *Quatriéme concile de Tolede.* XLVII. *Forme des conciles.* XLVIII. *Canons ſur les rites.* XLIX. *Autres canons.* L. *Fidelité au prince.*

616. 619. 620. 625. 627. 628. 629. 633.

LIVRE XXXVIII.

I. Commencemens de Mahomet. II. *Son Alcoran.* III. *Etat des Arabes.* IV. *Hegire.* V. *Aboubecre & Omar, califes.* VI. *Lettre Synodale de ſaint Sophrone.* VII. *Seconde lettre du pape Honorius.* VIII. *Saint Sophrone envoye à Rome.* IX. *Omar prend Jeruſalem.* X. *Cinquiéme concile de Tolede.* XI. *Mort de ſaint Iſidore de Seville.* XII. *Liturgie d'Eſpagne.* XIII. *Diſcipline de ce ſiecle.* XIV. *Sixiéme concile de Tolede.* XV. *Mort de Dagobert. Clovis II. roi.* XVI. *Loix barbares.* XVII. *Mort du pape Honorius.* XVIII. *Egliſe d'Angleterre.* XIX. *Saint Aïdan évêque.* XX. *Severin pape, puis Jean IV.* XXI. *Eſthese d'Heraclius.* XXII. *Reçuë par Sergius, Cyrus & Pyrrus.* XXIII. *Conquêtes des Muſulmans.* XXIV. *Mort d'Heraclius. Conſtant empereur.* XXV. *Apologie d'Honorius par Jean IV.* XXVI. *Mort de Jean*

A N. 634. 636. 638. 640. 642.

Digitized by Google

SOMMAIRE

Theodore pape. XXVII. *Egliſe d'Angleterre.* XXVIII. *Saint Furſi.* XXIX. *Saint Eloi evêque.* XXX. *Saint Omer.* XXXI. *Troiſiéme concile de Challon.* XXXII. *Saint Diſier de Ca-*
643. *hors.* XXXIII. *Lettre du pape à Paul de C. P.* XXXIV.
645. *Plaintes contre Paul.* XXXV. *Commencemens de ſaint Maxime.* XXXVI. *Sa conference avec Pyrrus.* XXXVII. *Si l'on*
646. *peut dire une volonté compoſée.* XXXVIII. *Ne dire ni une ni deux volontez.* XXXIX. *Défenſe de Menas, d'Honorius & de Sophrone.* XL. *Preuve des deux operations.* XLI. *Conciles d'Afrique.* XLII. *Muſulmans en Afrique.* XLIII.
648. *Septiéme concile de Tolede.* XLIV. *Lettre de Paul de C. P.*
649. *au pape.* XLV. *Type de l'empereur Conſtant.* XLVI. *Condamnation de Paul & de Pyrrus.* XLVII. *Concile de Latran, premiere ſeſſion.* XLVIII. *Seconde ſeſſion.* XLIX. *Troiſiéme ſeſſion* L. *Operation theandrique.* LI. *Quatriéme ſeſſion.* LII. *Cinquiéme ſeſſion.* LIII. *Jugement du concile.* LIV. *Lettres du pape ſaint Martin en Orient.* LV. *Etat des égliſes d'Orient.* LVI. *Lettres à Paul de Theſſalonique.* LVII. *Lettre à ſaint Amand.* LVIII. *Monaſteres de la Belgique.* LIX. *Diſciples de ſaint Oüen.* LX. *Tranſlation de ſaint Benoît.* LXI. *Saint Emmeran de Ratisbone.*

LIVRE XXXIX.

AN. 653. I. PErſecution contre le pape ſaint Martin. II. *Il eſt en-*
654. *levé de Rome.* III. *Egliſe d'Angleterre.* IV. *Saint Cedde évêque d'Eſſex.* V. *Saint Martin à C. P.* VI. *Il eſt interrogé.* VII. *Maltraité.* VIII. *Second interrogatoire.*
655. IX. *Son exil & ſa mort.* X. *Huitiéme Concile de Tolede.* XI. *Neuviéme.* XII. *Premier interrogatoire de ſaint Maxime.* XIII. *Converſation avec Gregoire.* XIV. *Conference avec Troïle & Sergius.* XV. *Second interrogatoire.* XVI.
656. *Autre conference.* XVII. *Troiſiéme interrogatoire de ſaint Maxime.* XVIII. *Accord avec lui.* XIX. *Accord rompu.* XX. *Second exil de ſaint Maxime.* XXI. *Dixiéme Concile de Tolede.* XXII. *Saint Fructueux de Bragues.* XXIII. *Sa*

Digitized by Google

regle. XXIV. *Saint Eugene de Tolede.* XXV. *Mort d'Eugene. Vitalien pape.* XXVI. *Mort de ſaint Eloi.* XXVII. *Privilege pour ſaint Denis.* XXVIII. *Formules de Marculfe.* XXIX. *Sainte Batilde.* XXX. *Monaſteres de France.* XXXI. *Mort de ſaint Maxime.* XXXII. *Ali & Moavia, califes.* 662.
XXXIII. *L'empereur Conſtant à Rome.* XXXIV. *Egliſe d'Angleterre.* XXXV. *Commencemens de ſaint Vilfrid.* 663. 664.
XXXVI. *Conference ſur la pâque.* XXXVII. *Suite de l'égliſe d'Angleterre.* XXXVIII. *Mort de ſaint Anaſtaſe apocriſiaire.*
XXXIX. *Concile de Merida.* XL. *Saint Hildefonſe de Tolede.* XLI. *Affaire de Jean de Lappe.* XLII. *Mort de Conſtant. Conſtantin Pogonat empereur.* XLIII. *Saint Theodore de Cantorberi.* XLIV. *Commencemens de ſaint Leger.* 666. 668. 669.
XLV. *Autres ſaints de France.* XLVI. *Egliſe d'Angleterre.* 673.
XLVII. *Concile d'Herford.* XLVIII. *Mort de Vitalien.* 674.
Adeodat pape. XLIX. *Saint Leger à Luxeu.* L. *Martyre de ſaint Prix.* LI. *Vamba roi des Goths.* LII. *Onziéme concile de Tolede.* LIII. *Quatriéme concile de Brague.* LIV. *Martyre de ſaint Aigulfe.* LV. *Privilege de ſaint Martin de Tours.* LVI. *Mort d'Adeodat. Donus pape.* LVII. *Saint Leger perſecuté. Son martyre.* 675. 677. 678.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû le huitiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* de Monſieur l'Abbé FLEURY. Fait à Paris le 12. Septembre 1701

l'Abbé COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

J'Ay lû le huitiéme volume de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique* par Monſieur l'Abbé FLEURY, dans lequel je n'ai rien trouvé que de tres-conforme à la foy & aux bonnes mœurs. Cet Ouvrage m'a paru tres-utile & tres-édifiant. En Sorbonne ce 1. Novembre 1701.

A. SALMON.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

LIVRE TRENTE-CINQUIE'ME.

APRÉS la mort du pape Pelage II. comme l'égliſe ne pouvoit demeurer ſans paſteur, le clergé, le ſenat & le peuple Romain élurent pour leur évêque d'un conſentement unanime, le diacre ſaint Gregoire: quoi qu'il y reſiſtât de toute ſa force, diſant qu'il étoit indigne de cette place; & craignant que ſous pretexte du gouvernement de l'égliſe, il ne rentrât dans la gloire du monde qu'il avoit quittée. Enfin ne pouvant empêcher ſon élec-

I. S. Gregoire pape. *Greg. Tur. l. x. c. 1. Jo. diac. l. 1. c. 39.*

Digitized by Google

AN. 590. tion, il fit eſperer qu'il y conſentiroit : & ſe fiant à l'amitié de l'empereur Maurice, dont il avoit tenu le fils ſur les fonts, il lui écrivit ſecretement, pour le conjurer de ne point approuver ce choix. Mais Germain prefet de Rome prévint ſon courier : & l'ayant fait arrêter & ouvrir ſes lettres, il envoya à l'empereur le decret de l'élection. Maurice rendit graces à Dieu d'avoir trouvé l'occaſion qu'il deſiroit de procurer cette dignité au diacre Gregoire, & donna ſes lettres portant ordre de le ſacrer.

Cependant à Rome la peſte continuoit avec une grande violence : & comme on attendoit de C. P. la réponſe de l'empereur, ſaint Gregoire fit un ſermon au peuple, & lui parla ainſi : Il faut, mes freres, craindre au moins les fleaux de Dieu quand nous les ſentons, puiſque nous n'avons pas ſçû les prévenir. Vous voyez que tout le peuple eſt frapé du glaive de ſa colere, la mort n'attend pas la maladie, & enleve le pecheur avant qu'il ſonge à faire penitence Conſiderez en quel état il paroît devant le juge terrible. Ce n'eſt pas une partie des habitans qui perit, tout tombe à la fois : les maiſons demeurent vuides, & les peres voyent mourir leurs enfans. Rappellons donc le ſouvenir de nos fautes, & les expions par nos larmes. Que perſonne ne deſeſpere pour l'énormité de ſes crimes : les Ninivites effacerent les leurs par une penitence de trois jours, & le larron à l'heure même de ſa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer, montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. S. Gregoire conclut ce ſermon en indiquant une litanie ou proceſſion à

Digitized by Google

ſept bandes, qui devoient marcher au point du jour le mecredi ſuivant, ſortant de diverſes égliſes, pour ſe rendre toutes à ſainte Marie majeure. La premiere troupe étoit compoſée du clergé : la ſeconde des abbez avec leurs moines : la troiſiéme des abbeſſes avec leurs religieuſes : la quatriéme des enfans : la cinquiéme des hommes laïques : la ſixiéme des veuves : la ſeptiéme des femmes mariées. Chaque troupe étoit conduite par les prêtres du quartier. On croit que de cette proceſſion generale eſt venuë celle du jour de ſaint Marc, qui s'appelle encore la grande litanie. Pendant celle-ci il mourut en une heure quatre-vingt de ceux qui y aſſiſtoient : mais S. Gregoire ne ceſſa point d'exhorter le peuple & de prier, juſques à ce que la maladie fût éteinte. AN. 590.

Comme il apprit que le prefet Germain avoit intercepté ſes lettres, il voulut prévenir la réponſe de l'empereur : jugeant bien qu'elle ſeroit contraire à ſon deſir ; & ne pouvant ſortir ouvertement des portes de Rome, où l'on avoit mis des gardes, il ſe fit enlever par des marchands, déguiſé & enfermé dans une manne d'oſier. Il ſe cacha dans des bois & dans des cavernes pendant trois jours : durant leſquels le peuple Romain faiſoit des jeûnes & des prieres. Enfin ayant été découvert par des indices miraculeux, il fut pris & ramené à Rome. Alors il ſe rendit, & fut conſacré ſolemnellement dans l'égliſe de S. Pierre le troiſiéme de ſeptembre 590. au commencement de la neuviéme indiction. Il tint le ſaint ſiege treize ans. *Jo. diac. c. 44.* *Paul. diac. vita n. 11.* *Greg. I. epiſt. 10. & IV. ep. 4.* *Martyr. R. 3. Sept.*

Comme on lui faiſoit des complimens ſur ſa nou-

AN. 590. velle dignité, il s'en plaignit serieusement à ses amis. Voici comme il en parle au scholastique Paul, prêt à quitter le gouvernement de Sicile : Je ne me mets pas beaucoup en peine que les étrangers me felicitent de l'honneur du sacerdoce : mais je suis sensiblement affligé que ceux qui connoissent comme vous parfaitement mon inclination, croyent que j'y trouve quelque avantage. Rien ne m'étoit plus utile que d'obtenir le repos que je desirois. Et à Jean patriarche de C. P. Je sçai avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat : & cependant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la regle de la charité. Et à Theoctiste sœur de l'empereur : On m'a ramené au siecle sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels, que je n'en avois étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, & paroissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçois tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie celeste. Et je disois du fonds du cœur : Je cherche, Seigneur, vôtre visage. Ne desirant & ne craignant rien en ce monde, j'étois, ce me sembloit, au dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jetté tout d'un coup dans les alarmes & les frayeurs : car encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé. Je suis battu des flots de tous côtez : & quand aprés les affaires je veux rentrer en moi-même, le tumulte des

II. Plaintes de S. Gregoire. *Lib. 1. epist. 3.*

Epist. 4.

Epist. 5.

Ps. 26. 8.

Digitized by Google

vaines penſées m'en empêche, & je trouve mon interieur loin de moi. Et enſuite : L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes & mes negligences, d'avoir confié un ſi grand miniſtere à une perſonne ſi foible. Il dit encore au patrice Narſés : Je ſuis tellement accablé de douleur qu'à peine puis-je parler : j'ai l'eſprit environné de tenebres : je ne vois rien que de triſte, & tout ce que l'on croit agreable, me paroît affligeant. Car je penſe de quel comble de tranquillité je ſuis tombé, & en quelles occupations je ſuis relegué loin de la face du Seigneur. Et à Anaſtaſe patriarche d'Antioche : Vous qui m'aimiez ſpirituellement, il me ſemble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abbat juſques à terre, & ne me permet plus de m'élever aux penſées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche & le flambeau du Seigneur, & quand vous dites que je puis être utile à pluſieurs : c'eſt le comble de mes iniquitez de recevoir des loüanges, au lieu des châtimens que je merite. Et à André du rang des illuſtres : Sur la nouvelle de mon épiſcopat, pleurez ſi vous m'aimez : car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve par cette dignité preſque ſeparé de l'amour de Dieu. Et au patrice Jean, qui avoit contribué à ſon élevation : Je me plains de vôtre amitié de m'avoir tiré du repos que vous ſçaviez que je cherchois. Dieu vous rende les biens éternels pour vôtre bonne intention : mais qu'il me délivre comme il lui plaira de tant de perils. Car comme mes pechez le meritoient, je ſuis moins l'évêque des Ro-

Epiſt. 7.

Epiſt. 29.

Epiſt. 30.

AN. 590. mains que des Lombards. Voila où vôtre protection m'a conduit.

III. Pastoral de S. Gregoire. *Paul. vita n. 12.* *Greg. praf. in pastor.*

Jean évêque de Ravenne ayant repris S. Gregoire avec amitié & modestie de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui en étoit si capable : ce reproche lui donna occasion de composer un livre dans ces commencemens, sur les devoirs des évêques ; & c'est le pastoral si fameux depuis dans toute l'Eglise. Son dessein est de justifier sa resistance, en expliquant tout ce qu'il pensoit sur la grandeur de cette charge. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La premiere est sur la vocation à l'épiscopat : afin que celui qui y est appellé examine avec quelles dispositions il y vient. S'il a la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail : s'il est exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui suivant l'ancienne loy excluoient des fonctions du sacerdoce. La seconde partie montre comment le pasteur appellé legitimement doit s'acquitter de la charge, qu'il n'a point recherchée. Quelle doit être son application à la priere, à l'instruction, au soulagement du prochain : son humilité, son zele, sa discretion. La troisiéme partie marque les differentes instructions proportionnées à la diversité des personnes : suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passageres. Surquoy S. Gregoire entre dans un grand détail. Dans la quatriéme partie il marque en peu de mots comment le pasteur doit faire de frequentes reflexions sur sa conduite, pour s'instruire lui-même & conserver l'hu-

Levit. XII. 17.

milité. Cet ouvrage fut si estimé déslors, que l'empereur Maurice en demanda une copie au diacre Anatolius qui resídoit à C. P. pour les affaires de l'église Romaine ; & qu'Anastase patriarche d'Antioche le traduisit en grec pour l'usage des églises d'Orient. AN. 590. *X. epist. 22.*

IV. Mort de Ste Radegonde.

Un diacre de Gregoire de Tours qui s'étoit trouvé à Rome lors de la mort du pape Pelage, & avoit été témoin de l'ordination de saint Gregoire, lui en raconta les particularitez, & rapporta des reliques que saint Gregoire encore diacre lui avoit données. Il arriva à Tours la même année 590. quinziéme du roy Childebert : & trouva l'évêque Gregoire occupé avec plusieurs autres à appaiser un grand scandale arrivé au monastere de sainte Croix de Poitiers. Sainte Radegonde qui en étoit la fondatrice l'avoit recommandé à tous les évêques, par une lettre où elle dit qu'elle l'a fondé par les liberalitez du roy Clotaire sous la regle de saint Cesaire d'Arles ; & y a établi du consentement des évêques l'abbesse Agnés qui a été benite par saint Germain. Elle les prie de ne jamais permettre que l'on viole la regle, ni que l'on dissipe les biens du monastere ; & conjure les Princes de lui accorder leur protection. Cette lettre est comme le testament de sainte Radegonde : aprés lequel elle mourut le mecredy treiziéme d'aoust, la douziéme année du roy Childebert, qui est l'an 587. L'Eglise honore sa memoire le même jour. *Greg. Tur. X. hist. c. 1.* *Greg IX. hist. c. 2.* *Baudon. n. 26.* *to. 1. Act. ss. Ben p. 333.* *Martyr. R. 13. Aug.*

Elle fut enterrée trois jours aprés par Gregoire de Tours, qui se rendit à Poitiers sur la nouvelle de sa *de glor. conf. c. 106.*

AN. 590. mort, & la trouva dans le cercüeil environnée de ſes religieuſes au nombre d'environ deux cents : entre leſquelles il y avoit non ſeulement des filles de ſenateurs, mais des princeſſes du ſang royal. Comme elles ſe lamentoient, il ſe tourna vers l'abbeſſe, & dit : Interrompez un peu ces plaintes pour penſer à ce qui eſt neceſſaire. Nôtre frere Merouée eſt occupé loin d'ici à viſiter ſon dioceſe : ne differez pas d'enſevelir ce corps tandis qu'il eſt encore entier. Que ferons-nous, dit l'abbeſſe, puiſque le lieu où elle doit être enterrée n'a pas encore été conſacré par la benediction de l'évêque ? Alors les citoyens & les autres perſonnes puiſſantes qui s'étoient aſſemblées pour ces funerailles, dirent à Gregoire : Confiez-vous en la charité de vôtre frere, & beniſſez cet autel : nous ſommes perſuadez qu'il ne le trouvera pas mauvais. Gregoire les crut, & conſacra un autel dans l'égliſe de ſainte Marie où elle devoit être enterrée, & qui eſt aujourd'hui l'égliſe collegiale de ſainte Radegonde. On enleva donc le corps hors du monaſtere : & les religieuſes n'en pouvant ſortir, ſe mirent ſur les murs & ſur les tours, où elles continuoient leurs gemiſſemens & leurs plaintes, en ſorte que l'on n'entendoit pas la pſalmodie. Le corps étoit embaumé & enfermé dans un cercüeil de bois. On le mit dans la foſſe : & Gregoire aprés avoir fait la priere ſe retira ſans couvrir le ſepulcre : reſervant à Merouée évêque de Poitiers de le faire aprés y avoir celebré la meſſe. Un aveugle fut gueri à cet enterrement, comme rapporte la religieuſe Baudonivie qui étoit preſente, & qui a écrit la vie de la ſainte ; & il ſe fit

fit plusieurs autres miracles à son tombeau.

Aprés la mort de sainte Radegonde l'abbesse pria encore l'évêque Meroüée, comme la sainte avoit fait, de la prendre sous sa conduite. Il voulut d'abord le refuser: mais ensuite ayant pris conseil, il promit d'être le pere de ces religieuses & de les défendre au besoin. Et comme ce monastere étoit sous la protection particuliere du prince: il alla trouver le roi Childebert, & en obtint des lettres, qui lui permettoient d'y exercer la même autorité que sur les autres églises de son dioceſe. L'abbesse Agnés mourut peu de temps aprés, & Leuboüere lui succeda. *Greg. T. X. hiſt. c. 40.*

V. Revolte de Chrodielde.

Il se forma contre elle une faction violente. Chrodielde fille du roi Cherebert fit jurer à plusieurs autres religieuses d'accuser Leuboüere de plusieurs crimes, afin de la chasser du monastere & de la faire abbesse elle-même. Elle attira à son parti sa cousine Basine fille du roi Chilperic; & sortit du monastere avec quarante filles ou plus, en disant: Je vais trouver les rois mes parens, pour leur faire connoître la honte que nous souffrons. On nous traite non pas en filles de rois, mais en filles de malheureuses esclaves. L'évêque Meroüée s'efforça de les retenir: mais sans écouter ses remontrances, elles rompirent les serrures & les portes, & sortirent du monastere. C'étoit vers la fin de Février l'an 589. par un tres-mauvais temps & de grandes pluyes, qui avoient rompu les chemins: toutefois elles marchoient à pied, sans avoir un seul cheval, & personne ne leur donnoit à manger sur le chemin. *Greg. X. hiſt. c. 16.*

Le premier jour de Mars elles arriverent à Tours hors d'haleine & épuisées de fatigue ; & Chrodielde s'adressant à Gregoire lui dit : Je vous supplie saint évêque de vouloir bien garder & nourrir ces filles que l'abbesse de Poitiers a tres-maltraitées, pendant que j'irai trouver les rois nos parens, pour leur exposer ce que nous souffrons. Gregoire répondit : Si l'abbesse a failli & contrevenu à la regle, allons trouver nôtre frere Meroüée pour la corriger ensemble, & vous remettre dans vôtre monastere aprés y avoir rétabli le bon ordre : afin de ne pas dissiper indignement ce que sainte Radegonde a assemblé par ses jeûnes, ses prieres & ses aumônes. Non, dit Chrodielde, nous irons trouver les rois. Gregoire lui répondit : Pourquoi n'écoutez-vous pas mon avis ? Je crains que les évêques ne vous excommunient d'un commun consentement, suivant la lettre qu'ils écrivirent à sainte Radegonde, lors de la fondation de ce monastere ; & il leur en fit la lecture. C'étoit la lettre du second concile de Tours tenu en 566.

Sup. l. XXXIV. n. 21.

Greg IX. c. 40. Chrodielde persista toûjours à vouloir aller vers les rois ses parens : se plaignant même de l'évêque de Poitiers, & disant que ce trouble étoit arrivé par sa faute. Gregoire voyant l'opiniâtreté de ces filles, leur dit : Vous ne voulez pas entendre raison & ne pouvez éviter le blâme : mais du moins laissez passer l'hiver, & quand le temps sera plus beau vous irez où il vous plaira. Elles crurent ce conseil ; & l'été suivant Chrodielde ayant laissé à Tours les autres religieuses avec Basine alla trouver le roi Gontran,

Digitized by Google

Il la receut bien, lui fit des presens ; & ordonna une assemblée d'évêques, pour prendre connoissance du different de ces religieuses avec leur abbesse. Chrodielde revint à Tours les attendre : mais pendant son voyage plusieurs de ces religieuses fugitives se laisserent seduire & se marierent. Comme les évêques ne venoient point, Chrodielde & ses compagnes retournerent à Poitiers ; & ayant assemblé une troupe de voleurs, de meurtriers, de débauchez & d'autres scelerats, elles se fortifierent dans l'église de saint Hilaire, disant : Nous sommes des princesses, & nous ne retournerons point au monastere que l'abbesse n'en soit dehors. Alors par ordre des rois, Gondegisile archevêque de Bourdeaux & metropolitain de la province vint à Poitiers, avec deux de ses suffragans, Nicaise d'Angoulême & Saffarius de Perigueux ; & se joignant avec Meroüée de Poitiers, ils vinrent à saint Hilaire, & exhorterent ces filles à retourner au monastere, pour faire examiner leur cause. Comme elles resistoient opiniâtrement, les évêques leur dénoncerent l'excommunication, suivant la lettre du concile de Tours. Mais les seditieux que ces filles avoient assemblez entrerent avec des bâtons dans l'église de saint Hilaire, donnerent tant de coups aux évêques, qu'ils tomberent sur le pavé & purent à peine se relever : mirent en sang les diacres & les autres clercs, & casserent la tête à quelques-uns. Les évêques & leur suite furent tellement épouvantez, que sans se dire adieu ils s'enfuirent chacun de leur côté. *Cap. 41.*

Ensuite Chrodielde envoya des gens pour admi-

nistrer les terres du monastere, se faisant obéïr par les serviteurs à force de coups : & menaçant, si elle pouvoit entrer au monastere, de jetter l'abbesse par dessus les murailles. Le roi Childebert l'ayant apris, envoya un ordre à Maccon, qui étoit comte de Poitiers, de reprimer ces violences ; & l'archevêque Gondegisile écrivit, tant en son nom que des évêques qui l'accompagnoient à Poitiers, à dix évêques assemblez avec le roi Gontran : dont les trois premiers étoient Etherius de Lion, Syagrius d'Autun & Aunacaire d'Auxerre : pour leur donner avis de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre ces religieuses rebelles. Les dix évêques témoignerent par leur réponse, qu'ils approuvoient ce que leurs confreres avoient fait : en attendant le concile qui se devoit tenir le premier jour de Novembre, & où l'on examineroit le remede que l'on pourroit apporter à ces desordres. Cependant ils les exhortent à prier pour ces pauvres égarées. L'abbesse de son côté envoya aux évêques voisins des copies du testament de sainte Radegonde.

c. 43. Ensuite Meroüée évêque de Poitiers, touché des reproches que les religieuses rebelles lui faisoient, envoya Porcaire abbé de saint Hilaire à Gondegisile évêque de Bourdeaux & à ses comprovinciaux : pour le prier de lever l'excommunication, afin qu'elles pussent se presenter pour être oüies : mais il ne put l'obtenir, & un prêtre envoyé par le roi Childebert tenta la même chose inutilement. La rigueur de l'hiver obligea les religieuses rebelles à se separer. Quelques-unes se retirerent chez leurs parens : d'au-

Digitized by Google

tres dans leurs maiſons particulieres ; d'autres dans les monaſteres où elles avoient été auparavant. Il en demeura peu avec Chrodielde & Baſine, encore étoient-elles diviſées: car Chrodielde vouloit être la maîtreſſe, & Baſine ſe ſentant princeſſe comme elle, ne vouloit pas lui obéïr. AN. 590.

VI. Violences contre l'abbeſſe.

L'année ſuivante 590. Chrodielde toûjours environnée de cette trouppe de ſcelerats, leur commanda d'entrer de nuit dans le monaſtere de Sainte Croix, & d'en tirer l'abbeſſe Leuboüere. Celle-ci entendant le bruit qu'ils faiſoient en arrivant, & ne pouvant marcher parce qu'elle avoit la goute, ſe fit porter dans l'égliſe devant la chaſſe de la ſainte Croix. Les hommes étant entrez avec un flambeau & des armes la cherchoient de tous côtez ; & l'ayant trouvée, un d'eux lui voulut donner un grand coup d'épée, mais il fut frappé d'un couteau par un autre & tomba tout en ſang. Cependant la prieure Juſtine aidée par d'autres ſœurs éteignit le flambeau, & couvrit l'abbeſſe du tapis de l'autel. Dans cette obſcurité ces hommes prirent la prieure pour l'abbeſſe, & l'emportoient à ſaint Hilaire : mais le jour commençant à paroître ils la reconnurent & la renvoyerent à ſon monaſtere. Ils retournerent donc, & ayant pris l'abbeſſe, ils la mirent en priſon prés ſaint Hilaire au lieu où logeoit Baſine. La nuit ſuivante ils pillerent le monaſtere de Sainte Croix, n'y laiſſant que ce qu'ils ne purent emporter. *Greg. X. hiſt. c. 15.*

Les évêques de Gaule furent diviſez au ſujet de la pâque cette année 590. La plûpart ſuivant le cycle de Victor la celebrerent le ſeptiéme des calendes *Greg. X. hiſt c. 23. & 1. Mart. c. 63.*

AN. 590. d'Avril, quinziéme de la lune : c'eſt-à-dire le 26. de Mars : les autres le ſecond d'Avril, le vingt-deuxiéme de la lune ; craignant de faire la pâque avec les Juifs, s'ils la faiſoient le quinziéme jour de la pleine lune. La fête étant proche, en ſorte qu'il n'y avoit plus que ſept jours, l'évêque Meroüée envoya dire à Chrodielde, que ſi elle ne rendoit l'abbeſſe il ne celebreroit point la pâque, & qu'aucun catecumene ne ſeroit baptiſé dans la ville de Poitiers. Et ſi cela ne ſuffit, ajoûta-t-il, j'aſſemblerai les citoyens pour la délivrer. Chrodielde pour réponſe prepara des meurtriers, à qui elle donna ordre de tuer l'abbeſſe ſi-tôt qu'on ſe mettroit en devoir de la délivrer par force. Dans ce temps-là Flavien qui avoit la charge de domeſtique, vint à Poitiers, & fit en ſorte que l'abbeſſe ſe refugia dans l'égliſe de ſaint Hilaire. Mais la ſedition continuoit toûjours, & il ſe commettoit des meurtres au ſepulcre de ſainte Radegonde & devant la chaſſe de la ſainte Croix.

Enfin le roi Childebert envoya prier le roi Gontran que les évêques des deux royaumes s'aſſemblaſſent pour terminer ce deſordre ſuivant les canons. Childebert ordonna à Gregoire de Tours de ſe trouver au concile avec Ebregiſile de Cologne & Meroüée de Poitiers ; & Gontran manda Gondegiſile de Bourdeaux avec ſes ſuffragans. Gregoire de Tours declara, que les évêques ne s'aſſembleroient point ſi l'on ne reprimoit auparavant la ſedition par autorité ſeculiere. L'ordre en fut donné au comte de Poitiers qui fit attaquer les ſeditieux. On

Digitized by Google

les tira du monaſtere de Sainte Croix, & on leur fit ſouffrir divers ſupplices: aux uns on coupa les mains, aux autres le nez ou les oreilles. AN. 590.

La ſedition étant appaiſée les évêques qui étoient preſens s'aſſirent ſur le tribunal de l'égliſe. Chrodielde avança pluſieurs chefs d'accuſation contre l'abbeſſe. Premierement qu'elle avoit à ſon ſervice dans le monaſtere un homme habillé en femme, & le montra: car il étoit preſent. Mais il ſe trouva que c'étoit un eunuque, & que l'abbeſſe ne le connoiſſoit point. Chrodielde & Baſine étant interrogées pourquoi elles étoient ſorties du monaſtere: répondirent, qu'on les avoit fait mourir de faim, qu'elles manquoient d'habits & étoient battuës: que des hommes ſe ſervoient de leur bain: que l'abbeſſe joüoit aux tables; que des ſeculiers mangeoient avec elle, & qu'elle avoit fait des fiançailles dans le monaſtere: qu'elle avoit habillé ſa niece d'un tapis de ſoye deſtiné pour l'autel, & qu'elle en avoit ôté des feüilles d'or, pour lui faire des ornemens. L'abbeſſe répondit pertinemment à toutes ces accuſations, ſe ſoûmettant à telle penitence qu'ordonneroient les évêques, ſi elle ſe trouvoit avoir failli. Ils demanderent à Chrodielde & à Baſine ſi elles accuſoient leur abbeſſe de quelque crime capital, comme d'homicide ou d'adultere: elles avoüerent que non; & au contraire on repreſenta des religieuſes de leur parti qui étoient groſſes.

VII. Concile de Poitiers.

Greg. T. hiſt. cap. 16.

Enſuite les évêques leur demanderent raiſon de leur ſortie: des violences commiſes contre Gondegiſile & les autres évêques qui avoient voulu les juger

AN. 590. l'année precedente : contre l'abbeſſe & le monaſtere ; & de leur derniere rebellion : les exhortant à demander pardon à l'abbeſſe, & à reparer le dommage qu'elles avoient commis. Elles le refuſerent, menaçant hautement de tuer l'abbeſſe. C'eſt pourquoi les évêques ayant conſulté les canons, les declarerent excommuniées, juſques à ce qu'elles fiſſent penitence, & rétablirent l'abbeſſe dans le gouvernement du monaſtere. Ils redigerent ce jugement par écrit : l'adreſſant aux rois qui les avoient aſſemblez, & les priant de faire executer la promeſſe que les religieuſes rebelles avoient faite, pour la reſtitution des biens & des titres du monaſtere dont elles s'étoient emparées ; & d'empêcher qu'elles retournaſſent au lieu qu'elles avoient ſi indignement profané. Ce jugement étant publié, & l'abbeſſe rétablie, les ſeditieuſes allerent trouver le roi Childebert, & lui nommerent des perſonnes qu'elles accuſoient non ſeulement d'avoir un mauvais commerce avec l'abbeſſe, mais encore de porter tous les jours des meſſages à la reine Fredegonde ſon ennemie. Le roi les fit prendre, mais aprés les avoir examinez, ſans trouver aucune charge contre eux, il les renvoya. Enfin Chrodielde & Baſine obtinrent leur abſolution au concile de Mets tenu ſur la fin de cette année, au ſujet de Gilles ou Egide évêque de Reims.

VIII. Concile de Mets.

Ce prelat étoit chargé d'avoir trempé dans une conſpiration contre la vie du roi Childebert, qui le fit prendre & amener à Mets, quoiqu'abbatu par une longue maladie. Quelques évêques ayant remontré au roi qu'il n'avoit pas dû faire enlever de

Greg. X. 5. 19.

chez

chez lui & mettre en prison cet évêque sans l'entendre : il lui permit de retourner à Reims, & envoya des lettres à tous les évêques de son royaume, pour se trouver à Verdun au milieu du mois d'Octobre. Quand ils furent arrivez on les mena jusques à Mets, & Gilles s'y trouva aussi. Le roi choisit pour la poursuite de cette affaire Ennodius qui avoit été duc, & qui commença ainsi : Pourquoi avez-vous quitté nôtre roi à qui appartenoit la ville où vous étiez évêque, pour rechercher l'amitié de Chilperic, qui a toûjours été son ennemi, qui a tué son pere, banni sa mere & usurpé son royaume ? Et pourquoi avez-vous receu de lui des terres fiscales dans les provinces qu'il a usurpées ? L'évêque répondit : Je ne puis nier que j'aye été ami du roi Chilperic : mais ce n'a jamais été contre les interêts du roi Childebert. Quant aux terres, je les ai obtenuës en vertu des lettres de ce roi même. Il produisit les lettres ; mais le roi Childebert nia de lui avoir fait ce don. On fit venir Othon qui avoit été en ce temps là referendaire du roi, & dont la souscription y paroissoit : il nia de l'avoir faite, & soûtint qu'on avoit contrefait son écriture. Ainsi l'évêque fut convaincu de fausseté sur ce premier chef. AN. 590.

On produisit ensuite des lettres de lui à Chilperic, & de Chilperic à lui, contenant plusieurs choses injurieuses à Brunehaut, & entre autres : que si on ne coupe la racine la plante ne sechera point. C'est-à-dire qu'il falloit se defaire d'elle pour accabler son fils. L'évêque nia d'avoir écrit ou receu ces lettres : mais on representa un de ses domestiques,

AN. 590. qui les gardoit dans ſes regiſtres. On produiſit enſuite un traité de Childebert & de Chilperic, pour chaſſer Gontran & partager entre eux ſon royaume. Le roi Childebert nia d'en avoir eu connoiſſance, & dit à Gilles : C'eſt ainſi que tu commettois mes oncles, pour exciter une guerre civile entre eux. Tu es cauſe de la ruïne des provinces & de la mort de tant d'hommes, dont tu rendras compte au jugement de Dieu. L'évêque ne peut nier ce fait. Car la preuve étoit tirée d'un regiſtre du roi Chilperic, trouvé dans une de ſes caſſettes à Chelles, quand ſes treſors furent apportez aprés ſa mort au roi Childebert. Epiphane abbé de ſaint Remi de Reims parut auſſi, & dit que l'évêque Gilles avoit receu deux mille ſous d'or, & pluſieurs autres preſens, pour conſerver l'amitié du roi Chilperic. Ceux qui l'avoient accompagné à l'ambaſſade vers Chilperic, dépoſerent qu'il lui avoit long-temps parlé ſeul, ſans qu'ils puſſent entendre ce qu'il diſoit. L'évêque nia ces faits : mais l'abbé Epiphane, qui avoit toûjours été de la confidence, nomma le lieu & l'homme par qui l'or avoit été apporté, & toutes les particularitez du traité contre Gontran.

L'évêque Gilles ainſi convaincu confeſſa tout : les évêques du concile ne purent voir ſans gémir leur confrere chargé de tant de crimes : & ils demanderent que le jugement fût differé de trois jours, afin qu'il eût le temps de penſer à lui, & de ſe juſtifier s'il étoit poſſible. Le troiſiéme jour étant venu ils l'inviterent à propoſer ſes défenſes : mais lui chargé de confuſion leur dit : Ne differez

Digitized by Google

point de donner vôtre ſentence contre un coupable. Je me reconnois digne de mort pour le crime de léſe-majeſté : j'ai toûjours agi contre le ſervice de ce roi & de ſa mere, & c'eſt par mon conſeil que ſont arrivées ces guerres, qui ont cauſé tant de ravages dans les Gaules. Les évêques touchez de la honte de leur frere, lui obtinrent la vie, & ayant lû les canons le dépoſerent du ſacerdoce. Auſſi-tôt il fut envoyé en exil à Straſbourg ; & à ſa place le prêtre Romulfe fils du duc Loup fut ordonné évêque de Reims. On trouva beaucoup d'or & d'argent dans le treſor de l'évêque Gilles : on laiſſa ce qui venoit des revenus de l'égliſe, & on mit au treſor du roi, ce qui venoit de ſes crimes. L'abbé Epiphane fut auſſi privé de ſa charge. AN. 590.

En ce même concile de Mets Baſine proſternée devant les évêques demanda pardon, promettant de ſe reconcilier avec ſon abbeſſe, & de rentrer dans le monaſtere de ſainte Croix de Poitiers, pour y vivre ſelon la regle. Mais Chrodielde proteſta qu'elle n'y rentreroit jamais, tant que l'abbeſſe Leubouere y demeureroit. Le roi Childebert pria qu'on leur pardonnât : elles furent receuës à la communion & renvoyées à Poitiers ; à condition que Baſine rentreroit dans le monaſtere, & que Chrodielde demeureroit dans une terre que le roi lui accorda. Ainſi fut enfin terminé ce grand ſcandale.

IX. Commencemens de ſaint Colomban.

C'eſt le temps auquel ſaint Colomban s'établit en Gaule ; & il y fonda le fameux monaſtere de Luxeu cette même année 590. Il étoit né en Irlande vers l'an 560. dans la province de Lagenie ou Leinſ- *Vita to. 2. Act. Ben. p. 7.*

AN. 590. ter. Il apprit dés sa jeunesse les arts liberaux, la grammaire, la retorique, la geometrie : mais comme il étoit fort bien fait, craignant de succomber aux attaques de la volupté, il quitta son païs, malgré la resistance de sa mere, & passant dans une autre province d'Irlande, il se mit sous la conduite d'un personnage venerable nommé Silen, qui l'instruisit si bien dans les saintes lettres, qu'étant encore jeune il composa un traité sur les pseaumes & quelques autres ouvrages. Ensuite il entra dans le monastere de Bancor, le plus fameux d'Irlande, gouverné alors par l'abbé Commogel ou Congal ; & y vêcut plusieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour se détacher du monde de plus en plus, il se proposa de passer dans une terre étrangere à l'exemple d'Abraham. Il communiqua son dessein à l'abbé, qui eut grande peine à se priver d'un tel secours : mais enfin, croyant que c'étoit la volonté de Dieu il y consentit. Saint Colomban ayant receu sa benediction, sortit de Bancor avec douze autres moines étant âgé de trente ans. Ils passerent dans la
n. 11. grand'Bretagne, & de là en Gaule. La foi y étoit entiere, mais la discipline fort déchûë, soit par les incursions des ennemis étrangers, soit par la negligence des prélats. Il y avoit peu de lieux où on pratiquât la penitence, & où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchoit par tout où il passoit, & ses vertus donnoient grand poids à ses instructions. Il étoit si humble qu'il disputoit toûjours du dernier rang avec ses compagnons : ils

Digitized by Google

n'avoient qu'une volonté, leur modeſtie, leur ſobrieté, leur douceur, leur patience, leur charité les faiſoient admirer de tous. Si quelqu'un faiſoit quelque faute, tous enſemble s'appliquoient à le corriger. Perſonne n'avoit rien en propre : il n'y avoit entre eux ni contradiction ni paroles dures : quelque part qu'ils s'arrêtaſſent, ils inſpiroient la pieté à tout le monde. La reputation de Colomban vint juſques à la cour du roi de Bourgogne, c'étoit Gontran, qui l'ayant oüi parler le pria de s'arrêter dans ſes états, & lui offrit tout ce qu'il demanderoit. Le ſaint homme le remercia, diſant qu'il ne cherchoit qu'à porter ſa croix aprés Jeſus-Chriſt, & choiſit pour ſa retraite le vaſte deſert de la Voſge, où il trouva dans les rochers & à l'endroit le plus rude un vieux château ruïné nommé Anagrates, à preſent Anegray ; & s'y établit avec les ſiens. Ce fut ſon premier monaſtere.

Ils n'y vivoient que d'herbes & d'écorces d'arbres ; & un d'entre eux étant tombé malade ils n'avoient rien pour le ſoulager, quand ils virent à la porte du monaſtere un homme avec des chevaux chargez de pain & d'autres vivres. Il leur dit qu'il avoit été tout d'un coup inſpiré de les ſecourir ; & les pria de demander à Dieu la gueriſon de ſa femme malade de la fiévre depuis un an. Ils prierent & elle fut guerie à l'inſtant Une autre fois ayant paſſé neuf jours ſans autre nourriture que des écorces & des herbes ſauvages, Caramtoc abbé du monaſtere de Salice averti en ſonge de leur beſoin, envoya Marculfe ſon cellerier leur porter des pro-

visions. Celui-ci ne sçachant point le chemin pria Dieu de conduire les chevaux, qui marchant d'eux-mêmes allerent droit au monastere d'Anegray. Depuis ce temps il vint beaucoup de peuple chercher saint Colomban, principalement des malades, qu'il gueriſſoit tous. Comme il avoit accoûtumé de ſe preparer aux fêtes par une ſolitude plus étroite, il choiſit pour cet effet une caverne dont il avoit chaſſé un ours, à ſept milles ou environ d'Anegray: & il y fit ſortir une fontaine par ſes prieres.

Sa communauté étant déja nombreuſe, il chercha un lieu plus commode dans le même deſert pour bâtir un monaſtere; & trouva un château environ à huit milles d'Anegray, nommé *Luxovium* ou Luxeu, qui avoit été tres-fort: & dans le plus épais du bois voiſin on voyoit encore des idoles de pierre que les payens avoient adorées. Saint Colomban commença à y bâtir un monaſtere, qui fut bientôt rempli: enſorte qu'il fut obligé d'en faire un troiſiéme qu'il nomma Fontaines, à cauſe de l'abondance des eaux. Il donna à chacun de ſes monaſteres des ſuperieurs dont il connoiſſoit la pieté: il y reſidoit tour à tour, & leur fit une regle qui a été long-temps pratiquée dans les Gaules, & que nous avons encore.

X. Regle de ſaint Colomban.

Cod. reg. to. 2. p. 153.

Elle eſt courte & principalement employée à recommander les vertus monaſtiques; l'obéïſſance, la pauvreté & le deſintereſſement, l'humilité, la chaſteté, la mortification exterieure & interieure, le ſilence, la diſcretion. Touchant la nourriture il dit, qu'on ne la prendra que vers le ſoir; c'eſt-à-dire

Reg. c. 3.

Digitized by Google

à none, & qu'elle ſera pauvre : des herbes, des legumes, de la farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut proportionner la nourriture avec le travail ; & faire enſorte que chaque jour on jeûne, on prie, on travaille & on liſe. La pſalmodie y eſt ainſi reglée. Aux heures du jour qui partagent le travail ; ſçavoir tierce, ſexte & none, trois pſeaumes avec des verſets. Au commencement de la nuit, c'eſt-à-dire à vêpres, douze pſeaumes L'office de la nuit eſt different le ſamedi & le dimanche des jours ordinaires, & ſelon la diverſité des ſaiſons. Les jours ordinaires pendant les ſix mois d'hiver, trente-ſix pſeaumes ſous douze antiennes : pendant les ſix mois d'été, vingt-quatre pſeaumes ſous huit antiennes ; car chacune étoit precedée de trois pſeaumes. Le ſamedi & le dimanche pendant les trois mois d'hiver Novembre, Janvier, Février, vingt-cinq antiennes chaque nuit, faiſant ſoixante & quinze pſeaumes : enſorte qu'on diſoit tout le pſeautier en ces deux nuits. Les deux mois d'été Mai & Juin, douze antiennes par nuit, c'eſt-à-dire trente-ſix pſeaumes, douze à minuit, vingt-quatre à matines ou laudes. Les trois mois de printemps & les quatre mois d'automne on diminuoit ou on augmentoit trois pſeaumes de ſemaine en ſemaine, ſelon que les nuits augmentoient ou diminuoient. C'eſt le meilleur ſens que l'on donne à mon avis à cet article de la regle de ſaint Colomban, qui eſt aſſez obſcur, & ne ſe peut expliquer par l'uſage qui ne ſubſiſte plus. Saint Colomban dit l'avoir receu de ſes peres, c'eſt-à-dire des moines d'Irlande.

c. 7.

V. Menard. conc. reg. Coinc. an. 590. n. 43. 44. &c.

Pœnit. n. 19. A la fin de chaque pſeaume ils ſe mettoient à genoux. Outre la priere commune il marque l'obligation de prier enſuite chacun dans ſa chambre ; & que l'eſſentiel eſt l'oraiſon du cœur, & l'application continuelle de l'eſprit de Dieu.

c. 10. Aprés la regle ſuit le penitentiel : c'eſt-à-dire les corrections des fautes ordinaires des moines, où l'on void pluſieurs particularitez remarquables. La punition la plus frequente ſont les coups de foüet, ſix pour les fautes legeres, pour les autres à proportion : quelquefois juſques à deux cens, mais jamais plus de vingt-cinq à la fois. Souvent on condamne au ſilence ou à des jeûnes extraordinaires : ce qui s'appelle ſimplement ſuperpoſition : ſouvent à certain nombre de pſeaumes. Les moines faiſoient le ſigne de la croix ſur tout ce qu'ils prenoient : une cuillere, une lampe, & ainſi du reſte. En ſortant ou en entrant dans la maiſon ils demandoient la benediction du ſuperieur, & ſe preſentoient devant la croix. En ſortant ils portoient d'ordinaire ſur eux de l'huile benîte pour en oindre les malades ; & le vaiſſeau où ils la portoient ſe nommoit chriſmal : car c'eſt ainſi que j'entends ce mot, qui ſignifie quelquefois un reliquaire. D'autres l'entendent du vaiſſeau où ils portoient l'euchariſtie : car il paroît d'ailleurs qu'ils la portoient, & il y a des penitences pour ceux qui en laiſſoient corrompre les eſpeces. Saint Colomban ne ſe ſervoit que de vaiſſeaux de cuivre pour celebrer le ſaint ſacrifice : apparemment par eſprit de pauvreté ; & ſes moines faiſoient eux-mêmes le pain qu'ils y offroient. Ils ſe lavoient ſouvent

n. 14. 30.

Conc. Eliber c. 23. V. Cang. gloſſ. ſuperpoſ & Coint. an. 59. n. 61.

n. 3.

n. 5. 13.

n. 19. 28.

Vita S. Gal c. 19.

n. 13.

souvent la tête, puisqu'il n'est permis aux penitens de la laver que le dimanche. Les penitens fléchissoient les genoux, même le dimanche & pendant le temps pascal. AN. 590. n. 15.

Il y avoit deux œconomes en chaque monastere, un grand & un petit: le grand étoit le prevôt, chargé des affaires exterieures, afin que l'abbé n'eût que le soin des ames: le petit œconome étoit chargé du détail de la maison. Les moines changeoient d'habit pour la nuit, reprenoient ensuite l'habit de jour, & en demandoient permission à chaque fois. Ils demeuroient assis tandis que l'on sonnoit pour l'office, excepté les penitens qui se tenoient debout. On donne penitence à celui qui ayant achevé son ouvrage n'en demande pas d'autre, ou qui fait quelque chose sans en avoir ordre; & à celui qui couche dans une maison où il y a une femme. Saint Colomban distingue deux sortes de pechez: les pechez mortels, que l'on doit confesser au prêtre, & les moindres pechez, que l'on confessoit souvent à l'abbé ou à d'autres qui n'étoient pas prêtres, avant que de se mettre à table ou au lit. Plusieurs articles de ce penitentiel sont tirez de Cassien. Il y a un autre penitentiel de saint Colomban, qui comprend les peines canoniques de toutes sortes de pechez, & pour toutes sortes de personnes. n. 16. & ibi Coint. n. 17. 24. n. 18. n. 22. n. 25. n. 29. Prolog.

La même année 590. cinquiéme du roi Recarede Ere 628. le quatriéme de Novembre il se tint un concile à Seville composé de huit évêques, dont saint Leandre étoit le premier. Comme ils furent assemblez dans l'église, les diacres de Pegase évêque XI. Concile de Seville. Conc. t. 5. p. 1588.

AN. 590. d'Astigi leur presenterent un état des esclaves de la même église, que Gaudence son predecesseur avoit affranchis ou donnez à ses parens. Ils consulterent les canons, & trouverent que les donations ou alienations des biens de l'église faites par l'évêque étoient nulles, à moins qu'il n'eût donné ses biens propres à l'église : car alors on faisoit compensation. Ils décíderent donc, que hors ce cas les alienations & les affranchissemens faits par Gaudence ne devoient point subsister. Toutefois par un sentiment d'humanité ils ordonnerent, que les serfs ainsi affranchis, demeureroient libres, mais sujets de l'église; & qu'ils ne pourroient laisser leur pecule qu'à leurs enfans, qui demeureroient à perpetuité sujets de l'église comme eux, & aux mêmes conditions.

c. 2. Ils declarerent, que cette décision auroit lieu dans

c. 3. toute la province Betique. Ils ordonnerent encore en execution du concile de Tolede : que si les prêtres & les autres clercs, étant avertis par leur évêque, n'éloignoient pas d'avec eux les femmes étrangeres, les juges avec la permission des évêques, s'attribuëroient ces mêmes femmes comme esclaves, avec serment de ne les point rendre aux clercs.

Greg. lib. 1. epist. 41. Saint Leandre ayant apris l'élection du pape saint Gregoire lui écrivit, lui marquant la solide conversion & la pieté du roi Recarede. Il le consultoit en même-temps sur les trois immersions du baptême, dont les Ariens abusoient : pour sçavoir si on devoit les continuer, puisque les coûtumes de l'église étoient diverses sans préjudice de la foi. De plus il lui demandoit plusieurs livres, & entre autres ses expositions sur Job.

Digitized by Google

Saint Gregoire ne put répondre à la lettre de saint Leandre que long-temps aprés, au mois de Mai de l'année suivante 591. & il le fit en ces termes : Je desirois de tout mon cœur répondre à vos lettres ; mais je suis tellement accablé des soins de l'épiscopat, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le verrez par la negligence avec laquelle je vous écris, à vous que j'aime si ardemment. Je suis chargé de la conduite d'un vieux bâtiment si usé & si battu de la tempête, que je ne puis le conduire au port. Il écrivoit de même l'année precedente à Jean de C. P. lui demandant le secours de ses prieres. Et vous pouvez d'autant mieux prier, ajoûtoit il, que vous êtes plus éloigné des afflictions que souffre ce païs. Ces paroles font voir que par ce vaisseau si cassé & si maltraité des flots il n'entend pas l'église, mais la ville de Rome, demi ruïnée & continuellement inquietée par les Lombards. Car il ne pouvoit se dispenser de prendre soin de son repos même temporel, & de ses affaires publiques, comme la suite le fera voir. Il continuë de parler ainsi à saint Leandre : Je ne puis exprimer la joye que je sens de voir le roi Recarede si parfaitement converti à la foi catholique. La description que vous faites de ses mœurs, m'oblige à l'aimer sans le connoître. C'est pourquoi vous devez veiller plus soigneusement sur lui, afin qu'il ne s'éleve pas de ses bonnes œuvres, & que la pureté de sa vie réponde à celle de sa foi. Quant aux trois immersions du baptême, nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de la sepulture,

AN. 591.

XII. Lettre à saint Leandre.

1. *epist.* 41.

1. *epist.* 4.

AN. 591. ou si l'on veut les trois personnes de la Trinité : comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine. Mais parce que les heretiques plongeoient trois fois, je suis d'avis qu'on ne le fasse point chez vous : de peur qu'il ne leur semble que nous divisions comme eux la divinité, & qu'ils ne se vantent que leur coûtume l'a emporté sur la nôtre. Je vous envoye les livres dont le memoire est ici joint : pour l'explication sur Job, je l'ai reduite d'homelies en livres suivis, & ils sont entre les mains des écrivains. Cette lettre est dattée du mois de Mai indiction neuviéme l'an 591.

XIII. S. Gregoire soûtient le cinquiéme concile.

Au mois de Février de la même année saint Gregoire tint un concile à Rome, d'où il écrivit ses lettres synodales aux quatre patriarches, ou plûtôt la même lettre dont il leur envoya à chacun un exemplaire : sçavoir à Jean de C. P. à Euloge d'Alexandrie, à Gregoire d'Antioche, à Jean de Jerusalem, & à Anastase d'Antioche. La raison de nommer les deux patriarches d'Antioche est qu'encore que Gregoire fût en possession, le pape ne laissoit pas de reconnoître Anastase ; & il avoit même écrit à l'empereur, pour obtenir, que si on ne lui permettoit pas de retourner à son siege : du moins on l'envoyât à Rome, avec l'usage du pallium pour celebrer la messe à saint Pierre avec le pape. Il commence sa lettre synodale par representer son affliction, d'avoir été chargé de l'épiscopat, en étant aussi indigne qu'il se croit : puis il s'étend sur les devoirs des pasteurs, & fait presque l'extrait de son pastoral. Il se recommande aux prieres de ceux à qui il écrit ; en-

1. *epist.* 24.

2. *epist.* 27.

Digitized by Google

ſuite il fait ſa profeſſion de foi ſuivant la coûtume, & declare qu'il reçoit & revere les quatre conciles generaux, comme les quatre évangiles. Il ajoûte : Je porte le même reſpect au cinquiéme, où la prétenduë lettre d'Ibas a été condamnée, Theodore convaincu de diviſer la perſonne du mediateur, & les écrits de Theodoret contre ſaint Cyrille réprouvez. Je rejette toutes les perſonnes que ces venerables conciles rejettent, & je reçois toutes celles qu'ils honorent : parce que comme ils ſont fondez ſur un conſentement univerſel, celui-là ſe détruit ſans leur nuire, qui preſume lier ceux qu'ils délient, ou délier ceux qu'ils lient. AN. 591.

Ce que ſaint Gregoire dit ici du cinquiéme concile, & de la neceſſité de condamner les perſonnes que les conciles condamnent, regarde manifeſtement la queſtion des trois chapitres. Auſſi prit-il grand ſoin de la réünion des ſchiſmatiques qui refuſoient de les condamner ; & dés le commencement de ſon pontificat il écrivit à Severe évêque d'Aquilée, qui étoit leur chef en occident, de venir à Rome avec ſes ſectateurs, ſuivant l'ordre de l'empereur, pour aſſiſter au concile qui s'y devoit tenir ; apparemment le même où il dreſſa ſa lettre ſynodale. Pour éviter de ſe trouver au concile les évêques d'Iſtrie s'aſſemblerent à Maran, & envoyerent des clercs à l'empereur Maurice avec trois requêtes : l'une au nom des évêques ſujets des Lombards, une au nom de Severe & des autres évêques ſujets des Romains : la troiſiéme au nom de Severe ſeul. Nous avons encore la premiere qui porte les noms de neuf évêques.

l. epiſt. 16.

Ap. Baron. an. 590. n. 4. V. Bell. de S. Ingen. 5. Febr. to. 3. p. 671.

AN. 591. Ils se plaignent des violences exercées par l'exarque Smaragde contre leurs archevêques Elie & Severe; Et enfin, disent-ils, nous venons d'apprendre, que le pape Gregoire a envoyé ordre, pour faire amener à Rome nôtre archevêque. Nous l'avons souvent averti, de ne rien décider en nôtre absence, touchant la cause commune de l'église : car nos peuples sont tellement échauffez sur cette affaire, qu'ils souffriroient plûtôt la mort, que d'être separez de l'ancienne communion catholique. Nous sommes donc tous resolus, comme nous avons écrit à nôtre archevêque, de nous contenter du jugement de Dieu, tant que nous serons sous le joug des barbares; & d'attendre le temps favorable, pour nous presenter à vos pieds : afin que vous jugiez ce different à l'exemple de vos predecesseurs les deux Theodoses & Marcien. Car nous sommes prêts à vous rendre compte de nôtre foi : mais nous ne pouvons reconnoître pour juge, celui qui est nôtre partie, & dont nous évitons la communion. Ils veulent dire le pape. Que si on use de violence, continuent-ils, pour conduire nôtre archevêque à Rome, nous n'esperons plus d'avoir justice; & si quelqu'un de nous vient à mourir, nos peuples ne souffriront plus qu'il se fasse ordonner par l'archevêque d'Aquilée, mais ils s'adresseront aux archevêques des Gaules, qui sont voisins. L'empereur Maurice fut touché de ces raisons, & écrivit à saint Gregoire de laisser ces évêques en repos, jusques à ce que l'Italie fût plus tranquille.

Bar. ibid. n. 38.

Ibid. n. 43.

Saint Gregoire n'étoit pas moins zelé pour la

Digitized by Google

converſion des heretiques. Autarit roi des Lombards défendit que les enfans de cette nation fuſſent baptiſez dans l'égliſe catholique à la fête de pâque 590. Il mourut le troiſiéme de Septembre ſuivant; & ſa veuve Theodelinde étoit ſi agreable aux Lombards, qu'ils promirent de reconnoître pour roi celui qu'elle choiſiroit pour époux. Ce fut Agilulfe duc de Turin, & il commença de regner au mois de Novembre. Peu de temps aprés ſaint Gregoire écrivit à tous les évêques d'Italie d'avertir les Lombards, dont les enfans avoient été baptiſez par les Ariens, de les faire reconcilier à la foi catholique: pour éviter la colere de Dieu, qui ſe declaroit par une grande mortalité. Avertiſſez, dit-il, tous ceux que vous pourrez, & les attirez à la foi par la perſuaſion. La reine Theodelinde étoit catholique; & dans la ſuite elle convertit le roi ſon époux & toute la nation des Lombards.

Paul. diac. hiſt lib. III. c. ult.

I. ep. 17.

Paul. hiſt. lib. IV. c. 16.

XIV. Donatiſtes en Afrique.

Saint Gregoire prit auſſi ſoin de l'égliſe d'Afrique, encore affligée par les reſtes des Manichéens & des Donatiſtes. Dés la premiere année de ſon pontificat il écrivit à Gennade patrice & exarque d'Afrique, dont il louë extrémement la valeur & la pieté, l'exhortant à reprimer fortement les heretiques; qui ne manquent jamais, dit-il, de s'élever contre l'égliſe, dés qu'ils en trouvent l'occaſion. Faites avertir les évêques catholiques, de ne pas choiſir leur primat par le rang qu'il tient, ſans avoir égard au merite. Et qu'il ne demeure pas dans des villages à l'ordinaire, mais dans la ville qu'ils choiſiront: afin qu'il ſoit plus en état de re-

II. epiſt. 25.

I. epiſt. 72.

Digitized by Google

ſiſter aux Donatiſtes. Que ſi quelqu'un des évêques de Numidie veut venir vers le ſaint ſiege, permettez-le, & empêchez qu'on ne s'y oppoſe. C'eſt que la coûtume de Numidie étoit de prendre pour primat le plus ancien évêque ſelon le rang d'ordination ; & ſouvent c'étoit l'évêque d'un village & un homme peu capable. Les évêques de Numidie avoient demandé au pape Pelage de conſerver leurs anciennes coûtumes établies dès le temps de ſaint Pierre : ce
1. *epiſt.* 75. que ſaint Gregoire leur accorda. Mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat, les évêques qui avoient été Donatiſtes.

1. *epiſt.* 81. Argentius évêque de Lamige étoit accuſé d'avoir pour de l'argent confié des égliſes à des Donatiſtes. Un autre évêque nommé Maximien, d'avoir permis pour de l'argent d'établir de nouveau un évêque Donatiſte dans le lieu de ſa reſidence. Saint Gregoire en écrivit en ces termes à Colomb évêque de Numidie : Je vous exhorte qu'à l'arrivée d'Hilaire nôtre chartulaire vous aſſembliez un concile general, où l'affaire ſoit examinée : & ſi ce fait eſt prouvé, que Maximien ſoit dépoſé abſolument. Nous apprenons auſſi que l'hereſie des Donatiſtes s'étend tous les jours, & que pour de l'argent ils obtiennent la liberté de rebaptiſer grand nombre de Catholiques. Vous voyez la grandeur de ce mal, & combien nous nous rendons coupables, ſi loin d'augmenter le troupeau nous ſouffrons que les
11. *epiſt.* 39. loups le ravagent ouvertement. Dominique évêque de Carthage avoit écrit à ſaint Gregoire pour le féliciter de ſon ordination, & lui demandoit la confirmation

confirmation de ſes privileges. Saint Gregoire lui répondit : Tenez pour certain, que comme nous défendons nos droits, nous conſervons auſſi à chaque égliſe les ſiens.

XV. Patrimoines de l'égliſe Romaine.

L'égliſe Romaine avoit de grands patrimoines, où l'on envoyoit des recteurs ou intendans, qui recevoient cette charge devant le corps de ſaint Pierre. Nous avons la formule de leur proviſion entre les lettres de ſaint Gregoire. Le pape écrivoit en même-temps aux habitans du patrimoine, de lui obéïr; & au gouverneur & aux autres officiers publics, de le proteger. C'étoit quelquefois un défenſeur, ſouvent un ſoûdiacre. Il y avoit de ces patrimoines en Afrique, comme dans les autres provinces; & l'exarque Gennade en avoit pris ſoin, juſques à repeupler les lieux, qui manquoient d'habitans, pour les cultiver. Saint Gregoire l'en remercia par une lettre, dont le même Hilaire cartulaire fut le porteur; & il le lui recommandoit en même-temps. Le cartulaire n'étoit originairement, qu'un ſecretaire gardien des chartes : mais alors il avoit juriſdiction dans les provinces où il étoit envoyé. Saint Gregoire recommanda de même au ſcolaſtique Paul gouverneur de Sicile, le ſoûdiacre Pierre, qu'il y envoyoit, pour gouverner le patrimoine de l'égliſe Romaine; & il étoit tres-conſiderable en cette iſle, comme il paroît par pluſieurs lettres écrites au même Pierre, & au défenſeur Romain. Pierre étoit en même-temps vicaire du pape dans la Sicile, & devoit aſſiſter au concile, que le pape recommande aux évêques de tenir tous les ans. Un abbé voi-

I. epiſt. 70. VII. epiſt. 17. 18. 19. 20. 21.

I. epiſt. 73.

Cang. gloſſ.

I. epiſt. 3.

I. epiſt. 2.

I. epiſt. 9.

AN. 591. sin de Palerme, se plaignit, que les habitans d'une terre de l'église Romaine vouloient s'emparer d'une terre voisine appartenante à son monastere. Saint Gregoire écrivit au soûdiacre d'aller sur les lieux, & d'abandonner la prétention de l'église Romaine, si le monastere étoit en paisible possession depuis quarante ans.

Pierre ayant reconnu plusieurs abus, qui se commettoient en l'administration des patrimoines de Sicile, en envoya un ample memoire au pape, qui lui donna la resolution exacte de toutes ses difficultez. Nous avons appris, dit-il, que l'on diminuë aux païsans, sujets de l'église, le prix du bled dans le temps d'abondance; & nous voulons qu'on leur paye toûjours suivant le prix courant; sans déduire le bled qui perit par les naufrages: bien entendu que vous aurez soin de faire le transport à temps. Il est injuste qu'ils fournissent le bled à plus grande mesure, que celle qui entre dans les greniers de l'église. Nous défendons aussi, que les fermiers payent au-delà du prix de leur bail; & nous retranchons toutes les exactions sordides, qui excederont la somme que vous leur aurez prescrite, selon leurs forces. Et afin qu'aprés nôtre mort, on ne puisse les charger de nouveau: nous voulons que vous leur donniez une assurance par écrit, qui porte la somme que chacun d'eux doit payer. Et ce que le recteur du patrimoine prenoit sur ces menus droits; nous voulons que vous le preniez sur le prix du bail. Sur tout ayez soin qu'on n'use point de faux poids, en recevant les

l. epist. 42.

Digitized by Google

payemens des fermiers, comme le diacre Servusdei en a trouvé : mais faites-les rompre & en mettez de nouveaux. AN. 591.

Nous avons encore appris, que nos païsans sont vexez dans le payement du premier terme de leurs rentes : car n'ayant pas encore vendu leurs fruits, ils sont obligez d'emprunter à gros interêts. C'est pourquoi nous ordonnons, que vous leur donniez du fonds de l'église, ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, & que vous le receviez d'eux peu à peu, selon qu'ils en auront : de peur que les denrées qui leur suffiroient pour s'acquitter, ne suffisent pas, si en les pressant on les oblige de les vendre à vil prix. Nous voyons encore, qu'on prend des droits excessifs pour les mariages des païsans ; nous voulons que ce droit n'excede point un sou d'or, même pour les riches ; qu'il soit moindre pour les pauvres, & qu'il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes. Ce droit étoit purement seigneurial, & une espece de tribut sur ces païsans, qui étoient demi serfs. En general il lui donne cette regle : Nous ne voulons point que les coffres de l'église soient soüillez par des gains sordides. Le reste de la lettre contient de semblables reglemens ; & fait voir en quel prodigieux détail entroit le pape saint Gregoire, nonobstant ses autres occupations : la conduite de l'église Romaine, l'inspection sur toutes celles d'Italie, & sur l'église universelle. Mais il ne croyoit aucun travail indigne de lui, pour entretenir en valeur les patrimoines de l'église, & sur tout pour y faire observer une justice tres-exacte.

Digitized by Google

xii. *epiſt.* 30. On void un détail ſemblable dans une autre lettre, que ſaint Gregoire écrivit au même Pierre deux ans aprés en 593. lorſqu'il étoit prêt de revenir à Rome. Aportez, lui dit-il, entr'autres choſes, les payemens de la neuviéme & de la dixiéme indiction, & tous les comptes. Ces deux indictions marquent les années 591. & 592. Il lui donne pouvoir de laiſſer à ſa place, dans les differens patrimoines, ceux qu'il jugera à propos. C'étoit des défenſeurs, que le recteur employoit pour le ſoulager. Il lui recommande de faire aux officiers des lieux, les gratifications ordinaires : mais que ce ſoit, dit-il, par les mains de ceux que vous laiſſez à vôtre place : afin de leur concilier les bonnes graces des officiers. Et enſuite : Si vous trouvez des laïques craignant Dieu, qui doivent être tonſurez, pour ſervir d'agents ſous le recteur du patrimoine, je le trouve tres-bon. Ainſi l'on voit qu'on ne ſe ſervoit que de clercs, pour toute cette adminiſtration : mais c'étoit des clercs du moindre rang, dont le chef n'étoit qu'un ſoûdiacre. Saint Gregoire ajoûte vers la fin : Vous m'avez envoyé un mauvais cheval & cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il eſt mauvais, ni les ânes, parce que ce ſont des ânes : ſi vous voulez aider à nôtre entretien, envoyez-nous des choſes qui nous conviennent. Ces paroles font juger que l'écurie de ſaint Gregoire n'étoit pas magnifique.

XVI. Liberalitez de ſaint Gregoire. *Joan. diac.* ii. c. 24. Il n'avoit pas moins de ſoin du bon emploi de ces grands revenus, que de leur conſervation. Comme il aimoit à imiter en tout le pape ſaint Gelaſe,

il ſuivit l'état qu'il avoit dreſſé des patrimoines de l'égliſe, & en eſtima les revenus en argent : dont il faiſoit des diſtributions à tout le clergé, aux officiers de ſa maiſon, aux monaſteres, aux égliſes, aux cimetieres, aux diaconies, aux hôpitaux de Rome & du voiſinage. Il avoit reglé ce que l'on devoit donner à chacun quatre fois l'année : à pâque, à la ſaint Pierre, à la ſaint André & au jour de ſon ordination ; & cet ordre de diſtribution s'obſervoit encore du temps de Jean, diacre, 300. ans aprés. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant les noms de tous les pauvres que ſaint Gregoire avoit coûtume d'aſſiſter, leur âge, leur condition : tant à Rome qu'aux environs, & même dans les provinces éloignées. De plus, le jour de pâque au matin, il étoit aſſis dans l'égliſe du pape Vigile, prés laquelle il demeuroit d'ordinaire ; & donnant le baiſer de paix aux évêques, aux prêtres, aux diacres, & aux autres perſonnes conſtituées en dignité, il leur diſtribuoit des pieces d'or. Tous les premiers jours des mois, il diſtribuoit aux pauvres en eſpeces, ſelon la ſaiſon, du bled, du vin, du fromage, des legumes, du lard, de la chair, du poiſſon, de l'huile ; & aux perſonnes principales, des liqueurs, ou d'autres rafraîchiſſemens. Tous les jours il faiſoit diſtribuer dans chaque ruë, aux malades & aux invalides, certaine aumône par des officiers établis exprés ; & avant que de manger, il envoyoit de ſa table des portions à des pauvres honteux. Un pauvre ayant été trouvé mort dans un coin de ruë écartée, on dit qu'il s'abſtint de

AN. 591. la messe pendant quelques jours, se croyant coupable de sa mort.

Voici quelques exemples de ses liberalitez, dés la premiere année de son pontificat. Il avoit or-
l. epist. 18. donné au soûdiacre Pierre de donner une pension à un nommé Marcel, enfermé au monastere de saint Adrien de Palerme pour faire penitence.
l. epist. 44. Donnez lui, dit-il, pour son vivre & son vêtement, & pour la nourriture d'un valet, ce que vous jugerez à propos; & il vous sera passé en compte. Dans une autre lettre, il ordonne au même Pierre de donner par an à Godestalde, homme de naissance, mais pauvre & aveugle, vingt-quatre boisseaux de bled, douze boisseaux de féves, & certaine quanti-
l. epist. 23. té de vin. Il ordonne au soûdiacre Anthemius, recteur des patrimoines d'Italie, de donner à des religieuses de Nole quarante sous d'or, pendant la neuviéme indiction alors courante : c'est-à-dire l'année 591. & vingt pendant les années suivantes. De plus, deux sous d'or à un prêtre nommé Paulin, & à deux moines servant un oratoire de saint Michel. Il écrit encore au même Anthemius :
l. epist. 37. Je vous ordonnai à vôtre départ d'avoir soin des pauvres; & je me souviens de vous l'avoir écrit depuis, & de m'instruire par vos lettres de ceux dont vous connoîtriez les besoins. Cependant vous l'avez à peine fait de quelques-uns. Or je veux qu'aussi-tôt cet ordre receu, vous offriez à Pateria, ma tante, quarante sous d'or pour la chaussure de ses domestiques, & quatre cens boisseaux de bled : à Palatine veuve d'Urbicus, vingt sous & trois

Digitized by Google

cens boisseaux : à Vivienne veuve de Felix, autant. Ce sont en tout quatre-vingt sous d'or, qui vous seront passez en compte. Par une autre lettre, il lui ordonne, de donner trente sous d'or par an à Palatine, femme du rang des illustres, ruïnée par les guerres. Par une autre, il ordonne de donner à un nommé Pasteur, vingt-trois boisseaux de bled & onze de féves : pour lui, sa femme & deux enfans. Par une autre lettre, il avertit un soûdiacre nommé Pierre, qu'il fera la dédicace d'un oratoire de sainte Marie, dans le monastere de l'abbé Marinien ; puis il ajoûte : Et parce que cette maison est pauvre, nous devons contribuer aux frais de la solemnité : c'est pourquoi nous voulons, que vous donniez pour distribuer aux pauvres dix sous d'or, trente amphores de vin, deux cens boisseaux de bled, deux orques d'huile, douze moutons & cent poulles, qui vous seront passez en compte. On void ici, que les dédicaces d'églises étoient accompagnées de distributions, qui tenoient encore des Agapes des premiers siecles. Toutes ces lettres sont de la premiere année du pontificat de saint Gregoire ; & il ne fut pas moins liberal dans les suivantes.

I. *epist.* 57.

I. *epist.* 65.

I. *epist.* 54.

Elie abbé d'Isaurie lui avoit demandé cinquante sous d'or, pour les necessitez de son monastere : puis craignant d'avoir trop demandé, il s'étoit reduit à quarante, & ensuite à moins. Saint Gregoire, pour ne lui pas ceder en desintéressement, lui accorda premierement les cinquante : puis il en ajoûta dix, & encore douze : c'est-à-dire, qu'il lui

IV. *epist.* 30.

Digitized by Google

1. *epist.* 52. en donna soixante & douze. Sachant que Felix évêque de Porto, manquoit de domestiques, il lui donna un jeune esclave de dix-huit ans, né dans
1. *epist.* 53. une terre de l'église. Il envoya à un autre évêque des habits, pour le garantir du froid pendant l'hi-
Jo. diac. 11. c. 22. 23. ver. Il nourrissoit quantité d'étrangers, tant en divers païs qu'à Rome même : où ils se refugioient par la crainte des Lombards. Son sacellaire, par son ordre, invitoit tous les jours à sa table douze étrangers : entre lesquels on dit, qu'il receut une fois son ange gardien, & une autre fois Jesus-Christ même.

Mais tandis qu'il faisoit tant de liberalitez, il n'en vouloit point recevoir ; & il écrit ainsi à Felix,
1. *epist.* 64. évêque de Messine : Nous devons remettre les coûtumes qui sont à charge aux églises ; afin qu'elles ne soient pas obligées d'apporter en ce lieu d'où elles doivent plûtôt recevoir. Vous devez garder la coûtume à l'égard des autres clercs, & leur envoyer tous les ans ce qui est établi par l'usage : mais pour nous, nous vous défendons, de nous rien envoyer à l'avenir. Et parce que nous n'aimons pas
V. Cang. in palmatianas. les presens, quoique nous ayons receu avec reconnoissance les palmes que vous nous avez envoyées, nous les avons fait vendre, & vous en avons renvoyé le prix.

XVII. Unions d'évêchez. Les guerres dont l'Italie étoit affligée depuis plus de soixante ans, avoient ruïné plusieurs villes
11. *epist.* 35. & desolé leurs églises : saint Gregoire en prit soin dés l'entrée de son pontificat ; & afin que le peu qui y restoit de peuple ne demeurât pas abandonné,

donné, il resolut d'en charger les évêques les plus voisins. Ainsi Bacanda, évêque de Formie, lui demanda d'unir l'église de Minturne, qui n'avoit plus ni peuple ni clergé, à la sienne, qui étoit pauvre. Le pape trouva la proposition raisonnable; & lui accorda tous les revenus, & tous les droits de l'église de Minturne. Ayant appris que l'église de Populonium étoit tellement abandonnée, qu'on n'y administroit ni la penitence aux mourans, ni le baptême aux enfans : il ordonna à Balbin évêque de Roselle, de prendre soin de cette église en qualité de visiteur, d'y établir un prêtre cardinal, & deux diacres; & trois prêtres dans les paroisses de la campagne. On appelloit alors cardinaux les évêques, les prêtres & les diacres titulaires, & attachez à une certaine église : à la difference de ceux qui ne les servoient qu'en passant & par commission.

1. *epist.* 8.

1. *epist.* 15.

Saint Gregoire ordonna de même à Felix évêque de Siponte, d'établir à Canuse au moins deux prêtres, pour les paroisses de la campagne. Il unit les églises de Misene & de Cumes, qui étoient voisines, & n'avoient plus assez de peuple pour avoir chacune un évêque. Il les donna toutes deux à Benenatus, avec liberté d'établir sa residence où il jugeroit le plus commode, & le plus utile : mais à la charge de prendre également soin de l'église où il ne resideroit pas, & d'y faire celebrer les divins mysteres. Il unit de même l'église des Trois-tabernes, qui étoit ruïnée, à l'église de Velletri : & il ordonna à Jean évêque de celle-ci, de changer sa residence, & de l'établir dans un lieu plus seur, où

1. *epist.* 51.

Lib. II. *epist.* 31

II. *epist.* 35.

II. *epist.* 11.

il fût à couvert des hoſtilitez. Agnel évêque de
11. Ind. 11. epiſt. 13. 14. Fondi, ayant été élû évêque de Terracine, le pape y conſentit avec joye ; & unit à Terracine l'égliſe de Fondi, tellement ruïnée par les guerres, qu'on ne pouvoit plus y habiter : ſans toutefois ſuprimer
11. epiſt. 25. le titre de cette égliſe. Jean évêque de Liſſitane en Dalmatie, ayant été chaſſé de ſa ville priſe par les ennemis ; ſaint Gregoire l'établit évêque cardinal de Squillace en Italie : à la charge de retourner à ſa premiere égliſe, ſi elle recouvroit ſa liberté.

1. epiſt. 43. Pluſieurs évêques d'Illyrie, ayant été chaſſez de leurs ſieges par la guerre, l'empereur ordonna, qu'ils ſe retireroient chez les évêques qui étoient demeurez en place ; & que ceux-ci ſe chargeroient de leur ſubſiſtance. Saint Gregoire en étant averti par le gouverneur de la province, écrivit à tous les évêques d'Illyrie, de s'acquitter de ce devoir : non ſeulement pour obéïr à l'empereur, mais encore plus pour obéïr à Dieu : qui nous oblige de donner les ſecours temporels, même à nos ennemis, quand l'occaſion s'en preſente. Il declare toutefois, que ces évêques dépoüillez n'auront aucune autorité dans les égliſes qui leur donneront retraite, &
1. epiſt. 77. 79. ſe contenteront d'y recevoir leur ſubſiſtance. Dans l'iſle de Corſe, Martin évêque de Tamite ayant été chaſſé, & la ville tellement ruïnée par la guerre, qu'il n'avoit plus d'eſperance d'y retourner : il demanda l'égliſe d'Alerie dans la même iſle, vacante depuis long-temps ; & le pape la lui accorda, l'en
11. epiſt. 10. établiſſant évêque cardinal. Nous voyons même un exemple de proviſion, à une cure vacante dans

un autre dioceſe que celui de Rome. Le pape écrit à un évêque nommé Importunus, qu'il a deſtiné le prêtre Dominique, porteur de la lettre, à une telle égliſe ; & lui ordonne de le faire joüir des revenus même de l'année précedente. AN. 592.

Saint Gregoire prenoit grand ſoin de l'élection des évêques en Italie & en Sicile, & y exerçoit une grande autorité. Demetrius évêque de Naples, fut dépoſé pour des crimes, qui en rigueur de juſtice meritoient la mort, ſuivant les loix divines & humaines. Cette égliſe étant ainſi vacante, ſaint Gregoire écrivit au clergé, aux nobles, aux magiſtrats & au peuple, d'élire inceſſamment un évêque : & cependant il envoya à Naples, pour viſiteur, Paul évêque de Nepi. Le peuple de Naple en fut ſi content, qu'il pria le pape de le leur donner pour évêque titulaire : mais le pape voulut déliberer plus long-temps ſur un choix ſi important ; & cependant il recommanda à Paul, l'inſtruction du peuple & du clergé ; lui permit d'ordonner des clercs, & de recevoir dans l'égliſe des affranchiſſemens de ſerfs : lui ordonnant auſſi de payer au clergé, ce que l'on avoit accoûtumé. Paul, aprés avoir été quelques mois à Naples, prioit le pape de diſpoſer promptement de cette égliſe : ayant impatience de revenir à ſon petit ſiege de Nepi : mais ſaint Gregoire demanda encore du temps, pour rétablir ſolidement l'égliſe de Naples ; & enſuite voyant approcher la fête de pâque, il recommanda l'égliſe de Nepi à un évêque nommé Jean : afin qu'il y celebrât la fête en qualité de viſiteur, pendant l'ab-

XVIII. Elections d'évêques.

II. *epiſt.* 5.

II. *epiſt.* 6. 7.

II. *ep.* 11.

II. *ep.* 10.

AN. 592. sence de Paul. Ansi saint Gregoire ne faisoit point difficulté de faire quitter à un évêque une petite église dont il étoit titulaire, pour en gouverner par commission une plus importante : ne regardant que l'utilité des fidelles.

11. Ind. 11. ep. 15. Au mois de Decembre de la même année 592. les Napolitains envoyerent au pape un decret d'élection, en faveur de Florentius soûdiacre de l'église Romaine : mais il le refusa avec beaucoup de larmes, ne pouvant se resoudre d'aller à Naples. Ce qui donna autant d'affliction à saint Gregoire, que cette élection l'avoit consolé. Il renvoya donc ceux qui avoient apporté le decret, avec une lettre à Scolastique duc de Campanie, par laquelle il le prie d'assembler les principaux & le peuple de Naples, pour choisir un autre évêque. Que si, ajoûte-t-il, vous ne trouvez personne dont vous puissiez convenir : choisissez au moins trois hommes, dont la droiture & la sagesse soit connuë, & les envoyez ici au nom de toute la communauté : peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être vôtre évêque. On void ici un exemple d'élection par compromis.

Ibid. ep. 35. Cet ordre du pape n'ayant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de Mai suivant 593. écrivant à Pierre soûdiacre de Campanie, apparemment recteur du patrimoine : d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entre eux, & les envoyer à Rome, pour y choisir un évêque au nom de toute la ville. Avertissez-les, ajoûte-t-il, d'apporter tout le vestiaire de l'évêque, & l'argent qui sera neces-

Digitized by Google

faire pour ſa dépenſe. C'eſt qu'il devoit être conſacré à Rome, & en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandoit toûjours à ſaint Gregoire de le renvoyer à ſon égliſe de Nepi, dont il étoit abſent depuis environ dix-huit mois; ce que le pape jugea raiſonnable, & ordonna au ſoûdiacre Pierre de lui faire donner aux dépens de l'égliſe de Naples, cent ſous d'or & un petit orfelin à ſon choix : c'eſt-à-dire, un eſclave. Enfin Fortunat fut ordonné évêque de Naples, avant le mois d'Aouſt 593. comme il paroît par deux lettres de ſaint Gregoire. AN. 592. II. Ind. XI. epiſt. 59. 61.

Quelques-uns des habitans de Rimini, ayant choiſi pour évêque Odeatin, en envoyerent la relation à ſaint Gregoire, pour le conſacrer : mais il le refuſa, & leur ordonna d'en choiſir un autre. Que ſi, ajoûte-il, vous n'avez perſonne dans vôtre ville qui y ſoit propre, le porteur des preſentes vous en dira un dont vous devez convenir. On void ici que le pape avoit droit d'exclure les ſujets qui ne lui étoient pas agréables. Enfin preſſé par leurs importunitez il leur donna Caſtorius, qu'il jugeoit trop ſimple pour gouverner cette égliſe; & qui en effet tomba malade de chagrin, pour le peu de ſoûmiſſion de ſon peuple, & les dégoûts qu'il en avoit receus : ce qui obligea ſaint Gregoire de commettre en ſon abſence, pour viſiteur de l'égliſe de Rimini, Leonce évêque d'Urbin. Quelquefois il donnoit un ſeul viſiteur à pluſieurs égliſes voiſines. Quelquefois il commettoit ſeulement un prêtre, pour avoir ſoin d'une égliſe vacante, & y procurer l'é- I. epiſt. 55. 56. II. Ind. X. ep. 22. II. Ind. XI. ep. 34. 35. II. epiſt. 29. I. epiſt. 72.

11. *epist* 19. lection. Il vouloit que l'évêque fût élû de la ville
11. *ep.* 15. 27. même, autant qu'il étoit poſſible. L'évêque élû venoit à Rome ſe faire ordonner, avec le decret d'élection & les lettres du viſiteur.

Saint Gregoire ne prenoit pas moins ſoin dès égliſes de Sicile, que de celles d'Italie. Dés la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au ſoûdia-
1. *epist.* 18. cre Pierre recteur du patrimoine de Sicile, que s'il s'y trouvoit quelques égliſes vacantes, par le crime de leurs évêques; il examinât ceux qui pourroient remplir leurs places, ſoit du clergé des mêmes égliſes, ſoit des monaſteres; & les envoyât à Rome, aprés s'être informé de leurs mœurs. Que ſi, ajoûte-t-il, vous ne trouvez perſonne ſur les lieux; ne laiſſez pas de nous en informer, afin que Dieu y pourvoye. Maximien, moine & abbé de ſaint André à Rome, ami particulier de ſaint Gregoire,
21. *epist.* 4. ayant été ordonné évêque de Syracuſe, il l'établit ſon vicaire ſur toute la Sicile, au mois de Decembre de la dixiéme indiction en 591. lui donnant pouvoir de terminer ſur les lieux les moindres cauſes, & ſe reſervant la connoiſſance des plus difficiles: mais il declare, que cette prerogative eſt attachée à
11. *ep.* 26. ſa perſonne, & non à ſa place. Il ordonna enſuite
11. *ep.* 13. à Maximien, d'établir Paulin évêque de Taur en Calabre, dans le ſiege vacant de Lipari; & à Paulin, d'obéïr abſolument; ce qui marque qu'il reſiſtoit à cette tranſlation. Il lui ordonne de viſiter l'égliſe de Taur; en ſorte toutefois, que Lipari ſoit
11. *epist.* 18. ſa reſidence. Ayant été averti par Felix, homme conſulaire, qu'il y avoit en Sicile un prêtre digne

Digitized by Google

de l'épiſcopat : il écrivit à Maximien de le faire venir devant lui. Et ſi aprés l'avoir examiné, ajoûte-t-il, vous le trouvez digne de ce rang, envoyez-le nous, pour l'ordonner évêque en quelque lieu.

XIX. Juriſdiction du pape.

Saint Gregoire n'entroit dans ce détail, que pour les égliſes qui dépendoient particulierement du ſaint ſiege, & que par cette raiſon on nommoit ſuburbicaires : ſçavoir celles de la partie meridionale d'Italie, où il étoit ſeul archevêque, celles de Sicile & des autres iſles, quoiqu'elles euſſent des metropolitains. Mais on ne trouvera pas, qu'il exerçât le même pouvoir immediat dans les provinces dépendantes de Milan, & d'Aquilée, ni dans l'Eſpagne & les Gaules. Il eſt vrai que dans les Gaules il avoit ſon vicaire, qui étoit l'évêque d'Arles : comme auſſi l'évêque de Theſſalonique l'étoit pour l'Illyrie occidentale. Le pape prenoit ſoin encore des égliſes d'Afrique, pour y faire tenir des conciles, & maintenir les canons : mais nous ne trouvons point qu'il exerçât de juriſdiction particuliere ſur tout ce qui étoit de l'empire d'Orient : c'eſt-à-dire ſur les quatre patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem & de C. P. Il étoit en communion & en commerce de lettres avec tous ces patriarches : ſans entrer dans la conduite particuliere des égliſes de leur dépendance, ſi ce n'étoit dans quelque cas extraordinaire. La multitude des lettres de ſaint Gregoire, nous donne lieu d'obſerver toutes ces diſtinctions : pour ne pas étendre indifferemment les droits, qu'il n'exerçoit que ſur certaines égliſes.

Digitized by Google

XX. Lettre à Venance.

Venance, homme de qualité, aprés avoir embrassé la profession monastique, l'avoit quittée, s'étoit marié, & exerçoit la charge de chancelier d'Italie, qui déslors étoit considerable, & lui donnoit une inspection generale sur la province. Saint Gregoire étoit son ami, & plusieurs croyoient, qu'étant devenu évêque il ne lui écriroit pas souvent : mais le saint pape crut que sa place ne lui permettoit pas de se taire. Je vous parlerai donc, dit-il à Venance, quand vous devriez le trouver mauvais : parce que je desire de tout mon cœur vôtre salut, & que je ne veux point être coupable de vôtre perte Vous sçavez quel habit vous avez porté, & où vous êtes tombé. Considerez ce que vous meriterez au jugement de Dieu : vous qui lui avez ôté non pas quelque argent, mais vous-même, que vous lui aviez dévoüé sous l'habit monastique ? Je suis si accablé de tristesse, qu'à peine puis-je vous parler ; & toutefois le reproche de vôtre conscience vous rend mes paroles insupportables : vous en rougissez ; vous en détournez les yeux. Si donc vous ne pouvez supporter les paroles d'un homme, qui n'est que poussiere, que ferez-vous au jugement du Créateur ? Je sçai qu'à la reception de ma lettre vous assemblez vos amis, & vous consultez sur vôtre vie les complices de vôtre mort : ces gens, qui ne vous disent que ce qui vous est agréable dans l'occasion, parce qu'ils aiment vos biens, & non pas vous. Si vous cherchez un conseil, prenez le mien : personne ne vous en peut donner un plus fidele,

l. epist. 33.

fidele, que celui qui vous aime, & non pas vos biens. Si mon zele vous eſt ſuſpect, j'appellerai toute l'égliſe au conſeil, & je ſouſcrirai volontiers à ce qui ſera décidé d'un commun conſentement. Venance ne ſe convertit point, mais ſaint Gregoire ne renonça pas à ſon amitié. *V. 11. ep. 25-31.*

XXI. Converſions des Juifs.

Vers le même temps, en 591. un Juif nommé Joſeph ſe plaignit à ſaint Gregoire, de Pierre évêque de Terracine, qui aprés avoir chaſſé les Juifs d'un lieu où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler, & permis qu'ils s'aſſemblaſſent dans un autre; vouloit encore les en chaſſer. S'il eſt ainſi, dit ſaint Gregoire écrivant à l'évêque, nous voulons que vous faſſiez ceſſer ces plaintes. Car c'eſt par la douceur, la bonté, les exhortations, qu'il faut appeller les infidelles à la religon chrétienne; & non pas les en éloigner par les menaces & la terreur. *1. epiſt. 34.*

Les Juifs de Caillari, metropole de Sardaigne, vinrent à Rome ſe plaindre en 598. qu'un d'entre eux nommé Pierre, qui s'étoit fait chrétien, le lendemain de ſon baptême, c'eſt-à-dire le jour de pâque, s'étoit emparé de leur ſynagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'inſolens; & y avoit mis une image de la ſainte vierge, une croix, & l'habit blanc qu'il avoit receu au baptême. Saint Gregoire en écrivit à Janvier évêque de Caillari, le loüant de ce qu'il n'avoit point conſenti à cette violence; & l'exhortant à faire ôter l'image & la croix, avec la veneration qui leur eſt dûë, & rétablir les choſes comme auparavant. Car, ajoûte-t-il, comme les loix ne permettent pas aux Juifs *VII. epiſt. 52 ind. 2.*

de bâtir de nouvelles ſynagogues, auſſi leur permettent-elles de poſſeder ſans trouble les anciennes. Il faut uſer avec eux d'une telle moderation, qu'ils ne nous reſiſtent pas : mais il ne faut pas les amener malgré eux : puiſqu'il eſt écrit : Je vous offrirai un ſacrifice volontaire.

Pſ. CIIII. 8.

XII. epiſt. 30. *IV. epiſt.* 6. Saint Gregoire avoit écrit dans le même eſprit au ſoûdiacre Pierre, & au diacre Cyprien, recteurs du patrimoine de Sicile. J'ai appris, dit-il, qu'il y a dans nos terres des Juifs qui ne veulent point ſe convertir. Je ſuis d'avis que vous envoyiez des lettres par toutes ces terres, pour leur promettre nommément de ma part, que l'on diminuëra la rente à ceux qui ſe convertiront : enſorte que celui qui paye un ſol d'or, aura une remiſe du tiers : celui qui en paye trois ou quatre, en payera un de moins. Et il ne faut pas craindre que cette diminution de nos revenus ſoit inutile : car encore qu'ils ne ſe convertiſſent pas aſſez ſincerement, leurs enfans ſeront baptiſez avec de meilleures diſpoſitions.

XI. epiſt. 37. *ind.* 11. Toutefois ſaint Gregoire écrivit à Libertin, prefet de Sicile, pour le prier de reprimer l'attentat d'un Juif nommé Naſas, qui avoit oſé élever un autel ſous le nom du prophete Elie : & avoit ſeduit pluſieurs chrétiens, pour y venir adorer. Il achetoit auſſi des eſclaves chrétiens au mépris des loix. Ce Juif avoit gagné par argent le gouvernement precedent nommé Juſtin, qui l'avoit laiſſé impuni.

X. epiſt. 45. Dés la premiere année du pontificat de ſaint

Gregoire, plusieurs Juifs d'Italie, que leur trafic appelloit de temps en temps à Marseille, se plaignirent à lui, que l'on y baptisoit grand nombre de Juifs, plus par force que par persuasion. Saint Gregoire en écrivit à Virgile évêque d'Arles, & à Theodore évêque de Marseille. Je louë, dit-il, vôtre intention, mais si elle n'est reglée par l'écriture, je crains qu'elle ne nuise à ceux mêmes que vous voulez sauver; & que venant au baptême par necessité, ils ne retournent plus dangereusement à leur premiere superstition. Il faut donc se contenter de les prêcher & de les instruire, pour les éclairer & les convertir solidement.

XXII. Saints de Gaule.

Il y avoit trois ans que saint Virgile étoit évêque d'Arles, son païs étoit l'Aquitaine; & aprés avoir quitté ses biens, qui étoient grands, il embrassa la vie monastique dans l'isle de Lerins. Il fut abbé de saint Symphorien d'Autun; & de là appellé à l'évêché d'Arles, aprés la mort de l'évêque Licerius, par les soins de Syagrius évêque d'Autun, la treiziéme année du roi Childebert, 588. de Jesus-Christ. Quelques exemples des années précedentes, font voir qu'en Gaule on ne faisoit pas grande difficulté de contraindre les Juifs à se faire chrétiens. Saint Avit, évêque de Clermont, en ayant converti un; comme il l'emmenoit à l'église avec les autres nouveaux baptisez, un Juif lui jetta sur la tête de l'huile puante. Le peuple irrité abbatit la synagogue. Ensuite saint Avit leur envoya dire: Je ne prétends pas vous obliger par force à croire le fils de Dieu; je vous y invite: mais si vous ne le voulez pas, retirez-

Vita. to. 1. Act. Ben. p. 55.

Greg. Tur. IX. hist. c. 23.

Greg. V. hist. cap. 11.

AN. 591. vous d'ici. La plûpart témoignerent croire en Jesus-Christ, & furent baptisez jusques au nombre de cinq cens & plus : ceux qui ne voulurent pas se retirerent à Marseille. Le roi Chilperic fit baptiser plusieurs Juifs l'an 582. vingt-uniéme de son regne, & en leva plusieurs des fonts: mais quelques-uns observoient encore le sabat comme le dimanche. Un d'entre eux nommé Priscus ne vouloit point se convertir. Le roi irrité le fit mettre en prison ; pour l'obliger du moins malgré lui à écouter les instructions: mais il fut tué ensuite par un Juif converti fil-leul du roi.

Id. vi. l. 8. c. 17.

La même année que saint Gregoire écrivit aux deux évêques de Gaule, c'est-à-dire l'an 591 seiziéme de Childebert, saint Sulpice le severe évêque de Bourges, mourut le vingt-neuviéme de Janvier : jour auquel l'église honore sa memoire. Il avoit tenu le siege sept ans, depuis l'an 584. & eut pour successeur Eustase diacre de l'Eglise d'Autun. La même année 591. mourut Ragnemode évêque de Paris. Le prêtre Faramode son frere prétendoit lui succeder : mais un marchand Syrien, nommé Eusebe, obtint la place à force de presens. Etant en possession de l'évêché, il changea tout le clergé de son predecesseur, & mit des Syriens pour servir la maison de l'église. Toutefois aprés lui, Faramode fut évêque de Paris.

Greg. Tur. V. hist. c. 26.

Martyr. R 29. Janv.

Greg. ibid.

La même année mourut saint Yrier ou Aredius, abbé celebre en Limousin : né à Limoges même d'une famille distinguée. Il servit à la cour du roi Theodebert, & fut son chancelier : mais saint Ni-

Ibid. c. 19. Id. glor. conf. c. 9. vitæ P. I. c. 17. Vita S. Arid. Act. Ben. to. 1. p. 30.

Digitized by Google

cet de Treves lui perſuada de quitter la cour comme il étoit encore jeune, & l'inſtruiſit dans les ſaintes lettres. Il retourna dans ſon païs ; & laiſſant à ſa mere tout le ſoin de ſa famille & de ſes biens, il s'appliqua à bâtir des égliſes, & amaſſer des reliques. Il fonda un monaſtere, où il mit d'abord de ſes ſerfs, & y faiſoit pratiquer les regles de Caſſien, de ſaint Baſile, & des autres abbez qui ont formé la vie monaſtique : ſa mere Pelagie leur fourniſſoit le vivre & le vêtement, ſans ceſſer de prier & de ſervir Dieu. Pluſieurs malades s'adreſſoient à ſaint Yrier, & il les gueriſſoit en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Il fit ainſi un tres-grand nombre de miracles. Enfin étant venu à Tours, aprés la fête de ſaint Martin, il prit congé de l'évêque Gregoire, comme devant mourir bientôt ; & étant de retour à ſon monaſtere, il fit ſon teſtament, où il inſtitua ſes heritiers ſaint Hilaire & ſaint Martin, & mourut le vingt-cinquiéme d'Aouſt. Saint Ferreole, évêque de Limoges, prit ſoin de ſa ſepulture. *Martyr. Vſuar. 25. Aug.*

Saint Yrier eut un diſciple digne de memoire, le diacre Vulfilaïc. Il étoit de la nation des Lombards ; & dés ſon enfance, il eut une devotion particuliere à ſaint Martin, ſans ſavoir s'il étoit martyr ou confeſſeur, ni en quel païs étoient ſes reliques. S'étant mis ſous la diſcipline de ſaint Yrier, il demeura quelque-temps à ſon monaſtere. Puis il paſſa dans le territoire de Treves, prés du château nommé alors Epoſium, à preſent Ivois ; & ſur une montagne voiſine il bâtit un monaſtere, dont l'é- *Greg. VIII. hiſt. c. 15.*

gliſe étoit dédiée à ſaint Martin. Il y fit dreſſer une colomne, où il demeuroit debout & nuds pieds, ſouffrant cruellement l'hiver : enſorte que les ongles lui tomberent pluſieurs fois. Il vivoit d'un peu de pain & d'eau, avec quelques herbes. Le peuple des villages voiſins accouroit à ce ſpectacle ; & le ſaint homme les exhortoit à renoncer au culte de Diane, & aux chanſons profanes qui accompagnoient leurs feſtins. Ils avoient une grande idole de cette déeſſe, dont la ſuperſtition étoit celebre dans ces vaſtes forêts, dés le temps de l'empereur Domitien, ſous le nom de la Diane d'Ardenne. Vulfilaïc fit tant, par ſes exhortations & par ſes prieres, qu'il convertit ces idolâtres ; & aprés avoir briſé les petites idoles, il leur perſuada d'abattre auſſi la grande, & de la reduire en poudre.

Inſcr. ap. Bron. antiq. Trev.

Les évêques voyant ſa maniere de vivre, lui dirent : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Simeon d'Antioche, qui a vêcu ſur la colomne ; & la ſituation du païs ne vous permet pas de ſouffrir un ſi grand tourment. Deſcendez plûtôt, & logez avec les freres que vous avez aſſemblez. Il crut que ce ſeroit un crime de ne pas obéïr aux évêques : il deſcendit de ſa colomne, & vêcut avec les autres. Un jour l'évêque l'ayant fait venir aſſez loin de ſon monaſtere, envoya des ouvriers qui abatirent la colomne. Vulfilaïc revenant le lendemain, ne la trouva plus : il en répandit beaucoup de larmes, mais il n'oſa la relever, de peur de deſobéïr aux évêques. Gregoire de Tours, paſſant par ſon monaſtere, apprit tout ceci de ſa propre bouche ; & c'eſt

l'unique exemple de moine ſtylite, que je ſçache en Occident. AN. 591.

XXIII. Impoſteur en Gaule.

Vers le temps de la mort de ſaint Yrier, parut dans les Gaules un impoſteur dangereux. Il étoit de Berry, & comme il coupoit du bois dans une forêt, un eſſain de mouches l'ayant piqué, il perdit la raiſon & paſſa pour inſenſé pendant deux ans. Enſuite il alla dans la province d'Arles, où il ſe revêtit de peaux, & paroiſſoit appliqué à l'oraiſon. On prétendoit même, qu'il avoit des revelations. De là il paſſa dans le Givaudan, où il commença à dire qu'il étoit le Chriſt; ayant avec lui une femme qu'il nommoit Marie. Beaucoup de peuple lui amenoit des malades, & on prétendoit qu'il les gueriſſoit en les touchant. On lui donnoit de l'or, de l'argent, des habits; qu'il diſtribuoit aux pauvres, pour mieux tromper: mais il pilloit auſſi les paſſans, pour faire des aumônes de leurs dépoüilles. Il ſe proſternoit à terre, & prioit avec cette femme; & ſe relevant, ſe faiſoit adorer par les aſſiſtans, menaçant de mort ceux qui refuſoient de le faire, même les évêques. Ses prédictions étoient ordinairement des maladies ou des pertes, dont il menaçoit. Il ſeduiſit une multitude infinie de peuple; & non ſeulement des païſans, mais des eccleſiaſtiques, enſorte qu'il étoit ſuivi de plus de trois mille perſonnes. Etant entré dans le Velay, il s'arrêta prés d'Anis, à preſent le Pui, avec toute ſon armée, qu'il rangea en bataille, pour attaquer l'évêque Aurelius. Il envoya devant lui des hommes nuds, danſant & folâtrant, pour annoncer ſon arrivée. L'évê-

Greg. X. hiſt. c. 25.

que étonné lui envoya de braves gens, pour ſçavoir ce qu'il vouloit dire. Le plus conſiderable d'entre eux ſe baiſſa devant l'impoſteur, comme pour lui baiſer les genoux. L'impoſteur commanda qu'on le prît & qu'on le dépoüillât : mais celui-ci tira ſon épée, tua l'impoſteur, & le mit en pieces. Auſſi tôt tous ſes ſectateurs ſe diſſiperent. On prit la prétenduë Marie, & on la mit à la torture, où elle découvrit tous les preſtiges de l'impoſteur. Toutefois ceux qu'il avoit ſeduits ne ſe deſabuſerent point, & ſoûtinrent toûjours qu'il étoit le Chriſt, & elle Marie, qui avoit une partie de la divinité. Il y eut par toutes les Gaules des impoſteurs ſemblables, accompagnez de femmes, qui faiſant les folles, publioient que c'étoient des ſaints.

XXIV. Fin de ſaint Gregoire de Tours.

C'eſt à cette année 591. ſeiziéme du roi Childebert, que Gregoire de Tours finit ſon hiſtoire: mais il vêcut encore quatre ans. Il étoit de petite taille, mais de grande vertu. On lui attribuë pluſieurs miracles, qu'il rapportoit à ſaint Martin & à d'autres ſaints, dont il portoit toûjours ſur lui des reliques. Des voleurs qui avoient pillé l'égliſe de ſaint Martin, ayant été pris, il craignit que le roi Chilperic ne les fît mourir, & lui écrivit pour leur ſauver la vie : vû qu'il ne les accuſoit pas, lui à qui cette pourſuite appartenoit. Le roi leur fit grace, mais il fit rendre ſoigneuſement tout ce qu'ils avoient pris. Gregoire étoit bien inſtruit de la doctrine de l'égliſe, comme il paroît par pluſieurs diſputes qu'il rapporte lui-même : contre deux Ariens Agilan & Oppila : contre le roi Chilperic, qui donnoit

De Mir. S. Mart. lib. IV. c. 5.

Vita ap Sur. 17. Nov. c. 13.

Greg. VI. hiſt. c. 10.

v. hiſt. c. 44.

vi. hiſt. c. 40.

Digitized by Google

donnoit dans le Sabellianiſme : contre un de ſes prêtres, qui nioit la reſurrection. En toutes ces occaſions, Gregoire employe fort à propos les preuves tirées de l'écriture. Dans les derniers temps de ſa vie, il alla à Rome ; & fut tres-bien reçû du pape ſaint Gregoire, qui même pour honorer l'égliſe de Tours, lui donna une chaire d'or. Gregoire de Tours mourut à cinquante-deux ans, après vingt-deux ans d'épiſcopat, l'an 595. le dix-ſeptiéme de Novembre : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Nous avons de lui pluſieurs écrits. Premierement, ſon hiſtoire eccleſiaſtique en dix livres, dont le premier comprend en abregé toute la ſuite des temps, depuis la creation du monde, juſques à la mort de ſaint Martin : dans les ſuivans, il rapporte les faits avec plus d'étenduë, principalement ceux de ſon temps, y mêlant beaucoup d'hiſtoire temporelle. Sept livres de miracles : ſavoir deux de la gloire des martyrs, un de la gloire des confeſſeurs, quatre de ſaint Martin. Un huitiéme livre de la vie des peres. Il avoit auſſi écrit deux livres, que nous n'avons plus ; ſavoir un commentaire ſur les pſeaumes, & un traité des offices eccleſiaſtiques. Le grand nombre de miracles qu'il rapporte, marque plus de credulité, que de critique ; & ſon ſtile, comme il reconnoît lui-même, ſe ſent de la barbarie de ſon ſiecle.

v. hiſt. c. 45.
x. hiſt. c. 13.
Vita. c 20.
V. Coint. an. 595. n. 26.
Martyr. R. 17. Nov.
Greg. X. hiſt. in fine.
Greg. prolog. hiſt. & præfat. Glor. conf.

XXV. Guerre des Lombards.

Le pape ſaint Gregoire étoit obligé par le malheur des temps, à prendre ſoin même de l'état temporel de Rome. Romain patrice & exarque de Ravenne, avoit rompu la paix avec les Lombards,

AN. 592. & ne pouvoit soûtenir la guerre. Ariulfe duc de Spolete venoit jusques à Rome, tuoit les uns & mutiloit les autres : ce qui affligea tellement saint Gregoire, qu'il en tomba malade, comme il l'écrit à Jean évêque de Ravenne, pendant l'été de l'an 592. J'étois fort étonné, ajoûte-t-il, que vous ne fissiez rien pour nous, vous dont la vigilance m'est si connuë : & j'ai vû par vos lettres, que vous agissez assez : mais que vous n'avez personne auprés de qui vous puissiez agir. En effet, celui qui y est, c'est-à-dire l'exarque, neglige de combattre nos ennemis, & nous défend de faire la paix : quoiqu'à present nous ne pourrions la faire, quand il le voudroit : car Ariulfe ayant les troupes d'Autaris & de Nordulfe, veut avoir les contributions qui leur sont dûës, avant que de parler de paix. Au reste, l'animosité du patrice Romain ne doit pas vous allarmer : plus mon rang me met au dessus de lui, plus je dois avoir de gravité, pour souffrir ses legeretez. Si toutes fois vous le trouviez un peu traitable, faites-le consentir que nous fassions la paix avec Ariulfe. Car on a ôté les meilleures troupes de Rome, comme il sait ; & les Theodosiens qui restent n'étant point payez, veulent à peine garder les murailles. Et ensuite : Quant à Naples, representez aussi à l'exarque, qu'Arigis s'est joint avec Ariulfe, & en veut à cette ville : en sorte qu'il la faut compter pour perduë, si on n'y envoye promptement un commandant. Arigise étoit le duc de Benevent. Saint Gregoire ajoûte : Si vous persuadez à l'exarque de nous laisser traiter la paix,

Lib. II. ind. 10 ep. 32.

je vous envoyerai une autre perſonne, pour convenir du prix. C'eſt qu'on ne traitoit avec les Lombards, que pour de l'argent. On void par quelques autres lettres, qui ſemblent regarder la même guerre, le ſoin de ſaint Gregoire, pour exciter les capitaines Romains à reſiſter aux Lombards: mais la plus remarquable eſt celle où il ordonne aux ſoldats de Naples, d'obéïr au tribun Conſtantius, qu'il envoyoit pour y commander. La negligence de l'exarque l'obligeoit d'en uſer ainſi; & peut-être payoit-il ces troupes. Car au reſte, on ne peut douter de ſa ſoûmiſſion, pour les puiſſances temporelles. AN. 592. XII. ep. XI. 12. 23.

Jean de Ravenne avoit écrit au pape, touchant les évêques ſchiſmatiques d'Iſtrie: qui avoient obtenu de l'empereur, de faire ceſſer les pourſuites que le pape faiſoit contre eux, alleguant pour raiſon de cette ſurſéance, les ravages des Lombards. Car ils avoient deſolé leur païs & brûlé Grade, où leur patriarche Severe faiſoit ſa reſidence. Jean de Ravenne propoſoit même au pape, d'envoyer à Severe quelque aumône en cette occaſion: ſurquoi le pape lui répond: Vous ne parleriez pas ainſi, ſi vous ſaviez les preſens qu'il envoye à la cour contre nous. Et quand il ne le feroit pas, nous devons faire la charité à ceux qui ſont fidelles à l'égliſe, avant que de la faire à ſes adverſaires. La ville de Fano eſt proche, d'où on a enlevé pluſieurs captifs: j'y voulus envoyer l'année paſſée, mais je n'oſai le faire au milieu des ennemis. Je ſuis donc d'avis que vous y envoyiez l'abbé Claude avec quelque ar- II. ep. 31.

gent, pour racheter ceux qu'il pourra. Quant à la ſomme, j'approuve tout ce que vous reglerez. Claude étoit abbé de ſaint Jean de Claſſe, prés de Ravenne.

XXVI. Affaire de Natalis de Salone.

Dans cette même lettre, ſaint Gregoire parle de Natalis évêque de Salone en Dalmatie, témoignant une grande joye de ce qu'il s'eſt corrigé. Nous voyons de quoi il s'agiſſoit par les lettres precedentes de ſaint Gregoire. Dés le temps du pape Pelage ſon predeceſſeur, Honorat archidiacre de Salone, s'étoit plaint, que l'évêque Natalis le traitoit mal: parce, diſoit il, que je l'empêche de donner à ſes parens les vaſes ſacrez, dont je ſuis chargé. Le pape Pelage avoit défendu à Natalis de garder du reſſentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois Natalis aſſembla un concile de la province, dont il étoit metropolitain: où il dépoſa Honorat, & ordonna à ſa place un autre archidiacre plus commode pour lui. Puis il ordonna prêtre Honorat contre ſon gré. Ils en écrivirent de part & d'autre à ſaint Gregoire, dés la premiere année de ſon pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat, de continuer à exercer ſes fonctions d'archidiacre. Si vous pouvez finir ce ſcandale, ajoûte-t-il, vous gagnerez beaucoup pour vôtre ame: ſinon, venez inceſſamment devant nous, & que l'évêque y envoye pour lui une perſonne bien inſtruite. Sachez cependant, que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles precieux tant de vôtre égliſe, que des autres que l'on y a raſſemblez de diverſes égliſes. Pour Natalis, il lui écrivit en

11. *ind* 10. *epiſt* 14. 15.

1. *epiſt.* 10.

ces termes : les actes que vous m'avez envoyez de vôtre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne sont propres qu'à fomenter vos differens ; puisqu'en même-temps vous le dépossez du diaconat, comme indigne, & vous l'élevez malgré lui à la prêtrise. C'est pourquoi, nous vous admonétons de le rétablir dans sa fonction ; & s'il reste encore entre vous quelque differend, qu'il vienne ici, & quelqu'un pour vous. AN. 592. 1. *Epist.* 19.

Natalis n'ayant point satisfait à cette lettre, saint Gregoire lui écrivit au mois de Mars de l'année 592. indiction dixiéme. J'apprends, dit-il, par plusieurs personnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le soin de vôtre troupeau, & que vous êtes occupé à tenir une grande table ; au reste vôtre conduite fait voir, que vous ne vous appliquez ni à la lecture, ni à l'exhortation. Il reprend ce qui s'étoit passé sous le pape Pelage, & de son temps ; puis il ajoûte : Aprés tant d'avertissements rétablissez Honorat en sa place, si-tôt que vous aurez reçû cette lettre : si vous differez encore, sachez que vous êtes privé de l'usage du pallium, qui vous a été accordé par le saint siege ; & si vous continuez dans vôtre opiniâtreté, vous serez privé de la participation du corps & du sang de N S. Aprés quoi nous examinerons juridiquement, si vous devez demeurer dans l'épiscopat. Quant à celui qui s'est laissé promouvoir à l'archidiaconat au préjudice d'Honorat, nous le dépossons de cette dignité ; & s'il continuë d'en faire les fonctions, il sera privé de la sainte communion. Saint Gregoire chargea 11. *ind.* 10. *Epist.* 14. *Ibid. ep.* 16.

AN. 592. de cette lettre, & de l'execution des ordres qu'elle contenoit, le soûdiacre Antonin, qu'il envoyoit pour administrer le patrimoine de l'église Romaine en Dalmatie. Il le chargea aussi de deux autres lettres : une aux évêques de la province, pour leur donner part de cette affaire ; l'autre au prefet Jobin, pour lui recommander Antonin, & le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la justice.

Epist. 15.

Epist. 17.

Epist. 31.

Epist. 37.

Natalis se rendit enfin : il se soûmit aux ordres du pape, & corrigea ses mœurs : toutefois il lui écrivit une lettre, où il prétendoit se justifier : alleguant pour autoriser ses festins, plusieurs passages de l'écriture mal appliquez ; entre autres celui-ci : Que celui qui ne mange point, ne juge pas celui qui mange. Ce passage, dit saint Gregoire, ne convient point du tout. Car il n'est pas vrai que je ne mange point ; & saint Paul ne parle ainsi, que pour ceux qui jugent les autres, dont ils ne sont point chargez. Vous souffrez avec peine, que je vous aye repris de vos grands repas ; & moi, qui suis au dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde. Et je ne compte pour amis, que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon ame, avant la venuë du juge terrible. Il remet à l'arrivée de ses députez, à juger son different avec Honorat. Mais Natalis mourut environ six mois après.

Rom. XIV. 3.

11. *ind.* 11. *epist.* 22.

XXVII. Affaire d'Adrien de Thebes.

Au mois d'Octobre de la même année 592. indiction onziéme, saint Gregoire rétablit Adrien évêque de Thebes, injustement dépose. Il avoit

11. *ind.* 11. *epist.* 7.

Digitized by Google

lui-même dépoſé deux diacres de ſon égliſe nommez Jean, & Coſme : l'un pour un peché d'impureté, l'autre pour n'avoir pas adminiſtré fidellement les biens de l'égliſe. L'un & l'autre le pourſuivirent devant l'empereur, pour des cauſes civiles & criminelles. L'empereur ſuivant les canons, renvoya Adrien devant Jean évêque de Lariſſe ſon metropolitain : pour juger définitivement le civil, & informer du crime, puis en faire ſon rapport à l'empereur. Le premier crime, dont les diacres Jean & Coſme accuſerent leur évêque, fut de n'avoir pas dépoſé Eſtienne diacre de la même égliſe de Thebes, quoiqu'il connût ſa vie infâme. Ils prouverent bien la mauvaiſe vie d'Eſtienne : mais non que l'évêque Adrien en eût eu connoiſſance. Le ſecond chef d'accuſation étoit, d'avoir empêché de baptiſer des enfans, qui étoient morts ſans baptême. Mais les témoins produits ſur ce fait, ne diſoient point que l'évêque Adrien l'eût ſçû; & ne parloient que ſur le rapport des meres, dont les maris avoient été excommuniez pour leurs crimes. D'ailleurs il étoit conſtant, que les enfans avoient été baptiſez à Demetriade. Jean archevêque de Lariſſe, ne laiſſa pas de condamner Adrien de Thebes, tant ſur le criminel que ſur le civil. AN. 592

Adrien appella de cette ſentence à l'empereur : mais nonobſtant ſon appel, Jean de Lariſſe le fit mettre dans une étroite priſon : où il le contraignit de lui donner un libelle, par lequel il acquieſçoit à ſa ſentence, tant pour le criminel, que pour le civil. Toutefois il n'avoüoit ſes crimes prétendus,

Digitized by Google

AN. 592. que par des paroles ambiguës, qui lui laissoient ouverture à s'en justifier. Cependant il fit poursuivre son appel devant l'empereur, & porter tous les actes de la procedure faite par Jean de Lariſſe. L'empereur commit pour examiner cet appel Honorat diacre de l'église Romaine, & nonce à C. P. avec un de ses principaux secretaires nommé Sebastien; & le procés ayant été soigneusement examiné, Adrien de Thebes fut renvoyé absous.

Mais on obtint ensuite un autre ordre de l'empereur, par lequel la cause fut renvoyée à Jean évêque de la premiere Justiniene, primat d'Illyrie & vicaire du saint Siege. Dans ce nouvel examen, Adrien de Thebes ne se trouva convaincu, ni par les dépositions des témoins, ni par sa confession; & neanmoins le primat Jean ne laissa pas de le condamner, & de le déposer de l'épiscopat. Adrien de Thebes appella au pape, & signifia son appel à Jean de Justiniene, qui par ses nonces promit au diacre Honorat nonce du pape à C. P. d'envoyer des gens à Rome, pour soûtenir son jugement. Adrien s'y rendit lui-même, & se plaignit au pape des injustices, qu'il avoit souffertes de son metropolitain & de son primat. Le pape saint Gregoire attendit long-temps, s'ils envoyeroient quelqu'un, pour soûtenir leurs sentences : mais enfin ne voyant paroître personne de leur part, & ne voulant pas toutefois juger sans connoissance de cause, il examina les actes des procedures faites, tant devant Jean de Lariſſe, que devant Jean de Justiniene, & trouva leurs sentences irregulieres dans la forme,

epist. 65

&

& injuſtes dans le fonds. C'eſt pourquoi il caſſa la ſentence du primat, & le condamna à trente jours de penitence, pendant leſquels il ſeroit privé de la ſainte communion : ſous peine d'être puni plus ſeverement, s'il n'obéïſſoit. Le pape rétablit auſſi Adrien dans ſon ſiege, & ſe reſerve à examiner plus amplement, ce qu'il doit ordonner contre Jean de Juſtiniene, qui avoit ainſi abuſé du pouvoir qu'il avoit dans l'Illyrie, comme vicaire du ſaint ſiege. *epiſt. 6.*

Quant au metropolitain Jean de Lariſſe, ſaint Gregoire lui parle ainſi : Vous meritez d'être privé de la communion du corps de N. S. pour avoir mépriſé l'admonition de mon predeceſſeur, par laquelle il exemptoit de vôtre juriſdiction, Adrien & ſon égliſe de Thebes : toutefois nous nous contentons d'ordonner l'execution de cet ordre : enſorte, que ſi vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre l'évêque Adrien, elle ſoit décidée par nos nonces à C. P. ſi elle eſt mediocre ; ou renvoyée ici au ſaint ſiege, ſi elle eſt conſiderable. Le tout ſous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être abſous, que par ordre du pontife Romain, excepté à l'article de la mort. Vous reſtituerez auſſi ſans délai, tous les biens ſacrez ou profanes, meubles ou immeubles de l'égliſe de Thebes, que l'on vous accuſe de retenir, & dont l'état eſt ici joint : ſurquoi, s'il y a quelque differend, nous voulons, que nôtre nonce à C. P. en prenne connoiſſance. C'eſt ainſi que le pape ſaint Gregoire termina cette affaire, où nous voyons un grand détail de la procedure eccleſiaſtique, & un exemple *epiſt. 7.*

Digitized by Google

AN. 593. notable de l'autorité du saint siege. Saint Gregoire ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe, qu'Adrien s'étoit reconcilié avec ses accusateurs: envoya sur les lieux un diacre de l'église Romaine, pour savoir s'il n'y avoit point de prévarication dans cet accord.

11 ind. 11. ep. 38.

XXVIII. Avis à Jean de C. P.

Au mois de Juillet 593. saint Gregoire envoya pour nonce à C. P. Sabinien, qui fut depuis son successeur. Il le chargea de plusieurs lettres, par lesquelles il le recommanda aux personnes puissantes, qui étoient de ses amis: comme au patrice Priscus, qui commandoit les troupes en Orient; & au medecin Theotime. Il le recommanda aussi à Jean le jeûneur, par une lettre qui fait voir le commencement de la froideur entre saint Gregoire & ce patriarche. Le pape lui avoit écrit deux fois, touchant l'affaire d'un prêtre nommé Jean, & de quelques moines d'Isaurie accusez d'heresie: dont l'un qui étoit prêtre, & se nommoit Anastase, avoit reçû des coups de bâton dans l'église de C. P. Le patriarche Jean écrivit à saint Gregoire, qu'il ne savoit ce que c'étoit. Sur quoi saint Gregoire lui dit: J'ai été fort surpris de cette réponse. Car, si vous dites vrai, qu'y a-t il de pire, que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traitez, & que le pasteur qui est present, ne le sache pas? Mais, si vous le savez, que répondrai-je à l'écriture, qui dit: La bouche qui ment tuë l'ame? Est-ce-là où se termine cette grande abstinence? Et ne vaudroit-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans vôtre bouche, que d'en voir sortir un discours faux, pour vous moquer du

Ibid. epist. 51. 53. 66.

epist. 52.

Sap. 1. 11.

prochain ? Dieu me garde d'avoir de vous cette pensée. Ces lettres portent vôtre nom, mais je ne croi pas qu'elles ſoient de vous. Elles ſont plûtôt de ce jeune homme qui eſt auprés de vous : qui ne ſait encore rien des choſes de Dieu, qui ne connoît pas les entrailles de la charité, que tout le monde accuſe de pluſieurs crimes : qui tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par des teſtamens ſecrets ; n'ayant ni crainte de Dieu, ni reſpect humain qui le retienne. Croyez-moi, mon venerable frere, vous devez commencer par le corriger. Car ſi vous continuez à l'écouter, vous n'aurez point de paix avec vos freres. Il ſe remet au diacre Sabinien, pour traiter plus amplement cette affaire des prêtres offenſez ; & conclut en diſant : Je ſouhaite qu'il vous trouve tel, que je vous ai autre fois connu à C. P. AN. 593. II. ind. II. ep. 64.

Saint Gregoire écrivit de cette même affaire au patrice Narſés en ces termes : Je vous declare, que je ſuis reſolu de la pourſuivre de tout mon pouvoir ; & ſi je voi qu'on ne garde pas les canons du ſaint ſiege, Dieu m'inſpirera ce que je dois faire contre ceux qui les mépriſent. Je vous prie de me pardonner, ſi je vous fais une réponſe ſi courte. Je ſuis ſi accablé d'afflictions, que je n'ai le courage, ni de lire, ni d'écrire de longues lettres.

XXIX. Preſens de Coſroës à S. Serge.

Vers le même-temps il écrivit à Domitien évêque de Melitine metropole d'Armenie, & parent de l'empereur Maurice : qui avoit écrit à ſaint Gregoire ſur quelques explications morales de l'écriture, & ſur le peu de ſuccés de ſon zele pour la

AN. 593. converſion du roi de Perſe. C'étoit Coſroës, dont le pere Hormiſda ayant été tué par les Perſes, celui-ci fut reconnu roi, & incontinent aprés chaſſé par un parti contraire. Il ſe retira dans les terres des Romains : l'empereur Maurice lui donna toutes ſortes de ſecours ; & pour lui faire plus d'honneur, il lui envoya l'évêque Domitien, qui ſe trouvoit tout porté par le voiſinage de ſa ville de Melitine : & que ſon eſprit & ſa prudence rendoient capable de conduire les plus grandes affaires. L'empereur envoya auſſi à Coſroës Gregoire évêque d'Antioche, que Coſroës admira, & pour les preſens qu'il en reçut, & pour la ſageſſe de ſes conſeils. Ce prince s'étant avancé juſques à Hieraple metropole de la province de l'Eufrate: retourna en Perſe, & par le ſecours des Romains, défit ſes ennemis & recouvra ſon royaume.

Evagr. VI. hiſt. c. 16. 17.

Cap. 18.

Cap. 19.

Theophyl. V. hiſt. c. 13.

Il crut avoir reçû de grands ſecours du martyr ſaint Serge, ſi fameux en ces quartiers-là : c'eſt pourquoi il envoya à ſaint Gregoire évêque d'Antioche, une croix ornée d'or & de pierreries : qui avoit autrefois été donnée par l'imperatrice Theodora femme de Juſtinien, puis enlevée par l'ancien Coſroës, avec le reſte du treſor de ſaint Serge. Coſroës le jeune l'accompagna d'une autre croix d'or, où il fit mettre une inſcription greque, qui contenoit en ſubſtance : Moi Coſroës, roi des rois, fils d'Hormiſda, m'étant retiré chez les Romains, à cauſe de la revolte de Varame ; & ſachant que le malheureux Zadeſpram vouloit revolter contre moi la cavalerie de Niſibe, j'envoyai de la cava-

Evagr. VI. c. 21.

Sup. l. XXXIII. n. 8.

Digitized by Google

lerie contre lui. Et ayant appris que le fameux ſaint Serge accorde ce qu'on lui demande ; je lui promis le ſeptiéme de Janvier, la premiere année de mon regne, que ſi mes gens tuoient ou prenoient Zadeſpram, j'envoyerois à ſa maiſon en l'honneur de ſon nom, une croix ornée de pierreries. Le neuviéme de Février on m'apporta la tête de Zadeſpram. Ayant donc été exaucé, afin que perſonne n'en doute, je lui envoye cette croix, avec celle qui avoit été envoyée par l'empereur Juſtinien, & enlevée par Coſroës roi des rois, fils de Cabad mon pere, & trouvée dans mes treſors.

Gregoire patriarche d'Antioche, reçut ces croix du conſentement de l'empereur Maurice, & les dépoſa ſolemnellement dans l'égliſe de ſaint Serge. Peu de temps aprés Coſroës y envoya encore d'autres preſens ; ſavoir une patene & un calice à l'uſage des ſacrez myſteres, une croix pour être dreſſée ſur la ſainte table, & un encenſoir, le tout d'or : avec des rideaux pour la porte de l'égliſe ornez d'or. Sur la patene étoit une inſcription greque, portant que Coſroës avoit envoyé ces preſens à ſaint Serge, en execution d'un vœu qu'il avoit fait, pour obtenir que Sira ſa femme, qui étoit Chrétienne, devinſt groſſe, comme il étoit arrivé. Ces diſpoſitions de Coſroës, & les converſations qu'il avoit euës avec ces évêques, avoient fait eſperer qu'il ſe feroit Chrétien lui-même, & on avoit cru en Eſpagne qu'il l'étoit : comme il paroît par le témoignage de Jean abbé de Biclar. Mais la lettre de ſaint Gregoire à Domitien, fait voir le

Theophyl. c. 14.

Chr. in fin.

contraire ; car il lui dit : Quoique je ſois affligé de ce que l'empereur des Perſes ne s'eſt pas converti : je ne laiſſe pas d'avoir une grande joye que vous lui ayiez prêché la foi chrétienne, puiſque vous en aurez la recompenſe. Car encore que l'Ethiopien ſorte du bain auſſi noir qu'il y eſt entré, le baigneur ne laiſſe pas d'être payé.

Evagr. VI. hiſt. c. 22. Naaman chef des Saraſins ou Arabes du deſert, ſe convertit vers ce temps là. C'étoit un payen tres-cruel, juſques à immoler de ſa main des hommes à ſes faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les ſiens : fondit une idole d'or de Venus, & la diſtribua aux pauvres.

Evagr. VI. hiſt. c 20. En ce temps vivoit une ſainte Perſiene nommée Golandouche, que l'on nommoit la martyre vivante. Etant de la race des mages, & attachée à toutes leurs ſuperſtitions, elle fut mariée à un des premiers du ſenat, & en eut deux fils. Trois ans aprés étant ravie en extaſe, elle apprit d'un ange le myſtere de la religion chrétienne. On la livra aux mages, qui lui firent ſouffrir pluſieurs tourmens ; mais elle les ſurmonta, & fit de tres-grands miracles. Elle découvroit les choſes cachées, & prediſoit l'avenir. Elle vint ſur les terres des Romains à Circeſium, à Daras, & juſques à Jeruſalem. L'empereur voulut la faire venir à C. P. mais elle s'en excuſa. Aprés avoir converti à Jeſus-Chriſt tous ceux de ſa famille, & pluſieurs autres, elle mourut à Hierapolis : dont l'évêque Eſtienne écrivit ſa vie, ſur ce qu'il avoit appris de ſa propre bouche.

Nicéph. XVIII. c. 23.

Theophyl. V. hiſt. c. 12.

XXX. Mort de Gregoire d'Antioche. Le patriarche Gregoire aprés avoir reçû les pre-

Digitized by Google

sens de Cosroës, visita les solitudes de la frontiere, où les erreurs de Severe avoient grand cours. Il ramena à l'église plusieurs bourgs, villages & monasteres, & des tribus entieres. Il alla pour assister à la mort de saint Simeon stylite le jeune, qui étoit disciple d'un autre stylite, & passa soixante & huit ans sur deux colomnes, l'une aprés l'autre. Il faisoit quantité de miracles, principalement sur les malades, prédisoit l'avenir, & connoissoit les pensées secretes. L'historien Evagre dit l'avoir éprouvé lui-même; & ajoûte, qu'il y avoit pour le voir, un grand concours de toutes nations, Romains & barbares. Le patriarche Gregoire ayant donc appris du même Evagre, que Simeon étoit malade à la mort, courut pour lui dire le dernier adieu: mais il arriva trop tard. Gregoire mourut lui-même peu de temps aprés, & Anastase rentra dans le siege d'Antioche, vingt-trois ans aprés qu'il en avoit été chassé: c'est-à-dire l'an 593. Jean patriarche de Jerusalem, mourut la même année 593. & eut pour successeur Amos, qui tint le siege huit ans. C'est à cette année douziéme de l'empereur Maurice, qu'Evagre finit son histoire ecclesiastique, le siege de Jerusalem étant vacant aprés la mort de Jean. Depuis Evagre, nous n'avons plus d'histoire ecclesiastique suivie; & nous la tirons des vies particulieres des saints, des lettres & des autres écrits de chaque temps, même des histoires profanes.

AN. 593.

Ibid. c. 23.

Cap. 24.

Sup. XXXIV. n. 28.

XXXI. Loi contre les soldats moines.

L'empereur Maurice avoit fait l'année precedente, une loi, portant défense à ceux qui auroient exercé des charges publiques, d'entrer dans le cler-

AN. 593. gé, ni dans les monasteres; & à tous ceux qui étoient marquez à la main, comme soldats enrôllez, d'embrasser la vie monastique. Saint Gregoire reçut cette loi par un écuyer de l'empereur nommé Longin : & ne put alors faire de réponse, étant malade. Mais sur la fin de l'indiction onziéme, au mois d'Aoust 593. il écrivit à l'empereur une lettre, qui commence ainsi : C'est se rendre coupable devant Dieu, que de ne pas agir avec les princes en toute sincerité. Je ne vous parle en cette remontrance, ni comme évêque, ni comme ministre public, mais comme particulier : parce que j'étois à vous, avant que vous fussiez le maître de tout le monde. Il rapporte ensuite la disposition de la loi, & louë la premiere partie, qui exclut de la clericature les officiers publics. Car, dit-il, ces gens veulent plûtôt changer d'emploi, que quitter le siecle. Mais j'ai été fort étonné, de ce que vous défendez par la même loi, à ceux qui ont administré les affaires publiques, d'embrasser la vie monastique. Car le monastere peut rendre leurs comptes & payer leurs dettes. C'est que les moines portoient alors leurs biens avec eux dans la communauté, & recevoient des successions : ainsi le monastere qui profitoit de leurs biens, devoit se charger de leurs dettes, ou ne les pas recevoir. Saint Gregoire continuë : La défense que la loi fait aux soldats, d'embrasser la vie monastique, m'épouvante pour vous, je l'avouë. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel : car encore que l'on puisse vivre saintement dans le siecle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvez sans tout

Sup. VIII. *n.* 13.

XI. *ind. ep.* 61.

Nov. V. *c.* 3.

tout quitter. En cette lettre, & en pluſieurs autres, ſaint Gregoire parle des empereurs en plurier : parce que Maurice avoit aſſocié à l'empire Theodoſe ſon fils, le 14. d'Avril 591. Il continuë : AN. 593.

Moi, qui parle ainſi à mes maîtres, qui ſuis-je, ſinon un ver de terre ? Toutefois je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant cette loi oppoſée à Dieu. Car la puiſſance vous a été donnée d'enhaut ſur tous les hommes, pour aider les bons deſirs, & faire ſervir le royaume de la terre au royaume des cieux. Et cependant on dit tout haut, que celui qui ſera une fois engagé au ſervice de la terre, ne pourra ſervir Jeſus-Chriſt, avant que ſon temps ſoit expiré ; ou qu'il n'ait reçû ſon congé, comme invalide. Voici ce que Jeſus-Chriſt vous répond à cela par ma bouche : De ſecretaire je vous ai fait capitaine des gardes, puis Ceſar, puis empereur & pere d'empereurs, j'ai ſoûmis à vôtre puiſſance mes prêtres ; & vous retirez vos ſoldats de mon ſervice ? Répondez, je vous prie ſeigneur à vôtre ſerviteur, que répondrez-vous à vôtre maître, quand il viendra vous juger & vous parler ainſi ? Et enſuite : Je vous conjure par ce juge terrible, de ne pas obſcurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prieres, de jeûnes & d'aumônes, que vous faites : mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi étant ſoûmis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverſes parties du monde ; & je vous ai repreſenté, qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part & d'autre : puiſque j'ai obéï à l'empereur, & de-

AN. 593. claré mes ſentimens pour l'interêt de Dieu.

Saint Gregoire adreſſa cette lettre à Theodore ſon ami particulier medecin de l'empereur, auprés duquel il avoit grand credit, & qui l'employa depuis à negocier la paix avec le Can des Avares. Saint Gregoire lui dit entre autres choſes : Si le motif de cette loi eſt, que les converſions des ſoldats diminuent les armées : l'empereur doit ſonger, que c'eſt moins par la force de ſes troupes, que par celle de ſes prieres, qu'il a vaincu les Perſes. Or il me ſemble dur, qu'il détourne ſes ſoldats du ſervice de celui, qui l'a rendu le maître non ſeulement des ſoldats, mais des évêques. Et enſuite : Je vous prie de preſenter ma remontrance à l'empereur en ſecret, & dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui ſoit renduë publiquement par mon nonce. Comme vous le ſervez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'interêt de ſa conſcience, au milieu de tant d'occupations, qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de ſon ame & de la vôtre : ſi vous ne l'êtes pas, vous aurez toûjours travaillé pour la vôtre. Nous verrons enſuite comment cette loi fut moderée.

Inf. n. 53.

XXXII. Conſtantius, évêque de Milan.

II. ind. II. epiſt. 26.

Laurent archevêque de Milan, étant mort vers le mois de Mars de cette année 593. un prêtre de la même égliſe nommé Magnus, ſe plaignit au pape, que Laurent l'avoit excommunié injuſtement. Le pape ayant reconnu qu'il étoit ainſi, permit à Magnus d'exercer ſes fonctions, & de communier: laiſſant à ſa conſcience, s'il ſe ſentoit coupable de

Digitized by Google

quelque faute, de l'expier en secret. En même-temps il le charge d'avertir le clergé & le peuple de proceder unanimement à l'élection d'un évêque. Ils choisirent en effet Constantius diacre de la même église de Milan, & le clergé envoya le decret de l'élection à saint Gregoire, par le même prêtre Magnus, & un clerc nommé Hippolyte. Mais parce que ce decret n'étoit pas souscrit, le pape craignit qu'il n'y eût de la surprise ; & envoya Jean soûdiacre de l'église Romaine, avec ordre d'aller à Gennes, où plusieurs Milanois s'étoient retirez, pour éviter les hostilitez des Lombards. Vous les assemblerez, dit saint Gregoire, & si vous voyez, que tous unanimement s'accordent à l'élection de Constantius ; vous le ferez consacrer, de nôtre consentement, par les évêques de la province, suivant l'ancienne coûtume. En sorte que le saint siege conserve son autorité, sans diminuer les droits des autres. Dans le reste de l'Italie, les évêques élûs sur les lieux, venoient à Rome, pour être sacrez par le pape : comme nous avons vû par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, l'archevêque les consacroit, & ils le consacroient lui-même ; mais avec le consentement du pape.

AN. 593.

Ibid. ep. 29. 30.

Saint Gregoire chargea le soûdiacre Jean de deux lettres : l'une, pour le clergé de Milan ; l'autre, pour Romain exarque d'Italie, à qui il recommande Constantius. Dans la premiere, il dit : Je connois bien le diacre Constantius, que vous avez choisi ; il a été long-temps avec moi, quand j'étois nonce à C. P. & je n'y ai rien connu de re-

Ind. II. ep. 29.

AN. 593. prehenſible. Mais parce que j'ai formé la reſolution depuis long-temps, de ne procurer l'épiſcopat à perſonne, je me contenterai de joindre à vôtre élection mes prieres vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne paſteur. Jugez à preſent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonſpection, que quand il ſera une fois conſacré, il ne vous ſera plus permis de le juger : mais ſeulement de lui obéïr avec une entiere ſoûmiſſion, ou plûtôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que ſaint Gregoire dit ici, qu'il ne procure à perſonne l'épiſcopat, ſe doit entendre des égliſes, qui ne dépendoient pas immediatement de lui : car en celles-là, il ne faiſoit pas difficulté de nommer des évêques, quand le clergé & le peuple avoient peine à s'accorder. Conſtantius fut élû & conſacré évêque de
III. *epiſt.* 1. Milan, d'un commun conſentement : ſaint Gregoire le felicita ſur ſon élection, lui donnant les avis convenables, & lui envoyant le pallium. La lettre eſt du mois de Septembre 593. au commencement de la douziéme indiction.

XXXIII. Theodelinde ſeduite par les ſchiſmatiques. Conſtantius avoit envoyé au pape ſa confeſſion de foi ſelon la coûtume ; & quoi qu'il n'y fût point parlé des trois chapitres, trois évêques de ſa pro-
III. *epiſt.* 4. vince ne laiſſoient pas de faire courir le bruit, qu'il s'étoit obligé par écrit à les condamner. Sous ce prétexte ils ſe ſeparerent de ſa communion, & perſuaderent à la reine Theodelinde de s'en ſeparer auſſi.
III. *epiſt.* 4. Saint Gregoire l'ayant appris, écrivit en même-temps deux lettres à Conſtantius : la premiere, pour
4. ep. 2. lui ſeul, où il lui dit : Vous ſavez s'il a été parlé

entre nous des trois chapitres : quoique Laurent vôtre predeceſſeur en eût envoyé au ſaint ſiege une reconnoiſſance tres-expreſſe, à laquelle ſouſcrivirent les perſonnes les plus nobles, & moi entre eux, comme étant alors preteur de Rome. La ſeconde lettre étoit pour être montrée aux évêques qui s'étoient ſeparez : Le pape y declare encore, qu'il n'a point été mention des trois chapitres entre lui & Conſtantius, & proteſte en ſa conſcience, qu'il conſerve la foi du concile de Calcedoine, & n'oſe rien ôter ni ajoûter à ſa définition : anathematiſant, quiconque croit plus ou moins. Puis il ajoûte : Celui qui n'eſt pas content de cette declaration, n'aime pas tant le concile de Calcedoine, qu'il hait l'égliſe nôtre mere. III. epiſt. 3.

Avec ces lettres ſaint Gregoire en envoya une troiſiéme à Conſtantius, pour la reine Theodelinde : mais comme il y parloit du cinquiéme concile, Conſtantius ne jugea pas à propos de la rendre à cette princeſſe, de peur de la ſcandaliſer. Saint Gregoire approuva ſa conduite, & lui envoya une autre lettre pour elle : où il ſe contente de loüer les quatre premiers conciles, ſans parler du cinquiéme ; & exhorte la reine à écrire inceſſamment à Conſtantius, pour lui témoigner qu'elle agrée ſon ordination, & qu'elle embraſſe ſa communion. Saint Gregoire écrivant en même-temps à Conſtantius, lui dit : Quant au concile de C. P. que pluſieurs nomment le cinquiéme, vous devez ſavoir, qu'il n'a rien décidé contre les quatre precedens. Car on n'y a point traité de la foi, mais III. epiſt. 37. III. epiſt. 33. III. epiſt. 37.

ſeulement de quelques perſonnes, dont il n'y a rien dans le concile de Calcedoine. Seulement aprés avoir fait les canons, on émeut quelque diſpute ſur ces perſonnes, & on l'examina dans la derniere action. On void ici, que le pape ſaint Gregoire ne comptoit pour actes du concile de Calcedoine, que les ſept premieres actions, comprenant la définition de foi & les canons; & regardoit tout le reſte comme des affaires particulieres, & ſans conſequence pour l'égliſe univerſelle.

V. ſup. Liv. XXVIII. n. 22. 31.

Epiſt. 37. Dans la même lettre ſaint Gregoire répond à Conſtantius ſur pluſieurs autres articles. L'évêque & les citoyens de Breſſe, vouloient que Conſtantius leur déclarât avec ſerment, qu'il n'avoit point condamné les trois chapitres. Sur quoi ſaint Gregoire dit : Si vôtre predeceſſeur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander : s'il l'a fait, il a fauſſé ſon ſerment & s'eſt ſeparé de l'égliſe catholique : ce que je ne croi pas. Mais, pour ne point ſcandaliſer ceux qui vous ont écrit, envoyez-leur une lettre, où vous declariez avec anathême, que vous n'affoibliſſez en rien la foi du concile de Calcedoine, ni ne recevez ceux qui l'affoibliſſent: que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnez, & juſtifiez tous ceux qu'il a juſtifiez. Quant au ſcandale qu'ils prennent, de ce que vous ne nommez point à la meſſe nôtre confrere Jean évêque de Ravenne ; il faut vous informer de l'ancienne coûtume, & la ſuivre. Sachez auſſi, s'il vous nomme à l'autel : car, s'il ne le fait pas, je ne voi rien qui vous oblige à le nommer. On void qu'il étoit

Digitized by Google

d'usage alors, de nommer à l'autel les évêques vivans des grands sieges, comme nous y nommons le pape.

XXXIV. Reprimendes à Jean de Ravenne.

Saint Gregoire n'étoit pas content de Jean évêque de Ravenne: qui sous pretexte du sejour que les empereurs avoient fait en cette ville, & de la residence que les exarques y faisoient encore, vouloit se distinguer, non seulement des autres évêques, mais des metropolitains. Le pape ayant appris, qu'il affectoit de porter le pallium, même dans les processions, lui en écrivit par Castorius notaire de l'église Romaine; & Jean de Ravenne répondit par une lettre fort soûmise en apparence: mais où il soûtient son usage, & touchant le pallium dans les processions, & touchant les manipules, que ses prêtres & ses diacres portoient même à Rome, à ce qu'il prétend. J'appelle manipule, ce que le latin nomme *mappula*: c'est-à-dire une serviette, que les prêtres & les diacres portoient, lors qu'ils servoient à l'autel. Saint Gregoire n'étant point content de cette réponse, écrivit à Jean de Ravenne une lettre, où il dit, parlant des processions: Comment se peut-il faire, que dans ce temps de cendre & de cilice, au milieu des gémissemens du peuple, vous portiez par les ruës cet ornement, que vous vous défendez d'avoir porté dans la sale secrete de l'église? Vous devez vous conformer à l'usage de tous les metropolitains: ou montrer un privilege du pape, si vous prétendez en avoir. Or nous avons fait chercher exactement dans nos archives, & nous n'avons rien trouvé. Nous avons

II. *Ind.* II. *ep.* 55.

Ibid. epist. 54.

Digitized by Google

AN. 593. interrogé Pierre diacre, Gaudiose défenseur, & Michel primicier, qui ont été nonces de nos predecesseurs à Ravenne ; & ils ont nié absolument, que vous l'ayez ainsi pratiqué en leur presence. Nôtre clergé nie aussi ce que vous attribuez au vôtre, touchant l'usage des manipules. Nous le permettons toutefois à vos premiers diacres, mais seulement quand ils vous servent. Cette lettre est du mois de Juillet 593.

Av. epist. 11. Jean de Ravenne ne s'y rendit pas ; mais il fit solliciter le pape par l'exarque, par le prefet d'Italie, & par les autres personnes considerables qui demeuroient à Ravenne, de lui accorder sa prétention : & le pape ayant appris, qu'effectivement ses predecesseurs avoient porté le pallium aux processions, des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre & de saint Apollinaire premier évêque de Ravenne : lui accorda par provision de le porter à ces trois fêtes, & au jour de son ordination. Mais comme Jean de Ravenne continua toûjours de porter le pallium hors de l'église, sans observer cette restriction : le pape lui écrivit une lettre plus forte, qui commence ainsi : La premiere chose qui m'afflige est, que vous m'écrivez d'un cœur double des lettres pleines de flateries, qui ne s'accordent pas avec vos discours ordinaires. En second lieu, de ce que vous usez de railleries, qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers : de discours mordans, dont vous vous savez bon gré, & de médisances contre ceux que vous loüez en leur presence. En troisiéme lieu, que quand vous êtes en colere, vous dites à vos domestiques

Ib. epist. 15.

des

des injures les plus infâmes. De plus, vous ne vous appliquez point à regler les mœurs de vôtre clergé, & vous ne le traitez qu'en maître. Enfin, ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors l'égliſe. Tout cela fait voir, que vous mettez l'honneur de l'épiſcopat dans l'oſtentation exterieure, & non pas dans l'interieur. Il l'exhorte enſuite fortement & tendrement à ſe corriger de ces défauts, principalement de la duplicité ; & finit par ces mots : Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs. AN. 593.

XXXV. Dialogues de ſaint Gregoire.

Ce fut vers ce temps-là que ſaint Gregoire compoſa ſes dialogues, la quatriéme année de ſon pontificat, à la priere de ſes freres, c'eſt-à-dire des clercs & des moines, qui vivoient familierement avec lui ; & qui le preſſoient d'écrire quelque choſe des miracles des ſaints, dont ils avoient oüi parler en Italie. C'eſt ce qu'il dit dans une lettre écrite vers le mois de Juillet de l'indiction onziéme, en 593. à Maximien évêque de Syracuſe : le priant de lui écrire les faits de cette nature, qui lui reviendront en memoire. Lui-même rapporte ainſi l'occaſion de cet ouvrage : Un jour étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires, ce que nous ne leur devons point : je me retirai dans un lieu écarté, où je puſſe conſiderer librement tout ce qui me déplaiſoit dans mes occupations. Ce lieu de retraite, étoit le monaſtere de ſaint André à Rome, que ſaint Gregoire avoit fondé. Il continuë : Comme j'y étois aſſis tres-affligé, & gardant un long ſilence : j'avois auprés

II. ind. II. ep. 50. lib. I. dial. praf.

Inſer. to. 4. Analect.

AN. 593. de moi le diacre Pierre, mon ami depuis la premiere jeuneſſe, & le compagnon de mes études ſur l'écriture ſainte. Me voyant dans cette affliction, il me demanda ſi j'en avois quelque nouveau ſujet. Je lui répondis : Ma douleur eſt vieille par l'habitude que j'en ai formée, & nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me ſouviens de ce que mon ame étoit dans le monaſtere, au deſſus de toutes les choſes periſſables, uniquement occupée des biens celeſtes, ſortant de la priſon de ſon corps par la contemplation : deſirant la mort, que la plûpart regardent comme un ſupplice, & l'aimant comme l'entrée de la vie & la recompenſe de ſon travail. Maintenant, à l'occaſion du ſoin des ames, je ſuis chargé des affaires ſeculieres ; & aprés m'être répandu au dehors par condeſcendance, je reviens plus foible à mon interieur. Le poids de mes ſouffrances augmente, par le ſouvenir de ce que j'ai perdu : mais à peine m'en ſouvient-il : car à force de déchoir, l'ame en vient juſques à oublier le bien qu'elle pratiquoit auparavant. Pour ſurcroît de douleur je me ſouviens de la vie de quelques ſaints perſonnages, qui ont entierement quitté le monde : & leur élevation me fait mieux connoître la profondeur de ma chûte. Je ne ſai, répondit Pierre, de qui vous voulez parler : car je n'ai pas oüi dire, qu'il y ait eu en Italie des gens d'une vertu extraordinaire : du moins qui ayent fait des miracles. Saint Gregoire dit : Le jour ne me ſuffiroit pas, ſi je voulois raconter ce que j'en ſai, ſoit par moi-même, ſoit par des témoins d'une probité

& d'une fidelité reconnuë. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui ſont plus touchez des exemples que de la doctrine ; & ſaint Gregoire y conſentit, & ajoûta : Pour ôter tout ſujet de doute ; je marquerai à chaque fait ceux de qui je l'ai appris. En quelques-uns je rapporterai leurs propres paroles : en d'autres je me contenterai de rapporter le ſens, parce que leur langage ſeroit trop ruſtique. C'eſt que la langue latine étoit déja fort corrompuë dans la bouche du peuple : enſorte que ces expreſſions auroient été indecentes dans un ouvrage ſérieux. AN. 593.

Saint Gregoire continuë ſon dialogue entre lui & Pierre, lui racontant les hiſtoires merveilleuſes de pluſieurs ſaints d'Italie diſtribuées en quatre livres. Le premier commence à ſaint Honorat, qui établit un monaſtere à Fondi, où il gouverna environ deux cens moines, & mourut vers l'an 550. Il paſſe enſuite à ſaint Libertin, & ſaint Hormulan du même monaſtere : puis il vient à ſaint Equice abbé, dans la province de Valerie : dont j'ai parlé en ſon lieu. Il fait mention de pluſieurs autres ſaints abbez & moines : par où l'on peut juger que dans le ſixiéme ſiecle, le nombre des monaſteres étoit déja grand en Italie. Il parle auſſi de quelques ſaints évêques : Marcellin d'Ancone, Boniface de Ferente, Fortunat de Todi. Le ſecond livre eſt tout entier, de la vie de ſaint Benoît : le troiſiéme traite encore de pluſieurs ſaints évêques, entre autres des papes Jean premier & Agapit : de ſaint Datius de Milan, ſaint Sabin de Canuſe, ſaint Caſſius de

Sup. l. XXXII. *n.* 20.

1. *Dialog. c.* 6. 9. 10.

Sup. XXXII. *n.* 13. *&c. n.* 47.

Digitized by Google

AN. 593. Narni, saint Sabin de Plaisance, saint Cerbone de Populonium, saint Herculan de Perouse : de plusieurs saints prêtres & moines. Le quatriéme livre est principalement employé à prouver l'immortalité de l'ame, dont plusieurs doutoient même dans le sein de l'église ; & saint Gregoire avouë dans un de ses sermons, que lui-même avoit autrefois douté de la resurrection. Il prouve donc l'immortalité de l'ame, premierement par l'autorité de l'Ecclesiaste, qui dit : Quel avantage a le sage sur l'insensé ? & quel avantage a le pauvre, sinon qu'il va où est la vie ? Et en passant, il donne la clef de ce livre, en distinguant les objections des solutions. Ensuite, pour rendre cette verité sensible aux hommes les plus grossiers : il rapporte plusieurs apparitions des ames, ou à la sortie de leurs corps, ou aprés la mort. Et à cette occasion il enseigne, qu'il y a un purgatoire par le feu : pour purifier les ames des pechez les plus legers, qu'elles n'ont pas expiez pendant cette vie.

III. *dial. c. ult.*

Hom. 26. in evang.

IV. *Dialog. c.* 4.

Eccl. VI. 8.

IV. *dialog. c.* 39.

Je sai que cet ouvrage de saint Gregoire, est celui que les critiques modernes ont trouvé plus digne de leur censure, & quelques-uns de leurs mépris. Mais ce que j'ai rapporté, & ce que je rapporterai encore des actions & des sentimens de ce saint pape ne permet, ce me semble, de le soupçonner, ni de foiblesse d'esprit, ni d'artifice. On void par tout l'humilité, la candeur, la bonne foi, avec une grande fermeté & une prudence consommée. Il est vrai qu'il avoit plus tourné son esprit aux réflexions morales, & à la conduite des

Digitized by Google

affaires, qu'à l'étude des ſciences ſpeculatives & des lettres humaines. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il a ſuivi le goût de ſon ſiecle, de raconter & de recueillir des faits merveilleux. D'ailleurs ſaint Gregoire n'avoit point à combattre des philoſophes, qui attaquaſſent la religion par raiſonnement. Il ne reſtoit gueres d'autres payens, que des païſans & des ſerfs ruſtiques, ou des ſoldats barbares : que les faits merveilleux perſuadoient mieux, que les ſyllogiſmes les plus concluans. Tout ce que ſaint Gregoire a cru devoir faire, eſt de ne rapporter que ceux qu'il croyoit les mieux prouvez: aprés avoir pris pour s'en aſſûrer toutes les précautions poſſibles. Car en general, ſa foi & ſa pieté ne lui permettoient pas de douter de la puiſſance de Dieu. Son intention, en rapportant ces miracles, eſt tres-pure : c'eſt de confirmer la foi des foibles ſur l'immortalité de l'ame, & la reſurrection des corps : ſur l'interceſſion des ſaints, & la veneration de leurs reliques : ſur l'utilité de la priere pour les morts; particulierement du ſaint ſacrifice: toutes creances & pratiques établies, comme nous avons vû dés les premiers temps de l'égliſe. AN. 593.

Auſſi ces dialogues furent reçus d'abord avec un merveilleux applaudiſſement ; & ont continué d'être eſtimez pendant huit ou neuf cens ans. Saint Gregoire les envoya à la reine Theodelinde ; & l'on croid qu'elle s'en ſervit pour la converſion des Lombards : qui pouvoient ſavoir la verité de la plûpart des miracles qu'ils contiennent, puiſqu'ils étoient arrivez ſur des gens de leur nation, *Paul. hiſt. Long.* IV. 6. 5.

Digitized by Google

AN. 593. qui n'étoient en Italie que depuis environ trente ans. Le pape Zacarie traduisit cet ouvrage en Grec environ cent cinquante ans aprés ; & il fut tellement du goût des Grecs, qu'ils en donnerent à saint Gregoire le surnom de Dialogue. Sur la fin du huitiéme siecle, ces livres furent traduits même en Arabe.

XXXVI. Affaire de Maxime de Salone.

Sup. n. 26.

11. Ind. 11. ep. 22.

Saint Gregoire ayant appris la mort de Natalis évêque de Salone metropole de Dalmatie : écrivit ainsi au soûdiacre Antonin recteur du patrimoine de cette province, au mois de Mars de l'indiction onziéme, l'an 593. Avertissez incessamment le clergé & le peuple de la ville, d'élire unanimement un évêque, & nous envoyez le decret d'élection : afin que l'évêque soit ordonné de nôtre consentement, comme dans les anciens temps. Prenez garde, sur tout, qu'il n'y ait dans cette action, ni presens donnez, ni protection de personnes puissantes ; car celui qui est élû par cette voye, est obligé d'obéïr à ses protecteurs, aux dépens des biens de l'église & de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidele, des biens & des ornemens de cette église ; & en donnez la garde au diacre Respectus, & à Estiene primicier des notaires, à la charge d'en répondre sur leur propre bien. Mais avertissez l'évêque Malcus de ne se mêler de cette affaire en aucune façon. C'étoit un évêque de Sicile, qui avoit administré le patrimoine de Dalmatie ; mais avec si peu de fidelité, que saint Gregoire n'en étoit pas content. Il continuë de parler ainsi à Antonin : La dépense necessaire sera fournie

Digitized by Google

par l'économe, qui s'eſt trouvé en charge à la mort de l'évêque, & il en rendra compte au ſucceſſeur. AN. 593.

Cependant comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome ſon differend, avec l'archidiacre Honorat, qu'il avoit dépoſé : ſaint Gregoire écrivit à Honorat, le declarant abſous, & lui ordonnant de continuer ſes fonctions. Il fut élû lui-même par le clergé de Salone, le pape approuvoit extrêmement cette élection : mais pluſieurs s'y oppoſerent ; & les évêques de la province preferent à Honorat un nommé Maxime, qu'ils regardoient comme plus traittable & plus favorable à leurs paſſions. Il obtint un ordre de l'empereur, qui confirmoit ſon élection ; & le fit executer à main armée, par les gens de Romain exarque de Ravenne, qu'il avoit gagnez par preſens. Il y eut des prêtres & des diacres battus en cette occaſion ; & le ſoûdiacre Antonin recteur du patrimoine, eût été tué s'il n'eût pris la fuite.

II. *Ind.* II. *epiſt.* 32. *Ibid. ep.* 46. III. *epiſt.* 20. VII. *epiſt.* 1. IV. *epiſt.* 34.

Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de cette entrepriſe, il écrivit aux évêques de Dalmatie : pour leur défendre, par l'autorité de ſaint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone ſans ſon conſentement, ſous peine d'être privez de la participation du corps & du ſang de N. S. & de nullité de l'élection : excluant nommément la perſonne de Maxime. La lettre eſt du mois d'Octobre indiction douziéme, en 593. Au mois d'Avril ſuivant l'an 594. ſaint Gregoire informé des violences commiſes à l'intruſion de Maxime, lui écrivit à lui-même : decla-

III. *epiſt.* 15. III. *ep.* 20.

Digitized by Google

AN. 594. rant d'abord, qu'il tient pour subreptice ou pour faux l'ordre de l'empereur. Car, dit-il, nous n'ignorons pas vôtre vie; & nous savons l'intention de l'empereur qui n'a pas accoûtumé de se mêler des affaires des évêques, pour ne se pas charger de nos pechez. Nous ne pouvons donc nommer ordination une ceremonie celebrée par des excommuniez; & jusques à ce que nous sachions, par les lettres de l'empereur ou de nôtre nonce, que vous avez été veritablement ordonné par son commandement, nous vous défendons à vous & à vos ordinateurs de faire aucune fonction sacerdotale : ni d'approcher du saint autel, jusques à nôtre réponse. Le tout sur peine d'anathême. On void ici le respect du pape pour les ordres de l'empereur. Cette lettre fut affichée publiquement à Salone, mais Maxime la fit déchirer ; & continua de faire les fonctions d'évêque, sans y avoir aucun égard.

VII. *epist* 1.

XXXVII. Affaires de Sardaigne.

Dans le même temps, c'est-à-dire au mois de Juin 594. indiction douziéme, saint Gregoire travailloit à la conversion des Barbaricins habitans de Sardaigne, encore idolâtres. Il y envoya Felix évêque en Italie, & Cyriaque abbé de saint André de Rome, parce que Janvier évêque de Caillari metropolitain de la province, n'étoit pas assez zelé: jusques-là, que les serfs de sa propre église étoient encore payens. Les autres évêques de l'isle ne negligeoient pas moins la conversion de ces idolâtres. Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, seconda les intentions de saint Gregoire, & offrit la paix aux Barbaricins, en cas qu'ils

IV. *epist.* 33.

III. *epist.* 26.

III. *epist.* 25.

voulussent

vouluſſent être Chrétiens. Leur chef nommé Hoſpiton l'étoit déja, & ſaint Gregoire lui recommanda ſes miſſionnaires : l'exhortant à procurer le ſalut de ſa nation. En general preſque tous les païſans de cette iſle étoient encore payens, comme ſaint Gregoire apprit de Felix & de Cyriaque. Il en fut ſenſiblement affligé ; & en écrivit à tous les nobles & les proprietaires des terres. Conſiderez, dit-il, quel compte vous rendrez à Dieu de vos ſujets. Ils vous ſont confiez pour vous ſervir dans vos interêts temporels, afin que vous procuriez à leurs ames les biens éternels. S'ils font leur devoir, pourquoi ne faites-vous pas le vôtre ? AN. 594. III. epiſt. 27. III. epiſt. 23.

Quant aux païſans ſerfs des égliſes, il dit à l'évêque de Caillari : Que me ſert de vous exhorter à convertir les étrangers, ſi vous negligez de convertir les vôtres ? Il faut abſolument vous y appliquer. Car ſi je puis trouver, que quelque évêque de Sardaigne ait un païſan payen, j'en punirai ſeverement l'évêque. Que ſi le païſan demeure obſtiné dans ſon infidelité, il faut le charger d'une ſi forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raiſon. epiſt. 26.

Il ſe plaint en cette même lettre de pluſieurs autres abus. Que les évêques étoient opprimez par les juges laïques : que Janvier ſe laiſſoit mépriſer par ſon clergé ; & negligeoit la diſcipline, ſous prétexte de ſimplicité. Et toutefois il l'avoit repris dans une autre lettre, d'avoir excommunié un homme conſiderable, parce qu'il l'avoit injurié. Mais c'eſt le propre des gens foibles, de ſe fâcher legerement. Saint Gregoire lui dit à ce ſujet, que

AN. 594. les canons défendent à un évêque d'excommunier pour son injure personnelle. Il se plaint encore, qu'en Sardaigne on rétablissoit en leurs fonctions, des clercs qui étant dans les ordres sacrez, étoient tombez en des pechez de la chair : ce qu'il défend absolument, comme contraire aux canons: quand même ces clercs auroient fait penitence. Pour prevenir ces inconveniens, ajoûte-t-il, faut bien examiner ceux que l'on ordonne : s'ils ont gardé la continence pendant plusieurs années, s'ils sont affectionnez à la priere & à l'aumône.

Dans une lettre precedente saint Gregoire avoit
III. *epist.* 9. dit au même Janvier de Caillari : Les prêtres ne doivent pas marquer sur le front avec le saint chrême, les enfans baptisez : mais seulement leur faire l'onction sur la poitrine, afin que les évêques leur fassent ensuite celle du front. Mais ayant appris que quelques-uns avoient été scandalisez de cette
III. *epist.* 26. défense ; il lui écrivit ensuite : Nous l'avons fait suivant l'ancien usage de nôtre église : si quelques-uns en sont si fort contristez, nous permettons même aux prêtres de faire aux baptisez l'onction du chrême sur le front, au défaut des évêques. Plusieurs theologiens concluent de cette autorité de saint Gregoire, qu'encore que l'évêque soit le ministre ordinaire du sacrement de confirmation, le prêtre peut l'administrer par dispense ; & que les usages ont été differens sur ce point, entre les églises d'Occident : comme ils le sont encore entre l'église Greque, & la Latine.

Digitized by Google

L'imperatrice Conſtantine demanda à ſaint Gregoire le chef de ſaint Paul, ou quelque autre partie de ſon corps : pour mettre dans l'égliſe, que l'on bâtiſſoit à l'honneur de ce ſaint apôtre dans le palais de C. P. Saint Gregoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis, ni n'oſe faire. Car les corps des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul ſont ſi terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, ſans être ſaiſi d'une grande crainte. Mon predeceſſeur ayant voulu changer un ornement d'argent, qui étoit ſur le corps de ſaint Pierre, éloigné toutefois d'environ quinze pieds : eut une viſion terrible. Moi-même j'ai voulu reparer quelque choſe prés le corps de ſaint Paul. Il falut creuſer un peu avant auprés de ſon ſepulcre : le ſuperieur du lieu trouva quelques os, qui toutefois ne touchoient pas au ſepulcre, & les tranſporta à un autre lieu ; il en mourut ſubitement aprés une triſte apparition. Mon predeceſſeur voulant faire quelque reparation prés le corps de ſaint Laurent : comme on foüilloit ſans ſavoir préciſément le lieu où il étoit, on ouvrit tout d'un coup le ſepulcre : mais les moines & les manſionaires qui y travailloient, pour avoir vû le ſaint corps, ſans y avoir touché, moururent tous dans l'eſpace de dix jours.

AN. 594.

XXXVIII. Contre les tranſlations de reliques.

III. *epiſt.* 30.

Sachez donc, madame, que quand les Romains donnent des reliques des ſaints, ils ne touchent pas aux corps : ils mettent ſeulement dans une boite un linge, que l'on dépoſe auprés du corps ſaint ; puis on l'en retire & on l'enferme avec la veneration

AN. 594. convenable dans l'égliſe que l'on doit dédier ; & il s'y fait autant de miracles, que ſi l'on y avoit transferé les corps. Du temps du pape ſaint Leon, quelques Grecs doutant de la vertu de ces reliques ; il ſe fit apporter des ciſeaux, & coupa le linge, dont il ſortit du ſang : comme rapportent nos anciens. Car non ſeulement à Rome, mais dans tout l'occident, on regarde comme un ſacrilege de toucher aux corps des ſaints. C'eſt pourquoi nous ſommes fort étonnez de la coûtume des Grecs, d'enlever, à ce qu'ils diſent, les os des ſaints, & nous avons peine à le croire. Quelques moines Grecs étant venus ici il y a environ deux ans, déterroient de nuit des corps morts dans un champ prés l'égliſe de ſaint Paul, & ſerroient les os. Etant pris ſur le fait & interrogez exactement pourquoi ils le faiſoient : ils confeſſerent qu'ils vouloient emporter ces os en Grece, comme des reliques. Cet exemple nous a fait d'autant plus douter, s'il eſt vrai ce que l'on dit, que l'on tranſporte effectivement les os des ſaints. C'eſt-à-dire que ſaint Gregoire ſoupçonnoit toutes les reliques tranſportées d'être fauſſes.

Il ajoûte enſuite, parlant toûjours à l'imperatrice : Ce commandement, que je ne puis executer, ne vient pas de vous, autant que je puis connoître : mais de ceux qui veulent me faire perdre vos bonnes graces. Je me confie en Dieu, que vous ne vous laiſſerez point ſurprendre. Mais afin de ne pas fruſtrer vôtre pieux deſir, je vous envoyerai inceſſamment quelque particule des chaînes que ſaint Paul

a portées au cou & aux mains, & qui font beaucoup de miracles: ſi toutefois je puis en emporter quelque choſe avec la lime. On vient ſouvent demander de cette limaille : l'évêque prend la lime, & quelquefois il en tire des particules en un moment : quelquefois il lime long-temps ſans rien tirer. Cette lettre à l'imperatrice eſt du mois de Juin indiction douziéme, en 594. On y void ce que c'étoit que les reliques des ſaints apôtres, dont parle ſaint Gregoire en pluſieurs autres lettres. C'étoit ordinairement un *brandeum* : ainſi nommoit-on ces linges, qui avoient été mis quelque temps auprés de leurs ſepulcres ; & que l'ignorance des derniers ſiecles faiſoit paſſer pour des corporaux. Quelquefois c'étoit de la limaille des chaînes de ſaint Pierre ou de ſaint Paul, que l'on enfermoit dans des croix ou dans des clefs d'or. Il y a un tres-grand nombre de lettres, où il eſt parlé de ces clefs, & de leurs miracles. AN. 594. I. *epiſt.* 25. 29. 30. &c.

Ce que dit ſaint Gregoire, que quelques perſonnes lui vouloient nuire dans l'eſprit de l'imperatrice, ſemble ſe rapporter principalement à Jean patriarche de C. P. avec lequel il eut alors un grand differend. Jean envoya à ſaint Gregoire les actes d'un jugement qu'il avoit rendu contre un prêtre, accuſé d'hereſie ; dans leſquels il prenoit preſque à chaque ligne, le titre de patriarche œcumenique. Saint Gregoire voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par ſon nonce ; & enſuite lui en écrivit le premier de Janvier indiction treiziéme, l'an 595. Sa lettre

XXXIX. Titre d'évêque univerſel.

IV. *epiſt.* 30.

IV. *epiſt.* 32.

AN. 595. commence ainſi : Vous ſavez quelle paix vous avez trouvée dans les égliſes, & je ne ſai par quel motif vous prétendez vous attribuer un nouveau nom, capable de ſcandaliſer tous vos freres. Ce qui m'étonne, c'eſt que vous avez voulu fuïr l'épiſcopat ; & maintenant vous en voulez uſer, comme ſi vous l'aviez recherché avec ambition : vous vous declariez indigne du nom d'évêque, & maintenant vous voulez le porter vous ſeul. Pelage mon predeceſſeur vous en écrivit des lettres tres-fortes : où il caſſa les actes du concile que vous aviez tenu en la cauſe de nôtre frere l'évêque Gregoire ; & défendit à l'archidiacre, qui étoit ſon nonce auprés de l'empereur, d'aſſiſter à la meſſe avec vous. Depuis que je ſuis appellé au gouvernement de l'égliſe, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, & maintenant par le diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les playes doucement avec la main, avant que d'y porter le fer : je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur poſſible, de reſiſter à ceux qui vous flatent & vous attribuent ce nom plein d'extravagance & d'orgueil. Ces flateurs du patriarche, n'étoient pas ſeulement ſes domeſtiques ou ſes amis particuliers : mais la plûpart des évêques d'Orient, qui n'avoient accés que par lui auprés de l'empereur. Saint Gregoire continuë : Ne ſavez-vous pas que le concile de Calcedoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant univerſels ? Mais pas un n'a voulu le recevoir ; de peur qu'il ne ſemblât s'attribuer ſeul l'épiſcopat, & l'ôter à tous

Sup. l. XXXIV. n. 59.

ſes freres. Le reſte de la lettre eſt une exhortation vehemente à l'humilité. Nous trouvons en effet dans le concile de Calcedoine des requêtes adreſſées à ſaint Leon, ſous le titre d'archevêque œcumenique. Savoir celle de Theodore & d'Ilchyrion diacres d'Alexandrie, & d'Athanaſe prêtre, qui le nomme patriarche œcumenique. ANN. 595. Act. III. p. 396. 400. 405.

Saint Gregoire écrivit en même temps à ſon nonce Sabinien, lui découvrant l'artifice de Jean, qui faiſoit écrire l'empereur pour lui. Il eſpere, dit-il, autoriſer ſa vaine prétention, ſi j'écoute l'empereur: ou l'irriter contre moi, ſi je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant en cette affaire, que Dieu ſeul. Ne craignez rien non plus: mépriſez pour la verité, tout ce qui paroît grand en ce monde: & vous confiant en la grace de Dieu & au ſecours de ſaint Pierre, agiſſez avec une grande autorité. Puiſqu'ils ne peuvent nous défendre des épées de nos ennemis, & nous ont fait perdre nos biens, pour ſauver l'état: c'eſt une trop grande honte, qu'ils nous faſſent encore perdre la foi, en conſentant à ce titre criminel. Saint Gregoire traite cette conteſtation de queſtion de foi: parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnoître qu'un ſeul évêque, dont les autres ne fuſſent que les vicaires; & il prévoyoit les ſuites funeſtes de l'ambition des évêques de C. P. qui n'a que trop éclaté dans les ſiecles ſuivans. IV. epiſt. 39.

C'eſt ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'empereur en faveur du patriarche. Il dit qu'il ne faut attribuer les calamitez publiques, qu'à l'ambi- IV. epiſt. 32.

AN. 595. tion des évêques. Nous détruisons, ajoûte-t-il, par nos exemples, ce que nous prêchons de paroles. Nos os sont consumez de jeûnes, & nôtre esprit enflé d'orgueil : nous avons le cœur élevé sous des habits mépriſables : couchez sur la cendre, nous prétendons à la grandeur ; & nous cachons des dents de loups sous des faces de brebis. Tout ceci regarde l'exterieur mortifié de Jean de C. P. qui lui attira le nom de jeûneur. Saint Gregoire continuë : La conduite & la primauté de toute l'égliſe a été donnée à saint Pierre, & toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel ; toute l'Europe est livrée aux barbares, les villes détruites, les forteresſes ruïnées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres sont maîtres de la vie des fidelles ; & les évêques qui devroient pleurer prosternez sur la cendre, cherchent de nouveaux titres, pour contenter leur vanité. Est-ce ma cauſe particuliere, que je défens ? N'est-ce pas celle de Dieu & de l'égliſe universelle ? Nous savons que plusieurs évêques de C. P. ont été non seulement heretiques, mais hereſiarques : comme Neſtorius & Macedonius. Si donc celui qui remplit ce siege étoit évêque universel, toute l'égliſe tomberoit avec lui. Pour moi je suis le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques : mais si quelqu'un éleve sa tête contre Dieu ; j'eſpere qu'il n'abaiſſera pas la mienne même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque Jean à quitter sa prétention. Pour obéïr à vos ordres je lui ai écrit avec douceur & humilité. S'il veut m'écouter il a en moi

moi un frere entierement dévoüé : sinon il aura pour adversaire, celui qui resiste aux superbes. AN. 595. Jac. IV. 6. IV. epist. 34.

Saint Gregoire écrivit à l'imperatrice Constantine sur le même sujet, mais avec plus de liberté. Il est triste, dit-il, que l'empereur souffre celui qui veut être appellé seul évêque, au mépris de tous les autres. Il est vrai que les pechez de Gregoire le meritent : mais saint Pierre n'a point de pechez, qui lui attirent un tel traitement de vôtre temps. Il y a déja vingt-sept ans que nous vivons entre les épées des Lombards ; & il n'est pas besoin de dire combien cette église leur donne tous les jours. Je dirai en un mot, que comme l'empereur a un tresorier pour son armée de Ravenne, je suis à Rome le tresorier des Lombards. Et cette église, qui fait continuellement tant d'autres dépenses, pour les clercs, les monasteres, les pauvres, le peuple ; est encore accablée de l'affliction de toutes les églises : qui gémissent de l'orgueil de ce seul homme, quoiqu'elles n'osent en parler.

Comme Maxime de Salone continuoit toûjours dans son usurpation & sa desobéïssance, saint Gregoire s'en plaint à l'imperatrice dans la même lettre. Il s'appuye, dit-il, sur quelques personnes seculieres, à qui on dit qu'il fait de grands presens, aux dépens de son église ; & refuse de venir me trouver, suivant l'ordre de l'empereur. Pour moi j'obéïs au prince ; & quoique Maxime ait été ordonné à mon insçu, je lui pardonne ce mépris de bon cœur. Mais Dieu ne me permet pas de passer sous silence ses autres crimes ; savoir ses pechez d'impureté, son

AN. 595. ordination faite à prix d'argent, & les messes qu'il a osé dire étant excommunié : dont je prie Dieu qu'il se puisse justifier. Il est vrai que l'empereur m'ordonne de le recevoir avec honneur, quand il viendra ici : cela est rude à l'égard d'un homme prevenu de tant de crimes ; & si les causes des évêques, dont je suis chargé, sont reglées auprés de l'empereur par le credit des autres, que fais-je dans cette église ?

Tous les patriarches étoient interessez à reprimer
IV. epist. 36. la prétention de Jean de C. P. c'est pourquoi saint Gregoire en écrivit une lettre commune à S. Euloge d'Alexandrie, & à saint Anastase d'Antioche. Il y reprend le commencement de la contestation, qui duroit depuis huit ans : à compter de ce concile de
Sup. XXXIV. n. 52. Jean de C. P. qui fut cassé par le pape Pelage. Saint Gregoire repete les mêmes raisons, qu'il avoit employées dans les autres lettres ; & ajoûte : Ne donnez donc jamais à personne le titre d'universel : & n'ayez sur ce sujet aucun mauvais soupçon de l'empereur. Il craint Dieu, & ne fera rien contre l'évangile & les canons. Et ensuite : Si on permet d'user de ce titre, on dégrade tous les patriarches ; & quand celui qu'on nomme évêque universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la verité. Je vous conjure donc d'être constans à garder vos églises, telles que vous les avez reçuës. Preservez de cette corruption tous les évêques qui vous sont soûmis, & montrez-leur que vous êtes vrayement patriarches de l'église universelle. S'il survient quelque adversité, de-

Digitized by Google

meurons unanimes, & montrons même en mourant, que ce n'eſt pas nôtre interêt particulier, qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu nôtre rang que pour prêcher la verité, il eſt plus ſûr de l'abandonner pour elle, s'il eſt beſoin, que de le garder. Priez pour moi, afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire. Ces cinq lettres de ſaint Gregoire, touchant la prétention de Jean de C. P. ſemblent être de même datte, c'eſt-à-dire du premier de Janvier 595. & avoir été envoyées enſemble au nonce Sabinien. AN. 595.

Cependant Rome étoit preſſée par les Lombards. Romain patrice & exarque de Ravenne, avoit pris ſur eux, au préjudice des traitez, Perouſe & pluſieurs autres villes. Agilulfe leur roi, en fut irrité; & ſortant de Pavie ſa reſidence ordinaire, il vint avec une puiſſante armée reprendre Perouſe, & s'avança juſques à Rome qu'il aſſiegea. L'exarque l'avoit dégarnie pour prendre Perouſe: enſorte que le prefet Gregoire, & le maître de la milice Caſtorius, eurent bien de la peine à garder Rome, qui manquoit de tout, de pain, de troupes & de peuple. XL. Sermons de S. Gregoire. *Sup. n.* 13. *Paul. IV. hiſt Long. c.* 8. *Greg. IV. epiſt.* 31.

Saint Gregoire expliquoit alors dans ſes ſermons le prophete Ezechiel. Car étant ſi appliqué à tous les devoirs d'évêque, il ne manquoit pas au premier de tous, qui eſt la prédication. Dés le commencement de ſon pontificat, il fit les quarante homelies, ſur les évangiles, que l'on liſoit à Rome pendant le cours de l'année: les mêmes, pour la plû-

AN. 595. part, que l'on lit encore aux mêmes jours. Il en avoit dicté vingt, & les avoit enſuite fait lire devant le peuple. Il avoit prononcé les vingt autres, & on les avoit écrites à meſure qu'il parloit. On les recueillit en deux livres : non ſuivant l'ordre des jours, mais ſelon qu'il les avoit faites, pendant pluſieurs années. Depuis qu'elles furent recueillies, il les envoya à Secondin évêque de Taormine en Sicile : lui marquant qu'elles avoient été dites pendant la meſſe. Car c'étoit la place de la prédication.

Præf. in 1 homil.

Saint Gregoire entreprit enſuite d'expliquer à ſon peuple le prophete Ezechiel ; & l'on écrivoit ſes homelies pendant qu'il les prononçoit. Aprés qu'il en eut fait douze ſur les trois premiers chapitres : ſon peuple voyant que les affaires, dont il étoit accablé, ne lui permettroient pas d'achever ainſi tout le livre, le pria de lui en expliquer au moins la derniere partie, touchant le rétabliſſement du temple, qui eſt la plus difficile. Il faut, dit-il, vous obéïr : mais il y a dans cette entrepriſe deux choſes qui me troublent ; l'obſcurité de cette prophetie, & la nouvelle que nous avons reçuë, qu'Agilulfe roi des Lombards a paſſé le Pô, pour venir en diligence nous aſſieger. Jugez, mes chers freres, comment un pauvre eſprit troublé par la crainte & partagé en divers ſoins, pourra penetrer des myſteres ſi cachez. Mais la grace du ciel & l'ardeur de vos deſirs me ſoûtiennent. Il commence ainſi une de ces homelies : De peur qu'on ne m'accuſe de temerité ; je vous dirai dans quel eſprit j'entreprens de

Præf. in lib. 1.

Homil. 14

vous expliquer ces myſteres ſi profonds. Souvent ce que je n'avois pû entendre ſeul dans les ſaintes écritures, je l'ai entendu étant en preſence de mes freres : d'où j'ai conclu, que c'eſt pour eux que cette connoiſſance m'eſt donnée. Je dois donc attribuer à mon peu de lumiere, ce que je n'entends pas en ce prophete, & à vous ce que j'en entends. AN. 595.

Dans une autre homelie, il décrit ainſi l'état de l'Italie & de Rome : Qu'y a-t-il encore dans le monde, qui nous puiſſe plaire ? Nous ne voyons que triſteſſe, nous n'entendons que gémiſſemens. Les villes ſont détruites, les forteresſes ruïnées, les campagnes ravagées, la terre eſt reduite en ſolitude. Et ces petits reſtes du genre humain, ſont continuellement battus des fleaux de Dieu. Nous voyons les uns entraînez en captivité, les autres mutilez, les autres tuez. Rome même, autrefois la maîtreſſe du monde, nous voyons où elle eſt reduite : accablée de douleurs, abandonnée par ſes citoyens, inſultée par ſes ennemis, pleine de ruïnes. Où eſt le ſenat, où eſt le peuple ? Que dis-je, des hommes ? Les édifices mêmes ſe détruiſent, les murailles tombent. Où ſont ceux qui ſe réjoüiſſoient de ſa gloire ? où eſt leur pompe & leur orgueil ? Autrefois ſes princes & ſes chefs ſe répandoient par toutes les provinces, pour les piller : les jeunes gens y accouroient de tous côtez, pour s'avancer dans le monde. Maintenant qu'elle eſt deſerte & ruïnée, perſonne n'y vient plus chercher la fortune : il n'y reſte plus de puiſſans capables. *Hom. 18. p. 1184. C. edit. Pariſ. 1640.*

AN. 595. d'opprimer les autres. Cette description de Rome, ne doit pas surprendre le lecteur instruit ; s'il fait réflexion, que depuis trois cens ans elle n'étoit plus le séjour des empereurs. Diocletien demeuroit à Nicomedie : Constantin s'établit à Byzance : les empereurs d'Occident demeuroient en Illyrie ou en Gaule ; & s'ils étoient en Italie, ils faisoient leur séjour à Milan ou à Ravenne : qui fut aussi la residence des rois Gots, & ensuite des exarques. Ainsi comme la cour & le centre des affaires n'étoit plus à Rome, on la quitta insensiblement : ses palais inhabitez tomberent en ruïne ; & elle alla toûjours déperissant jusques à être reduite à cette affreuse desolation, que saint Jean avoit predite dans l'Apocalypse. Saint Gregoire ajoûte : Ce que nous disons de Rome, nous apprenons qu'il est arrivé dans toutes les villes du monde. Quelques lieux ont été ruïnez par la famine, par le glaive, par les tremblemens de terre, & par d'autres calamitez. Mépriſons donc de tout nôtre cœur ce monde, du moins quand il perit : & finissons avec lui les desirs qui nous y attachent. Il étoit effectivement persuadé, que la fin du monde étoit proche ; & on regardoit comme les préliminaires, tant d'incursions de barbares, tant de guerres & de calamitez publiques, dont son siecle étoit affligé. Il en parle en toute occasion, & ne repete rien plus souvent dans tous ses discours & toutes ses lettres, que la venuë du juge terrible, & la rigueur de son jugement. Il paroît penetré de cette crainte ; & de là vient que son style ne respire qu'humilité, componction, & larmes de penitence.

Apoc. XVII. XVIII.

Digitized by Google

Il ne fit que dix homelies sur la derniere partie d'Ezechiel, & n'en expliqua qu'un chapitre ; aprés quoi il finit ainsi : Personne ne doit trouver mauvais, si je cesse aprés ce discours. Vous voyez tous comme nos afflictions sont augmentées, le glaive nous environne de toutes parts : les uns reviennent ayant les mains coupées, nous apprenons que les autres sont pris, & les autres tuez. Quand on ne peut plus vivre, comment peut-on expliquer les mysteres de l'écriture ? Que reste-t-il donc, sinon de rendre graces avec larmes à celui qui nous frappe pour nos pechez ? Ces vingt-deux homelies sur Ezechiel, furent huit ans aprés recueillies en deux livres, comme les homelies sur les évangiles ; & saint Gregoire les envoya à l'évêque Marien, qui les lui avoit demandées. AN. 595. *Ezech.* 22. *Prafat.*

XLI. Plaintes de S. Gregoire à l'empereur.

Saint Gregoire voyant Rome ainsi pressée, fit faire au roi Agilulfe des propositions de paix, qu'il écoûta ; & pour les faire agréer à l'exarque, saint Gregoire écrivit ainsi au scolastique Severe, qui étoit de son conseil : Sachez que le roi Agilulfe ne refuse pas de faire une paix generale, pourvû que l'exarque lui fasse justice de plusieurs infractions du traité précedent, dont il se plaint. Vous savez combien la paix nous est necessaire : agissez donc suivant vôtre prudence ordinaire, pour obliger l'exarque à y consentir promptement. Autrement le roi promet de faire sa paix particuliere avec nous : mais nous savons, que plusieurs autres lieux seront perdus infailliblement. L'empereur apparemment prevenu par l'exarque, qui n'aimoit pas saint Gregoire, n'ap- *IV. epist.* 29.

Digitized by Google

AN. 595. prouva pas qu'il voulût traiter avec les Lombards; & lui écrivit une lettre, où il traitoit de simplicité sa confiance à leurs paroles. Ce reproche fut sensible à saint Gregoire ; & il se plaignit à l'empereur, que c'étoit l'accuser de sottise sous un nom plus
lib. epist. 31. honnête. J'avouë, dit-il, que je le merite ; car si j'avois été sage, je ne me serois pas exposé à ce que je souffre ici au milieu des armes des Lombards. Il se plaint ensuite, que l'on ne le croid pas, quand il dit la verité ; & ajoûte : Je passerois volontiers sous silence cette moquerie, si je ne voyois la servitude de ma patrie croître à tous momens : mais je suis sensiblement affligé, que faute de croire mes avis on laisse augmenter excessivement les forces des ennemis. Pensez de moi, Seigneur, tout le mal qu'il vous plaira ; mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde, sur l'interêt de l'état & la perte de l'Italie ; & croyez aux effets plus qu'aux paroles. Il insiste ensuite sur le respect dû aux évêques, même par les princes qui sont leurs maîtres. Cette lettre est du mois de Juin 595.

Dans le même-temps il se plaignoit ainsi de l'exarque, écrivant à un évêque qui étoit en Orient.
lib. epist. 35. Je ne puis vous exprimer ce que vôtre ami, le seigneur Romain, me fait souffrir en ce païs. Sa malice est au dessus des armes des Lombards ; & nous sommes mieux traitez par les ennemis qui nous tuent, que par les officiers de l'empire, dont les rapines & les fraudes nous consument d'inquietudes. Etre en même-temps chargé du soin des évêques, du clergé, des monasteres & du peuple : veiller contre les surprises

prises des ennemis : être toûjours en garde contre les tromperies & les malices des gouverneurs; quelle peine c'eſt & quelle douleur ; vous le pouvez d'autant mieux comprendre, que vous m'aimez plus ſincerement. AN. 595.

Il exprime des peines ſemblables dans une lettre du même temps à l'imperatrice Conſtantine. Ayant appris, dit-il, qu'il y avoit en Sardaigne pluſieurs idolâtres, & que les évêques de l'iſle negligeoient de les inſtruire ; j'y ai envoyé un des évêques d'Italie, qui en a converti pluſieurs. Mais j'ai appris, que ceux qui ſacrifient aux idoles, payent au juge un droit pour en avoir la permiſſion; & qu'il continuë d'exiger le même droit, de ceux qui ne ſacrifient plus, & qui ſont baptiſez. L'évêque lui ayant fait des reproches, il a répondu qu'il avoit acheté ſa charge ſi cher, qu'il ne pouvoit la payer que par de tels moyens. L'iſle de Corſe eſt tellement accablée d'impoſitions, que les habitans ont peine à y ſatisfaire en vendant leurs enfans : ce qui leur fait abandonner l'empire & recourir aux Lombards. Car que peuvent-ils ſouffrir de pire de ces barbares ? En Sicile, un nommé Etienne cartulaire de la marine, eſt accuſé de tant de vexations, s'emparant des biens d'un chacun, & mettant des pannonceaux aux terres & aux maiſons, ſans connoiſſance de cauſe: que j'emplirois un gros volume de ce que j'en ai appris. C'eſt ce que je vous prie de repreſenter à l'empereur. Je ſai qu'il dira, que ce que l'on tire de ces iſles, eſt employé aux dépenſes d'Italie : mais c'eſt peut-être la cauſe du peu de profit, IV. epiſt. 33.

AN. 595. que ces dépenſes ſont en ce païs ; parce qu'elles ſont levées avec quelque mêlange de peché. Et quand nous devrions être moins ſecourus ; il vaut mieux que nous ſouffrions la mort temporelle, que de vous expoſer à perdre la vie éternelle.

XLII. Marinien évêque de Ravenne.

Saint Gregoire écrivant à Jean de C. P. le premier de Janvier de cette année 595. avoit differé à lui faire réponſe ſur l'affaire des prêtres Jean & Athanaſe. Ils étoient venus à Rome, & leur affaire y fut examinée dans un concile : apparemment le même, dont nous avons les canons : tenu devant le corps de ſaint Pierre le cinquiéme de Juillet, la treiziéme année de l'empereur Maurice, indiction treiziéme ; c'eſt-à-dire cette année 595. Vingt-trois évêques y aſſiſterent, en comptant ſaint Gregoire, qui y preſidoit ; & il y avoit trente trois prêtres, dont tous les titres ſont marquez. Ils étoient aſſis auſſi-bien que les évêques : les diacres debout avec tout le reſte du clergé. Le ſecond des évêques étoit Marinien de Ravenne, qui ne pouvoit tenir ce rang, qu'à cauſe de la dignité de ſa ville : car il étoit nouvellement ordonné. L'évêque Jean mourut, vers le mois de Février de la même année. Saint Gregoire commit pour viſiteur Severe évêque de Ficule ou Ficode, aujourd'hui Cervia ; & chargea ſon agent le notaire Caſtorius de procurer que l'élection ſe fît dans les regles. L'exarque vouloit faire élire l'archidiacre Donat ; mais ſaint Gregoire ayant examiné ſa vie, & trouvé pluſieurs fautes qui le rendoient indigne de l'épiſcopat, refuſa de l'ordonner. Il refuſa auſſi le prêtre Jean, parce qu'il ne ſa-

Sup. n. 28.
IV. *epiſt.* 38.
IV. *epiſt.* 44.
IV. *epiſt.* 20. 21.
epiſt. 23.
epiſt. 45.

voit pas les pſeaumes; & que cette negligence marquoit peu de ſoin de ſon ame. Enfin tous s'accorderent à choiſir le prêtre Marinien, qu'ils ſavoient avoir vêcu long-temps dans le monaſtere avec ſaint Gregoire. Il chercha divers moyens de s'en excuſer, & on eut bien de la peine à lui perſuader de conſentir Saint Gregoire, qui connoiſſoit ſa vertu & ſon zele pour le ſalut des ames, l'ordonna ſans délai; & apparemment il aſſiſta au concile, avant que d'aller à Ravenne. Peu de temps aprés ſaint Gregoire lui donna le pallium : mais à la charge de ne s'en ſervir qu'à la meſſe, & aux quatre proceſſions ſolemnelles. AN. 595.

L'année ſuivante, il lui donna quelques avis importans. Parce que je vous aime beaucoup, dit-il, je vous exhorte inſtamment à n'avoir pas plus de ſoin de l'argent, que des ames. C'eſt à quoi il faut s'appliquer entierement, puiſque c'eſt la ſeule choſe dont N. S. demandera compte à un évêque. Et écrivant à l'abbé Secondin, qui étoit à Ravenne, il dit : Eveillez nôtre frere Marinien; car je croi qu'il eſt endormi. Il eſt venu des gens me trouver, entre leſquels étoient des vieillards mandians. Comme je les ai interrogez, ils m'ont dit en détail ceux qui leur avoient donné par le chemin. Je leur ai demandé avec empreſſement ce que Marinien leur avoit donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avoient demandé, mais qu'ils n'en avoient rien reçu, pas même du pain : quoiqu'il ſoit ordinaire à cette égliſe, d'en donner à tout le monde. Je m'étonne, que celui qui a des habits, de la vaiſſelle

v. epiſt. 28.

v. epiſt. 29.

AN. 595. d'argent, des celiers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres. Dites-lui donc qu'il change d'esprit. Qu'il ne croye pas, qu'il lui suffise de lire, de prier, & se tenir en retraite, s'il n'est liberal aux pauvres, & ne fait de bonnes œuvres de ses mains: autrement il n'a qu'un vain titre d'évêque.

Le troisiéme évêque du concile de Rome, est Paul de Nepi; celui qui avoit gouverné l'église de Naples, comme visiteur, en 592. Fortunat évêque de Naples est nommé des derniers: tous les autres sont de la partie d'Italie, qui dépendoit particulierement du pape; & principalement des environs de Rome. Il y en a un de Sicile; savoir Secondin de Taormine. En ce concile furent faits six canons: tous proposez par le pape, & approuvez par les acclamations des évêques en cette sorte:

Sup. n. 18.

XLIII. Concile de Rome.

Tom. 5 conc. p. 1198.

Le pape Gregoire dit: Une tres-mauvaise coûtume s'est introduite depuis long-temps, dans l'église Romaine, que l'on choisit des chantres pour le ministere du saint autel; & qu'étant diacres ils continuent de chanter, au lieu de vaquer à la prédication, & à la distribution des aumônes. D'où il arrive le plus souvent, que l'on cherche plûtôt dans les ministres sacrez de belles voix, que de bonnes mœurs; & que leur vie irrite Dieu, tandis que leur chant plaît au peuple. C'est pourquoi j'ordonne qu'en cette église les ministres du saint autel ne chanteront point: qu'ils liront seulement l'évangile à la messe; & que des soûdiacres, ou s'il est besoin, de moindres clercs chanteront les pseaumes, & feront les autres lectures. Si quelqu'un

Digitized by Google

contrevient à ce decret, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. AN. 595.

Saint Gregoire prit un grand ſoin de regler le chant, & tout l'office de l'égliſe, comme je dirai dans la ſuite. Il continua de propoſer ainſi le ſecond canon : La negligence a introduit une coûtume honteuſe ; que les évêques de ce ſiege employent des valets laïques & ſéculiers, pour les ſervices ſecrets de leur chambre : en ſorte qu'ils connoiſſoient la vie interieure de l'évêque, tandis que les clercs l'ignorent : quoique la vie du paſteur doive toûjours ſervir d'exemple à ſes diſciples. Surquoi j'ordonne, que des clercs, ou même des moines choiſis, faſſent le ſervice de la chambre de l'évêque : afin qu'il ait des témoins du ſecret de ſa vie, qui puiſſent profiter de ſon exemple. Ces clercs, qui devoient éclairer de ſi prés toutes les actions de l'évêque, étoient ceux que les Grecs nommoient ſyncelles ; & dont la fonction ſe tourna chez eux en dignité. *Sup. liv. XXVI. n. 5. inſi.*

Au reſte ſaint Gregoire pratiquoit le premier, ce qu'il ordonnoit ici. Dés le commencement de ſon pontificat, il retint auprés de lui des clercs & des moines de grand merite : entre leſquels on remarque, Pierre diacre, qui étoit de ſon âge ; & qu'il fait parler dans ſes dialogues. Emilien notaire, qui avec d'autres écrivit ſous lui les quarante homelies. Paterius, auſſi notaire, qui fit un extrait tres-utile de ſes ouvrages. Jean défenſeur, qu'il envoya en Eſpagne, pour rétablir Janvier évêque de Malaga, injuſtement dépoſé. Voilà les clercs. Entre les *Jo. diac. l. III. c. 11.* *Inf. XXXVII. n. 49.*

AN. 595. moines on nomme Maximien, abbé de ſon monaſ-
IV. epiſt. 19. tere; puis évêque de Syracuſe, qui mourut dés l'année 594. Auguſtin prevôt de ſon monaſtere & Mellitus, qu'il envoya depuis l'un & l'autre en Angleterre. Marinien, qui fut évêque de Ravenne. Probus, qu'il fit abbé, & l'envoya bâtir un hôpital à
Joan. c. 12. Jeruſalem. Claude abbé de Claſſe prés de Ravenne. Saint Gregoire vivoit en commun avec eux, pratiquant la vie monaſtique dans le palais épiſcopal.
c. 13. 14. Il les conſultoit ſur les affaires de l'égliſe; & attiroit auprés de lui ce qu'il y avoit de plus habiles gens de ſon temps. Tous portoient l'habit Romain, & parloient la langue latine, ſans aucun mêlange
c. 15. des mœurs barbares. Il n'employoit point de laïques, ni pour le ſervice de ſa maiſon, ni pour l'adminiſtration des patrimoines de l'égliſe.

Le troiſiéme canon du concile Romain, eſt conçû en ces termes : Un nouvel abus s'eſt introduit en cette égliſe, que les recteurs du patrimoine mettent des pannonceaux, comme les officiers du fiſc, aux terres ou aux maiſons qu'ils prétendent appartenir à l'égliſe, & défendent le bien des pauvres par voye de fait. C'eſt pourquoi j'ordonne, ſi quelqu'un des eccleſiaſtiques met des pannonceaux de ſon propre mouvement, qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. Saint Gregoire ajoûta : Et ſi l'évêque l'ordonne, ou ne le punit pas, quand on l'aura fait ſans ſon ordre; qu'il ſoit anathême.

Saint Gregoire continua : Plus les fidelles nous honorent pour le reſpect de ſaint Pierre, plus de-

Digitized by Google

vons-nous reconnoître nôtre foibleſſe, & rejetter les honneurs exceſſifs. Il s'eſt établi une coûtume, que quand on porte en terre les corps des évêques de ce ſiege, le peuple les couvre de dalmatiques, qu'il partage enſuite, & les garde comme des reliques. C'eſt pourquoi j'ordonne, que l'on ne couvre d'aucun habillement le brancard où on porte le corps d'un évêque de Rome ; & je charge les prêtres & les diacres de l'execution de ce decret, ſous peine d'anathême. Tous repeterent l'anathême. AN. 595.

Je défens, ajoûta-t-il, ſuivant l'ancienne regle, que l'on prenne rien pour les ordinations, le pallium, ni les lettres : même ſous le nouveau prétexte du petit repas nommé *paſtellum*. Car comme l'évêque ne doit point vendre l'impoſition des mains, ni le diacre la lecture de l'évangile, qui ſe fait en l'ordination : ainſi le notaire ne doit point vendre la lettre qu'il en délivre. Si donc quelqu'un donne ou reçoit, pour toutes ces choſes, il en ſera reſponſable au jugement de Dieu. Mais ſi ſans aucune demande, exaction, ni convention precedente, celui qui a été ordonné, aprés avoir reçû les lettres & le pallium, veut par honnêteté donner quelque choſe à quelqu'un du clergé, nous ne défendons pas de le recevoir.

Pluſieurs ſerfs des égliſes, ou des ſéculiers, ſe preſentent pour entrer dans les monaſteres. Si nous le ſouffrons indifferemment, nous donnons occaſion à tous les ſerfs de ſe ſouſtraire à l'égliſe : ſi nous les retenons en ſervitude, ſans examen, nous

AN. 595. ôtons quelque chose à Dieu, qui nous a tout donné. Il faut donc que celui qui veut se donner à Dieu, soit auparavant éprouvé en habit séculier: afin que si ses mœurs font voir la sincerité de son desir, il soit délivré de la servitude des hommes, pour en embrasser une plus rigoureuse. En effet, la vie monastique étoit alors si pauvre, si laborieuse, si mortifiée, que des esclaves mal convertis, n'y auroient pas trouvé leur compte.

XLIV. Jugement pour les prêtres Jean & Athanase.

Dans ce même concile de Rome, l'affaire des prêtres Jean & Athanase, fut examinée & jugée. Athanase étoit d'Isaurie, prêtre & moine du monastere de Tamnac, ou de saint Mile en Lycaonie. Il étoit à Rome dés le temps que saint Gregoire écrivoit ses dialogues, où il rapporte une histoire sur son recit. Jean de C. P. avoit envoyé à Rome ses députez, chargez de lettres, où il prétendoit montrer, qu'Athanase & les moines ses confreres, avoient parlé contre la définition du concile d'Epheſe; & il avoit envoyé certains articles, comme extraits du même concile: portant entre autres anathême, à qui diroit que l'ame d'Adam mourut par son peché, & que le diable entre dans le cœur de l'homme: Jean de C. P. avoit aussi envoyé un livre, trouvé dans la cellule d'Athanase, & contenant des heresies. Saint Gregoire l'ayant examiné, y remarqua des dogmes Manichéens: mais il découvrit aussi, que celui qui avoit fait des notes, pour en montrer des erreurs, étoit tombé dans l'heresie Pelagienne; & reprenoit comme heretiques, des propositions catholiques: par exemple; que l'ame d'Adam

IV. *Dialog.* c. 38.

VI. *epist.* 31.

VII. *epist.* 48.

V. *epist.* 14.

d'Adam mourut par ſon peché : ſaint Gregoire ayant examiné le concile d'Epheſe, n'y trouva rien de ſemblable; & fit apporter de Ravenne un exemplaire tres-ancien, qui ſe trouva entierement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députez de Jean de C. P. comment ces propoſitions attribuées au concile d'Epheſe, étoient heretiques ; & les ſatisfit pleinement ſur ce ſujet. Il en écrivit depuis au comte Narſez, en ces termes : J'ai examiné le concile d'Epheſe, & n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava, & les autres, que l'on dit y avoir été condamnez ; & nous croyons, que comme le concile de Calcedoine a été falſifié en un endroit par l'égliſe de C. P. on a fait quelque alteration ſemblable au concile d'Epheſe. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile ; mais ne croyez pas aiſément aux nouveaux. Les latins ſont bien plus veritables, que les grecs : car nos gens, qui n'ont pas tant d'eſprit, n'uſent point d'impoſtures. Adelphius & Sava, ou plûtôt Sabbas, dont parle ſaint Gregoire, ſemblent être les chefs des Meſſaliens ; qui furent convaincus & condamnez par Flavien évêque d'Antioche, vers l'an 390. & ce qu'il dit de la falſification du concile de Calcedoine, peut ſe rapporter au canon, touchant les prérogatives du ſiege de C. P. Quant à cette définition pelagiene, attribuée au concile d'Epheſe, on croit qu'elle eſt du concile ſchiſmatique, tenu à Epheſe contre ſaint Cyrille, par Jean d'Antioche & les Neſtoriens : ou du concile de C. P. tenu par Neſtorius, en 429.

AN. 595.

Sup. liv. XIX. *n.* 26. *Liv.* XXV. *n.* 45.

Sup. XXVIII. *n.* 30.

Sup. XXV. 10. *Garn. in Mercat. 2. p.* 63.

AN. 595. Jean, prêtre de Calcedoine, fut accuſé de l'hereſie des Marcianiſtes; & le patriarche de C. P. lui donna des juges : devant leſquels ſes accuſateurs étant interrogez quelle étoit cette hereſie, avoüerent qu'ils n'en ſavoient rien. Le prêtre Jean, de ſon côté, declaroit qu'il étoit catholique, & preſenta aux juges ſa confeſſion de foi : mais ils ne laiſſerent pas de le condamner. Tout cela fut prouvé au concile de Rome, par les actes du procés ; & ſa profeſſion de foi rapportée, qui fut trouvée orthodoxe : c'eſt pourquoi le pape ſaint Gregoire caſſa le jugement rendu par les juges, que le patriarche de C. P. avoit commis ; & renvoya le prêtre Jean abſous. C'eſt ce qui paroît par les lettres écrites en ſa faveur au patriarche, à l'empereur, & à Theoctiſte parent de l'empereur. Dans la lettre à l'empereur, ces paroles ſont remarquables : Ne pas croire celui qui profeſſe la verité, ce n'eſt pas détruire une hereſie, mais l'établir. Il faut auſſi remarquer cet acte de juriſdiction du pape, ſur le patriarche de C. P. dans le temps où il ſe diſoit évêque univerſel : car le patriarche s'y ſoûmettoit ; puiſqu'il envoyoit ſes députez, avec des lettres & les pieces du procés.

v. *epiſt.* 15. 16. 17.

XLV. Affaires de Gaule.

Peu de temps aprés le concile de Rome, ſaint Gregoire écrivit à ſaint Virgile d'Arles, lui accordant le vicariat des Gaules, & le pallium. Il lui recommande en même-temps la reformation de deux abus, qui regnoient dans les Gaules & la Germanie ; la ſimonie & l'ordination des neophytes : c'eſt-à-dire des laïques, que l'on élevoit tout

IV. *epiſt.* 50.

Digitized by Google

d'un coup à l'épiſcopat, ſans avoir mené la vie clericale. Il conclut ainſi ſa lettre : Nous vous faiſons nôtre vicaire dans les égliſes de l'obéïſſance du roi Childebert, ſans préjudice du droit des metropolitains. Nous vous envoyons auſſi le pallium, dont vous ne vous ſervirez que dans l'égliſe, & pendant la meſſe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra ſans vôtre permiſſion : s'il ſurvient quelque queſtion de foi, ou quelque autre affaire difficile, vous aſſemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous en renvoyerez le jugement. Il écrivit aux évêques de Gaule, & au roi Childebert à même fin, le douziéme d'Aouſt indiction treiziéme, l'an 595. AN. 595. IV. epiſt. 51. 53.

Childebert regnoit dans l'Auſtraſie, qui s'étendoit fort avant au-delà du Rhin : c'eſt pourquoi ſaint Gregoire joint ici la Germanie à la Gaule. Depuis un an Childebert étoit devenu roi de Bourgogne, par le decés du roi Gontran ſon oncle, qui eſt compté entre les ſaints ; & en effet, il témoigna toûjours un grand zele pour la religion. Il fonda & dota magnifiquement le monaſtere de ſaint Benigne à Dijon, & celui de ſaint Marcel à Challon : il fit tenir pluſieurs conciles : il étoit fort oppoſé aux ordinations ſimoniaques, comme il témoigna aprés la mort de ſaint Remi archevêque de Bourges, en 584. A l'occaſion de la maladie contagieuſe, qui affligea ſon royaume en 588. il fit celebrer des prieres & des proceſſions publiques, accompagnées de veilles & de jeûnes au pain & à l'eau. Boll. 18 Mart. to. 2. p. 718. Martyr. R. & Uſuard. Greg. VI. hiſt. c. 39. Id. IX. c. 21.

AN. 595. Il fit des aumônes immenſes. Gregoire de Tours lui attribuë des miracles ; & dit en avoir été témoin. Lui-même, toutefois, ne peut s'empêcher de blâmer quelques-unes de ſes actions ; & ces deux entre
Id. v. c. 36. autres. La reine Auſtrigilde ſa femme, lui dit en mourant, que ſes medecins l'avoient tuée ; & lui fit promettre de les faire mourir : ce qu'il executa
Id. x. c. 10. fidellement, & les fit tuer tous deux. Chundon ſon chambellan, ayant tué un bufle dans la forêt de Voſge, qu'il faiſoit garder : il le fit prendre, & permit un duel pour ce ſujet, où les deux champions ſe tuerent : puis Chundon ſe voulant ſauver, il le fit aſſommer à coups de pierres. Il eſt vrai qu'il ſe repentit de cet emportement. Mais il faut avoüer qu'on trouve rarement dans les Francs, & les autres barbares de ce temps-là, des vertus bien ſoûtenuës.
Fredegar. chro. n. 14. Le roi Gontran mourut la trente-troiſiéme année de ſon regne, le cinquiéme des calendes d'Avril : c'eſt-à-dire l'an 594. le vingt-huitiéme de Mars ; & fut enterré à ſaint Marcel de Challon.

Capitul. Baluz. to. 1. p 17. L'année ſuivante 595. vingtiéme du regne de Childebert en Auſtraſie, ce roi fit une ordonnance
art. 2. à Cologne : où il défendit entre autres choſes les nôces inceſtueuſes, même aux nobles Francs, qu'il nomme chevelus ; & les condamne à être bannis du palais, avec confiſcation de biens, s'ils n'obéïſ-
art. 4. ſent pas aux évêques ſur ce ſujet. Le rapt y eſt défendu, ſous peine de mort. Défenſe de faire autre choſe le dimanche, que ce qui eſt neceſſaire pour la nourriture ; ſous peine d'amende pour les libres : quinze ſous d'or, pour les Saliens ou Francs : ſept

Digitized by Google

pour les Romains : trois pour les ſerfs, ou punition corporelle. AN. 595.

Au mois de Septembre de la même année 595. où commençoit l'indiction quatorziéme, le pape ſaint Gregoire écrivit au roi Childebert & à la reine Brunehaut ſa mere : pour leur recommander le prêtre Candide, qu'il envoyoit en Gaule gouverner le patrimoine de ſaint Pierre, dont le patrice Dynamius avoit pris ſoin juſqu'alors. Il loüe Brunehaut, v. epiſt. 5. de la bonne éducation qu'elle avoit donnée au roi epiſt. 6. ſon fils ; & dit au roi, qu'il eſt autant au deſſus des autres rois, que les rois ſont au deſſus des autres hommes. Il lui envoye des clefs de ſaint Pierre, où il y avoit du fer de ſes chaînes, pour les porter à ſon cou, comme un preſervatif de tous maux. Le v. epiſt. 101 revenu de ce patrimoine étoit employé en œuvres de charité ſur les lieux. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire recommande au prêtre Candide, d'acheter des habits pour les pauvres ; & de jeunes Anglois, depuis l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, pour les mettre dans des monaſteres & les inſtruire au ſervice de Dieu : mais parce qu'ils étoient payens, il veut qu'on envoye avec eux un prêtre pour les baptiſer, en cas de maladie dangereuſe. Il preparoit ces jeunes-gens, pour la miſſion qu'il vouloit envoyer en Angleterre. Le roi Childebert mourut environ ſix mois aprés, âgé de vingt-ſix ans : en ayant regné vingt en Auſtraſie, & deux en Bourgogne. Ses deux fils lui ſuccederent ſous la conduite de Brunehaut leur ayeule : Theodebert regna en Auſtraſie, & Theodoric en Bourgogne.

AN. 596.

XLVI. Miſſion de S. Auguſtin en Angleterre.

Saint Gregoire leur recommanda le même prêtre Candide, & les miſſionnaires qu'il envoya en Angleterre, au mois de Juillet de l'an 596. indiction quatorziéme. C'étoit Auguſtin, prevôt de ſon monaſtere de ſaint André de Rome, avec quelques autres moines. Il les recommanda auſſi à pluſieurs évêques de Gaule, qu'ils devoient trouver ſur leur route : Serenus de Marſeille, Virgile d'Arles, Didier de Vienne, Syagrius d'Autun ; & d'un autre côté Pallade de Saintes & Pelage de Tours, ſucceſſeur de Gregoire. Le pape ſaint Gregoire envoya vers le même temps à Pallade de Saintes, des reliques pour dédier quatre autels, d'une égliſe qu'il avoit fait bâtir, & où il y en avoit treize. Ce nombre d'autels, dans une ſeule égliſe, eſt remarquable : mais il n'en faut pas conclure, que l'on s'en ſervît en même-temps.

v. epiſt. 50.

Beda l. hiſt. c. 23. V. Coin. an. 596. n. 12.

Auguſtin & ſes compagnons ayant fait quelques journées de chemin, apparamment juſques à Aix ; reſolurent de ne pas paſſer plus avant, découragez par ce qu'ils avoient oüi dire, de la difficulté du voyage & de l'état de la nation des Anglois, incredule & barbare : dont ils n'entendoient pas même la langue. Ils reſolurent donc d'un commun accord, de retourner à Rome ; & y renvoyerent Auguſtin, pour prier ſaint Gregoire de ne les pas expoſer à un voyage ſi dangereux, ſi penible, & d'un ſuccés ſi incertain. Mais ſaint Gregoire le renvoya chargé d'une lettre, où il leur ordonne d'executer avec zele leur entrepriſe, ſans s'arrêter aux diſcours des gens mal intentionnez : aſſurant

qu'il voudroit pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre. La lettre eſt du dixiéme des calendes d'Aouſt, indiction quatorziéme ; c'eſt à dire du vingt-troiſiéme de Juillet 596. Il écrivit en même temps aux évêques que j'ai nommez, pour leur recommander Auguſtin & ſes compagnons. Il écrivit auſſi à Protais évêque d'Aix, & à Etienne abbé de Lerins, marquant qu'Auguſtin lui avoit apporté de leurs nouvelles : mais il ne le leur recommande point. Ce qui fait juger qu'ils n'étoient pas favorables à ce voyage d'Angleterre. Dans les lettres aux rois & à la reine leur ayeule, ſaint Gregoire dit qu'il a ordonné à ſes miſſionnaires, de mener avec eux des prêtres du païs le plus proche : par leſquels ils puiſſent connoître le génie de la nation.

AN. 596.

v. epiſt. 52. 53. 54.

v. epiſt. 55. 56.

epiſt. 58. 59.

Cependant Jean patriarche de C. P. mourut en reputation de ſainteté ; & l'égliſe greque honore encore ſa memoire le ſecond jour de Septembre. L'auſterité de ſa vie lui fit donner le ſurnom de jeûneur ; & on rapporte cette preuve de ſa pauvreté. L'empereur Maurice lui avoit prêté pluſieurs talens, dont Jean lui avoit fait une obligation, portant hypotheque ſur tout ſon bien. Aprés ſa mort, l'empereur ne trouva chez lui autre choſe, qu'une couchette de bois, une mechante couverture de laine, & un mechant manteau. L'empereur ravi de la vertu du patriarche, déchira l'obligation ; & fit porter au palais ces pauvres meubles, qu'il eſtimoit plus que des treſors ; & couchoit ſur ce petit lit pendant le carême. Toutefois l'attachement du

XLVII. Mort de Jean le jeûneur.

Menol. 2 Septemb. Theophyl. viii. hiſt. c. 6.

AN. 596. patriarche Jean à conſerver le titre d'évêque univerſel, l'a fait accuſer d'hypocriſie ; & ſon zele ſemble avoir été trop amer. Car l'empereur Maurice voulant pardonner à des magiciens ſacrileges, pour leur faire faire penitence ; il ſoûtint qu'ils étoient incorrigibles, & preſſa tant l'empereur, qu'ils furent jugez & executez à mort. Jean avoit tenu le ſiege de C. P. pendant treize ans & cinq mois: depuis le mois d'Avril 582. juſques au mois de Septembre 595.

Theophyl. 1. hiſt. c. 11.

Sup. XXXIV. n. 47.

XLVIII. Cyriaque patriarche de C. P.

L'empereur Maurice ayant déliberé long-temps ſur le choix d'un patriarche de C. P. il fit ordonner enfin Cyriaque, qui étant depuis long-temps œconome de cette égliſe, avoit toûjours conſervé une grande tranquillité de cœur, au milieu de tant d'affaires. Il envoya au pape, ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodale, contenant ſa profeſſion de foi ; & elle fut accompagnée d'une lettre de l'empereur, & d'une des évêques, qui avoient ordonné Cyriaque. George prêtre, & Theodore diacre, furent chargez de ces lettres. Saint Gregoire les reçut tres-bien ; & mieux que l'on n'avoit accoûtumé en pareille occaſion. Car encore que Cyriaque prît déja le titre d'évêque univerſel, ſaint Gregoire ne voulut pas pour ce ſujet rompre l'unité de l'égliſe, en rejettant ſa lettre & ſes nonces. Il les eût même retenus plus long-temps, s'ils n'euſſent preſſé leur retour, à cauſe de l'hiver qui approchoit. Car c'étoit au commencement de l'indiction quinziéme ; c'eſt-à-dire au mois de Septembre 596. Saint Gregoire écrivit deux lettres à Cyriaque : une publique,

Greg. VI. epiſt. 6. 7.

VI. epiſt. 24. 30 31.

VI. epiſt. 4.

Digitized by Google

que, pour répondre à la lettre ſynodale, où il approuve ſa confeſſion de foi : mais il dit que pour conſerver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane & ſuperbe ; c'eſt-à-dire au titre d'évêque univerſel. L'autre eſt une lettre familiere, remplie de témoignages d'amitié. Car étant à C. P. il avoit connu particulierement le merite de Cyriaque. Saint Gregoire écrivit auſſi à l'empereur & aux évêques, & dans cette derniere lettre, il ſe plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque, on avoit crié ces paroles du pſeaume : Réjoüiſſons-nous en ce jour, qu'a fait le Seigneur. Il reprend cette application de l'écriture à la loüange d'un homme encore vivant ſur la terre : mais il l'excuſe, par le tranſport de joye, qui l'avoit produite. AN. 596. VI. *epiſt.* 5. VI. *epiſt.* 7. *Pſ.* CXVII. 24.

Quelque-temps aprés, que les nonces de C. P. furent partis, ſaint Gregoire apprit, qu'ils avoient dit : Que Jeſus-Chriſt deſcendant aux enfers, avoit délivré des peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu. Il crut les devoir tirer de cette erreur, & leur en écrivit au mois de Mai de la même indiction quinziéme, l'an 597. Nôtre Seigneur, dit-il, deſcendant aux enfers, n'a délivré par ſa grace, que ceux qui avoient crû qu'il devoit venir, & avoient vêcu ſelon ſes commandemens. Il les renvoye à Philaſtre & à ſaint Auguſtin, qui ont mis cette opinion au rang des hereſies. VI. *epiſt.* 15.

Vers le même-temps, ſaint Gregoire rappella de C. P. le diacre Sabinien, ſon nonce, qui y étoit depuis quatre ans ; & envoya à ſa place Anatolius, auſſi diacre de l'égliſe Romaine : mais il lui défendit *Sup. n.* 26. VI. *epiſt.* 24. 28.

AN. 597. de celebrer la messe avec Cyriaque, jusques à ce qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel. Il
VI. *epist.* 24. rendit raison de sa conduite à Cyriaque, à l'empereur, & aux patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche. Il en écrivit premierement, en particulier, à Anastase d'Antioche; qui l'exhortoit, comme l'empereur, à ne pas faire de scandale, pour une cause de neant. Mais saint Gregoire lui répond: qu'il ne faut pas traiter ainsi une affaire, qui tend à corrompre la foi de l'église universelle: puisqu'il étoit sorti plusieurs heresiarques de l'église de C. P. Il
VI. *epist.* 30. dit à l'empereur: J'aurois été bien indiscret, si je n'avois pas seu distinguer ce qui étoit necessaire, pour conserver l'unité de la foi & la concorde ecclesiastique, d'avec ce que je devois faire, pour reprimer la hauteur. Ainsi j'ai reçû les députez de mon confrere, avec une grande affection, & leur ai fait celebrer la messe avec moi. Mon diacre à C. P. ne doit point servir dans les saints mysteres, celui qui s'éleve, ou ne corrige pas la hauteur de ses predecesseurs: mais ses diacres ont dû assister à la messe avec moi, qui par la grace de Dieu ne suis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles, qui ne laissent pas d'être pernicieux, comme quand l'Antechrist se dira Dieu. Or je dis hardiment, que quiconque se dit évêque universel, est un precurseur de l'Antechrist; en se mettant au dessus de tous les autres.

XLIX. Eudoxe inconnu à saint Gregoire.
VI. *epist.* 31.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie, & à Anastase d'Antioche, contient la même distinction entre ses legats & ceux de Cyriaque. Mais il ajoûte,

Digitized by Google

ce qu'il lui avoit déja écrit à lui-même : Il a condamné dans sa lettre synodale un certain Eudoxe, que je ne trouve condamné, ni dans les conciles, ni dans les lettres synodales de ses predecesseurs. Il est vrai, que les canons du concile de C. P. condamnent les Eudoxiens ; mais ils ne disent point, qui étoit leur auteur. Or l'église Romaine n'a point reçû, jusques à present, les canons ou les actes de ce concile : mais seulement sa définition de foi contre Macedonius. Elle condamne les autres heresies, qui y sont mentionnées : mais elle ne connoît point, jusques à present, les Eudoxiens. Il est vrai encore, que dans l'histoire de Sozomene, il est parlé d'un Eudoxe, qui usurpa le siege de C. P. mais le saint siege ne reçoit point cette histoire, parce qu'elle contient plusieurs faussetez, & loüe beaucoup Theodore de Mopsueste, témoignant, que jusques à sa mort, il a été un grand docteur dans l'église. Ainsi cette histoire ne peut s'accorder avec le concile, tenu sous Justinien, au sujet des trois chapitres. Chez les Latins, nous n'avons jusqu'ici rien trouvé de cet Eudoxe, ni dans Philastre, ni dans saint Augustin, ni dans les autres peres. AN. 597. VI. *epist.* 4.

Euloge d'Alexandrie satisfit depuis saint Gregoire, touchant Eudoxe, lui envoyant des passages de saint Basile, de saint Gregoire de Nazianze, & de saint Epiphane, qui le faisoient connoître. En effet, c'étoit ce même Eudoxe, qui fut le chef des purs Ariens, sous l'empereur Constantius ; & qui ayant été d'abord évêque de Germanicie, puis VII. *ind.* 1. *epist.* 30. *Sup. liv.* XIV. n. 4.

AN. 597. *Ibid. n.* 23. d'Antioche, se fit enfin transferer à C. P. en 360. Il semble donc que saint Gregoire ne fût pas fort versé dans l'histoire ecclesiastique : d'autant plus, que l'éloge de Theodore de Mopsueste, qu'il attribuë à Sozomene, ne se trouve que dans Theodoret ; & l'histoire Tripartite ne laisse pas lieu de croire, que l'histoire de Sozomene fût alors plus entiere, qu'aujourd'hui. Mais il y a apparence, que saint Gregoire n'avoit vû cet éloge, que dans l'histoire Tripartite.

V. not. Baron. in Mart. R. 23. Dec. & Vales. not. in c. ult. Theodor.

Quelque temps aprés, saint Gregoire répondant à une lettre de saint Euloge d'Alexandrie, lui écrivit ces paroles remarquables : Quoiqu'il y ait plusieurs apôtres, le siege du prince des apôtres a prévalu seul pour l'autorité, à cause de sa primauté ; & c'est le siege du même apôtre en trois lieux. Car il a élevé le siege où il repose, & où il a fini la vie presente : c'est Rome. Il a orné le siege, où il a envoyé l'Evangeliste son disciple : c'est Alexandrie : il a affermi le siege, qu'il a occupé sept ans, quoique pour en sortir : c'est Antioche. Ainsi ce n'est qu'un siege du même apôtre, dans lequel trois évêques presidents maintenant par l'autorité divine. Saint Gregoire vouloit sans doute, par ces paroles, montrer l'avantage de ces trois grands sieges, au dessus de celui de C. P.

VI. *epist.* 37.

L. Loi touchant les soldats moines.

Au mois de Decembre de la même année 597. indiction premiere, il écrivit à dix metropolitains : & à tous les évêques de Sicile : pour leur envoyer la loi de l'empereur : portant défense à ceux qui étoient engagez dans la milice, ou sujets à rendre des

VII. *ind.* I. *epist.* 11. *Sup. n.* 31.

comptes, d'embraſſer la vie clericale, ou monaſtique. Le pape les exhorte à ne pas recevoir prématurément dans le clergé, ceux qui ſont engagez dans des affaires temporelles: de peur qu'ils ne vivent encore en ſeculiers, ſous l'habit eccleſiaſtique. Que s'ils vont dans les monaſteres, il ne les y faut recevoir, qu'aprés qu'ils auront rendu leurs comptes. Et ſi des gens de guerre veulent embraſſer l'état monaſtique, il faut bien examiner leur vie, avant que de les recevoir; & les éprouver, ſuivant la regle, pendant trois ans dans leur habit ſéculier. L'empereur eſt content, qu'ils ſoient reçus à ces conditions. Saint Gregoire avoit déja envoyé cette loi, quatre ans auparavant, comme il témoigne lui-même: mais ayant obtenu depuis cette moderation, il crut devoir l'envoyer de nouveau aux évêques, qui dépendoient de l'empereur en Occident: c'eſt à dire en Italie, en Illyrie & en Sicile. Les dix metropolitains, auſquels il l'adreſſa, ſont Euſebe de Theſſalonique, Urbicus de Dyrrachium, Conſtantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de Juſtiniene, Jean de Crete, Jean de Lariſſe, Marinien de Ravenne, Janvier de Caillari en Sardaigne. AN. 59.

Sup. n. 30. 11. ind. 13. ep. 62.

Les trois ans de probation, que ſaint Gregoire demande en cette lettre, étoient portez par les novelles de Juſtinien: mais ſaint Gregoire y obligeoit ſeulement les gens de guerre: pour les autres, il ſe contentoit de deux ans. C'eſt ainſi, qu'il en écrit à Fortunat évêque de Naples: Défendez étroitement à tous les ſuperieurs de monaſteres, de tonſurer ceux

Nov. 5. c. 2. Nov. 123. c. 35.

VIII epiſt. 23.

qu'ils recevront, avant qu'ils ayent passé deux ans dans l'état monastique. Que pendant ce temps on éprouve soigneusement leur vie & leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'eux ne se repente de son choix. Car si les hommes n'engagent personne à leur service, sans l'éprouver ; combien doit-on s'en assurer davantage, pour le service de Dieu ? Que si un soldat veut se convertir, il ne faut point le recevoir sans nous en donner avis. Ce qu'il ajoûte, sans doute, à cause de la loi de l'empereur. Au reste, il vouloit que l'on reçût avec beaucoup de charité & de douceur, ceux qui se presentoient pour entrer dans les monasteres.

7. epist. 49.

Digitized by Google

LIVRE XXXVI.

AUGUSTIN ayant traverſé toute la Gaule, arriva dans la grande Bretagne, aux côtes de la province de Cant ; & prit terre en l'iſle de Tanet, avec ſes compagnons, au nombre d'environ quarante. Les Anglois & les Saxons, peuples de Germanie, étoient venus en Bretagne, environ cent cinquante ans auparavant ; appellez par les Bretons, pour les défendre des Ecoſſois & des Pictes. S'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'iſle, ils y établirent pluſieurs royaumes : dont le plus puiſſant, étoit alors celui de Cant. Il y avoit eu quatre rois ; Ethelbert étoit le cinquiéme, qui regnoit depuis trente-ſix ans ; & avoit étendu ſa domination juſques à la riviere d'Humbre. La reine ſon épouſe étoit Françoiſe, nommée Berthe, & fille du roi Cherebert. Comme elle étoit chrétienne, & le roi Ethelbert payen, elle ne l'avoit épouſé, qu'à condition de conſerver le libre exercice de ſa religion ; & pour cet effet, elle avoit amené avec elle un évêque nommé Luidard.

1. Auguſtin en Angleterre. *Beda hiſt. lib. 1. c. 25.*

Ibid. c. 15.

Greg. Tur. IV. hiſt. c. 26. & VI. c. 26.

Auguſtin étant donc arrivé en l'Iſle de Tanet, envoya au roi de Cant des interpretes François, qu'il avoit pris ſuivant l'ordre de ſaint Gregoire. Car les Francs & les Anglois étant tous Germains, parloient à peu prés la même langue ; & Auguſtin ne parloit que le Latin. Il manda au roi, qu'il étoit venu de Rome, pour lui apporter une bonne nou-

Digitized by Google

velle : ſavoir la promeſſe certaine d'une joye éternelle, & d'un regne ſans fin, avec le Dieu vivant & veritable. Le roi ordonna, que les Romains demeuraſſent dans l'iſle où ils étoient, juſques à ce qu'il vît ce qu'il devoit faire pour eux ; & qu'on leur donnât ce qu'il leur étoit neceſſaire. Car il avoit déja oüi parler de la religion Chrétienne à la reine ſon épouſe. Quelque temps aprés il vint à l'iſle de Tanet, & manda Auguſtin avec ſes compagnons : mais il voulut les recevoir au grand air. Car une ancienne prediction lui faiſoit craindre, que s'il les écoûtoit dans une maiſon, ils ne le ſurpriſſent par quelque operation magique. Ils arriverent en proceſſion, portant une croix d'argent & l'image du Sauveur en un tableau ; & chantant des litanies, pour demander à Dieu leur ſalut & celui du peuple, pour lequel ils étoient venus.

Le roi les fit aſſeoir, & ils commencerent à lui annoncer l'évangile, & à tous les aſſiſtans. Il répondit : Voilà de beaux diſcours & de belles promeſſes : mais comme elles ſont nouvelles & incertaines, je ne puis y conſentir, & laiſſer ce que j'ai obſervé depuis ſi long-temps, avec toute la nation des Anglois. Toutefois parce que vous êtes venus de loin, & qu'il me ſemble avoir reconnu, que vous deſirez nous faire part de ce que vous croyez le plus vrai & le meilleur : loin de vous maltraiter, je veux vous bien recevoir, & vous faire donner ce qui ſera neceſſaire, pour vôtre ſubſiſtance : & je ne vous empêche pas d'attirer à vôtre religion, tous ceux que vous pourrez perſuader. Il leur donna donc

donc un logement dans la ville de Doroverne, qui étoit sa capitale : depuis nommée par cette raison, Cantorberi. Ils y entrerent en procession, suivant leur coûtume, & chantoient : Nous vous prions, Seigneur, par vôtre misericorde, de délivrer cette ville & cette maison de vôtre colere. Car nous avons peché. Alleluia. AN. 597.

Etant établis en leur nouvelle demeure, ils commencerent à imiter la vie des apôtres, & de la primitive église : s'appliquant continuellement à la priere, aux veilles, & aux jeûnes, & mépriſant tous les biens de ce monde. Ils pratiquoient tout ce qu'ils enſeignoient : ne prenant de ceux qu'ils inſtruiſoient, que les choſes neceſſaires à la vie, & diſpoſez à tout ſouffrir, même la mort, pour la verité qu'ils annonçoient. Prés de la ville, à l'orient, étoit une égliſe bâtie à l'honneur de ſaint Martin, du temps que les Romains habitoient la grande Bretagne. La reine y faiſoit ſes prieres ; & les miſſionnaires s'y aſſembloient auſſi dans ces commencemens, pour chanter les pſeaumes, prier, celebrer la meſſe, prêcher & baptiſer. Car pluſieurs Anglois embraſſerent la foi : touchez de la vie ſimple & innocente des miſſionnaires, & de la douceur de leur doctrine. Le roi lui-même ravi de la pureté de leur vie, & de la beauté de leurs promeſſes, confirmées par pluſieurs miracles, crut & fut baptiſé : aprés quoi le nombre de ceux, qui venoient aux inſtructions, s'accrut de jour en jour ; & les converſions furent frequentes. Le roi en avoit une grande joye : mais il ne contraignoit perſonne ; il ſe con- cap. 26.

AN. 597. tentoit de témoigner plus d'amitié à ceux qui se faisoient Chrétiens, comme associez avec lui au royaume celeste. Car il avoit appris des missionaires Romains, que le service de Jesus-Christ doit être volontaire. Alors il leur donna dans sa capitale, un lieu convenable, pour établir un siege épiscopal, avec des biens suffisans.

c. 27. Cependant Augustin passa en France, & vint à Arles, où il fut ordonné évêque, pour la nation des Anglois, par l'archevêque Virgile; & retourna aussi-tôt en Angleterre, où il baptisa plus de dix mille Anglois à la fête de Noël de la même année 597. indiction premiere. Il envoya à Rome le prêtre Laurent, avec le moine Pierre, porter au pape saint Gregoire, les heureuses nouvelles de tout ce qui s'étoit passé; & en même temps plusieurs articles, sur lesquels il le consultoit.

Greg. VIII. *ep.* 30. *ind.* 1.

II. Lettre de S. Gregoire à Brunehaut. VII. *ind.* 1. *epist.* 5.

Avant que saint Gregoire reçût ces nouvelles, il écrivit une grande lettre à la reine Brunehaut, où il la remercie de la charité qu'elle a exercée envers Augustin, qu'il qualifie désormais évêque; & la lettre est du mois d'Octobre, indiction premiere, la même année 597. La même lettre contient quatre autres articles. Premierement, saint Gregoire declare avoir agréable le desir de la reine, qui demandoit le pallium, pour Syagrius évêque d'Autun. L'empereur même, ajoûte-t-il, y consent, comme j'ai appris de mon diacre, qui étoit nonce auprés de lui. Mais il s'y est trouvé plusieurs obstacles; celui qui étoit venu pour recevoir le pallium, est enveloppé dans l'erreur des Schismatiques: vous n'avez

Digitized by Google

pas voulu qu'il parût que nous l'eussions accordé à vôtre priere : enfin Syagrius ne l'avoit pas demandé, quoique ce soit l'ancienne coûtume, de n'accorder le pallium, qu'à celui qui le merite, & qui le demande instamment. On voit ici les conditions requises pour le pallium ; la demande de l'impetrant, le consentement du roi, & même de l'empereur, pour un évêque qui n'étoit point son sujet. Saint Gregoire commit le prêtre Candide, recteur du patrimoine de Gaule, pour achever les formalitez necessaires en cette affaire du pallium de Syagrius ; & elle ne fut consommée, que plus d'un an aprés. AN. 597. *vii. ind. ep. 113.*

Le second article de la lettre de saint Gregoire, à Brunehaut, est pour reprimer les ordinations simoniaques. Le troisiéme, est touchant les Schismatiques, qui sous prétexte de défendre le concile de Calcedoine, cherchoient à se soustraire à la discipline de l'église. Ils croyent plus à leur propre ignorance, dit saint Gregoire, qu'à l'église universelle, & aux quatre patriarches. Mais quand j'ai demandé à celui que vous m'avez envoyé, pourquoi il étoit separé de l'église, il a avoüé qu'il l'ignoroit ; & a paru n'entendre, ni ce qu'il soûtenoit, ni ce qu'on lui disoit. Le quatriéme article, est pour abolir les restes de l'idolâtrie, qui se trouvoient dans les états des jeunes rois : où grand nombre de Chrétiens frequentant les églises, ne laissoient pas de rendre un culte aux demons, immolant aux idoles, honorant des arbres, & sacrifiant des têtes d'animaux. Ces idolâtres étoient apparemment en

AN. 598. Germanie, plus qu'en Gaule : car le royaume de Theodebert s'étendoit bien avant au-delà du Rhin. Toutefois on trouvoit des reſtes d'idolâtrie, même auprés de Rome, comme il paroît par une lettre de
VII. *epiſt.* 20. ſaint Gregoire, à Agnel évêque de Terracine, donnée ſous la même indiction premiere, au mois d'Avril 598. Il l'exhorte à faire une recherche exacte, & une punition ſevere, de ceux qui adoroient des arbres, & commettoient d'autres ſuperſtitions ; ajoûtant, qu'il a écrit au vicomte Maur, de l'appuyer en cette occaſion. Peut-être ces idolâtres d'Italie étoient-ils Lombards.

III. Lettre à S. Euloge d'Alexandrie. Saint Gregoire ayant reçû les nouvelles de la converſion des Anglois, en fit part à ſaint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivoit de temps en temps. La lettre eſt écrite vers le mois de Juillet, de la premiere indiction, l'an 598. & commence
VII. *epiſt.* 30. ainſi : Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade, & m'a laiſſé malade en partant. Mais ç'a été un grand adouciſſement à mes douleurs, de recevoir des nouvelles de la converſion des heretiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai, que la nation des Anglois étoit demeurée, juſques à preſent, dans l'infidelité, adorant du bois & des pierres J'y ai envoyé un moine de mon monaſtere : que les évêques de Germanie ayant ordonné évêque, par ma permiſſion, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde ; & nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux ſuccés de ſes travaux. Car il fait tant de miracles, lui & ceux qui l'ont accompagné, qu'ils

Digitized by Google

semblent approcher de ceux des apôtres. Et nous avons appris, qu'à la fête de Noël derniere, ce nouvel évêque a baptisé plus de dix mille Anglois. Ce que je vous écris, afin que vous voyiez les effets de vos prieres. Saint Gregoire appelle ici Germanie, le royaume de France : soit parce qu'il comprenoit en effet une partie de la Germanie ; soit parce, que la nation des Francs étoit Germanique. AN. 598.

Ensuite parlant du titre d'évêque universel, qu'Euloge ne donnoit plus à l'évêque de C. P. il se plaint de ce qu'il disoit : Comme vous me l'avez ordonné. Je vous prie, dit saint Gregoire, ôtez ce terme d'ordonner. Je sai qui je suis, & qui vous êtes : vous êtes mon frere par vôtre place, & mon pere par vôtre vertu. Je ne vous ai rien ordonné, je vous ai seulement representé ce qui m'a semblé utile : encore ne l'avez-vous pas observé exactement. Car j'avois dit, que vous ne deviez donner ce titre, ni à moi, ni à aucun autre ; & cependant, au commencement de vôtre lettre, vous me le donnez à moi-même. Je voudrois me distinguer par la vertu, non par des paroles ; & je ne tiens point à honneur, ce qui deshonore mes freres. Otons les mots, qui enflent la vanité & blessent la charité.

Dans une autre lettre du même temps, saint Gregoire dit à saint Euloge : Vous m'avez mandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Eusebe de Cesarée : mais avant vôtre lettre, je ne sçavois pas s'ils avoient été recueillis ; & je vous rends graces de m'avoir instruit. Car excepté les actes des martyrs, contenus dans les livres du même VII. epist. 2.

AN. 598. Eusebe, je ne sache point qu'il y en ait, ni dans les archives de nôtre église, ni dans les bibliotheques de Rome : sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms presque de tous les martyrs, distribuez par chaque jour, & rassemblez en un livre ; & nous celebrons tous les jours des messes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. On y void seulement leur nom, le lieu & le jour de leur martyre. C'est-à-dire, que ce n'étoit qu'un calendrier ou martyrologe ; & ce témoignage de saint Gregoire montre, quelle foi on doit ajoûter aux actes, que nous avons aujourd'hui, sous le nom des martyrs de l'église Romaine : comme de saint Clement, de saint Laurent, de saint Sebastien.

V. Vales. dissert. in fine Euseb.

IV. Paix avec les Lombards.

Saint Gregoire travailloit depuis long-temps à procurer la paix avec les Lombards. Car il ne vouloit les affoiblir par aucune violence ; & il dit dans une de ses lettres : Si j'avois voulu me mêler de la mort des Lombards, cette nation n'auroit aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes ; & seroit dans une extrême division. Mais parce que je crains Dieu, je ne veux prendre part à la mort de quelque homme que ce soit. Tant que l'exarque Romain vêcut, la paix ne put être concluë ; parce qu'il y étoit opposé, & traversoit les negociations de saint Gregoire : jusques-là, que l'on afficha de nuit dans Rome une protestation, où l'on accusoit le notaire Castorius, nonce du pape, qu'il avoit employé à cette negociation ; & l'on s'opposoit avec artifice aux desseins du pape, pour la paix. Saint Gregoire

VII. epist. 1. ind. 1.

V. epist. 29.

V. epist. 30.

Digitized by Google

envoya à Ravenne une lettre, adreſſée à l'évêque, au clergé & au peuple, par laquelle il ſomme l'auteur, ou le complice de la proteſtation, de ſe declarer & d'approuver ce qu'il avance : ſinon il le declare privé de la communion du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ; & s'il eſt aſſez hardi pour communier, il l'anathêmatiſe, & le retranche du corps de l'égliſe. La lettre eſt du mois d'Avril, indiction quatorziéme, l'an 596. & cette excommunication, d'une perſonne inconnuë, eſt remarquable. AN. 598.

Romain étant mort, Callinique lui ſucceda en la charge d'exarque, & conclut avec le roi Agilulfe, une paix pour quelque temps, c'eſt-à-dire une treve. C'étoit en 598. & l'abbé Probus, que le pape avoit envoyé depuis long-temps à Agilulfe, fit avec lui le traité. Saint Gregoire en écrivit des lettres de remercîment à ce roi, & à la reine Theodelinde ſon épouſe, qui y avoit beaucoup contribué par ſes ſoins. Le roi faiſoit preſſer le pape de ſouſcrire le traité : mais le pape, pour n'être pas reſponſable des infractions, qu'il prévoyoit, & demeurer toûjours mediateur entre le roi & l'exarque, s'en excuſa, & offrit ſeulement de faire ſouſcrire un évêque ou un archidiacre.

Paul. diac. lib. IV. hiſt. c. 13.

Greg. VII. ep. 2. ind. 2.

VII. epiſt. 41. 42. ind. 2.

Si-tôt que ſaint Gregoire eut avis de la concluſion de cette paix, il en fit part à Janvier évêque de Caillari : qui lui avoit écrit les deſordres commis par les Lombards, en Sardaigne, que ſaint Gregoire avoit bien prévus. Sachez, lui dit-il, que l'abbé, que nous avons envoyé il y a long-temps à

VII. epiſt. 2. ind. 2.

AN. 598. Agilulfe, a conclu la paix avec lui. C'eſt pourquoi tenez-vous par tout ſur vos gardes, juſques à ce que le traité ſoit écrit: de peur que les ennemis ne nous attaquent encore dans cet intervalle.

V. Avis à Janvier de Caillati.

Il lui parle enſuite d'une affaire, ſur laquelle il lui avoit déja fait une forte reprimende. Janvier étoit un vieillard ſimple, foible & facile à émouvoir. Il ne ſavoit pas ſe faire craindre par ſon clergé, & toutefois il étoit ſenſible aux injures; & ſe laiſſoit entraîner par de mauvais conſeils, juſques à commettre des violences. Etant donc irrité contre un particulier, il envoya un dimanche au matin renverſer ſa moiſſon, & y paſſer la charruë: & aprés avoir celebré la meſſe, il y alla lui-même, & fit arracher les bornes du même champ. Saint Gregoire avoit peine à croire un tel excés: mais en étant aſſuré par l'abbé Cyriaque, il écrivit en ces termes à Janvier: Je pardonne encore à vos cheveux blancs, & je vous exhorte, malheureux vieillard, à rentrer enfin en vous-même, & à vous corriger d'une telle legereté. Plus vous êtes prés de la mort, plus vous devez craindre. Vous meritiez une ſevere condamnation, ſi la connoiſſance, que nous avons de vôtre ſimplicité & de vôtre vieilleſſe, ne nous faiſoit diſſimuler, quant à preſent: mais pour ceux, dont vous avez ſuivi le conſeil, nous les declarons excommuniez pour deux mois.

II. epiſt. 34.

VII. epiſt. 1. ind. 2.

Saint Gregoire ayant eu, ſans doute, des marques de ſon repentir, lui parle plus doucement dans la ſeconde lettre, & remontant à la ſource du mal, il lui dit: Souvenez-vous que vous êtes chargé, non

du

du ſoin des choſes terreſtres, mais de la conduite des ames. C'eſt-là, qu'il faut attacher vôtre cœur, & ne penſer qu'à leur avantage : ſachez, au reſte, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais d'une charité fraternelle. Afin que vous ne portiez pas devant Dieu le ſeul nom d'évêque, qui ne ſerviroit qu'à vôtre condamnation. Ces lettres à Janvier de Caillari, ſont du mois de Septembre indiction ſeconde, en 598. Il vivoit encore cinq ans aprés, en 603. à la fin de la ſixiéme indiction : mais ſi infirme, qu'il ne pouvoit plus agir. C'eſt pourquoi ſaint Gregoire écrivit au défenſeur Vital, ſon agent en Sardaigne, de charger l'œconome & l'archiprêtre de l'égliſe de Caillari, du ſoin des hôpitaux de cette iſle, qui étoient fort negligez. Quant aux égliſes vacantes, ajoûte-t-il, nous avons écrit à nôtre frere Janvier de les remplir ; mais à condition de ne pas tirer tous les évêques de ſon égliſe, afin de ne les pas priver des perſonnes, qui peuvent y être utiles. Ceux qui ſont tombez en faute, étant ſimples moines, ne devoient pas être faits abbez, avant que d'avoir fait penitence ; toutefois, s'ils paroiſſent bien corrigez, ils peuvent demeurer en charge.

AN. 598.

XI. *Epiſt.* 59.

Quant à ce que vous nous avez écrit, que nôtre frere Janvier ſe trouve ſouvent ſi preſſé de mal, pendant le temps qu'il celebre le ſacrifice, qu'à peine, aprés un long intervalle, peut-il revenir à l'endroit du canon, qu'il a laiſſé : ce qui fait, que pluſieurs doutent, s'ils doivent communier de ce qu'il a conſacré : il faut les avertir d'en communier hardiment. Car la maladie du celebrant ne

AN. 598. profane pas la benediction du sacré mystere. Mais il faut avertir nôtre frere en particulier, que quand il se trouvera mal il ne paroisse point en public: de peur de se rendre mépriſable, & de scandaliſer les foibles.

VI. Réünions de Schiſmatiques.

L'évêque de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite isle, au fonds du golfe de Veniſe, ayant été engagé dans le schiſme d'Istrie, vouloit avec son peuple se réünir à l'égliſe Romaine; & presenta pour cet effet une requête à l'exarque Callinique. Mais Juſtin schiſmatique, en qui l'exarque avoit grande confiance, s'y oppoſa; & l'exarque, par son conſeil, envoya au pape copie de l'ordre que l'empereur avoit donné, dés le commencement de son pontificat, pour laiſſer en repos les Schiſmatiques. L'évêque s'étant laiſſé gagner, ne voulut pas se réünir; son peuple perſeverant dans le deſir de l'union, envoya au pape demander un autre évêque. Surquoi saint Gregoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes: Vôtre excellence a dû conſiderer, que cet ordre, outre qu'il a été ſurpris, ne vous ordonne pas de rejetter ceux qui veulent se réünir à l'égliſe: mais de n'y pas forcer ceux qui ne le veulent pas. Enſuite il prie l'exarque d'éloigner Juſtin de ses conſeils, s'il ne quitte le schiſme. Il écrivit en même temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à se réünir à l'égliſe catholique, & à son peuple: s'il refuſe, ajoûte saint Gregoire, ordonnez-y un évêque; & comptez cette iſle dans vôtre province, juſques à ce que les évêques d'Iſtrie reviennent à l'union.

Sup. liv. XXXV. n. 13.

VII. *ep. 9. ind. 2.*

VII. *epiſt. 10.*

Priez l'exarque d'en inſtruire l'empereur. J'en ai auſſi écrit à Anatolius : c'étoit le nonce du pape à C. P. ces lettres ſont écrites vers le mois d'Octobre 598. indiction ſeconde. AN. 599. *Sup. liv XXXV. n. 48.*

Pendant la même indiction, & vers le mois de Juin 599. ſaint Gregoire écrivit à Anatolius, de favoriſer en tout ce qu'il pourroit, quelques perſonnes qui étoient allées à C. P. pour quitter le ſchiſme d'Iſtrie. Il écrivit auſſi à pluſieurs perſonnes puiſſantes, qui s'employoient avec zele, pour la réünion des Schiſmatiques ; entre autres à Gulfar, Lombard & duc de Treviſe. Il écrivit à Romain défenſeur de l'égliſe Romaine, en Sicile, de donner le ſecours neceſſaire à quelques-uns des Iſtriens, pour aller trouver leur évêque, qui deſiroit auſſi ſe réünir, & d'aider en tout l'évêque lui-même ; juſques à le défrayer, s'il vouloit venir à Rome. Quelques Iſtriens étant venus à Rome, renoncer à leur ſchiſme, le pape en les renvoyant, les recommanda à l'exarque Callinique, & à Marinien évêque de Ravenne : afin que leur converſion ne leur attirât aucun mauvais traittement ; & que la protection qu'ils recevroient, invitât les autres à ſe réünir. Nous voyons deux ans auparavant, une penſion accordée par ſaint Gregoire à un nommé Jean, qui avoit quitté le ſchiſme d'Iſtrie. VII. *epiſt.* 62. VII. *epiſt.* 94. 95. 96. *Paul. VI. hiſt. c.* 3. VII. *epiſt.* 97. VII *epiſt.* 98. 99. V. *epiſt.* 38. *ind.* 14.

Conſtantius évêque de Milan, exhortoit les clercs de Come à ſe réünir à l'égliſe. Ils répondirent, que la maniere dont on les traittoit ne les y attiroit pas : que pluſieurs Catholiques retenoient leur bien injuſtement ; entre autres l'é-

AN. 599. VII. epiſt. 57.

gliſe Romaine, qui avoit uſurpé ſur eux une certaine terre. Conſtantius en ayant écrit à ſaint Gregoire, il répondit : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur ſoit renduë, quand même ils ne ſe réüniroient pas à l'égliſe : & s'ils ſe réüniſſent, nous ſommes prêts à la leur abandonner, quand même ils n'y auroient aucun droit. Car nous voulons ne leur laiſſer aucun prétexte de demeurer dans le ſchiſme.

VII. Continuation du ſchiſme de Salone.

Maxime de Salone étoit demeuré rebelle pendant quatre ans. Le pape ſaint Gregoire ayant appris, qu'il avoit fait déchirer publiquement les lettres, par leſquelles il lui défendoit de faire fonction d'évêque : en écrivit ainſi à Sabinien, qui étoit alors ſon nonce à C. P. Vous ſavez comme je le reſſens, moi, qui ſuis preſt à mourir plûtôt, que de voir le ſiege de ſaint Pierre abaiſſé de mon temps. Vous connoiſſez mon humeur. Je ſouffre long-temps : mais quand j'ai une fois reſolu de ne plus ſouffrir, j'affronte gayement tous les perils. J'ai appris qu'il a envoyé un de ſes clercs, dire que l'évêque Malchus a été tué en priſon, pour l'argent qu'il devoit. Surquoi vous n'avez qu'un mot à dire à l'empereur, que ſi j'avois voulu tremper dans la mort des Lombards, ils n'auroient aujourd'hui ni roi, ni duc. L'évêque Malchus, n'a été ni empriſonné, ni maltraité : mais le jour qu'il a été jugé & condamné, le notaire Boniface l'emmena dans ſa maiſon à mon inſçû. Il y dîna & fut traité avec honneur, & mourut ſubitement la nuit. C'eſt ce Malchus, qui avoit été fait évêque en Si-

Sup. XXXV. n. 36. VII. epiſt. 1.

Sup. XXXV. n. 36.

cile, aprés avoir gouverné peu fidelement le patrimoine de Dalmatie. AN. 599.

Maxime ayant été plusieurs fois averti par le pape, de venir à Rome rendre compte de sa conduite, chercha diverses excuses; & enfin demanda, que le pape envoyât quelqu'un à Salone, devant qui il pût se justifier, soûtenant même que l'empereur l'avoit ordonné. A quoi saint Gregoire répond: Nous n'avons reçû ordre, que de vous faire venir ici: mais quand on en auroit surpris quelque autre, nous connoissons si-bien le zele de l'empereur, & son respect pour les canons, que nous ne laisserions pas de faire nôtre devoir. Quant à ce que vous craignez si fort, que nous ne vous punissions d'avoir été ordonné sans nôtre consentement: quoique ce soit une faute intolerable, nous vous la remettons, suivant l'ordre de l'empereur: pourvû que vous ne demeuriez pas davantage dans la desobéissance. Mais on nous a dit d'autres choses, que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui reïtere ensuite la défense de celebrer la messe, & le commandement de venir à Rome, dans le terme de trente jours; prévenant les excuses, qu'il pouvoit alleguer, d'être retenu par les magistrats, les soldats ou le peuple.

Saint Gregoire écrivit en même temps au clergé & aux nobles de Salone, & leur dit: Je m'étonne, que dans un si grand clergé, & un si grand peuple, il se soit à peine trouvé deux personnes, qui ayent refusé de communiquer avec Maxime, & se soient souvenus, qu'ils sont Chrétiens: savoir l'é- v. epist. 25.

AN. 599. vêque Paulin & l'archidiacre Honorat ; toutefois, parce que nous avons pour vous des entrailles de miſericorde, & que nous ſavons que quelques-uns ont été contraints par violence de communiquer avec lui : nous prions le Seigneur tout puiſſant de vous délivrer de tout peché, & de la participation de ceux d'autrui. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire, ſuivant l'ancienne diſcipline, marquée par ſaint Auguſtin, n'employe que l'exhortation, à l'égard de la multitude, ſans uſer d'aucune cenſure. Ces deux lettres ſont du mois de Mars, indiction quatorziéme, l'an 596.

Sup. liv. XX. n. 46.

IX. ep. 48. Au mois de Juillet, de la même année, ſaint Gregoire écrivit dans le même ſens au clergé & au peuple de Jadera ou Zara en Dalmatie : dont une partie avoit rejetté la communion de Maxime, une partie l'avoit embraſſée. Sabinien leur évêque étoit de ces derniers : mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il voulut même renoncer à l'épiſcopat, & s'enfermer dans un monaſtere pour faire penitence. Saint Gregoire lui écrivit, qu'il le recevoit en ſa communion & en ſes bonnes graces ; & l'exhorta à reprendre la conduite de ſon troupeau, & à travailler à faire rentrer dans la communion de l'égliſe tous ceux qui s'en étoient ſeparez.

VII. epiſt. 10. ind. 2.

VIII. Maxime de Salone ſe ſoumet.

On peut croire que l'exarque Romain, qui n'aimoit pas ſaint Gregoire, entretenoit Maxime de Salone dans ſa déſobéïſſance. Car il ſe rendit ſous l'exarque Callinique ; & ſaint Gregoire en écrivit ainſi à Marinien de Ravenne, vers

VII. epiſt. 10. ind. 2.

Digitized by Google

le mois de Novembre 598. indiction seconde. L'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par son importunité, je n'ai pû faire autre chose, que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat archidiacre de la même église, y doit aussi être amené : afin que vous connoissiez si Maxime a été ordonné legitimement, s'il n'est point coupable de simonie ou d'impureté ; s'il n'a pas sû qu'il étoit excommunié, quand il a celebré la messe ; & vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puissions consentir à vôtre jugement. Que si vous êtes suspect à l'exarque, il faut que nôtre venerable frere Constantius évêque de Milan, vienne à Ravenne, pour juger avec vous ; & soyez assuré, que le jugement que vous aurez prononcé ensemble, sera le mien. Il en écrivit aussi à Constantius de Milan. AN. 599. VII. Epist. 62.

Maxime se rendit à Ravenne, & saint Gregoire y envoya Castorius cartulaire de l'église Romaine, avec cette commission : Si Maxime declare par serment, qu'il n'est point coupable de simonie, & des autres crimes, en étant requis devant le corps de saint Apollinaire ; & s'il fait penitence de sa desobéïssance, vous lui donnerez pour le consoler, la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez aussi un grand soin, qu'il ne garde aucun ressentiment contre Savinien évêque de Zara, contre l'archidiacre Honorat, & les autres, qui ont eu recours au saint siege. Le pape laissoit à Marinien le jugement de la penitence, que Maxime devoit faire, VII. Epist. 63.

Digitized by Google

AN. 599. pour avoir celebré la messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de Juillet, indiction seconde : c'est-à-dire l'an 599.

Castorius étant arrivé à Ravenne, & ayant déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé au milieu de la ville, en criant : J'ai peché contre Dieu & contre le bien-heureux pape Gregoire ; & demeura ainsi en posture de penitent, pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius, & l'évêque Marinien, y accoururent ; & Maxime s'étant relevé, il témoigna encore devant eux de plus grands sentimens de penitence. On le mena au corps de saint Apollinaire ; où il jura, qu'il étoit innocent de tout ce qui lui avoit été reproché, touchant les femmes, ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du pape, par laquelle il lui rendoit sa communion & ses bonnes graces, & lui accordoit le pallium, à la charge d'envoyer quelqu'un pour le recevoir, suivant la coûtume : lui declarant l'obligation, qu'il avoit à l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome, amenant un diacre de Maxime, qui fit au pape la relation de tout ce qui s'étoit passé, & reçut le pallium, avec une lettre pour Maxime, où le pape témoigne être pleinement satisfait ; & l'exhorte à une parfaite reconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat, & un clerc nommé Messien, qui s'étoit refugié à Rome. Ainsi fut terminée cette affaire, le septiéme des calendes de Septembre, indiction seconde : c'est-à-dire le vingt-sixiéme d'Aoust 599.

Innir. lib. VII. epist.

VII. epist. 130.

Cette

Cette année 599. saint Gregoire envoya en Gaule Cyriaque abbé de son monastere de Rome, pour faire tenir un concile. Comme il devoit passer à Marseille, il le recommanda à l'évêque Serenus, à qui il dit dans la même lettre : J'ai appris, il y a long-temps, que voyant quelques personnes adorer les images de l'église, vous les aviez brisées & jettées dehors. Je louë vôtre zele, pour empêcher que ce qui est fait de main d'homme, ne soit adoré : mais je croi que vous ne deviez pas briser ces images. Car on met des peintures dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire, voyent sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez donc les garder, & détourner le peuple de pecher en adorant la peinture. Ces images étoient apparemment sur du bois, comme la plûpart des anciens tableaux.

AN. 599.

IX. Lettres à Serenus Images.

VII. ep. 110.

Serenus ne se rendit pas à cette lettre, & écrivit à saint Gregoire, comme doutant qu'elle fût de lui. Surquoi saint Gregoire lui répondit l'année suivante 600. au commencement de l'indiction quatriéme. Vous ne deviez avoir aucun soupçon de l'abbé Cyriaque, qui étoit porteur de mes lettres. Et ensuite parlant des images, qu'il avoit brisées : Dites-moi, mon frere, quel évêque avez-vous jamais oüi dire, qui en ait fait autant ? Cette seule consideration ne devoit-elle pas vous retenir, afin de ne paroître pas seul pieux & sage, au mépris de vos freres ? Et ensuite : On dit qu'en brisant ces images, vous avez tellement scandalisé vôtre peuple, que la plûpart s'est separé de vôtre commu-

IX. ep. 9.

AN. 599. nion. Il faut les appeller & leur montrer par l'écriture ſainte, qu'il n'eſt pas permis d'adorer ce qui eſt fait de main d'homme. Puis ajoûter, que voyant l'uſage legitime des images, tourné en adoration, vous en avez été indigné, & les avez fait briſer. Vous ajouterez : Si vous voulez avoir des images dans l'égliſe, pour vôtre inſtruction, pour laquelle on les a faites anciennement, je vous le permets volontiers. Ainſi vous les adoucirez, & les ramenerez à l'union. Si quelqu'un veut faire des images, ne l'empêchez pas : défendez ſeulement de les adorer. La vûë des hiſtoires doit exciter en eux la compoñction : mais il ne doivent ſe proſterner, que pour adorer la ſainte Trinité. Je vous dis tout ceci par l'amour que j'ai pour l'égliſe : non pour affoiblir vôtre zele, mais pour vous encourager dans vôtre devoir.

X. Cyriaque envoyé en Gaule.

Sup. XXXV. 45. XXXVI. 2. VII. *epiſt.* III.

L'abbé Cyriaque étoit envoyé, pour la reformation des abus, dont ſaint Gregoire s'étoit plaint à ſaint Virgile d'Arles, & à la reine Brunehaut. Le pape écrivit pour cet effet une lettre circulaire, à quatre des plus conſiderables évêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Etherius de Lion, Virgile d'Arles, & Didier de Vienne. J'ai appris, dit-il, que dans les Gaules on confere les ordres ſacrez par ſimonie. C'eſt chercher ſeulement le vain titre du ſacerdoce, & non pas la charge : car il s'enſuit de là, que ſans examiner les mœurs, l'on ne juge digne, que celui qui offre de l'argent, & qui pour cela même, en eſt plus indigne. Comme il faut amener au ſaint autel celui qui s'en éloigne, étant

Digitized by Google

recherché : ainſi il en faut chaſſer bien loin celui qui s'empreſſe de lui-même. Aprés avoir ainſi acheté, on eſt obligé de revendre ; on ne ſonge plus à cette parole divine : Vous avez reçû gratuitement, donnez gratuitement. Souvent le demon ſurprend par une apparence de pieté, perſuadant de recevoir de la main des riches, pour donner aux pauvres. Mais ce n'eſt pas une aumône, de diſtribuer aux pauvres le bien mal acquis ; & il n'y a aucun merite à bâtir des monaſteres ou des hôpitaux, du prix des ordinations. Autre choſe eſt de faire l'aumône, pour reparer ſes pechez ; autre choſe de commettre des pechez pour faire l'aumône. AN. 599. *Matth.* x 8.

J'ai appris auſſi que quelques ambitieux ſe font couper les cheveux, ſi-tôt qu'un évêque eſt mort, & de laïques deviennent tout d'un coup évêques. Quel bien peuvent faire à leur troupeau, ceux qui oſent prendre la place de maîtres, avant que d'avoir été diſciples ? Quelque merite qu'ait un homme, il faut qu'il ſoit auparavant exercé aux fonctions eccleſiaſtiques, dans tous les ordres differens. Il eſt écrit, que les diacres doivent être éprouvez, avant que de ſervir : combien plus celui qui doit prier pour le peuple. Il n'y a donc aucune excuſe contre le precepte de ſaint Paul, qui défend d'ordonner un neophyte, ou de ſe hâter d'impoſer les mains. Car il faut à preſent tenir pour neophyte, celui qui eſt nouveau dans l'habit de la religion. Et il ne faut point alleguer de coûtume : puiſque ce qui eſt mauvais doit être corrigé, & non pas pris pour exemple. L'habit de religion, *1. Tim.* III. 10. *1. Tim.* III. 6. v. 22.

AN. 599. dont parle saint Gregoire, est l'habit ecclesiastique, qui commençoit à être distingué de l'habit laïque, depuis l'établissement des nations barbares : car les clercs garderent l'habit Romain.

Saint Gregoire demande encore, que l'on défende aux clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de loger avec des femmes, autres que celles qui sont exceptées par les canons. Il recommande la tenuë des conciles, pour terminer les differens des évêques, entre eux ou avec leurs oüailles, & pour conferer ensemble de la discipline. Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons, de tenir le concile deux fois l'an ; mais de peur qu'il n'y ait quelque empêchement necessaire, nous ordonnons, toute excuse cessant, qu'il se tienne une fois l'an : afin que chacun soit retenu dans son devoir par l'attente du concile. Assemblez donc un concile, pour toutes ces choses, à la diligence de l'évêque Syagrius, & de l'abbé Cyriaque, & y condamnez, sous peine d'anathême, tout ce qui est contraire aux canons. L'évêque Syagrius nous envoyera par l'abbé Cyriaque, la relation de ce qui se sera passé dans le concile.

Il est remarquable, que l'évêque d'Autun soit chargé de la tenuë de ce concile, plûtôt que celui de Lion ou d'Arles. Mais c'est que le pape savoit l'affection, que les rois & la reine lui portoient : comme il le marque dans une lettre particuliere au
VII. p. 113. même Syagrius. Elle commence par des remerciemens, des bons offices qu'il a rendus à l'évêque Augustin d'Angleterre, pour reconnoissance des-

quels le pape lui accorde enfin le pallium, qu'il demandoit depuis si long-temps. Et pour en soûtenir la dignité, il donne à l'église d'Autun le premier rang dans la province, sans préjudice de Lion, qui en est la metropole, & l'église d'Autun joüit encore de cette prérogative. Saint Gregoire écrivit à la reine Brunehaut, & aux rois Theodoric & Theodebert ses petits-fils, touchant ce concile, auquel l'abbé Cyriaque devoit assister; dans la lettre aux rois, il se plaint, que les terres de l'église payent des tributs: & Gregoire de Tours fait connoître, que cet abus regnoit de son temps; lorsqu'il dit, que le roi Childebert remit toutes sortes de tributs, tant aux églises, qu'aux monasteres de Clermont en Auvergne.

AN. 599.

Sup. n. 2.

VII. epist. 114. 115.

Greg. x. hist. c. 7.

Saint Gregoire ordonna en particulier à saint Arige évêque de Gap, d'assister au concile, & de lui en envoyer la relation: parce qu'il avoit en lui une parfaite confiance. Saint Arige ou Aridius, avoit été élû évêque de Gap, vingt ans auparavant, en 579. aprés la déposition de Sagittaire. Il assista au concile de Valence, & au second de Mâcon, en 585. En même temps saint Gregoire lui envoya par l'abbé Cyriaque des dalmatiques, pour lui & pour son archidiacre, leur en accordant l'usage, comme saint Arige l'avoit demandé, étant à Rome. Il est à croire, que les évêques de Gaule ne portoient pas encore ce vêtement: car saint Gregoire en parle, comme d'une grace, qui ne s'accordoit pas legerement. L'archidiacre de Gap se nommoit Valaton, & fut le successeur de saint Arige dans le siege de cette église.

VII. epist. 118.

Sup. XXXIV. n. 42. n 51.

V. Coint. an. 599. n. 22. Vita S. Arig. ap. Boll. 1. Mai. p. 110.

Digitized by Google

AN. 599. Vers le même temps, ſaint Gregoire écrivit encore à Syagrius d'Autun, & aux deux jeunes rois, en faveur d'Urſicin évêque de Turin, à qui on avoit ôté quelques égliſes de ſon dioceſe. Les Lombards ayant fait une irruption dans les Gaules, furent battus & repouſſez par le duc Monmol, & obligez de ceder au roi Gontran, les villes d'Aouſte & de Seguſium ou Suſe, avec tout leur territoire. Le roi Gontran ſoûmit le païs de Suſe à l'égliſe de Maurienne. On y avoit même ordonné un nouvel évêque; & on avoit enlevé des biens de l'égliſe de Turin. C'eſt de tous ces griefs, que ſaint Gregoire demande la reparation.

VII. epiſt. 120. 121.

Serm. ad ep. 120. Fredeg. c. 45.

Didier évêque de Vienne, prétendoit, que le ſaint ſiege avoit autrefois accordé quelques privileges à ſon égliſe, & entre autres l'uſage du pallium; & en demandoit le rétabliſſement. Saint Gregoire lui répond: Nous avons fait chercher dans les archives de nôtre égliſe, & on n'a rien pû trouver. Faites chercher entre les titres de la vôtre; & ſi vous trouvez quelque piece, qui nous puiſſe inſtruire, ayez ſoin de nous l'envoyer.

VII. epiſt. 117.

XI. Cyriaque en Eſpagne.

De Gaule, l'abbé Cyriaque paſſa en Eſpagne, apparemment pour y faire auſſi tenir un concile. Il portoit des lettres à ſaint Leandre, au roi Recarede, & à Claude grand capitaine, tres-vertueux, & en qui le roi avoit grande confiance. Dans la lettre à ſaint Leandre, ſaint Gregoire ſe plaint de la charge de l'épiſcopat, comme il faiſoit dés le commencement. Je ne ſuis plus, dit-il, celui que vous avez connu. En montant au dehors, je ſuis

VII. ep. 125.

VII. ep. 126.

Digitized by Google

déchû au dedans. J'avois desiré, suivant les traces de mon divin chef d'être l'opprobre des hommes, & l'abjection du peuple. Maintenant je suis accablé de cette dignité onereuse, une infinité de soins m'étourdissent & me déchirent. Mon cœur n'a point de repos; il est toûjours plongé dans des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contemplation. Mon ame est engourdie & presque reduite à la stupidité : étant contrainte à s'appliquer aux choses terrestres; & quelquefois même à faire des fautes, par dégoût. Il finit sa lettre en marquant, qu'il lui envoye le pallium; & il ajoûte dans la lettre au roi, qu'il le fait en consideration de l'ancienne coûtume, & du merite de Leandre. AN. 599.

Cette lettre au roi Recarede est pleine de loüanges, du zele qu'il avoit montré en procurant la conversion des Gots ses sujets; mais saint Gregoire y ajoûte des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les princes, l'humilité & la pureté du corps. Ayez soin, ajoûte-t-il, de ne vous pas laisser surprendre à la colere, & ne pas faire promptement tout ce qui vous est permis. La colere, même en punissant les coupables, ne doit marcher qu'aprés la raison, & lui obéïr comme une esclave. Quand elle est la maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même. Saint Gregoire loüe aussi le roi, de ce qu'ayant fait une constitution contre les Juifs, il avoit refusé une grande somme d'argent, qu'ils offroient, pour en obtenir la revocation. Il avoit envoyé des presens à l'église de saint Pierre; VII. epist. 117.

Digitized by Google

& saint Gregoire lui en envoye de son côté, savoir une petite clef contenant du fer des chaînes de saint Pierre ; & une croix, où il y avoit du bois de la vraye croix, & des cheveux de saint Jean-Baptiste ; & une autre clef de saint Pierre.

XII. Conciles d'Espagne.

Il s'étoit déja tenu trois conciles en Espagne, depuis que saint Gregoire étoit pape : un à Saragoce, un à Tolede, un à Huesca. Le concile de Saragoce fut tenu le premier jour de Novembre 592.

to. 5. Conc. p. 1600.

Ere 630. la septiéme année de Recarede, il y assista onze évêques, & deux diacres pour deux évêques absens. Artemius évêque de Tarragone, & metropolitain de la province, y presida ; & les évêques étoient presque les mêmes du troisiéme concile de Tolede, tenu trois ans auparavant. En celui-ci on fit seulement trois canons, qui portent, que les prêtres Ariens convertis, qui seront purs dans la foi & dans les mœurs, pourront servir, aprés avoir reçu de nouveau la benediction des prêtres, & de même des diacres. C'est que la plûpart de ces prêtres heretiques, ne gardoient pas la continence.

Sup. lib. XXXIV. n. 56. Can. 1.

c. 2.

Les reliques trouvées chez les Ariens, seront presentées aux évêques, & éprouvées par le feu. Si quelqu'un est convaincu de les avoir cachées, il sera excommunié. Cette épreuve par le feu, semble montrer que l'on ne croyoit pas, que les vrayes reliques pussent brûler. Si les évêques Ariens convertis ont consacré des églises, avant que de recevoir la benediction ; elles seront de nouveau consacrées, par un évêque catholique Ces canons sont suivis d'une lettre de quatre des évêques du concile,

c. 3.

qui

qui consentent, que les receveurs du fisc, prennent un certain droit par boisseau de grain : apparemment sur les terres de l'église.

Le concile de Tolede fut tenu le dix-septiéme de Mai 597. Ere 635. la douziéme année de Recarede; l'inscription porte, qu'il y assista seize évêques ; mais il n'y a les souscriptions que de treize : dont le premier est Massona de Merida, le second Migece de Narbone, & Adelphius de Tolede n'est que le troisiéme. On y fit seulement deux canons : dont le premier porte, que les évêques feront observer la continence aux prêtres & aux diacres : & pourront déposer & enfermer les contrevenans, pour faire penitence. Le second défend aux évêques, de s'attribuer le revenu des églises bâties dans leur diocese ; mais ordonne, qu'il appartiendra au prêtre qui y fait le service : s'il ne suffit pas pour entretenir un prêtre, que l'on y mette un diacre ; ou du moins un portier, pour tenir l'église nette & allumer tous les soirs le luminaire devant les reliques. p. 1603.

Le concile d'Huesca, tenu en 598. fit aussi deux canons ; dont le premier ordonne aux évêques, d'assembler tous les ans les abbez, les prêtres & les diacres de leurs dioceses : pour leur enseigner la regle de vie, qu'ils doivent suivre, principalement sur la frugalité & la continence. Le second canon ordonne aux évêques de s'informer exactement, si les prêtres, les diacres & les soûdiacres observent la continence : afin de rejetter également les soupçons mal fondez, & les mauvaises excuses. p. 1604.

L'année suivante 599. quatorziéme du roi Reca- p. 1605.

AN. 599. rede, Ere 637. le premier jour de Novembre on tint un concile à Barcelone : vrai-ſemblablement à la pourſuite de l'abbé Cyriaque envoyé par le pape ; car on y condamna les mêmes abus, contre leſquels il avoit ordonné le concile de Gaule. A celui-ci aſſiſterent douze évêques, & Aſiatique archevêque de Tarragone y preſida. On y fit quatre canons : dont les deux premiers ſont contre la ſimonie, & défendent de rien prendre, ni pour les ordinations, ni pour le ſaint chrême. Le troiſiéme défend d'élever tout d'un coup des laïques à l'épiſcopat, même par ordre du roi. Il veut que le clergé & le peuple éliſe deux ou trois ſujets, entre leſquels le metropolitain, avec ſes ſuffragans, choiſiſſe par le ſort celui qui ſera conſacré.

Le dernier canon condamne les vierges conſacrées à Dieu & les penitens de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe ſeront mariez : même les femmes, qui ayant été enlevées, ne ſe ſeront pas ſeparées de leurs raviſſeurs. Ils ſeront excommuniez & exclus de la compagnie des fidelles, ſans avoir la conſolation de parler à perſonne. Saint Gregoire fit de
VII. *epiſt.* 119. grands reproches cette même année, à deux des premiers évêques de Gaule, Virgile d'Arles & Syagrius d'Autun, du peu de zele qu'ils avoient témoigné contre cet abus ; à l'occaſion d'une femme nommée Syagria, qui aprés avoir embraſſé la vie religieuſe, avoit été mariée par violence.

XIII. Egliſe d'Afrique. Saint Gregoire prenoit toûjours grand ſoin de l'égliſe d'Afrique. Dés l'année 593. indiction onziéme, il écrivit à Adeodat primat de Numidie, &

à Colomb évêque de la même province, en qui il avoit une particuliere confiance, pour empêcher que l'on n'élevât aux ordres sacrez de jeunes gens, & qu'il n'y eût de la simonie dans les ordinations: les priant de l'instruire exactement de ce qui se seroit passé dans le concile, qu'ils alloient tenir. Mais au commencement de la douziéme indiction, c'est-à-dire au mois de Septembre 593. ayant appris, qu'il se commettoit plusieurs abus contre les canons dans cette province de Numidie, il chargea l'évêque Colomb d'en informer; & écrivit à Gennade exarque d'Afrique, de lui donner protection en tout ce qui regarderoit la discipline ecclesiastique. III. ep. 7.

Au mois de Juin de l'année 594. ayant appris, que l'audace des Donatistes s'étoit accruë jusques à rebaptiser les Catholiques, & chasser les évêques de leurs églises; il en écrivit fortement à Pantaleon III. epist. 32. prefet d'Afrique, pour l'exhorter à faire executer les loix: tant pour sa reputation, que par la crainte de Dieu, qui lui demanderoit compte de ces ames, s'il ne faisoit pas tout son possible, pour en empêcher la perte. En même temps, il en écrivit à Co- III. ep. 35. lomb, & à un autre évêque nommé Victor: les exhortant à chercher ensemble les moyens d'étouffer ce mal dans sa naissance.

Dominique évêque de Carthage, voulant y remedier, obtint un ordre de l'empereur, contre les Donatistes; & pour en procurer l'execution, tint un concile, où il fut resolu, que tous les évêques veilleroient à la recherche de ces heretiques, sous

peine de perdre leur bien & leur dignité. Il envoya les actes de ce concile à saint Gregoire, qui loüa
IV. *epist.* 3 beaucoup son zele. Mais, ajoûta-t-il, je crains que ce decret ne scandalise les primats des autres provinces. Or avant que de corriger ceux qui sont hors de l'église, il faut avoir soin de conserver au dedans l'union des évêques, qui vous donnera bien plus de force contre les heretiques. C'est que les évêques des autres provinces d'Afrique, n'étoient pas obligez à executer les decrets de la province particuliere de Carthage. Cette lettre est du commencement de l'indiction treiziéme, en Septembre 594.

Les ordres de l'empereur Maurice, contre les Donatistes, furent mal executez; & il se trouvoit des
V. *epist.* 36. Catholiques, & même des clercs, qui leur laissoient baptiser leurs enfans, leurs esclaves, & les autres personnes de leur dépendance. Ils gagnoient tout par argent, & la foi se vendoit publiquement en Afrique. Dés évêques du païs étant venus à Rome, s'en plaignirent à saint Gregoire; entre autres un nommé Paul, qui avec deux autres, prétendoit être persecuté par le patrice Gennade, excité par les Do-
V. *epist.* 61. natistes. Le pape les renvoya tous trois à l'em-
VI. *ep.* 2. pereur, à cause de l'interêt que le patrice avoit en
V. *ep.* 63. cette affaire. La lettre est de la fin de l'indiction quatorziéme, au mois d'Aoust 596.

Le primat de la province de Byzacene, étant accusé d'un crime, l'empereur ordonna par deux fois,
VII. *epist.* 65. que le pape le jugeât, suivant les canons: mais saint Gregoire voyant les oppositions de quelques personnes, ne voulut point prendre connoissance

de cette affaire : comme il declara à Jean évêque de Syracuſe, qui lui en avoit écrit. Il ajoûte, parlant de ce primat : Quant à ce qu'il dit, qu'il eſt ſoûmis au ſaint ſiege ; je ne ſai quel évêque n'y eſt pas ſoûmis, lorſqu'il ſe trouve en faute : quoique hors de ce cas tous les évêques ſoient égaux ſelon les loix de l'humilité. Ces paroles de ſaint Gregoire, marquent préciſément les bornes de la puiſſance du chef de l'égliſe. Tant que les évêques font leur devoir, il les traite d'égaux : mais il eſt le ſuperieur de tous, quand il s'agit de les corriger. Cette lettre eſt environ du mois de Juin, indiction ſeconde, en 599. AN. 599.

XIV. Ceremonies introduites par ſaint Gregoire. VII. *epiſt.* 64.

Vers le même temps, ſaint Gregoire écrivit à Jean de Syracuſe une lettre importante, touchant pluſieurs ceremonies. Elle commence ainſi : Un homme venant de Sicile m'a dit, que quelques-uns de ſes amis Grecs & Latins, murmuroient de mes reglemens, ſous prétexte de zele pour l'égliſe Romaine, & diſoient : Comment prétend-il abaiſſer l'égliſe de C. P. lui qui en ſuit en tout les coûtumes ? Je lui ai demandé, quelles étoient ces coûtumes, & il m'a répondu : Vous avez ordonné de dire *Alleluïa* à la meſſe, hors le temps paſcal : vous faites marcher les ſoûdiacres ſans tuniques : vous faites dire *Kyrie eleiſon* ; vous dites l'oraiſon dominicale, incontinent aprés le canon. Je lui ai répondu, qu'en tout cela je n'imite aucune autre égliſe.

On dit que ſaint Jerôme a introduit ici, du temps du pape Damaſe, de chanter *Alleluïa*, ſuivant l'uſage de l'égliſe de Jeruſalem. C'eſt pourquoi, nous avons

AN. 599. plûtôt retranché dans nôtre égliſe, la coûtume que les Grecs y avoient introduite. Peut-être étoit-ce de chanter *Alleluïa* aux enterremens & en carême.

V. Mabill. comm. in ord. R. c. 15. Saint Gregoire continuë : C'étoit l'ancienne coûtume, que les ſoûdiacres ne portaſſent que l'aube, comme il paroît par vos égliſes, qui n'ont pas reçu cette coûtume des Grecs, mais de l'égliſe Romaine leur mere : & quelqu'un de nos évêques les avoit fait marcher revêtus de tuniques. Nous ne diſons pas *Kyrie eleiſon*, comme les Grecs. Chez eux, tous le diſent enſemble ; chez nous, il n'y a que les clercs, le peuple répond ſeulement ; & nous diſons autant de fois *Chriſte eleiſon*, que les Grecs ne diſent point du tout. Au reſte on accuſoit à tort ſaint Gregoire, d'avoir introduit le *Kyrie eleiſon* : puiſque ſoixante & dix ans auparavant, le concile de Vaiſon témoignoit, que cette priere étoit reçuë par le ſaint ſiege. On la nommoit auſſi la litanie. Saint Gregoire continuë : Nous diſons l'oraiſon dominicale, auſſi-tôt aprés le canon : parce que la coûtume des apôtres, étoit de n'en dire point d'autre pour la conſecration ; & il m'a paru peu convenable d'y dire une priere compoſée par un ſavant, & n'y pas dire celle que N. Seigneur y a compoſée lui-même. Saint Gregoire, en diſant, que pour la conſecration de l'euchariſtie, on ne diſoit point d'autre priere, que l'oraiſon dominicale, ne nie pas, que l'on rapportât les paroles de l'évangile, qui en contiennent l'inſtitution ; & quant à l'oraiſon dominicale, il faut croire qu'elle avoit été omiſe ſeulement depuis quelque temps, & peut-être en cer-

Conc. Vaſ. II. c. 3. ſup. liv. XXXII. n. 41.

V. Bona liturg lib. 1. c. 5. 11. c. 15.

V. Mabill. Comm in ord. R. c. 7.

Digitized by Google

tains jours : comme il ſe voit par un concile tenu trente ans aprés, qu'en quelques égliſes d'Eſpagne, on ne la diſoit que les dimanches. *Conc. Tol.* IV. c. 10.

Saint Gregoire continuë : Chez les Grecs tout le peuple dit l'oraiſon dominicale ; chez nous, il n'y a que le prêtre. En quoi donc avons-nous ſuivi les coûtumes des Grecs ? Nous n'avons fait, que rétablir nos anciennes coûtumes, ou en introduire de nouvelles, que nous croyons utiles. Et enſuite : Quant à ce qu'ils diſent de l'égliſe de C. P. perſonne ne doute, qu'elle ne ſoit ſoûmiſe au ſaint ſiege, comme l'empereur & l'évêque de la même ville le declarent continuellement. Toutefois ſi cette égliſe, ou quelque autre a quelque choſe de bon, je ſuis prêt à imiter, dans le bien, mes inferieurs mêmes : car ce ſeroit une ſottiſe de mettre la primauté dans le mépris d'apprendre ce qui eſt meilleur.

XV. Reformation de l'office.

On void par cette lettre, que ſaint Gregoire avoit déja reformé l'office de l'égliſe Romaine en 599. & comme c'eſt une des plus celebres actions de ſon pontificat, elle merite d'être rapportée plus au long. Le pape Gelaſe avoit fait un recueil de l'office des meſſes, dont ſaint Gregoire retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes, & en ajoûta d'autres. Il recueillit le tout en un volume, qui eſt ſon ſacramentaire. Ainſi nommoit-on autrefois le livre, qui contenoit les prieres, que le prêtre devoit dire en l'adminiſtration des ſacremens, & principalement en la celebration du ſaint ſacrifice ; tout ce qui ſe devoit chanter étoit marqué *Jo. diac.* II. *vit.* c. 17. *Sup.* XXX. n. 42.

Digitized by Google

dans un autre volume nommé antiphonaire, parce que l'on chantoit alternativement ; d'où vient le nom d'antiphones ou antiennes, comme il a été expliqué. Les leçons étoient compriſes dans un autre volume, nommé lectionaire : les pſeaumes étoient à part dans le pſautier ; & pour montrer les regles, que l'on devoit obſerver dans la pratique, & que nous nommerions rubriques, il y avoit un autre volume nommé ordre. Les Grecs ont encore ainſi pluſieurs livres ſeparez, pour les differentes parties de l'office. Les Latins avoient pluſieurs ordres, pour les differentes fonctions, comme l'ordre de la meſſe pontificale, l'ordre du baptême, l'ordre de l'ordination. Les écrits que nous avons, ſous le nom d'ordre Romain, ſont les plus anciens qui nous reſtent en ce genre ; & on les croit au moins du temps de ſaint Gregoire. On les nomme ordres Romains, parce que les égliſes de chaque païs avoient leurs ordres differens, pour la liturgie & les autres parties de l'office. Non ſeulement la Grece & l'Orient, mais les égliſes Latines : l'Afrique, l'Eſpagne, la Gaule & la partie d'Italie, qui dépendoit de Milan, avoient leurs liturgies ; comme il ſera expliqué dans la ſuite.

Sup. XVIII. *n.* 46.

V. Mabill comm. in ord. R. c. 2.

XVI. Egliſes & ſtations.

Pour entendre quelle étoit à Rome la meſſe pontificale, des jours ſolemnels, il faut premierement expliquer la diſtribution des égliſes & du clergé. Rome avoit été diviſée par Auguſte, en quatorze regions ou quartiers ; mais l'uſage eccleſiaſtique les avoit reduites à ſept, ſuivant leſquelles étoient diſtribuées toutes les égliſes & tout le clergé de la ville ;

Ordo Rom. 1. *&* 3.

Digitized by Google

ville ; & ils ſervoient tour à tour, à commencer par les clercs de la troiſiéme region, pour le dimanche ; puis ceux de la quatriéme, pour le lundi ; & ainſi des autres.

D'ailleurs il y avoit à Rome quatre ſortes d'égliſes, patriarcales, titulaires, diaconies, oratoires. Les égliſes patriarcales, nommées particulierement baſiliques, appartenoient proprement au pape : comme S. Jean de Latran, S. Pierre du Vatican, ſainte Marie majeure, ſaint Laurent hors la ville, ſainte Croix de Jeruſalem. Elles avoient des manſionnaires ou gardiens, chargez de les nettoyer ou les orner. Les titres étoient comme des paroiſſes, chacune attribuée à un prêtre cardinal, avec un certain quartier qui en dépendoit ; & des fonts pour adminiſtrer le baptême, en cas de neceſſité. Dés le temps du pape Symmaque, l'an 499 on trouve ſoixante-ſix prêtres de trente titres : car ils étoient deux ou trois en la plûpart, dont le principal étoit le prêtre cardinal. Ces diaconies, étoient des hôpitaux ou des bureaux, pour la diſtribution des aumônes. Elles étoient gouvernées par les ſept diacres régionaires, un pour chaque region, dont le chef étoit l'archidiacre. L'hôpital, joint à l'égliſe de la diaconie, avoit pour le temporel un adminiſtrateur nommé le pere de la diaconie, qui étoit tantôt clerc, tantôt laïque. Saint Gregoire donna ainſi des adminiſtrateurs à chaque diaconie ou hôpital ; & il les diſpenſoit de rendre compte, parce qu'il connoiſſoit leur fidelité. Mais regulierement les adminiſtrateurs des hôpitaux, rendoient compte à leur évêque ; & ſaint Gregoire vouloit,

Mabill. comm. c. 3.

Sup. liv. XXX. n. 48.

Jo. diac. l. II. c. 51. Greg. IX. epiſt. 24. III. epiſt. 24.

qu'ils fussent clercs & exempts de la juriſdiction ſeculiere : afin que les magiſtrats n'euſſent aucun prétexte de piller le bien des pauvres. Outre les ſept diacres regionaires, il y en avoit d'autres dans les titres, qui étoient ſoûmis au prêtre titulaire. Les oratoires étoient ſouvent dans les cimetieres ; & n'avoient ni baptiſtere, comme les titres, ni office public, ni prêtre cardinal : c'étoit comme des chapelles. L'évêque y envoyoit un prêtre, quand il jugeoit à propos d'y faire celebrer la meſſe. Il y avoit des oratoires même dans les maiſons particulieres ; & ſaint Gregoire reprend Jean évêque de Syracuſe, d'avoir défendu de dire la meſſe chez le patrice Venance, à cauſe d'un differend qu'ils avoient enſemble. Enfin quelques oratoires avoient un prêtre cardinal : pour y celebrer la meſſe, quand le fondateur le deſiroit, ou quand le concours des fidelles le demandoit : c'étoit comme de moindres titres.

Greg II. *ep.* 9. *ind.* 10.

x. *epiſt.* 11.

v. *ep.* 42. 43.

Ce fut ſaint Cregoire, qui regla les ſtations à Rome : c'eſt-à-dire les égliſes où ſe devoit faire l'office chaque jour de carême, des quatre-temps, ou de fêtes ſolemnelles. Car les fêtes des ſaints ſe celebroient aux égliſes où étoient leurs reliques. Il marqua donc ces ſtations, dans ſon ſacramentaire, comme elles ſont encore dans le meſſel Romain ; & les attacha principalement aux égliſes patriarcales & aux titulaires : mais quoique les ſtations fuſſent fixées, l'archidiacre ne laiſſoit pas, aprés que le pape avoit communié, d'annoncer au peuple la ſtation ſuivante.

Joan. diac. II. c. 18.

Ordo R. 1.

XVII. Commencement de la messe.

Maintenant, pour representer la messe pontificale, je prendrai l'exemple du jour de pâque, suivant les plus anciens ordres Romains. Dés le matin tous les acolytes de la troisiéme region, & les défenseurs de toutes les regions, se rendoient au palais de Latran, qui étoit la demeure du pape. Les défenseurs étoient des clercs destinez à executer les ordres de l'évêque, pour l'utilité des pauvres; & nous avons la formule de leur commission, entre les lettres de saint Gregoire. Tout le reste du clergé de Rome, se rendoit dés le grand matin à l'église de la station, comme le jour de pâque à sainte Marie majeure. Il s'y trouvoit aussi toûjours quelques évêques. Le pape & les principaux officiers marchoient à cheval, ce que la grandeur de Rome rendoit necessaire: les acolytes & les défenseurs l'accompagnoient à pied; en cette marche, on apportoit du palais de Latran, les livres & les vases necessaires pour le service; & un acolyte portoit à sa main le saint chrême, en une fiole couverte d'une serviette.

Ordo Rom. 13.

IX. *epist.* 33.

Ordo 1. 2. 3.

Ordo 3.

Quand le pape approchoit, les acolytes & les défenseurs de jour, alloient au devant avec le prêtre titulaire de la station: les diacres lui aidoient à descendre de cheval, & il entroit d'abord dans la sacristie: à la porte de laquelle les diacres changeoient d'habit; & celui qui devoit lire l'évangile, en ouvroit le seau, & preparoit l'endroit: puis un acolyte le portoit dans le sanctuaire, & un soûdiacre le posoit sur l'autel avec respect. Cependant le pape changeoit d'habits par les mains des soû-

Ordo 1. 2. 3.

Ordo R. 5. diacres : l'un lui donnoit l'aube, qui ſe mettoit ſur la chemiſe, un autre la ceinture, l'amict, la dalmatique de toile, la grande dalmatique, & enfin la chaſuble. Le primicier & le ſecondicier, ajuſtoient ſur lui tous ces vêtemens. Un diacre lui mettoit le pallium. Puis un ſoûdiacre regionaire lui preſentoit le manipule, en diſant : Un tel lira l'épître, un tel chantera ; & ſitôt que le pape lui avoit fait ſigne pour commencer, il ſortoit à la porte de la ſacriſtie, & diſoit : Allumez.

Alors les chantres ſe rangeoient dans le chœur, & leur chef commençoit l'antiene pour l'introïte, qui étoit ſuivie du pſeaume entier, dont on ne dit plus qu'un verſet. Ces antienes, avec le commencement des pſeaumes, ſont marquées dans l'antiphonier de ſaint Gregoire, telles que nous les diſons encore : commençant au premier dimanche de l'Avent, & continuant toute l'année. On les appelloit introïtes, parce qu'on les chantoit, pendant que l'on entroit dans l'égliſe, & que chacun y prenoit ſa place. Si-tôt que l'on entendoit chanter, le pape ſortoit de la ſacriſtie s'appuyant à droite ſur l'archidiacre, & à gauche ſur le diacre ſuivant, précedé de l'encens & de ſept chandeliers, portez par ſept acolytes. Avant qu'il fût à l'autel, les diacres, qui étoient déja dans le ſanctuaire, ôtoient leurs planetes ou chaſubles ; car tous en portoient, juſqu'aux acolytes.

V. Mabill. comm. c. 6. En allant deux acolytes preſentoient au pape une boîte ouverte, avec le ſaint Sacrement. Le pape, aprés l'avoir ſalué d'une inclination de tête, regar-

Digitized by Google

doit s'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour mettre dans le calice, comme il sera dit ; & en ce cas il le faisoit mettre dans la reserve. Etant arrivé à l'autel, il faisoit signe de dire *Gloria patri*, & de finir le pseaume de l'introïte. Les diacres baisoient les côtez de l'autel ; & le pape, aprés avoir prié quelque temps incliné, pour demander la remission de ses pechez : baisoit l'évangile & l'autel au milieu, & montoit à son siege, devant lequel il demeuroit debout, tournant le visage à l'Orient, & le dos au peuple ; car le siege étoit au milieu, derriere l'autel.

Alors on chantoit *Kyrie eleison*, & on continuoit jusques à ce que le pape fît signe de le finir. Puis le pape retourné vers le peuple, commençoit *Gloria: in excelsis* : & il se retournoit à l'Orient, jusques à ce qu'il fût fini. Suivant le sacramentaire de saint Gregoire, il n'y avoit que l'évêque, qui dît le *Gloria* encore n'étoit-ce, que les dimanches & les fêtes : les prêtres ne le disoient qu'à pâques. Ensuite le pape saluoit le peuple, en disant : La paix soit avec vous ; puis il se retournoit à l'Orient, & disoit l'oraison ou collecte du jour. Nous les disons encore telles qu'elles sont dans le sacramentaire de saint Gregoire. Aprés cette oraison, le pape s'asseïoit tourné vers le peuple, & faisoit signe aux évêques & aux prêtres de s'asseoir. Ils étoient à ses côtez, les évêques à droit, les prêtres à gauche, dans le demi cercle qui enfermoit l'autel par derriere.

Sacramentaire init.

Le soûdiacre, qui devoit lire l'épître, si-tôt qu'il les voyoit assis, montoit sur l'ambon, qui étoit un

XVIII. Lectures & offrande.

pupitre, ou petite tribune élevée de quelques marches, au côté du chœur. On en trouve jusques à trois dans les anciennes églises de Rome : à droit, un pour l'épître, tourné vers l'autel ; un pour les propheties, tourné vers le peuple : un troisiéme à gauche, plus élevé & plus orné, pour l'évangile.

Mabill. comm. c. 3.

Aprés la lecture de l'épître, le chantre montoit sur l'ambon, avec son livre nommé graduel ou antiphonier, & chantoit le répons, que nous nommons graduel, à cause des degrez de l'ambon ; & répons, à cause que le chœur répond au chantre. On chantoit ensuite, selon le temps, *Alleluia*, ou le trait : ainsi nommé, à cause de la maniere dont il se chante en traînant. Toutes ces prieres sont encore telles, que nous les voyons marquées chaque jour dans l'antiphonier de saint Gregoire.

Ensuite le diacre venoit baiser les pieds du pape, qui lui donnoit sa benediction pour l'évangile, en disant : Le Seigneur soit dans ton cœur, & le reste. Puis le diacre venoit devant l'autel, où ayant baisé l'évangile, il le prenoit entre ses mains, & marchoit avec deux soûdiacres, dont l'un portoit l'encensoir, & deux acolytes devant portoient des chandeliers. Le diacre montoit seul sur l'ambon, & lisoit tourné vers le midi, qui étoit le côté des hommes : car ils étoient separez des femmes dans l'église. Nous voyons par les quarante homelies de saint Gregoire, qu'on lisoit les mêmes évangiles, qu'à present, aux mêmes jours. Aprés la lecture de l'évangile, un soûdiacre le portoit à baiser à tout le monde : puis il étoit remis dans sa boîte, &

Digitized by Google

ſcellé. Ce qui ſemble marquer, que ce n'étoit pas un livre relié comme les nôtres, mais un rouleau, à l'antique.

On ne diſoit point encore alors le ſymbole à la meſſe dans l'égliſe Romaine, qui n'ayant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin de faire profeſſion de ſa foi. Si le pape prêchoit, comme ſaint Gregoire faiſoit ſouvent, c'étoit aprés l'évangile. *Mabill. comm. c. 6. n. 3.*

Enſuite le pape ayant ſalué le peuple par *Dominus vobiſcum*, & dit *Oremus*, le diacre marchoit vers l'autel, accompagné d'un acolyte, portant le calice & un corporal deſſus, qu'il preſentoit au diacre; & le diacre le mettoit ſur l'autel, & jettoit l'autre bout à un autre diacre pour l'étendre. Car c'étoit une grande nappe, qui couvroit tout l'autel. Alors le pape deſcendoit du ſanctuaire, ſoûtenu par les deux primiciers des notaires & des défenſeurs; & marchoit vers la place du ſenat, pour recevoir les offrandes des grands, ſelon leur rang: c'eſt-à-dire le pain & le vin, pour le ſacrifice. Le pape prenoit les pains, qu'il donnoit au ſoûdiacre regionaire, & on les mettoit dans une nappe que tenoient deux acolytes. L'archidiacre ſuivoit le pape, prenoit les burettes, & verſoit le vin dans un grand calice, que tenoit un ſoûdiacre, ſuivi d'un acolyte portant un autre vaſe, pour vuider le calice, quand il étoit plein. Aprés le pape, l'évêque ſemainier recevoit les autres pains, ſuivi d'un diacre, qui recevoit le vin; & des prêtres aidoient encore, s'il étoit beſoin. Le pape paſſoit enſuite du côté des femmes, & rece- *Ordo 6. n. 7.*

Digitized by Google

voit leurs offrandes. Ainſi tout le peuple demeuroit rangé à ſa place. Les pains que l'on offroit étoient ronds, comme il paroît, en ce que ſaint Gregoire les nomme des courones ; & chacun les faiſoit lui-même. On le void par l'hiſtoire d'une dame Romaine, qui en recevant la communion de la main de ſaint Gregoire, & lui entendant dire les paroles ordinaires, ne put s'empêcher de ſoûrire, de ce qu'il nommoit le corps de Jeſus-Chriſt, ce pain qu'elle avoit fait de ſes mains. Paul diacre, qui rapporte le premier ce fait, ajoûte, que ſaint Gregoire fit garder cette particule de l'euchariſtie, & que s'étant mis en priere, il la fit voir à cette femme, changée en chair, en preſence de tout le peuple.

IV. dialog. c. 55.

Vita. per Paul diac. n. 18. per Jo. lib. II. c. 41.

Le pape revenoit à ſon ſiege, lavoit ſes mains, & l'archidiacre auſſi : puis quand le pape lui faiſoit ſigne, il s'approchoit de l'autel, & arrangeoit deſſus les pains, que les ſoûdiacres lui fourniſſoient : & en mettoit autant qu'il jugeoit ſuffire, pour la communion du peuple. Puis il prenoit la burette du pape, de la main du ſoûdiacre oblationaire, & la verſoit dans le calice par une couloire, afin que le vin fût plus pur. Il recevoit auſſi celles des diacres. Un ſoûdiacre deſcendoit au chœur, & recevoit de la main du premier chantre, le vaſe d'eau, qu'il apportoit à l'archidiacre ; & celui-ci en verſoit en forme de croix dans le calice. Alors le pape deſcendoit de ſon ſiege à l'autel, qu'il baiſoit, & recevoit les offrandes des prêtres, des diacres, & enfin la ſienne, que l'archidiacre lui preſentoit. Ainſi tout

Ordo 3. n. 13

tout le monde offroit: le peuple, le clergé, le pape même. Enſuite l'archidiacre prenoit le calice de la main du ſoûdiacre, & le mettoit ſur l'autel auprés l'hoſtie du pape, mais à droit: ce calice avoit deux anſes enveloppées d'un linge, que l'on nommoit offertoire.

Cependant on chantoit l'offertoire, c'eſt-à-dire un pſeaume avec ſon antienne; & quand il étoit temps, le pape regardoit le chœur, & faiſoit ſigne de finir; puis incliné vers l'autel, les évêques derriere lui, avec les prêtres & les diacres tout autour, il diſoit l'oraiſon ſur les offrandes, que nous appellons ſecrete, parce qu'elle ſe dit bas: puis il commençoit la preface du ſacrifice. Le ſacramentaire de ſaint Gregoire en met de differentes, preſque à toutes les meſſes: mais nous n'en avons gardé que neuf.

XIX. Canon de la meſſe & communion.

Le pape attendoit que le chœur eût chanté *Sanctus*, pour commencer le canon: qui ſe trouve auſſi nommé ſecrete, parce qu'il ſe diſoit bas. Le pape le diſoit ſeul, étant droit devant l'autel: & cependant les évêques, les prêtres & les ſoûdiacres demeuroient dans le ſanctuaire, debout & inclinez. C'étoit la poſture la plus reſpectueuſe, pour les dimanches & les autres jours, où il n'étoit pas permis de flechir les genoux. Le canon de la meſſe eſt dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, tel, mot pour mot, que nous le diſons encore; & la tradition eſt, qu'il ajoûta ces paroles à la ſeconde oraiſon, qui le compoſe: Et que vous diſpoſiez nos jours dans vôtre paix. L'auteur du traité des ſacre-

Lib. IV. n. 5, 6. mens, attribué à saint Ambroise, qui est certainement tres-ancien, rapporte le canon presque entier, conforme au nôtre, avec tres-peu de difference.

On ne voit point dans les anciens ordres, d'autre élevation de l'hostie, que celle qui se fait à la fin du canon, en disant : *Per ipsum & cum ipso.* Alors l'archidiacre prenoit le calice par les anses, & l'élevoit auprés du pape, qui le touchoit par le côté, avec les hosties, puis les remettoit à leur place. Dés le commencement du canon, on donnoit la patene à garder à un acolyte, qui la tenoit devant sa poitrine, dans un linge attaché à son col, en écharpe. On la portoit à l'autel à la fin du canon; & aprés l'oraison dominicale, & celle qui se dit ensuite, le pape ayant dit : La paix du Seigneur soit toûjours avec vous, faisoit de la main trois signes de croix sur le calice, & y mettoit l'hostie consacrée : ce que l'on entend de celle du sacrifice precedent, qui lui avoit été presentée d'abord. Alors l'archidiacre donnoit la paix, c'est-à-dire le baiser, au premier évêque, qui la donnoit au suivant, & ainsi les autres par ordre. Le peuple en faisoit de même, les hommes & les femmes separément. L'église Romaine ne donnoit la paix, qu'aprés la consecration, comme un témoignage du consentement, que le peuple y avoit donné. Le pape Innocent premier, reprend ceux qui donnoient la paix auparavant.

Mabill. comm. c. 6, n. 1.

Inn. epist. 1. ad Decent. c. 1. 2. Sup. l. XXIII. n. 32.

Ordo R. 1. n. 19. Ensuite, la fraction de l'eucharistie se faisoit en cette sorte. Premierement le pape rompoit une de ses hosties du côté droit, & laissoit sur l'autel

la particule, qu'il avoit rompuë : mettant ſes autres hoſties ſur la patene, que tenoit un diacre : puis il retournoit à ſon ſiege. L'archidiacre prenoit le calice, & le donnoit à tenir au coin de l'autel du côté droit, par un ſoûdiacre : puis il prenoit les hoſties, & les mettoit dans des ſacs, tenus par des acolytes, qui les portoient aux évêques & aux prêtres, pour rompre les hoſties : mais deux ſoûdiacres marchoient devant, portant au pape la patene, où étoient les hoſties du pape, & deux diacres les rompoient, lorſqu'il leur en faiſoit ſigne. L'archidiacre vuidoit l'autel, n'y laiſſant que la particule, que le pape avoit rompuë : car on obſervoit pendant toute la meſſe, que l'autel ne fût point ſans ſacrifice. L'archidiacre faiſoit ſigne au chœur de chanter *Agnus Dei*, & ſe rangeoit auprés du pape, à qui un diacre portoit la patene avec les hoſties rompuës. Le pape toûjours à ſon ſiege, communioit debout & tourné à l'Orient ; & de la même hoſtie, qu'il avoit morduë, il en mettoit dans le calice, que tenoit l'archidiacre, en diſant les mêmes paroles, que dit encore le prêtre en mêlant les deux eſpeces. Ainſi on mettoit dans le calice deux particules conſacrées, une du ſacrifice precedent, une du preſent. Enſuite le pape prenoit le précieux ſang de la main de l'archidiacre : qui tenant le calice, venoit au coin de l'autel, & annonçoit la ſtation pour le jour ſuivant. Puis il verſoit un peu du calice dans un vaſe plein de vin, que tenoit un acolyte : car on croyoit, que le vin étoit entierement conſacré par le mêlange du ſang de

V. Mabill. comm. c. 6. n. 1.

Ordo 3. n. 16. Mabill. comm. c. 14.

N. Seigneur. Alors les évêques s'approchoient du siege pour communier de la main du pape, & ensuite les prêtres : l'archidiacre les communioit du calice, ce que l'on appelloit confirmer. Aprés la communion de ceux qui étoient dans le sanctuaire, l'archidiacre versoit le reste du precieux sang dans le même vase, où il en avoit déja versé, & donnoit à un soûdiacre le calice vuide pour le serrer.

Alors le pape descendoit de son siege, pour communier ceux qui étoient du rang du senat ; & l'archidiacre suivoit pour leur donner l'espece du vin, qu'ils prenoient avec un chalumeau d'or. Les évêques & les prêtres, portoient ensuite la communion au peuple, suivis de diacres, pour les especes du vin ; & aprés avoir communié les hommes du côté droit, ils passoient du côté des femmes. Dés que le pape commençoit à donner la communion au senat, le chœur entonnoit l'antienne pour la communion, avec le psaume qu'il continuoit de chanter, jusques à ce que tout le peuple eût communié. Le pape étant revenu à son siege, communioit encore quelques personnes du clergé : puis il regardoit si tout le peuple avoit communié, & faisoit signe au soûdiacre, pour donner au chœur le signal de dire *Gloria patri* : aprés quoi ils repetoient l'antiene, & cessoient. Ces antienes sont marquées dans l'antiphonier de saint Gregoire, comme nous les disons encore ; mais nous ne disons plus les pseaumes, qui toutefois y sont marquez.

XX. Fin de la messe. L'antiene finie, le pape se levoit de son siege, & venoit à l'autel, où il disoit le dernier *Dominus vobis-*

Digitized by Google

cum, ſans ſe tourner vers le peuple, & l'oraiſon, que nous appellons poſt-communion, & qu'on appelloit alors la concluſion. Elle eſt marquée dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, telle que nous la diſons à chaque meſſe : avec quelques autres, pour changer. Enſuite un diacre choiſi par l'archidiacre, regardoit le pape ; & quand il lui faiſoit ſigne, il diſoit au peuple : *Ite miſſa eſt*, pour le congedier. Le pape retournoit à la ſacriſtie, precedé de l'encens, & des ſept chandeliers. En deſcendant de ſon ſiege, il donnoit ſa benediction aux évêques, aux prêtres, & aux autres ordres, à meſure qu'ils la lui demandoient : mais je ne voi point d'autre benediction dans cette meſſe pontificale. Si un autre évêque officioit à Rome en l'abſence du pape, on obſervoit les mêmes ceremonies, avec quelques differences : entre autres, qu'il ne ſe mettoit pas dans le ſiege du pape, & que la premiere particule, qu'il mettoit dans le calice, devoit avoir été conſacrée par le pape. Mais l'évêque officiant dans ſon égliſe, faiſoit tout comme le pape.

Outre les prieres marquées dans le ſacramentaire, il y en avoit d'autres moins ſolemnelles : que le celebrant diſoit en ſon particulier, ſoit avant, ſoit pendant la meſſe. Auparavant il faiſoit les preparations, qui étoient longues, & conſiſtoient en pluſieurs pſeaumes, verſets & oraiſons, qu'il diſoit avec ſes miniſtres : tant avant que de ſe revêtir, qu'en prenant les ornemens. Il prioit en marchant à l'autel ; & quand il y étoit arrivé, il faiſoit la confeſſion avec ſes miniſtres. Il faiſoit d'autres prie-

Ordo 5. & 6. Miſſa Illyric. V. Menard. ſacram. p. 266. & not p. 380. V. Mabill. comm. in fine.

res, tandis que le chœur chantoit *Kyrie*, *Gloria in excelsis*, le graduel & le reſte. Il prioit avant que de recevoir les offrandes, en les recevant, & aprés: en beniſſant l'encens, & en encenſant. Il ſe recommandoit aux aſſiſtans, en diſant: *Orate fratres.* Le celebrant prioit encore à la communion, & pour lui & pour les autres. Enfin il faiſoit ſes actions de graces, à peu prés, telles que nous les faiſons encore. Il reſte des recueils anciens de toutes ces prieres; mais on ne croid pas, qu'ils ſoient du temps de ſaint Gregoire.

XXI. Chant Gregorien.

Outre la meſſe, & ce qui regarde l'euchariſtie, on voit dans le ſacramentaire de ſaint Gregoire, & dans l'ordre Romain, l'adminiſtration du baptême, & l'ordination: dont j'ai déja rapporté les principales ceremonies. Saint Gregoire ne ſe contenta pas de regler les prieres, que l'on devoit chanter: il en regla auſſi le chant; & pour en conſerver la tradition, il établit à Rome une école de chantres, qui ſubſiſtoit encore trois cens ans aprés, du temps de Jean diacre. Il lui avoit donné quelques terres avec deux maiſons, l'une auprés de ſaint Pierre, l'autre auprés de ſaint Jean de Latran: où du temps de Jean diacre, on gardoit avec reſpect l'original de ſon antiphonier, avec le lict où il ſe repoſoit en chantant, & le foüet dont il menaçoit les enfans. Auguſtin allant en Bretagne emmena des chantres de cette école Romaine, qui inſtruiſirent auſſi les Gaulois. On nommoit école, non ſeulement le lieu où on apprenoit à chanter, mais le chœur de l'égliſe, & la compagnie même des chantres; & en

Sup liv. xxx. n. 42. 43. 44.

Jo. diac. II. c. 6.

c. 7.

Digitized by Google

general, l'usage de ces temps-là, avoit donné le nom d'école, ou *schola*, à toutes les compagnies, même à celles de gens de guerre. *V. Cang. gloss.*

XXII. Superstitions reprimées.

Au reste saint Gregoire n'avoit pas moins de soin de reprimer les superstitions, que de conserver les saintes ceremonies On le void par un mandement adressé aux citoyens Romains, en ces termes : J'ai appris, que quelques-uns sement des erreurs parmi vous, & défendent de travailler le samedi. S'il faut garder à la lettre le precepte du sabat, il faut donc aussi observer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'un & l'autre n'est plus observé, que spirituellement. Ils prétendent aussi, que l'on ne doit pas se baigner le dimanche. Si on le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour : mais si c'est par necessité, nous ne le défendons pas même le dimanche ; autrement il ne faudroit pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc pendant le dimanche s'abstenir du travail corporel, & s'appliquer à la priere, pour expier les negligences des six autres jours de la semaine. *XI epist. 3. Gal. v. 2.*

Il vouloit que l'on poursuivît les enchanteurs & les sorciers. Il loüa le zele que le notaire Adrien avoit témoigné contre eux, l'assurant, qu'il seroit autorisé, & l'exhortant à les rechercher, & les punir severement. Maximien évêque de Syracuse, avoit trouvé chez lui des gens infectez d'un malefice, nommé Canterme ; & les avoit fait emprisonner : mais il mourut avant que d'avoir pû les punir. C'est pourquoi saint Gregoire écrivit au diacre Cyprien, recteur du patrimoine de Sicile, de con- *XI epist. 47.*

Digitized by Google

AN. 599. tinuer cette pourſuite. Envoyez-nous ici les coupables, ajoûte-t-il, ſi l'on peut les y convaincre : mais, comme je le croi impoſſible, vous devez les punir ſeverement ſur les lieux. J'eſpere que le preteur Libertin vous prêtera ſecours ; mais quand le juge ſeculier s'y oppoſeroit, vous ne devriez pas mollir en une telle occaſion. On ne ſait de quelle eſpece ſont les peines rigoureuſes, dont parle ici ſaint Gregoire : toûjours paroît-il, que les évêques faiſoient empriſonner pour certains crimes.

XXIII. Précautions contre le concile de C. P.

Saint Gregoire ayant appris, qu'il ſe devoit tenir un concile à C. P. craignit que l'évêque Cyriaque ne s'en prévalût: pour faire autoriſer ſa prétention du titre d'évêque univerſel. C'eſt pourquoi il écrivit aux principaux évêques, qui devoient aſſiſter à ce concile : ſavoir Euſebe de Theſſalonique, Urbicus de Duras, André de Nicopoli, Jean de Corinthe, Jean de Juſtiniene, Jean de Crete, Jean de Lariſſe, tous metropolitains ; & à pluſieurs autres. Il reprend dés l'origine, la prétention de Jean le jeûneur, & ajoûte : Je vous exhorte & vous conſeille, qu'aucun de vous ne conſente jamais à ce titre, ne reçoive aucun écrit où il ſoit, & ne l'autoriſe par ſa ſouſcription. Car ſi un évêque eſt univerſel, comme il prétend, il reſte, que vous ne ſoyez point évêques. De plus, nous avons appris, que vous êtes appellez à C. P. C'eſt pourquoi, de peur qu'on ne prenne occaſion de vôtre concile, pour vous ſurprendre ; quoique l'on ne puiſſe rien faire de valable, ſans l'autorité du ſaint ſiege : toutefois, je vous avertis & vous conjure devant Dieu, de ne ceder

VII. *epiſt.* 70. *ind.* 2.

ni

ni aux persuasions, ni aux caresses, ni aux promesses, ni aux menaces : mais d'avoir devant les yeux le jugement éternel, & de resister avec une fermeté pastorale, à celui qui voudroit diviser l'église. Et quand même il ne seroit point question de ce titre odieux, soyez vigilans, pour empêcher que l'on n'ordonne rien au préjudice de quelque siege, ou de quelque personne : & que les canons ne soient point blessez. Car si quelqu'un manquoit à quelque chose, du contenu en cette lettre, il seroit retranché de la communion de saint Pierre. Cette lettre est de l'indiction seconde, en 599. AN. 599.

XXIV. Aumônes envoyées de C. P.

Au commencement de l'indiction troisiéme, c'est-à-dire au mois de Septembre de la même année 599. saint Gregoire écrivit à l'empereur Maurice, pour le remercier de trente livres d'or, qu'il avoit envoyées aux pauvres de Rome, par un de ses officiers. Il les a fidelement distribuées, dit saint Gregoire, aux évêques & aux autres pauvres. Et parce, que plusieurs religieuses sont venuës en cette ville, fuyant de diverses provinces : nous avons mis dans des monasteres, celles qui ont pû y trouver place, les autres demeurent à part, & vivent fort pauvrement. Nous avons donc cru leur devoir donner ce qui restoit, aprés avoir assisté les aveugles, les estropiez, & les autres invalides. On a aussi distribué la paye aux soldats : ce qui a fait cesser leurs murmures, & attiré des actions de graces. Ces évêques comptez entre les pauvres, étoient apparemment ceux, qui étant chassez de leurs sieges par les Lombards, se refugioient à Rome. VII. epist. 2.

AN. 599. VI. *epist.* 23.

Quant aux religieuſes, ſaint Gregoire en parle auſſi dans une lettre à Theoctiſta ſœur de l'empereur & gouvernante de ſes enfans : qui deux ans auparavant, lui envoya une pareille ſomme de trente livres d'or. Je m'en réjoüis pour vous, dit-il, mais je crains pour moi : parce que je dois rendre compte à Dieu, non ſeulement du bien de ſaint Pierre, mais du vôtre. La ville de Crotone, ſur la mer, fut priſe l'année paſſée par les Lombards, & ils en emmenerent captifs pluſieurs perſonnes nobles, dont quelques-uns ont été rachetez : mais pluſieurs ſont demeurez entre leurs mains, parce qu'ils les mettent à trop haut prix. J'ai envoyé auſſi-tôt la moitié de vôtre argent, pour les racheter. J'ai deſtiné l'autre moitié, pour acheter des couvertures de lit aux religieuſes, qui ſouffrent beaucoup du froid dans la rigueur de cet hiver. Elles ſont au nombre de trois mille, & reçoivent quatre-vingt livres par an, des biens de ſaint Pierre : mais, qu'eſt-ce que cela, pour une ſi grande multitude, principalement en cette ville, où tout eſt fort cher ? Au reſte, elles menent une telle vie, dans une ſi grande abſtinence, & tant de larmes : que nous leur devons, ſans doute, nôtre conſervation entre les glaives des Lombards. Cette lettre à Theoctiſta, eſt de l'indiction quinziéme, l'an 597.

XXV. Conſeils à Theoctiſta, & à Gregoria. II. *epist.* 35.

Quatre ans aprés, il lui écrivit une lettre de conſolation, ſur ce qu'il apprit, qu'on l'accuſoit à tort de quelques erreurs, & qu'elle en étoit ſenſiblement affligée. Celui, dit-il, qui a dans le ciel le témoin de ſa vie, ne doit pas craindre les juge-

Digitized by Google

mens des hommes ſur la terre. Les bons ne peuvent éviter ici bas, d'être mêlez avec les méchants ; & comme pluſieurs loüent les bons plus qu'ils ne doivent : Dieu permet, pour les humilier, que les méchants les calomnient. Vous ne devez donc pas vous en affliger le moins du monde. Mais parce que vous pouvez faire ceſſer ce murmure, je croi, que ce ſeroit un peché de le negliger. Nous devons mépriſer le ſcandale de ceux, que nous ne pouvons contenter : mais quand nous le pouvons arrêter ſans pecher, nous le devons.

Vous devez donc appeller en ſecret les principaux de ceux, qui murmurent contre vous : leur rendre raiſon de vôtre creance, & anathêmatiſer devant eux, les erreurs qu'ils vous imputent. Et s'ils croyent, comme on dit, que vôtre anathême n'eſt pas ſincere, vous devez même y ajoûter le ſerment. Et vous ne devez point trouver cette ſatisfaction indigne de vôtre rang : puiſque nous ſommes tous freres, créez & rachetez par un même maître. Saint Pierre ayant reçu le pouvoir de lier & de délier, & de faire des miracles : n'oppoſa point ſon autorité à ceux qui ſe plaignoient, de ce qu'il étoit entré chez Corneille ; & ne leur dit point, que ce n'étoit pas aux oüailles à reprendre leur paſteur. Mais il les appaiſa en leur rendant humblement raiſon. Il eſt bon de ſe ſouvenir, que c'eſt un pape qui parle ainſi. Il continuë : Quand j'étois à C. P. pluſieurs accuſez de ces erreurs, venoient ſouvent me trouver. Mais je proteſte, en ma conſcience, que je n'y ai jamais rien trouvé, de ce que l'on di-

soit. C'est pourquoi, je mépriſois ces diſcours, je recevois familierement ces perſonnes, & m'appliquois à les défendre contre leurs perſecuteurs.

On diſoit qu'ils rompoient les mariages, sous prétexte de religion : qu'ils soûtenoient que le baptême n'ôtoit pas entierement les pechez ; & que ſi quelqu'un faiſoit penitence pendant trois ans, il pouvoit enſuite s'abandonner au peché. Enfin, que ſi on les contraignoit d'anathêmatiſer quelqu'une de ces erreurs : ils prétendoient, que cet anathême ne les obligeoit point. S'il y a des gens dans ces ſentimens, il eſt certain qu'ils ne ſont pas Chrétiens. Je les anathêmatiſe, moi & tous les évêques Catholiques, & toute l'égliſe. Enſuite ſaint Gregoire refute ſolidement ces erreurs par l'écriture ; & repete qu'il n'a trouvé perſonne, qui les ſoutinſt
c. 4. à C. P. Je ne croi pas même, ajoûte-t-il, qu'il y en eût : car je les aurois reconnus. Mais pluſieurs fideles ſont échauffez d'un zele indiſcret ; & ſouvent font des hereſies, en pourſuivant de prétendus heretiques. C'eſt pourquoi il faut avoir égard à leur foibleſſe, & les appaiſer par raiſon & par douceur.

VI. *epiſt.* 22. Saint Gregoire écrivit en 597. à Gregoria, une des dames de la chambre de l'imperatrice ; & lui dit entre autres choſes : Vous dites, que vous ne ceſſerez point de m'importuner, juſques à ce que je vous écrive, qu'il m'a été revelé, que vos pechez vous ſont remis : vous me demandez une choſe difficile & inutile. Difficile, parce que je ſuis indigne d'avoir des revelations : inutile, parce que vous ne

Digitized by Google

devez point être ſans inquietude de vos pechez, juſques à la fin de vôtre vie, où vous ne pourrez plus les pleurer. La ſecurité eſt la mere de la negligence : il faut que vous ſoyez en crainte pendant le peu de temps de cette vie, pour arriver à la ſécurité & la joye éternelle.

XXVI. Saint Theodore Siceote quitte l'épiſcopat.

C'eſt environ ce temps, où ſaint Theodore Siceote fut appellé à C P. Aprés dix ans d'épiſcopat, il executa le deſſein, qu'il avoit depuis long-temps : de quitter l'égliſe, dont il ne s'étoit chargé, que malgré lui. En ſon troiſiéme voyage de Jeruſalem, il avoit reſolu de demeurer dans la laure de ſaint Sabas ; mais ſaint George lui apparut en ſonge, & lui ordonna de retourner en ſon païs. Un ſaint ermite de la haute Syrie, nommé Antiochus, paſſa chez lui revenant de C. P. Il étoit âgé de cent ans ; il y en avoit ſoixante, qu'il n'uſoit ni de vin, ni d'huile ; & trente, qu'il ne mangeoit point de pain, ne vivant que d'herbes cruës, avec du ſel & du vinaigre. Etant conſulté par ſaint Theodore ſur ſon deſſein de retraite ; il lui conſeilla de l'executer au plûtôt, & mourut peu aprés l'avoir quitté. Saint Theodore ſouffroit étrangement dans l'épiſcopat : ne pouvant ſe reſoudre à quitter la contemplation, pour les affaires temporelles. Il avoit affermé les terres de l'égliſe à un citoyen nommé Theodoſe. Les laboureurs vinrent ſe plaindre avec larmes, qu'il les maltraittoit : le ſaint exhorta Theodoſe à ſe corriger : mais celui-ci fit encore pis ; en ſorte que les païſans s'aſſemblerent, armez d'épées & de frondes, menaçant de le tuer. Il

Vita ap. Boll. 22. Apr. c. 9. c. 8.

c. 9.

revint à la ville chercher du ſecours : ce que le ſaint évêque ayant appris, il paſſa le jour en prieres & en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre ; & ayant fait venir Theodoſe, il lui défendit de retourner en ce lieu-là. Celui-ci ſe plaignit, que c'étoit l'évêque, qui rendoit ces païſans inſolens : lui dit beaucoup d'injures, & pouſſa du pied ſon ſiege ſi rudement, qu'il le fit tomber à la renverſe ; ajoûtant, qu'il lui demanderoit deux livres d'or de dédommagement, pour n'avoir pas achevé le temps de ſon bail. Le ſaint évêque ſe releva, & ſans s'émouvoir, fit ſerment, qu'il ne ſeroit plus leur évêque, & qu'il retourneroit à ſon monaſtere. Il fut même empoiſonné, & demeura trois jours comme mort : mais la ſainte Vierge lui apparut, lui donna trois grains, qui le guerirent, & lui découvrit les auteurs du crime, qu'il ne declara jamais : ſeulement il pria Dieu pour eux. On l'accuſoit de s'appliquer trop à ſon monaſtere, & de lui donner au préjudice de ſon égliſe ; & toutefois de trois cens ſoixante-cinq ſous d'or, qu'il avoit par an pour ſa table, il n'en dépenſoit que quarante, & donnoit le reſte à l'égliſe. Il voyoit, que les citoyens ne profitoient point de ſes inſtructions, & demeuroient dans leur vie corrompuë ; & que d'ailleurs, ſes moines ſe relâchant par ſon abſence, penſoient à quitter les monaſteres.

Enfin aprés avoir beaucoup prié, & s'être aſſuré que ſa retraite étoit agréable à Dieu, il aſſembla ſon clergé & ſon peuple, & leur dit : Vous ſavez, mes freres, que vous m'avez impoſé ce joug malgré

Digitized by Google

moi ; & quoique je puſſe dire de mon incapacité, vous avez voulu vous ſatisfaire : voici l'onziéme année, que je vous fatigue, & que vous me fatiguez. C'eſt pourquoi, je vous prie de vous chercher un paſteur. Pour moi, je ne le veux plus être, mais je retournerai à mon couvent, comme un pauvre moine, pour y ſervir Dieu toute ma vie. Ayant ainſi parlé, il prit avec lui Jean archidiacre de ſon monaſtere, & s'en alla à Ancyre, où il pria l'évêque Paul, ſon metropolitain, de lui donner un ſucceſſeur. Paul ne pouvoit s'y reſoudre ; & aprés une grande conteſtation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque patriarche de C. P. Saint Theodore ſupplia donc l'empereur & le patriarche de lui donner un ſucceſſeur : Paul d'Ancyre expliqua les raiſons de ſon oppoſition. Mais Cyriaque lui répondit par ordre de l'empereur, qu'il devoit recevoir la démiſſion de Theodore ; lui laiſſant toutefois les marques de l'épiſcopat, en conſideration de ſa vertu ; ce qui fut executé.

Quelque temps aprés ſa retraite l'empereur Maurice, le patriarche Cyriaque & les grands, le prierent par lettres de venir à C. P. pour leur donner ſa benediction. Dans le peu de temps qu'il y demeura, il fit de grands miracles : entre autres, il guerit de la lépre un des enfans de l'empereur. Il obtint de grands privileges pour ſes monaſteres ; & ils furent exemptez de la juriſdiction de tout autre évêque, & ſoûmis ſeulement à l'égliſe de C. P. Ces commencemens d'exemptions des moines, ſont remarquables ; & nous en avons déja vû quelque exemple en Afrique. *Sup. l. XXXIV. n. 4.*

Digitized by Google

AN. 599. Anaſtaſe patriarche d'Antioche, mourut vers le même temps, c'eſt-à-dire vers la fin de l'an 598. aprés avoir tenu ce ſiege pendant ſeize ans à deux repriſes : premierement onze ans depuis 561. juſques à 572. qu'il fut chaſſé, & Gregoire mis à ſa place; puis cinq ans depuis ſon rétabliſſement, en 593. Ainſi il devoit être fort âgé. Il laiſſa pluſieurs lettres & pluſieurs ſermons, dont quelques-uns ſe trouvent encore. Mais il faut bien ſe garder de confondre ſes écrits, ou ſa perſonne avec ſaint Anaſtaſe Sinaïte prêtre, & moine, qui vivoit encore vingt ans aprés : ni avec Anaſtaſe d'Antioche ſon ſucceſſeur, que l'on ſurnomme le jeune, pour le diſtinguer, & qui tint le ſiege neuf ans. C'eſt à ce dernier, que ſaint Gregoire écrivit, vers le mois de Mai de la ſeconde indiction, l'an 599. témoignant être content de ſa profeſſion de foi ; & l'exhortant, pour premiere offrande de ſon ſacerdoce, à purger les égliſes de ſa dépendance de la ſimonie, dont elles étoient infectées.

XXVII. Patriarches d'Antioche & de Jeruſalem.

Sup. l. XXXIV. *n.* 10. *n.* 22. XXXV. *n.* 30.

V. Boll. 21. Apr. l. p. 850. *& c.*

Inf. l. XXXVII. *n.* 20.

XI. epiſt. 48.

Saint Gregoire écrivit la même choſe à Heſychius patriarche de Jeruſalem, ſucceſſeur d'Amos, en 601. indiction quatriéme, par où l'on void, que la ſimonie avoit grand cours en Orient. Dans la même lettre, il rend ce témoignage à l'empereur Maurice, que les heretiques n'oſoient ouvrir la bouche ſous ſon regne.

IX. *epiſt.* 40.

XXVIII. Ecrits de ſaint Euloge d'Alexandrie.

Saint Euloge patriarche d'Alexandrie, compoſa pluſieurs écrits contre les diverſes ſectes d'heretiques, dont ſon égliſe étoit affligée. Il écrivit ſix livres contre les Novatiens : dans les quatre premiers,

Digitized by Google

miers, il combattoit leur hereſie en general ; dans le cinquiéme, il prouvoit, que l'on devoit honorer les martyrs contre la prétention des Novatiens d'Alexandrie : dans le ſixiéme, il refutoit un livre plein de fables, intitulé : Combat de l'évêque Novat. Il fit un traité en deux livres, pour la lettre de ſaint Leon, contre Timothée & Severe, & le dédia à Domitien évêque de Melitine. Il traita le même ſujet dans un autre livre, & il fit une invective contre les Gaïnites & les Acephales : où il combattoit la fauſſe union, qu'ils avoient faite entre eux pour un temps, en trahiſſant leur créance ; & marquoit combien elle étoit éloignée de la ſage œconomie, dont l'égliſe uſe quelquefois, & dont il donnoit d'excellentes regles. En un mot, il avoit beaucoup travaillé pour la défenſe du concile de Calcedoine, de ſaint Leon & de ſaint Cyrille. Mais de tous ces ouvrages de ſaint Euloge, il ne nous reſte que de grands extraits dans la biblioteque de Photius.

AN. 599.

Phot. bibl. cod. 182. pag. 411. cod. 208. p. 527.

Cod. 225. p. 719.

Cod. 226. p. 767.

Cod. 227. p. 770.

Cod. 230. p. 831.

Il avoit particulierement combattu les Agnoïtes, qui attribuoient l'ignorance à Jeſus-Chriſt, abuſant des paſſages de l'évangile, où il parle, comme ignorant quelque choſe : & il envoya ces écrits au pape ſaint Gregoire ; qui lui répondit : Je n'y ai rien trouvé, qu'à admirer. Car vôtre doctrine eſt tellement conforme aux peres Latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Eſprit ait été le même dans la diverſité des langues. Il confirme enſuite les réponſes de ſaint Euloge, aux paſſages dont les Agnoïtes abuſoient ; ſavoir : que Jeſus-Chriſt avoit cher-

VIII. epiſt. 42

Marc. XI. 13. XIII. 32.

AN. 600. ché des figues hors de la saison. Qu'il dit qu'il ignore le jour & l'heure du jugement. Qu'il dit à la Vierge sa mere : Qu'y a-t-il entre vous & moi ? mon heure n'est pas encore venuë. Qu'il disoit, parlant de Lazare mort : où l'avez-vous mis ? Surquoi saint Gregoire rapporte principalement les autoritez de saint Augustin. Il ajoûte : Il est tres-manifeste, que quiconque n'est pas Nestorien, ne peut être Agnoïte. En quoi il montre l'absurdité de cette heresie. Car les Agnoïtes faisoient partie des Eutychéens, qui accusoient les Catholiques de Nestorianisme, & toutefois retomboient dans cette heresie, dont ils avoient le plus d'horreur. Saint Gregoire dit ensuite, que le diacre Anatolius, son nonce à C. P. lui avoit proposé une autre question, en disant : Que répondrai-je, si l'on m'objecte, que comme Jesus-Christ étant immortel, a bien voulu mourir pour nous ; & étant éternel, a bien voulu se soûmettre au temps : ainsi la sagesse de Dieu s'est chargée de nôtre ignorance, pour nous délivrer de l'ignorance ? Je ne lui ai pas encore répondu sur ce point, dit saint Gregoire, ayant été retenu jusques ici par une grieve maladie : mais je commence par le secours de vos prieres, à recouvrer la santé. Au reste, je vous avertis, que nous manquons fort ici de bons interpretes. Nous n'en avons point qui sachent rendre le sens, ils veulent toûjours traduire mot à mot : ensorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. Cette lettre est du mois de Février, indiction troisiéme, c'est-à-dire 600.

Joan. XI. 4.

Joan. XI. 34.

XXIX. Maladie de S. Gregoire.

Dans une autre du mois de Juillet de la même

année, il dit à saint Euloge : Il y a prés de deux ans, que je suis au lit : ayant la goute aux pieds, avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de fête, puis-je être levé pendant trois heures, & celebrer la messe. Nous avons vû que la messe étoit longue, selon l'ordre Romain ; & quelquefois on comprenoit sous ce nom tous les offices divins. Saint Gregoire continuë : Aussi-tôt aprés, je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive : mais jamais si foible, qu'elle cesse ; ni si forte, qu'elle me fasse mourir. Il en écrivoit six mois aprés à son ami Venance : qui avoit quitté l'état monastique pour se marier, & qui étoit aussi tourmenté des goutes. Que devons-nous faire, dit-il, dans ces douleurs, sinon nous souvenir de nos pechez, & rendre graces à Dieu ? puisqu'il nous purifie en affligeant cette chair, qui nous a tant fait pecher. La peine presente, si elle nous convertit, est la fin de la faute precedente : sinon, c'est le commencement de la peine suivante. Il faut donc bien prendre garde, que nous ne passions d'un tourment à d'autres ; & considerer la bonté de Dieu, qui nous menace de la mort, que nous meritons, sans nous la donner : pour nous imprimer une crainte salutaire de ses jugemens. Combien de pecheurs sont demeurez plongez dans leurs crimes jusques à la mort, sans souffrir seulement un mal de tête ; & ont été tout d'un coup frappez & livrez au feu de l'enfer ? C'est ainsi que saint Gregoire profitoit de sa maladie, & de celle de son ami, pour l'exciter à

AN. 600.

VII. *ep.* 35.

Sup. n. 17. & *c.*

VII. *epist.* 128.

Sup. liv. XXX. *n.* 20.

IX. *epist.* 25.

AN. 601. penitence. Quelque temps aprés ſachant qu'il étoit à l'extrémité, il écrivit à Jean évêque de Syracuſe, où étoit Venance, de l'exhorter à reprendre l'habit monaſtique, du moins en cet état : ſous peine d'être condamné éternellement au jugement de Dieu. Mais en même temps ſaint Gregoire conſole les deux filles de Venance, Barbara & Antonia, & en prend un ſoin paternel.

IX. *epiſt.* 31.

IX. *epiſt.* 30.

Au mois de Février de la même année 601. il parloit ainſi de ſes maux : Il y a long-temps, que je ne puis me lever. Car tantôt je ſuis tourmenté de la goute, tantôt un certain feu douloureux ſe repand par tout mon corps, & me fait perdre courage. Je ſens tant d'autres incommoditez, que je ne puis les conter. Je le dis ſeulement en un mot, que je ſuis tellement imbibé de cette humeur pernicieuſe, que la vie m'eſt une peine ; j'attens & je deſire la mort, comme mon unique remede. Il en parle encore ainſi, à une dame nommée Ruſticiene, qui étoit auſſi affligée de la goute : Je crains que vous ne ſouffriez de trop grandes douleurs, pour la délicateſſe de vôtre corps. Vous ſavez comme j'étois, & cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle & la douleur de la goute, m'a reduit à tel point, que mon corps eſt deſſeiché comme dans la ſepulture ; enſorte que je ne puis plus gueres ſortir du lit. Si donc la goute a pû conſumer la maſſe de mon corps, que ſera-ce du vôtre déja ſi ſec auparavant ? Ces paroles font juger, que ſaint Gregoire étoit naturellement grand & puiſſant. Il marque auparavant, qu'à l'arrivée de celui que Ruſti-

IX. *epiſt.* 27.

IX. *epiſt.* 38.

AN. 601.

tiene envoyoit, il étoit si mal, qu'on desesperoit presque de sa vie.

XXX. Avis à Marinien de Ravenne.

Il n'y comptoit gueres lui-même, comme il paroît par ce qu'il écrivoit vers le même temps, à Marinien évêque de Ravenne. J'ai appris, dit-il, avec une sensible douleur, que vous êtes malade d'un vomissement de sang. J'ai fait consulter les medecins, que nous connoissons ici pour les plus savans, & je vous envoye leurs avis par écrit. Ils ordonnent tous le silence & le repos; mais je doute fort, que vous puissiez le garder dans vôtre église. C'est pourquoi je suis d'avis, que vous commettiez des personnes, qui puissent celebrer les messes, prendre soin de l'évêché, exercer l'hospitalité, & gouverner les monasteres; & que vous veniez ici avant l'été: afin que je prenne moi-même soin de vous, autant que j'en suis capable. Car les medecins disent, que l'été est fort contraire à cette maladie. Il est tres-important, que vous retourniez en santé à vôtre église: ou si Dieu vous appelle à lui, que ce soit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, si Dieu m'appelle avant vous, il est bon que ce soit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens: car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, & cette église vous fournira les secours necessaires. Au reste, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expressément de ne pas entreprendre de jeûner: car les medecins disent, que le jeûne est tres-contraire à ce mal: je vous le permets seulement cinq fois l'année, aux grandes solemnitez. Vous devez aussi vous abste-

ix. *epist.* 12.

AN. 601. nir des veilles, & faire prononcer par un autre la benediction du cierge, & les explications de l'évangile, que les évêques font à pâque. Cette lettre eſt du mois de Février 601.

XXXI. Mort de Conſtantius de Milan.

Conſtantius évêque de Milan, étant mort l'année précedente, ſaint Gregoire en fut ſenſiblement affligé: parce qu'il étoit tres-vigilant à maintenir la diſcipline, & à défendre ſa ville. C'eſt ainſi qu'il en écrit au peuple & au clergé de Milan; & il ajoûte, que l'élection qu'ils ont faite du diacre Deuſdedit, lui eſt fort agreable. Mais, continuë-t-il, je ne connois que ſon viſage, & non pas ſes mœurs. C'eſt pourquoi, tant pour l'interêt de Dieu, que pour le vôtre, examinez ſoigneuſement, s'il n'y a point dans ſa vie paſſée, quelque reproche, qui le puiſſe exclure ſelon les canons; & s'il eſt propre pour le gouvernement & le maintient de la diſcipline: auquel cas nous voulons, qu'il ſoit ordonné en vertu de cette lettre.

VIII. *epiſt.* 65.

Quant à ce que vous a écrit Agilulfe, c'étoit le roi des Lombards, n'en ſoyez point en peine; car nous ne conſentirons jamais à l'ordination d'un homme élû par d'autres, que par des Catholiques, & principalement par des Lombards: il ſeroit trop indigne d'être ſucceſſeur de ſaint Ambroiſe. Et vous n'avez rien à craindre, puiſque les terres de l'égliſe de Milan ne ſont point, Dieu merci, ſous la domination des ennemis; mais en Sicile, & en d'autres païs ſujets de l'empire. Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoyé nôtre notaire Pantaleon, pour faire ſacrer Deuſdedit de

XI. *ep.* 11.

Digitized by Google

nôtre consentement, selon la coûtume. AN. 600.

L'église de Naples vaqua vers le même temps, par la mort de Fortunat; & dans l'élection du successeur, le peuple se partagea entre deux diacres, Jean & Pierre. En ayant écrit au pape saint Gregoire, il leur répondit: Ce partage n'est ni nouveau, ni reprehensible: mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite; ainsi il ne devoit ni être élû, ni consentir à son élection: puisqu'il ne s'est pas encore assez long-temps exercé à la continence. Pour le diacre Pierre, on dit qu'il est fort simple; & vous savez qu'en ce temps, on a besoin dans la premiere place, d'un homme qui ait soin non seulement du salut des ames, mais de la sûreté & de l'utilité exterieure de son troupeau. C'est-à-dire, que depuis la chûte de l'empire en Italie, les évêques étoient obligez de prendre part au gouvernement temporel. Tout le monde étoit employé pour se défendre des Lombards; & les moines n'étoient pas exempts de faire la garde aux murailles des villes: comme saint Gregoire reconnoît lui-même. Il ajoûte, parlant du diacre Pierre: J'ai encore oüi dire, qu'il a donné de l'argent à usure: dequoi je vous prie de vous informer exactement; & s'il est ainsi, d'en élire un autre: car nous n'imposons point les mains aux usuriers. Si ce reproche est faux, qu'il vienne avec le decret de vôtre élection: afin qu'en nous informant de sa vie & de ses mœurs, nous puissions aussi connoître sa capacité. Mais preparez-en encore un autre. Car ce seroit une grande honte, pour vô-

XXXII. Mort de Fortunat de Naples.

VIII. ep. 40.

VII. epist. 75.

VIII. ep. 40.

AN. 601. tre clergé, de n'avoir personne que vous puſſiez élire, en cas que celui-ci fût refuſé. Cette lettre eſt du mois d'Aouſt l'an 600. indiction troiſiéme.

Encore que ſaint Gregoire crût, que le malheur des temps obligeoit les évêques de prendre part aux affaires publiques, comme il faiſoit lui-même : il ne laiſſoit pas de les avertir, de ne ſe point trop appliquer au temporel. Sachez, diſoit-il à Janvier de Caillari, que vous êtes chargé non du ſoin des choſes de la terre, mais de la conduite des ames. Mettez-y vôtre cœur, vôtre ſollicitude, vôtre application. Et écrivant à Romain recteur du patrimoine de Sicile : J'ai appris, que l'évêque Baſile s'occupe d'affaires ſéculieres, comme un laïque, & rend aux pretoires un ſervice inutile : c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication la plus vraye-ſemblable, qu'il ſervoit de conſeiller aux magiſtrats. Saint Gregoire continuë : Parce que cette fonction l'avilit lui-même, & aneantit le reſpect du ſacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq jours.

VII. *epiſt.* 2. *ind.* 11.

VIII. *epiſt.* 11.

Les deux diacres Jean & Pierre ayant été exclus, Paſcaſe fut conſacré évêque de Naples ; & ſaint Gregoire ordonna, que l'argent de cette égliſe, que ſon prédeceſſeur Fortunat n'avoit pas diſtribué aux clercs & aux pauvres, comme il devoit, montant à quatre cens ſous d'or ; ſeroit mis à part, pour leur être diſtribué. Quelque temps aprés, il lui envoya l'état de cette diſtribution, à laquelle devoit être appellé le ſoûdiacre Anthemius, recteur du patrimoine de Campanie. La lettre eſt de l'an 601. vers le mois de Février.

XI. *epiſt.* 29.

Le

Le cinquiéme d'Avril ſuivant, indiction quatriéme, le pape ſaint Gregoire tint un concile à Rome, où ſouſcrivirent vingt-un évêques, & ſeize prêtres. Marinien de Ravenne y eſt nommé le premier : ce qui montre qu'il étoit venu à Rome, ſuivant le conſeil du pape. En ce concile, ſaint Gregoire fit une conſtitution en faveur des moines : qui n'eſt preſque, qu'une extenſion du privilege accordé trois ans auparavant au monaſtere de Claſſe, prés de Ravenne, dédié à ſaint Jean & ſaint Eſtiene, & gouverné par l'abbé Claude. Ce privilege eſt adreſſé à l'évêque Marinien, & marque que le monaſtere avoit ſouffert beaucoup de vexations de ſes predeceſſeurs. Saint Gregoire dans ſon concile dit d'abord ; qu'ayant lui-même gouverné des monaſteres, il ſait combien il eſt neceſſaire de pourvoir à leur repos. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous défendons à aucun évêque de rien diminuer des biens, terres, revenus, ou titres des monaſteres. S'ils ont quelque differend, pour des terres qu'ils prétendent appartenir à leurs égliſes : qu'ils choiſiſſent des abbez ou d'autres arbitres craignant Dieu, pour le terminer promptement, en preſence des ſaints Evangiles. Aprés la mort de l'abbé, le ſucceſſeur ſera choiſi par le conſentement libre & unanime de la communauté, & tiré de ſon corps. S'il ne s'y en trouve point de capable, on le prendra dans les autres monaſteres. L'élû ſera ordonné, ſans fraude & ſans venalité ; aprés quoi, on ne pourra commettre à un autre le gouvernement du monaſtere, ſinon en cas que l'abbé ſoit coupable ſelon les canons. On

AN. 601.

XXXIII. Privileges des moines.

ep. 5. conc. p. 1607.

VII. ep. 18. ind 1.

AN. 601. ne pourra ôter à l'abbé aucun de ſes moines malgré lui, pour gouverner d'autres monaſteres, ou pour entrer dans le clergé. Mais ſi le nombre des moines eſt plus que ſuffiſant, pour l'office divin & le ſervice du monaſtere : l'abbé pourra offrir pour le ſervice de l'égliſe, ceux qu'il en croira dignes ; & celui qui aura paſſé à l'état eccleſiaſtique, ne pourra plus demeurer dans le monaſtere. Saint Gregoire établit encore ailleurs cette diſtinction, entre l'état clerical & le monaſtique : Il permet à un évêque d'ordonner prêtres des moines, pour le ſervice de ſon égliſe, du conſentement de l'abbé. Mais il défend de donner des clercs pour abbez, aux monaſteres. Il veut que l'on choiſiſſe entre la clericature & la vie monaſtique. Car, dit-il, chacune eſt ſi grande, que perſonne ne peut s'en acquitter dignement ; loin qu'il puiſſe exercer l'une & l'autre enſemble, elles ſe nuiſent mutuellement. Et ailleurs : Perſonne ne peut ſervir aux fonctions eccleſiaſtiques, & garder exactement la regle monaſtique. Il faut donc croire, qu'il ne ſe comptoit plus pour moine, ni Auguſtin & les autres, qui avoient été tirez du cloître, pour entrer dans le clergé ; quoiqu'ils pratiquaſſent, autant qu'ils pouvoient, les obſervances monaſtiques.

v. *epiſt.* 27.
III. *epiſt.* 11.
IV. *epiſt.* 1.

Saint Gregoire continuë dans le concile de Rome : Nous défendons auſſi à l'évêque, de faire inventaire des biens ou des titres du monaſtere, même aprés la mort de l'abbé. Mais s'il eſt neceſſaire, l'abbé le fera de l'avis des moines. Nous défendons à l'évêque de celebrer des meſſes publiques

Digitized by Google

dans le monaſtere : de peur de donner occaſion au peuple, & même aux femmes, de s'aſſembler dans les retraites des moines : ce qui n'eſt pas expedient pour leurs ames. Que l'évêque ne prétende pas y mettre ſa chaire, ou y faire le moindre reglement, ſinon à la priere de l'abbé : qui doit toûjours avoir les moines en ſa puiſſance. Nous voulons que ce decret ſoit obſervé à l'avenir par les évêques ; enſorte que les moines ne ſoient détournez du ſervice divin, par aucun trouble, ni aucune vexation de la part des eccleſiaſtiques ou des ſéculiers. Aprés que ſaint Gregoire eut ainſi parlé, tous les évêques répondirent : Nous nous conjoüiſſons de la liberté des moines, & nous confirmons ce que vôtre ſainteté vient d'en ordonner. Ce concile peut être regardé, comme le modele des premiers privileges accordez aux monaſteres. AN. 601.

XXXIV. Reglemens pour les moines.

Saint Gregoire avoit déja fait les mêmes reglemens en diverſes occaſions particulieres. Sur la requête de l'abbé Luminoſus, il défendit à Caſtorius évêque de Rimini, de celebrer des meſſes publiques dans ſon monaſtere, ni de faire inventaire de ſes biens : lui laiſſant ſeulement le droit d'ordonner l'abbé élû par la communauté. Il reprit Felix évêque de Peſaro, de ce que contre la défenſe du pape ſon predeceſſeur, il avoit celebré la meſſe ſolemnelle à la dédicace d'un monaſtere, & y avoit mis ſa chaire. Il lui ordonne de l'ôter, & d'y envoyer un prêtre, ſi les moines veulent qu'on y celebre la meſſe. Il ordonne à Secondin évêque de Taormine, en Sicile, d'ôter le baptiſtere d'un

IV. *epiſt.* 41. 43.

V. *ep.* 46.

VI. *epiſt.* 12.

II. *epiſt.* 57.

monaſtere, & de mettre un autel à la place où ſont les fonts. Il ordonna à Fortunat évêque de Naples, de conſacrer l'égliſe d'un monaſtere, mais ſans meſſes publiques ; & à la charge, qu'on n'y conſtruiroit jamais de baptiſtere, & qu'il n'y auroit point de prêtre cardinal. Mais, ajoûte-t-il, toutes les fois que les moines voudront, qu'on y celebre la meſſe, ils vous demanderont un prêtre.

VIII. epiſt. 3.

III. ep. 18.

L'égliſe de ſaint Pancrace de Rome, avoit été confiée à des prêtres, qui la negligeoient tellement, que ſouvent le peuple y venant le dimanche pour entendre la meſſe, & n'y trouvant point de prêtre, ſe retiroient en murmurant. Ce qui montre, qu'à Rome on diſoit la meſſe en pluſieurs égliſes. Saint Gregoire ôta ces prêtres negligens, & mit en leur place une communauté de moines : à la charge d'y avoir un prêtre étranger, pour celebrer la meſſe, qui ſeroit logé & nourri dans le monaſtere. Toutefois, il y avoit des moines prêtres ; & ſaint Gregoire ordonne à Victor évêque de Palerme, d'ordonner prêtre dans le monaſtere de ſaint Hermes, celui qui ſera choiſi de la communauté, & qui en ſera digne : mais à la charge, que ce ne lui ſera pas une cauſe d'en ſortir. Il reprend Jean évêque d'Orviete, de ce qu'il défendoit de celebrer la meſſe dans un monaſtere, & d'y enterrer les morts.

V. ep. 41.

I. epiſt. 22.

En protegeant les moines, ſaint Gregoire ne prétendoit pas autoriſer le relâchement. Soyez, dit-il, ſoigneux du ſervice divin, & continuellement appliquez à la priere : de peur qu'il ne ſemble, que vous ayez moins cherché à vous mettre

IV. epiſt. 42.

Digitized by Google

l'esprit en repos, qu'à éviter la correction de l'évêque. Aussi écrivant à Jean évêque de Squillace, en faveur du monastere de Castel, il ajoûte : Veillez avec soin sur la conduite des moines; & si vous en voyez quelqu'un qui vive mal, ou qui tombe, ce qu'à Dieu ne plaise, dans quelque peché honteux : corrigez-le suivant la rigueur de la regle. Au contraire, il trouvoit fort mauvais, que les moines fugitifs ou excommuniez par leurs abbez, trouvassent de la protection chez les évêques. Il en écrit à Dominique évêque de Carthage, & à Chrysante évêque de Spolete.

VII. *epist.* 35. *ind.* 1.

VI. *epist.* 32. VII. *epist.* 36. *ind.* 2.

Il ordonna, que plusieurs monasteres ruïnez par les guerres & abandonnez, fussent unis à d'autres qui subsistoient : mais à la charge, que l'abbé envoyeroit dans les premiers, des moines pour y faire le service ; & sans préjudice de la jurisdiction des évêques, quand les monasteres unis seroient en differens dioceses.

VIII. *epist.* 39. IX. *epist.* 67. XI. *epist.* 4.

On trouve dans les lettres de saint Gregoire, plusieurs autres reglemens touchant les moines. Il louë Janvier évêque de Caillari, d'avoir empêché de fonder un monastere d'hommes, dans une maison attenante, à un monastere de filles. Il eut grand soin de reprimer les moines fugitifs & vagabonds. Dés le commencement de son pontificat, il ordonna au soûdiacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, de rassembler dans un monastere de Messine, des moines de Calabre, qui fuyant l'incursion des barbares, s'étoient dispersez par toute la Sicile, & vivoient sans superieur & sans

IX. *epist.* 20.

I. *epist.* 39.

Digitized by Google

discipline. Il ordonna à Anthemius, recteur des
I. epist. 40. patrimoines de Campanie, d'empêcher les moines de passer d'un monastere à l'autre ; & de les renfermer dans leurs monasteres, avec le châtiment convenable : particulierement ceux qui s'étoient
XII. epist. 20. mariez, ce qu'il traite d'abomination. On voit le même soin la derniere année de son pontificat, pour faire renfermer deux moines, dont l'un s'étoit marié. Les habitans de plusieurs terres d'Italie, fuyant les barbares, s'étoient retirez avec les femmes dans
I. epist. 48. l'isle Ophiaria, habitée par des moines. Saint Gregoire écrivit au même Anthemius, d'en bannir les femmes absolument. Et parce que la vie étoit dure dans ces monasteres des isles, il défendit d'y recevoir de jeunes gens au dessous de dix-huit ans.

X. epist. 22. Saint Gregoire ne souffroit aux moines, ni de sortir seuls, ni de posseder rien en propre. L'un & l'autre paroît par une lettre du mois de Février, indiction cinquiéme, l'an 602. Claude abbé de Classe étant mort, les moines demanderent au pape pour abbé, un d'entre eux nommé Constantius. J'en ai eu horreur, dit-il, parce que je sai qu'il aime la proprieté : ce qui montre clairement, qu'il n'a point le cœur d'un moine. Je sçai de plus, qu'il a osé aller seul à un monastere de la province de Picenum, sans aucun de ses freres. Or celui qui marche sans témoins, ne vit pas bien. Il recommande ensuite tres-expressément, de bannir la proprieté de ce monastere. Car, dit-il, si elle y demeure, il n'y aura ni concorde ni charité. Qu'est-ce que la vie monastique, sinon le mépris du monde ? Et comment

Digitized by Google

peut-on dire qu'on le mépriſe, quand on cherche l'argent ? Il obligeoit les parens de donner penſion à un moine, qui ne pouvoit travailler. VII. *epiſt.* 1. *ind.* 1.

Comme les moines ne poſſedoient rien en propre, il ne leur étoit pas permis de faire teſtament ; & les loix le défendoient. Toutefois ſaint Gregoire diſpenſa de cette regle Probus abbé de ſon monaſtere de ſaint André : mais il n'accorda cette diſpenſe, que dans un concile de cinq évêques & dix prêtres, tenu à Rome le cinquiéme d'Octobre, l'an 600. indiction quatriéme. On y lut la requête de Probus, où il diſoit : Vous ſavez, qu'ayant quitté le monde depuis quelques années, j'avois reſolu de demeurer dans ma cellule en particulier, pour ce qui me reſte à vivre. C'eſt pourquoi je n'ai point diſpoſé du peu que j'avois : ſachant que mon fils me ſuccederoit auſſi-bien *ab inteſtat*, que par teſtament. Mais un jour étant venu avec les autres vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes d'entrer dans le monaſtere, & de prendre la charge d'abbé : & je fus obligé d'obéïr auſſi-tôt, ſans avoir eu le temps de diſpoſer de mon bien. C'eſt pourquoi je vous ſupplie de me le permettre, afin que mon obéïſſance ne ſoit pas préjudiciable à mon fils, qui eſt pauvre. VII. *epiſt.* 7. *ind.* 2. IX. *epiſt.* 12.

Saint Gregoire ayant fait retirer l'abbé Probus, pour déliberer ſur ſa requête, le fit rentrer, & dit : Tout ce que vous avez expoſé eſt vrai : nous vous avons fait abbé malgré vous ; & pour vous empêcher de vous en dédire, nous avons été obligez de vous envoyer ſur le champ à ce monaſtere, dont

vous n'étiez pas seulement moine. C'est pourquoi, nous vous accordons la liberté de disposer de tous vos biens, comme si vous n'étiez point entré dans le monastere.

Pour ôter aux abbez, aussi-bien qu'aux moines, tout prétexte de sortir: saint Gregoire veut, que pour la poursuite de leurs affaires, ils ayent un procureur séculier, à qui ils donnent un salaire raisonnable. On ne devoit point élire abbé, celui qui étoit tombé dans un peché d'impureté. Les abbez devoient être soûmis aux évêques. L'abbé Eusebe avoit été excommunié par Maximien évêque de Syracuse, qui depuis lui avoit rendu sa communion: ayant été repris severement par saint Gregoire, de l'avoir fait par passion: mais Eusebe ne vouloit pas accepter la communion, qui lui étoit offerte. Saint Gregoire lui écrit: Quoiqu'il ne dût pas en user ainsi, vous deviez le souffrir humblement. C'est peu de nous humilier devant ceux qui nous honorent: les séculiers en font bien autant. Aprés cette correction, il ajoûte: J'ai mandé au soûdiacre Pierre, de vous donner cent sous d'or; & je vous prie de ne le pas prendre à injure. Il assistoit volontiers les monasteres pauvres: mais pourvû qu'il fût bien informé de la regularité des moines. Et leur donnoit même la joüissance pour un temps, de quelque terre de l'église Romaine. Il vouloit que les moines s'appliquassent à la lecture; & dit à ce sujet: Considerez combien c'est un grand peché, que vous negligiez d'apprendre les commandemens de Dieu, tandis qu'il vous nourrit des offrandes d'autrui.

1. *epist.* 67.
11. *epist.* 3. *ind.* 11.
Ibid. epist. 23.
III. *epist.* 26.
11. *epist.* 24.
1. *epist.* 23.
1. *epist.* 1. *ind.* 10.
X. *epist.* 51.
11. *epist.* 3. *ind.* 11.

Digitized by Google

d'autrui. Ce qui montre qu'il ne leur demande, que des lectures de pieté.

S'il ne vouloit pas que les moines fortifiſſent pour leurs affaires, à plus forte raiſon les religieuſes. Auſſi reprend-il ſeverement Janvier de Caillari, de ce qu'il n'entretenoit pas le ſage reglement de ſes predeceſſeurs; portant que quelques hommes éprouvez d'entre le clergé, ſe chargeaſſent des affaires des religieuſes : enſorte qu'elles n'euſſent aucun prétexte d'en ſortir. Et ſi quelqu'une, ajoûte-t-il, par la licence paſſée, eſt tombée dans quelque crime; nous voulons qu'elle ſoit renfermée pour faire penitence, dans un monaſtere de filles, d'une obſervance plus reguliere. Il ordonne de prendre une religieuſe qui avoit quitté ſon habit, & la renfermer dans un monaſtere, où elle ſoit gardée ſeurement; & reprend avec grande ſeverité, l'évêque du lieu & le défenſeur de l'égliſe Romaine, de n'avoir pas empêché ce ſcandale. Il défend de faire de jeunes abbeſſes, & veut qu'elles ayent ſoixante ans: qu'elles ſoient de la maiſon, choiſies par la communauté, & établies par l'évêque. C'eſt ainſi qu'il en écrivit à Reſpecta abbeſſe de ſaint Caſſien de Marſeille, en confirmant ſes privileges. Il vouloit que les monaſteres de filles fuſſent ſuffiſamment fondez. C'eſt ce que j'ai trouvé dans les lettres de ſaint Gregoire, touchant les perſonnes religieuſes de l'un & de l'autre ſexe.

III. *epiſt.* 9.

VII. *ep.* 9. *ind.* 1.

III. *epiſt.* 11.

VI. *epiſt.* 12.

II. *epiſt.* 59. *ind.* 11.

VII. *epiſt.* 6. *ind.* 1.

VIII. *epiſt.* 63.

XXXV. Seconde miſſion en Angleterre. *Sup. n.* 14

Le prêtre Laurent, que ſaint Auguſtin d'Angleterre avoit envoyé à Rome trois ans auparavant, fut renvoyé par ſaint Gregoire en 601. avec plu-

AN. 601. sieurs autres moines, pour soûtenir cette mission; dont les principaux étoient Mellitus, Juste, Paulin & Rufinien. Il les chargea de réponses aux consultations d'Augustin, & de plusieurs autres lettres: deux à Augustin même, quinze pour le recommander aux évêques de Gaule & aux princes. Il y en a deux à saint Virgile d'Arles: dans l'une desquelles saint Gregoire lui recommande Augustin, en cas qu'il aille le trouver; & ajoûte: Comme il arrive souvent, que ceux qui sont sur les lieux sont plûtôt avertis des desordres, si vous apprenez les fautes de quelques évêques, ou d'autres, examinez-les soigneusement avec lui, & y apportez le remede convenable. Cette lettre est du dixiéme des calendes de Juillet, indiction quatriéme: c'est-à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

Beda l. hist. c. 29.

IX epist. 49.

IX. epist. 63. ap. Bed. l. hist. c. 28.

Saint Gregoire écrivit aussi à Etherius de Lion, & à Aregius de Gap, pour les exhorter, comme Virgile, à tenir un concile contre la simonie, & leur recommander les mêmes moines. Dans la lettre à Etherius, il ajoûte: Quant à ce que vous prétendez à l'avantage de vôtre église, nous avons fait chercher dans nos archives, & il ne s'est rien trouvé. Envoyez-nous donc les lettres que vous dites avoir, afin que nous voyions ce qu'il faut vous accorder. Quant aux actes & aux écrits de saint Irenée, nous les avons cherchez soigneusement, il y a long-temps: mais on n'en a rien pû trouver jusques à present. Ainsi il paroît que l'on n'avoit rien alors de saint Irenée, ni à Lion, ni à Rome. Comme les missionnaires d'Angleterre devoient passer

IX. ep. 50. 51.

Digitized by Google

à Vienne, saint Gregoire les recommanda encore à l'évêque Didier. Mais dans la même lettre, il le reprend severement de ce qu'il enseignoit la Grammaire. Une même bouche, dit-il, ne peut prononcer les loüanges de Jupiter & de Jesus-Christ; & il est horrible, qu'un évêque chante ce qui ne convient pas même à un laïque pieux. C'est ce qui m'oblige à m'en informer exactement: car si je trouve que ce bruit est faux, j'en rendrai graces à Dieu. Pour enseigner la Grammaire, il falloit expliquer les poëtes profanes, avec quelque peril de favoriser l'idolâtrie. Mais cet éloignement des lettres humaines, contribuoit à l'ignorance, qui commençoit à regner chez les Romains. AN. 601. IX. epist. 48.

Enfin il y a une autre lettre generale à plusieurs évêques des Gaules, chez lesquels les missionnaires pouvoient passer; savoir Mennas de Toulouse, Serenus de Marseille, Simplicius de Paris, & Licinius d'Angers. L'adresse de la lettre porte aussi les noms de Loup de Challon, d'Agilius, ou plûtôt Aigulfe de Mets, de Melantius de Roüen: mais on prétend qu'ils n'occupoient pas ces sieges en 601. Simplicius de Paris avoit succedé à Faromode. Licinius d'Angers est plus connu sous le nom de saint Lesin. Il étoit de la famille royalle, & parent du roi Clotaire: dont il fut comte de l'étable, ou premier écuyer. Ensuite il fut comte d'Angers: puis il renonça au monde, entra dans le clergé, & fut enfin ordonné évêque de la même ville. On lui attribuë plusieurs miracles. Saint Gregoire écrivant à ces évêques, leur dit: Il se convertit une si gran- IX. epist. 51. V. Coint. an. 601. n. 38. Vita ap. Boll. 13. Febr. p. 678. n. 4.

AN. 601. de multitude d'Anglois, que nôtre frere Auguſtin aſſure, que ceux qu'il a emmenez avec lui pour cette œuvre, ne peuvent ſuffire pour aller en tant de lieux : c'eſt pourquoi nous lui envoyons quelques moines, avec le prêtre Laurent & l'abbé Mellitus. Nous vous prions d'exercer envers eux la charité convenable ; en ſorte que rien ne retarde leur voyage, & que vous ayez part au merite de cette bonne œuvre.

XXXVI. Lettre aux princes.

Quant aux princes : ſaint Gregoire écrivit à Theodoric roi de Bourgogne, à ſon frere Theodebert roi d'Auſtraſie, & à leur ayeule Brunehaut ; & d'ailleurs au jeune Clotaire, qui regnoit en Neuſtrie, & avoit perdu ſa mere Fredegonde quatre ans auparavant, en 597. Les lettres à ces trois rois contiennent en ſubſtance la même choſe. Il les exhorte à faire aſſembler un concile contre la ſimonie, & les remercie des faveurs qu'ils ont faites à Auguſtin : les priant d'en uſer de même à l'égard de ceux qu'il lui envoye. Il y a deux lettres à Brunehaut, où ſaint Gregoire loüe extrêmement ſa foi & ſon amour pour la religion : mais il lui écrivit enſuite une autre lettre, pour l'exhorter à corriger quelques évêques, dont il avoit appris que la vie étoit ſcandaleuſe. Puiſque ceux, dit-il, qui devroient y remedier, n'en ont pas le zele, il entend les metropolitains : écrivez-moi, afin que j'envoye de vôtre conſentement une perſonne, qui puiſſe avec les autres évêques rechercher exactement ces deſordres. Car, quand on peut les corriger, on ne peut les diſſimuler ſans s'en rendre complice.

IX. *epiſt.* 53. 54. 55.

IX. *ep.* 56. 57.

XI. *epiſt.* 64.

Ayez donc soin de vôtre ame, & de vos petits-fils, AN. 601.
si vous voulez qu'ils regnent heureusement ; & avant que le Createur leve la main pour frapper, appliquez-vous sérieusement à reprimer ces crimes. Il semble que saint Gregoire prévît les malheurs, dont cette reine & sa famille étoit menacée.

Il ne manqua pas d'écrire au roi des Anglois, & à la reine son épouse, qu'il nomme Aldiberge, quoique d'autres la nomment Berthe. Saint Gregoire commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée à Augustin. Il la compare à sainte Helene mere de Constantin ; dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi Chrétienne. Il l'exhorte à affermir le roi son époux dans le zele de la religion, & à reparer ainsi le long-temps qu'elle a differé de travailler à sa conversion ; il l'excite à procurer celle de tous ses sujets, & ajoûte : Vos bonnes œuvres sont connuës non seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour vôtre conservation, mais en divers lieux, & jusques à C. P. la renommée les a portées jusques aux oreilles de l'empereur : Quant au roi Ethelbert, qu'il nomme Aldibert, il l'exhorte à conserver fidelement la grace qu'il a reçuë : à étendre la foi dans ses sujets, abolir le culte des idoles, détruire leurs temples ; & établir les bonnes mœurs par les exhortations, les carresses, les menaces, mais principalement par son exemple ; lui proposant celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de l'évêque Augustin, & à s'unir à lui étroitement ; enfin il lui envoye des presens de la part de saint Pierre,

IX. epist. 58.

IX. epist. 60.

AN. 601. qu'il nomme petits, quoiqu'ils fussent magnifiques; pour toucher ce roi barbare par des choses sensibles. La lettre se trouve dattée du même jour, que celle à saint Virgile d'Arles, c'est-à-dire du vingt-deuxiéme de Juin 601.

Beda l. hist. c. 32.

XXXVII. Lettre à Augustin.

Enfin saint Gregoire écrivit à saint Augustin deux lettres, dont la derniere est dattée du même jour. Dans la premiere, qui étoit pour lui seul, il commence par le feliciter de la conversion des Anglois; puis il ajoûte : Dans cette joye, mon cher frere, il y a grand sujet de crainte : car je sai que Dieu a fait par vous de grands miracles dans cette nation. Souvenons-nous donc, que quand les disciples disoient avec joye à leur divin maître : Seigneur en vôtre nom les demons mêmes nous sont soûmis ; il leur répondit : Ne vous en réjoüissez pas ; réjoüissez-vous plûtôt de ce que vos noms sont écrits au ciel. Les noms de tous les élûs y sont écrits ; & toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or les disciples de la verité ne doivent pas se réjoüir d'un bien passager & particulier pour eux : mais du bien qui leur est commun avec tous, & dont ils se réjoüissent éternellement. Tandis que Dieu agit ainsi par vous au dehors, vous devez, mon cher frere, vous juger severement au dedans ; & bien connoître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé Dieu par la langue, ou par les œuvres : ayez toûjours ces fautes presentes à l'esprit, pour reprimer la gloire qui s'éleveroit dans vôtre cœur ; & songez que ce don des miracles ne vous est pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le

Lib. 1. epist. 58.

Luc. x. 17. 20.

Digitized by Google

salut. Moïse ce grand serviteur de Dieu, aprés tant de miracles étant arrivé à la terre promise; Dieu lui reprocha la faute qu'il avoit faite trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourroit tirer l'eau de la roche. Combien donc devons-nous trembler, nous qui ne savons pas encore si nous sommes élûs? Vous savez ce que dit la verité même dans l'évangile. Plusieurs me viendront dire en ce jour-là: Seigneur, nous avons prophetisé en vôtre nom; nous avons chassé les demons, & fait plusieurs miracles: & je leur declarerai, que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainsi, pour vous humilier: mais vôtre humilité doit être accompagnée de confiance. Car tout pecheur que je suis, j'ai une esperance certaine, que tous vos pechez vous seront remis, puisque vous avez été choisi pour procurer la remission aux autres, & donner au ciel la joye de la conversion d'un si grand peuple. Rien ne prouve mieux la verité des miracles d'Augustin, que ces avis si sérieux de saint Gregoire.

AN. 601. *Num.* XXVII. 12. *Matth.* VII. 22.

L'autre lettre, qui devoit être publique, est pour l'établissement des évêchez en Angleterre. Nous vous accordons, dit-il, l'usage du pallium, seulement pour la messe; à la charge d'établir douze évêques, qui vous seront soûmis: enforte que l'évêque de Londres soit toûjours à l'avenir consacré par son propre concile, & reçoive le pallium du saint siege. Vous envoyerez pour évêque à Yorc, celui que vous jugerez à propos: à condition que si cette ville & les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera aussi douze évêques, & sera

XII. *epist.* 25.

Digitized by Google

metropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium ; & nous voulons qu'il soit soûmis à vôtre conduite : mais aprés vôtre mort, il sera le superieur des évêques qu'il aura ordonnez, sans qu'il dépende en aucune maniere de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres & celui d'Yorc, se reglera suivant l'ordination ; & ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnez par vous & par celui d'Yorc, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soûmis.

XXXVIII. Réponses aux questions d'Augustin.

Outre ces lettres le pape saint Gregoire envoya un grand memoire, pour répondre à onze articles de difficultez proposées par Augustin, dont voici la substance ; De tout le revenu de l'église, on doit faire quatre portions : la premiere pour l'évêque & sa famille, à cause de l'hospitalité ; la seconde pour le clergé, la troisiéme pour les pauvres, la quatriéme pour les reparations. Pour vous, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre separé de vos clercs ; mais établir dans la nouvelle église des Anglois, la vie commune, à l'exemple de l'église naissante.

Greg. xii. epist. 31.

Interr. 1.

Interr. 2.

Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrez, & qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier & recevoir leurs gages hors de la communauté. Comme dans la primitive église il est écrit, que l'on distribuoit à chacun selon son besoin. Mais il faut avoir soin, qu'ils vivent suivant la regle de l'église ; qu'ils chantent les pseaumes, & pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y

Act. IV. 35.

Digitized by Google

n'y a point de portions à faire pour l'hoſpitalité, ou pour les pauvres : mais tout ce qui reſte, aprés avoir pris le neceſſaire, doit être employé en œuvres pies. Saint Gregoire ſuppoſe ici la continence dans tous les ordres ſacrez. En effet, Pelage ſon predeceſſeur, ſachant qu'en Sicile l'on permettoit aux ſoûdiacres l'uſage de leurs femmes, ordonna que cette coûtume ſeroit abolie ; & ſaint Gregoire confirma ce reglement ; ordonnant à Leon évêque de Catane, de faire obſerver la continence aux ſoûdiacres, ſuivant l'uſage du ſaint ſiege. AN. 601. *Greg. III. epiſt. 34.*

Saint Gregoire continuë : Dans l'égliſe des Anglois, où vous êtes encore ſeul évêque, il faut bien que vous en ordonniez, ſans être aſſiſté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils aſſiſteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous prétendons qu'ils ne ſoient point éloignez : enſorte que rien ne les empêche de s'aſſembler, pour en ordonner d'autres, au nombre de trois ou quatre : comme dans le monde, on aſſemble des perſonnes déja mariées, pour prendre part à la joye des nôces. *Interr. 2.*

Nous ne vous attribuons aucune autorité ſur les évêques des Gaules, au préjudice de l'évêque d'Arles : qui depuis long temps a reçu le pallium de nos predeceſſeurs. Si donc il vous arrive de paſſer en Gaule, vous devez agir auprés de lui, pour corriger les évêques, & l'exciter, s'il n'étoit pas aſſez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec *Interr. 3.*

AN. 601. vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juriſdiction ſur les évêques de Gaule : & ne pouvez les reformer, que par la perſuaſion & le bon exemple. Car il eſt écrit dans la loi, que celui qui paſſe dans la moiſſon d'autrui, ne doit pas y mettre la faucille. Quant aux évêques de Bretagne, nous vous en commettons entierement le ſoin : pour inſtruire les ignorans, fortifier les foibles, & corriger les mauvais. C'étoit les évêques des Bretons, anciens habitans de l'iſle, Chrétiens depuis long-temps : mais tombez dans l'ignorance & la corruption des mœurs.

Deut. XXIII. 25.

Int. 3. La foi étant une, diſoit Auguſtin, pourquoi les coûtumes des égliſes ſont-elles ſi differentes : comme celles de l'égliſe Romaine & des égliſes des Gaules, dans la celebration des meſſes ? Saint Gregoire répond : Vous ſavez la coûtume de l'égliſe Romaine, où vous avez été nourri : mais je ſuis d'avis, que ſi vous trouvez, ſoit dans l'égliſe Romaine, ſoit dans celles des Gaules, ſoit dans quelque autre, quelque choſe qui ſoit plus agreable à Dieu : vous le choiſiſſiez avec ſoin, pour l'établir dans la nouvelle égliſe des Anglois. Car nous ne devons pas aimer les choſes à cauſe des lieux ; mais les lieux à cauſe des bonnes choſes.

Int. 4. Celui qui aura dérobé quelque choſe à l'égliſe, doit être puni, ſelon la qualité de la perſonne ; mais toûjours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable, & lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il reſtituë la choſe dérobée : mais ſans augmentation, afin qu'il ne

Digitized by Google

semble pas que l'église veüille profiter de sa perte. Saint Gregoire ajoûte ceci, à cause de la restitution du double, ou du quadruple, ordonnée par les loix Romaines, & même par la loi de Dieu. AN. 601. Ex. xxii. 1.

Touchant les degrez de parenté ou d'affinité, qui empêchent le mariage, saint Gregoire décide, que deux freres peuvent épouser les deux sœurs. C'est un crime d'épouser la femme de son pere ou de son frere. La loi Romaine permet les mariages des cousins germains ; mais l'église les défend, comptant ce degré pour le second, & permet de se marier au troisiéme & au quatriéme. Les nouveaux Chrétiens, qui avant leur conversion ont contracté des mariages illicites, doivent être avertis, de se separer, par la crainte du jugement de Dieu : sans toutefois les priver de la communion du corps & du sang de N. Seigneur, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance. Car l'église dissimule quelques abus, pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui se convertissent, de s'abstenir de ces conjonctions illicites ; & s'ils y tombent ensuite avec connoissance, les priver de la communion. Interr. 5. 6. Interr. 7.

Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fecondité est un don de Dieu. On peut aussi la baptiser sitôt qu'elle est délivrée, & l'enfant sitôt qu'il est né, s'il y a peril de mort. Il n'y a point de temps reglé aprés les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église ; & ce qui en est dit dans l'ancienne loi, doit être pris dans un sens mysterieux. Les maris doivent s'abste- Interr. 10. Levit. xii.

AN. 601. nir de leurs femmes tant qu'elles ſont nourrices; & elles ne doivent point ſe diſpenſer de nourrir elles-mêmes leurs enfans. Saint Gregoire ajoûte quelques déciſions, ſur l'uſage du mariage, & ſur certains accidents naturels de l'un & de l'autre ſexe, par rapport à l'entrée de l'égliſe, & à la ſainte communion: parce qu'il étoit neceſſaire d'inſtruire ſur tous ces points, l'égliſe naiſſante des Anglois.

Int. 11.

XXXIX. Liturgie Gallicane.

Ce que dit Auguſtin de la difference entre les Gaules & Rome, pour la celebration des meſſes, m'engage à dire un mot de la liturgie Gallicane. On croit qu'elle commençoit comme la Romaine, par l'antiene que nous nommons introïte; & il eſt certain que l'on y diſoit *Kyrie eleiſon*. Le prêtre prononçoit ce que l'on nommoit preface, qui étoit une courte exhortation au peuple, à paſſer ſaintement ce ſaint jour: puis on liſoit une prophetie, ou une autre leçon de l'ancien teſtament, qui étoit ſuivie d'un pſeaume ou répons revenant à nôtre graduel. Le diacre faiſoit faire ſilence, & le prêtre diſoit la premiere oraiſon ou collecte: avant laquelle, quelquefois, on fléchiſſoit les genoux. Le ſoûdiacre liſoit l'épître: puis le diacre s'avançoit avec le livre de l'évangile, & le liſoit ſur le lambon. Aux fêtes des ſaints, on liſoit leurs actes, avant ces trois lectures de l'écriture. Si l'on prêchoit, c'étoit aprés l'évangile. Puis on faiſoit ſortir les excommuniez; le diacre apportoit de la ſacriſtie les vaſes ſacrez, & tous les fidelles, tant hommes que femmes, offroient du pain & du vin. Le prêtre en ayant mis ce qu'il falloit ſur l'autel, le

Interr. 3. *Mabill.* 1. *li. turg. Gall. c.* 5.

Conc. Vaſ. 11. *c.* 3.

Conc. Matiſc. 11. *c.* 4.

Digitized by Google

couvroit de la palle ; qui étoit un tapis ou toillette de soye, assez grande pour couvrir l'autel entier. On lisoit ensuite les diptyques, qui contenoient les noms des saints, dont on honoroit la memoire par ce sacrifice ; & de ceux pour qui on l'offroit, tant vivans que morts. Puis le prêtre disoit une oraison, que l'on appelloit pour ce sujet, la collecte, aprés les noms. Les fideles se donnoient alors le baiser de paix ; & le prêtre disoit une autre oraison, nommée la collecte, aprés la paix. AN. 601.

Le prêtre disoit ensuite ce que nous appellons la preface, & que l'on nommoit contestation, illation, ou immolation. On y rapportoit en abregé le mystere ou la vie du saint ; & elle changeoit à chaque messe, comme les autres oraisons. Elle étoit toûjours précedée de ces paroles solemnelles : Elevez vos cœurs & le reste, que nous trouvons usité en tous temps, par toutes les égliſes du monde : & elle finissoit par le *Sanctus*, ou trisagion chanté par tout le peuple. Aprés le *Sanctus*, & à la place du canon, suivoit une autre collecte ou oraison tres-courte, & differente pour chaque messe. Elle étoit jointe à l'action du sacrifice, ou consecration, par ces paroles : Qui la veille de sa passion. La consecration du calice étoit suivie d'une priere nommée collecte, aprés la secrete, ou aprés le mystere : parce que la consecration se faisoit tout bas. On disoit ensuite une autre collecte, pour servir de preface à l'oraison dominicale, qui étoit chantée par tout le peuple, comme en Orient, & suivie d'une autre collecte. Le diacre disoit alors : Inclinez-vous pour la bene-

Greg. II. mirac. S. Mart. c. 14.

Conc. Vasc. II. c. 3.

Greg. II. mirc. Mart. c. 30.

AN. 601. diction, & l'évêque prononçoit une benediction à plusieurs repriſes: telle que nos évêques en diſent encore aux fêtes les plus ſolemnelles. Suivoit la communion, que tout le monde venoit recevoir à l'autel, mêmes les femmes. On donnoit aux hommes l'euchariſtie dans la main, & ils la portoient eux-mêmes à leur bouche. Les diacres donnoient la communion du calice. Ceux qui ne recevoient pas l'euchariſtie, recevoient des eulogies, ou pains benis: pour marque qu'ils ne laiſſoient pas d'être dans la communion de l'égliſe.

Mabil. liturg. I. c. 5. n. 24.

Greg. T. hiſt c. 8.

Id. V. hiſt. c. 14.

Telle étoit la liturgie Gallicane au ſixiéme ſiecle, & pendant les deux ſuivans : autant qu'on la peut connoître par le témoignage des auteurs du temps ; & encore plus ſûrement par l'ancien lectionaire, publié en 1685. & par trois anciens meſſels ou ſacramentaires, publiez en 1680. L'antiphonier n'a pas encore été retrouvé. Les principales differences d'avec la liturgie Romaine, ſont: la premiere preface: la leçon de l'ancien teſtament avant l'épître: les trois collectes, aprés les noms, aprés la paix & aprés la conſecration : la breveté du canon, & la benediction ſolemnelle avant la communion. Les auteurs de la liturgie Gallicane étoient, comme l'on croid, ſaint Hilaire, qui outre le livre des hymnes, en avoit fait un des myſteres : Muſée prêtre de Marſeille, qui par ordre de l'évêque Venerius, tira de l'écriture ſainte les leçons pour les fêtes de toute l'année, avec les répons & les capitules convenables. Il compoſa enſuite un livre des ſacremens ; qui outre les prieres, & les conteſtations

V. Mabill. liturg. G. I. c. 4. n. 5.

Hier. ſcript. c. 100.

Genn. illuſtr. c. 79.

Digitized by Google

ou prefaces, contenoit auſſi les pſeaumes, que l'on devoit chanter, ſuivant les leçons. Il mourut ſous Leon & Majorien aprés le milieu du cinquiéme ſiecle. Sidonius avoit auſſi compoſé un livre des meſſes, auquel Gregoire de Tours fit une preface. AN. 601. *Greg. 11. hiſt. c. 23.*

XL. Suite de la Miſſion d'Angleterre.

Saint Auguſtin avoit prié ſaint Gregoire, de lui envoyer des reliques de ſaint Sixte martyr; parce qu'il y avoit un lieu où l'on prétendoit avoir ſon corps; mais ſaint Auguſtin n'en étoit pas perſuadé. Saint Gregoire lui en envoye, & ajoûte: Si ce corps, que le peuple croid être d'un martyr, n'éclate par aucun miracle, & ſi perſonne des anciens ne témoigne avoir appris l'hiſtoire de ſon martyre: je ſuis d'avis, que vous bouchiez entierement le lieu où eſt ce corps, & que vous mettiez ailleurs les reliques que vous avez demandées; afin de ne permettre pas au peuple de quitter le certain pour honorer l'incertain. *Poſt. interr. 9.*

Aprés que Mellitus & ſes compagnons furent partis de Rome, comme ils étoient encore en chemin, ſaint Gregoire lui écrivit en ces termes: Quand vous ſerez arrivé auprés de nôtre frere Auguſtin, dites lui, qu'aprés avoir long-temps examiné en moi-même l'affaire des Anglois, j'ai penſé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais ſeulement les idoles qui y ſont. Il faut faire de l'eau benîte, les en arroſer, dreſſer des autels, & y mettre des reliques. Car ſi ces temples ſont bien bâtis, il faut les faire paſſer du culte des demons, au ſervice du vrai Dieu: afin que cette nation voyant, IX. *epiſt.* 7[illegible].

Digitized by Google

AN. 601. que l'on conserve les lieux ausquels elle est accoûtumée, y vienne plus volontiers. Et parce qu'ils ont accoûtumé de tuer beaucoup de bœufs en sacrifiant aux demons : il faut leur établir quelque solemnité, comme de la dédicace, ou des martyrs, dont on y met les reliques. Qu'ils fassent des feüillées autour des temples changez en églises, & qu'ils celebrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au demon, qu'ils les tuent pour les manger & rendre graces à Dieu, qui les rassasie de ces viandes. Afin que leur laissant quelques réjoüissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joyes interieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coûtumes à la fois : on ne s'éleve pas en un lieu haut en sautant, on y monte pas à pas.

Beda l. hist. c. 29. Saint Gregoire avoit chargé Mellitus & ses compagnons, de porter en Angleterre generalement, tout ce qui étoit necessaire pour le service des églises. Des vases sacrez, des tapis d'autel, des ornemens d'églises, des habits pour les évêques & pour les clercs, des reliques des apôtres & des martyrs, *Ibid. c. 33.* & quantité de livres. Augustin de son côté, ayant établi son siege épiscopal dans la capitale du royaume de Cant, nommée alors Doroverne, & depuis Cantorberi : par la protection du roi, se mit en possession d'une église, que les Romains y avoient autrefois bâtie : la dédia au nom de saint Sauveur, & y établit son habitation pour lui & ses successeurs. Ainsi le projet de saint Gregoire ne fut pas entierement executé : ce ne fut pas l'évêque de Londres,

Digitized by Google

Londres, mais celui de Cantorberi, qui fut metropolitain de la partie meridionale d'Angleterre. Auguſtin fit auſſi un monaſtere prés de Cantorberi, à l'Orient: où à ſa ſollicitation le roi Edelbert bâtit de fond en comble, une égliſe en l'honneur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & l'enrichit de grands dons. Elle étoit deſtinée à la ſepulture d'Auguſtin, & des évêques de Doroverne ſes ſucceſſeurs; & auſſi des rois de Cant. Toutefois ce ne fut pas Auguſtin, mais Laurent ſon ſucceſſeur, qui dédia cette égliſe. Le premier abbé de ce monaſtere, fut le prêtre Pierre, qui avoit fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathedrale de ſaint Auguſtin étoit auſſi une eſpece de monaſtere: puiſqu'il vivoit en commun avec ſon clergé, compoſé de moines comme lui. AN. 601.

XLI. Réponſe aux Iberiens.

Vers le même temps que ſaint Gregoire envoyoit Mellitus en Angleterre, il fut conſulté par Quirice évêque d'Iberie, prés le pont Euxin, au nom de tous les Catholiques de la province: ſi on devoit baptiſer les évêques & les peuples, qui quittoient l'hereſie Neſtoriene, pour rentrer dans l'égliſe Catholique: ou s'il falloit ſe contenter de leur confeſſion de foi. Saint Gregoire lui répondit: Nous avons appris de nos peres, que ceux qui ont été baptiſez dans l'hereſie au nom de la Trinité, ſont reçus au ſein de l'égliſe par l'onction du crême, par l'impoſition des mains, ou par la ſeule profeſſion de foi. C'eſt pourquoi on reçoit les Ariens en Orient, par l'impoſition des mains, en Occident par l'onction: les Monophyſites & les autres, par IX. *epiſt.* 61.

AN. 601. la seule profession de foi. On appelloit en Grec Monophysites, ceux qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ, comme les Eutychéens. Saint Gregoire continuë : Mais on baptise les heretiques, qui ne sont pas baptisez au nom de la Trinité ; comme les Bonosiens, qui ne croyent pas Jesus-Christ Dieu ; & les Cataphryges, qui croyent que Montan est le Saint-Esprit. Et il ne faut point craindre de leur reïterer le baptême, qu'ils n'ont pas reçû. Les Nestoriens sont baptisez au nom de la sainte Trinité. C'est pourquoi il faut seulement les instruire sur la verité de l'incarnation : afin qu'ils croyent que le même Jesus-Christ est fils de Dieu & fils de l'homme, qu'ils confessent publiquement cette verité, qu'ils anathematisent Nestorius, avec tous ses sectateurs, & qu'ils promettent de recevoir les conciles, que l'église reçoit. Alors vous devez les admettre sans difficulté, conservant même leur rang dans leurs églises, pour les ramener plus facilement.

XLII. Affaires d'Afrique. *2. epist. 8.* Un diacre de Numidie se plaignit à saint Gregoire, que son évêque l'avoit déposé injustement : mais saint Gregoire averti, que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb évêque de cette province, en qui il avoit une confiance particuliere, & lui dit : S'il est coupable, qu'il soit enfermé pour faire penitence : s'il est innocent, qu'il soit rétabli dans son ordre, & l'évêque severement puni. La lettre est du mois d'Octobre indiction cinquiéme, c'est-à-dire en 601. On voit par d'autres lettres de saint Gregoire, qu'il étoit fortement

Digitized by Google

attaché à l'ancienne regle, de priver de leurs fonctions les clercs tombez dans des pechez d'impureté, ſans qu'ils puſſent jamais être rétablis. Paulin évêque de la même province, fut accuſé devant ſaint Gregoire, d'avoir frappé & outragé quelques-uns de ſes clercs. Il en écrivit encore à Colomb & à Victor primat de Numidie : les exhortant à examiner l'affaire en concile, & à punir ſeverement Paulin, s'il ſe trouvoit coupable. Il avertit Victor de ne pas ſouffrir, que Paulin mepriſe ſa dignité. J'ai ordonné, ajoûte-t-il, à Hilaire nôtre cartulaire, d'aſſiſter à vôtre jugement, ſi l'affaire le demande. C'étoit apparemment le recteur du patrimoine de ſaint Pierre en cette province. Ces lettres ſont de la même indiction cinquiéme, mais plus avancée, c'eſt-à-dire en 602.

AN. 602.

IV. *ep.* 16. 17. VII. *epiſt.* 25. *ind.* I.

X. *epiſt.* 32. 33.

Il écrivit auſſi à tous les évêques de la province Byzacene en ces termes : Il eſt loüable de reſpecter les ſuperieurs, mais la crainte de Dieu ne permet pas de diſſimuler leurs fautes. Il y a long-temps que j'ai appris des choſes, touchant Clementin vôtre primat, qui m'ont percé le cœur : divers embarras, & principalement les ennemis qui nous environnent, ne m'ont pas donné le loiſir de m'en informer. Mais comme des plaintes ſi conſiderables ne doivent pas demeurer ſans examen, nous vous exhortons à vous en informer, avec tout le ſoin & toute la vigueur poſſible : afin que ſi nôtre frere eſt veritablement coupable, il ſoit puni ſelon les canons ; & que s'il eſt innocent, il ne ſoit pas expoſé plus long-temps à des reproches ſi infâmes.

X. *epiſt.* 36.

Digitized by Google

AN. 602. Que si quelqu'un de vous montre en cette occasion, de la lâcheté ou de la foiblesse : qu'il sache que devant Dieu il se rend coupable des mêmes crimes. C'est ainsi que saint Gregoire prenoit soin des églises d'Afrique, & y exerçoit son autorité.

XLIII. Affaires de France.

La reine Brunehaut & le roi Theodoric son petit-fils, envoyerent à Rome Burgoalde & Varmaricaire leurs ambassadeurs, pour traiter de plusieurs affaires avec le pape saint Gregoire ; entre autres de la paix, qu'ils vouloient faire avec l'empire. Ils lui parlerent aussi d'un certain évêque sujet à des maux de tête, qui alloient jusques au délire ; & par conséquent, ne lui permettent pas de faire ses fonctions. Surquoi saint Gregoire écrivit ainsi à Etherius archevêque de Lion, qui sans doute étoit le metropolitain : Il n'est pas permis d'ordonner un autre évêque à la place d'un évêque vivant, & malgré lui : quand c'est la maladie & non le crime, qui le rend incapable de ses fonctions. Mais si sa maladie a des intervalles, il doit lui-même presenter requête, pour demander un successeur : auquel cas on le pourra ordonner, à la charge de donner à l'ancien sa subsistance, aux dépens de la même église. Que s'il ne revient jamais en son bon sens : il faut choisir une personne fidelle & capable, pour prendre soin du gouvernement des ames, de la discipline & du temporel de l'église ; & s'il survit à l'évêque malade, il sera ordonné à sa place. Quant aux ordinations des prêtres & des clercs, s'il est necessaire d'en faire dans cette église, elles vous seront reservées. On void ici, que le coadjuteur, même

xi. *epist.* 8.

xi. *epist.* 7.

Digitized by Google

avec l'eſperance de ſucceder, n'étoit pas pour cela ordonné évêque. AN. 602.

A la fin de la lettre à Brunehaut, ſaint Gregoire declare, qu'il a donné les privileges qu'elle lui avoit demandé, pour les deux monaſteres & l'hôpital qu'elle avoit fondez à Autun. Mais, ajoûte-t-il, de peur que les évêques des lieux ne ſupprimẽt quelque jour ces decrets, qui leur défendent certaines choſes : vous devez les faire inſerer aux actes publics, & les conſerver dans vos archives royales, comme ils ſont dans les nôtres. Cette lettre eſt du mois de Novembre 602. indiction ſixiéme. Enſuite ſont les trois privileges. Le premier adreſſé à Senateur prêtre adminiſtrateur de l'hôpital, fondé à Autun, par l'évêque Syagrius & la reine Brunehaut, & abbé du monaſtere, qui y étoit joint. Saint Gregoire défend à qui que ce ſoit ; même aux rois & aux évêques, de diminuer en rien les biens de cet hôpital, ou d'en détourner l'uſage. Aprés la mort de l'abbé, le roi choiſira le ſucceſſeur du conſentement des moines, mais gratuitement. L'abbé ne pourra être dépoſé par l'évêque d'Autun, qu'il ne ſoit aſſiſté, pour le juger, de ſix autres évêques ; & il ne pourra lui-même être élû évêque, demeurant abbé, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital. Il y a enſuite une menace de privation de toute dignité, contre ceux qui donneront atteinte à ce privilege. Quelques-uns croyent que cette clauſe a été ajoûtée depuis ; car il eſt bien certain, que ſaint Gregoire ne ſongeoit pas à s'attribuer juriſdiction ſur les puiſſances ſéculieres :

xi. epiſt. 1.

x. epiſt. 102.

V. Mabill. II. diplomat. c. 9.

AN. 602. d'autres regardent cette clause, comme une simple menace de la punition divine, même temporelle. *xi. ep. ii. 12.* Le second privilege est adressé à Thessalie, abbesse du monastere de sainte Marie : le troisieme à Luppon abbé de saint Martin ; & ils sont semblables au premier.

XLIV. Lettres de S. Colomban, sur la pâque. Saint Colomban étoit toûjours à Luxeu, où il conservoit son usage d'Irlande, de celebrer la pâque le quatorziéme de la lune. Mais il étoit inquieté sur ce sujet par les évêques de France, & par le prêtre *ep. 5. 10. 12. Bibl. PP. Lugd p. 31.* Candide, que le pape avoit envoyé en Gaule. Il écrivit donc au pape saint Gregoire une lettre, où il soûtient son usage avec une grande liberté : s'appuyant sur l'autorité d'Anatolius, approuvée par saint Jerôme ; & rejettant le calcul de Victorius *Sup. liv. VIII. n. 5. Sup. XXVIII. n. 51.* avec mépris. Il prie le pape de lui envoyer sa décision : mais il l'avertit, que quiconque viendra contre l'autorité de saint Jerôme, sera rejetté comme heretique dans les égliſes d'Occident ; c'est à dire d'Irlande suivant son style. Il demande au pape, si l'on doit communiquer avec les évêques ordonnez par simonie ; ou qui depuis le diaconat, ont peché contre la continence, quoiqu'en secret. Enfin comment il en faut user à l'égard des moines : qui par le desir d'une plus grande perfection, quittent leurs monasteres malgré leurs abbez, & au préjudice de leurs vœux, & se retirent dans les deserts. On void ici, que le vœu monastique consistoit principalement dans la stabilité, comme selon la regle de saint Benoît. Saint Colomban temoigne, qu'il fût allé consulter saint Gregoire de

Digitized by Google

vive voix, s'il n'eût été retenu par la foibleſſe de ſa ſanté, & par le ſoin de ſon troupeau. Il dit avoir lû ſon paſtoral avec grande ſatisfaction, & lui demande ſes commentaires ſur Ezechiel. AN. 602.

Quoique ſaint Colomban eût envoyé par deux fois à ſaint Gregoire, ſes lettres ne lui furent point renduës; mais il écrivit vers le même temps ſur le même ſujet à pluſieurs évêques de Gaule, aſſemblez en concile pour cette affaire. Il remercie Dieu de ce qu'ils ſont aſſemblez à cauſe de lui; & ajoûte: Plût à Dieu, que vous le fuſſiez plus ſouvent: & que ſi les troubles de nôtre temps ne vous permettent pas de tenir vos conciles, ſuivant les canons, une ou deux fois l'année: vous le fiſſiez au moins le plus qu'il ſeroit poſſible, pour tenir les foibles dans la crainte, & exciter le zele des plus fervens. Il les exhorte à examiner avec humilité & douceur, quelle eſt la meilleure tradition touchant la pâque; & les renvoye, pour le fonds de la queſtion, à la réponſe qu'il leur a faite trois ans auparavant; aux trois écrits qu'il a adreſſez au pape, & au memoire qu'il a écrit à l'évêque Arigius, on croid que c'étoit l'archevêque de Lion; puis il ajoûte: Je demande ſeulement que vous ſupportiez mon ignorance avec paix & charité; & puiſque je ne ſuis pas l'auteur de cette diverſité, qu'il me ſoit permis de vivre en ſilence dans ces bois, auprés des os de dix-ſept de nos freres morts; comme nous avons déja vêcu douze ans. Ceci montre que la lettre eſt écrite en 602. puiſque le monaſtere de Luxeu fut fondé en 590. Il ajoûte: Nous ſouhaitons de ſuivre *epiſt. 1. p. 24.*

epiſt. 2.

Sup. xxxv. 31.

AN. 602. jusques à la mort l'usage de nos anciens. Voyez ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers. Je croi qu'il vous sera plus avantageux de les consoler, que de les inquieter. Je n'ai osé vous aller trouver, de peur de disputer en vôtre presence, contre la défense de l'apôtre. Car si Dieu veut que vous me chassiez de ce desert, où je suis venu de si loin pour l'amour de Jesus-Christ ; je dirai comme le prophete : Si je suis cause de cette tempête, faites-la cesser en me jettant dans la mer.

1. Tim. 11.

Jon. 1.

XLV. Mort de Maurice. Phocas empereur.

L'empereur Maurice ayant rompu mal à propos la paix avec le Cagan, ou Can des Avares, fut battu & reduit à la demander de nouveau. Mais il refusa de payer la rançon des prisonniers : quoique le Can n'eût d'abord demandé qu'un sou d'or par tête, & se fût reduit à la moitié, & enfin un sixiéme, c'est-à-dire à quatre oboles. Ce refus mit le barbare en fureur, & il les fit tous mourir. Alors l'empereur se repentit de sa dureté, & envoya des requêtes par écrit aux principales églises, & aux principaux monasteres, avec de l'argent, des cierges & des parfums : afin que l'on priât Dieu de le punir en cette vie plûtôt qu'en l'autre. Depuis long-temps son avarice le rendoit odieux. La derniere année de son regne, il voulut obliger ses troupes à hiverner au-delà du Danube : pour épargner leur subsistance, en les faisant vivre aux dépens de l'ennemi. Elles se mutinerent, & mettant sur un bouclier le centurion Phocas, le proclamerent exarque des centurions. La faction des verds, qui étoit la plus forte à C. P. prit son parti ; & l'empereur

Theophyl. Simoc. VII. hist. c. 15. Theophan. an. 18. p. 235. C.

Id. an. 20. p. 239. B. Simoc. VIII. c. 11.

Simoc. VIII. c. 67. Theophan. p. 240. D.

Digitized by Google

pereur Maurice fut reduit à quitter les marques de sa dignité, & se mettre en mer, pour s'enfuïr au milieu de la nuit, tandis que le peuple chantoit des chansons contre lui. Le mauvais temps l'obligea à s'arrêter prés de Prenete, à cent cinquante stades ou sept lieuës de C. P. Cependant Phocas arriva à l'Hebdomon, & y fut couronné empereur par le patriarche Cyriaque, dans l'église de saint Jean, le vendredi vingt-troisiéme de Novembre, indiction sixiéme, l'an 602. Le dimanche vingt-cinquiéme, il entra à C. P. sur un chariot, comme en triomphe. Il fit aussi couronner sa femme Leontia: mais la faction des bleus s'y opposoit; & cria en tumulte, que Maurice n'étoit pas mort. AN. 602. *Simoc.* VIII. c. 10. *Chr. pasch.* p. 378.

Phocas l'ayant oüi, envoya aprés Maurice, qui fut arrêté à saint Antoine prés de Prenete, avec sa femme & huit de ses enfans, cinq fils & trois filles: l'aîné de ses fils, nommé Theodose, s'étoit sauvé. Maurice & ses cinq fils furent égorgez prés de Calcedoine: & on commença par les enfans, pour les faire mourir à ses yeux. Il y en avoit un encore à la mamelle, que sa nourrice voulut sauver, & mettre le sien à la place: mais Maurice l'empêcha, & découvrit son fils aux meurtriers. Pendant ce massacre il repetoit souvent ces paroles du pseaume: Vous êtes juste, Seigneur, & vôtre jugement est équitable. Il mourut ainsi le mardi vingt-septiéme de Novembre 602. aprés avoir regné vingt ans & trois mois; & on fit mourir avec lui son frere, & plusieurs autres personnes considerables. On jetta les corps dans la mer, mais les têtes furent portées *Psf.* 118. *Chr. pasch.* *Sup.* XXXIV. n. 48. *Simoc.* c. 12. 13.

AN. 603. à C. P. & expoſées dans une place prés de la ville. Theodoſe, fils aîné de Maurice, fut auſſi pris enſuite & mis à mort. L'egliſe honore entre les ſaints Sopatra fille de Maurice; & ſa ſœur Damiene ſe retira à Jeruſalem, où elle fut abbeſſe, & paſſa ſaintement ſa vie avec une de ſes nieces.

Martyr. R. 9. Nov. Prat. ſp. c. 117.

L'image de l'empereur Phocas, & de l'imperatrice Leontia, fut apportée à Rome le ſeptiéme des calendes de Mai, de la même indiction ſixiéme; c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Avril 603. Le clergé & le ſenat leur fit les acclamations ordinaires, à Latran & à la Baſilique de Jules, en diſant: Chriſt, exaucez-nous; Vive l'empereur Phocas & l'imperatrice Leontia. Saint Gregoire fit mettre leur image dans l'oratoire de ſaint Ceſaire au palais. Au mois de Juin ſuivant, il écrivit à l'empereur Phocas, pour le ſaluer ſur ſon avenement à la couronne. Dieu, dit-il, arbitre ſouverain de la vie des hommes, en éleve quelquefois un, pour punir les crimes de pluſieurs, comme nous avons éprouvé dans nôtre longue affliction: & quelquefois, pour conſoler pluſieurs affligez, il en éleve un autre, dont la miſericorde les remplit de joye, comme nous eſperons de vôtre pieté. Il l'exhorte à faire ceſſer tous les deſordres du regne paſſé: les teſtamens ſuggerez, les donations extorquées; enſorte que chacun joüiſſe paiſiblement de ſon bien & de ſa liberté. Car, dit-il, il y a cette difference entre les empereurs Romains, & les rois des autres nations; qu'ils commandent à des eſclaves, & vous à des hommes libres. On void par cette lettre, combien ſaint Gre-

Greg. xi. epiſt. c. 1.

21. ep. 38.

Digitized by Google

goire étoit peu content du gouvernement de Maurice. On le void auſſi par la ſuivante. Car Phocas lui ayant écrit, qu'il s'étonnoit de n'avoir point trouvé à C. P. de nonce de ſa part, il répondit : Ce n'eſt pas l'effet de ma negligence, mais d'une dure neceſſité. Tous les miniſtres de nôtre égliſe fuyoient avec terreur une ſi rude domination ; enſorte qu'il n'étoit pas poſſible d'en obliger aucun d'aller à C. P. pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le diacre Boniface, qu'il lui envoye ; & lui demande inſtamment du ſecours contre les Lombards : Qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans, au-delà de ce qu'on peut exprimer. Il écrivit auſſi à l'imperatrice Leontia, l'exhortant à imiter ſainte Pulquerie & ſainte Helene, & à prendre la protection de l'égliſe de ſaint Pierre. Enfin il écrivit au patriarche Cyriaque, pour lui recommander le diacre Boniface : mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre ſuperbe d'évêque œcumenique.

AN. 603.

xi. epiſt. 45.

ep. 46.

epiſt. 47.

Quelque tems aprés ſaint Gregoire reçut des plaintes d'Alcyſon évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean évêque d'Evrie ou Evorie en Epire : qui ayant été contraint de quitter ſon ſiege par les courſes des barbares, s'étoit retiré avec ſon clergé dans la ville de Caſſiope en l'iſle de Corfou. Il y avoit même apporté le corps de ſaint Donat évêque d'Evrie, ſous Theodoſe le grand, illuſtre par ſes miracles. Enſuite, non content de la retraite qu'on lui avoit donnée, il voulut ſouſtraire Caſſiope à la juriſdiction d'Alcyſon, & y exercer l'autorité épiſcopale ; & ſurprit même un ordre de

XLVI. Entrepriſe de Jean d'Evrie.

xii epiſt. 2.

Sozom. VII. c. 26.

AN. 603 l'empereur, qui autorisoit sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyson se plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André archevêque de Nicopoli metropolitain de l'un & de l'autre ; & celui-ci, avec connoissance de cause, maintint Alcyson dans sa jurisdiction sur la ville Cassiope. Saint Gregoire confirma ce jugement ; & quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope : il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement, & qu'il y laissât demeurer Jean, à condition qu'il renonceroit par écrit à sa vaine prétention : & que quand la paix seroit rétablie, il retourneroit à son église.

XII. *epist.* 3. Saint Gregoire instruisit de cette affaire Boniface son nonce à C. P. & lui dit : Parce que l'empereur a été surpris en cette affaire ; nous avons jugé à propos de ne point délivrer nôtre sentence, de peur qu'il ne semble que nous méprisions son ordre : ce qu'à Dieu ne plaise. Vous l'instruirez donc soigneusement de toute l'affaire : & vous ferez en sorte, que nôtre sentence soit envoyée sur les lieux de son consentement ; &, s'il se peut, avec un ordre de sa part, pour la faire executer. Ce respect de saint Gregoire, pour un ordre même injuste de l'empereur, est digne de consideration. La lettre est du mois de Decembre indiction septiéme, l'an 603.

XLVII. Affaires de Trieste & d'Ancone. Firmin évêque de Trieste en Istrie, quitta le schisme, & en écrivit à saint Gregoire, qui le reçut avec joye, & l'exhorta à demeurer ferme ; lui promettant sa protection. Et il lui tint parole : car

X. *epist.* 37.

Digitized by Google

Sevère évêque de Grade, chef du schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin ; & ne pouvant l'ébranler par les promesses, il excita contre lui une sédition. Saint Gregoire en écrivit ainsi au patrice Smaragde exarque de Ravenne successeur de Callinique : Vous pouvez mieux apprendre de prés, les violences que nôtre frere Frmin a souffertes. C'est pourquoi je vous prie d'envoyer vos ordres à vos lieutenans en Istrie, pour lui procurer un repos, qui en excitera plusieurs autres à suivre son exemple. AN. 603. XI. *epist.* 40.

L'église d'Ancone étant vacante, on élut trois sujets pour la remplir : Florentin archidiacre, Rustique diacre de la même église, & Florentius diacre de Ravenne ; surquoi saint Gregoire écrivit ainsi à un évêque : On nous a dit, que l'archidiacre Florentin sait l'écriture ; mais qu'il est accablé de vieillesse, & si ménager, que jamais un ami n'entre chez lui pour y manger. De plus, qu'il a fait serment sur les évangiles, de n'être jamais évêque. On dit que le diacre Rustique est un homme vigilant, mais qu'il ne sait pas les pseaumes. Pour Florentius, nous savons qu'il est appliqué ; mais nous ne connoissons pas son interieur. C'est pourquoi, rendez-vous promptement à Ancone avec nôtre frere Armenius, visiteur de la même église : pour vous en informer exactement. Si on élit Florentius, il faut avoir le consentement de son évêque : mais il ne doit pas le donner en vertu de nôtre mandement, de peur qu'il ne semble que ce soit malgré lui. Telle étoit la circonspection de saint XII. *epist.* 6.

AN. 603. Gregoire, à l'égard de ſes confreres.

XLVIII. Affaires d'Eſpagne.

Deux évêques d'Eſpagne, Janvier de Malaca, & Eſtienne d'une autre égliſe, ſe plaignirent au pape ſaint Gregoire, d'avoir été dépoſez & chaſſez de leurs ſieges, par injuſtice & par violence. Il envoya ſur les lieux le défenſeur Jean, pour juger ces deux affaires, comme délegué du ſaint ſiege; & lui donna deux capitulaires ou memoires inſtructifs, dont le premier porte: S'il n'y a aucun crime prouvé contre l'évêque Janvier, il doit être rétabli dans ſon ſiege; & celui qui a été ordonné à ſa place, étant privé de tout miniſtere eccleſiaſtique, lui ſera livré, pour le tenir en priſon, ou nous l'envoyer. Les évêques qui ont eu part à ſon ordination, ſeront privez pour ſix mois de la communion du corps & du ſang de N. Seigneur, & feront penitence dans un monaſtere: mais, s'ils viennent en peril de mort, on ne leur refuſera pas le viatique. Que ſi les évêques diſent, que la crainte du magiſtrat les a fait conſentir à cette dépoſition, on abregera le temps de leur penitence. Si celui qui a uſurpé le ſiege de Janvier eſt mort, & qu'un autre ait été ordonné à ſa place: ſa faute eſt moindre, parce qu'il ſemble avoir ſuccedé à un mort: il pourra être évêque dans une autre égliſe vacante, & ſera ſeulement exclus de celle de Malaca, ſans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus, c'eſt le magiſtrat dont on ſe plaignoit, ſera condamné à reparer tout le dommage, que l'évêque Janvier a ſouffert par ſa violence, & l'évêque en ſera cru ſur ſon ſerment.

XI. epiſt. 51.

Digitized by Google

Quant à l'évêque Eſtiene, il faut premierement examiner ſi le jugement a été rendu dans les formes. Si les témoins ont été differens des accuſateurs, s'ils ont dépoſé en ſa preſence & avec ſerment ; ſi l'on a écrit le procés, s'il a eu la liberté de ſe défendre. Il faut examiner les perſonnes des accuſateurs & des témoins : leur vie, leur condition, leur reputation. Si ce ne ſont point des gens de neant, ou des ennemis de l'accuſé ; s'ils ont parlé par oüi dire, ou de ſcience certaine ; ſi l'on a prononcé la ſentence en preſence des parties. Que ſi quelques-uns des chefs d'accuſation n'ont pas été prononcez, il faut examiner ſi ce ſont les plus legers, ou les plus griefs. Le reſte eſt ſemblable à ce qui regarde Janvier. Mais ces regles de procedure ſont remarquables. AN. 603.

Le ſecond memoire, dont le défenſeur Jean fut chargé, contient les extraits de pluſieurs loix, pour établir le droit ſur les principaux articles de ſa commiſſion. Savoir, qu'un prêtre ne doit être jugé que par ſon évêque : que la violence commiſe contre un évêque dans ſon égliſe, eſt un crime capital & public, comme celui de léze majeſté : que l'évêque ne doit point être traduit malgré lui devant le juge laïque, ni jugé par les évêques d'une autre province. Surquoi le memoire ajoûte : Si l'on dit que l'évêque Eſtiene n'avoit ni metropolitain, ni patriarche ; il faut répondre, qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le ſaint ſiege, qui eſt le chef de toutes les égliſes. Avec ces memoires eſt la ſentence en faveur de l'évêque Janvier, par la- *xi. epiſt. 55.*

xi. epiſt. 55.

AN. 603. quelle il eſt declaré innocent ; & les évêques qui l'avoient condamné, auſſi bien que l'évêque intrus à ſa place, condamnez, ſuivant le premier memoire. Ces pieces ſont avec des lettres de l'an 603.

XLIX. Mort de Recarede & de ſait t Leandre. *Iſid. chr.*

Ces deſordres dans l'égliſe d'Eſpagne, & ces violences contre des évêques, ſemblent être un effet des mouvemens qui ſuivirent la mort du roi Recarede, arrivée à Tolede la quinziéme année de ſon regne, Ere 639. c'eſt-à-dire l'an de Jeſus Chriſt 601.

Sup. liv. XXXIV. n. 55. Il avoit regné paiſible & glorieux, aprés avoir ramené ſon peuple à la religion Catholique. Il étoit doux & humain, & la grace de ſon viſage attiroit l'affection même des méchans. Il rendit aux égliſes & aux particuliers les terres, que ſon pere avoit uſurpées & appliquées aux fiſc ; & remit ſouvent les tributs au peuple, outre ſes liberalitez & ſes aumônes. Pour finir ſaintement ſa vie, il fit ſa confeſſion publique en eſprit de penitence. C'eſt ainſi qu'en parle ſaint Iſidore, qui venoit de ſucceder à ſaint Leandre ſon frere dans le ſiege de Seville. L'égliſe honore la memoire de ſaint Leandre le vingt-ſept de Février. Le roi Recarede eut pour ſucceſſeur ſon fils Liuba, qui bien que jeune, promettoit beaucoup par ſon beau naturel : mais il ne regna que deux ans ; & Viteric s'étant revolté le dépoüilla du royaume, lui coupa la main droite, & le fit mourir à l'âge de vingt-deux ans. Ainſi Viteric regna ſur les Goths en Eſpagne pendant ſept ans, à commencer l'Ere 641. l'an de Jeſus-Chriſt 603.

Id. illuſtr. c. 28. Martyr. Ro. 27. Febr.

La même année huitiéme de Theodoric roi de Bourgogne,

Digitized by Google

AN. 603.

Bourgogne, & remarquable par une éclipſe de ſoleil, il y eut un concile à Challon ſur Saône, où Didier évêque de Vienne fut dépoſé, à la pourſuite d'Aridius évêque de Lion, & de la reine Brunehaut, & Domnole mis en ſa place. Didier fut relegué dans une iſle : d'où étant revenu le roi Theodoric le fit lapider quatre ans aprés, par le conſeil du même Aridius & de la reine. Il fut tué le 23. de Mai 607. dans le territoire de Lion, au lieu qui porte encore ſon nom ſur la riviere de Chalorone ; l'égliſe honore ſa memoire, comme d'un ſaint martyr ; & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Fredeg. chr. c. 24.

Id. c. 32. Jonas vita S. Colomb. c. 54.

Boll. to. 16. p. 251. Martyr. R. 23. Mai.

La guerre s'étoit encore renouvellée en Italie entre les Romains & les Lombards ; & au mois de Novembre de la même année 603. ils avoient fait une treve juſques au premier d'Avril de l'indiction huitiéme : c'eſt-à-dire 605. Quelque temps aprés le pape reçut des lettres de la reine Theodelinde, par leſquelles elle lui faiſoit part de la naiſſance & du baptême de ſon fils Aldoalde. Elle l'avoit fait baptiſer dans l'égliſe de ſaint Jean de Modece, le jour de pâques ſeptiéme d'Avril, la même année 603. & l'avoit fait lever ſur les fonts par l'abbé Secondin, dont elle honoroit la pieté. Elle envoyoit au pape quelques écrits, qu'il avoit faits ſur le cinquiéme concile, & le prioit d'y répondre. Saint Gregoire la felicite d'avoir fait baptiſer dans l'égliſe Catholique, ce petit prince deſtiné à regner ſur les Lombards. Quant aux écrits de Secondin, il s'excuſe d'y répondre ſur ſa maladie. Je ſuis tellement affligé de

L. Lettre à Theodelinde.

Paul diac. IV. hiſt. Long. c. 29.

Ibid. c. 28.

XII. ep. 7.

Digitized by Google

AN. 604. la goute, dit-il, que je ne puis même parler ; comme l'ont vû vos envoyez. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, & en partant ils m'ont laiſſé dans un grand peril. Si Dieu me rend la ſanté, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit l'abbé Secondin. Cependant je vous envoye le concile, qui fut tenu du temps de l'empereur Juſtinien ; afin qu'en le liſant il puiſſe reconnoître la fauſſeté de tout ce qu'il a oüi dire contre le ſaint ſiege, & contre l'égliſe Catholique. Dieu nous garde de recevoir les ſentimens d'aucun heretique, ou de nous écarter en quoique ce ſoit de la lettre de ſaint Leon, & des quatre conciles.

J'envoye au prince Aldoalde vôtre fils, une croix avec du bois de la vraye croix, & un évangile dans une boîte de Perſe ; & à vôtre fille trois bagues, que je vous prie de leur donner de vôtre main, pour faire valoir le preſent. Je vous prie auſſi de rendre graces pour moi au roi vôtre époux, de la paix qu'il a fait pour nous, & de l'exciter à la conſerver, comme vous avez déja fait : la lettre eſt du mois de Janvier 604. indiction ſeptiéme ; & c'eſt la derniere de ſaint Gregoire, qui ſe trouve dattée.

LI. Fin de ſaint Gregoire. *Jo. diac. IV. vit. c. 68.*

Car étant enfin conſumé par ſes maladies & ſes travaux, il mourut le douziéme de Mars de la même année 604. aprés avoir tenu le ſaint ſiege treize ans ſix mois & dix jours. Il fut enterré au bout de la galerie de la baſilique de ſaint Pierre, devant une ſale où ſaint Leon & quelques autres papes étoient enterrez. Il ne bâtit point de nouvelles égliſes, mais il eut grand ſoin de reparer les

Digitized by Google

anciennes. Il fit dans l'égliſe de ſaint Pierre, un ciboire d'argent ſoûtenu de quatre colomnes. On appelloit alors *ciborium* ou *faſtigium*, ce que l'on appelleroit aujourd'hui un baldaquin : c'eſt-à-dire un dais, pour couvrir & orner l'autel. Saint Gregoire en mit encore un dans l'égliſe de ſaint Paul. Il deſtina pour le luminaire de la même égliſe, pluſieurs fonds de terre ſituez aux environs : par où l'on void, que les égliſes devoient être magnifiquement éclairées. L'acte de cette donation ſe trouve entre les lettres de ſaint Gregoire, & ſur un marbre dans cette égliſe, avec la datte du 25. de Janvier 604. Saint Gregoire fit deux ordinations : l'une en carême, l'autre au mois de Septembre ; & ordonna trente neuf prêtres, cinq diacres, & ſoixante & douze évêques.

AN. 604.

Lib. Pontif. in Greg.

XII. epiſt. 9. inſer. inter op. Greg.

C'eſt de tous les papes, celui dont il nous reſte le plus d'écrits. L'eſtime qu'on en faiſoit dés ſon vivant, l'affligeoit ; & ayant appris que Marinien évêque de Ravenne, faiſoit lire publiquement à l'office de la nuit ſes commentaires ſur Job, il s'en plaignit à ſon nonce. Car, dit-il, ce n'eſt pas un ouvrage populaire ; & il eſt plus capable de nuire, que de profiter aux commençans. Dites-lui qu'il faſſe lire les commentaires ſur les pſeaumes, qui ſont propres à former les mœurs des ſéculiers. Il entend, ſans doute, ceux de ſaint Auguſtin : car nous ne voyons point que ſaint Gregoire ait expliqué les pſeaumes. Claude abbé de Claſſe, avoit redigé par écrit, ce qu'il avoit oüi dire à ſaint Gregoire ſur les proverbes, le cantique, les prophetes,

X. epiſt. 22.

AN. 604. les livres des rois, & l'Heptateuque; saint Gregoire trouva qu'il avoit alteré son sens en beaucoup
Ibid. d'endroits: c'est pourquoi, aprés la mort de l'abbé Claude, il fit retirer tous ces écrits. Quelques-uns croyent, que le commentaire sur le livre des rois, & sur le cantique, que nous avons entre les œuvres de saint Gregoire, sont l'ouvrage de l'abbé Claude.

Ceux de saint Gregoire sont, les morales sur Job, divisées en trente-cinq livres: le pastoral: les vingt-deux homelies sur Ezechiel: les quarante homelies sur les évangiles: les quatre livres des dialogues: les lettres au nombre d'environ 840. divisées en douze livres, suivant quatorze indictions: car le second & le septiéme en comprennent chacun deux.
Isid. illustr. c. 27. Les anciens comptent ainsi les écrits de saint Gregoire, & il ne paroît pas que nous en ayons perdu. Pour l'antiphonaire & le sacramentaire,
Epist. ad Leand. in Job. c. 5. ils sont veritablement de lui; mais on ne peut nier, que l'on n'y ait fait quelques additions, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de saint Gregoire se sent du mauvais goût de son siecle; & il témoigne lui-même, qu'il mépriſoit l'art de bien parler; & croyoit indigne d'assujettir la parole de Dieu aux regles de la grammaire.

Joan. diac. IV. vit. c. 80. On conserva avec son corps son pallium, le reliquaire qu'il portoit au col, sa ceinture; & tout cela montroit à la posterité la pauvreté & la simplicité de ses habits. Le reliquaire, que l'on croit avoir été la croix pectorale, étoit d'argent & fort mince. Il
c. 83. s'étoit fait peindre dans le monastere de saint An-

Digitized by Google

dré, avec ſon pere Gregoire, & ſa mere Silvie. Prés AN. 604.
le Nymphée, c'eſt-à-dire le lieu de ce monaſtere, où les femmes entroient; on voyoit d'un côté ſaint Pierre aſſis, qui tenoit par la main Gordien debout, revêtu d'une chaſuble de couleur de châtaigne, avec une dalmatique par deſſous. Il étoit de grande taille, le viſage long, d'une phyſionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté étoit Silvie aſſiſe : un voile blanc la couvroit, prenant depuis l'épaule droite, & enveloppant le côté gauche, où la main étoit arrêtée ſous le manteau : par deſſous elle portoit une grande tunique d'un blanc plus ſale. Elle avoit le viſage rond, & dans ſa vieilleſſe des reſtes d'une grande beauté. Sur ſa tête étoit une mître de femme, arrêtée avec un ruban blanc. Elle étendoit deux doigts de la main droite, comme pour faire ſur elle le ſigne de la croix, & de la main gauche elle tenoit un pſautier ouvert. Dans un autre endroit, au dedans c. 544.
du monaſtere, ſaint Gregoire étoit peint de la main du même maître. Il étoit de belle taille, ſon viſage tenoit de la longueur du pere & de la rondeur de la mere, la barbe étoit mediocre, les cheveux aſſez noirs & friſez, chauve ſur le devant, avec deux petits toupets, la couronne grande. Il avoit un beau front, la phyſionomie noble & douce, les mains belles, ſon habit étoit comme celui de ſon pere, une planete châtaigne ſur une dalmatique : mais il portoit de plus le pallium entortillé ſimplement autour des épaules, & pendant ſur le côté. De la main gauche il tenoit l'évangile, & de la

AN. 604. droite il faisoit le signe de la croix. Saint Gregoire s'étoit ainsi fait peindre dans son monastere, pour retenir les moines dans la ferveur de l'observance, par la vûë de son image. On voyoit encore ces peintures du temps de Jean diacre, qui les décrit exactement. Il témoigne aussi, que l'on avoit accoûtumé de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de saint Gregoire écrivant. c. 70.

LII. Sabinien & Boniface III. papes Anast.

Le saint siege vaqua cinq mois & démi, & Sabinien fut ordonné pape le premier Septembre 604. mais il ne tint le siege que cinq mois & dix-neuf jours. Il étoit de Toscane fils de Bonus, & avoit été nonce à C. P. prés de l'empereur Maurice ; de son temps Rome fut affligée d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir le grenier de l'église, & vendre le bled au peuple, donnant trente boisseaux pour un sou d'or. Il ordonna vingt-six évêques en divers lieux, & donna du luminaire à l'église de saint Pierre, où il fut enterré le vingt-deuxiéme de Février 605. Le saint siege vaqua prés d'un an; & enfin le vingt-cinquiéme de Février 606. on ordonna pape Boniface troisiéme, qui tint le siege huit mois & vingt-trois jours, jusques au douziéme de Novembre, qu'il mourut. Il étoit natif de Rome fils de Jean Caraudioce ; & avoit été aussi nonce à C. P. du temps de Phocas.

Anast. Paul diac. in hist. c. 37.

Le pape Boniface obtint de cet empereur la conservation de la primauté du saint siege de Rome, contre les prétentions du patriarche de C. P. ce que l'on entend du titre de patriarche œcumenique, que Phocas lui ait défendu de prendre : quoique

Digitized by Google

Maurice eût toûjours soûtenu cette prétention contre les instances de saint Gregoire. Gyriaque, qui étoit alors patriarche de C. P. avoit irrité Phocas, en l'empêchant de tirer de la grande église l'impératrice Constantine & ses trois filles, qui ayant conspiré contre lui, s'y étoient refugiées. Cyriaque mourut la même année le samedi vingt-neuviéme d'Octobre, & fut enterré le lendemain dans l'église des saints apôtres, selon la coûtume. Le siege de C. P. vaqua prés de trois mois; & le vingt-troisiéme de Janvier indiction dixiéme, c'est à-dire en 607. on élut patriarche Thomas diacre de la grande église, sacellaire ou tresorier du patriarche, & prefet des ordinations, qui tint le siege trois ans & deux mois. AN. 606. *Sup. liv. XXXV. n. 19.* *Theoph. an. 4. Ph. p. 246. Chr. pasch. p. 381.*

Le pape Boniface assembla un concile à Rome dans l'église de saint Pierre, où se trouverent soixante & douze évêques, trente-quatre prêtres, les diacres & tout le clergé de Rome. Il y fut défendu, sous peine d'anathême, que du vivant du pape, ou de quelque autre évêque, personne ne fût assez hardi pour parler de son successeur: mais trois jours aprés ses funerailles, le clergé & les enfans de l'église doivent s'assembler, pour proceder à l'élection. Le pape ayant ordonné vingt & un évêques en divers lieux, mourut la même année 606. & fut enterré en l'église de saint Pierre le douziéme de Novembre. Le saint siege vaqua dix mois & six jours. *Anast.*

Severe patriarche d'Aquilée étant mort, l'abbé Jean fut ordonné à sa place, dans l'ancienne ville LVII. Schisme d'Aquilée. *Paul. diac. IV. hist. c. 34.*

Digitized by Google

d'Aquilée, du consentement d'Agilulfe roi des Lombards, & du duc Gisulfe. Mais les Romains ordonnerent à Grade un autre patriarche nommé Candidien. Car depuis l'invasion des Lombards, les évêques d'Aquilée s'étoient refugiez à Grade, petite isle dans la mer d'Istrie, & y avoient établi leur siege. Le patriarche Jean s'en plaignit au roi Agilulfe soûtenant que les évêques d'Istrie sujets des Grecs, n'avoient élû Candidien, que par les violences de l'exarque: qui les avoit fait mener par force de Grade à Ravenne, & leur avoit montré l'épée & le bâton, les menaçant de prison & d'exil, sans leur laisser la liberté de parler. Candidien, ajoûtoit-il, est indigne, s'étant engagé sous peine d'anathême, envers Severe mon prédecesseur, à ne jamais monter à un plus haut rang. Faites donc en sorte, que la foi Catholique soit augmentée sous vôtre regne; & qu'aprés la mort de Candidien, on ne fasse plus d'ordination à Grade. Cette remontrance fut sans effet: car aprés la mort de Candidien, les évêques sujets des Romains ordonnerent à Grade Epiphane, auparavant primicier des notaires; & depuis ce temps il y eut deux patriarches d'Aquilée. Comme il est certain que les Romains étoient Catholiques, on croit que Jean, qui les traite d'heretiques, étoit Schismatique lui-même, & défenseur des trois chapitres.

Epist. ap. Bar. an. 605. n. 6.

Paul ibid.

LIV. Bretons Schismatiques.

Les anciens habitans de la grand' Bretagne, étoient aussi dans le schisme, observant la pâque le quatorziéme de la lune, & plusieurs autres pratiques contraires à l'unité de l'église. Saint Augustin de

Beda II. hist. c. 2.

de Cantorberi, voulant les y ramener, employa l'autorité du roi Ethelbert, pour faire venir à une conference les évêques & les docteurs de la province des Bretons, la plus proche de son royaume: c'est-à-dire du païs de Galles. La conference se tint sur la frontiere des Saxons & des Bretons, au lieu nommé depuis en Anglois Augustineizat: c'est à dire la force d'Augustin. Il commença à les exhorter fraternellement à se réünir à l'église, afin qu'ils pussent tous ensemble travailler à prêcher l'évangile aux infideles. Aprés une longue dispute, Augustin voyant qu'ils ne se rendoient ni aux prieres, ni aux exhortations, ni aux reproches; & qu'ils preferoient toûjours leurs traditions à celles de l'église universelle; il leur dit enfin: Prions Dieu, qui fait habiter ensemble les unanimes, qu'il nous montre par des signes celestes, quelle tradition on doit suivre. Qu'on amene un malade, & celui dont les prieres l'auront gueri, on croira qu'il faut suivre sa foi. Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret; & on amena un Anglois aveugle, que l'on presenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guerir. Alors Augustin se mit à genoux, & pria Dieu, qu'en rendant la vûë à cet homme, il éclairât les cœurs de plusieurs fideles. Aussi-tôt l'aveugle recouvra la vûë, & tous les assistans reconnurent, qu'Augustin enseignoit la verité. Les Bretons même le confesserent: mais ils dirent qu'ils ne pouvoient renoncer à leurs anciennes coûtumes, sans la permission des leurs; & demanderent que l'on assemblât un second concile plus nombreux. *Ps.* LXVII. 7.

On en convint, & à ce concile se trouverent sept évêques Bretons, & plusieurs hommes tres-savans de leur plus fameux monastere nommé Bancor, dont Dinôth étoit alors abbé. Ce monastere étoit si nombreux, qu'il étoit divisé en sept parties, dont la moindre contenoit trois cens moines : & ils vivoient tous du travail de leurs mains. Il étoit situé dans le païs de Galles ; & il ne faut pas le confondre avec un autre monastere du même nom de Bancor, situé en Irlande en la province d'Ultone.

V. Men. conc. reg. p. 337. & Mabill. to. 1. Act. p. 522.

Avant que de venir au concile, les Bretons allerent consulter un anacorete, qui étoit entre eux en grande reputation de sagesse & de sainteté ; & lui demanderent s'ils devoient écouter Augustin, & quitter leurs traditions. Il répondit : Si c'est un homme de Dieu, suivez-le. Et comment le connoîtrons-nous, dirent-ils ? L'anacorete répondit : Le Seigneur a dit : Soûmettez-vous à mon joug, & apprenez de moi, que je suis doux & humble de cœur. Si cet Augustin est tel, il faut croire qu'il porte le joug de Jesus-Christ, & qu'il vous y voudra soûmettre : s'il est superbe, il est clair qu'il n'est pas de Dieu, & vous ne devez point vous mettre en peine de ses discours. Comment le distinguerons-nous, dirent ils ? Faites ensorte, répondit-il, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se leve quand vous approcherez, sachez que c'est un serviteur de Jesus-Christ, & lui obéissez : s'il ne se leve pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, mépriſez-le, comme il vous méprisera. En arrivant au concile, ils trouverent

Matth. xi. 29.

Auguſtin aſſis : alors emportez de colere ils le jugerent orgueilleux, ſuivant le diſcours de leur anacorete, & s'étudierent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous ayez bien des pratiques contraires à nôtre uſage, qui eſt celui de l'égliſe univerſelle, je ſerai content ſi vous voulez me croire ſur trois points : de celebrer la pâque en ſon temps, d'adminiſtrer le baptême, ſuivant l'uſage de l'égliſe Romaine, & de prêcher avec nous aux Anglois la parole de Dieu : à ces conditions nous tolererons tout le reſte. Les Bretons répondirent, qu'ils n'en feroient rien, & ne le reconnoîtroient jamais pour archevêque ; diſant entre eux : Si maintenant il n'a daigné ſe lever devant nous, quand nous lui ſerons une fois ſoûmis, il nous contera pour rien. Saint Auguſtin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos freres, vous aurez la guerre avec vos ennemis ; & vous recevrez la mort par les mains des Anglois, à qui vous n'avez pas voulu enſeigner le chemin de la vie. La prophetie fut accomplie long-temps aprés la mort de ſaint Auguſtin : car Edilfrid roi des Anglois, marcha avec une grande armée contre la ville de Caerleon, & fit un grand carnage des Bretons, commençant par les évêques & les moines, qui prioient pour les combattans, & dont il y eut environ douze cens de tuez.

L V. Fin de ſaint Auguſtin de Cantorberi.

Dés l'année 604. l'archevêque Auguſtin avoit ordonné deux évêques Mellit & Juſte. Il envoya Mellit prêcher dans la province des Saxons orientaux, ſeparée de celle de Cant par la Tamiſe. Lon-

Beda 11. *hiſt.* c. 3.

AN. 607. dres en étoit la capitale, & il s'y faisoit déslors un tres-grand commerce par terre & par mer. Mellit ayant établi la religion dans ce païs, le roi Ethelbert fit bâtir à Londres l'église de l'apôtre saint Paul, pour en être la cathedrale, comme elle est encore. Juste fut évêque dans la province de Cant, & son siege fut la ville de Rochester, à vingt milles de Cantorberi, vers le couchant : où le roi Ethelbert fit bâtir une église de saint André, & donna de grands biens à ces deux églises, aussi bien qu'à
c. 4. celle de Doroverne ou Cantorberi. Saint Augustin craignant qu'après sa mort l'état de cette nouvelle église ne fût ébranlé, si la metropole demeuroit un moment sans pasteur, crut devoir se dispenser de la rigueur des canons : & ayant choisi pour successeur Laurent, un des premiers compagnons de sa mission, il l'ordonna de son vivant évêque de
c. 5. Cantorberi. Ensuite il mourut le vingt-sixiéme de Mai, jour auquel l'église honore sa memoire ; & comme l'on croid, l'an 607. Il fut enterré à Cantorberi, prés de l'église saint Pierre & saint Paul, parce qu'elle n'étoit pas encore achevée : mais sitôt qu'elle fut dédiée, on l'y transfera sous la galerie du côté du septentrion, où fut depuis la sepulture de ses successeurs. Bede rapporte son épitaphe en ces termes : Ici repose le seigneur Augustin, premier archevêque de Doroverne, qui ayant été envoyé par le bien-heureux Gregoire pontife de Rome, & soûtenu de Dieu par l'operation des miracles : convertit le roi Ethelbert & son peuple, du culte des idoles à la foi de Jesus-Christ ; & ayant

Martyr. Ro. 26. Maj. V. Mabill. in. 1. Aā. p. 532.

achevé en paix le temps de son ministere, deceda le septiéme des Calendes de Juin, sous le regne du même roi. AN. 607.

LVI. Boniface IV. pape. A Rome, aprés que le saint siege eut vaqué plus de dix mois, on élut Boniface IV. le dix-huitiéme de Septembre, l'an 607. Il étoit de Valerie au païs des Marses, fils de Jean medecin ; & tint le saint siege plus de six ans. Il demanda à l'empereur Phocas le temple nommé Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux. Agrippa gendre de l'empereur Auguste, l'avoit fait bâtir sous son troisiéme consulat, l'an de Rome 729. vingt-cinq ans avant la naissance de Jesus-Christ, & l'empereur Pertinax l'avoit reparé. Le pape Boniface l'ayant obtenu, en fit une église sans changer le bâtiment, & la dédia en l'honneur de la sainte vierge Marie, & de tous les martyrs. Elle subsiste encore à Rome, sous le nom de N. Dame de la Rotonde. De cette dédicace est venuë la fête de tous les saints le premier jour de Novembre, qui étoit auparavant un jour de jeûne ; & cette fête fut déslors observée à Rome. *Anast.* *Inscript. Grut.* *Isid. de eccles. off. c. 39.*

Ce fut à ce pape ou à son predecesseur, que saint Colomban eut recours, étant toûjours inquieté par les Gaulois, sur l'observation de la pâque. Il lui envoya copie des lettres qu'il avoit écrites à saint Gregoire, & qui ne lui avoient point été renduës ; & demanda qu'il lui fût permis d'observer la tradition de ses anciens, si elle n'étoit point contre la foi. Nous sommes, dit-il, chez nous, puisque nous ne recevons point les regles de ces Gau- *Epist. 1. Colomb. 10. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 24.*

AN. 607. lois ; & que nous demeurons dans des deſerts, ſans inquieter perſonne. Nous demandons de conſerver la paix & l'unité eccleſiaſtique, comme ſaint Polycarpe avec le pape Anicet ; & que ſuivant les canons des cent cinquante peres du concile de C. P. les égliſes qui ſont chez les barbares, puiſſent vivre ſelon leurs loix. On void ici que ſaint Colomban n'étoit pas ignorant de l'antiquité eccleſiaſtique.

Sup. liv. III. n. 43. liv. XVIII. n. 7. Can. 2. Conſt.

LVII. Saint Colomban perſecuté.

Theodoric roi de Bourgogne avoit un grand reſpect pour ſaint Colomban, dont les monaſteres étoient dans ſes états : il le viſitoit ſouvent, & ſe recommandoit humblement à ſes prieres. Mais le ſaint homme lui faiſoit des reproches, de ce qu'il entretenoit des concubines : au lieu d'épouſer une reine, qui lui donnât des enfans legitimes. Le roi touché de ſes avis, lui promit de ſe retirer de ce deſordre : mais Brunehaut craignant qu'une reine ne lui fît perdre le credit qu'elle avoit ſur ſon petit-fils, en fut violemment irritée contre le ſaint abbé. Un jour il vint la voir à Bourchereſſe, entre Challon & Autun, & elle fit venir les enfans naturels de Theodoric : car il en avoit déja quatre. Saint Colomban demanda qui ils étoient : ce ſont, dit Brunehaut, les enfans du roi : donnez-leur vôtre benediction. Saint Colomban répondit : Ils ne ſuccederont point au royaume, ce ſont des fruits de la débauche. Brunehaut encore plus aigrie, envoya défendre aux voiſins du monaſtere, de laiſſer ſortir aucun des moines, & de leur donner ni retraite, ni ſecours. Car elle étoit d'ailleurs offenſée, de ce que

Jonas. Vita S. Col. c. 31. to 2 Act. Ben. p. 17.

Vita S. Agili, to. 2. Act.

Digitized by Google

saint Colomban lui avoit refusé l'entrée de son monastere, comme il la refusoit non seulement à toutes les femmes, mais à tous les séculiers. Saint Colomban voulant essayer de l'appaiser, vint à Espoisses entre Semur & Montreal, où elle étoit avec le roi son petit-fils. Il y arriva au soleil couchant, & declara qu'il ne vouloit point loger chez le roi. Mais ce prince craignant d'attirer sur lui la colere de Dieu: ordonna que l'on preparât avec une magnificence royale, tout ce qui étoit necessaire pour le bien traiter, & le lui envoya à son logis. Saint Colomban voyant des mets exquis, demanda ce que cela vouloit dire. C'est le roi, dit-on, qui vous les envoye. Il les refusa avec dédain, en disant: Il est écrit, que le Tres-haut rejette les presens des impies. La bouche des serviteurs de Dieu ne doit pas être soüillée des viandes de celui qui leur refuse l'entrée, non seulement de son logis, mais des autres. A ces mots les vases se casserent en morceaux, le vin & la biere se répandirent par terre, les viandes se disperserent. Les officiers épouvantez, en firent leur rapport au roi: qui vint le lendemain matin, avec la reine son ayeule demander pardon au saint abbé, lui promettant de se corriger. Mais comme on ne lui tint pas parole, il écrivit au roi des lettres pleines de reproches, & le menaça d'excommunication, s'il ne changeoit de vie. Alors Brunehaut rallumant sa colere, excita de nouveau le roi contre le saint homme. Elle y employa les premiers de sa cour, & même les évêques, voulant qu'ils trouvassent à reprendre dans sa regle. Peut-

Prov. xv. 8.

Digitized by Google

AN. 609. être les trouva-t-elle mal disposez contre lui, à cause
Sup. n. 43. de la question de la pâque. Le roi vint donc à Luxeu, & se plaignit de ce que Colomban s'écartoit de l'usage des moines de la province, en ne donnant pas libre entrée à tous les Chrétiens au dedans de son monastere. Il suffit, répondit le saint abbé, que j'aye des lieux disposez pour y recevoir tous les hostes. Et comme le roi étoit entré jusques dans le refectoire, le saint ajoûta: Si vous êtes venu ici pour renverser les communautez des serviteurs de Dieu, & la discipline monastique : sachez que nous nous passerons de vos secours & de vos bienfaits, mais que vôtre royaume sera détruit avec toute vôtre race. Le roi épouvanté de cette menace, se retira en diligence.

Comme saint Colomban continuoit à lui faire des reproches : Vous prétendez, dit-il, que je vous donnerai la couronne du martyre. Je ne suis pas assez insensé : mais puisque vous êtes si éloigné de nôtre maniere de vivre, retournez d'où vous êtes venu. Saint Colomban dit, qu'il ne sortiroit point de son monastere, s'il n'en étoit chassé par force. Le roi l envoya à Besançon, où n'étant point gardé par le respect qu'on lui portoit, il en sortit & retourna à son monastere. C'étoit environ la quatorziéme année du regne de Theodoric, c'est-à-dire l'an 609.

Fredeg. c 36.

LIVRE

AN. 609.

LIVRE XXXVII.

THOMAS patriarche de C. P. apprit un prodige arrivé en plusieurs villes de Galatie, où les croix que l'on portoit en procession, s'agiterent d'elles-mêmes extraordinairement. En étant allarmé, il fit venir à C. P. saint Theodore Siceote, qui lui presenta le prêtre Jean son disciple, le priant de le faire superieur general de ses monasteres: ce que le patriarche lui accorda, lui donna le pallium, & l'envoya exercer sa charge. L'empereur Phocas ayant la goute aux mains & aux pieds: appella saint Theodore, qui lui imposa les mains, & pria pour lui. L'empereur fut soulagé, & se recommanda à ses prieres. Saint Theodore l'avertit, que s'il vouloit être exaucé, il s'abstinst de tourmenter les autres, & de repandre du sang. En effet, il venoit de faire mourir Constantine veuve de l'empereur Maurice, & plusieurs autres personnes considerables, à l'occasion des conjurations qui s'élevoient contre lui.

I. Fin de saint Theodore Siceote.

Vita Theod. c. 14. ap. Boll. to. 11. p. 58.

Theoph. an. 5. p. 247. Chr. pasc.

Le patriarche Thomas pria saint Theodore de lui dire, si ce mouvement extraordinaire des croix, étoit veritable: & le saint homme l'en ayant assuré, le patriarche le pressa de lui découvrir ce que signifioit ce prodige. Comme il en faisoit difficulté, il se jetta à ses pieds, protestant de ne se point lever, qu'il ne l'eût satisfait. Alors saint Theodore lui dit: Je ne voulois point vous affliger; & il ne vous

AN. 610. eſt pas avantageux de ſavoir ce que vous deſirez : mais puiſque vous le voulez, ſachez que cette agitation de croix nous prédit de grands maux. Pluſieurs abandonneront nôtre religion : il y aura des incurſions de barbares, une grande effuſion de ſang, une grande deſtruction ; & des ſéditions par tout le monde. Les égliſes ſeront abandonnées : la ruïne du ſervice divin & de l'empire, & l'avenement de l'ennemi approche. Il vous reſte de prier Dieu, comme un bon paſteur, qu'il modere tous ces maux par ſa miſericorde. Cette prophetie de ſaint Theodore, ſemble regarder les ravages des Perſes, qui commencerent l'année ſuivante, & peut-être ceux des Arabes Muſulmans, qui ſuivirent bientôt aprés.

Le patriarche fondant en larmes, commença à prier le ſaint abbé de demander à Dieu, qu'il l'ôtât du monde avant ces deſaſtres ; & comme ſaint Theodore vouloit retourner en ſon païs, parce que le temps de ſa retraite approchoit : le patriarche l'obligea à paſſer l'hiver à C. P. à cauſe que le bruit couroit qu'elle alloit bientôt être abîmée ; & il eſperoit que le ſaint homme, obtiendroit de Dieu quelque délai. Comme il deſira de loger à part, le patriarche le mit au monaſtere de ſaint Eſtiene des Romains, où il paſſa la fête de Noël en retraite. Cependant le patriarche tomba malade, & envoya prier ſaint Theodore de demander à Dieu, qu'il lui accordât la fin de ſa vie. Le ſaint répondit, qu'il prieroit plûtôt que Dieu le conſervât pour le bien de ſon peuple : mais le patriarche

renvoya lui faire la même priere. Alors le saint lui fit dire par son diacre Epiphane : Puisque vous desirez si ardemment d'être délivré & d'aller à Jesus-Christ ; je lui ai demandé & obtenu : c'est pourquoi, si vous voulez que je vous aille trouver, j'irai aussitôt : sinon nous nous verrons avec Jesus-Christ. Le patriarche comblé de joye, ne voulut point le tirer de sa retraite ; & ayant été visité par l'empereur Phocas, & donné sa benediction à tout le monde, il mourut avec une grande constance, le vendredi vingtiéme de Mars 610. indiction treiziéme. AN. 610.

Boll. to 2. p. 91. Chr. pasch. p. 382.

Le dix-huitiéme d'Avril suivant, qui étoit le samedi saint, on ordonna patriarche de C. P. Sergius diacre de la grande église, & hospitalier, qui tint le siege vingt-neuf ans. Il alla porter lui-même à saint Theodore Siceote, la nouvelle de son ordination : & l'ayant trouvé chantant des pseaumes, se jetta à ses pieds, & le pria de demander à Dieu la grace, dont il avoit besoin pour s'acquitter de sa charge : se reconnoissant jeune, & de peu d'expérience. Le saint l'embrassa, & lui dit : Dieu vous a chargé si jeune de ce fardeau, afin que vous ayez plus de force, pour souffrir les malheurs qui nous menacent. Prenez courage & vous confiez en lui, vôtre gouvernement sera long & illustre. Saint Theodore Siceote étant à C. P. reprenoit ceux qui alloient au bain aprés la sainte communion : disant, qu'un homme bien parfumé ne se laveroit point pour ôter l'odeur des parfums. Les moines du monastere où il demeuroit, le firent peindre sans qu'il

AN. 610. s'en apperçût; puis le prierent de benir l'image. Il leur dit en soûriant : Vous êtes des voleurs. Mais il ne laissa pas de la benir. Il fit plusieurs miracles à C. P. & étant retourné à son monastere, il mourut trois ans aprés, l'an 613 le vingt-deuxiéme d'Avril : jour auquel l'église honore sa memoire ; sa vie a été écrite par Eleusius son disciple, qui avoit demeuré douze ans avec lui, & vû plusieurs de ses miracles.

Vita c. 15. Martyr. R. 22. Apr.

II. Successions des patriarches.

Saint Eulogе d'Alexandrie étoit mort, comme l'on croid, dés l'an 606. aprés avoir rempli ce siege vingt-sept ans. L'église honore sa memoire le treiziéme de Septembre ; son successeur fut Theodore surnommé Scribon, qui ayant tenu le siege deux ans, fut égorgé par les heretiques, la septiéme année de Phocas indiction douziéme, c'est-à-dire l'an 609. Le siege d'Alexandrie fut ensuite rempli par Jean natif de Chipre, fils d'Epiphane gouverneur de l'Isle. Il avoit été marié : mais ayant perdu ses enfans & ensuite sa femme, il se donna tout à Dieu, & faisoit de tres-grandes aumônes. Ainsi, quoiqu'il n'eût ni mené la vie monastique, ni demeuré dans le clergé, il fut jugé digne du sacerdoce. Il est connu sous le nom de saint Jean l'aumônier.

Martyr. R. 13. Sept. Chr. Niceph. Chr. paſch. p. 382.

Metaphr. c 1. ap. Boll. 22. Janu. to. 2. p 517.

Leont. c. 13. n. 81. ibid. p. 514.

La même année 609. mourut Hesychius, ou plûtôt Isaac patriarche de Jerusalem, & eut pour successeur Zacharie prêtre, & tresorier de C. P. L'année suivante 610. sur la fin de Septembre, l'indiction quatorziéme étant déja commencée, il vint nouvelle à C. P. qu'Anastase patriarche d'Antio-

Chr. paſch. p. 382.

Digitized by Google

che, avoit été tué par les Juifs, dans une sédition qu'ils exciterent contre les Chrétiens. Ils le traînerent honteusement par la ville, tuerent avec lui plusieurs des principaux citoyens, & les brûlerent. Phocas declara Bonose comte d'Orient, & Cotton general d'armée, & les envoya contre ces séditieux: dont ils tuerent & mutilerent plusieurs, & les chasserent de la ville. L'église honore Anastase comme martyr, le vingt-uniéme de Decembre. AN. 610. *Theoph. an. 7. p. 248.* *Maryr. R. 21. Dec.*

III. Mort de Phocas. Heraclius empereur.

Ces deux patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, massacrez en si peu de temps, font voir la foiblesse du gouvernement de Phocas: attaqué au dehors par les Perses, qui ravageoient l'Orient; & au dedans, par les conjurations qui se formoient contre lui de jour en jour. Enfin il fut accablé par celle d'Heraclius gouverneur d'Afrique: qui pressé par le senat, envoya son fils Heraclius à C. P. avec une flote. Il y arriva le dimanche quatriéme d'Octobre indiction quatorziéme; c'est-à-dire l'an 610. ayant aux mats de ses vaisseaux des images de la sainte Vierge. Le lendemain Phocas fut tiré de l'église de l'Archange dans le palais, où il s'étoit refugié. On l'amena à Heraclius, on lui coupa la main droite, puis la tête, & on les porta par la ville: on traîna le corps, & enfin on le brûla. Le même jour lundi cinquiéme d'Octobre, Heraclius fut couronné empereur par le patriarche Sergius. En même temps il fut marié avec Eudocie, fille de Rogat Africain, qui lui étoit fiancée, & s'étoit renduë devant à C P. Ainsi ils reçurent ensemble la couronne imperiale & celle d'époux, suivant l'u- *Theoph. p. 248. 249. Chr. paſch. p. 382.*

AN. 610.

sage de l'église Greque. Heraclius regna trente ans entiers. On dit que Phocas vouloit faire honorer comme martyrs, ceux qui étoient tuez en guerre: mais les évêques s'y opposerent : fondez principalement sur l'autorité de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué en guerre, de s'abstenir trois ans de la communion.

Theod. Balf. in can 13. ep. Basil. ad Amphil. p. 949. Sup. liv. XVII. n. 14.

IV. Eglise d'Angleterre.

Beda II. hist. c 4.

En Angleterre, aprés la mort de saint Augustin de Cantorberi, Laurent son successeur continua à travailler avec un grand zele à l'accroissement de cette nouvelle église. Non content de procurer le salut des Anglois, il prit soin encore des Bretons, anciens habitans du païs, & des Ecossois, habitans de l'Hibernie, nommez depuis Irlandois. Les uns & les autres avoient des usages particuliers, principalement touchant la pâque. Pour les ramener à la pratique de l'église universelle, il leur écrivit conjointement avec ses confreres Mellit & Juste. La lettre étoit adressée aux évêques & aux abbez de toute l'Ecosse, c'est-à-dire d'Irlande, & commençoit ainsi : Quand nous sommes entrez en l'isle de Bretagne, nous avons eu un grand respect pour les Bretons & les Ecossois, croyant qu'ils suivoient l'usage de l'église universelle : aprés avoir connu les Bretons, nous avons cru que les Ecossois étoient meilleurs : mais nous avons reconnu ensuite par la maniere de vivre de l'évêque Dagam, qui estv enu en cette ville, & de l'abbé Colomban, qui a passé en Gaule, qu'ils ne sont pas differens des Bretons. Car l'évêque Dagam a refusé de manger non seulement avec nous, mais dans le logis où nous man-

Digitized by Google

gions. L'archevêque Laurent écrivit de même avec ses confreres aux évêques des Bretons, pour les inviter à l'unité : mais l'une & l'autre lettre fut sans effet. AN. 610.

Ensuite Mellit évêque de Londres, alla à Rome pour traiter avec le pape Boniface IV. des affaires de l'église d'Angleterre. Le pape assembla un concile la huitiéme année de Phocas, indiction treiziéme, le troisiéme des calendes de Mars : c'est-à-dire le vingt-septiéme de Février 610. Mellit y prit place entre les évêques d'Italie, & on y regla ce qui concernoit la vie & le repos des moines. Mellit en rapporta les decrets en Angleterre, avec les lettres du pape, à l'archevêque Laurent, au clergé, au roi Edilbert, & à toute la nation des Anglois. Saint Mellit fonda prés de Londres, un monastere en l'isle nommée Thornei, au couchant de la ville : l'église fut dédiée en l'honneur de saint Pierre, & sa situation l'a fait nommer Westminster : c'est-à-dire monastere d'Oüest.

En Espagne la même année 610. le roi Gondemar succeda à Viteric ; & la premiere année de son regne, le dixiéme des calendes de Novembre, Ere 648. c'est-à-dire le vingt-troisiéme d'Octobre 610. les évêques de la province de Carthagene s'assemblerent à Tolede : dont ils reconnurent l'évêque pour leur metropolitain, declarant qu'il l'avoit toûjours été, & renvoyant au II. concile de Tolede, où l'évêque Montan avoit presidé en 531. Ce decret fut souscrit par quinze évêques, entre lesquels celui de Tolede ne paroît point, comme ne pou-

V. Tolede metropole.

Sup. l. XXXVI. *n.* 42.

to. 5. conc. p. 1620.

Sup. l. XXXII. *n.* 22.

AN. 610. vant être juge en sa cause. Le roi Gondemar donna son decret en confirmation de celui du concile : où il declare que la Carpetanie, dont l'évêque de Tolede passoit autrefois pour metropolitain, n'est point une province particuliere, mais seulement une partie de la province Carthaginoise. Ce decret est souscrit du roi & de vingt-six évêques, dont le premier est saint Isidore de Seville : ensuite sont les archevêques de Merida, de Tarragone & de Narbone. La raison de cette constitution, en faveur de l'évêque de Tolede, est que cette ville étoit la residence des rois Gots.

VI. Second exil de saint Colomban.

Jon. vita c. 35. &c.

En France saint Colomban étant revenu de Besançon, ne demeura pas long-temps en repos. Le roi Theodoric envoya plusieurs fois de ses gens, pour l'obliger à sortir de son monastere de Luxeu, & retourner en son païs. Le saint abbé avoit resolu de ne point obéïr, & se faire plûtôt tirer de force du lieu où il étoit venu par la volonté de Dieu : toutefois voyant que sa resistance mettoit les autres en peril, il sortit volontairement, la vingtiéme année de son séjour en ce desert, c'est-à-dire la même année 610. Ses freres l'accompagnoient en pleurant, comme s'ils eussent marché à ses funerailles ; encore les gardes que le roi lui avoit donnez, ne permirent-ils pas à tous de le suivre : mais seulement à ceux qu'il avoit amenez d'Irlande ou de Bretagne ; & firent demeurer tous ceux qui étoient nez dans les Gaules. Le saint homme les recommanda à Dieu, & sentit cette separation, comme si on lui eût arraché les membres. Le principal de ces chers disciples étoit

Sup. liv. XXXV. n° 9.

Digitized by Google

étoit Euſtaſe, qui fut depuis abbé de Luxeu, & dont Mietius évêque de Langres, ſon oncle, prit un ſoin particulier. AN. 610.

On menoit ſaint Colomban à Nantes, pour s'embarquer. Etant à Auxerre, il dit à Ragamond, que le roi Theodoric avoit chargé de ſa conduite, Souvenez-vous que Clotaire, que vous mépriſez maintenant, ſera dans trois ans vôtre maître. Sur cette route il fit pluſieurs miracles ; & étant arrivé à Nevers, on l'embarqua ſur la Loire. A Orleans, ſes gardes ne lui permirent pas d'entrer dans la ville pour viſiter les égliſes : & il campa ſur le rivage. On refuſa même des vivres à ſes diſciples dans la ville, tant on craignoit les ordres du roi. Mais une femme Syrienne en eut pitié, les mena chez elle, & leur donna ce dont ils avoient beſoin. En recompenſe, ils amenerent ſon mari aveugle depuis pluſieurs années à ſaint Colomban, qui le guerit. A Tours le ſaint homme n'ayant pû obtenir la permiſſion de deſcendre pour viſiter le ſepulcre de ſaint Martin : le bateau s'arrêta devant le port, & il ſatisfit à ſa devotion, en paſſant la nuit en prieres prés des reliques du ſaint. Le lendemain l'évêque de Tours Leoparius, l'ayant prié à dîner, il s'y trouva un ſeigneur allié du roi Theodoric, à qui ſaint Colomban declara, que dans trois ans, ce roi & ſes enfans periroient, & toute ſa race ſeroit éteinte.

Etant arrivé à Nantes, il y fit quelque ſéjour ; & ce fut apparemment de là, qu'il écrivit à ſes moines de Luxeu une lettre, pleine de prudence & de charité. Il les exhorte à la patience en cette perſecu- *epiſt. 3. to. 12. bibl. PP. Lugd. p. 26.*

AN. 610. tion, & à l'union entre eux. Il leur ordonne d'obéïr à ſon diſciple Attala, à qui toutefois il laiſſe la liberté de demeurer avec eux, ou de le venir trouver ; & en cas qu'il vienne, il leur donne Valdolen pour ſuperieur. Puis adreſſant la parole à Attale ſeul, il lui enjoint de demeurer, s'il voit le profit des ames. Mais, ajoûte-t-il, ſi vous voyez du peril, venez : or je parle des perils de la diviſion ; car je crains qu'il n'y en ait auſſi chez vous, à cauſe de la pâque, & que vous ne ſoyez plus foibles en mon abſence. Vers la fin il ajoûte : Pendant que j'écris on vient de m'avertir, qu'on prepare un vaiſſeau pour me mener malgré moi en mon païs : mais ſi je veux m'enfuïr, je n'ai point de gardes qui m'en empêchent : au contraire, ils ſemblent vouloir que je me retire. La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre : l'amour n'a point d'ordre, c'eſt ce qui la rend confuſe. Voyez vos conſciences, ſi vous êtes plus purs & plus ſaints en mon abſence, ne me cherchez pas : mais auſſi, que cette ſeparation ne vous faſſe pas chercher une liberté, qui vous ſoûmettroit à la ſervitude des vices. Si vous voyez la perfection s'éloigner de vous, que quelque avanture me ſepare, & qu'Attale ne ſuffiſe pas pour vous gouverner ; aſſemblez-vous tous, & choiſiſſez un ſuperieur.

Tandis que ſaint Colomban demeura à Nantes, il n'y reçut aucune conſolation de Sofrone, qui en étoit évêque ; au contraire, il ſe joignit au comte Theobalde, pour le preſſer de partir, ſuivant les ordres du roi. Mais le vaiſſeau qui le devoit porter

Digitized by Google

en Irlande, ayant été repoussé par le vent : celui à qui il appartenoit, crut que les meubles du saint & ses compagnons embarquez avant lui, en étoient cause, & refusa de le mener. Ainsi il revint à son logis, & on lui laissa la liberté d'aller où il voudroit : lui donnant même dequoi continuer son voyage. AN. 610.

VII. Saint Colomban en Austrasie.

Il alla trouver le roi Clotaire II. fils de Chilperic, qui regnoit alors sur les François de Neustrie, & qui se trouvoit sur la côte de l'Ocean. Il savoit la persecution que souffroit saint Colomban, de la part de Brunehaud & de Theodoric : ainsi il le reçut comme un present du ciel, & lui offrit toute sorte de secours, s'il vouloit demeurer dans son royaume ; mais saint Colomban ne l'accepta pas, craignant d'augmenter l'inimitié entre les deux rois. Clotaire le retint autant qu'il put, & en reçut des avis salutaires, pour la correction de sa cour, dont il promit de profiter. Pendant son séjour, il s'émut un different entre les deux freres Theodebert & Theodoric, touchant les limites de leurs états, la même année 610. quinziéme de leur regne. Ils envoyerent l'un & l'autre des ambassadeurs au roi Clotaire, pour lui demander du secours. Il consulta saint Colomban, qui lui conseilla de ne point prendre parti ; parce que dans trois ans leurs deux royaumes tomberoient sous sa puissance. C'est la troisiéme fois qu'il fit cette prédiction : à laquelle Clotaire ajoûta foi, & en attendit avec patience l'accomplissement. *Fredeg. c. 37.*

Ensuite saint Colomban obtint de lui une

eſcorte, pour le conduire dans le royaume de Theodebert, d'où il vouloit paſſer en Italie. Entrant à Paris, il trouva à la porte un poſſedé, qu'il délivra. A Meaux, il fut reçu par Chagneric homme noble, en qui le roi Theodebert avoit grande confiance, & qui ſe chargea de le faire conduire à ſa cour. Le ſaint homme benit ſa maiſon, & conſacra à Dieu ſa fille encore fort jeune nommée Fare, & depuis illuſtre par ſa vertu. De là il paſſa à un village nommé Ulciac, à preſent Euſſy, où il fut reçu par un ſeigneur nommé Authaire & ſa femme Aiga, dont il benit les enfans encore petits, nommez Adon & Dadon, qui devinrent fameux par leur ſainteté.

Enfin ſaint Colomban arriva prés le roi Theodebert, qui le reçut avec joye. Déja pluſieurs moines l'avoient ſuivi de Luxeu, & il les recevoit comme échappez d'entre les ennemis. Theodebert promit de lui trouver dans ſon païs des lieux commodes pour ſes diſciples, proche de nations auſquelles il pourroit prêcher la foi : car c'étoit ce qu'il deſiroit le plus dans ſes voyages. Le ſaint homme ayant accepté l'offre, s'embarqua ſur le Rhin, paſſa à Mayence, & remontant toûjours le fleuve, entra dans l'Aar, de là dans le Leinat, & s'avança juſques à l'extrémité du lac de Zuric. Etant venu à Zug, il trouva cette ſolitude ſi agreable, qu'il reſolut de s'y arrêter. Les habitans étoient cruels & impies, ils adoroient des idoles, leur offroient des ſacrifices, & obſervoient les augures & les divinations. Saint Colomban ayant commencé à leur

Digitized by Google

prêcher le vrai Dieu, les trouva un jour qui preparoient un sacrifice, & avoient mis au milieu du peuple assemblé, une grande cuve pleine de biere. Il leur demanda ce qu'ils en vouloient faire. Ils répondirent que c'étoit pour l'offrir à leur dieu Vodan, que les uns expliquoient en Latin Mercure, les autres Mars. Saint Colomban souffla dessus, & aussi-tôt le vaisseau se rompit en éclats avec un grand fracas, & toute la biere se répandit. Les barbares étonnez, disoient qu'il avoit bonne haleine. Il les exhorta à quitter ces superstitions, & se retirer chacun chez eux Plusieurs se convertirent & reçurent le baptême : d'autres déja baptisez revinrent à la pratique de l'évangile, qu'ils avoient quittée. Saint Gal poussé de zele, brûla leurs temples & jetta dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva. Dequoi les barbares irritez resolurent de le tuer, & de chasser de leur païs saint Colomban, aprés l'avoir foüetté & maltraitté.

Vita S. Gal. c. 4. to. 2. Act. Ben. p. 231. V. Coint. an. 610. n. 11.

Vita Coll. n. 53.

Le saint homme en étant informé, quitta ces endurcis, & passa avec les siens à un bourg nommé Arbon sur le lac de Constance. Là il trouva un prêtre vertueux nommé Villimar, qui lui indiqua un lieu fertile & agreable environné de montagnes, où étoient les ruines d'une petite ville nommée Brigantium, ouBregents. Saint Colomban y étant arrivé avec ses compagnons, y trouva un oratoire dédié à sainte Aurelie, auprés duquel ils se firent de petits logemens. Dans cette église ils trouverent trois images d'airain dorées & attachées à la muraille, que le peuple adoroit laissant l'autel de-

l'égliſe : & leur offroit des ſacrifices, diſant que c'étoit les anciens dieux tutelaires de ce lieu. Saint Colomban ordona à ſaint Gal, qui ſavoit la langue du païs, d'exhorter le peuple à quitter l'idolâtrie pour adorer le vrai Dieu. Le jour de la fête de cette égliſe étant venu, il y eut un grand concours de peuple, non ſeulement pour la fête, mais par curioſité, pour voir ces étrangers. Alors ſaint Gal commença à leur prêcher la foi, & les exhorter à ſe convertir. Puis prenant les idoles devant tout le monde, il les mit en pieces à coups de pierres, & les jetta dans le lac. Quelques-uns ſe convertirent, d'autres ſe retirerent en colere. Saint Colomban fit apporter de l'eau, qu'il benit, en aſpergea l'égliſe, & tournant autour avec les ſiens, en chantant des pſeaumes, il en fit la dédicace. Puis ayant invoqué le nom de Dieu, il fit les onctions ſur l'autel, y mit les reliques de ſainte Aurelie : le revêtit & y celebra la meſſe ; ce qui étant fait le peuple s'en retourna avec grande joye.

Saint Colomban demeura à Bregents environ trois ans ; il y bâtit un petit monaſtere où ſes diſciples travailloient les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres à pê-
Vita n. 56. cher ; & lui-même faiſoit des filets. Saint Colomban eut en penſée d'aller prêcher la foi aux Venedes ou Sclaves, qui étoient dans le voiſinage ; mais un ange lui apparut, & l'avertit qu'il n'y feroit aucun progrez : c'eſt pourquoi il demeura en repos, juſques à ce qu'il pût entrer en Italie.

n. 57. Cependant la meſintelligence recommença entre

les deux freres Theodoric & Theodebert; & saint Colomban alla trouver ce dernier, & lui conseilla de se faire clerc, ou plûtôt moine, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. La proposition parut ridicule au roi & à tous les assistans: & ils dirent, que jamais ils n'avoient oüi parler, qu'un roi Merouvigien eût été clerc volontairement. Il semble qu'ils ne connoissoient pas saint Cloud. Si vous ne le faites de gré, dit saint Colomban, vous le serez bientôt de force: & il s'en retourna à son monastere. En effet, Theodoric fit la guerre à Theodebert la dix-septiéme année de leur regne, c'est-à-dire l'an 612. & le battit deux fois. Pendant la seconde bataille, qui se donna à Tolbiac, saint Colomban étoit dans sa solitude, qui lisoit assis sur un vieux tronc de chêne. Il s'endormit, puis étant éveillé, il appella le moine Chagnoald, qui le servoit; & lui dit en soûpirant, que les deux rois étoient aux mains, & qu'il y avoit bien du sang répandu. Mon pere, dit Chagnoald, aidez Theodebert de vos prieres, afin qu'il défasse nôtre commun ennemi Theodoric. Saint Colomban lui dit: Vous me donnez un mauvais conseil; ce n'est pas ce que veut N. Seigneur, qui nous a commandé de prier pour nos ennemis: le juste juge est le maître de faire de ces princes ce qui lui plaira. Theodoric aprés sa victoire, poursuivit Theodebert; & l'ayant pris par la trahison des siens, l'envoya à Brunehaud leur ayeule; qui étant du parti de Theodoric, fit entrer Theodebert dans le clergé, & peu de jours aprés le fit mourir.

AN. 612.

Sur. liv. XXXII. n. 45.

Fredeg. c. 38.

VIII. Saint Colomban en Italie.

Saint Colomban voyant Theodoric devenu maître du païs où il demeuroit, crut n'y pouvoir plus être en sûreté. D'ailleurs les habitans irritez de ce qu'il leur avoit ôté leurs idoles, se plaignirent au duc nommé Gunzon, que ces étrangers nuisoient à la chasse: & le duc leur envoya ordre de se retirer. Ils resolurent donc d'un commun accord de passer en Italie, esperant de la protection d'Agilulfe roi des Lombards. Ainsi ils partirent de Bregents: excepté saint Gal, qui avoit la fievre, & demeura avec la benediction de saint Colomban. Il bâtit ensuite prés de là un autre monastere, qui porte encore son nom. Saint Colomban fut tres-bien reçu par le roi Agilulfe, qui lui donna le choix de demeurer en tel lieu de ses états qu'il voudroit. Le saint abbé étant à Milan, combattit les Ariens par les saintes écritures, & écrivit même contre eux. Cependant un nommé Jocondus, vint trouver le roi Agilulfe, & lui dit, que dans le desert de l'Appennin, en un lieu nommé Bobium, prés de la Trebia, il y avoit une église de saint Pierre, où il se faisoit des miracles: que les environs étoient fertiles, bien arrosez & pleins de poisson. Saint Colomban choisit ce lieu pour sa retraite: il rétablit l'église, qu'il trouva demi ruïnée, & bâtit un monastere, qui subsiste encore.

Vita S. Gal. c 8.

c. 9.

ep. 4. to. 12. bibl. PP. Lugd. p. 28.

On doit rapporter à ce temps la lettre, qu'il écrivit au pape Boniface IV. sur la question des trois chapitres, à la priere du roi Agilulfe, qui en favorisoit les défenseurs. Saint Colomban mal instruit du fait, & prevenu par les Schismatiques, suppose que

que le pape Vigile eſt mort heretique : & s'étonne AN. 613.
que l'on recite ſon nom avec ceux des évêques Catholiques. Il exhorte le pape à ſe purger du ſoupçon d'hereſie, lui & ſon égliſe ; en aſſemblant un concile, où il faſſe une expoſition préciſe de la foi : car il rejette le cinquiéme concile, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutychez. Il exhorte auſſi le pape, à remedier au déreglement des mœurs qu'il trouvoit en Italie, & dont il attribuë la cauſe principalement au ſchiſme.

Le roi Theodoric mourut quelques mois aprés *Vita Col. n 58. Fredeg. c. 39. 40. &c.*
ſon frere Theodebert : la dix-huitiéme année de ſon regne 613. de Jeſus-Chriſt ; & ſon fils Sigebert, encore enfant, lui ſucceda ſous la conduite de Brunehaut ſa biſayeulle. Le Roi Clotaire leur fit la guerre, prit Sigebert, & deux de ſes freres Corbon & Meroüée, qu'il fit mourir tous trois : le quatriéme nommé Childebert, s'enfuit. Il prit auſſi Brunehaut, & la fit mourir cruellement : ainſi il demeura ſeul roi des François, comme Clotaire ſon ayeul, l'an 614 trente-uniéme de ſon regne. Alors voyant *Vita n. 61.*
la prophetie de ſaint Colomban ſi bien accomplie, il envoya querir le venerable Euſtaſe, qui gouvernoit le monaſtere de Luxeu ; & le pria d'aller trouver ſaint Colomban de ſa part, menant avec lui ceux qu'il voudroit de ſa nobleſſe, pour être les cautions de ſa bonne volonté, & inviter le ſaint homme à le venir trouver.

Euſtaſe fit le voyage, étant défrayé aux dépens du public ; & ayant trouvé ſaint Colomban, il s'acquitta de ſa commiſſion. Le ſaint vieillard eut une

AN. 614. grande joye de voir ſon cher diſciple, & le retint quelque temps : en le congediant, il lui recommanda de maintenir la diſcipline dans ſon monaſtere, & le chargea de faire ſes excuſes au roi Clotaire, de lui dire qu'il lui étoit impoſſible de retourner ; & qu'il lui recommandoit ſeulement de proteger le monaſtere de Luxeu. Il donna à Euſtaſe une lettre pour le roi ; qui la reçut avec une extrême joye, quoiqu'elle fût pleine d'avis pour le corriger. Il donna une puiſſante protection au monaſtere, l'enrichit de grands revenus, & en étendit les limites autant que ſaint Euſtaſe le deſira. Saint Colomban ayant demeuré un an au monaſtere de Bobio, y mourut l'onziéme des calendes de Decembre : c'eſt-à-dire le vingt-uniéme de Novembre : jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. On croid que c'étoit l'an 615. ſes reliques demeurerent à Bobio, & il s'y fit quantité de miracles. Sa vie fut écrite vingt-huit ans aprés, par Jonas moine du même monaſtere.

Martyr. R. 21. Nov.

Act. B. to. 2. p. 123.

Le ſucceſſeur de ſaint Colomban à Bobio, fut Attale ſon diſciple. Il étoit né en Bourgogne ; & ſon pere l'avoit mis, pour le faire inſtruire, auprés de ſaint Arige évêque de Gap. Le deſir d'une vie plus parfaite le fit paſſer au monaſtere de Lerins : mais voyant que l'obſervance s'y relâchoit, il vint à Luxeu ſe mettre ſous la diſcipline de ſaint Colomban. Il gouverna aprés lui le monaſtere de Bobio pendant douze ans, & mourut l'an 627.

IX. Mort de Boniface IV. Deuſdedit pape *Anaſt.*

Le pape Boniface IV. mourut l'année 614. & fut enterré à ſaint Pierre le vingt-cinquiéme de Mai, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Il avoit fait

Digitized by Google

de ſa maiſon un monaſtere, & lui avoit donné de grands biens. En deux ordinations, au mois de Decembre, il fit huit diacres ; & en d'autres occaſions, il ordonna trente-cinq évêques, pour diverſes égliſes. Il tint le ſaint ſiege pendant ſix ans & huit mois; & eut pour ſucceſſeur Deuſdedit, qui fut ordonné le treiziéme de Novembre de la même année 614. & tint le ſaint ſiege prés de trois ans. Il étoit Romain, fils d'Eſtiene ſoûdiacre. Il aima fort le clergé, & y rétablit l'ordre ancien. AN. 614. *Martyr. R. 25. Mai.*

X. Jeruſalem priſe par les Perſes.

Cependant les Perſes ravageoient l'Orient. Dés le temps de Phocas, ils rompirent la paix, ſous pretexte de vanger la mort de Maurice & de ſes enfans. La premiere année du regne d'Heraclius, ils prirent Edeſſe & Apamée, & vinrent juſques à Antioche : la ſeconde ils prirent Ceſarée de Capadoce: la quatriéme Damas : la cinquiéme, qui eſt cette année 614. indiction ſeconde, au mois de Juin, ils paſſerent le Jourdain, & conquirent la Paleſtine & la ville de Jeruſalem. On tua pluſieurs milliers de clercs, de moines, de religieuſes & de vierges. On brûla les égliſes, & même le ſaint ſepulcre : on emporta tout ce qu'il y avoit de précieux : des vaſes ſacrez ſans nombre ; & entre autres reliques, le bois de la vraye croix : le patriarche Zacharie fut emmené captif, avec un grand peuple; & tout cela en peu de jours. Les Juifs acheterent un grand nombre de ces captifs, pour les tuer : enſorte que quelques-uns en comptoient juſques à quatre-vingts-dix mille ainſi maſſacrez. Le patrice Nicetas trouva moyen de ſauver deux précieuſes reliques, *Theoph. p. 250. D. 251. 252.* *Chr. paſch.*

AN. 614. par un des amis de Sarbara chef des Perſes : ſavoir l'éponge & la lance de la paſſion, & les envoya à C. P. La ſainte éponge y fut expoſée à la vûë du peuple dans la grande égliſe, étant attachée à la ſainte croix, à la fête de l'exaltation, le quatorziéme de Septembre de la même année. La ſainte lance fut apportée le ſamedi vingt-ſixiéme d'Octobre : ce qui fut publié le lendemain dans la grande égliſe ; & elle fut adorée le mardi & le mecredi par les hommes, le jeudi & le vendredi par les femmes.

Antioch. epiſt. ad Euſtath. to. 1. Auct. bibl. P. P. p. 1012. cod.

Huit jours avant la priſe de Jeruſalem, la laure de ſaint Sabas fut attaquée par les Arabes : ſoit qu'ils fuſſent de l'armée des Perſes, ſoit qu'à l'occaſion de cette guerre ils fiſſent plus librement leurs courſes ordinaires. La plûpart des moines s'enfuirent auſſitôt : il en demeura ſeulement quarante-quatre, des plus anciens & des plus vertueux. Ayant embraſſé la vie monaſtique depuis la jeuneſſe, ils avoient blanchi dans ſes exercices : quelques-uns n'étoient point ſortis de la laure depuis cinquante ou ſoixante ans : quelques-uns, depuis leur entrée dans le monaſtere, n'avoient point vû la ville. Ainſi ils ne voulurent point abandonner la laure en cette occaſion. Les barbares en ayant pillé l'égliſe, prirent ces ſaints vieillards, & les tourmenterent ſans miſericorde pendant pluſieurs jours, croyant qu'ils leur découvriroient quelques richeſſes : mais enfin ſe voyant fruſtrez de leur eſperance, ils entrerent en fureur & les mirent en pieces. Ces ſaints reçurent la mort d'un viſage gai, & avec action de graces : comme deſirant depuis long-temps d'être dé-

Digitized by Google

livrez de cette vie, & d'aller avec Jesus-Christ.

Leurs corps demeurerent plusieurs jours sans sepulture: mais les autres moines de la laure étant revenus d'Arabie, où ils s'étoient retirez, en prirent soin. Un d'eux nommé Nicomede voyant leurs membres épars, fut tellement saisi de l'horreur de ce spectacle, qu'il tomba en défaillance, & fut enlevé comme mort. Modeste abbé du monastere de saint Theodose, rassembla tous les corps de ces saints, & les lava en répandant beaucoup de larmes: puis les ayant baisez il les mit dans les sepulcres de leurs peres; & fit sur eux les prieres ordinaires. L'église honore ces quarante-quatre saints le seiziéme de Mai. Labbé Modeste exhorta ensuite tous les moines de la laure de saint Sabas, à ne la point quitter: mais à souffrir courageusement les persecutions. Suivant son conseil, ils demeurerent dans la laure environ deux mois: ensuite sur le bruit qui courut d'une autre incursion de barbares, ils se refugierent dans le monastere de l'abbé Anastase, à vingt stades ou une lieuë de Jerusalem, où il n'y avoit alors personne; & ils y demeurerent environ deux ans. L'abbé Modeste gouverna l'église de Jerusalem en l'absence du patriarche Zacarie; & prit soin non seulement de la ville, où il fit depuis rétablir les églises brûlées, mais encore du diocese, & de tous les monasteres du desert. *Martyr. 16. Maj. Boll. to. 14. p. 616.*

XI. Charité de saint Jean l'aumônier.

Il reçut de grands secours de saint Jean l'aumônier patriarche d'Alexandrie, dont la charité éclata en cette occasion. Les Perses ayant ravagé toute la Syrie, ceux qui purent échapper de leurs mains,

clercs, laïques, magistrats, particuliers, même les évêques, se refugierent à Alexandrie. Jean les reçut tous, & leur donnoit tous les jours liberalement ce qui leur étoit necessaire, sans regarder à leur multitude. Ayant sû la prise de Jerusalem, il y envoya un homme pieux nommé Ctesippe, avec beaucoup d'argent, de bled, d'autres vivres & d'habits; tant pour voir cette desolation, que pour assister ceux qui étoient demeurez. Il envoya d'ailleurs Theodore évêque d'Amathonte, Anastase abbé du mont saint Antoine, & Gregoire évêque de Rinocorure, avec de tres-grandes sommes, pour retirer ceux qui avoient été emmenez captifs. Le saint patriarche recevoit tous ceux qui venoient à lui, & les consoloit comme ses freres. Il fit mettre les blessez & les malades dans des hôpitaux, où ils étoient traitez gratuitement, & n'en sortoient que quand ils vouloient; & il les visitoit deux ou trois fois la semaine. Quant à ceux qui se portoient bien, & qui venoient recevoir l'aumône: il donnoit aux hommes chacun une silique, valant environ huit sols de nôtre monoye; aux femmes, comme plus foibles, le double. Quelques-unes portant des bracelets & des ornemens d'or, ne laissoient pas de demander l'aumône; ceux qui en étoient chargez, s'en plaignirent au patriarche: mais il leur dit d'un ton & d'un œil severe contre sa coûtume: Si vous voulez être mes œconomes, ou plûtôt de Jesus-Christ, obéïssez simplement à son precepte, de donner à quiconque nous demande. Il n'a pas besoin, ni moi non plus, de ministres curieux. Si ce que je donne

Vita S. Joan. per Leont. c. 2. n. 10. ap. Boll. to. 2. p. 300. Item vita per Metaphr. c. 1. n. 6. ibid. p. 518.

V. Cang. gloss.

Luc. VI. 30.

Digitized by Google

étoit à moi, j'aurois quelque raiſon de le ménager: mais, s'il eſt à Dieu, il veut que l'on execute ſes ordres dans la diſtribution de ſes biens. Je ne veux pas prendre part à vôtre peu de foi: car quand tout le monde s'aſſembleroit à Alexandrie, pour demander, ils n'épuiſeront pas les treſors immenſes de Dieu.

L'année ſe trouva ſterile, parce que le Nil n'étoit pas monté à l'ordinaire: ainſi la cherté des vivres, & la multitude de ceux qui fuyoient les Perſes, ayant épuiſé tout le treſor de l'égliſe, le ſaint patriarche emprunta à pluſieurs bons Chrétiens, environ mille livres d'or. Comme il les eut conſumées, & que la cherté duroit toûjours, perſonne ne vouloit plus lui rien prêter: parce que chacun craignoit pour ſoi. Preſſé par le beſoin des pauvres, qu'il nourriſſoit, il étoit dans une grande inquietude, & redoubloit ſes prieres. Alors un habitant de la ville, qui deſiroit être diacre, quoiqu'il eût été marié deux fois, voulut profiter de l'occaſion; & n'oſant faire la propoſition en face, il lui preſenta une requête, par laquelle il lui offroit pour les beſoins des pauvres, deux cens boiſſeaux de bled, & cent quatre-vingt livres d'or, s'il vouloit l'ordonner diacre: alleguant un paſſage de ſaint Paul, pour prouver que la neceſſité doit faire paſſer par deſſus la loi. Le ſaint patriarche le fit venir, & lui dit en particulier: Vôtre offrande eſt grande & vient fort à propos, mais elle n'eſt pas pure. Quant à mes freres les pauvres, Dieu, qui les a nourris, avant que nous fuſſions nez vous & moi, les nourrira bien encore à preſent, pourvû que nous obſervions

c. 4. n. 8.

Heb. VII. 12.

ſes commandemens : comme il a multiplié les cinq pains, il peut benir les dix boiſſeaux de mon grenier. Ainſi il le renvoya confus ; & auſſitôt on lui vint dire l'arrivée de deux des grands vaiſſeaux de l'égliſe, qu'il avoit envoyez en Sicile querir du bled. Il ſe proſterna, & dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir pas permis à vôtre ſerviteur de vendre vôtre grace pour de l'argent.

Ayant appris que l'abbé Modeſte étoit dans un grand beſoin des choſes neceſſaires, pour le rétabliſſement des ſaints lieux : il lui envoya mille pieces d'or, mille ſacs de froment, mille de legumes, mille livres de fer, mille paquets de poiſſon ſec, mille vaiſſeaux de vin, & mille ouvriers Egyptiens ; avec une lettre, où il diſoit : Pardonnez-moi, ſi je ne vous envoye rien qui ſoit digne des temples de Jeſus-Chriſt, je voudrois aller moi-même travailler à la maiſon de ſa ſainte reſurrection. Avec ſes ſecours l'abbé Modeſte rétablit l'égliſe du Calvaire, celle de la Reſurrection, celle de la Croix, & celle de l'Aſcenſion. Il rebâtit de fond en comble cette derniere, que l'on nommoit la mere des egliſes.

c. 6. n. 33.

Antioch. pref.

XII. Gouvernement de ſaint Jean l'aumônier.

Dés que ſaint Jean l'aumônier fut aſſis dans la chaire d'Alexandrie, il aſſembla les œconomes de l'égliſe, & leur dit : Allez par toute la ville, & m'écrivez tous mes maîtres, juſques au dernier. Ils lui demanderent avec étonnement, qui étoient ſes maîtres : Ce ſont, dit-il, ceux que vous appellez les pauvres. Il s'en trouva plus de ſept mille cinq cens, à qui il faiſoit donner l'aumône tous les jours. Il eut ſoin d'empêcher, que par toute la ville d'Alexandrie,

Vita c. 1. n. 5.

n. 6.

xandrie, on n'uſât ni de faux poids, ni de fauſſes meſures; & en publia une ordonnance en ſon nom, portant peine de confiſcation de tous les biens des contrevenans, au profit des pauvres : par là on voit quelle étoit l'autorité du patriarche d'Alexandrie, même ſur le temporel. Ayant appris que les officiers de l'égliſe recevoient des preſens, pour donner la preference à quelques perſonnes dans le rachat des captifs : il les aſſembla, & ſans leur faire de reproches, il augmenta leurs gages, avec défenſe de rien prendre de qui que ce fût. Ils s'en trouverent ſi bien, que quelques-uns même remirent cette augmentation de gages. n. 7. c. 2.

Il ſut que pluſieurs perſonnes n'oſoient lui porter leurs plaintes par la crainte des chancelliers ou ſecretaires, des défenſeurs de l'égliſe, & des autres officiers qui l'environnoient. Ce qui lui fit prendre la reſolution de donner deux fois la ſemaine audiance publique, le mecredi & le vendredi. On lui mettoit un ſiege devant la porte de l'égliſe, avec deux bancs pour les hommes de merite avec leſquels il s'entretenoit, ayant l'évangile entre les mains; & il ne laiſſoit approcher de lui aucun de ſes officiers, qu'un ſeul défenſeur, afin que les particuliers ſe preſentaſſent avec plus de confiance. Mais il faiſoit executer ſes ordres par les défenſeurs: voulant qu'ils s'en acquittaſſent avant que de manger. Car, diſoit-il, ſi Dieu nous donne la liberté d'entrer à toute heure dans ſa maiſon, & de lui offrir nos prieres; & ſi nous voulons qu'il nous exauce promptement : comment devons-nous en uſer à n. 8.

c. 10. n. 59. l'égard de nos freres ? Un jour comme il sortoit de la ville, pour aller à une église de martyrs, une femme se prosterna devant lui, demandant justice de son gendre. Ceux qui accompagnoient le saint patriarche lui conseilloient d'attendre au retour. Mais il répondit : Et comment Dieu recevra-t-il nôtre priere, si je remets à écouter cette femme ? Qui m'a promis que je serai demain en vie ? Et il l'expedia sur le champ. Une autre fois ayant attendu jusques à la cinquiéme heure, c'est-à-dire onze heures du matin, sans que personne se presentât à son audiance, il se retira versant des larmes. Saint Sophrone lui en demanda tout bas la cause. C'est, dit-il, que je n'ai rien aujourd'hui à offrir à Jesus-Christ pour mes pechez. Au contraire, dit Sophrone, vous devez vous réjoüir d'avoir si bien pacifié vôtre troupeau, qu'ils vivent ensemble sans different, comme des anges.

c. 2. n. 9.

Il étudioit continuellement l'écriture, non pour l'ostentation, mais pour la pratique ; & dans ses conversations particulieres, il n'y avoit point de discours inutiles. Mais ou l'on parloit d'affaires necessaires, ou l'on racontoit quelque histoire des saints, ou l'on traittoit quelque passage de l'écriture, ou quelque dogme, à cause de la multitude d'heretiques, dont le païs étoit infecté ; si quelqu'un médisoit d'un autre, le saint patriarche détournoit adroitement le discours : s'il continuoit, il ne lui disoit rien, mais défendoit à l'officier de semaine de le laisser entrer une autre fois. Les histoires qu'il aimoit le plus, étoient les exemples de charité envers les pauvres.

c. 3. n. 43. 44. &c.

Digitized by Google

Entre ſes plus confidens étoient deux moines de grand merite, Jean Moſc & Sophrone. Il les reſpectoit comme ſes peres, & leur obéïſſoit ſans reſerve. Comme ils étoient ſavans, il s'en ſervoit utilement, pour combattre les Severiens & les autres heretiques ; & ils y travaillerent avec tant de fruit, qu'ils retirerent de l'hereſie grand nombre de bourgades, d'égliſes, & de monaſteres. Le ſaint patriarche recommandoit ſoigneuſement à ſon peuple, de ne communiquer jamais avec les heretiques : quand même ils ſe trouveroient privez toute leur vie de la communion Catholique ; c'eſt-à-dire de la liberté d'exercice, dans des lieux où les heretiques étoient les maîtres. C'eſt, diſoit-il, comme un mari longtemps abſent de ſa femme, à qui il n'eſt pas permis pour cela d'en épouſer un autre. c. 10. n. 60. c. 13. n. 83. n. 79.

Un jour voyant que pluſieurs ſortoient de l'égliſe aprés la lecture de l'évangile, il ſortit auſſi, & s'aſſit au milieu d'eux. Comme ils en furent ſurpris, il leur dit : Mes enfans, où ſont les oüailles, là doit être le paſteur. C'eſt pour vous que je deſcens à l'égliſe ; car je pourrois dire la meſſe pour moi dans l'évêché. En ayant ainſi uſé deux fois, il les corrigea. Si quelqu'un parloit dans l'égliſe, il le chaſſoit devant tout le monde, en diſant : Si vous êtes venu pour prier, vaquez à la priere, ſinon ſachez qu'il eſt écrit : Ma maiſon eſt la maiſon d'oraiſon. Il eſt parlé encore, en deux autres occaſions, de l'oratoire domeſtique du ſaint patriarche ; & il paroît même, qu'il y celebroit quelquefois la meſſe avec un ſeul miniſtre, en preſence d'un ſeul laï- n. 80. *Matth.* xxi. 13. c. 9. n. 50. c. 11. n. 73.

que. On peut croire que tous les évêques avoient dès-lors de tels oratoires ; & nous en avons vû un exemple dés le quatriéme siecle, en saint Gregoire de Nazianze le pere. Saint Jean l'aumônier éleva à la prêtrise un lecteur de grande vertu, qui faisoit des souliers, & de son travail nourrissoit ses enfans, qui étoient en grand nombre, sa femme, son pere & sa mere, & neanmoins étoit fort assidu à l'église. Par où l'on void, qu'il y avoit à Alexandrie des clercs mariez & artisans.

Sup. liv. XVI. n. 16.

c. 13. n. 87.

Le saint homme honoroit particulierement les moines, & n'écoutoit pas volontiers le mal, que l'on disoit de quelques-uns, y ayant été trompé lui-même. Il bâtit un hospice particulier pour les moines étrangers ; & fonda deux monasteres auprés de deux oratoires qu'il avoit bâtis, l'un de la sainte Vierge, l'autre de saint Jean. Il leur donna des terres de son patrimoine, & leur dit : Je pourvoyerai à vos besoins corporels, ayez soin de mon salut. Vos prieres du soir & de la nuit seront pour moi : celles que vous ferez le jour dans vos cellules seront pour vous. Il vouloit ainsi reparer ce qui lui manquoit, n'ayant pas pratiqué lui-même la vie monastique. L'exemple de ces deux monasteres excita plusieurs séculiers à prier la nuit en divers endroits de la ville, qui devint comme un monastere. Ce que j'entends de la ville d'Amathonte dans l'isle de Chipre, où il étoit né. Il avoit aussi bâti des hôpitaux pour les étrangers, les vieillards & les malades. On peut juger des richesses de l'église d'Alexandrie, par une perte qu'elle fit en un jour, de treize

c. 8. n. 47.

c. 13. n. 82.

c. 14. n. 91.

c. 9. n. 52. n. 13. n. 55.

vaisseaux, du port de dix mille boisseaux chacun : & par la somme que le saint patriarche trouva dans l'évêché à son ordination, qui étoit de huit mille livres d'or. Cette consideration peut rendre plus vraisemblables ses aumônes immenses, & ce qu'on void dans sa conduite, contre les regles de la prudence ordinaire : car il perdoit volontiers de l'argent, pour donner l'exemple de desintéressement & de patience. c. 14. n. 90. n. 13. & 71.

Cependant il vivoit pauvrement, & couchoit sur un petit lit, avec une méchante couverture de laine déchirée. Un homme riche lui en ayant donné une précieuse, il la prit pour l'amour de lui : mais elle l'empêcha de dormir, songeant aux pauvres, qui cependant mouroient de froid & de misere. Il l'envoya vendre le lendemain : le riche la racheta, & la lui rendit, le saint homme la vendit encore ; & à la troisiéme fois, il lui dit : Nous verrons qui s'en ennuyera le premier. Il faisoit travailler à son tombeau, le laissant toûjours imparfait, afin qu'aux grandes fêtes on vinst l'avertir de le faire achever, à cause de l'incertitude de la mort. Pendant une maladie contagieuse, il alloit souvent voir les enterremens, disant que cette vûë & celle des sepulchres, étoit fort utile ; souvent il alloit assister les mourans, & leur fermoit les yeux de ses propres mains. Il recommandoit fort de celebrer pour eux des collectes, c'est-à-dire des messes ; & racontoit une histoire merveilleuse, pour montrer qu'ils en recevoient du soulagement. c. 6. n. 34. n. 23. c. 8. n. 48. n. 49.

XLII. Voyages de Jean Moſch. *Prolog. in prat. spir.*

Jean surnommé Mosch, dont saint Jean l'aumô-

nier se servit si utilement, pour combattre les heretiques : avoit premierement embrassé la profession monastique dans la communauté de saint Theodose en Palestine. Son abbé l'ayant envoyé en Egypte, pour quelques affaires de la maison, au commencement du regne de l'empereur Tibere : c'est-à-dire vers l'an 578. il alla jusques dans le desert d'Oasis, pour y voir un moine de Capadoce nommé Leon, dont il avoit oüi dire de grandes choses ; & qui donna sa vie, pour délivrer trois autres moines pris par les barbares. Jean Mosch étant retourné en Palestine, demeura dix ans dans la laure des Eliotes: puis dans le desert prés du Jourdain, & dans la nouvelle laure de saint Sabas. Mais sur le bruit des courses, que faisoient les Perses : il se retira du côté d'Antioche. De là il passa à Seleucie sur l'Oronte, & y vit l'abbé Theodore, qui en étoit évêque. Il visita aussi le monastere de saint Theodose du rocher, entre Seleucie & Rose de Cilicie. Puis il repassa en Palestine, & sans s'y arrêter, il alla au mont Sinaï, & de là à Raïthe. Il retourna ensuite en Egypte, & s'arrêta à Alexandrie.

Prat. c. 112.
c. 67. 134.
Prolog.
c. 79.
c. 80.
c. 119. 122. &c.

Sophrone qui l'accompagnoit, étoit natif de Damas, & avoit si bien étudié les lettres humaines, qu'on lui donnoit le titre de sophiste. Il étoit attaché à Jean Mosch, avant que d'avoir renoncé au siecle ; ils demeurerent ensemble auprés de Gregoire abbé de saint Theodose, & vinrent ensemble à Alexandrie. Une incursion de Barbares avoit dispersé les moines de Scétis : mais Jean & Sophrone en trouverent encore quelques-uns en divers en-

c. 92. 93.
Boll. 11. Mart. p. 65.
Prat. c. 69. 77. 110.
c. 152.

Digitized by Google

droits, qui leur raconterent les vertus qui s'y pratiquoient. L'abbé Theodore leur dit, que pluſieurs de ces moines ne mangeoient, que quand on les alloit voir. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'allois viſiter tous les ſamedis un vieillard nommé Ammonius mon voiſin, afin qu'il prît de la nourriture. L'abbé Jean de la Pierre leur dit : Quand j'étois à Scetis, dans ma jeuneſſe, un des peres ayant mal à la rate, on chercha pour lui du vinaigre dans les quatre laures, où il y avoit environ trois mille cinq cens moines, & il ne s'en trouva point : telle étoit leur pauvreté. c. 54. c. 113.

Jean & Sophrone allerent auſſi en Thebaïde, & virent prés la ville de Lycos une montagne, où pluſieurs moines demeuroient, les uns dans des cavernes, les autres dans des cellules. A Antinoüs ils apprirent la converſion merveilleuſe d'un chef de voleurs nommé David. A Alexandrie ils virent l'abbé Pallade, natif de Theſſalonique : Theodore philoſophe, Zoïle lecteur, & Coſme ſophiſte, c'eſt-à-dire homme de lettres, tous trois vivans dans une grande pauvreté, & pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ils virent auſſi prés d'Alexandrie, l'abbé Jean l'eunuque, moine depuis quatre-vingts ans ; & quelques autres fameux ſolitaires. Ainſi la vie monaſtique ſe conſervoit en Egypte avec la même ferveur, que du temps de Caſſien, deux cens ans auparavant. c. 44. 161. c. 143. c. 69. 70. 175. c. 176. 178. c. 145. 184. *Sup. liv. XX. n. 3. 4. &c.*

La même année de la priſe de Jeruſalem, c'eſt à dire 614. il ſe tint à Paris un concile de toutes les provinces de Gaule, nouvellement réünies ſous la XIV. Concile de Paris. *to. 5. conc. p. 1649.*

AN. 614. puissance du roi Clotaire. Les évêques assemblez par son ordre, y firent quinze canons; dont le premier porte, qu'à la place d'un évêque mort, on ordonnera celui qui sera choisi par le metropolitain avec ses comprovinciaux, le clergé & le peuple de la ville; & gratuitement. S'il arrive autrement par la puissance de quelqu'un, ou par negligence, l'élection sera nulle. Ce canon tend principalement à reprimer l'autorité que les rois s'attribuoient dans
c. 2. l'élection des évêques. Aucun évêque n'élira son successeur, & personne ne recherchera d'être mis à sa place de son vivant: si ce n'est dans les cas où il ne pourroit plus gouverner son église, comme s'il tombe dans une maladie incurable, ou s'il est
c. 3. déposé pour crime. Aucun clerc ne se retirera vers le prince, ou autre personne puissante au mépris de
c. 4. son évêque. Aucun juge n'entreprendra de punir ou condamner un clerc sans le consentement de son évêque.

c. 7. Aprés la mort d'un évêque, d'un prêtre, ou d'un autre clerc, personne ne touchera aux biens de l'église ou à leurs biens propres, ni par ordre du prince, ni par autorité du juge: mais ils seront conservez par l'archidiacre & le clergé, jusques à ce
c. 8. que l'on connoisse comment il en a disposé. D'ailleurs il est défendu à l'évêque & à l'archidiacre, aprés la mort d'un abbé, d'un prêtre, ou d'un autre titulaire, d'enlever ce qu'ils ont laissé à leur église: sous prétexte d'augmenter le bien du diocese, ou
c. 10. de l'évêque. Toutes les donations faites à l'église par les évêques & les clercs, auront leur effet, quand

quand même les formalitez des loix n'y ſeroient pas exactement obſervées. Les évêques n'uſurperont point les uns ſur les autres, & encore moins les ſéculiers ſur les clercs; ſous prétexte de la défenſe ou de la ſéparation des royaumes. La France, depuis un ſiecle, avoit preſque toûjours été diviſée en pluſieurs royaumes : étant réünie ſous Clotaire, on pourvoit à ces inconveniens, pour l'avenir. Il eſt défendu aux Juifs, d'exercer aucune charge ni fonction publique ſur les Chrétiens : autrement ils recevront la grace du baptême de l'évêque des lieux, avec toute leur famille. C'eſt une ſimple menace : ou bien cette démarche d'un Juif, eſt priſe pour un ſigne de converſion. Siſebut roi des Viſigots en Eſpagne, l'année ſuivante 615. quatriéme de ſon regne, fit convertir tous les Juifs de ſon royaume : excepté ceux qui s'enfuirent chez les Francs. Soixante & dix-neuf évêques ſouſcrivirent à ce concile de Paris, qui par conſequent eſt le plus nombreux, que nous ayons encore vû dans les Gaules.

AN. 614.

V. Coint. an. 614. n. 18.

c. 15.

V. Coint. an. 591. n. 13. Suſ. liv. XXXV. n. 21. App. ad Mariī Chr.

Le roi Clotaire donna ſon édit pour l'execution de ces canons : mais avec quelque modification. Sur le premier, il dit que l'évêque élû par les évêques, le clergé & le peuple, ſera ordonné par ordre du prince : & que s'il eſt tiré du palais, il ne ſera ordonné que pour ſon merite. Il y a pluſieurs canons expliquez plus au long dans cet édit : il contient même quelques diſpoſitions, qui ne ſe trouvent pas dans les canons, & qui donnent ſujet de croire, que nous ne les avons pas entiers : il eſt vrai que ces diſpoſitions ne regardent gueres que les affaires

AN. 614. temporelles. Il eſt dit à la fin, que cet édit a été fait dans le concile par le conſeil des évêques, des grands & d'autres perſonnes fidelles au roi ; & il eſt daté de Paris le quinziéme des calendes de Novembre, la trente-uniéme année de ſon regne. C'eſt-à-re le dix-huitiéme d'octobre 614. Ces canons & cet édit furent approuvez dans un concile, tenu peu de temps aprés ; mais on ne ſait ni le temps précis, ni le lieu.

to. 5. conc. p. 1655.

XV. Saints à la cour de Clotaire.

Le roi Clotaire avoit alors à ſa cour pluſieurs ſaints perſonnages, comme ſaint Arnoul, ſaint Romaric, ſaint Didier, ſaint Faron, ſaint Goëric. Saint Arnoul étoit né François, de parens tres-nobles & tres-riches. Ayant bien étudié dans ſa premiere jeuneſſe, il fut mis à la cour du roi Theodebert, ſous la conduite de Giondulfe maire du palais, & devint ſi habile dans les affaires, qu'il eut la premiere place auprés du prince ; & gouverna ſeul ſix terres, que ſix officiers nommez domeſtiques avoient coûtume de gouverner. Il n'étoit pas moins homme de guerre. Mais il ne laiſſoit pas de s'appliquer déſlors à la priere, aux jeûnes, & au ſoûlagement des pauvres. Il épouſa une fille tres-noble nommée Dode, & en eut deux fils, Clodulfe & Anſegiſe. Arnoul étoit joint d'amitié avec un autre ſeigneur nommé Romaric, attaché au ſervice du même roi Theodebert ; & ils avoient reſolu enſemble de tout quitter, pour ſe retirer au monaſtere de Lerins : mais Dieu ne permit pas qu'ils executaſſent ce deſſein.

Acta SS. B. to. 2. p. 150.

Ibid. p. 417. vita S. Romar. n. 4.

Ils paſſerent tous deux au ſervice du roi Clotaire :

Digitized by Google

& dés la premiere année, qu'il regna seul en France, le siege de Mets ayant vaqué par la mort de Pappoul, le peuple demanda saint Arnoul tout d'une voix : & il fut contraint d'accepter l'épiscopat, quoiqu'il ne fût que simple laïque. C'étoit l'an 614. comme l'on croit. Dode son épouse se retira à Treves, & prit le voile de religieuse. Saint Arnoul, tout évêque qu'il étoit, demeura malgré lui attaché à la cour du roi Clotaire, où il tenoit le premier rang : mais il augmenta tellement ses aumônes, que les pauvres venoient le trouver en foule, même des païs éloignez. Il passoit quelquefois trois jours & plus sans manger : encore sa nourriture n'étoit que du pain d'orge & de l'eau : il portoit toûjours un cilice sous ses habits. *Ibid. p. 1044. V. S. Clod. n. 2.*

Saint Goëric surnommé Abbon, étoit parent de saint Arnoul, & lui succeda en l'évêché de Mets. Tandis qu'il étoit à la cour du roi Clotaire, il fut lié d'une étroite amitié avec saint Didier tresorier du roi : qui étoit natif d'Albi, & avoit à la même cour ses deux freres Rustique & Syagrius : leurs noms montrent qu'ils étoient Romains. Saint Didier étoit savant, habile, laborieux, toûjours occupé : fuyant la compagnie des gens du monde, cherchant les moines & les personnes de pieté. *Coint. an. 614. n. 39.* *n. 38.*

Saint Faron étoit fils d'Agneric, ce pieux seigneur qui reçut saint Colomban passant en Brie. Il fut d'abord à la cour du roi Theodebert : & aprés sa mort il passa en celle du roi Clotaire, qu'il servit de ses conseils, & fut le protecteur des affligez. Son frere Chanoalde fut moine à Luxeu, & depuis *Act. SS. Bened. t. 2. p. 612. Sup. n. 73*

Digitized by Google

évêque de Laon. Leur sœur sainte Fare ayant été dés son enfance consacrée à Dieu par saint Colomban, fonda un monastere nommé Eboriac, dont elle fut la premiere abbesse ; & qui subsiste encore sous le nom de Faremonstier. Les anciens la nomment Burgondofare, comme qui diroit noble Bourguignone.

Act. SS. to. 2. p. 438. Sup. 11.

XVI. Saint Loup de Sens.

Saint Loup archevêque de Sens, avoit soûtenu tant qu'il avoit pû le parti du jeune Sigebert, aprés la mort de Theodoric son pere ; & lors que Clotaire, prenant possession de la Bourgogne, envoya attaquer Sens ; saint Loup entra dans l'église cathedrale dédiée à saint Estiene, & sonna la cloche pour appeller le peuple. Alors les ennemis furent tellement épouvantez, qu'ils ne songerent qu'à s'enfuir. Ensuite le roi Clotaire étant devenu maître de la Bourgogne, y envoya Farulfe pour prendre soin de ses affaires. Quand il s'approcha de Sens il fut indigné, que l'archevêque ne vint pas au devant de lui avec des presens : & lors qu'il fut entré il le regardoit de travers. Mais saint Loup lui dit : Le devoir d'un évêque est de gouverner le peuple, & d'enseigner aux grands du siecle les commandemens de Dieu ; ainsi c'est plûtôt à eux à venir à lui. Farulfe encore plus irrité, rapporta au roi beaucoup de faussetez contre le saint, & fut aidé dans ses calomnies par Medegisile abbé du monastere de saint Remi au faux-bourg de Sens, qui vouloit être archevêque à la place de saint Loup.

Vita ap. Sur. 1. Sept. Coint. an. 613. n. 4.

Le roi Clotaire, séduit par leurs artifices, envoya

saint Loup en exil à Ausene, village dans le Vimeu sur la riviere de Bresle, où il fut conduit par un duc payen nommé Landegisile. Le saint évêque y étant arrivé, trouva des temples profanes, où les gens du païs servoient les faux dieux. Il crut être envoyé de Dieu pour les convertir : ce qui le consola de son exil. En effet, ayant gueri un aveugle, il convertit Landegisile & le baptisa, avec plusieurs de l'armée des Francs, qui étoient encore payens. Cependant les citoyens de Sens indignez de ce qu'on leur avoit enlevé leur pasteur, tuerent l'abbé Medegisile dans l'église de saint Remi, & le punirent ainsi de sa trahison. Ensuite ils prierent l'archidiacre Ragnegisile, d'aller trouver Vinebaud abbé de saint Loup à Troyes, celebre par sa sainteté : pour le prier de demander au roi Clotaire le rappel de saint Loup de Sens. Saint Vinebaud alla trouver le roi, qui étoit prés de Roüen ; & obtint la liberté non seulement de saint Loup, mais de plusieurs autres, que ses ducs & ses comtes tenoient dans les prisons. Quand saint Loup fut venu, il le presenta au roi ; qui le voyant maigre & défiguré, par le chagrin de son exil, en fut touché detesta ses calomniateurs, le fit manger à sa table, se prosterna pour lui demander pardon, & le renvoya à son église avec de grands presens. Saint Vinebaud l'accompagna jusques à Sens, & mourut vers l'an 613. le sixiéme d'Avril. AN. 616. *Boll. 6. Apr. to. 9. p. 572.*

Saint Loup étoit né à Orleans, d'une famille alliée aux rois : sa mere Austregilde ou Agia, étoit sœur de saint Aunacaire évêque d'Auxerre, & de

AN. 616. saint Austrene évêque d'Orleans, qui formerent leur neveu dans la clericature. Il succeda l'an 609. à Artemius archevêque de Sens : & mourut à la terre de Brinon, qui appartient encore à son église: mais il fut rapporté à Sens, & enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de sainte Colombe. Sa mort arriva vers l'an 623. le premier de Septembre, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 1 Sept.

XVII. Eglise d'Angleterre.

Cependant la nouvelle église d'Angleterre fut violemment ébranlée. Le roi Edelbert mourut l'an 616. la vingt-uniéme année depuis la mission de saint Augustin, aprés en avoir regné cinquante-six. Il est compté entre les saints, & l'église honore sa memoire le vingt-quatriéme de Février, qui fut le jour de sa mort. Il fut enterré dans la galerie de saint Martin, de l'église des apôtres saint Pierre & saint Paul à Cantorberi ; & ce fut aussi la sepulture de la reine Berthe son épouse. Il fit des loix pour son peuple, qui commençoient par les amendes, contre ceux qui auroient dérobé quelque chose à l'église, à l'évêque, ou à quelqu'un du clergé. Son fils Edbald lui succeda dans le royaume de Cant : mais il étoit encore payen & déreglé dans ses mœurs, jusqu'à entretenir la femme de son pere. Son exemple fut une occasion d'apostasie à ceux qui n'avoient embrassé la religion Chrétienne, que par complaisance pour son pere, ou par crainte : & ils retournerent à l'idolâtrie & à la débauche. Mais le nouveau roi, en punition de ses crimes, étoit souvent aliené de son esprit, & tourmenté du demon.

Beda 11. hist. c. 5. & epist.

Mart. R. 24. Feb. Boll. to. 5. p. 470.

Digitized by Google

Sabereth ou Saba roi des Saxons Orientaux, mourut vers le même temps ; laiſſant ſes trois fils, qui étoient demeurez payens. Ils commencerent à exercer publiquement l'idolâtrie, qu'ils avoient un peu interrompuë de ſon vivant ; & donnerent pleine liberté à leurs ſujets de ſervir les idoles. Comme ils voyoient Mellit évêque de Londres, diſtribuer au peuple dans l'égliſe l'euchariſtie à la fin de la meſſe, ils lui diſoient : Pourquoi ne nous donnez-vous pas auſſi ce pain blanc, que vous donniez à nôtre pere Saba, & que vous continuez encore à donner au peuple? Il leur répondit : Si vous voulez être lavez dans cette fontaine, où vôtre pere l'a été, vous pourrez participer comme lui à ce pain ſacré ; autrement il eſt impoſſible. Nous ne voulons point, dirent-ils, entrer dans cette fontaine, nous n'en avons que faire : mais nous voulons manger de ce pain. Et quoique l'évêque leur pût dire pour leur faire entendre qu'il falloit être purifié, avant que de participer au ſaint ſacrifice, ils entrerent en fureur, & lui dirent enfin : Si vous ne voulez pas nous contenter dans une choſe ſi facile, vous ne demeurerez plus dans nôtre province. Et ils lui ordonnerent de ſortir de leur royaume avec les ſiens. On void ici que le ſecret des myſteres ne s'obſervoit plus alors ; & l'on void auſſi l'inconvenient d'avoir negligé cette diſcipline. L'évêque Mellit ainſi chaſſé, paſſa dans le royaume de Cant, pour conſulter avec les évêques Laurent & Juſte ce qu'il avoit à faire ; & ils conclurent tous trois, qu'il valoit mieux retourner en leur païs, pour y ſervir

Dieu en liberté, que de demeurer inutilement chez ces barbares revoltez contre la foi. Mellit & Juſte partirent les premiers : & ſe retirent en Gaule pour y attendre l'évenement. Les rois qui avoient chaſſé Mellit, furent tuez quelque temps aprés tous trois dans un combat contre la nation des Geniſſes : mais leur peuple ne laiſſa pas de perſeverer dans l'idolâtrie.

Bed. li. 2. c. 6. Laurent étant reſolu à ſuivre Mellit & Juſte, & à quitter la Bretagne : ſe fit preparer un lit la veille de ſon départ dans l'égliſe des apôtres à Cantorberi. Où aprés avoir répandu beaucoup de larmes en priant pour l'état de cette égliſe, il ſe coucha & s'endormit. Alors ſaint Pierre lui apparut, & l'ayant frappé long-temps & rudement à coups de foüet, lui dit d'un ton ſevere : Pourquoi abandonnez-vous le troupeau que je vous ai confié ? A quel paſteur laiſſez-vous ces brebis expoſées au milieu des loups ? Avez-vous oublié mon exemple, & que pour ceux dont Jeſus-Chriſt m'avoit chargé, j'ai ſouffert les chaînes, les coups, les priſons, & enfin la mort, & la mort de la croix ? L'évêque Laurent encouragé par cette correction, alla dés le matin trouver le roi, & s'étant découvert lui montra comme il étoit déchiré de coups. Le roi fort étonné, demanda qui avoit oſé maltraiter ainſi un homme comme lui. L'évêque lui dit : C'eſt ſaint Pierre qui m'a fait ſouffrir tous ces coups pour vôtre ſalut. Alors le roi ſaiſi de frayeur, renonça à l'idolâtrie & à ſon mariage inceſtueux, reçut la foi de Jeſus-Chriſt, & le baptême, & procura tant qu'il put

put l'avantage de l'égliſe. Il envoya auſſi en Gaule rappeller Mellit & Juſte, & les renvoya à leurs égliſes, pour les rétablir en toute liberté. Ils revinrent donc un an aprés leur ſortie: Juſte retourna à la ville de Roffe, où avoit été ſon ſiege: mais les habitans de Londres ne voulurent point recevoir Mellit, aimant mieux obéïr aux pontifes des idoles. Le roi Edbald plus foible que ſon pere, n'avoit pas aſſez d'autorité pour les obliger à recevoir l'évêque: mais quant à lui, depuis ſa converſion, il continua à ſervir Dieu avec ſon peuple; & bâtit dans le monaſtere de ſaint Pierre à Cantorberi, une égliſe de la Vierge, qui fut conſacrée par l'archevêque Mellit. Car Laurent mourut peu de temps aprés ſon rétabliſſement, & fut enterré auprés de ſaint Auguſtin ſon predeceſſeur, dans l'égliſe de ſaint Pierre, le ſecond jour de Février 619. & Mellit auparavant évêque de Londres, lui ſuccéda dans le ſiege de Doroverne ou Cantorberi, dont il fut le troiſiéme évéque. Juſte cependant gouvernoit l'égliſe de Roffe, & reçut des lettres du pape Boniface cinquiéme ſucceſſeur de Deuſdedit, qui l'exhortoit avec Laurent, à continuer leurs travaux pour l'égliſe des Anglois. Car ces lettres furent écrites en 618. lors que Laurent vivoit encore. *Acta ss. t. 1. p. 61. n. 9.*

Le pape Deuſdedit étoit mort, ayant tenu le ſaint ſiege prés de trois ans, & avoit été enterré à ſaint Pierre, le huitiéme de Novembre 617. En trois ordinations il fit neuf prêtres & cinq diacres; & d'ailleurs vingt-neuf évêques pour diverſes égliſes. Son ſucceſſeur fut Boniface v. natif de Naples, qui *Annal.*

fut ordonné le vingt-neuviéme Decembre de la même année 617. & tint le ſiege ſept ans.

XVIII. Fin de ſaint Jean l'aumônier.

C'eſt à peu prés le temps, où Jean Moſc & Sophrone vinrent à Rome, ayant été obligez à quitter Alexandrie par la crainte des Perſes. Saint Jean l'aumônier en ſortit lui-même, la voyant prête à leur être livrée : & reſolut de ſe retirer chez lui en Chipre. Le patrice Nicetas ſon ami, voulant profiter de l'occaſion, le pria de venir juſques à C. P. prier pour les empereurs, c'eſt-à-dire Heraclius & ſon fils. Le ſaint patriarche y conſentit. Mais étant arrivé à Rodes, il vint un eunuque éclatant de lumiere, tenant un ſceptre d'or, qui lui dit : Venez le roi des rois vous demande. Alors il dit au patrice Nicetas : Vous m'appellez à l'empereur de la terre, mais l'empereur du ciel vous a prevenu ; & aprés lui avoir raconté ſa viſion il ſe ſepara de lui, paſſa en Chipre, & arriva à Amathonte ville de ſa naiſſance. Là il dicta ſon teſtament en ces termes : Je vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma priere, & qu'il ne me reſte qu'un tiers de ſou ; quoiqu'à mon ordination j'aye trouvé dans la maiſon épiſcopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or ; outre les ſommes innombrables que j'ai reçûës des amis de J. C. C'eſt pourquoi j'ordonne que ce peu qui reſte ſoit donné à vos ſerviteurs.

Prolog. pr. ſpir.

Leont. c. 14. n. 89. ap. Boll. to. 2. p. 515.

Il mourut enſuite, & fut enterré dans l'oratoire de ſaint Tychon : qui avoit été évêque de la même ville d'Amathonte, du temps de Theodoſe le jeune, & dont l'égliſe honore la memoire le ſeiziéme de

Martyr. R. 16. Jun.

Juin. On mit le corps de saint Jean l'aumônier entre ceux de deux évêques, qui se retirerent de part & d'autre, pour lui faire place, à la vûë de tous les assistans. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau; & sa vie fut écrite incontinent aprés par Leonce évêque de Naples, dans la même isle de Chipre: qui l'avoit apprise principalement de Mennas, vidame ou œconome de l'église d'Alexandrie. Jean Mosch & Sophrone en avoient écrit auparavant une autre, que nous n'avons plus; S. Jean l'aumônier mourut le jour de saint Mennas, onziéme de Novembre: mais l'église honore sa memoire le jour de sa translation vingt-troisiéme de Janvier. Il avoit tenu dix ans le siege d'Alexandrie, & eût Gregoire pour successeur. Mais depuis son temps, on ne connoît plus gueres l'histoire de cette église.

Procem.

Boll. p. 495.

Martyr. Ro. 23. Jan.

Jean Mosch ayant quitté Alexandrie, passa dans l'isle de Chipre, puis dans celle de Samos; & arriva enfin à Rome avec douze disciples, dont le principal étoit Sophrone. Là il composa son livre appellé le pré spirituel, comme étant tout semé de fleurs, c'est-à-dire de miracles ou d'exemples rares de vertu, qu'il avoit appris dans ses divers voyages. Ils sont distribuez en deux cens dix-neuf chapitres, & rangez plûtôt suivant l'ordre des matieres, que du temps. Il cite par tout les auteurs de la bouche desquels il avoit appris ces histoires, & de qui eux-mêmes les savoient. Le style en est simple, mais vif & solide; & il rapporte naïvement les faits, comme il les avoit oüis raconter, laissant au lecteur à y faire les réflexions. Tout y tend à l'édification, tout

XIX. Pré spirituel.

Prolog. pr. spir. Phot. cod. 199. p. 520.

Digitized by Google

reſpire la pieté : mais on y peut remarquer en paſſant pluſieurs preuves de la foi & de la diſcipline de l'égliſe.

L'abbé Jean prêtre, & depuis évêque de Ceſarée, avoit accoûtumé de voir le Saint-Eſprit deſcendre
c. 27. ſur l'autel à l'heure du ſacrifice. Dans un village de Cilicie, il y avoit un prêtre qui recevoit la même grace, & ne pouvoit ſe reſoudre à celebrer la meſſe, qu'il n'eût vû le Saint-Eſprit venir ſur l'autel : enſorte que le dimanche il attendoit quelquefois à celebrer juſques à none, contre les canons.
c. 196. Prés d'Apamée en Syrie, des enfans gardant des troupeaux voulurent par jeu repreſenter les ſaints myſteres. Une grande pierre polie leur ſervit d'autel ; un d'entre eux, qui ſavoit les paroles de l'oblation, fit le prêtre, & deux autres les diacres. Or ils ſavoient ces prieres, parce qu'à l'égliſe les enfans étoient proche de l'autel, & communioient les premiers aprés le clergé : & qu'en quelques lieux les prêtres prononçoient tout haut les paroles de la conſecration. Ces enfans ayant donc mis des pains ſur la pierre, & dans un vaiſſeau de terre du vin : ils obſerverent tout ſuivant la coûtume de l'égliſe. Mais avant qu'ils rompiſſent les pains, il tomba un feu du ciel, qui conſuma non ſeulement toute l'oblation, mais la pierre même : & les enfans demeurerent par terre, tellement ſaiſis de frayeur, qu'ils n'en revinrent que le lendemain. L'évêque en étant inſtruit les mit dans un monaſtere, qu'il fonda ſur le lieu de ce miracle.
c. 29. Prés d'Egine en Cilicie, il y avoit deux ſtylites,

Digitized by Google

un Catholique & un Severien. Le Catholique pria celui-ci de lui envoyer l'eucharistie de sa communion : ce que l'autre fit avec joye, croyant l'avoir gagné à son parti. Le Catholique mit cette eucharistie dans une chaudiere boüillante, où elle fondit à l'instant. Puis il y mit une particule de l'eucharistie Catholique, qui refroidit l'eau & demeura entiere, sans être seulement moüillée. Un nommé *c. 30.* Isidore de la même secte des Severiens, voyant que sa femme avoit reçu l'eucharistie Catholique de sa voisine : prit sa femme à la gorge, & la força de rejetter l'eucharistie, qu'il jetta dans de la bouë : mais un éclair l'enleva. Deux jours aprés il vit un Ethiopien couvert de haillons, qui lui dit : Nous sommes tous deux condamnez au même supplice. Je suis celui qui frappa Jesus-Christ sur la jouë. Isidore se fit moine, & ne cessa toute sa vie de pleurer son peché. Ces histoires prouvent au moins la creance de Jean Mosch, touchant l'eucharistie.

Touchant le baptême, il parle d'un saint moine *c. 31.* de Palestine, qui étant prêtre & chargé de baptiser, ne pouvoit se resoudre à faire sur les femmes les onctions ordinaires. Ce qui montre que les Grecs les faisoient déflors en plusieurs parties du corps, comme ils font encore. Car avant le baptême, ils *Euchol. Græc. de bapt. fol. 63.* font avec l'huile des onctions en forme de croix au front, à la poitrine, au dos, aux oreilles, aux pieds & aux mains. Aprés le baptême, ils font des onctions avec le saint chrême, au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds.

Digitized by Google

AN. 619. Dix jeunes hommes voyageant dans un desert de Palestine, un d'eux, qui étoit Juif, tomba malade, & se voyant prêt à mourir, conjura les autres de lui donner le baptême. Il ne nous est pas permis, dirent-ils, nous ne sommes que des laïques, & d'ailleurs nous n'avons point d'eau. Comme il les pressoit, un d'eux nommé Philopone, le fit dépouiller & tenir debout, & lui versa par trois fois du sable sur la tête, en prononçant les paroles du baptême, suivant l'usage des Grecs. Aussitôt le Juif fut entierement gueri. Etant arrivés à Ascalon, ils raconterent la chose à l'évêque : qui assembla son clergé, pour examiner si l'on devoit approuver ce baptême, que Dieu sembloit avoir approuvé par une guerison miraculeuse. On conclud, qu'il n'y avoit rien dans l'écriture, ni dans les peres, qui le pût autoriser. Ainsi l'évêque envoya le Juif au Jourdain pour y être baptisé, & ordonna diacre Philopone. On void par une autre histoire, que les parrains servoient de cautions pour le baptême des personnes inconnuës, ou dont la conversion étoit suspecte.

c. 176.

c. 207.

XX. Fin de Jean Moschi & de saint Anastase Sinaïte.

Jean Mosch adressa son pré spirituel à Sophrone son cher disciple : ce qui l'a fait citer sous son nom ; & il est assez à croire, qu'il avoit grande part à cet ouvrage. Jean le lui laissa en mourant : & lui recommanda de ne point laisser son corps à Rome, mais de l'emporter dans un coffre de bois, pour l'enterrer au mont Sinaï, avec les moines du lieu. Que si les incursions des barbares ne permettoient pas de l'emporter si loin, qu'il l'enterrât au

Prolog.

Digitized by Google

monaſtere de ſaint Theodoſe, où il avoit premierement renoncé au monde. Sophrone executa cet ordre, & étant parti de Rome avec les autres onze diſciples de Jean, il arriva à Aſcalon, où il apprit qu'il étoit impoſſible d'aller au mont Sinaï, à cauſe de la revolte des Arabes. Il vint à Jeruſalem au commencement de la huitiéme indiction : c'eſt-à-dire au mois de Septembre 619. & y ayant trouvé l'abbé de ſaint Theodoſe, il tranſporta le corps du bien-heureux Jean en ce monaſtere. AN. 619.

C'eſt environ le temps de la mort de ſaint Anaſtaſe Sinaïte, fameux par ſes écrits : dont le plus conſiderable eſt l'Hodegos ou Guide, qui eſt une methode de controverſe contre les heretiques, particulierement contre les Acephales. Il y a encore de lui onze livres de conſiderations anagogiques ſur la creation du monde. Cinq livres dogmatiques de theologie, & quelques ſermons. Il ne faut pas le confondre avec ſaint Anaſtaſe patriarche d'Antioche, qui mourut vingt ans auparavant, vers l'an 598. *Boll. 21. Apr. to. 20. p. 850.* *Bibl. P P. to. 1. p. 147. p. 293.* *Anaſt. bibl. to. 1. p. 882.* *Sup. l. XXXVI. n. 26.*

XXI. Second concile de Seville.

En Eſpagne on tint un concile à Seville ſous le roi Siſebut, le treiziéme de Novembre 619. Ere 657. Le concile s'aſſembla dans la ſalle ſecrette de l'égliſe nommée Jeruſalem ; & huit évêques y aſſiſterent, tous de la province Betique, dont le premier eſt ſaint Iſidore archevêque de Seville. Le clergé de la ville y étoit preſent ; & deux ſéculiers portant le titre d'illuſtres, Siſiſcle gouverneur de la province, & Suanila intendant du Fiſc. Les decrets de ce concile ſont diviſez en treize actions ou chapitres ; *to. 5. conc. p. 1663.*

Digitized by Google

AN. 619. selon les matieres : mais le tout fut expedié en trois séances. Ce sont des reglemens generaux à l'occasion de diverses affaires particulieres.

AB. 1. Theodulfe évêque de Malaga, se plaignoit qu'à l'occasion des guerres, trois évêques voisins avoient empieté sur son diocese : surquoi il fut ordonné, que l'on rendît à chaque église ce qu'elle prouveroit avoir possedé avant les hostilitez : sans que l'on pût alleguer de prescription, puisque la guerre AB. 2. avoit empêché d'agir. Hors ce cas, on declara que la prescription de trente ans auroit lieu, suivant les édits des princes, & les decrets des papes, entre deux évêques qui disputoient la possession de quelques églises particulieres. C'est ce qui fut reglé en la cause de Fulgence d'Astigite & d'Honorius de Cordouë, touchant les limites de leurs dioceses ; & on donna des commissaires pour visiter les lieux.

AB. 5. Un évêque ayant mal aux yeux, avoit prétendu ordonner un prêtre & deux diacres, leur imposant seulement la main, & faisant prononcer par un prêtre la benediction : c'est-à-dire la formule de l'ordination. Ces ordinations furent declarées nulAB. 6. les. Aucun évêque ne peut déposer un prêtre ou un diacre, que dans un concile : quoiqu'il puisse AB. 7. les ordonner seul. Les prêtres ne peuvent, même par commission de l'évêque, consacrer des autels ou des églises ; non plus qu'ordonner des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fideles baptisez ou convertis de l'heresie, & leur donner le Saint-Esprit : faire le saint chrême, ou en marquer les baptisez sur le front : reconcilier

publiquement

publiquement un penitent à la meſſe, donner des lettres formées ou eccleſiaſtiques. Tout cela eſt reſervé aux évêques. Aujourd'hui quelques-unes de ces fonctions ſont communiquées aux prêtres. Le prêtre ne doit pas faire en preſence de l'évêque, les fonctions ſuivantes ſans ſon ordre : entrer dans le baptiſtere, baptiſer, ou faire un catecumene, reconcilier des penitens, conſacrer l'euchariſtie, inſtruire le peuple, le benir, le ſaluer. Chaque évêque doit ſe choiſir un œconome du corps du clergé, ſuivant le concile de Calcedoine : & il eſt défendu d'employer des laïques à cette fonction, qui rendoit en quelque maniere vicaire de l'évêque, & donnoit juriſdion. Il eſt auſſi défendu aux évêques d'adminiſtrer les biens de l'égliſe, ſans avoir un œconome pour témoin de leur conduite. Il eſt marqué que les clercs étoient diſtinguez des laïques par leur habit.

AN. 619.

Act. 9.

Can. 26. Chalc. Sup. liv. XXIII. n. 29.

Comme il y avoit pluſieurs monaſteres dans la province Betique : le concile, à la priere des abbez, ordonne que les nouveaux ſeront maintenus comme les anciens : ſans qu'il ſoit permis aux évêques d'en ſupprimer aucun, ou de les dépoüiller de leurs biens. Les monaſteres de filles ſeront gouvernez par des moines : mais à la charge, que leurs demeures ſeront éloignées ; que les moines ne viendront pas même au veſtibule des religieuſes, hors l'abbé ou celui qui ſera leur ſuperieur. Encore ne pourra-t-il parler, qu'à la ſuperieure, & en preſence de deux ou trois ſœurs : enſorte que les viſites ſoient rares, & les converſations courtes. On choiſira un

Act. 10.

Act. 11.

moine tres-éprouvé au jugement de l'évêque, pour avoir ſoin des terres, des maiſons, des bâtimens, & de tous les beſoins du monaſtere des filles : enſorte qu'elles n'ayent ſoin que de leurs ames, & ne s'occupent que du ſervice de Dieu, & de leurs ouvrages : entre leſquels on compte de faire les habits des moines, qui les ſoulagent.

Ad. 12. A ce concile ſe preſenta un évêque Syrien de la ſecte des Acephales, qui nioit la diſtinction des natures en Jeſus-Chriſt, & ſoûtenoit que la divinité étoit paſſible. Il reſiſta long temps aux inſtructions des évêques Catholiques, mais enfin il ſe convertit, & fut reçu à leur communion. Ce qui *Ad.* 13. les obligea à ajoûter à leurs decrets, une ample refutation de cette hereſie par l'écriture & les peres. On compte ce concile pour le ſecond de Seville.

XXII. Regle de ſaint Iſidore. Entre les monaſteres nouveaux de la province Betique, dont il eſt parlé dans ce concile, on doit ſans doute compter celui d'Honori, pour lequel ſaint Iſidore écrivit ſa regle. Elle nous fait voir combien il entendoit & cheriſſoit la vie monaſtique ; & peut bien ſervir à l'intelligence des autres, particulierement de la regle de ſaint Benoît. Saint Iſidore veut que la clôture du monaſtere ſoit exacte, & que la métairie en ſoit éloignée ; que les cellules des freres ſoient prés de l'égliſe, l'infirmerie plus loin, le jardin dans l'enclos. On éprouvera les novices pendant trois mois dans le logement des hôtes : ils donneront tous leurs biens aux pauvres, ou au monaſtere ; & promettront par écrit de demeurer dans la maiſon. Ceux que leurs parens y auront

to 2. *cod. reg.* f. 198.

c. 1.

c. 4.

Digitized by Google

donnez, ſeront engagez pour toûjours. On n'aura aucun égard à la condition precedente : car on doit recevoir toutes ſortes de perſonnes, même des eſclaves, ſi leur maître y conſent : & des hommes mariez, pourvû que la femme de ſon côté faſſe vœu de continence. Les moines feront tous les ans, à la pentecôte, leur declaration, qu'ils ne gardent rien en propre. Aucun ne ſe retirera pour vivre reclus dans un logis ſeparé, de peur qu'il ne le faſſe par pareſſe ou par vanité : aucun ne ſe chargera des affaires de ſes parens. c. 4.

Un moine doit toûjours travailler de ſes mains, ſuivant le precepte de ſaint Paul, & l'exemple des patriarches, de ſaint Joſeph, & des apôtres. Chacun doit travailler, non ſeulement pour ſa ſubſiſtance, mais pour celle des pauvres. Ceux qui ſe portant bien ne travaillent point, pechent doublement, par l'oiſiveté & par le mauvais exemple. Ceux qui veulent lire ſans travailler, démentent la lecture, qui leur ordonne le travail. Ceux qui feignent d'être malades, pour ne point travailler, ſont plus à plaindre que les vrais malades, puiſqu'ils ſont malades de l'eſprit ; & ils doivent être châtiez, ſi on les découvre. Cette regle preſcrit pour chaque jour environ ſix heures de travail, & trois heures de lecture. Les moines travailleront au jardin & à preparer leur nourriture ; & laiſſeront aux ſerfs les bâtimens & la culture de terres. c. 7. 2. Theſſ. III.

L'abbé doit être d'un âge meur, éprouvé dans toutes les vertus. Il pratiquera le premier tout ce qu'il preſcrit aux autres. Il fera des conferences c. 2. c. 4.

trois fois la semaine aprés tierce. Il mangera toûjours
c. 10. en communauté, & sans distinction, aussi pauvrement que les autres. Leur nourriture sera d'herbes & de legumes ; & aux jours solemnels, quelquefois avec les herbes, de la chair la plus legere, ce que j'entends des volailles. Celui qui voudra s'abstenir de chair & de vin, le pourra. C'est qu'il y avoit des restes de Priscillianistes en Espagne. On dînera depuis la Pentecôte jusques au commencement de l'automne : le reste du temps, il n'y aura que le souper : le carême on jeûnera au pain & à l'eau. Il sera permis de jeûner en tout temps, hors le di-
c. 13. manche. Les moines ne porteront point de linge,
c. 20. & n'auront en leurs habits ni propreté, ni negli-
c. 14. gence affectée. Ils n'useront du bain, que par necessité en maladie. Ils coucheront tous en même chambre, s'il est possible, au moins dix ensemble, & la chambre sera toûjours éclairée.

c. 15. On ne chassera point un moine, pour quelques fautes & quelques rechûtes que ce soit, de peur de l'exposer à de plus grandes tentations : mais on lui
c. 16. fera faire penitence dans le monastere. Cette regle fait un grand dénombrement des fautes plus legeres ou plus graves. Les premieres sont de surprise & de foiblesse, les autres de malice. Celles-ci sont punies à la discretion de l'abbé : au lieu que pour les plus legeres, il n'y a que l'excommuni-
c. 17. cation de trois jours. C'étoit, comme dans la regle
sup. liv. XXII. n. 18. de saint Benoît, une separation de la communauté : pendant laquelle le moine coupable demeuroit enfermé, sans qu'il fût permis à personne de l'aller

voir, de lui parler, de prier, ou manger avec lui. Son temps étant fini, l'abbé lui donnoit l'absolution solemnellement dans l'église.

Cette regle marque assez en détail, les fonctions de tous les officiers du monastere. Le prevôt étoit comme un procureur pour les affaires du dehors: le custode ou sacristain avoit le soin de l'église: un autre du vestiaire & des meubles: le portier des hôtes: le cellerier, des provisions de bouche, des greniers & du bétail: les semainiers, du service des tables: un autre, des travaux du jardin: un autre, d'instruire les enfans donnez au monastere: un autre, de distribuer les aumônes. Le monastere avoit une maison dans la ville, où resident un ancien avec deux jeunes. Le moine envoyé dans un autre monastere, se conformera à l'observance qui s'y pratique, pour ne point donner de scandale. Avant que d'enterrer les morts on offrira le sacrifice pour leurs pechez; & le lendemain de la Pentecôte, on l'offrira pour tous les défunts. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans la regle de saint Isidore.

c. 19.

c. 22.

c. 23.

XXIII. S. Hellade de Tolede.

Dans le même temps, il y avoit prés de Tolede un fameux monastere nommé Agali, dont on tira plusieurs évêques pour ce grand siege: entre autres saint Hellade. Il étoit tres-considerable à la cour des rois Gots, dont la residence étoit à Tolede, & avoit le gouvernement des affaires publiques; toutefois dés lors il pratiquoit la vie monastique, autant qu'il pouvoit, sous l'habit seculier. Car quand ses affaires lui laissoient le loisir de passer au mo-

Act. SS. B. to. 2. p. 136.

Idelf. de vir. ill. c. 7.

naſtere d'Agali : il écartoit toute ſa ſuite, pour ſe joindre aux troupes des moines, & prendre part à quelqu'un de leurs travaux, comme de porter au four des bottes de paille. Enfin il quitta entierement le monde, & ſe retira dans cette ſainte communauté, dont il fut enſuite abbé ; & outre le ſoin du ſpirituel, il la combla de richeſſes. Il en fut tiré dans ſa vieilleſſe malgré lui, pour gouverner l'égliſe de Tolede, aprés Auraſius ſucceſſeur d'Adelphius. Saint Hellade entra dans ce ſiege ſous le roi Siſebut, vers l'an 614. & y demeura dix-huit ans, juſques à l'an 632. Etant évêque il donna encore plus d'exemples de vertu, qu'étant moine, & ſe diſtingua particulierement par la charité pour les pauvres. Mais il ne voulut point écrire, aimant mieux inſtruire par ſes actions.

Id. c. 5.

XXIV. Homelies de S. Antiochus.

Theoph. an. 10. p. 253.

Epiſt. Antioch. to. 1. Auct. bibl. P P p. 1021.

En Orient les monaſteres étoient deſolez par la guerre des Perſes. L'an 619. dixiéme d'Heraclius, ils prirent Ancyre capitale de Galatie : prés de laquelle étoit le monaſtere d'Attaline. Les moines avec leur abbé Euſtathe, furent obligez d'abandonner le païs, & de changer ſouvent de place: par la crainte des infidelles. Comme ils ne pouvoient, dans ces frequens voyages, porter avec eux beaucoup de livres ; l'abbé Euſtathe écrivit à Antiochus moine de la laure de ſaint Sabas en Paleſtine, de lui faire un abregé de toute l'écriture ſainte, contenant en un ſeul volume facile à porter, tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut. En même temps il le pria de lui mander la verité, touchant la mort & les vertus des moines de la même laure,

Digitized by Google

tuez par les Arabes, cinq ans auparavant. Antiochus satisfit à la priere de l'abbé Eustathe, par un extrait moral de l'écriture sainte, distribué en cent trente chapites ou homelies: à la tête desquelles est une lettre, où il raconte le martyre des quarante-quatre moines ses confreres, comme je l'ai rapporté. *Sup. n. 10.*

Dans le dernier chapitre, il met le catalogue des heretiques depuis Simon le magicien, jusques à son temps, finissant aux Severiens & aux Jacobites. Ces derniers avoient pris leur nom d'un certain Jacob surnommé Zanzale, ou Bardaï, qui étoit un moine Syrien disciple de Severe. Il prêcha l'heresie d'Eutychés, dans la Mesopotamie & l'Armenie; & déslors on nomma en Syrie Melquites les Catholiques, qui recevoient le concile de Calcedoine: comme qui diroit royaux ou imperiaux, parce qu'ils suivoient la religion de l'empereur. Antiochus parle d'un certain Athanase Jacobite, qui vouloit usurper le siége d'Antioche. A la fin de l'ouvrage est une grande priere, pour appaiser la colere de Dieu, & obtenir le rétablissement des lieux saints. Dans la lettre à l'abbé Eustathe, Antiochus raconte ce qui lui est arrivé, & aux autres moines ses confreres, depuis l'incursion des Arabes, & comme ils demeurerent deux ans au monastere de saint Anastase prés de Jerusalem. Ensuite, ajoûte-t-il, le saint abbé Modeste nous conseilla de retourner à la laure nôtre ancienne demeure. Quelques-uns suivirent son conseil; d'autres demeurerent dans le monastere de saint Anastase, sous la conduite du saint abbé Justin, qui aprés

p. 1145. D. Niceph. XVIII. hist. c. 52. Demetr. Cyric. to. 2. Anct bibl. PP. p. 262. Bibl. Orient. p. 469. Antioch. p. 1244.

Sup. n. 102.

p. 1023. D.

AN. 620. avoir demeuré plusieurs années dans la laure, étant ordonné prêtre pour son merite, avoit assemblé une grande communauté dans ce monastere, & y gardoit les observances de la laure : ensorte qu'aucun n'étoit mieux reglé dans toute la Palestine.

XXV. S. Anastase Persan.

Vita c. 1. Boll. 22. 2 p. 426. & 432.

Dans ce même monastere étoit alors un jeune Persan nouvellement converti. Il se nommoit Magundat, natif de la province de Razech, & fils d'un mage, qui l'instruisit dés l'enfance dans l'art magique. Etant devenu grand il porta les armes, & se trouva dans la ville capitale des Perses, lors qu'ils prirent Jerusalem. Comme il oüit parler que l'on avoit apporté la croix, à laquelle avoit été attaché le Dieu des Chrétiens, & dont on racontoit plusieurs merveilles : il s'informa du mystere de cette croix. Il trouva des fideles qui l'en instruisirent ; & réflechissant en lui-même, il disoit : Comment se peut-il faire, que ce grand Dieu qui habite le ciel, & que les Chrétiens adorent, soit descendu ici-bas ? A mesure qu'il s'instruisoit il goûtoit la verité, & rejettoit les erreurs de la magie. Quelque temps aprés il quitta le service, & se trouvant à Hieraple dans la haute Syrie, il se retira chez un Persan, Chrétien & ouvrier de monoye, qui lui apprit son métier. Il le prioit souvent de le faire baptiser : mais celui ci craignant les Perses differoit toûjours. Cependant il le menoit aux églises, où Magondat voyant les histoires des martyrs, en demandoit l'explication ; & admiroit leurs souffrances & leurs miracles. Il ne demeura

demeura pas long-temps avec ce monoyeur; & s'en alla à Jeruſalem, touché d'un grand deſir d'y recevoir le baptême. AN. 620.

Il s'y logea chez un autre monoyeur, qui le mena à Elie prêtre du ſaint ſepulcre : & celui-ci l'ayant reçu comme envoyé de Dieu, le preſenta au prêtre Modeſte, vicaire du ſiege de Jeruſalem, pendant la captivité du patriarche Zacharie. Modeſte le fit baptiſer avec un autre, converti de la même ſuperſtition, & dans les mêmes diſpoſitions. Magondat reçut au baptême le nom d'Anaſtaſe ; & paſſa les huit premiers jours chez le prêtre Elie : qui lui demanda quel genre de vie il vouloit embraſſer. Anaſtaſe le pria de le faire moine : ainſi dés qu'il eut quitté l'habit blanc, Elie le mena au monaſtere de ſaint Anaſtaſe, à quatre milles de Jeruſalem; & le mit entre les mains de l'abbé Juſtin, qui le reçut la dixiéme année d'Heraclius, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire l'an 620. Juſtin lui donna pour maître un de ſes diſciples, qui lui apprit les lettres greques & le pſautier, lui coupa les cheveux, le revêtit de l'habit monaſtique, & l'éleva comme ſon fils. Il rendoit divers ſervices dans le monaſtere, particulierement à la cuiſine & aux jardins. Il étoit fort appliqué à l'office, à la lecture de l'écriture ſainte, & des vies des ſaints : mais celles des martyrs le touchoient le plus. Le demon lui ramenoit ſouvent en la memoire les paroles des enchantemens, qu'il avoit appris de ſon pere. Mais ayant découvert cette peine à ſon abbé, il en fut délivré par ſes prieres, & par celles de la communauté. C'eſt ainſi qu'A-

AN. 620. nastase vivoit dans le monastere, où il passa
n. 13 p. 427. sept ans.

XXVI. Agrestin moine schismatique.

En Occident la discipline monastique fleurissoit entre les disciples de saint Colomban : lorsque leur paix fut troublée par l'inquietude d'un moine nommé Agreste ou Agrestin. Il avoit été secretaire du roi Theodoric, & touché de quelque mouvement de pieté, il quitta tous ses biens & vint à Luxeu, où il se mit sous la conduite de saint Eustase, qui en fut le second abbé. Quelque temps aprés, sous prétexte de zele, il demanda congé d'aller prêcher l'évangile aux payens : car il y en avoit encore au voisinage du monastere, dans les Sequanois, & plus avant en Baviere ; & saint Eustase travailloit avec succés à leur conversion. Mais ne jugeant pas Agrestin propre à cette œuvre, il le reprit de sa temerité, & lui representa, qu'il n'étoit pas encore assez avancé dans la religion. Enfin ne pouvant le retenir, il le laissa aller. Agrestin ayant été jusques en Baviere, sans y faire aucun fruit, passa à Aquilée, où il s'engagea dans le schisme des trois chapitres, qu'il avoit auparavant condamné ; & écrivit une lettre pleine d'aigreur & de reproches à saint Attale second abbé de Bobio. Ensuite il revint à Luxeu, & s'efforça d'attirer dans le schisme saint Eustase, qui au contraire essaya de le convertir ; & le voyant opiniâtre, le chassa de sa communauté.

V S. Eustas. n. 6.
to. 2. Act. p. 118
Ibid. n 3.
n. 7.

n. 9.

Agrestin ainsi rejetté se tourna de divers côtez pour grossir son parti ; & n'avançant rien, il inventa diverses calomnies contre la regle de saint Colom-

Digitized by Google

ban, étant appuyé par Abellen évêque de Geneve ſon parent. Celui-ci s'efforça d'engager les évêques voiſins à proteger Agreſtin, & voulut gagner même le roi Clotaire; mais ce prince connoiſſant par lui-même la ſainteté de ſaint Colomban, & de ſes diſciples: aprés avoir eſſayé en vain de ramener Agreſtin à la raiſon, convoqua un concile, ne doutant point que ſaint Euſtaſe n'y ſçût bien défendre ſa regle. Pluſieurs évêques de Bourgogne s'aſſemblerent donc par ordre du roi au faux-bourg de Mâcon: Agreſtin parut au milieu du concile, & on l'obligea à propoſer ſes reproches contre la regle de ſaint Colomban. Il dit qu'elle contenoit des obſervances ſuperfluës & contraires aux canons. De faire en mangeant le ſigne de la croix ſur la cuillere: de demander la benediction toutes les fois que l'on entroit, ou que l'on ſortoit d'une maiſon, dans l'enceinte du monaſtere. C'eſt que ces monaſteres étoient ſi nombreux, que tous les moines ne pouvoient loger ſous un même toit. Les évêques ne jugeant pas ces reproches dignes de l'examen d'un concile, demanderent ſi Agreſtin avoit autre choſe à objecter. Il dit que ſaint Colomban avoit multiplié à la meſſe le nombre des oraiſons: qu'il avoit des uſages ſinguliers; & il l'accuſa même d'hereſie. Alors ſaint Euſtaſe s'adreſſa aux évêques, & dit: C'eſt à vous à juger ceux qui enſeignent la verité dans l'égliſe, ou qui s'en éloignent. Ils lui dirent: Nous voulons apprendre vos réponſes de vôtre bouche. Il répondit: Je ne croi point contraire à la religion, qu'un Chrétien faſſe le ſigne

de la croix sur sa cuillere, ou sur tel autre vaisseau dont il se sert pour boire ou manger : puisque ce signe détourne les attaques de l'ennemi. De s'armer de la benediction du Seigneur en entrant & en sortant, le pseaume l'autorise, en disant : Le Seigneur garde ton entrée & ta sortie. Quant à la multiplication des oraisons dans les offices divins, je croi qu'elle est utile à toutes les égliſes : puisque plus on cherche Dieu, plus on le trouve ; & qu'il nous est ordonné de prier sans cesse. Agrestin confondu par ces réponses, ajoûta que les disciples de saint Colomban se coupoient les cheveux d'une maniere singuliere. C'est qu'ils portoient la tonsure Hibernoise, qui consistoit en une demie couronne : ayant les cheveux coupez sur le front, & plus longs d'une oreille à l'autre au derriere de la tête. Alors saint Eustase lui dit : En presence de ces évêques, moi qui suis le disciple & le successeur de celui dont tu condamnes l'institut, je te cite au jugement de Dieu dans cette année, pour plaider ta cause avec lui. Ces paroles fraperent quelques-uns des partisans d'Agrestin, & tous exhorterent les deux partis à la paix. Ils presserent tant Agrestin, qu'il la demanda ; & saint Eustase le reçut au baiser, quoique persuadé, qu'il n'agissoit pas sincerement.

Ps. CXX. 8.

v. 11.

En effet, il recommença à troubler les monasteres pour s'attirer des partisans. Il s'adressa à Romaric, qui aprés avoir été des premiers de la cour du roi Theodebert, s'étoit rendu moine à Luxeu : puis du consentement de saint Eustase, il avoit bâti un monastere de filles dans une de ses terres nommée Ha-

Digitized by Google

bende au diocese de Toul. Ce monastere a depuis gardé son nom, en Alleman Romberg, en François Remiremont. On croit qu'il étoit double, d'hommes & de filles: on y gardoit la regle de saint Colomban; & saint Eustase y avoit mis pour premier abbé Amat ou Amé, qu'il avoit amené à Luxeu, aprés avoir été quelque temps moine à Agaune, & depuis anacorete: la premiere abbesse des filles, fut sainte Mactesiede. Agrestin s'adressa donc à ces deux saints personnages Amé & Romaric, qu'il trouva irritez contre saint Eustase, parce qu'il les avoit repris de quelque negligence. Il les porta à mépriser la regle de saint Colomban, & à introduire une nouvelle observance. Il alla aussi trouver sainte Fare, qui le repoussa vigoureusement: ainsi il revint à Remiremont. Mais la vengeance divine s'y fit sentir sur ceux qui favorisoient son parti. Deux furent déchirez par des loups enragez, qui entrerent de nuit dans le monastere. Un autre nommé Plaurelius se pendit: la foudre tomba sur la maison, & en tua vingt d'abord, il en mourut d'autres de frayeur, & en tout plus de cinquante. Enfin Agrestin lui-même fut tué d'un coup de hache par son valet: à cause qu'il abusoit de sa femme. Il perit ainsi un mois avant la fin de l'année, dans laquelle saint Eustase l'avoit cité au jugement de Dieu. Alors Amé & Romaric se reconcilierent avec saint Eustase: Abellen de Geneve, & les autres évêques des Gaules, devinrent les protecteurs de la regle de saint Colomban, & on fonda dans la suite plusieurs nouveaux monasteres, où elle fut établie. AN. 625.

V. to. 2. AA. B. p. 129.

Ibid n. 18. p. 133.

AN. 625. XXVII. Disciples de S. Colomban.

Saint Eustase mourut quelque temps aprés, savoir l'an 625. le vingt-neuviéme de Mars, jour auquel l'église honore sa memoire. Aprés sa mort les moines de Luxeu resolurent de rappeller saint Gal, & se soûmettre à sa conduite. Pour cet effet, ils lui envoyerent six de leurs freres, autrefois venus d'Hibernie : mais ils ne purent lui persuader de quitter sa solitude prés le lac de Constance. On élut donc pour troisiéme abbé de Luxeu, saint Valdebert disciple de saint Eustase, frere de saint Faron & de saint Chagnoald ; & il gouverna ce monastere pendant quarante ans.

Martyr. R. 29. Mart.

V. S. Gal. c. 38. Act. B. to. 2. p. 246.

Act. B. to. 2. p. 503.

De l'abbaye de Luxeu, & de la discipline de saint Colomban, sortirent plusieurs autres saints abbez ou fondateurs de monasteres, & plusieurs saints évêques. Saint Deïcole n'ayant pû suivre saint Colomban dans son voyage d'Italie, demeura en Bourgogne, & fonda le monastere de Lutre ou Lure, dans le diocese de Besançon. Il mourut vers l'an 625. le 18. de Janvier, jour auquel l'église honore sa memoire. Il est connu du peuple sous le nom de saint Dié. J'ai parlé de saint Amé & de saint Romaric fondateurs de Remiremont : & je parlerai de quelques autres en leur temps.

Act. to. 2. p. 103.

Martyr. R. 18. Jann.

Saint Valeri né en Auvergne, demeura premierement dans un monastere du païs, puis il alla à Auxerre prés l'évêque Aunacaire, qui le mit dans son monastere de saint Germain. Il en sortit ensuite avec un nommé Bobon, qu'il avoit converti, & ils allerent ensemble à Luxeu, se mettre sous la conduite de saint Colomban. Un de ses moines nom-

Act. B. to. 2. p. 76.

c. 10.

Digitized by Google

mé Valdolen, ayant obtenu la permiſſion d'aller prêcher la foi aux infideles, demanda Valeri pour compagnon : S. Colomban le lui accorda, & lui recommanda comme un grand ſerviteur de Dieu. Ils paſſerent en Neuſtrie, où ils furent bien reçus par le roi Clotaire, & il leur donna une terre nommée Leucone dans le territoire d'Amiens, où ils commencerent un petit monaſtere. On remarque que ſaint Valeri diſoit deux offices, le Gallican, & le monaſtique, c'eſt-à-dire celui de ſaint Colomban. *c. 28.* Saint Valeri mourut le dimanche douziéme de Decembre, & comme on croid, l'an 622. Quelque *c. 29.* temps aprés on perſecuta ſes diſciples, & on les obligea d'abandonner le monaſtere. Saint Blimond, l'un d'entre eux, ſe retira à Bobio ſous ſaint Attale. Mais enſuite, il revint en France, & étant protegé par le roi Clotaire, il ſe rétablit à Leucone, renverſa des idoles, abolit les reſtes du paganiſme, & rebâtit le monaſtere, qui ſubſiſte encore ſous le nom de ſaint Valeri.

On compte cinq évêques tirez de Luxeu : ſaint Donat de Beſançon, ſaint Ragnacaire d'Augt & de Baſle, ſaint Chagnoald de Laon, ſaint Achar de Noyon & de Tournai, ſaint Audomar ou Omer de Bologne & de Teroüane. Saint Donat étoit fils de Vandalen duc de la Bourgogne Transjurane, & ſaint Colomban lui donna ce nom en le levant des fonts, parce que Dieu l'avoit accordé à ſes prieres. Il fut élevé ſous ſa conduite au monaſtere de Luxeu, & y vêcut enſuite ſous ſaint Euſtaſe, juſques à ce qu'il en fut tiré pour remplir le ſiege de Beſançon. *Vita S. Euſt. n. 5. to. 2. p. 118.* *Ibid. p. 355.*

Digitized by Google

AN. 625. mais dans cette dignité, il garda l'habit & la vie monastique. Il fonda dans la ville le monastere de saint Paul, lui donna plusieurs terres, & y mit des moines, qui vivoient sous la regle de saint Benoît & de saint Colomban. Sa mere Flavie fonda un
to. 3. cod. reg. p. 78. monastere de filles en l'honneur de la sainte Vierge, pour lequel saint Donat fit une regle tirée de celles de saint Cesaire, de saint Benoît & de saint Colomban. Ce monastere de N. Dame de Besançon, a passé depuis à l'ordre de Cluni, & enfin aux Minimes. Saint Chagnoald étoit fils de Chagneric, &
Sup. n. 7. V. S Eustas. n. 1. 2. frere de saint Faron & de saint Valdebert abbé de Luxeu. Saint Chagnoald fut un des plus fideles disciples de saint Colomban, & depuis évêque de Laon.

XXVIII. Concile de Reims. Il assista avec saint Donat au concile tenu à Reims, sous l'archevêque Sonnace, l'an 625. où se
to. 4. conc. p. 1688. trouverent plus de quarante évêques de toutes les provinces de Gaule sujettes au roi Clotaire; & on y fit vingt-cinq canons. Les plus remarquables sont:
Can. 3. Que l'on observera ceux du concile de Paris, tenu
Sup. n. 14. environ dix ans auparavant, qui est qualifié general.
c. 14. On ne pourra tirer des églises ceux qui s'y seront
c. 7. refugiez, qu'en leur promettant avec serment de les garantir de la mort, des tourmens & de la mutilation: mais aussi le refugié ne sera délivré, qu'en promettant d'accomplir la penitence canonique
c. 9. dûë à son crime. L'homicide volontaire sera excommunié toute sa vie: mais s'il fait penitence, il
c. 14. recevra le viatique à la mort. Défense d'observer les augures, ou les ceremonies des payens, de manger

manger avec eux des viandes superstitieuses, ou d'assister à leurs sacrifices. Ceux qui l'auront fait, aprés être avertis, seront mis en penitence. Défense sous peine d'excommunication, de poursuivre les personnes libres pour les reduire en servitude. On n'ordonnera point d'évêque qui ne soit natif du lieu, & choisi par tout le peuple du consentement des comprovinciaux. La principale raison que saint Gal apporta quelques années auparavant, pour refuser l'évêché de Constance, c'est qu'il étoit étranger; & il fit ordonner Jean son diacre, natif du païs. AN. 625. c. 17. *Vita S. Gal. c. 24.*

A ce concile assisterent six metropolitains, Sonnace de Reims, qui y presidoit, Theodoric de Lion, Sindulfe de Vienne, Sulpice de Bourges, Modegisile de Tours, Senoc d'Euse ou Auch. Sindulfe est honoré le dixiéme de Decembre, & connu sous les noms de saint Driculs & de saint Sandoux. Saint Sulpice est surnommé le pieux, pour le distinguer d'un plus ancien, surnommé le severe, aussi archevêque de Bourges. Celui-ci étoit de Bourges même, & le roi Clotaire l'avoit demandé à son évêque, pour faire la fonction d'abbé dans ses armées : ce qui montre que les rois menoient des moines à leur suite, pour faire l'office divin. En 624. il succeda à saint Austregisile dans le siege de Bourges; & aprés avoir fait plusieurs miracles, il mourut vers l'an 644. le dix-septiéme de Janvier. Entre les évêques du concile de Reims, il y en a plusieurs autres honorez comme saints. Les plus connus sont : S. Arnoul de Mets, & saint Cunibert de Cologne. *Martyr. R. 10. Dec. Act. B. to. 2. p. 167. Ibid. p. 99. p. 179. Martyr. R. 17. Jan.*

AN. 625. Vers le temps de ce concile, saint Riquier fonda le fameux monastere de Centule, qui porte aujourd'hui son nom. Il étoit natif du lieu même dans le Pontieu, d'une famille noble, & fut converti par deux saints prêtres Hibernois nommez Caidoc & Fricor, qu'il reçut chez lui, comme ils entroient en France. Il embrassa la penitence si sérieusement, qu'il ne mangeoit que deux fois la semaine, & encore du pain d'orge semé de cendre. Il donna la liberté à tous ses esclaves. Ayant été ordonné prêtre, il prêcha avec grand fruit, même dans la grand' Bretagne. Le roi Dagobert le vint voir pour recevoir ses instructions; & le saint homme lui parla fortement de la vanité des grandeurs, & du compte terrible que rendront ceux qui gouvernent. Il mourut vers l'an 645. le vingt-sixiéme d'Avril.

Vita ss. t. Act. B. p. 187.

Martyr. R. 26. April. An. 624.

XXIX. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre, saint Mellit archevêque de Cantorberi, ayant rempli ce siege pendant cinq ans, mourut l'an 624. le vingt-quatriéme d'Avril. Son successeur fut Juste, auparavant évêque de Roffe, où il mit à sa place Romain, suivant le pouvoir qu'il avoit reçu du pape Boniface. Car ce pape ayant reçu des lettres de Juste & du roi Ethelbalde, lui en écrivit une, par laquelle, aprés l'avoir felicité du succés de ses travaux apostoliques, & exhorté à continuer: il declare qu'il lui envoye le pallium, & lui accorde le pouvoir d'ordonner des évêques, pour faciliter la propagation de l'évangile.

Beda II. hist. c. 7. sup. n. 24.

Ibid. c. 8.

c. 9.

La sœur d'Ethelbalde roi de Cant épousa Edoüin cinquiéme roi de Northumbre, & alors le plus puissant des Anglois. Cette princesse nommée

Edelburge, autrement Tate, fut cauſe de la converſion du roi ſon époux, & de ſes ſujets. Car quand le roi Edoüin l'envoya demander en mariage, on lui répondit, qu'il n'étoit pas permis de donner une fille Chrétienne à un payen. Edoüin promit de la laiſſer en pleine liberté de l'exercice de ſa religion, avec tous ceux de ſa ſuite, même les prêtres & les clercs : & declara que lui-même ne refuſoit pas d'embraſſer la religion Chrétienne, ſi aprés avoir été examinée par des gens ſages, elle ſe trouvoit la plus ſainte & la plus digne de Dieu. Sur cette réponſe on lui envoya la princeſſe accompagnée de Paulin, qui fut ordonné évêque pour cet effet, par l'archevêque Juſte, le dimanche vingt-uniéme de Juillet 625. Etant arrivé dans le païs de Northumbre, il travailla à ſoûtenir dans la foi, ceux qui étoient avec lui ; il eſſaya même de convertir des payens : mais ce fut d'abord ſans ſuccés. AN. 625.

Cependant le pape Boniface ſachant les bonnes diſpoſitions du roi Edoüin, lui écrivit une lettre pour l'exhorter à ſe faire Chrétien, par la conſideration de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles, & l'exemple de tous les autres princes : de l'empereur même, & du roi Edbalde ſon voiſin. Il écrivit en même-temps à la reine Edelburge, pour la feliciter de ſa converſion, qu'il avoit appriſe avec celle du roi ſon frere : & l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le roi ſon époux, & lui en faire ſavoir des nouvelles. Avec ces lettres, il leur envoye des preſens de la part de ſaint Pierre, qu'il nomme leur protecteur : ſavoir au roi, une c. 10. c. 12.

AN. 625. chemise ornée d'or & un manteau ; à la reine un miroir d'argent, & un peigne d'yvoire garni d'or.

Mais le pape Boniface n'eut pas la joye d'apprendre l'effet de ses lettres ; car il mourut la même année 625. le vingt-cinquiéme d'Octobre, aprés avoir tenu le saint siege sept ans & dix mois. En deux ordinations au mois de Decembre, il avoit fait vingt-sept prêtres & quatre diacres ; & d'ailleurs vingt-neuf évêques pour divers lieux. Il aima le clergé, & lui donna une distribution entiere : mais il défendit aux acolythes de lever les reliques des saints martyrs, ou de baptiser avec les diacres : voulant qu'ils fussent aidez en cette fonction par les soûdiacres, & que les reliques fussent levées par des prêtres. Il acheva le cimetiere de saint Nicomede, & le dédia. Aprés sa mort le saint siege vaqua six mois, & dix-huit jours : & on ordonna le *An. 626.* quatorziéme de Mai 626. Honorius de Campanie fils de Petrone consul, qui tint le saint siege douze ans.

XXX. Conversion du roi Edoüin. *Beda II. hist. c. 9.*

De son temps arriva la conversion du roi Edoüin de Northumbre. La nuit de pâque la reine sa femme acoucha d'une fille, & le jour de la fête vingtiéme d'Avril 626. un assassin envoyé par le roi des Saxons occidentaux, attaqua le roi Edoüin, tua deux de ses gens, & le bless lui-même. Il rendoit graces à ses dieux de l'avoir délivré de ce peril : mais l'évêque Paulin, qui étoit present, remercioit Dieu de l'heureux accouchement de la reine, & disoit au roi, que c'étoit l'effet des prieres qu'elle

Digitized by Google

lui avoit adreſſées. Le roi prit plaiſir à ce diſcours; AN. 626.
& promit de renoncer à ſes idoles pour adorer Jeſus-Chriſt, s'il lui donnoit la victoire contre ce roi, qui l'avoit voulu faire aſſaſſiner : & pour gage de ſa promeſſe, il permit à l'évêque Paulin de baptiſer ſa fille. Ce qui fut executé le jour de la Pentecôte; & cette princeſſe nommée Enflede, fut baptiſée la premiere de la nation des Nortumbres, avec douze perſonnes de ſa famille.

Le roi Edoüin étant gueri de ſa bleſſure, aſſembla ſon armée, & marcha contre le roi des Saxons occidentaux, qu'il vainquit; & prit, ou fit mourir tous ceux qui avoient conjuré ſa mort. Etant revenu chez lui, il ne voulut pas ſe faire baptiſer ſitôt, quoiqu'il eût quitté le culte des idoles, dés qu'il avoit promis de ſe faire Chrétien : mais il ſe faiſoit inſtruire exactement par l'évêque Paulin, & conſultoit ſur cette grande affaire, avec ceux qu'il connoiſſoit pour les plus ſages entre les grands de ſon royaume; & lui-même il meditoit ſouvent ſeul, ſur ce choix de religion. En ce temps il reçut les lettres du pape Boniface mort dés l'année précedente. L'évêque Paulin ne ſe contentoit pas d'exhorter c. 12.
le roi, il prioit beaucoup pour lui, & l'on croid qu'il apprit par revelation, une merveille qui lui étoit autrefois arrivée.

Edoüin étant jeune avoit été long-temps perſecuté par Edelfrid ſon predeceſſeur, & s'étoit enfin refugié chez un autre roi Anglois nommé Reduald. Celui-ci, aprés l'avoir reçu chez lui, ſe laiſſa ébranler par les menaces & les promeſſes d'Edelfrid, &

promit de livrer Edoüin : qui en étant averti la nuit, par un ami fidelle, ſortit hors du palais, & s'aſſit à la porte, ſur une pierre, fort embaraſſé du parti qu'il devoit prendre. Alors il vit un homme, dont le viſage & l'habit lui étoit inconnu, qui lui demanda ce qu'il faiſoit là ſeul à une telle heure ; & ajoûta : Que donneriez-vous à celui qui vous délivreroit de cette inquietude, en perſuadant à Reduald de ne vous point livrer, & de ne vous faire aucun mal ? Edoüin promit de donner tout ce qui dépendroit de lui, & l'inconnu ajoûta : Et ſi on vous promettoit de vous délivrer de vos ennemis, & vous faire roi, & plus puiſſant que tous les rois Anglois qui vous ont précedé. Enfin il ajoûta pour la troiſiéme fois : Et ſi celui qui vous aura predit de ſi grands biens vous donne des conſeils plus utiles pour vôtre ſalut, & pour la conduite de vôtre vie, qu'aucun de vos peres ou de vos parens n'en a jamais reçus ; promettez-vous de les recevoir ? Edoüin le promit, & auſſi-tôt l'inconnu lui mit la main ſur la tête, en diſant : Quand la choſe ſera arrivée, ſouvenez-vous de ce que nous diſons aujourd'hui, & ne manquez pas d'accomplir vôtre promeſſe. Il diſparut incontinent : Edoüin demeura fort conſolé ; & ſon ami vint lui dire, qu'il étoit en ſeureté, & que le roi Edelfrid, à la perſuaſion de la reine ſa femme, avoit reſolu de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Reduald, & le défit ; ainſi Edoüin parvint à la couronne.

L'évêque Paulin ſachant donc cette prediction, entra chez le roi Edoüin, comme il penſoit au parti

Digitized by Google

qu'il devoit prendre ſur la religion, lui mit la main ſur la tête, & lui demanda s'il reconnoiſſoit ce ſignal. Le roi tremblant, voulut ſe jetter aux pieds de l'évêque, qui le releva, & lui dit doucement : Vous voyez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, & qu'il vous a donné le royaume que vous deſiriez : ſouvenez-vous d'accomplir la troiſiéme choſe, que vous avez promiſe ; qui eſt de recevoir ſa foi, & garder ſes commandemens. Le roi demanda encore du temps, pour conferer c. 13.
avec ceux de ſon conſeil, afin qu'ils fuſſent baptiſez tous enſemble ; & l'évêque y conſentit. Le roi ayant donc aſſemblé ſon conſeil, & demandé les avis, Coïfi le premier de ſes pontifes, dit : C'eſt à vous, ſeigneur, de voir quelle eſt cette doctrine, qu'on nous prêche maintenant : pour moi je puis vous aſſurer tres-certainement, que la religion que nous avons ſuivie juſques ici n'eſt d'aucune utilité. Car aucun des vôtres n'a ſervi nos dieux plus exactement que moi ; & toutefois il y en a pluſieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits & de plus grandes dignitez, & qui réüſſiſſent mieux en toutes leurs affaires. Un autre ajoûta : La vie preſente me paroît ſemblable au vol d'un petit oiſeau, qui paſſe en hiver dans une ſale où vous faites bonne chere prés d'un grand feu. Cet oiſeau traverſant d'une porte à l'autre, ſe ſent un moment de la chaleur de la ſale, & diſparoît à vos yeux. Il en eſt ainſi de la vie humaine, & nous ne ſavons ce qui la precede, ni ce qui la ſuit. Si cette nouvelle doctrine nous en apprend quelque choſe de

AN. 627. plus certain, il eſt raiſonnable de la ſuivre.

Le pontife Coïfi, dit qu'il vouloit apprendre plus exactement de Paulin, ce qu'il diſoit de ſon Dieu; & aprés l'avoir oüi, il s'écria : Je voyois bien depuis long-temps, que ce que nous adorions n'étoit rien : car plus je cherchois la verité dans nôtre religion, moins je la trouvois. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine, qui nous peut donner la vie, le ſalut & la felicité éternelle. C'eſt pourquoi je ſuis d'avis, ſeigneur, que nous brûlions au plûtôt ces temples & ces autels, que nous avons conſacrez ſans utilité. Le roi declara publiquement, qu'il renonçoit à l'idolâtrie pour embraſſer la foi de Jeſus-Chriſt ; & comme il demandoit au pontife Coïfi, qui ſeroit le premier à profaner les temples & les idoles avec leurs enceintes : Coïfi répondit : Moi-même. Qui pourroit mieux que moi donner cet exemple aux autres ? Auſſitôt il pria le roi de lui donner des armes & un cheval entier : au lieu, que ſelon leur ſuperſtition, le pontife ne devoit, ni porter des armes, ni monter qu'une cavalle. Etant donc monté ſur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchoit vers les idoles. Le peuple le voyant paſſer, croyoit qu'il avoit perdu le ſens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner en y jettant ſa lance, & commanda à ceux qui l'accompagnoient, de l'abatre & le brûler avec toute ſon enceinte.

Le roi Edoüin fut donc baptiſé l'onziéme année de ſon regne, qui étoit l'an 627. avec toute ſa nobleſſe, & une grande quantité de peuple, à Eborac ou

ou Yorc, le jour de pâques douziéme d'Avril, dans l'égliſe de ſaint Pierre : qu'il avoit fait bâtir de bois à la hâte, pendant qu'on le preparoit au baptême. Mais ſitôt qu'il fut baptiſé, l'évêque Paulin lui perſuada de bâtir au même lieu une égliſe de pierre, plus grande & plus auguſte, au milieu de laquelle étoit enfermé ce premier oratoire, mais elle ne fut achevée qu'aprés la mort d'Edoüin, par Oſoüald ſon ſucceſſeur. L'évêque Paulin établit donc ſon ſiege dans la ville d'Yorc, du conſentement du roi Edoüin, & continua à prêcher librement pendant les ſix années qu'il regna encore. Il baptiſa entre autres les enfans du roi, ſavoir quatre fils, une fille & un petit-fils. Il baptiſa beaucoup de nobles & de perſonnes conſiderables. La ferveur de ce peuple étoit ſi grande, que Paulin étant venu une fois avec le roi & la reine en une terre nommée Adregin, y demeura trente jours occupé à catechiſer & à baptiſer, ſans faire autre choſe depuis le matin juſques au ſoir. En ces commencemens il baptiſoit dans les rivieres, parce qu'on n'avoit pas encore pû bâtir des oratoires & des baptiſteres. Ce qui montre que l'on baptiſoit par immerſion. AN. 627. c. 14.

XXXI. Victoires d'Heraclius.

Cependant l'empereur Heraclius continuoit la guerre contre les Perſes. Aprés Jeruſalem, ils prirent l'Egypte & Alexandrie : la Libye, & juſques à l'Ethiopie : emmenant quantité de captifs, & un grand butin. Dés l'année 615. indiction troiſiéme, Saën leur general s'avança juſques à Calcedoine, enſorte qu'on le voïoit de deçà la mer. L'empereur

Sup. n. 16. Theoph. an. 6. p. 252. Chr. paſch. p. 386.

AN. 627. Heraclius alla le trouver lui-même, & lui persuada à force de presens de se retirer. Comme Saën donnoit de grandes esperances de paix, Heraclius envoya des ambassadeurs, & écrivit à Cosroës une lettre tres-soûmise, pour la demander : rejettant sur Focas toute la haine de la guerre, mais cette lettre fut sans effet : les Perses se retirant de Calcedoine, laisserent des troupes pour l'assieger ; & la prirent l'année suivante 616. septiéme d'Heraclius. Il envoya encore une fois des ambassadeurs en Perse, pour demander la paix ; mais Cosroës répondit : Je ne vous épargnerai point, jusques à ce que vous renonciez au crucifié que vous dites être Dieu, & que vous adoriez le soleil.

Theoph. an. 7. an. 8.

Heraclius se resolut donc à la guerre, & pour ne point laisser d'ennemis derriere, il fit la paix avec le Cagan ou Can des Avares, qui l'attaquoit du côté de la Thrace. Ne trouvant point d'argent à emprunter, il prit les biens des églises, & jusques aux chandeliers & aux autres vases de sainte Sophie, pour en faire de la monoye : puis ayant celebré la pâque le quatriéme d'Avril, indiction dixiéme, la douziéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 622. il partit le lendemain pour marcher en Perse. Etant arrivé à son armée, il prit entre ses mains l'image de Jesus Christ, que l'on croyoit n'avoir point été peinte de main d'homme ; & il fit serment à ses troupes, de combattre avec eux jusques à la mort, & de leur être uni comme à ses enfans. Puis il leur dit : Vous voyez comme les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds nôtre païs, rendu nos villes deser-

an. 12.

Chr. pasch. p. 390. B.

Digitized by Google

tes, brûlé les ſanctuaires, profané de ſang les tables deſtinées aux ſacrifices non ſanglans : & ſoüillé par les plus ſales voluptez la pureté des égliſes. Heraclius ayant ainſi encouragé ſes troupes, eut dés cette premiere année de l'avantage ſur les Perſes, & les battit en Armenie. AN. 627.

Mais l'année ſuivante 623. indiction onziéme, il s'avança juſques en Perſe, & obligea Coſroës à abandonner la ville de Gazac, où étoit le temple du feu. Heraclius étant entré dans cette ville, trouva la ſtatuë de Coſroës dans le palais aſſiſe ſous un dome, qui repreſentoit le ciel : autour de lui étoient le ſoleil, la lune & les étoilles, & des anges debout, portant des ſceptres. On y faiſoit tomber par machines, des goutes comme de pluye, & entendre des bruits qui repreſentoient le tonnerre. L'empereur fit brûler, & ce palais & le temple du feu, & toute la ville. Puis pour ſavoir où il devoit hiverner, il purifia ſon armée pendant trois jours ; & ayant ouvert les évangiles, il trouva qu'ils lui ordonnoient d'hiverner en Albanie. Ainſi la ſuperſtition des ſorts des ſaints, ne regnoit pas moins chez les Chrétiens d'Orient, que d'Occident : on peut voir ce que j'en ai dit à l'occaſion du concile d'Agde & ailleurs. Heraclius étant arrivé en Albanie, délivra par compaſſion cinquante mille captifs, qu'il amenoit avec lui, & leur donna les ſecours neceſſaires : ce qui les porta à faire tous des vœux pour lui, en demandant avec larmes, qu'il fût le liberateur de la Perſe, & qu'il fît perir Coſroës, qu'ils nommoient le deſtructeur du genre

Theoph. an. 13. p. 258. Cedr. an. 13. p. 412.

Sup. liv. XXXI. n. I. XXXIV. n. 31.

AN. 627. humain, tant il s'étoit rendu odieux par ſes exactions & ſes cruautez.

L'année ſuivante 624. Heraclius continua ſes progrez ; & voyant ſes troupes étonnées du grand nombre des ennemis, il leur diſoit : Mes freres avec l'aide de Dieu un de vous en battra mille. Immolons-nous à Dieu pour le ſalut de nos freres. Prenons la couronne du martyre : pour être loüez dans les ſiecles à venir & recevoir de Dieu la recompenſe. A la fin de la campagne il ſurprit Sarbazara, qui commandoit l'armée ennemie, & l'obligea à s'enfuïr en deſordre. La campagne ſuivante fut encore heureuſe ; Coſroës en fureur envoya prendre les treſors de toutes les égliſes ſujettes des Perſes ; & contraignit les Chrétiens à embraſſer la ſecte de Neſtorius, pour faire dépit à l'empereur. Cependant C. P. fut en grand peril. Sarbazara étoit à Calcedoine, avec une armée de Perſes ; & d'un autre côté le Cagan des Avares rompant le traité, s'approcha de C. P. & lui donna l'aſſaut, étant d'intelligence avec les Perſes. Toutefois les Romains ſe défendirent ſi bien, qu'ils l'obligerent à ſe retirer ; c'étoit au mois de Juillet 626. & cette délivrance fut regardée, comme un miracle obtenu par les prieres de la ſainte Vierge. A la fin de l'année 627. le ſamedi douziéme de Decembre, Heraclius donna aux Perſes une bataille, qui dura onze heures, où il ne perdit que ſoixante Romains, & les Perſes furent entierement défaits. Enſuite l'empereur entra au milieu de la Perſe, & pourſuivant toûjours Coſroës, prit & brûla pluſieurs de ſes palais.

Theoph. an. 14. p. 260.

p. 263.

p. 264. Chr. paſch. p. 391.

Theoph. p. 266.

Digitized by Google

AN. 627.

XXXII. Martyre de S. Anaſtaſe. *V. S. Anaſt. c. 2 ap. Boll. to. 2. p. 433.*

Cependant ſaint Anaſtaſe, qui de mage Perſan étoit devenu moine, pouſſé du deſir du martyre, ſortit de ſon monaſtere prés de Jeruſalem, & vint à Ceſarée de Paleſtine. Comme les Perſes en étoient les maîtres, il vit en paſſant quelques-uns de leurs mages, qui pratiquoient leurs ſuperſtitions. Il les en reprit & leur parla avec tant de force, qu'ils le prierent de ne les pas découvrir. Enſuite il rencontra des cavaliers, qui le prirent pour un eſpion. Il fut arrêté & preſenté au gouverneur nommé Marzaban, qui l'ayant interrogé & trouvé ferme dans la confeſſion de Jeſus-Chriſt, le fit enchaîner avec un autre, & travailler à porter de groſſes pierres. Quelques Perſes de ſa province le voyant en cet état, le maltraitoient encore : diſant qu'il deshonoroit leur païs. Marzaban le fit ramener devant lui ; & le voyant toûjours conſtant, le fit battre en ſa preſence à coups de bâton. Anaſtaſe prioit ſeulement, qu'on lui ôtât ſon habit monaſtique pour ne le pas profaner. Aprés avoir ainſi confeſſé Jeſus-Chriſt par trois fois, il fut remis en priſon : où il ne ceſſoit point de loüer Dieu, & de celebrer ſon office le jour & la nuit : prenant garde ſeulement de ne pas troubler le repos du jeune homme qui étoit attaché à la même chaîne. L'abbé de ſon monaſtere ayant appris le commencement de ſes ſouffrances, fit faire des prieres pour lui par toute la communauté, & envoya deux moines à Ceſarée, avec des lettres pour l'encourager. Marzaban avoit écrit au roi Coſroës, pour ſavoir ce qu'il devoit faire d'Anaſtaſe : & ayant reçu la réponſe, il lui fit encore

Digitized by Google

AN. 627. parler, l'exhortant à renoncer à Jesus-Christ, au moins en secret, devant lui & deux autres témoins. Le voyant inébranlable, il lui declara l'ordre du roi, de le mener en Perse chargé de fers ; & le fit mettre dans la prison publique, pour partir dans cinq jours avec deux autres Chrétiens. La fête de l'exaltation de la sainte Croix arriva dans ces jours là, le quatorziéme de Septembre 627. & Anastase avec ses deux compagnons, les deux moines de son monastere, & quelques hommes pieux de la ville, celebrerent la veille dans la prison, passant la nuit en prieres. Un receveur des tributs, qui étoit Chrétien, obtint même du gouverneur la liberté de tirer Anastase hors de ses fers, pour le mener à l'église le jour de la fête : ce qui donna une grande consolation à tous les fidelles. Ils encourageoient le martyr, baisoient ses chaînes, & lui rendoient tous les honneurs possibles.

c. 5. Les cinq jours étant passez, les prisonniers partirent, & furent conduits par plusieurs Chrétiens de Cesarée, tant des Perses que d'autres nations. Un des deux moines du monastere d'Anastase l'accompagna en ce voyage, suivant l'ordre de l'abbé, pour lui rendre tous les services possibles, & rapporter une relation exacte de ce qui lui seroit arrivé. Par tout où le martyr passoit, il étoit reçu avec grande joye & grand honneur : comme il l'écrivit par deux fois à son abbé. Etant arrivé en Perse, il fut mis en prison à six milles du lieu où demeuroit le roi, qui en étant averti, envoya un de ses officiers pour l'examiner. Anastase répondit par inter-

Digitized by Google

prete, ne voulant plus parler la langue Perſiene: confeſſa librement Jeſus-Chriſt, & refuſa les offres qu'on lui faiſoit d'une grande fortune. Le roi l'ayant appris, renvoya le lendemain le même officier, qui fit étendre le martyr couché ſur le dos, puis on lui mit ſur les jambes une piece de bois, ſur les bouts de laquelle monterent deux hommes robuſtes. Aprés ce tourment on le remit en priſon: mais au bout de quelques jours le même officier revint, & lui fit donner quantité de coups de bâton: ce qu'il réïtera juſques à trois fois en divers jours. Puis il le fit pendre par une main avec une groſſe pierre à un pied, & le laiſſa ainſi pendant deux heures. AN. 628.

Cinq jours aprés le roi renvoya le même officier pour faire mourir Anaſtaſe avec d'autres Chrétiens captifs. On les tira de la ville; & on commença par étrangler tous les autres, qui étoient environ ſoixante & dix, & entre eux les deux qui avoient été amenez de Ceſarée avec ſaint Anaſtaſe. Enſuite on lui demanda, s'il vouloit perir malheureuſement comme eux, ou obéïr au roi, & devenir un des plus grands de ſa cour. Le martyr regardant le ciel, rendit graces à Dieu de ce que ſon deſir étoit accompli, & leur dit: J'eſperois que vous me feriez mettre en pieces pour l'amour de Jeſus-Chriſt: mais ſi c'eſt là cette mort, dont vous me menacez, je remercie mon Dieu de me faire participer à la gloire de ſes martyrs par une peine ſi legere. On l'étrangla comme les autres, mais enſuite on lui coupa la tête & on l'envoya au roi; c'étoit le vingt-

Digitized by Google

AN. 628. deuxiéme de Janvier, la dix-huitiéme année de l'empereur Heraclius: c'eſt-à-dire l'an 628. Le corps du ſaint fut racheté, & mis dans le monaſtere de ſaint Serge, à un mille de là, par le moine qui l'avoit ſuivi.

Environ dix jours aprés, & le premier de Février l'empereur Heraclius arriva avec ſon armée, ſuivant la prédiction du ſaint, qui avoit dit la veille de ſon martyre : Sachez, mes freres, que demain je finirai par la grace de Dieu, vous ſerez délivrez dans peu de jours, & ce roi injuſte ſera mis à mort. Le moine qui l'avoit ſuivi revint au bout d'un an au monaſtere, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'abbé toute ſon hiſtoire, qui fut écrite déſlors, comme nous l'avons. Le corps de ſaint Anaſtaſe fut depuis apporté par le même moine à C. P. & enſuite en Paleſtine à ſon monaſtere. Enfin l'image de ſa tête & ſa tête même, furent apportées à Rome, où on les voit encore au monaſtere nommé *Adaquas Salvias*, qui porte le nom de ſaint Vincent & de ſaint Anaſtaſe. Car l'égliſe Romaine les honore enſemble, le vingt-deuxiéme de Janvier.

Mirac. S. Anaſt. Boll p. 436.

V. Mabill. Iter. Ital. p. 142.

Martyr. R. 22. Jann.

XXXIII. Mort de Coſroës.

Theoph. p. 270.

Coſroës s'étoit rendu odieux aux ſiens, non ſeulement par ſon avarice & ſa cruauté : mais parce qu'il avoit refuſé pluſieurs fois la paix, que l'empereur Heraclius lui avoit offerte ; comme il fit encore au commencement de cette année 628. étant déja preſque maître de la Perſe. Sarbazara qui étoit à Calcedoine, lui étant devenu ſuſpect, il voulut le faire mourir : mais celui-ci en fut averti, traita avec

Digitized by Google

avec les Romains, & se declara contre Cosroës. AN. 628.
D'ailleurs Cosroës dans sa fuite, étant tombé malade de dysenterie, voulut faire couronner Mardesan, qu'il avoit eu de Sirem sa femme bien-aimée. Siroës ou Siroüyé son fils aîné, en fut tellement irrité, qu'il se revolta ouvertement, se fit reconnoître roi, & traita avec l'empereur Heraclius. Cosroës fut pris, chargé de chaînes & mis dans la maison de tenebres, que lui-même avoit fait bâtir pour y mettre ses tresors. Là on lui faisoit souffrir la faim, ne lui donnant qu'un peu de pain & de l'eau. Qu'il mange l'or qu'il a amassé en vain, disoit Siroës, & pour lequel il a fait mourir de faim tant d'innocens. Il envoya les Satrapes & tous ses ennemis lui insulter, & cracher sur lui. Il fit égorger devant lui Mardesan, qu'il avoit voulu couroner, & tous ses autres enfans. Il fut traité de la sorte cinq jours durant; & cependant on le perçoit de fléches pour le faire mourir petit à petit. Ainsi perit Cosroës roi de Perse, par les ordres de son propre fils.

L'empereur Heraclius en écrivit la nouvelle à C. P. par une lettre, où il marque le jour de la mort de Cosroës, le vingt-huitiéme de Février indiction premiere, qui est cette année 628. & envoye copie de la lettre de Siroës, par laquelle il fait part à l'empereur de son couronnement, & témoigne desirer la paix. Cette lettre d'Heraclius fut lûë à C. P. sur l'ambon de la grande égliſe, le jour de la Pentecôte, quinziéme Mai de la même année, dix-huitiéme de son regne. *Chr. paſch. p. 398.*

AN. 629.

XXXIV. La sainte Croix rapportée.

Theoph. p. 272.

Sup. n. 10.

5. Niceph. hist. p. 13. Suid. Heracl.

Sup. liv 12. n. 43. V. Baron. in Mart R. 14. Sept. Theoph. an. 19.

Suid. Heracl.

Siroës fit en effet une paix solide avec Heraclius, & lui rendit tous les Chrétiens, qui étoient captifs en Perse, entre autres Zacarie patriarche de Jerusalem : avec la vraye croix, que Sarbazara en avoit enlevée, quand la ville fut prise, quatorze ans auparavant. Elle fut d'abord apportée à C. P. mais l'année suivante 629. au commencement du printemps, l'empereur Heraclius s'embarqua, pour la reporter à Jerusalem, & rendre graces à Dieu de ses victoires. Etant arrivé il rétablit le patriarche Zacarie, & remit la croix à sa place. Elle étoit demeurée dans son étui, comme elle avoit été emportée, le patriarche avec son clergé en reconnut les seaux entiers, l'ouvrit avec la clef, l'adora & la montra au peuple. Les auteurs originaux disent toûjours au plurier les bois de la croix *Ta xyla* : ce qui montre qu'elle étoit partagée en plusieurs pieces. L'église Latine celebre la memoire de la sainte croix rapportée par Heraclius le quatorziéme de Septembre : mais les Grecs qui n'y font memoire, que de l'apparition faite à Constantin, quoique les uns & les autres nomment cette fête l'exaltation de la croix ; & il est certain, que l'on celebroit cette fête au même jour long-temps avant Heraclius. Il chassa les Juifs de Jerusalem, leur défendant d'en approcher de trois milles ; & étant à Edesse, il rendit aux Catholiques l'église que Cosroës avoit donnée aux Nestoriens. Il constitua à la grande église de C. P. & à son clergé une rente annuelle, en payement des sommes qu'il en avoit prises pour les frais de cette guerre.

Digitized by Google

L'empereur Heraclius confirma la paix avec le roi des François, dont les ambaſſadeurs revinrent en France cette année 629. C'étoit Dagobert qui regnoit alors : car Clotaire ſecond mourut l'année precedente 628. quarante-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort de ſon pere Chilperic ; & fut enterré à ſaint Vincent prés de Paris, c'eſt-à-dire, à ſaint Germain des prez. Six ans auparavant, il avoit donné le royaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert, avec Arnoul évêque de Mets, & Pepin maire du palais, pour l'aider de leurs conſeils ; & tant qu'il les ſuivit ſon regne fut accompagné de proſperité & de gloire. Mais ſaint Arnoul quitta vers ce temps là ſon ſiege & la cour, malgré la reſiſtance du roi Dagobert, qui fit tous ſes efforts pour le retenir ; juſques à le menacer de couper la tête à ſon fils. Le ſaint prelat ſe retira dans la ſolitude de Voſge, prés les monaſteres de Remiremont, ſur la montagne en un lieu où l'on void encore un ermitage. Il y mourut vers l'an 640. & ſes reliques furent rapportées à Mets, où elles ſont encore dans la celebre abbaye de ſon nom. L'égliſe honore ſa memoire le dix-huiéme de Juillet.

AN. 629.

XXXV. Dagobert roi de France. *Fredeg c. 61. c. 56.*

c. 47.

c. 58.

Vita S. Arnul n. 17. act. B. to. 2. p. 154.

Martyr. R. 28. Jul.

Aprés la retraite de ſaint Arnoul, Dagobert continua de gouverner ſon royaume d'Auſtraſie avec beaucoup de juſtice, par les conſeils de Pepin maire du palais, & de ſaint Cunibert évêque de Cologne. Mais aprés la mort de Clotaire, Dagobert vint reſider en Neuſtrie, & commença à s'éloigner de la juſtice, qu'il avoit obſervée juſques alors, prenant les biens de ſes ſujets, & même des égliſes,

Frid. c. 58.

c. 60.

Digitized by Google

pour en remplir ſes treſors. Il s'abandonna ſans
c. 58. meſure à l'amour des femmes. Dés l'année 628. il quitta Gomatrude, qu'il avoit épouſée du vivant de ſon pere, & prit à ſa place Nantilde, une des filles qui ſervoient dans le palais. L'année ſuivante huitiéme de ſon regne, il prit encore une autre
c. 59. fille nommée Ragnetrude. Enfin il avoit trois femmes à titre de reines, Nantilde, Ulfigunde, & Berchilde, & des concubines en ſi grand nombre, que l'hiſtorien n'a daigné en mettre les noms.

XXXVI. Exil de ſaint Amand.

V. S. Am. n. 15. 10. 1. Act. B. p. 715.

Saint Amand, plus hardi que tous les autres évêques, reprocha ces crimes au roi Dagobert, qui le fit chaſſer honteuſement de ſon royaume ; & le ſaint évêque s'en alla dans des païs éloignez prêcher la foi aux infidelles. Cependant le roi n'avoit point encore d'enfans de tant de femmes, & en demandoit à Dieu, quand il apprit avec une extrême joye, qu'il lui étoit né un fils de Ragnetrude ; & ſongeant par qui il le feroit baptiſer, il envoya chercher ſaint Amand. Les officiers du roi l'ayant enfin trouvé, il revint par obéïſſance, & le trouva à Clichi prés de Paris. Le roi ravi de le voir, ſe jetta à ſes pieds, lui demanda pardon : & le pria de baptiſer l'enfant, & de le prendre pour ſon fils ſpirituel : mais ſaint Amand craignant que cette éducation ne l'engageât dans les affaires ſéculieres, contre le precepte de l'Apôtre, ſe retira de la preſence du roi. Dagobert lui envoya auſſitôt deux des principaux de ſa cour, Dadon & Eloi encore laïques, mais déja diſtinguez par leur ſainteté : qui

Digitized by Google

lui repreſenterent que cette familiarité avec le roi, lui procureroit plus de liberté pour prêcher par tout où il lui plairoit dans ſon royaume, & convertir plus d'infidelles. Saint Amand ſe rendit à leurs prieres, & le roi Dagobert fit porter ſon fils à Orleans, où ſe rendit ſon frere Cherebert, qui regnoit ſur une partie de l'Aquitaine, & qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ſes mains, & lui ayant donné la benediction pour le faire catecumene, comme perſonne ne répondoit, l'enfant qui n'avoit que quarante jours, répondit clairement, *Amen*. Auſſitôt il fut baptiſé & nommé Sigebert; & devint enſuite plus illuſtre par ſa ſainteté, que par ſa naiſſance. C'étoit la huitiéme année du regne de Dagobert : c'eſt-à-dire l'an 630. AN. 630. *Fredeg. & al.*

XXXVII. Commencemens de ſaint Amand. *Vita c. 1.*

Saint Amand étoit né à Herbauge prés de Nantes, que l'on mettoit alors en Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire. Son pere ſe nommoit Serenus, ſa mere Amantia ; ce qui marque une famille Romaine. Ayant été bien inſtruit dés l'enfance dans les ſaintes lettres, ſitôt qu'il eut paſſé la premiere jeuneſſe, le deſir de la perfection lui fit quitter ſon païs : pour ſe retirer dans un monaſtere en l'iſle d'Oyé, ſur la côte de Poitou prés de l'iſle de Ré. ſon pere ayant fait de vains efforts pour le faire rentrer dans le monde : il vint à Tours, & priant au tombeau de ſaint Martin, il demanda à Dieu de ne revoir jamais ſa patrie, mais de paſſer ſa vie en changeant de païs comme étranger. Là il coupa ſes cheveux, & fut reçu dans le clergé de

cette église. Puis avec la benediction de l'abbé & des freres, il alla à Bourges, où saint Austregisile, qui en étoit évêque, & saint Sulpice alors archidiacre, le reçurent favorablement, & lui firent bâtir une cellule prés de l'église. Il y demeura environ quinze ans, couvert d'un cilice & de cendre, jeûnant & vivant seulement de pain d'orge & d'eau.

Ensuite il alla à Rome, où voulant passer la nuit en prieres dans l'église de saint Pierre, les officiers qui la gardoient l'en chasserent avec injures; & comme il étoit assis en dehors sur les degrez, saint Pierre lui apparut & l'exhorta à retourner dans les Gaules pour prêcher. Il obéït, & quelque temps aprés, vers l'an 626. le roi Clotaire & les évêques le contraignirent d'accepter l'épiscopat, mais sans residence déterminée. Etant ainsi ordonné évêque, il commença à prêcher la foi aux infidelles, dans les territoires de Tournai & de Gand, & dans le Brabant. Il rachetoit autant qu'il pouvoit de jeunes captifs, & aprés les avoir baptisez, il les laissoit en diverses églises: & plusieurs devinrent depuis, prêtres, abbez ou évêques.

c. 11. Jusques là personne n'avoit osé prêcher dans le païs de Gand, tant à cause de la sterilité de la terre, que de la ferocité des habitans, qui adoroient des arbres & des idoles. Saint Amand touché de compassion pour eux, alla trouver saint Acaire de Noyon, comme l'évêque le plus proche; & le pria d'aller au plûtôt vers le roi Dagobert, & de prendre ses ordres par écrit, pour contraindre à recevoir le baptême ceux qui le refuseroient. Ce qui fut exe-

Digitized by Google

cuté : & c'eſt le premier exemple de pareille conduite, que j'aye remarqué à l'égard des payens. Car j'en ai déja rapporté quelques-uns pour les Juifs ; & Dagobert lui-même ordonna, que tous ceux de ſon royaume ſe feroient baptiſer. Ce qui ſemble difficile à accorder avec la maxime rapportée par ſaint Gregoire, que les converſions doivent être volontaires. Saint Amand ayant reçu cet ordre du roi, & la benediction de l'évêque, marcha hardiment chez les Gantois : mais il ne laiſſa pas d'y ſouffrir des peines incroyables. Il fut ſouvent repouſſé avec injures par les femmes ou les païſans : ſouvent battu, ou jetté dans la riviere. Ceux même qui l'avoient accompagné l'abandonnerent pour la ſterilité du lieu : mais il continuoit de prêcher, vivant du travail de ſes mains. Un miracle rendit les barbares plus traitables. Totton comte François rendant juſtice à Tournai, ſaint Amand lui demanda la grace d'un voleur, qu'il avoit condamné à mort : mais il ne laiſſa pas de le faire executer & attacher au gibet, où il expira. Saint Amand fit apporter le corps dans la chambre, où il avoit accoûtumé de prier. Le matin il demanda de l'eau, & les freres qui croyoient que c'étoit pour laver le corps avant que de l'enſevelir, furent bien ſurpris de trouver un homme vivant, aſſis & parlant avec le ſaint. Il fit laver le reſſuſcité, & referma tellement ſes playes, qu'il n'y paroiſſoit plus, puis il le renvoya chez lui. Baudemont qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du prêtre Bon, qui diſoit y avoir été preſent. Le bruit de ce miracle s'étant répan-

Sup. XXXV. n. 21. 22. Fredeg. c. 65.

Digitized by Google

du, les habitans accoururent en foule, priant humblement le saint évêque de les faire Chrétiens. Ils détruisirent leurs temples de leurs propres mains, & à la place saint Amand bâtissoit des églises & des monasteres, par les liberalitez du roi & des personnes de pieté. Le saint évêque voyant que la foi commençoit à s'établir en ces quartiers, alla prêcher aux Sclaves, qui nouvellement venus du Nord, faisoient de grands progrez en Germanie. Ayant donc passé le Danube, il annonça l'évangile à ces barbares avec grande liberté : esperant même remporter la couronne du martyre : mais voyant qu'il y faisoit peu de fruit, il revint à son troupeau.

XXXVIII. Commencemens de saint Eloi.

Vita ap. Sur. 1. Dec. & to. 5. Spic. p. 147.

Parlons maintenant de ces deux vertueux laïques Dadon & Eloi, qui tenoient un si grand rang à la cour du roi Dagobert. Le plus âgé étoit Eloi né prés de Limoges, d'une famille qui comptoit une longue suite de Chrétiens; & qui sans doute étoit Romaine: comme fait voir son nom Latin Eligius, & celui de son pere Euchér. Celui-ci l'ayant bien instruit dans la religion, & lui voyant une industrie singuliere, le donna à un homme considerable nommé Albon orfévre & maître de la monoye à Limoges, dont il apprit l'art en peu de temps. Ayant eu quelque occasion de venir en France, c'est-à-dire au-deçà de la Loire, il fut connu de Bobbon tresorier du roi Clotaire II. & se mit sous sa conduite. Le roi voulant faire faire un siege magnifique orné d'or & de pierreries, ne trouvoit point d'ouvrier dans son palais qui pût executer sa pensée. Le tresorier

ſorier lui indiqua Eloi, que le roi accepta avec joye, & remit au treſorier une grande quantité d'or pour l'execution de ſon deſſein. Eloi travailla diligemment & apporta au roi la chaiſe qu'il lui avoit donnée à orner, dont le roi fut tres-content; & ayant loüé hautement l'élegance de l'ouvrage, il ordonna que l'ouvrier fût dignement recompenſé. Alors Eloi découvrit une ſeconde chaiſe toute ſemblable à la premiere, & dit, qu'il l'avoit faite de l'or qui étoit reſté. Le roi admira ſa fidelité & ſon induſtrie; & par ſes réponſes lui trouvant beaucoup d'eſprit, lui donna grande part à ſa confiance. Depuis il fut lui-même monetaire: & l'on void encore ſon nom en pluſieurs monoyes d'or frappées à Paris ſous Dagobert & ſon fils Clovis. *Le Blanc. hiſt. mon. p. 50. 54.*

Eloi étant venu en âge meur, & voulant mettre ſa conſcience en repos, confeſſa devant un prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis ſa jeuneſſe, & s'impoſa une ſevere penitence. C'eſt le premier exemple que je ſache de confeſſion generale. Aprés la mort de Clotaire, il fut en ſi grand credit auprés du roi Dagobert, qu'il attira l'envie des méchans, auſquels il s'oppoſoit. Cependant il continuoit toûjours à travailler de ſon art, à divers ouvrages d'or & de pierreries, pour le roi. Il avoit prés de lui un eſclave Saxon nommé Tillon, qu'il forma dans la vertu, enſorte qu'il devint un grand perſonnage, connu ſous le nom de S. Theau, & honoré le ſept de Janvier. En travaillant ſaint Eloi avoit devant les yeux un livre ouvert, pour s'inſtruire en même temps dans la loi de Dieu. Autour de ſa chambre *Vita c. 7.* *c. 9.* *c. 10.* *Acta Ben. to. 2. p. 994.* *c. 12.*

étoient quantité de livres ſur des planches, principalement la ſainte écriture, qu'il liſoit aprés la pſalmodie & l'oraiſon : & pluſieurs de ſes domeſtiques chantoient avec lui l'office canonial le jour & la nuit. On nomme entre eux Bauderic ſon afranchi, Tituen ſon valet de chambre de la nation des Sueves, qui fut martyr. Buchin qui avoit
c. 8. été payen & devint abbé de Ferrieres : André, Martin & Jean, qui par ſes ſoins devinrent clercs. Au haut de ſa chambre étoient ſuſpenduës pluſieurs reliques des ſaints, ſous leſquelles il ſe proſternoit ſur un cilice pour prier, & paſſoit quelquefois ainſi toute la nuit. Aprés l'oraiſon il chantoit des pſeaumes pour ſe ſoulager, puis il prenoit la lecture, qu'il interrompoit ſouvent en levant les yeux au ciel, en ſoûpirant & en pleurant abondamment : car il avoit un grand don de larmes. Quoique le roi le mandât & lui envoyât meſſage ſur meſſage, il n'alloit point qu'il n'eût achevé ſes exercices de pieté. Il ne ſortoit jamais de chez lui, ſans prier & faire le ſigne de la croix ; & en rentrant il commençoit toûjours par la priere.

p. 32. Il étoit de grande taille, avoit la tête belle, les cheveux friſez, le teint rouge : la ſimplicité & la prudence éclatoient dans ſes regards. Du commencement il portoit des habits magnifiques, & quelquefois tout de ſoye, quoiqu'encore rare : des chemiſes brodées d'or, des ceintures & des bourſes garnies d'or & de pierreries. Mais ayant fait un plus grand progrez dans la vertu, il donna tous ces ornemens aux pauvres : & s'habilloit ſi negli-

Digitized by Google

gemment, qu'on le voyoit ſouvent ceint d'une corde. Le roi le voyant ainſi, lui donnoit quelquefois ſon habit & ſa ceinture. Les aumônes d'Eloi étoient immenſes ; il donnoit aux pauvres tout ce qu'il recevoit des bienfaits du roi. Si quelque étranger demandoit ſon logis, on lui diſoit : Allez à une telle ruë, à l'endroit où vous trouverez quantité de pauvres aſſemblez. Ils le ſuivoient toûjours en foule, & il leur donnoit ou de ſa main, ou par un domeſtique, de la nourriture & de l'argent. Tous les jours il en nourriſſoit chez lui un grand nombre, qu'il ſervoit de ſes propres mains, & mangeoit leurs reſtes. Il leur donnoit du vin & de la chair, quoiqu'il n'en uſât point lui-même ; & il jeûnoit quelquefois deux ou trois jours de ſuite. Quelquefois l'heure étant venuë & la table miſe, il n'avoit rien à donner à ſes pauvres, ayant tout diſtribué auparavant : mais il ſe confioit en la providence, qui jamais ne lui manqua, par la liberalité du roi ou d'autres perſonnes pieuſes. Il prenoit ſoin de faire enterrer les corps des ſuppliciez. c. 11. c. 12. c. 13.

Il avoit une devotion particuliere à racheter les captifs. Quand il ſavoit que l'on alloit vendre quelque part un eſclave, il y couroit, & il en rachetoit des cinquante & cent à la fois, principalement des Saxons, que l'on vendoit à grandes troupes. Il les mettoit en liberté, puis il leur donnoit le choix de retourner chez eux, de demeurer avec lui, ou d'entrer dans des monaſteres, & prenoit un grand ſoin de ces derniers. Il fonda deux monaſteres celebres, un prés de Limoges, l'autre c. 10. c. 15. 16.

Digitized by Google

Act. Ben. to. 2. p. 1091. à Paris. Le premier eſt celui de Solignac, où il mit des moines tirez de Luxeu, ſous la conduite de ſaint Remacle depuis évêque de Maſtric. L'abbé de Luxeu avoit inſpection ſur ce monaſtere, pour y conſerver la regle : & ſaint Eloi obtint du roi la terre où il étoit bâti, comme il paroît par l'acte de ceſſion, datté de la dixiéme année de Dagobert, qui eſt l'an 631. Cette communauté s'accrut bientôt juſques au nombre de cent cinquante moines de divers païs : qui exerçoient pluſieurs métiers, & vivoient dans une grande regularité. Saint Eloi y donnoit tout ce qu'il pouvoit, & s'y vouloit retirer lui-même, mais la providence le deſtinoit ailleurs. Aprés avoir bien établi ce monaſtere, il *Vita c. 17.* en fonda un de filles à Paris, dans la maiſon que le roi lui avoit donnée ; où il établit une diſcipline tres-exacte, y aſſembla juſques à trois cens filles, tant de ſes eſclaves, que de la nobleſſe de France, & leur donna pour abbeſſe ſainte Aure. Cette abbaye a ſubſiſté long-temps, ſous le nom de ſaint Eloi : mais enfin le revenu a été uni à la menſe epiſcopale de Paris, & la maiſon donnée *c. 18.* aux prêtres nommez Barnabites. Saint Eloi fit hors la ville un cimetiere pour les religieuſes, avec une égliſe dédiée à ſaint Paul, qui eſt devenuë une *c. 32.* grande paroiſſe. Il employa ſon art, pour orner d'or & de pierreries, les chaſſes de pluſieurs ſaints. De ſaint Germain de Paris, de ſaint Severin, de ſaint Piat, de ſaint Quentin, de ſaint Lucien, ſainte Genevieve, ſainte Colombe & pluſieurs autres : mais il orna particulierement les tombeaux

Digitized by Google

de saint Martin de Tours, & de saint Denis de Paris. Le roi Dagobert en fit la dépense, & de plus en l'honneur de saint Martin, & à la priere de saint Eloi, il donna à l'église de Tours tous les revenus publics de cette ville, & accorda à l'évêque le droit d'y établir le comte par ses lettres.

Saint Eloi fit aussi plusieurs miracles. Etant à saint Denis la nuit de la fête, il guerit par ses prieres un homme, qui avoit tous les membres retirez: mais il attribuoit ce miracle au saint martyr. Dans l'église de saint Germain à Paris, il guerit un boiteux, qui ne marchoit point depuis neuf ans: un autre à Gamaches; & sur le pont de Paris un aveugle, qui lui demanda au lieu d'aumône, de faire le signe de la croix sur ses yeux. c. 25. c. 26. c. 29.

Le meilleur ami de saint Eloi, étoit saint Oüen ou Audoën, autrement nommé Dadon, fils d'Authaire ou Aldecaire seigneur François établi en Brie, qui reçut chez lui saint Colomban, comme il a été dit. Il avoit un autre fils nommé Adon, & les mit tous deux dés leur jeunesse à la cour du roi Clotaire: où Dadon ayant fait amitié avec saint Eloi, conçut à son exemple un grand mépris pour le monde; & prit la resolution avec son frere, de se donner à Dieu. Adon l'executa quelque temps aprés, & fonda dans une terre qu'il avoit sur la Marne, le monastere de Joüarre, nommé alors Jotrum, qu'il enrichit de ses biens, y établit une grande communauté sous la regle de saint Colomban, & s'y retira lui-même. Ce qui fait croire qu'il fond adeux monasteres, un d'hommes & un XXXIX. Monasteres de Brie. *Sup. n. 7.* *Jonas vita Col. c. 50.* *Aud. vita Eligi. c. 8.* *Vita S. Adili to. 2. Act. Bened. p. 321.*

de filles. Ce dernier subsiste encore, & eut pour
Ibid p. 486. premiere abbesse sainte Theodechilde, sœur de saint Agilbert depuis évêque de Paris.

Saint Oüen fut en grand credit à la cour du roi Dagobert, dont il gardoit le seau en qualité de re-
Diplom. lib. v. tab. 16. ferendaire ou chancelier ; & il reste encore des actes originaux souscrits de sa main en cette qua-
Vita S. Agili. to. 2. Act Ben. n. 14. 15. lité. Il obtint du roi une terre dans les forêts de Brie, entre le grand & le petit Morin, où il fit bâtir un monastere, qu'il nomma Resbac, du nom d'un petit ruisseau, & que l'on nomme aujourd'hui Rebais. Pour le gouverner par le conseil de saint
n. 16. Faron évêque de Meaux, il fit venir de Luxeu saint Agile disciple de saint Colomban : qui étoit desiré pour évêque à Mets, à Langres & à Besançon, & pour abbé à Luxeu : ensorte qu'il fallut employer l'autorité du roi pour l'avoir à Rebais. Ce monastere fut nommé Jerusalem : l'église con-
n. 19. Fr. reg. c. 78. sacrée par saint Faron & saint Amand, en presence de saint Eloi & de saint Oüen ; & saint Agile établi abbé dans le concile tenu à Clichi, le premier de Mai 636. la quatorziéme année de Dagobert. On dit que saint Oüen avoit un troisiéme frere nommé Radon, qui fonda le monastere nommé de son nom Radolium, aujourd'hui Reüil prés de Joüare & de Rebais, qui n'est plus qu'un prieuré. Saint Oüen vouloit embrasser la vie monastique & se retirer à Rebais : mais le roi & les grands ne purent y consentir.

XL. Sixiéme concile d'Orleans.

Saint Eloi & saint Oüen encore laïques, avoient déja autant d'autorité que des évêques. Un hereti-

Digitized by Google

que chassé d'outremer, vint en Gaule ; & s'étant arrêté à Autun, commença d'y semer artificieusement ses erreurs. La nouvelle en étant venuë à la cour, saint Eloi toûjours vigilant pour la foi, concerta avec saint Oüen, & avec d'autres personnages Catholiques ; & ne cessa point d'exhorter les évêques & les seigneurs, jusques à ce que par ordre du roi il s'assembla un concile à Orleans, où cet heretique fut amené. Il fut interrogé par plusieurs hommes doctes : mais il répondoit avec tant d'art, que lors qu'on pensoit le serrer de plus prés, il s'échapoit comme un serpent, & revenoit à la charge plus vigoureusement. Enfin Salvius évêque de Valence, comme l'on croid, découvrit ses artifices. L'heretique ainsi convaincu, fut condamné par tous les évêques, & chassé de Gaule honteusement. *Vita S. Aud. c. 8. Vita St Elig c. 35.* *Coint. An. 634. n. 9.*

Saint Eloi fit de même chasser de Paris un apostat qui séduisoit le peuple : & bannir du royaume de France aprés une longue prison, un qui feignoit d'être évêque. Il poursuivit avec grande autorité plusieurs autres imposteurs semblables : & tous ceux qui s'écartoient de la doctrine Catholique. *Vita c. 36.*

XLI. Commencemens des Monothelites.

On compte ce concile d'Orleans pour le sixiéme, & on croid que l'heretique qui y fut condamné étoit un Monothelite : car c'est le temps où commença cette nouvelle secte, & en voici l'origine. Quelques évêques recevant le concile de Calcedoine, & reconnoissant deux natures en Jesus-Christ, soûtenoient toutefois, que l'on ne devoit lui attribuer qu'une seule operation, comme une suite de l'unité de personne. Theodore évêque de Pharan en Arabie, fut-

Digitized by Google

Conc. Later. to 6. p. 162. C

le premier auteur de cette opinion, & elle fut reçuë par Sergius patriarche de C. P. né en Syrie, & de parens Jacobites. Il en écrivit à Theodore, lui envoyant un écrit prétendu de Menas patriarche de C. P. au pape Vigile ; qui contenoit la même opinion, qu'en Jesus-Christ il n'y avoit qu'une operation & une volonté : & Theodore ne manqua pas de répondre à Sergius, qu'il recevoit cette doctrine. Ce prétendu écrit de Menas fut depuis convaincu de faux ; & on a crû que Sergius même en étoit l'auteur.

Max. disp. cum Pyr. to. 2. op. p. 181. Theophan. p. 274.

Conc. VI. act. 14. inf. tit. 21 n. 4.

Ensuite il écrivit à Paul le borgne, de la secte des Severiens, lui envoyant l'écrit de Menas & l'approbation de Theodore de Pharan : apparemment pour ramener Paul à la communion de l'église. Sergius écrivit aussi à George surnommé Arsan Paulianiste, de lui envoyer des passages touchant l'unique operation qu'ils soûtenoient. Ajoûtant dans sa lettre, que ces passages lui serviroient pour réünir l'église avec eux. Car les sectateurs de Paul de Samosate, ne croyant Jesus-Christ qu'un pur homme, ne pouvoient lui attribuer qu'une operation. Saint Jean l'aumônier, alors patriarche d'Alexandrie, ôta de sa main cette lettre à Arsan ; & voulut le déposer pour ce sujet, mais il en fut empêché par l'incursion que les Perses firent alors en Egypte.

Pendant cette guerre de Perse l'empereur Heraclius étant en Armenie, le chef des Severiens lui presenta un discours pour soûtenir son erreur, & l'empereur lui ferma la bouche, en lui opposant la doctrine de l'église. Mais en cette dispute il parla

Epist. Serg. conc VI act. 12. p. 900. B.

parla d'une operation en Jesus-Christ, dont peut-être il avoit oüi dire quelque chose à Sergius de C. P. Il en écrivit même à Arcade archevêque de Chipre, défendant que l'on parlât de deux operations en Jesus-Christ aprés l'union. Mais Arcade, sans avoir égard à cette lettre, conserva toûjours la doctrine Catholique. Quelque temps aprés l'empereur se trouvant dans le païs de Lazes, raconta cette dispute à Cyrus évêque de Phaside & metropolitain du païs; & lui fit lire la lettre qu'il avoit écrite à Arcade. Cyrus faisoit difficulté de ne reconnoître qu'une operation en Jesus-Christ, & produisoit la lettre de saint Leon à Flavien, qui enseigne manifestement deux operations. Etant entrez là-dessus en discours, l'empereur lui fit encore lire la réponse de Sergius patriarche de C. P. qui approuvoit sa lettre à Arcade. Alors Cyrus n'osa plus contredire: mais il écrivit à Sergius, pour lui demander comment on pouvoit soûtenir, suivant les écritures, qu'il n'y avoit plus en Jesus-Christ aprés l'union deux operations, mais seulement une operation principale. La lettre de Cyrus à Sergius, est de la quatorziéme indiction, c'est-à dire de l'an 626. Sergius lui répondit: Les conciles œcumeniques n'ont rien défini sur cette question, & elle n'y a pas même été agitée. Mais nous connoissons quelques-uns des peres, principalement saint Cyrille, qui ont dit en quelques-uns de leurs écrits, qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une operation vivifiante. Menas autrefois archevêque de C. P. a aussi composé un discours adressé à Vi-

Epist. Serg. Cypr. conc. Lat. sect. 2. p. 123. E.

Epist. Cyr. act. 13 conc. 6. p. 949. C.

Conc. 6. act. 12. p. 915.

gile pape de l'ancienne Rome, où il a enſeigné une ſeule volonté, & une ſeule operation en Jeſus-Chriſt; & afin que vous le voyiez vous-même, je l'ai fait tranſcrire avec pluſieurs paſſages, pour prouver cette verité, & je vous les envoye. Et par ce que vous dites, que ſaint Leon diſant que chaque nature opere en Jeſus-Chriſt, établit deux operations: vous devez ſavoir, que comme la lettre de ſaint Leon, qui eſt en effet la colomne de la verité, étoit combattuë par les Severiens, pluſieurs docteurs Catholiques ont entrepris ſa défenſe: & nous n'en connoiſſons aucun qui ait dit, qu'en ce paſſage ſaint Leon ait enſeigné deux operations. Mais afin de ne pas faire cet écrit trop long en vous les rapportant tous: je me contente de vous envoyer un paſſage de ſaint Euloge d'Alexandrie, qui a fait un diſcours entier pour la lettre de ſaint Leon. Nous ne connoiſſons aucun des peres, qui juſques ici ait enſeigné deux operations en Jeſus-Chriſt. Si quelqu'un plus inſtruit peut montrer qu'ils l'ayent dit, il faut abſolument les ſuivre. Car il eſt neceſſaire de ſe conformer à la doctrine des peres, non ſeulement quant au ſens, mais encore quant aux paroles, ſans innover quoique ce ſoit. Sergius finit, en demandant à Cyrus une prompte réponſe.

Theoph. p. 274 Enſuite l'empereur Heraclius étant à Hieraple dans la haute Syrie, la vingtiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire en 629. Athanaſe patriarche des Jacobites, vint le trouver. Il étoit ruſé & malin, comme étoient alors la plûpart des Syriens; & étant

entré en discours touchant la foi, l'empereur lui promit de le faire patriarche d'Antioche, s'il recevoit le concile de Calcedoine. Athanase feignit de le recevoir, & confessa les deux natures en Jesus-Christ. Puis il interrogea l'empereur touchant l'operation & les volontez, & lui demanda s'il en falloit reconnoître une ou deux en Jesus-Christ. L'empereur embarrassé de cette question en écrivit à Sergius de C. P. & fit venir Cyrus évêque de Phasside, qu'il trouva de même avis que Sergius; savoir, qu'il n'y avoit en Jesus-Christ, qu'une volonté naturelle & une operation. Ainsi ils étoient d'accord avec Athanase, qui savoit bien qu'en ne connoissant qu'une operation, on ne reconnoissoit qu'une nature. George patriarche d'Alexandrie étant mort en 630. après avoir tenu le siege dix ans, Cyrus fut envoyé à sa place, & s'unit avec Theodore évêque de Pharan, qui étoit aussi dans les mêmes sentimens. On donna à cette secte le nom de Monothelites, des deux mots Grecs *monos* seul & *Thelisis*, ou plûtôt *Thelesis* volonté. AN. 633.

XLII. Articles de Cyrus.

Cyrus étant patriarche d'Alexandrie, travailla à réünir les Theodosiens especes d'Eutyquiens, qui y étoient en grand nombre; ce qui ne fut pas difficile, en se contentant qu'ils reconnussent une seule operation en Jesus-Christ. L'acte de réünion fut fait au mois Egyptien Paüni, indiction sixiéme, autrement le quatriéme de Mai 633. Il contient neuf articles ou canons accompagnez d'anathêmes, qui expriment la doctrine Catholique sur la Trinité & l'incarnation: mais le venin est dans le septié- *Conc. 6. act. 13. p. 953.*

AN. 633. me, où il eſt dit, que c'eſt le même Chriſt & le même Fils qui produit les operations divines & les humaines, par une ſeule operation Theandrique, ſelon ſaint Denis ; c'eſt-à-dire Deïvirile, ou divine & humaine tout enſemble ; en ſorte que la diſtinction n'eſt que de la part de nôtre entendement.

Epiſt. Cyr. p. 952.

Le moine Sophrone, ſi fameux ſous ſaint Jean l'aumônier, étant alors à Alexandrie, le patriarche Cyrus lui donna à examiner les articles de réünion : mais dés la premiere lecture Sophrone ſe recria en verſant beaucoup de larmes, & ſe jetta à ſes pieds, le conjurant inſtamment de ne les pas faire publier : puis qu'ils étoient contraires à la foi de l'égliſe Catholique, & contenoient clairement la doctrine d'Apollinaire. Mais Cyrus n'eut aucun égard à ſes remontrances ; & le troiſiéme de Juin la réünion ſe fit ſolemnellement ſur ces neuf articles. Les Theodoſiens vinrent tous dans l'égliſe d'Alexandie, les clercs, les magiſtrats, les officiers, le peuple, & y participerent aux ſaints myſteres. Cyrus envoya à l'empereur une relation exacte de cette réünion par le diacre Jean, & en écrivit en même temps au patriarche Sergius. Les Jacobites & les Theodoſiens triomphoient, diſant que ce n'étoit pas eux qui avoient reçu le concile de Calcedoine, mais le concile qui étoit venu à eux : & que par une ſeule operation on reconnoiſſoit une ſeule nature en Jeſus-Chriſt.

Sup. n. 13. Epiſt. Max ad Petr. to. 2. p. 75.

Theoph. p. 274. D.

Sophrone voyant qu'il n'avoit pû rien gagner à Alexandrie, en partit pour aller à C. P. agir auprés

Digitized by Google

de Sergius, & y arriva en même temps que les lettres de Cyrus. Il fit ſes remontrances à Sergius, ſoûtenant que l'on devoit ôter des articles de Cyrus, le mot d'une operation aprés l'union des natures. Mais Sergius le plus zelé pour cette erreur, n'avoit garde de l'écouter ; & prenant prétexte de la réünion des heretiques d'Egypte, à laquelle il diſoit qu'il ſeroit dur de donner atteinte : il approuva entierement la conduite & la doctrine de Cyrus : comme il paroît par ſa réponſe, où il ſoûtient le Monotheliſme encore plus expreſſément que lui. Car voici comme parle Sergius : *Epiſt. Serg. ad Honor. p. 921. E.*

Le même Jeſus-Chriſt opere les choſes divines & les humaines par une ſeule operation. Car toute operation divine & humaine venoit d'un ſeul & méme Verbe incarné. C'eſt le ſens de ſaint Leon, quand il dit ; que chaque nature opere avec la participation de l'autre. C'eſt pourquoi vous avez fort bien enſeigné, ſelon ſaint Cyrille, une nature du Verbe incarné, & une hypoſtaſe compoſée : diſtinguant ſeulement par la penſée, les parties qui entrent dans l'union. Et enſuite : Aprés avoir expoſé cette pieuſe doctrine avec une tres-grande exactitude, vous avez anathematiſé tous les auteurs des hereſies. Enfin il comble de loüanges & Cyrus & l'empereur, qui l'a fait patriarche d'Alexandrie. *Conc. Lat. Sect. 3 p. 178. D.*

XLIII. Lettre de Sergius à Honorius.

Cependant Sophrone étant retourné en Orient, fut élû malgré lui patriarche de Jeruſalem aprés la mort de Modeſte, cette même année 633. vingt-quatriéme d'Heraclius. Sergius l'ayant appris, vou-

Conc. 6. act. 12. p. 617. E. lut prevenir le pape Honorius : & lui écrivit une grande lettre, où il proteſte d'abord, qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec lui : puis entrant en matiere, il raconte ainſi l'origine de l'affaire : Il y a quelque temps que l'empereur étant en Armenie pendant la guerre de Perſe, un des chefs du parti de Severe nommé Paul, lui preſenta un diſcours pour ſoûtenir ſon hereſie. L'empereur le refuta, & le confondit en lui oppoſant la doctrine de l'égliſe : & dans cette conference, il fit mention d'une operation en Jeſus-Chriſt. Quelque temps aprés l'empereur étant dans le païs des Lazes, il parla de la conference qu'il avoit euë avec Paul en preſence de Cyrus, alors metropolitain du païs, & maintenant patriarche d'Alexandrie. Il répondit qu'il ne ſavoit pas bien, s'il falloit enſeigner qu'il y eût en Jeſus-Chriſt une operation ou deux : & par ordre de l'empereur, il m'écrivit pour me conſulter ſur cette queſtion : & me demander ſi je connoiſſois quelques peres qui euſſent parlé d'une operation. Je lui répondis ce que j'en ſavois, & lui envoyai un diſcours de Menas, jadis patriarche de cette ville, à Vigile vôtre predeceſſeur, qui contient divers paſſages des peres, touchant l'unique operation & l'unique volonté de Jeſus-Chriſt. Mais dans cette réponſe, je ne dis abſolument rien de moi-même, comme vous le pourrez voir par la copie que je vous envoye. C'eſt ainſi que parle Sergius : mais ce que j'ai déja dit de ſa conduite & particulierement la lettre de Cyrus, & ſa réponſe que j'ai rapportées, font voir le peu de ſincerité de ce recit.

Sup. n. 40.

Digitized by Google

Il continue ainſi : Depuis ce temps on ne parla AN. 633.
plus de cet article : mais depuis peu Cyrus patriarche d'Alexandrie, excité par la grace de Dieu & par le zele de l'empereur, a exhorté à la réünion les ſectateurs d'Eutychez, de Dioſcore, de Severe & de Julien, qui ſe trouvoient à Alexandrie ; & aprés pluſieurs conferences, il y a réüſſi avec bien de la peine. On a dreſſé entre les deux partis quelques articles dogmatiques, ſur leſquels la réünion a été faite, non ſeulement à Alexandrie, mais preſque par toute l'Egypte, la Thebaïde, la Libye, & les autres provinces de la dioceſe d'Egypte. Cependant le ſaint moine Sophrone, maintenant patriarche de Jeruſalem, comme j'ai appris ſeulement par oüi dire ; car je n'ai pas encore reçu ſes lettres ſynodiques, ſelon la coûtume : Sophrone, dis-je, ſe trouvant alors à Alexandrie avec le patriarche Cyrus, s'oppoſa à un des articles de la réünion, qui parloit d'une operation en Jeſus-Chriſt, ſoûtenant qu'il falloit reconnoître deux operations. Cyrus lui montra quelques paſſages des peres, qui avoient dit une operation dans quelques-uns de leurs écrits : mais de plus, il lui repreſenta, que ſouvent pour gagner à Dieu un grand nombre d'ames, nos peres ont uſé de ménagement & de condeſcendance : ſans rien relâcher de l'exactitude des dogmes. Qu'ainſi dans l'occaſion preſente, il ne falloit point chicaner ſur cet article, qui ne bleſſoit en rien la foi, puis que quelques-uns des peres avoient uſé de cette expreſſion. Mais Sophrone ne voulut en aucune maniere recevoir ce ménagement ; & étant venu à

AN. 633. C. P. il nous a preſſez de faire ôter cet article, ce qui nous a paru dur : comme rompant la réünion de tant de peuples, qui juſques ici ne pouvoient ſouffrir le nom de ſaint Leon, ni du concile de Calcedoine, & à preſent le recitent à haute voix dans les ſaints myſteres.

Aprés donc avoir beaucoup parlé ſur ce ſujet avec Sophrone, nous l'avons enfin preſſé de nous rapporter des paſſages des peres, qui nous enſeignaſſent expreſſément & en propres termes, qu'il faut reconnoître deux operations en Jeſus-Chriſt : ce qu'il n'a pû faire. Ainſi voyant que cette diſpute commençoit à s'échauffer, & ſachant que tels ſont ordinairement les commencemens des hereſies : nous avons cru neceſſaire d'appliquer tous nos ſoins, pour faire ceſſer ces combats inutiles de paroles. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie, que la reünion des Schiſmatiques étant executée, il ne permît plus à perſonne de parler d'une ou de deux operations en Jeſus-Chriſt ; mais qu'il ordonnât de dire plûtôt comme les conciles œcumeniques, qu'un ſeul & même Jeſus-Chriſt opere les choſes divines & les choſes humaines ; & que toutes ſes operations procedent indiviſiblement du même Verbe incarné, & ſe rapportent à lui ſeul. Car l'expreſſion d'une operation, quoiqu'elle ſe trouve dans quelques-uns des peres, ſemble toutefois étrange à quelques-uns, qui craignent qu'elle ne tende à la ſuppreſſion des deux natures : ce qu'à Dieu ne plaiſe : & pluſieurs ſont ſcandaliſez du terme de deux operations, parce qu'il ne ſe trouve dans

dans aucun des peres ; & qu'il s'enſuit qu'on doit reconnoître deux volontez contraires : enſorte que le Verbe voulût l'accompliſſement de la paſſion, & que l'humanité s'y oppoſât. Il faudroit donc reconnoître deux principes de ces deux volontez, ce qui eſt impie. Car il eſt impoſſible que le même ſujet ait tout enſemble, à l'égard du même objet, deux volontez contraires. Or les peres nous enſeignent, que la chair du Seigneur animée d'une ame raiſonnable, n'a jamais eu aucun mouvement naturel, ſeparé ou contraire à l'ordre du Verbe : & pour le dire plus clairement : comme nôtre corps eſt gouverné & reglé par l'ame raiſonnable ; ainſi tout le compoſé de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoit toûjours & en tout, ſoumis à la divinité du Verbe, & conduit de Dieu. AN. 633.

Et enſuite : Enfin nous ſommes convenus, que Sophrone ne parleroit plus d'une ni de deux volontez : mais qu'il ſe contenteroit de ſuivre le chemin battu, & la doctrine ſeure des peres. Nous ayant donc promis d'en uſer ainſi, il nous a demandé ſur ce ſujet vôtre réponſe par écrit, afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeroient ſur cette queſtion : ce que nous lui avons accordé volontiers, & il s'eſt embarqué pour s'en retourner. Depuis peu l'empereur étant à Edeſſe, nous a écrit d'extraire les paſſages des peres contenus dans l'écrit dogmatique de Menas à Vigile, touchant une operation, & une volonté, & de les lui envoyer : ce que nous avons executé. Nous avons auſſi écrit à l'empereur, & à ſon ſacellaire, tout le dé- p. 925. C.

AN. 633. tail de ce que nous avons fait sur ce sujet; & l'importance de ne point approfondir cette question, mais de s'en tenir à la doctrine constante des peres. Surquoi nous avons reçu de l'empereur une réponse digne de lui. Nous avons cru necessaire de vous donner connoissance de tout ceci par les copies que nous vous envoyons. Nous vous prions de les lire toutes : si quelque chose manque à nos discours d'y suppléer, & de nous faire réponse pour declarer vôtre sentiment.

Sup. n. 40. Max. disp. to. 2. op. p. 183.

Telle est la lettre de Serglus de C. P. au pape Honorius, toute remplie d'artifice & de déguisement. Il ne parle point de ses écrits à Theodore de Pharan, à Paul le borgne, & à George Arsa: ni de la lettre de l'empereur à Arcade de Chipre, & fait l'ignorant de la question des deux volontez, avant que Cyrus lui écrivît de Phasis. Il appuye toûjours sur le prétendu écrit de Menas à Vigile, fabriqué exprés pour soûtenir le Monotheliſme. Il impose aux peres, en disant que quelques-uns ont enseigné une operation, & qu'aucun n'a parlé de deux : car le contraire sera prouvé dans la suite. Enfin l'on va voir, qu'il impose aussi à saint Sophrone, en disant qu'il étoit convenu de garder le silence sur cette question.

XLIV. Réponse d'Honorius.

Conc. 6. act. 12. p. 918.

Mais le pape Honorius ne découvrant pas ces artifices de Sergius, lui répondit ainsi: Nous avons reçu vôtre lettre, par laquelle nous avons appris, qu'il y a eu quelques disputes & quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, alors moine, & maintenant évê-

que de Jerusalem, contre nôtre frere Cyrus évêque d'Alexandrie : qui enseigne aux heretiques convertis, qu'il n'y a qu'une operation en Jesus-Christ. Que Sophrone étant venu vers vous a renoncé à ses plaintes par vos instructions, & vous les a demandées par écrit. Considerant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance & de circonspection ; & nous vous loüons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles, qui pouvoit scandaliser les simples. Et ensuite : Nous confessons une seule volonté en Jesus-Christ, parce que la divinité a pris, non pas nôtre peché, mais nôtre nature : telle qu'elle a été creée, avant que le peché l'eût corrompuë. Et ensuite : Nous ne voyons point, que les conciles ni l'écriture nous autorise à enseigner une ou deux operations. Mais peut-être quelqu'un a parlé ainsi en bégayant & s'accommodant aux foibles : ce qui ne doit point être tiré en dogme. Car que Jesus-Christ soit un seul operant par la divinité & l'humanité, les écritures en sont pleines : mais de savoir si à cause des œuvres de la divinité & de l'humanité, on doit dire ou entendre une operation ou deux, c'est ce qui ne nous doit point importer, & nous le laissons aux grammairiens. Et encore : Nous devons rejetter ces mots nouveaux, qui scandalisent les églises. De peur que les simples, choquez de l'expression de deux operations, ne nous croyent Nestoriens : ou ne nous croyent Eutychéens, si nous ne reconnoissons en Jesus-Christ, qu'une seule operation. Il conclut en

AN. 633.

p. 919. B.

p. 932. A.

Ibid. D.

AN. 633. disant : Enseignez ceci avec nous, comme nous
p. 933. B. l'enseignons unanimement avec vous. C'est la fameuse lettre du pape Honorius, sur la consultation du patriarche Sergius.

XLV. Eglise d'Angleterre. Le même pape ayant apris la conversion d'Edoüin roi de Northumbre en Angleterre, lui écrivit pour
Sup. n. 37. Beda II. hist. c. 17. l'exhorter à la perseverance. Il lui recommande la lecture des œuvres de saint Gregoire : puis il ajoûte : Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, & nous envoyons aux deux metropolitains Honorius & Paulin, à chacun un pallium : afin que quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre. Ce que nous donnons à la distance des lieux : c'est-à-dire, afin qu'il ne falût pas recourir à Rome.
c. 18. La lettre est de l'onziéme de Juin 634. indiction septiéme. Juste archevêque de Cantorberi étoit mort, & Honorius ayant été élû à sa place, vint trouver saint Paulin d'Yorc, qui le sacra cinquiéme évêque de Doroverne ou Cantorberi, depuis
c. 19. saint Augustin. Le pape Honorius écrivit aux Ecossois, c'est-à-dire aux Hibernois, pour les exhorter à quitter leur observance singuliere touchant la pâque, mais sa lettre fut sans effet.

c. 15. Le roi Edoüin étoit si zelé pour la foi, qu'il persuada à Carpuald roi d'Estangle ou des Anglois Orientaux, de l'embrasser avec tout son peuple. Reduald pere de ce roi avoit autrefois reçu le baptême dans le païs de Cant : mais étant revenu chez lui, il fut séduit par sa femme & par quelques

mauvais docteurs ; enſorte qu'il joignoit le culte de ſes anciens dieux à celui de Jeſus-Chriſt, & que dans le même temple il avoit deux autels, un pour le ſacrifice de Jeſus-Chriſt, & un pour les victimes du demon. Son fils Carpuald fut tué peu de temps aprés ſa converſion, & la province demeura trois ans dans l'erreur, juſques au regne de Sibert ſon frere, qui s'étoit fait Chrétien en Gaule, y étant exilé. Sitôt qu'il fut roi, il travailla à convertir toute la province : en quoi il fut bien ſecondé par l'évêque Felix, né & ordonné en Bourgogne. Etant venu trouver Honorius archevêque de Cantorberi, & lui ayant découvert le deſſein qu'il avoit de prêcher aux infidelles, l'archevêque l'envoya à cette nation des Anglois Orientaux : où il travailla avec tant de ſuccés, qu'il convertit toute la province, établit ſon ſiege épiſcopal en la ville de Dummoc, & au bout de dix-ſept ans, y mourut en paix. AN. 633.

Saint Paulin d'Yorc prêcha auſſi dans la province de Lindiſi, au midi de la riviere d'Humbre ſur la mer, & convertit le gouverneur de Lincolne, où il fit bâtir une égliſe. La paix étoit ſi grande en Angleterre dans les états du roi Edoüin, qu'elle paſſa en proverbe : & l'on diſoit qu'une femme avec ſon enfant nouveau né, auroit pû traverſer ſûrement d'une mer à l'autre. Auprés des fontaines qui ſe trouvoient ſur les grands chemins, le roi avoit fait attacher des coupes de cuivre, que perſonne n'oſoit ôter. Mais ce bon roi ne regna que dix-ſept ans, & n'en vêcut que quarante-ſept : car le treiziéme d'Octobre 633. il fut tué en combattant c. 14. c. 20.

AN. 633. contre Carduella roi des Bretons, qui s'étoit revolté & joint à Penda prince Anglois de la nation des Merciens. Leur victoire fut la ruïne de l'égliſe naiſſante de Northumbre : car Penda étoit payen, comme tous les Merciens, & Carduella, quoique Chrétien de profeſſion, étoit plus barbare que les payens. Il faiſoit mourir dans les tourmens, juſques aux femmes & aux enfans, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglois : ſans aucun reſpect pour la religion Chrétienne, qu'ils avoient embraſſée. Car les Bretons ne la comptoient pour rien, & n'avoient pas plus de commerce avec eux, qu'avec des payens : ce qui duroit encore du temps de Bede, c'eſt-à-dire cent ans aprés. La tête du roi Edoüin fut apportée à Yorc, & miſe depuis dans l'égliſe de ſaint Pierre, qu'il avoit commencée.

Dans cette deſolation de l'égliſe & du royaume de Northumbre, ſaint Paulin fut reduit à s'enfuïr avec la reine Edelburge, qu'il avoit autrefois amenée, & avec ſes enfans. Il retournerent par mer dans le Cant, & furent reçus avec honneur par l'archevêque Honorius & le roi Edulbald. Ils inviterent ſaint Paulin à ſe charger de l'égliſe de Roſ, qui ſe trouvoit ſans paſteur aprés la mort de l'évêque Romain : il l'accepta & la gouverna juſques à ſa mort. Il avoit laiſſé à Yorc le diacre Jacques, qui inſtruiſit & baptiſa pluſieurs perſonnes ; puis quand la paix fut renduë à cette égliſe, il y enſeigna le chant à la Romaine, dont il étoit fort inſtruit ; & vêcut juſques au temps de Bede.

Digitized by Google

En Eſpagne le quatriéme concile de Tolede, s'aſſembla le neuviéme de Decembre, la troiſiéme année du roi Siſenand, Ere 671. c'eſt-à-dire en 633. Il s'y trouva ſoixante & deux évêques, auſquels preſidoit ſaint Iſidore de Seville : enſuite étoient ſix autres metropolitains, de Narbone, de Merida, de Brague, de Tolede & de Tarragone. Car ce concile étoit national, & comprenoit toute l'Eſpagne, & la partie de la Gaule ſujette aux Goths. L'archevêque de Tolede étoit alors ſaint Juſt, auparavant abbé du monaſtere d'Agali, où il avoit été élevé dés l'enfance, ſous la conduite de ſaint Hellade ſon predeceſſeur. Il étoit tres-bien fait de corps, d'un grand eſprit & fort éloquent. Mais il ne vêcut que trois ans dans l'épiſcopat. Les autres évêques les plus illuſtres de ce concile ſont, Braulion évêque de Saragoce, ſucceſſeur de ſon frere Jean. Il tint ce ſiege environ vingt ans, & laiſſa quelques écrits. Nonnit de Girone, qui avoit été moine, & fut élû évêque, comme par inſpiration : il étoit d'une grande ſimplicité, & gouvernoit ſon égliſe par ſes exemples, plus que par ſes paroles. Conantius de Palence, qui remplit ce ſiege plus de trente ans. Il avoit beaucoup de gravité dans ſon exterieur & dans ſes diſcours, & s'appliquoit à regler l'office & le chant eccleſiaſtique. Outre les ſoixante & deux évêques, il y eut à ce concile ſept députez des évêques abſens.

Quand ils furent tous aſſemblez dans l'égliſe de ſainte Leocadie, le roi Siſenand y entra avec quelques ſeigneurs, & s'étant proſterné à terre devant

AN. 633.
XLVI.
Quatriéme concile de Tolede.
to. 5 p. 1702.

Sup. n. 25. Ildefonſ. illuſtr. c. 8. Acta SS. B. to. 2. p. 147.

Ildef. c. 12.

c. 9.

c. 10.

Digitized by Google

AN. 633. les évêques, il leur demanda avec larmes & gémissemens, de prier Dieu pour lui : puis il les exhorta à conserver les droits de l'église & à corriger les abus. Ils firent soixante & quinze canons, dont le premier est une profession de foi, où les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation sont expliquez distinctement contre les principales heresies. Il y est dit expressément, que le Saint-Esprit procede du pere & du fils. La negligence des évêques à tenir
Can. 3. des conciles, est blâmée, comme la principale cause du relâchement de la discipline ; & il est ordonné de les tenir au moins une fois l'année. S'il s'agit de la foi ou d'une affaire commune, le concile sera general de toute l'Espagne & la Gaule : pour les affaires particulieres on tiendra les conciles en chaque province, au lieu designé par le metropolitain, le quinziéme des Calendes de Juin, c'est à dire vers la mi-Mai, quand la terre est couverte d'herbes.

XLVII. Forme des conciles. *c. 4.* La forme de tenir les conciles est prescrite ici en détail ; ce qui ne se trouve point ailleurs, que je sache ; & il ne faut pas douter qu'elle ne vinst d'une tradition ancienne. A la premiere heure du jour, avant le lever du soleil, on fera sortir tout le monde de l'église : & on en fermera les portes. Tous les portiers se tiendront à celle par où doivent entrer les évêques ; qui entreront tous ensemble, & prendront séance suivant leur rang d'ordination. Aprés les évêques on appellera les prêtres, que quelque raison obligera de faire entrer : puis les diacres avec le même choix. Les évêques seront assis

aſſis en rond, les prêtres aſſis derriere eux, & les diacres debout devant les évêques. Puis entreront les laïques, que le concile en jugera dignes. On fera auſſi entrer les notaires pour lire & écrire ce qui ſera neceſſaire: & l'on gardera les portes. Aprés que les évêques auront été long-temps aſſis en ſilence & appliquez à Dieu, l'archidiacre dira: Priez. Auſſitôt ils ſe proſterneront tous à terre, prieront long-temps en ſilence avec larmes & gémiſſemens, & un des plus anciens évêques ſe levera pour faire tout haut une priere: les autres demeurant proſternez. Aprés qu'il aura fini l'oraiſon, & que tous auront répondu *Amen*, l'archidiacre dira: Levez-vous. Tous ſe leveront, & les évêques & les prêtres s'aſſeoiront avec crainte de Dieu & modeſtie.

Tous garderont le ſilence, un diacre revêtu d'aube aportera au milieu de l'aſſemblée, le livre des canons, & lira ceux qui parlent de la tenuë des conciles. Puis l'évêque metropolitain prendra la parole, & exhortera ceux qui auront quelque affaire à la propoſer. Si quelqu'un forme quelque plainte, on ne paſſera point à une autre affaire, que la premiere ne ſoit expediée. Si quelqu'un de dehors, prêtre, clerc ou laïque, veut s'adreſſer au concile, pour quelque affaire: il la declarera à l'archidiacre de la metropole, qui la dénoncera au concile. Alors on permettra à la partie, d'entrer & de propoſer ſon affaire. Aucun évêque ne ſortira de la ſéance avant l'heure de la finir: aucun ne quittera le concile, que tout ne ſoit terminé, afin

AN. 633. de pouvoir souscrire aux décisions. Car on doit croire que Dieu est present au concile, quand les affaires ecclesiastiques se terminent sans tumulte, avec application & tranquillité.

XLVIII. Canons sur les rites. c. 2. Le concile ordonne, qu'il n'y aura plus de diversité pour les offices entre les églises particulieres, de peur qu'il ne semble aux hommes grossiers, que ce soit un schisme. Donc, ajoûtent les peres, nous observerons un même ordre de prier & de psalmodier dans toute l'Espagne & la Gaule, une même forme pour la celebration des messes & les offices du soir & du matin. Car les anciens canons ont ordonné, que chaque province garde le même usage dans les prieres & l'administration des sacremens. Saint Isidore étoit l'ame de ce concile: & on void par ses œuvres combien il étoit instruit des offices ecclesiastiques: aussi est-il regardé comme le principal auteur de l'ancienne liturgie d'Espagne, nommée depuis Mosarabique. Toutefois il témoigne lui-même, que saint Leandre son frere, y avoit beaucoup travaillé.

Mabill. 1. liturg. Gall. c. 4. n. 8.

Isid. script. c. 41.

Conc. Tol. c. 5. Donc pour éviter en Espagne la diversité de ceremonies, il est ordonné premierement, que trois mois avant l'Epiphanie, les metropolitains s'instruiront l'un l'autre du jour de la pâque, afin d'en avertir leurs comprovinciaux, & que tous la celebreront en même temps. En Espagne on donnera le baptême par une seule immersion, suivant la décision de saint Gregoire, afin que l'on ne semble pas approuver la doctrine des Ariens, qui plongeoient trois fois: parce que la foi de la Trinité est

v. 6.

v. epist. 41. Sup. liv. XXXV. n. 11.

AN. 633.

assez marquée par les paroles. Les églises ne demeureront point fermées le vendredi saint, mais on celebrera l'office, on instruira le peuple de la passion de N. Seigneur, & on l'exhortera à demander à haute voix, pardon de ses pechez. On observera le jeûne ce jour-là, non seulement jusques à none, mais jusques à ce que l'on ait fini l'office & les prieres de l'indulgence. C'étoit apparemment ce que nous appellons l'absoute. On observera par tout, même dans les églises de Gaule, la benediction du cierge la veille de Pâque, pour honorer la sainte nuit de la resurrection. On ne chantera point Alleluia tout le carême, parque c'est un temps de tristesse & de penitence. On ne le chantera point non plus le premier jour de Janvier, & on gardera l'abstinence de chair : pour s'éloigner de la superstition des payens. A la messe on dira les loüanges aprés l'évangile, non aprés l'épître. Par ces loüanges ou laudes, il faut entendre, suivant saint Isidore, l'Allelüia, qui se trouve encore aprés l'évangile dans le messel Mosarabique. On ne fera point de difficulté de chanter dans les églises les hymnes composées par les peres, comme par saint Hilaire & saint Ambroise : quoiqu'elles ne soient point de l'écriture sainte, non plus que les messes & les autres prieres ecclesiastiques. Les dimanches & les fêtes de martyrs, on chantera à la messe l'hymne des trois enfans dans la fournaise. On ne la voit plus dans le messel Mosarabique : mais on y voit encore *Gloria & honor Patri*, com-

c. 7.

c. 8.

c. 9.

c. 11.

Infr. xxxviii. *n.* 13.

c. 12.

v. Mabill. t. liturg. c. 4. *n.* 12. & *p.* 443 *Isid. t. eccl. off. c.* 13.

c. 13.

c. 14.

AN. 633. me ordonne le concile de Tolede, & non pas simplement *Gloria Patri*, comme nous le disons.

c. 15. A la messe on doit donner la benediction immediatement aprés l'oraison dominicale, & avant la

c. 18. communion; que les prêtres & les diacres recevront devant l'autel, les autres clercs dans le chœur, & le peuple hors du chœur. C'est-à-dire, que l'on portoit à chacun la communion à sa

Sup. liv. XXXVI. n. 19. place, comme à Rome. La benediction, dont il

c. 19. est ici parlé, est la benediction episcopale, encore pratiquée en plusieurs églises de France.

c. 10. Quelques évêques d'Espagne ne disoient l'oraison dominicale, que le dimanche. Le concile ordonne de la dire tous les jours, dans l'office public ou particulier, & en prouve l'obligation par l'autorité de saint Cyprien, de saint Hilaire & de saint Augustin. Il ordonne aussi de lire publi-

c. 17. quement à l'office depuis Pâques jusques à la Pentecôte le livre de l'Apocalypse, que quelques-uns ne reconnoissoient pas encore pour canoni-

c. 40. que. Les diacres ne porteront qu'un orarium ou étole, & non pas deux; & il ne sera orné ni d'or, ni d'aucunes couleurs. Ces ornemens l'ont enfin emporté, & l'étole qui n'étoit que de linge, n'est plus que d'étofe. Les diacres la doivent porter sur l'épaule gauche, afin d'avoir le côté droit libre pour le service. Tous les clercs porteront la

c. 41. couronne d'une même façon, c'est-à-dire une couronne de cheveux avec la tête rase au dessus. Au lieu que les lecteurs en Galice, portoient les cheveux longs comme les laïques, rasant seulement en petit rond au haut de la tête.

Digitized by Google

AN. 633. XLIX. Autre, canons.

On renouvelle les regles des ordinations des évêques, particulierement pour la liberté des élections, & on exprime toutes les irregularitez. On ordonne aux évêques, aux prêtres & aux diacres, d'avoir des syncelles : c'eſt-à-dire des perſonnes de vie exemplaire, qui couchent en même chambre. Les jeunes clercs logeront enſemble en une chambre, ſous les yeux d'un ſage vieillard ; & s'ils ſont orfelins l'évêque prendra ſoin non ſeulement de leurs biens, mais de leurs mœurs. Les clercs qui auront pris les armes en une ſédition, ſeront degradez & mis en penitence dans un monaſtere. On traitera de même ceux qui auront conſulté les magiciens, les aruſpices, les augures ou les autres devins. Un évêque ou un clerc dépoſé, même injuſtement, ne pourra rentrer dans ſes fonctions, qu'il n'en reçoive les marques ſolemnellement comme à ſon ordination. C'eſt-à-dire pour l'évêque l'orarium, l'aneau & le bâton paſtoral : pour le prêtre l'orarium & la chaſuble : pour le diacre, l'orarium & l'aube : pour le ſoûdiacre la patene & le calice

c. 19.
c. 21. 23.
c. 24.
c. 45.
c. 29.
c. 28.

Les évêques n'accepteront la commiſſion d'examiner les criminels, qu'aprés qu'on leur aura promis par ſerment de leur faire grace, ſous peine de dépoſition, s'ils ont part à l'effuſion du ſang. Ils avertiront les juges qui abuſent de leur pouvoir ; & s'ils ne ſe corrigent ils les dénonceront au roi.

c. 32.
c. 32.

Les clercs qui ſe voudront faire moines, n'en doivent pas être empêchez par les évêques. Les

c. 500.

AN. 633. évêques ne doivent pas employer les moines à des travaux ſerviles pour leur profit, reduiſant les monaſteres preſque à des métairies. Ils ne doivent s'y attribuer que ce que les canons leur donnent; d'exhorter les moines à la vertu, établir les abbez & les autres officiers, & faire obſerver la regle. Ceux qui ſe trouvant en peril, ont reçu la penitence, ſans confeſſer aucun crime particulier, mais en general ſe reconnoiſſant pecheurs : ceux-là pourront entrer dans le clergé. Mais non pas ceux qui en recevant la penitence auront confeſſé publiquement un peché mortel. Les penitens qui rentreront d'eux-mêmes dans l'état commun des laïques, ſeront réünis en penitence par l'évêque ; & s'ils la quittent encore ou refuſent d'y rentrer, ils ſeront traitez comme apoſtats, & anathematiſez publiquement. Il y avoit encore des veuves conſacrées à Dieu par une profeſſion publique, où elles changeoient d'habit en preſence de l'évêque, ſans entrer en communauté. On les appelloit ſanctimoniales ou religieuſes, & il ne leur étoit plus permis de ſe marier.

c. 51. c. 54. c. 55. c. 56.

L'évêque ne peut affranchir les ſerfs de l'égliſe, s'il ne lui donne d'ailleurs dequoi l'indemniſer de leur valeur : autrement ſon ſucceſſeur les fera rentrer en ſervitude. Les affranchis des égliſes lui demeurent toûjours attachez eux & leur poſterité, & obligez aux mêmes devoirs que les patrons ont accoûtumé de ſe reſerver ſur leurs affranchis. On peut prendre des ſerfs de l'égliſe pour les ordonner prêtres ou diacres à la campagne : mais il faut les affranchir auparavant. Aprés leur mort

c. 67. 68. 69. c. 70. 71. c. 74.

Digitized by Google

tout leur bien reviendra à l'égliſe : & ils ne pourront porter témoignage contre elle, non plus que les affranchis. L'égliſe prendra la protection des affranchis des particuliers, qui les lui auront recommandez. On ne peut ordonner clercs les affranchis, ſi leurs patrons ne leur remettent tous les devoirs. AN. 633.

c. 72.

c. 73.

On ne contraindra point deſormais les Juifs à profeſſer la foi ; qui doit être embraſſée volontairement & par la ſeule perſuaſion : mais ceux qui ont été contraints à ſe faire Chrétiens du temps du roi Siſebut : parce qu'ils ont déja reçu les ſacremens ; ſavoir le baptême, l'onction du ſaint chrême, le corps & le ſang de N. Seigneur, il faut les contraindre à garder la foi qu'ils ont reçûë par force : de peur qu'elle ne ſoit expoſée au mépris, & le nom de Dieu blaſphêmé. Perſonne ni clercs ni laïques ne donnera protection aux Juifs contre les interêts de la foi, ſous peine d'excommunication. C'eſt qu'il y avoit même des évêques, qui ſe laiſſoient corrompre par leurs preſens. Les Juifs apoſtats perdront les eſclaves qu'ils auront circoncis, & on les mettra en liberté. Tous les enfans des Juifs ſeront ſeparez de leurs parens & mis dans des monaſteres, ou avec des perſonnes de pieté : pour être inſtruits dans la religion Chrétienne.

c. 57.

c. 58.

c. 59.

c. 60.

Le dernier canon du concile de Tolede regarde l'obeïſſance dûë aux princes ; & pour le bien entendre, il faut ſavoir comment le roi Siſenand étoit parvenu à la couronne. Siſebut étant mort en 621. eut pour ſucceſſeur Recarede ſecond ſon fils, qui ne regna que trois mois. Aprés ſa mort les Goths

L. Fidelité au prince.

Fredeg. c. 73.

Digitized by Google

AN. 633. élurent pour roi Suintila, qui du commencement se fit aimer par de grandes actions. Car il acheva de chasser les Romains d'Espagne, & fut le premier qui la réünit toute entiere sous sa domination. Mais en 625. ayant fait reconnoître roi son fils Ricimer encore enfant; il se rendit odieux aux grands, & l'un d'entre eux nommé Sisenand secouru par le roi de France Dagobert, se fit reconnoître roi des Goths en 631. Ainsi Suintila fut dépose aprés avoir regné dix ans. Sisenand voulant autoriser sa domination, fit faire ce dernier canon du concile de Tolede, & peut-être étoit-ce son principal motif pour assembler tant d'évêques.

Isid. chr. to 1. bibl. Lab. p. 69.

Ce canon déclame contre l'injustice des peuples, qui violent le serment fait à leurs rois, & attentent contre leur autorité & contre leur vie. Puis il ajoûte: Que personne donc n'usurpe le royaume ou n'excite des séditions: mais quand le prince sera mort, les grands de toute la nation, avec les évêques lui donneront un successeur. On void ici que le royaume des Goths étoit électif, & que les évêques étoient appellez à l'élection. Ensuite de cette exhortation, le concile prononce un anathême terrible contre quiconque osera violer le serment fait au roi. Il le repete jusques à trois fois, & tout le peuple répond: Anathême Maranatha, & que son partage soit avec Judas Iscarioth. Ensuite les évêques prient le roi Sisenand present, & ses successeurs, d'observer la justice & la moderation, declarant, que si quelqu'un d'eux à l'avenir exerce une puissance tyrannique, il sera anathêmatisé par Jesus-Christ,

Digitized by Google

Jesus-Christ, & separé de Dieu. Puis ils ajoûtent : Quant à Suintila, qui s'est lui-même privé du royaume par la crainte de ses crimes : nous declarons de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de societé avec lui, sa femme, ni ses enfans ; que nous ne les éleverons à aucun honneur, & qu'ils perdront même leurs biens, excepté ce que la bonté du roi leur en laissera. La même peine est prononcée contre Gela frere de Suintila. Tel est le quatriéme concile de Tolede : & c'est le premier que je sache, où les évêques entrent en part de ce qui regarde le gouvernement temporel. AN. 633.

LIVRE XXXVIII.

I. Commencemens de Mahomet.

CEpendant l'Orient étoit ravagé par les Arabes Muſulmans, ſectateurs de Mahomet; dont les progrez inoüis m'obligent à expliquer leur origine. Dans l'Hejas ou Arabie Petrée, qui borde la mer rouge, eſt la Meque, ville ancienne, où habitoit alors entre autres une tribu d'Arabes, nommez les Coraïſites ou Coriſiens, qui ſe prétendoient deſcendus d'Iſmaël par Cedar ſon fils aîné. De cette tribu étoit la famille d'Haſchem, de laquelle vint Mahomet, ou plûtôt Mohammed: car c'eſt ainſi que les Arabes prononcent ſon nom, qui ſignifie Deſiré. Il nâquit l'an d'Alexandre 882. ſuivant les Egyptiens: c'eſt-à-dire l'an de Jeſus-Chriſt 568. Il perdit ſon pere Abdalla à l'âge de deux ans, & ſon ayeul Abdelmoutleb ne lui ayant rien laiſſé, il ſe trouva dans une grande pauvreté: mais Aboutalib, un de ſes oncles paternels, prit ſoin de ſon éducation. Il l'employa au trafic, qui étoit l'occupation des habitans de la Meque, à cauſe de la ſterilité du païs; & à cette occaſion Mahomet voyagea fort jeune en Syrie juſques à Damas. Une riche veuve nommée Cadija le prit pour ſon facteur, & enſuite l'épouſa, quoiqu'il n'eût que vingt-huit ans & elle quarante; il ne laiſſa pas d'en avoir pluſieurs enfans, entre autres ſa fille Phatima.

Elmac. c. 1.

Abulfarag. Dyn. 9. p. 101.

A l'âge de quarante ans, & l'an de Jeſus-

Christ 608. Mahomet commença à se declarer prophete & inspiré de Dieu pour rétablir la religion ; & le persuada premierement à sa femme Cadija, puis à Zeïd son esclave, à son cousin Ali fils d'Aboutalib, & à Aboubecre homme de grande reputation pour sa vertu & ses richesses. Il gagna encore cinq autres personnes, neuf en tout ; & quatre ans aprés il fit ouvertement le prophete & prêcha sa religion. Il ne prétendoit pas qu'elle fût nouvelle : mais il se vantoit de rétablir dans sa pureté celle d'Abraham & d'Ismaël, plus ancienne, disoit-il, que celle des Juifs ou des Chrétiens. Voici l'abregé de sa doctrine. Il n'y a qu'un Dieu souverainement parfait & createur de l'univers. Il a envoyé en divers temps des prophetes pour instruire les hommes : savoir Noé, Abraham, Moïse, & les autres, que les Juifs reconnoissent : auſquels il ajoûtoit quelques Arabes, suivant la tradition de son païs. Le plus grand de tous les prophetes, ajoûtoit-il, a été Jesus fils de Marie, né d'elle, quoique vierge, par miracle. C'est le Messie, le Verbe, l'Esprit de Dieu. Les Juifs le voulurent faire mourir par envie, mais Dieu le sauva par miracle. Jean fils de Zacarie, les apôtres de Jesus & les martyrs, sont aussi des saints. La loi de Moïse & l'évangile, sont des livres divins. Mais les hommes ont toûjours abusé des graces de Dieu : les Juifs & les Chrétiens ont alteré la verité & corrompu les saintes écritures. C'est pourquoi Dieu m'a envoyé pour instruire les Arabes par un homme de leur nation. Il faut donc renoncer à l'idolâtrie, n'adorer qu'un

ſeul Dieu, ſans lui attribuer ni fils ni filles, ni perſonne qui partage avec lui l'honneur qui lui eſt dû. Il faut reconnoître Mahomet pour ſon prophete, croire la reſurrection, le jugement univerſel, l'enfer, où les méchans brûleront éternellement; & le paradis, qui eſt un jardin délicieux arrosé de pluſieurs fleuves, où les bons joüiront éternellement de toutes ſortes de plaiſirs, avec grand nombre de belles femmes. Mahomet ordonnoit de renoncer à l'idolâtrie, parce qu'elle regnoit encore dans ſon païs. Il défend d'attribuer à Dieu de fils égal à lui, pour exclure la doctrine de la Trinité; & il fait mention de filles, à cauſe de trois prétenduës déeſſes des Arabes idolâtres.

Quant aux pratiques exterieures de la religion, il ordonna la priere cinq fois le jour à certaines heures: & la pureté du corps, comme une diſpoſition neceſſaire à la priere. La purification conſiſte à ſe laver le viſage, les pieds & les mains; & quelquefois tout le corps: la circonciſion s'y rapporte. Mahomet ordonne encore l'abſtinence du vin, du ſang, de la chair de porc; le jeûne du mois Arabe Ramadan, & la ſanctification du vendredi entre les jours de la ſemaine. Il recommanda le pelerinage à la Meque, pour y viſiter le temple carré nommé Caaba, qui étoit déſlors en grande veneration chez les Arabes: car ils diſoient que Dieu l'avoit choiſi pour y être adoré; & en attribuoient la fondation à Abraham: mais il étoit alors rempli d'idoles. On y gardoit une pierre noire, que Mahomet recommanda auſſi de reſpecter; & il ordonna

Digitized by Google

que l'on ſe tournât toûjours vers ce temple pour faire la priere, en quelque lieu que l'on fût. Il recommandoit particulierement l'aumône, & le payement de la dixme. Il exhortoit à prendre les armes pour la défenſe de la religion, aſſurant le paradis à ceux qui mourroient en ces combats; & menaçant de l'enfer, ceux qui demeuroient cependant en repos dans leurs maiſons: ſi du moins ils ne contribuoient de leurs biens aux frais de la guerre. Il commandoit d'exterminer les idolâtres, & de faire mourir ceux qui renonçoient à ſa religion aprés l'avoir embraſſée. Sur toutes choſes, il prêchoit l'abandon à la volonté de Dieu, ſans reſerve & ſans crainte d'aucun peril: ſe fondant ſur la predeſtination, mal entenduë & regardée comme une deſtinée fatale. Du verbe *ſalama*, qui ſignifie ſe reſigner ainſi à la volonté de Dieu, eſt venu le nom d'*Iſlam*, qui eſt le propre nom de la religion de Mahomet, & celui de *Moſlemin*, pour ſignifier ceux qui la profeſſent. Nous l'exprimons par celui de Muſulmans, & je les nommerai toûjours ainſi.

Mahomet faiſoit écrire à meſure, les inſtructions qu'il donnoit à ſes diſciples, & nommoit ces écrits d'un nom general *Al-corân*; c'eſt-à-dire la lecture: où, comme nous dirions, l'écriture. Il diſoit que ces écrits lui étoient envoyez du ciel, par le miniſtere de l'ange Gabriël, avec lequel il prétendoit avoir de frequentes conferences. On dit même qu'il tomboit du mal caduc; & que pour conſoler ſa femme Cadija, qui en étoit affligée, il lui per-

VII. Alcoran.

Theoph. an. 21. Heracl. p. 278.

ſuada que ſes convulſions étoient des extaſes, pendant leſquels ils s'entretenoit avec l'ange. Les diſcours de l'Alcoran ſont ſans raiſonnement, ſans ſuite & ſans liaiſon: mais ils ne ſont pas ſans deſſein. Ils tendent à autoriſer la prétenduë miſſion de Mahomet: en aſſurant avec une hardieſſe extrême, qu'il parle de la part de Dieu; & rapportant les exemples de Moïſe, des autres prophetes, de Jeſus-Chriſt même, qui ont toûjours trouvé de la reſiſtance de la part des hommes. Il raconte quantité d'hiſtoires de l'ancien & du nouveau teſtament, mais preſque toutes alterées & mêlées de fables. Il y a des ignorances groſſieres: comme quand il confond Marie ſœur de Moïſe avec la vierge Marie. Il y a des contradictions manifeſtes, & une infinité de redites. Cependant il donne de temps en temps des preceptes de morale: preſcrit des ceremonies de religion, ou des loix pour le commerce de la vie: mais le tout ſans aucun ordre. Quelquefois il fait ſon apologie, s'efforçant de répondre aux réproches qu'on lui faiſoit: quelquefois il encourage les ſiens, abattus par une défaite, ou par quelque autre accident: & par tout il répand de grands lieux communs, ſur la majeſté de Dieu, ſa puiſſance & ſa bonté: l'ingratitude des hommes, les peines & les recompenſes de l'autre vie, imitant autant qu'il peut, par un ſtile pompeux & figuré, l'éloquence ſublime des vrais prophetes.

III. Etat des Arabes.

La doctrine qu'il enſeignoit & les pratiques qu'il propoſoit, n'étoient pas nouvelles à la plûpart des

Arabes. Car encore qu'il y eût entre eux grand nombre d'idolâtres, il y avoit auſſi beaucoup de Juifs & de Chrétiens. Les Chrétiens étoient principalement aux extrémitez de l'Arabie, vers la Syrie & la Perſe : & toutefois au milieu, dans la province de Nageran, il y avoit une égliſe, & un ſiege épiſcopal, dont il a été parlé. Quelques Arabes étoient mages de religion : c'eſt-à-dire adorateurs du feu, ſuivant la doctrine des Perſes. Mais la plûpart étoient Sabiens, & adoroient les intelligences & les aſtres. Leur doctrine venoit des anciens Caldéens, qui enſeignoient que l'on ne pouvoit s'approcher de Dieu, que par les eſprits : ni des eſprits, que par le moyen des corps qu'ils habitoient, & qui étoient premierement les aſtres, puis les ſtatuës. Auſſi croyent-ils aux influences des corps celeſtes, à la vertu des Taliſmans & des enchantemens : & leur doctrine étoit la même dans le fonds, que celle des nouveaux Platoniciens, que ſuivoit Julien l'apoſtat. *Sup. liv. xxxi. n. 60.* *Sup. liv. xxi. n. 46.*

Mais de quelque religion que fuſſent les Arabes, ils étoient communément fort ignorans : particulierement dans l'Hejaz ou Arabie Petrée, païs peu frequenté des étrangers pour ſa ſterilité & la difficulté de naviger ſur la mer rouge. C'eſt la province où l'uſage des lettres étoit le plus nouveau ; du temps de Mahomet, il n'y avoit pas long-temps que les Coriſiens l'avoient reçu ; & pour lui il ne ſavoit ni lire ni écrire. Avant que les Arabes euſſent l'uſage des lettres, ils ne conſervoient leurs genealogies & leurs hiſtoires, que par des vers, comme *Alcor. c. d'Araf. p. 1894.*

Digitized by Google

toutes les autres nations : mais ces traditions n'étant point fixées par l'écriture, étoient mêlées de quantité de fables. Outre leur poësie ils avoient une espece d'éloquence, qui consistoit en des pensées brillantes, des figures hardies, quelque choix de paroles & quelque cadence de periodes. Mais rien de solide ne soûtenoit ces discours, qui n'avoient ni ordre ni justesse de raisonnement. Cependant, comme Mahomet excelloit en ce genre d'éloquence : ayant affaire à des gens aussi ignorans que lui, il leur persuada ce qu'il voulut. Car il parloit d'une maniere proportionnée à leurs idées & à leurs préjugez. Les Juifs & les Chrétiens leur prêchoient depuis long-temps l'unité de Dieu : les Sabiens mêmes reconnoissoient un premier être souverainement parfait. Plusieurs d'entre les idolâtres croyoient la resurrection non seulement des hommes, mais des bêtes : & les faisoient enterrer avec eux pour s'en servir en l'autre vie. La circoncision, les ablutions frequentes, le pelerinage au temple de la Meque, étoient des traditions anciennes chez les Arabes. L'abstinence du sang étoit encore observée, non seulement par les Juifs, mais par les Chrétiens : dont plusieurs s'abstenoient aussi du vin par pieté. D'ailleurs il est rare dans ce païs sterile, où il faut l'apporter de loin, & la chaleur fait que l'eau y est plus d'usage : enfin il est dangereux à des gens toûjours armez. On étoit accoûtumé à voir les Chrétiens prier sept fois le jour & une partie de la nuit ; jeûner le carême, donner la dixme, & faire de grandes aumônes. Il ne restoit presque plus, que

Digitized by Google

que d'abolir chez les Arabes l'idolâtrie, déja éteinte dans tout l'empire Romain, & décriée par tout le monde.

IV. Hegire.

Mahomet ne laissa pas de trouver une grande resistance, principalement dans ceux de sa tribu, c'est-à-dire les Corisiens. On le traitoit d'insensé, de demoniaque & d'imposteur ; & sur tout on lui demandoit des miracles, pour preuve de sa mission. Il répondoit : Dieu vous a fait voir plusieurs miracles, mais la plûpart d'entre vous ne les connoissent pas : les animaux qui marchent sur la terre & les oiseaux qui volent en l'air, sont du nombre de ses creatures. Et ensuite : Les miracles viennent de Dieu : les hommes ne savent pas le temps où il les fera paroître : quand ils verroient des miracles ils ne se convertiroient pas. Et ailleurs : Ils ont dit : Nous ne croirons pas au prophete, si nous ne voyons quelque miracle. Dis-leur : Je ne suis envoyé, que pour prêcher la parole de Dieu. Il disoit que Dieu avoit fait assez de miracles par Moïse, par Jesus & par les autres prophetes. Enfin il se jettoit dans ses lieux communs, qu'il repetoit sans cesse : de la puissance de Dieu, du jugement, de l'enfer & du paradis. Les Corisiens, aprés s'être declarez contre Mahomet, le proscrivirent enfin, par un écrit affiché dans le temple de la Meque : défendant au reste de leur tribu d'avoir aucun commerce avec les enfans d'Haschem ; c'étoit la branche de Mahomet, & de ses trois oncles, qui soûtenoient son parti. Sa doctrine avoit déja fait quelque progrez dans le reste de l'Arabie : particu-

Alcor. c. des gratific. p. 146. 158. c. de Jonas, p. 335. c. du tonnere, p. 179. Edit. 1651. in 12.

lierement à Yatrib, ancienne ville de commerce, environ à ſoixante lieuës de la Meque, tirant vers l'Egypte & la Syrie. Mahomet reſolut donc de s'y établir ; & aprés y avoir envoyé devant ſes diſciples de la Meque, il s'y retira lui-même, pour ſe mettre à couvert de ſes ennemis. C'eſt cette retraite fameuſe, que les Muſulmans nomment l'Hegire, c'eſt-à-dire la perſecution, & depuis laquelle ils comptent leurs années. Elle commence le ſeiziéme de Juillet l'an 622. de Jeſus-Chriſt. Ils nomment Yatrib la ville du prophete *Medinat-al-nabi*, & elle eſt plus connuë ſous le nom ſimple de Medine.

Depuis cette retraite, le parti de Mahomet s'accrut merveilleuſement. Il défit en pluſieurs rencontres les Juifs & les Coriſiens : qui firent enfin treve avec lui la ſixiéme année de l'Hegire, qui eſt l'an 627. La même année les Muſulmans le reconnurent pour ſeigneur, & en firent la ceremonie ſous un arbre. Car il ne prétendoit pas ſeulement leur enſeigner la religion : mais encore les gouverner, & être leur legiſlateur & leur prince, auſſi bien que leur prophete. Voici le ſommaire des loix qu'il leur donna, répanduës en divers endroits de l'Alcoran. Pour les mariages, il leur laiſſa, ſuivant leur ancienne coûtume, la pluralité des femmes : avec la liberté de les repudier & les reprendre pluſieurs fois : ſans compter les concubines eſclaves. Mahomet lui-même montroit l'exemple, & on lui donne au moins quinze femmes. Il abolit la coûtume barbare de quelques Arabes, qui faiſoient mourir leurs filles, & n'élevoient que les mâles. Il recom-

Digitized by Google

manda l'éducation des enfans & le ſoin des orfelins ; regla les ſucceſſions, ordonna d'écrire les contrats & d'y garder la bonne foi. Il fit pluſieurs loix, pour regler la diſcipline militaire & le partage du butin ; & la juſtice qu'il y obſervoit, lui attiroit ſans doute grand nombre de ſectateurs. Il ſe donna des officiers ; ſavoir trois cadis ou juges, pluſieurs ſecretaires, un principal huiſſier, & un capitaine des gardes. La huitiéme année de l'Hegire 629. de Jeſus-Chriſt, les Coriſiens ayant rompu la treve, Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille Muſulmans ; entra dans la Meque ſans reſiſtance, & y fut reconnu de tous, pour prophete & pour ſouverain. Il ſe contenta de faire mourir ſes plus grands ennemis : mais il fit toûjours ſa reſidence à Medine, & revint ſeulement à la Meque en pelerinage, la dixiéme année de l'Hegire. La même année & la ſuivante, s'éleverent en divers lieux de l'Arabie deux autres prophetes, Mouſeleïma & Aſoüad. Enfin l'onziéme année de l'Hegire 631. de Jeſus-Chriſt, Mahomet mourut âgé de ſoixante & trois ans, aprés en avoir regné environ neuf : ne laiſſant de tant de femmes autres enfans, que Fatima femme d'Ali ſon couſin fils d'Aboutalib. Mahomet avoit conquis preſque toute l'Arabie, & étendu ſa domination à quatre cens lieuës de Medine, tant au levant qu'au midi.

V. Aboubecre & Omar, califes.

Le même jour qu'il mourut les Muſulmans reconnurent pour ſon ſucceſſeur Aboubecre un de ſes premiers ſectateurs, & pere d'Aïcha la plus cherie de ſes femmes. Il prit le titre de calife, c'eſt-à-dire

vicaire ou lieutenant : se disant le vicaire du prophete. Ce fut lui qui recueillit & fit écrire de suite en un seul volume l'Alcoran, que Mahomet avoit prononcé & fait écrire en divers temps & en divers lieux, selon les occasions : ainsi il n'étoit qu'en des feüilles volantes & dans la memoire des Musulmans, qui l'aprenoient par cœur. Aboubecre étoit âgé de plus de soixante ans, & n'en regna que deux. On loüoit particulierement son desintéressement & sa justice. Tous les vendredis, qui sont les jours de repos pour les Musulmans, il leur distribuoit tout l'argent du tresor public ; ne prenant pour lui que trois dracmes d'argent par jour, qui font environ vingt-quatre sous de nôtre monoye.

Il y eut d'abord quelques revoltes à appaiser, principalement de la part des prétendus prophetes Asoüad & Mouseleima. Il en parut un troisiéme nommé Taliba : mais ils furent tous défaits, & leurs partis dissipez. Aboubecre, dans le peu de tems qu'il regna, ne laissa pas de faire de grandes conquêtes. Vers l'Irac, qui est l'ancienne Chaldée, il subjugua les Arabes sujets des Perses ; & vers la Syrie il attaqua les Arabes sujets des Romains ; qui en étant maltraittez se joignirent volontiers aux Musulmans, & leur servirent de guides pour entrer au territoire de Gaze, l'an treiziéme de l'Hegire 634. de Jesus Christ Le gouverneur de Gaze, voyant sa ville assiegée, demanda quelqu'un à qui il pût parler. Amrou, qui commandoit les Musulmans, y alla lui-même. Le gouverneur lui dit : Pourquoi nous attaquez-vous ? Amrou répondit : Nous ve-

Theoph. an. 23.

Elmac. lib. 1. c. 2. f. 19.

nons par ordre de nôtre prince vous proposer nôtre religion. Si vous l'embrassez nous serons vos freres : sinon, payez-nous tribut, & vous serez nos alliez : si vous ne faites ni l'un ni l'autre, il n'y aura entre nous que le glaive, & nous vous ferons la guerre, pour executer l'ordre de Dieu. AN. 634.

Cependant Aboubecre mourut la même année treiziéme de l'Hegire 634. de Jesus-Christ, aprés avoir regné deux ans & quatre mois. Son successeur & le second calife aprés Mahomet, fut Omar, qui prit aussi le titre d'*Emir-al-moumenin*, c'est à dire commandant des fidelles : & ces titres passerent à ses successeurs. Il observa exactement la justice, entre les siens, & suivit la coûtume d'Aboubecre, de leur distribuer tous les vendredis le fonds du tresor : mais avec cette difference, qu'Aboubecre avoit égard à la qualité des personnes, & Omar considereroit le besoin : disant que les biens de ce monde n'étoient donnez, que pour subvenir aux necessitez de la vie. Ces premiers califes, accoûtumez à leur ancienne pauvreté, menoient une vie simple & frugale. Omar regna dix ans, pendant lesquels les Musulmans ruinerent l'empire des Perses, & conquirent sur les Romains la Syrie & l'Egypte.

La quatorziéme année de l'Hegire 635. de Jesus-Christ, ils prirent Damas, & s'établirent dans la Phenicie. L'empereur Heraclius abandonna la Syrie, & se retira à C. P. où il fit même porter les précieux bois de la croix : voyant que Jerusalem seroit bien-tôt prise, comme elle fut en effet au bout de *Theoph. an. 24. p. 280.*

AN. 635. deux ans. Saint Sophrone exhortoit ſon peuple à profiter de cette calamité, pour ſe convertir : comme nous voyons par un ſermon, qu'il fit en ce temps-là le jour de Noël, où il ſe plaint amerement, de ce que l'incurſion des barbares ne permet pas aux fidelles d'aller en ce ſaint jour à Bethléem, ſi proche de Jeruſalem, pour ſatisfaire à leur pieté.

Bibl. PP. to 2. p. 564. B.

VI. Lettre ſynodale de S. Sophrone.

Sitôt que ſaint Sophrone fut établi dans le ſiege de Jeruſalem, il aſſembla ſon concile, & écrivit une lettre ſynodale ſuivant la coûtume, pour rendre compte de ſa foi aux évêques des grands ſieges. Elle eſt adreſſée à Sergius patriarche de C. P. & ſelon d'autres exemplaires au pape Honorius ; & on ne doute pas, qu'elle n'ait été envoyée à l'un & à l'autre. Elle eſt tres-longue, & commence par les plaintes que fait ſaint Sophrone d'avoir été tiré de ſa retraite, pour être placé ſur un ſi grand ſiege. Puis il fait ſa confeſſion de foi, où il explique fort au long le myſtere de la Trinité : refutant les heréſies contraires. Il en fait de même ſur l'Incarnation ; & s'étend principalement à prouver l'unité de perſonne, contre Neſtorius ; & la diſtinction des natures, contre Eutychez ; puis il ajoûte : De là vient, que le même Jeſus-Chriſt operoit réellement ce qui convenoit à l'une & à l'autre ſubſtance ; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'avoit eu qu'une nature. Enſuite : Comme en Jeſus-Chriſt chaque nature conſerve ſa proprieté, ainſi chacune opere ce qui lui eſt propre. Et encore : Nous ſavons que chacune des deux natures a ſon operation réelle, na-

Conc. 6. act. 11. p. 852. D Phot. cod. 231. p. 887.

Cõc p. 856. D.

p. 864. B.

p. 869. D.

p. 872. A.

Ibid. E.

Digitized by Google

turelle & convenable. Et encore : C'eſt pourquoi nous ne diſons point, qu'elles ayent une ſeule operation réelle, naturelle & indiſtincte, pour ne les pas reduire à une ſeule ſubſtance & une ſeule nature, ſuivant l'erreur des Acephales. Car on ne connoît les natures que par les operations. p. 873. B.

Pour rendre plus ſenſible la diſtinction des operations, il les rapporte en détail. Premierement les operations humaines. Jeſus-Chriſt naît comme nous, il eſt nourri de lait, il croît, il paſſe par les differens âges, juſques à ce qu'il ſoit homme parfait. Il ſouffre la faim, la ſoif, la fatigue des voyages : marchant comme les autres hommes, & paſſant d'un lieu en un autre. Car il étoit veritablement homme, avec un corps borné & déterminé à une certaine figure. Ainſi étant enfant, il étoit porté entre les bras de la Vierge ſa mere, & repoſoit ſur ſon ſein. Ainſi quand il étoit las, il s'aſſeïoit ; & dormoit, quand il en avoit beſoin. Il ſentoit même la douleur, quand on le frappoit, quand on le flagelloit, quand on lui perçoit les pieds & les mains ſur la croix. Il donnoit quand il vouloit à la nature humaine, l'occaſion de faire ou de ſouffrir ce qui lui eſt propre : de peur que ſon incarnation ne parût une imagination & un vain ſpectacle. Car aucune de ces actions, ou de ces ſouffrances n'étoit involontaire ; quoiqu'elle fût humaine & naturelle : Dieu nous garde d'une penſée ſi deteſtable. C'étoit un Dieu, qui vouloit bien ſouffrir ainſi par ſa chair, pour nous ſauver & nous meriter l'impaſſibilité. Il étoit revêtu d'un Ibid. E. p. 876.

Digitized by Google

corps passible, mortel & corruptible, sujet à nos
Id. p. 880. C. passions naturelles & innocentes ; & il lui permettoit d'agir & de souffrir selon sa nature, jusques à sa resurrection: où il s'affranchit de tout ce qui est en nous de corruptible, pour nous en délivrer nous-mêmes. Comme il s'étoit fait homme volontairement : aussi c'étoit volontairement qu'il souffroit: non pas comme nous involontairement, par necessité & par une espece de tyrannie ; mais quand & autant qu'il vouloit.

p. 876. E. Quant aux operations divines : c'est premierement sa conception miraculeuse : le tressaillement de saint Jean dans le sein de sa mere : la naissance de Jesus, pendant laquelle & aprés laquelle sa sainte mere est demeurée vierge comme devant. Les bergers instruits par une voix celeste, les mages attirez par l'étoile, leurs presens, leur adoration. D'avoir sçu les lettres sans les avoir apprises. L'eau changée en vin : la guerison des malades, des aveugles, des paralytiques, des lépreux ; tous les autres miracles, qui bien qu'executez par le corps, sont
p. 880. A. des preuves de la nature divine. Saint Sophrone ajoûte, qu'il y a en Jesus-Christ des operations d'un moyen ordre, tout ensemble divines & humaines ; & c'est à ce genre, qu'il raporte l'operation Theandrique de saint Denis, qui étoit le fort des Monothelites. Car on ne contestoit déja plus
Sup. I. XXXII. p. 33. l'autorité des livres attribuez à saint Denis Areopagite, inconnus cent ans auparavant.

p. 881. B Saint Sophrone condamne ensuite les erreurs
p. 884 E. d'Origene : puis il declare, qu'il reçoit les cinq conciles

conciles generaux de Nicée, de C. P. d'Epheſe, de Calcedoine, & le ſecond de C. P. Il reçoit tous les écrits de ſaint Cyrille, & la lettre de ſaint Leon, comme les déciſions de ſaint Pierre & de ſaint Marc. Il anathematiſe tous les heretiques, dont il rapporte les noms depuis Simon le magicien juſques à ceux de ſon temps, entre leſquels il nomme deux Origenes, le ſecond ſurnommé Adamantius : & il joint Magnus à Apollinaire. Entre les derniers il nomme Jacques le Syrien, que l'on croid être le chef des Jacobites; & enſuite Athanaſe le Syrien, que l'on croid être leur patriarche, que l'empereur Heraclius trouva à Hieraple, comme j'ai dit. Il lui joint un certain Anaſtaſe, & tous ceux qu'ils ont engagez à une fauſſe condeſcendance : ce qui peut s'entendre de Cyrus, de Sergius & de l'empereur même. Toutefois ſaint Sophrone ſoûmet ſa doctrine à la correction de Sergius, à qui il écrit, & ſe recommande à ſes prieres. Puis il ajoûte : Priez auſſi pour nos empereurs, c'eſt Heraclius, & ſon fils ; afin que Dieu leur donne la victoire ſur tous les barbares, mais principalement, qu'il abaiſſe l'orgueil des Sarraſins; qui pour nos pechez viennent de s'élever contre nous inopinément, & ravagent tout avec une cruauté feroce & une audace impie.

p. 888. C.

Phot. cod 231. p. 887.

Cic. p. 890. C.

Sup. liv. XXXVIII. n. 40.

p. 896. B.

p. 897. B.

VII. Seconde lettre du pape Honorius.

Cette lettre n'empêcha pas que le pape Honorius ne perſiſtât dans ſa premiere reſolution, d'impoſer ſilence aux deux partis. Il écrivit donc à Cyrus patriarche d'Alexandrie: qu'il falloit rejetter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou de deux

Conc. 6. act. 14. p. 968. D.

operations ; & ne point obſcurcir la doctrine de l'égliſe, par les nuages de ces diſputes : mais bannir de l'explication de la foi, ces mots nouvellement introduits. Il écrivit auſſi une ſeconde lettre à Sergius de C. P. où il diſoit : Ceux qui parlent ainſi, ne s'imaginent-ils pas, que ſuivant que l'on attribuë à J. C. une ou deux natures, on reconnoît auſſi une ou deux operations? Ce qui eſt tres-impertinent à penſer ou à dire. Il ajoûtoit : J'ai cru vous le devoir declarer, pour vous montrer la conformité de ma foi avec la vôtre : afin que nous ſoyons animez d'un même eſprit. Nous avons auſſi écrit à nos freres Cyrus & Sophrone, qu'ils n'inſiſtent point ſur ce nouveau terme d'une ou de deux volontez : mais qu'ils diſent avec nous, que c'eſt un ſeul Jeſus-Chriſt, qui en deux natures opere ce qui eſt divin & ce qui eſt humain. Nous avons même inſtruit ceux que Sophrone nous a envoyez, de ne point parler à l'avenir de deux operations; & ils ont promis tres-expreſſément, qu'il le feroit, pourvû que Cyrus s'abſtinſt auſſi de parler d'une operation. Telle eſt la ſeconde lettre d'Honorius à Sergius, où il ſe declare entierement d'accord avec lui; & traite également l'expreſſion de deux operations & d'une ſeule de nouveautez ſcandaleuſes. Quant à la promeſſe des envoyez de ſaint Sophrone, il ne paroît pas qu'ils euſſent le pouvoir de la faire ; & il eſt certain qu'elle n'eut aucun effet.

t. 969. c.

VIII. Saint Sophrone envoye à Rome.

Au contraire ſaint Sophrone continua à s'oppoſer aux Monothelites, & recueillit en deux volu-

mes six cens passages des peres, pour les convaincre, & tâcher à les ramener. Mais il ne fit que les aigrir & attirer leurs calomnies. C'est pourquoi voyant le mal gagner toûjours, il crut devoir envoyer à Rome; & prenant Estiene évêque de Dore, le premier de ses suffragans, il le mena au calvaire, & lui dit: Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce saint lieu, quand il viendra juger les vivans & les morts, si vous negligez le peril où la foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en personne, à cause de l'incursion des Sarasins. Allez promptement de cette extrémité de la terre, vous presenter au siege apostolique, où sont les fondemens de la saine doctrine: faites connoître aux saints personnages qui y sont, tout ce qui se passe ici; & ne cessez point de les prier, jusques à ce qu'ils jugent cette nouvelle doctrine, & la condamnent canoniquement. Estiene effrayé de cette conjuration, & pressé par les prieres de la plûpart des évêques & des peuples catholiques d'Orient; se mit aussi-tôt en chemin. Mais les Monothelites l'ayant appris lui susciterent de grandes traverses; & envoyerent des ordres en divers lieux, pour le prendre & le renvoyer chargé de chaînes. Toutefois il évita ces perils & arriva à Rome: peut-être aprés la mort du pape Honorius. AN. 636. *Suppl. Sephr. to. 6. Conc. p. 104. C.*

IX. Omar prend Jerusalem. *Theoph. an. 26. p. 281.*

Saint Sophrone mourut le premier, peu de temps aprés la prise de Jerusalem par les Musulmans, qui arriva l'an 636. Elle avoit soûtenu le siege pendant deux ans, & se rendit enfin par composition au calife Omar, present en personne. Il entra dans la

Digitized by Google

AN. 636. sainte cité, vêtu comme par devotion d'un cilice crasseux tissu de poil de chameau ; & s'étant fait montrer la place du temple de Salomon, il commença lui-même à emporter les immondices, dont elle étoit pleine, & resolut d'y bâtir un lieu de priere pour ceux de sa secte. Saint Sophrone crut voir alors, suivant la prophetie de Daniel l'abomination de desolation dans le lieu saint. Le calife donna à Jerusalem une lettre de sauvegarde en ces termes : Au nom de Dieu clement & misericordieux. De par Omar fils de Hittab, sûreté est accordée au peuple de la ville d'Elia ; tant pour leurs personnes, que pour leurs enfans, leurs femmes, leurs biens, & pour toutes leurs égliſes ; elles ne seront ni abatuës, ni fermées. Omar alla aussi à Bethléem, & fit sa priere dans la grote de la nativité. Cependant les Musulmans s'étendoient à droit & à gauche en Syrie & en Egypte. Quelques années aprés Omar fit bâtir une mosquée à Jerusalem à la place du temple de Salomon : mais l'édifice ne pouvoit se soûtenir. Il en demanda la cause, & les Juifs lui dirent : Ce bâtiment tombera toûjours, si vous n'ôtez la croix, qui est sur le mont des olives. La croix étant ôtée, le bâtiment demeurera ferme ; & ce fut une raison aux ennemis de Jesus-Christ, pour abatre plusieurs autres croix.

Elmac. lib. 1. c. 3. p. 28.

Theoph. an. 25. 26.

Theoph. p. 284.

X. Cinquiéme concile de Tolede.

L'an 636 Ere 674. fut tenu en Espagne le cinquiéme concile de Tolede. C'étoit la premiere année du roi Cinthila, qui avoit succedé à son frere Sisenand ; & qui assista au concile avec les princi-

Tom. 5. p. 1715.

paux seigneurs de sa cour. On y fit neuf canons, qui presque tous regardent sa sûreté & l'affermissement de sa puissance. On recommanda l'execution du concile precedent, qui est nommé grand & universel : & on ordonne que son decret, touchant la sûreté du prince, sera lû en tous les conciles d'Espagne. Il est dit, que la posterité du roi Cinthila sera cherie & honorée, sans que personne ose attenter à ses biens. C'est que le royaume étant électif, les enfans du roi mort étoient souvent maltraitez par le successeur. Il est aussi défendu de revoquer les donations du predecesseur. Défense à tout autre, qu'aux nobles Goths, d'aspirer à la couronne. Défense pendant la vie du roi, de rechercher superstitieusement qui sera son successeur : ou de le charger de maledictions. Toutes ces défenses sont sous peines d'anathême : mais il est permis au roi de faire grace. Le roi Cinthila confirma tous les decrets de ce concile, par un édit du dernier de Juin de la même année. AN. 639. c. 2. *Sup. l.* XXXVII. n. 56. c. 7. c. 2. c. 6. c. 3. c. 4. c. 5. c. 8.

Ce concile étoit de toute l'Espagne, comme il paroît par les souscriptions des évêques au nombre de vingt-deux, avec deux députez d'absens. Le premier est Eugene archevêque de Tolede, successeur de saint Juste, avec lequel il avoit été disciple de saint Hellade, & élevé dés l'enfance dans le monastere. Mais saint Hellade l'en tira, quand il fut fait évêque, & le forma dans la vie clericale. La gravité de ses mœurs paroissoit dans sa démarche : il avoit beaucoup d'esprit & étoit savant dans l'astronomie. Il gouverna l'église de Tolede environ onze ans. *p.* 1739. *Sup. l.* XXXVII. n. 45. *Ildef. Ill.* c. 12.

AN. 636. XI. Mort de saint Isidore de Seville.

Saint Isidore de Seville mourut cette même année 636. aprés avoir gouverné son église pendant prés de quarante ans. Se voyant prés de sa fin, il redoubla tellement ses aumônes, que pendant environ six mois, on voyoit une foule de pauvres chez lui depuis le matin jusques au soir. Sentant augmenter son mal, il fit venir deux évêques, Jean & Eparchius: apparemment l'évêque d'Italique, qui souscrit au sixiéme concile de Tolede. Saint Isidore sortit de son logis, pour aller à l'église de saint Vincent, suivi d'une grande multitude de clercs, de religieux & de peuple, qui jettoient des cris capables de fendre les cœurs. Etant arrivé dans l'église, il se tint au milieu du chœur, devant le baluſtre de l'autel, & fit retirer les femmes plus loin. Un des évêques mit sur lui le cilice, un autre la cendre, puis étendant les mains au ciel il fit tout haut sa priere, pour demander le pardon de ses pechez. Ensuite il reçut de la main des évêques le corps & le sang de N. Seigneur; puis il se recommanda aux prieres de tous les assistans, leur demanda pardon, remit les obligations à ses debiteurs, recommanda à tous la charité reciproque, & fit distribuer aux pauvres ce qui lui restoit d'argent. C'étoit le samedi saint: & étant retourné à son logis, il mourut en paix quatre jours aprés, le dix-neuviéme de la lune Ere 674. c'est-à-dire l'an 636. le jeudi quatriéme d'Avril: jour auquel l'église honore sa memoire.

Redempt. ap. Boll. to. 9. p. 349. & init Isid.

Martyr. R. 4. Apr.

Braulion évêque de Sarragoce, nous a laissé l'éloge de saint Isidore, où il dit: Je croi que Dieu

Digitized by Google

l'a ſuſcité dans ces derniers temps, pour relever l'Eſpagne tombée en décadence, rétablir les monumens des anciens, & nous preſerver d'être entierement gâtez par la ruſticité. En effet ſaint Iſidore laiſſa grand nombre d'écrits, qui ne ſont gueres que des extraits des anciens, & montrent plus d'erudition & de travail, que d'invention & de choix. Le plus grand ouvrage & le plus fameux, eſt celui des origines ou étymologies, compoſé à la priere du même Braulion, qui le diviſa en vingt livres: car ſaint Iſidore l'avoit laiſſé imparfait. Il traite preſque de tous les arts & de toutes les ſciences: commençant par la grammaire & les autres arts liberaux: & conſiſte en courtes définitions, accompagnées d'étymologies, qui ne ſont pas toûjours heureuſes. Mais on y apprend le vrai ſens de pluſieurs mots Grecs & Latins, dont la tradition étoit encore vivante.

L'ouvrage le plus utile, par rapport à la diſcipline, eſt celui des offices eccleſiaſtiques. Il décrit toutes les heures & toutes les parties de l'office, qui ſont les mêmes qu'aujourd'hui: & attribuë les hymnes à ſaint Hilaire & à ſaint Ambroiſe. Il marque ainſi l'ordre des oraiſons de la meſſe. La premiere eſt pour avertir le peuple & l'exciter à prier. La ſeconde eſt une invocation, afin que Dieu reçoive favorablement les prieres & l'oblation des fideles. La troiſiéme eſt pour ceux qui offrent, & pour les trépaſſez, afin qu'ils obtiennent le pardon par ce ſacrifice. La quatriéme pour le baiſer de paix & de charité, afin que tous étant reconciliez, s'u-

1. off. c. 15.

Digitized by Google

niſſent par le ſacrement du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. La cinquiéme nous prépare à ſanctifier l'oblation, en invitant les creatures terreſtres & les troupes celeſtes des anges à loüer Dieu. C'eſt ce que nous appellons la preface. Saint Iſidore continuë : La ſixiéme eſt la confirmation de l'offrande ſanctifiée par le Saint-Eſprit. La derniere eſt l'oraiſon dominicale. Aprés ces ſept oraiſons du ſacrifice, il met le ſymbole de Nicée, puis la benediction du peuple. c. 16. 17.

XII. Liturgie d'Eſpagne. *Mabill. 1. liturg. Gal. c. 2. n. 10. B.na 1. li turg. c. 11.*

Toutes ces prieres ſe trouvent encore & en même ordre dans la meſſe Moſarabique, qui eſt l'ancienne liturgie d'Eſpagne, dont ſaint Iſidore eſt reconnu pour le principal auteur. Elle commence comme la nôtre par l'introïte, avec quelques verſets du pſeaume, puis *Gloria in excelſis* hors l'Avent & le carême, & la premiere oraiſon. Enſuite une prophetie ou lecture de l'ancien teſtament : un graduel, puis l'épître & l'évangile : enſuite duquel on chante Alleluïa. Alors ſe fait l'offrande, que le prêtre accompagne de quelques prieres ſemblables aux nôtres : puis on chante l'offertoire, qu'ils nomment ſacrifice ; & juſques là c'eſt la meſſe des catecumenes. Le prêtre ayant lavé ſes mains, & dit tout bas l'oraiſon ſecrette ; ſaluë le peuple, & dit tout haut l'oraiſon qui s'appelle proprement meſſe : comme étant le commencement de la meſſe des fidelles ; & qui eſt la premiere des ſept marquées par ſaint Iſidore : C'eſt une exhortation au peuple, pour celebrer ſaintement la fête : aprés laquelle le peuple dit trois fois *Agios*, c'eſt-à-dire ſaint en Grec.

Dans

Digitized by Google

Dans la seconde oraison le prêtre demande à Dieu, que sans avoir égard à nos pechez, il reçoive favorablement nos prieres: puis il ajoûte: Nos évêques, savoir le pape de Rome & les autres, presentent à Dieu leur offrande pour eux, pour leur clergé & leur peuple. Tous les prêtres, les diacres, les clercs & le peuple offrent aussi, faisant memoire des saints apôtres & martyrs. Alors on recite leurs noms tout haut. Le prêtre ajoûte: Et pour les ames des défunts Hilaire, Athanase, Martin, Ambroise, Augustin, Fulgence, Leandre, Isidore, auſquels on a joint les noms de plusieurs autres évêques de Tolede. On croid que cet usage de nommer les saints évêques avec le commun des fidelles trépassez, vient de ce que dans les premiers temps, on n'invoquoit publiquement que les martyrs. *Bona II. liturg. c. 14. n. 4.*

Suit la troisiéme oraison nommée *Aprés les noms*, en laquelle le prêtre prie pour les vivans & pour les morts. La quatriéme est l'oraison pour la paix: par laquelle le prêtre exhorte les assistans à une union parfaite, & aussitôt ils se donnent le saint baiser. Ensuite le prêtre dit: J'entrerai à l'autel de Dieu; & étendant les mains jointes, il prononce à haute voix la cinquiéme oraison, nommée Illation, qui répond à nôtre preface, & contient sommairement le mystere ou l'histoire de la fête: à la fin on dit *sanctus*, comme parmi nous. Ensuite le prêtre étant incliné, dit la priere de la consecration, que nous appellons le canon; & dont saint Isidore ne parle point, peut-être parce qu'elle se prononce

bas. Elle eſt differente à la plûpart des meſſes, & quelquefois plus courte que la preface. Suit la ſixiéme oraiſon, nommée *Poſtpridie* : où le prêtre demande la ſanctification de l'hoſtie, & de ceux qui doivent y participer. Ce n'eſt pas qu'elle ne ſoit déja ſanctifiée par les paroles de la conſecration : mais toutes ces prieres ne font qu'un ; c'eſt pourquoi les diverſes liturgies mettent celle-ci devant ou aprés, comme j'ai déja marqué.

Sup. l. XXII. *n.* 56.

Enſuite le prêtre dit l'antiene pour la fraction de l'hoſtie ; & la tenant ſur le calice pour la montrer au peuple, il dit : Diſons de bouche ce que nous croyons de cœur. Alors le chœur chante le ſymbole de Nicée, ou plûtôt de C. P. Cependant le prêtre rompt l'hoſtie en neuf particules, qu'il arrange ſur la patene en forme de croix. Elles ont toutes leurs noms ; ſavoir, corporation ou incarnation, nativité, circonciſion, apparition, paſſion, mort, reſurrection, gloire, regne. Enſuite le prêtre fait memoire des vivans, & dit le *Pater*, mais à la plûpart des demandes le peuple répond Amen. Puis il met dans le calice la particule nommée regne, en diſant : Les choſes ſaintes aux ſaints, & marquant comme nous la conjonction du corps & du ſang. Auſſitôt il donne la benediction ſemblable à nos benedictions épiſcopales des jours ſolemnels. Puis il prend la particule nommée gloire, & la tenant ſur le calice, il fait memoire des défunts. Il conſume cette particule, puis toutes les autres, & le précieux ſang. On chante la communion, le prêtre dit l'oraiſon que nous appellons poſt-communion,

Digitized by Google

le diacre congedie le peuple. Telle eſt la meſſe Moſarabique, qui ne ſe dit plus, qu'en une chapelle de l'égliſe de Tolede.

XIII. Diſcipline de ce ſiecle.

Le livre des offices de ſaint Iſidore contient encore d'autres points remarquables de diſcipline, entre autres ceux-ci. Par toute l'égliſe on reçoit l'euchariſtie à jeun ; & le vin y doit être mêlé d'eau. Ceux qui ſont morts à la grace par le peché, doivent faire penitence, avant que de s'en approcher, les autres ne doivent pas s'en éloigner long-temps : mais les mariez doivent garder la continence, quelques jours avant que de communier. Par toute l'égliſe on offre le ſacrifice pour les morts : ce qui fait croire que c'eſt une tradition apoſtolique. Les fêtes de l'égliſe ſont tous les dimanches, noël, l'épiphanie, le dimanche des rameaux, le jeudi, le vendredy & le ſamedi ſaint, pâque, l'aſcenſion, la pentecôte : les fêtes des apôtres & des martyrs, la dédicace des égliſes. Ces fêtes ont été ſagement inſtituées, afin que les fidelles s'aſſemblant ſouvent, s'excitent à la foi & ſe réjoüiſſent ſaintement. Nous celebrons les fêtes des martyrs, pour nous exciter à les imiter, & nous recommander à leurs prieres : mais nous ne les honorons point du culte de latrie, qui ne convient qu'à Dieu : c'eſt pourquoi nous ne leur offrons point le ſacrifice. Nous leur rendons des honneurs de charité, non de ſervitude.

l. of. c. 19.

c. 24. 25. &c.

c. 33.

c. 34.

Les jeûnes de l'égliſe, ſont le carême, qui eſt la dixme de l'année, les jeûnes de la pentecôte & du ſeptiéme mois : c'eſt-à-dire les quatre-temps. Saint

c. 36. Sup. liv. XX. n. 6. c. 37. 38.

Isidore ne parle point de ceux de Decembre, qui toutefois étoient en usage dés le temps de saint Leon. Mais il en marque deux que nous ne pratiquons plus, le premier jour de Novembre & le premier de Janvier. Celui-ci pour abolir les superstitions des payens, qui en l'honneur de Janus faisoient des festins, des danses & des déguisemens, comme des mascarades. Il marque aussi, que le jeûne du vendredi étoit universel; & que la plûpart y joignoient le samedi, comme nous faisons: ayant reduit ce jeûne en abstinence. Enfin il observe que les usages des églises sont differens, & que chacun se doit conformer à celle où il se rencontre.

c. 39. 40.
Sup. l. XXXVII. n. 47.
c. 41.
c. 43.

Il tient que la tonsure clericale vient des apôtres, & qu'ils l'avoient prise des Nazaréens. Il dit qu'elle est en forme de courone, pour marquer le royaume & le sacerdoce unis dans l'église. Il marque, qu'en ordonnant l'évêque on lui donne le bâton & l'aneau. Il parle des corévêques, comme étant encore en usage, pour être les vicaires des évêques à la campagne; & dit, qu'ils ont le pouvoir d'établir des lecteurs, des soûdiacres & des exorcistes. Les penitens laissent croître leur barbe & leurs cheveux, se prosternent sur un cilice, & se couvrent de cendre. Les prêtres & les diacres ne font penitence, que devant Dieu, les autres la font publiquement en presence de l'évêque. On ne fait point de difficulté de donner la penitence à la fin de la vie: mais il est rare qu'on se convertisse si tard, & il ne s'y faut pas fier. Les competens sont

Lib. II. c. 4.
c. 5.
c. 6.
c. 16.

Digitized by Google

ceux qui demandent le baptême : distinguez des simples catecumenes. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les œuvres de saint Isidore de Seville. AN. 638. c. 21.

XIV. Sixiéme concile de Tolede.

Honorat son successeur, souscrivit au sixiéme concile de Tolede, tenu dix-huit mois aprés le cinquiéme; savoir le neuviéme de Janvier 638. Ere 676. la seconde année du roi Cinthila, qui avoit convoqué ce concile. On y ordonne, avec son consentement & celui des grands, qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi Catholique. Si le roi viole son serment, qu'il soit anathême & condamné au feu éternel: avec les évêques & tous les autres, qui participeront à son peché. Plusieurs autres ordonnances de ce concile, s'étendent sur le temporel. Quiconque aura eu recours aux ennemis, étant reduit sous l'obéïssance du roi, sera excommunié & enfermé, pour faire une longue penitence. On repete les défenses d'attenter à la vie du prince, ou de conjurer contre lui, & plusieurs autres decrets semblables du concile précedent. Mais ces canons, & les vœux pour le roi Cinthila, sont moins des preuves de l'affection des évêques, que de la crainte qu'avoit le roi, & de la fragilité de sa puissance. Conc. to. 5. p. 1740. c. 3. c. 12. c. 18. c. 19.

Ceux qui aprés avoir reçu la penitence publique, la quittent & reprennent l'habit séculier, seront arrêtez par l'évêque, soûmis malgré eux aux loix de la penitence, & enfermez dans des monasteres. Si l'execution en est difficile, à cause de quelque force majeure, ils seront excommuniez suivant c. 7.

AN. 638. les anciens canons : juſques à ce qu'ils rentrent dans leur état. C'eſt la premiere fois, que je trouve de ces penitences forcées : car les anciens canons, comme marque celui-ci, ſe contentoient d'excommunier les pecheurs ſcandaleux, qui ne demandoient pas la penitence, ou qui l'abandonnoient aprés l'avoir
c. 9. commencée. Les affranchis des égliſes renouvelleront leur declaration à toutes les mutations d'évêques.
c. 10. Leurs enfans ſeront inſtruits & élevez par les évêques ; & leur rendront les ſervices convenables, ſans préjudice de leur liberté. A ce concile de Tolede aſſiſterent quarante-deux évêques d'Eſpagne & de Gaule, & cinq députez d'abſens. Les quatre premiers évêques ſont Silva de Narbone, Julien de Brague, Eugene de Tolede, & Honorat de Seville.

XV. Mort de Dagobert. Clovis II. roi.

Mabill to. 3. Annaleſt. p. 514.

Id Diplom. p. 99. 626.

En France le roi Dagobert étant tombé malade au village d'Epinay ſur la Seine, ſe fit porter à l'égliſe de ſaint Denis, qu'il avoit ornée & enrichie, pour s'attirer la protection du ſaint martyr. Il n'en eſt pas toutefois le fondateur, puiſque l'égliſe & le monaſtere ſubſiſtoit dés l'an 627. avant qu'il regnât en Neuſtrie. Il orna l'égliſe d'or & de pierreries, y fit pluſieurs riches offrandes, augmenta les bâtimens du monaſtere, & lui donna quantité de terres en divers lieux. Il y établit même la pſalmodie continuelle, à l'exemple du monaſtere d'Agaune. Le roi Dagobert mourut le dix-huitiéme de Janvier l'an 638. ſeiziéme de ſon regne, à compter depuis l'an 622. que ſon pere lui donna le royaume d'Auſtraſie. Il fut enterré à ſaint Denis ;

Digitized by Google

& à ſon exemple la plûpart des rois ſes ſucceſſeurs. AN. 638.
Il laiſſa deux fils, Sigibert III. qu'il avoit établi roi d'Auſtraſie, dés l'an 632. & Clovis II. âgé ſeulement de quatre ans, qui regna en Neuſtrie & en Bourgogne, ſous la conduite de ſa mere la reine Nantilde, & d'Ega maire du palais.

XVII. Loix barbares.

Le roi Dagobert avoit fait recueillir & rediger plus correctement les loix de tous les peuples barbares de ſon obéïſſance; c'eſt-à-dire des Francs, tant Saliens que Ripuariens, des Bavarois & des Allemans : c'étoient les peuples qui habitoient vers le haut Rhin. Les Bourguignons avoient auſſi leurs loix redigées dés l'an 501. par leur roi Gondebaut. La loi Salique l'avoit été par Childebert & Clotaire premier, qui en avoient ôté ce qui reſſentoit le paganiſme. Theodoric leur frere fit écrire celles des Ripuariens, des Allemans, & des Bavarois, avec des corrections ſemblables. Je marquerai les articles de ces loix, qui regardent la religion.

Praf. leg. Ripuar.

Praf. leg. Sal.

La loi Salique reprime ainſi les ſacrileges : Si quelqu'un brûle une égliſe conſacrée, ou dans laquelle repoſent des reliques : ou s'il a dépoüillé l'autel, ou emporté quelque choſe de l'égliſe, il payera deux cens ſous d'or; outre la reſtitution du capital & l'interêt, pour la demeure. Pour avoir tué un ſoûdiacre, trois cens ſous : pour un diacre, quatre cens : pour un prêtre, ſix cens : pour un évêque, neuf cens. La loi des Ripuariens ordonne à peu prés les mêmes compoſitions, pour les meurtres des clercs majeurs : mais pour les moindres clercs, la compoſition eſt reglée ſuivant leur naiſ-

tit. 58.

c. 38. art. 6. 7. &c.

art. 5.

sance : comme des autres libres ou serfs. En cet articles les serfs de l'église sont nommez ecclesiastiques, comme en plusieurs autres lieux, dans ces loix barbares. La même loi regle au long les droits des affranchis nommez Tabulaires, parce qu'en leur donnant la liberté dans l'église, on en écrivoit l'acte dans des tables, dont l'archidiacre étoit chargé. Ils étoient eux & toute leur race, sous la protection de l'église, qui leur succedoit au défaut d'enfans. Il est souvent parlé de ces affranchis de l'église, dans les conciles d'Espagne du même temps.

c. 60.

IV conc. Tol. c. 70. 71. VI. conc. c. 9. 10. Alam. tit. 1.

La loi des Allemans & celle des Bavarois sont assez semblables. Il est permis à un homme libre, de donner ses biens ou sa personne à l'église, par un acte qu'il mettra sur l'autel ; & si son heritier, même son fils, veut contester la donation, il n'y sera pas reçu. Ce dernier point n'est pas conforme aux maximes de saint Augustin. Le droit des asyles est donné aux églises, en faveur des coupables ou des serfs : dont toutefois les prêtres sont responsables, s'ils les laissent fuïr. L'asyle délivre de la peine de mort : mais celui qui le viole est condamné à une amende envers l'église, outre celle du prince. Les autres sacrileges sont aussi punis par des amendes envers l'église, hors le dédommagement de la patrie. Pour les meurtres des soûdiacres, des clercs inferieurs ou des moines, la composition est double de celle de leurs parens. Pour un diacre, deux cens sous d'or : pour un prêtre, trois cens ; & soixante sous d'or d'amende envers le public. Mais si quelqu'un tuë un évêque, on lui fera une tunique de

Bajuar. tit. 1.

Serm. 356. n 5. sup liv. XXIV. n 39. 40.

Alam 3. Lau. 7.

Alam. 4. 5. Baj. 4. 5.

Baj. tit. 8.

tit. 9.

de plomb ſuivant ſa taille, & il en payera le poids en or, ou la valeur ſur ſes biens : s'ils ne ſuffiſent pas il ſe livrera, lui, ſa femme & ſes enfans au ſervice de l'égliſe. Cette peine eſt de la loi des Bavarois. Celle des Allemans punit le meurtre de l'évêque, comme celui du duc ou gouverneur de la province : c'eſt-à-dire de mort ou de compoſition arbitraire. Car en ces loix barbares, on ne puniſſoit de mort que le crime d'état ; pour tous les autres, on ſe contentoit des compoſitions ou amendes pecuniaires. Celui qui entre armé dans la cour de l'évêque ou du curé, eſt condamné à dix-huit ſols d'or ; & au double, s'il entre dans la maiſon. On peut juger par ces loix, que les évêques & les clercs n'étoient encore gueres en ſûreté chez ces peuples : car nous ne voyons rien de ſemblable dans les loix Romaines. L'obſervation du dimanche eſt recommandée, ſous peine de punition corporelle, pour les ſerfs, & pour les libres, ſous peine aprés trois corrections, d'être reduits en ſervitude. Les mariages entre parens ſont défendus, juſques aux couſins germains, ſous peine de confiſcation des biens ; & pour les plus pauvres, de perte de la liberté. On void dans ces mêmes loix, de quelles redevances étoient chargez les ſerfs de l'égliſe. Ils rendoient une partie des fruits, ordinairement la dixme, & travailloient par corvée, la moitié de la ſemaine ; trois jours pour l'égliſe, trois pour eux. Outre les ſerfs, l'égliſe avoit des ſujets libres nommez Colons : qui devoient certain tribut ou certain travail, quand ils étoient commandez.

Alam. tit. 11. tit. 24.

tit. 10, 11.

tit. 38.

Baj. tit. 4. c. 4.

c. 15.

tit. 1. c. 15. Alam. tit. 22.

AN. 638. XVII. Mort du pape Honorius. *Anast.*

Le pape Honorius mourut la même année que le roi Dagobert ; c'eſt-à-dire en 638. aprés avoir tenu le ſaint ſiege douze ans & prés de cinq mois. Il fit en trois ordinations, au mois de Decembre, trente-un prêtres & douze diacres, outre quatre-vingts-un évêques pour divers lieux. Il renouvella les vaſes ſacrez de ſaint Pierre, y fit de grandes réparations, & à pluſieurs autres égliſes ; & en bâtit pluſieurs de fonds en comble. L'argent qu'il donna à ces égliſes, & dont le poids eſt marqué, monte à plus de trois mille livres Romaines.

Sup. l. XXXIII. *n.* 54.

Ce pape réünit à l'égliſe, Aquilée & toute l'Iſtrie, ſeparée par le ſchiſme des trois chapitres depuis ſoixante & dix ans, à remonter juſques au pape Pelage : & l'on peut rapporter à cette réünion, une lettre à tous les évêques de la Venetie & de l'Iſtrie, pour ordonner évêque de Grade Primigenius, ſoûdiacre regionaire de l'égliſe Romaine, à la place de Fortunat ſchiſmatique & deſerteur, qui avoit paſſé chez les payens ; c'eſt-à-dire apparemment les Sclaves. Honorius fut enterré à ſaint Pierre, le douziéme d'Octobre 638. & le ſaint ſiege vaqua plus de dix-huit mois.

ap. Baron. an. 638. *n.* 6. 7. *Honor. epiſt* 2. *to.* 5. *conc. p.* 1681. E.

Paul. lib. IV. *c.* 45.

La même année 638. mourut Ariovalde roi des Lombards, aprés avoir regné douze ans. Son ſucceſſeur fut Rotharis brave & juſticier, mais Arien : ainſi preſque toutes les villes de ſon royaume avoient deux évêques, un Catholique & un heretique. A Pavie, qui étoit la capitale, l'évêque Arien nommé Anaſtaſe, reſidoit à l'égliſe de ſaint Euſebe, & y avoit un batiſtere : mais il ſe con-

Digitized by Google

vertit & gouverna depuis les Catholiques. Ce fut le roi Rotharis, qui redigea par écrit les loix des Lombards, ſoixante & dix-ſept ans aprés leur entrée en Italie. AN. 638.

XVIII. Egliſe d'Angleterre.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre ſaint Birin, qui promettoit d'aller dans le fonds du païs, où perſonne n'avoit encore prêché l'évangile. Pour cet effet, il fut ordonné évêque par Aſterius évêque de Genes : mais étant arrivé en Bretagne chez les Geviſſes ou Saxons occidentaux, & les trouvant tous payens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infidelles. Il convertit le roi nommé Cinegiſle, & aprés l'avoir inſtruit, le baptiſa avec ſon peuple. Oſoüald roi de Northumbre ſe trouva preſent, & leva des fonts le roi, dont enſuite il épouſa la fille. Les deux rois donnerent à ſaint Birin la ville de Dorcinque aujourd'hui Dorceſtre, pour y mettre ſon ſiege épiſcopal. Il y bâtit & dédia pluſieurs égliſes ; & y mourut aprés avoir par ſes travaux converti beaucoup de peuples. De ſon temps Meidulfe pieux & ſavant ſolitaire, fonda le monaſtere fameux de Malmeſbury. *Beda III. hiſt. c. 7.*

Oſoüald roi de Northumbre, étoit neveu du ſaint roi Edoüin. Mais il ne lui ſucceda pas immediatement. D'abord le royaume fut partagé entre deux rois, qui aprés avoir reçu le baptême, retomberent dans l'idolâtrie. Ils regnerent peu, & furent défaits & tuez l'un & l'autre par Cedualla roi des Bretons. Oſoüald frere d'un de ces rois, vengea ſa mort, & avec une petite armée défit les troupes immenſes de Cedualla, qui fut tué lui-mê- *Ibid. c. 6.* *Sup. l. XXXVII. n. 44.* *c. 1.*

me. On attribua cette victoire à la pieté du roi
c. 2. Osoüald. Car pour se preparer au combat, il planta une croix, & fit crier par toute l'armée: Mettons-nous à genoux, & prions Dieu tous ensemble, qu'il nous défende contre ce superbe ennemi, puisqu'il connoît la justice de cette guerre. Ce lieu fut depuis nommé le champ celeste: il s'y fit plusieurs miracles; & l'on coupoit de petits brins de cette croix, que l'on mettoit dans de l'eau, pour guerir les hommes ou les bestiaux.

c. 3. Sitôt que le roi Osoüald fut établi dans son royaume, il songea à rendre Chrétien tout son peuple; & pour cet effet, il envoya aux anciens des Ecossois; c'est-à-dire des Irlandois, chez lesquels il avoit reçu le baptême, demandant un évê-
c. 5. que pour instruire les Anglois ses sujets. On lui envoya d'abord un homme austere, qui ayant prêché quelque temps sans fruit; revint en son païs, & dit dans l'assemblée des anciens, qu'il n'avoit pû rien faire, parce qu'on l'avoit envoyé à des barbares d'un esprit dur & indomptable. On tint conseil là-dessus, avec un grand desir de procurer le salut à cette nation. Un des assistans nommé Aïdan, dit au prêtre qui avoit été envoyé: Il me semble, mon frere, que vous avez été plus dur qu'il ne falloit à ce peuple grossier; & que vous
1. Cor. III. 2. n'avez pas commencé suivant la doctrine de l'Apôtre, par leur donner le lait d'une instruction douce, jusques à ce qu'ils fussent capables de preceptes plus parfaits. Tous les assistans tournerent les yeux sur Aïdan, & aprés avoir bien examiné ses paroles,

Digitized by Google

ils resolurent de l'envoyer, pour l'instruction de ces peuples, comme excellent en discretion, qui est la mere des vertus.

XIX. Saint Aïdan évêque.

Ces Escossois, à qui le roi Osoüald s'adressa, étoient les moines de l'isle de Hi, & du monastere fondé par saint Colomb ou Colomban l'ancien, dans le siecle precedent. Segene prêtre en étoit alors abbé, & ce fut lui qui envoya saint Aïdan au roi Oscüald, avec quelques autres moines, aprés l'avoir fait ordonner évêque. Il obtint du roi pour son siege épiscopal Lindisfarne peninsule, que le flux de la mer reduisoit en isle deux fois le jour. On la nomma depuis l'Isle sainte, & elle est à quatre milles de Varvic en Escosse. Le saint évêque commença donc à prêcher, & établir cette nouvelle église : mais comme il ne savoit pas bien l'Anglois, le roi, qui dans le long séjour de son exil, avoit appris parfaitement la langue des Irlandois, lui servoit souvent d'interprete, avec ses capitaines & ses officiers : ce qui donnoit au peuple un agreable spectacle. Depuis ce temps plusieurs Irlandois venoient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zele, dans les provinces de l'obéïssance du roi Osoüald ; & ceux qui étoient prêtres administroient le baptême. On bâtissoit des églises en divers lieux ; & le roi donnoit liberalement des terres, pour fonder des monasteres : où les jeunes Anglois apprenoient les lettres & la discipline reguliere. Car ces missionaires Irlandois étoient moines pour la plûpart, aussi bien que saint Aïdan leur évêque.

Sup. l. XXXIV. *n.* 14.

Beda III. *c.* 5.

c. 3.

n. 5. Il pratiquoit le premier ce qu'il enſeignoit. Détaché de tous les biens de ce monde, ſitôt que les rois ou les riches lui avoient donné quelque choſe, il ſe plaiſoit à le diſtribuer aux pauvres qu'il rencontroit. Il alloit ordinairement à pied, non ſeulement dans les villes, mais par la campagne; & s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême, s'ils étoient infidelles : ou s'ils étoient Chrétiens, pour les fortifier dans la foi & les exciter à l'aumône & aux bonnes œuvres. Il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, clercs ou laïques, s'appliquaſſent tous les jours à lire l'écriture, & à apprendre les pſeaumes. Si le roi l'invitoit à manger, ce qui étoit rare, il entroit avec un ou deux clercs; & aprés avoir pris un peu de nourriture, il ſe hâtoit de ſortir, pour vaquer avec les ſiens à la lecture ou à la priere. A ſon exemple les perſonnes pieuſes de l'un & de l'autre ſexe, prirent la coûtume de jeûner toute l'année les mercredis & les vendredis juſques à none. Ni le reſpect ni la crainte n'empêchoit ſaint Aïdan de reprendre avec vigueur les perſonnes puiſſantes : & quand il les recevoit chez lui, il ne leur faiſoit point de preſens en argent, mais ſeulement en vivres : & s'ils lui donnoient de l'argent il en rachetoit des captifs. Pluſieurs de ceux qu'il avoit ainſi délivrez, furent ſes diſciples, & il en éleva quelques-uns juſques à l'épiſcopat. Il y avoit un point, dans lequel le zele de ſaint Aïdan n'étoit pas aſſez éclairé. C'eſt que ſuivant la tradition des Hibernois ſeptentrionaux, il celebroit

Digitized by Google

la pâque le quatorziéme de la lune, pourvû que ce fût un dimanche. AN. 640.

Osoüald étoit le plus puissant roi de Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitoient cette isle, & qui parloient chacune leur langue. Bretons, Pictes, Escossois & Anglois : toutefois il profita si bien des instructions de saint Aïdan, qu'il devint humble, doux aux pauvres & aux étrangers, & tres-liberal. Un jour de Pâque, comme il étoit à table avec le saint évêque, & qu'ils alloient étendre la main pour benir le pain : l'officier chargé de recevoir les pauvres, entra tout d'un coup, & lui dit, qu'il en étoit venu de tous côtez une grande multitude, qui étoient assis dans les ruës attendant son aumône. Osoüald commanda aussitôt, qu'on leur portât un plat d'argent, que l'on avoit servi devant lui ; & qu'on le mît en pieces pour leur distribuer. c. 6.

Aprés la mort du pape Honorius, les évêques des Escossois, d'Irlande écrivirent au pape Severin son successeur ; qui fut ordonné le vingt-neuviéme de Mai 640. aprés que le saint siege eut vaqué un an, sept mois & dix-sept jours. Severin étoit fils d'Avienus, & avoit été élû quelque temps avant sa consecration. Pendant cet intervalle, le palais épiscopal de Latran fut pillé par les officiers de l'empereur. Car Maurice cartulaire, de concert avec quelques méchans, excita les soldats Romains, en disant : A quoi sert que le pape Honorius ait amassé de si grandes sommes d'argent : retenant même ce que l'empereur a envoyé pour vô- XX. Severin pape. Puis Jean IV. *Anast. in Hon. & Sever.*

AN. 640. tre paye, à diverſes fois ? Animez par ce diſcours, ils vinrent tous en armes au palais de Latran : mais ils ne purent y entrer, par la reſiſtance de ceux qui étoient avec Severin. Ce que voyant Maurice, il y fit demeurer ſes troupes pendant trois jours : au bout deſquels il entra avec les juges, qui étoient de ſon conſeil, & ils ſeellerent tout le veſtiaire & le treſor de l'évêché ; compoſé de ce que les empereurs, les patrices & les conſuls avoient laiſſé à ſaint Pierre, pour être employé à la nourriture des pauvres, & à la redemption des captifs.

Enſuite Maurice écrivit au patrice Iſaac exarque de Ravenne : lui rendant compte de ce qu'il avoit fait, & l'avertiſſant qu'il pouvoit ſans peril ſe rendre maître de toutes ces richeſſes. Sur cet avis Iſaac vint à Rome ; & d'abord, afin de ne point trouver de reſiſtance dans le clergé, il en éloigna les chefs, & les envoya en exil, ſeparez en differentes villes. Quelques jours aprés il entra dans le palais de Latran, & y demeura huit jours, juſques à ce qu'il en eût enlevé tout le treſor : dont il envoya une partie à C. P. à l'empereur. Enſuite Severin fut ordonné pape, & Iſaac s'en retourna à Ravenne.

Severin ne gouverna l'égliſe Romaine, que deux mois & quatre jours ; & dans ce peu de temps, il ſe fit eſtimer pour ſa vertu, ſa douceur extrême, ſon amour pour les pauvres & le clergé ; à qui il fit une diſtribution entiere, & des preſens. Il renouvella de moſaïque l'abſide de ſaint Pierre, qui étoit ruïnée ; & ordonna quatre évêques pour diverſes égliſes. Il fut enterré à ſaint Pierre, le ſecond jour d'Aouſt,

la

la même année 640. & le saint siege vaqua pendant quatre mois & vingt-neuf jours : aprés lesquels on ordonna pape Jean IV. le dernier jour de Decembre. Il étoit de Dalmatie fils de Venance scolastique ; & tint le saint siege un an neuf mois & quelques jours. AN. 640. *Anast in Jo.*

Entre son élection & son sacre, le clergé de Rome fit réponse à la lettre des Escossois d'Irlande, adressée au pape Severin. Cette réponse porte les noms d'Hilaire archiprêtre & lieutenant du saint siege apostolique, de Jean diacre & élû évêque, de Jean primicier & lieutenant du saint siege, & de Jean conseiller du saint siege. On void ici ceux qui avoient la principale autorité pendant la vacance, qui sont les chefs des trois ordres du clergé : l'archiprêtre, l'archidiacre, & le primicier, pour les clercs inferieurs. Le clergé de Rome reprend les Ecossois, de ce que quelques-uns d'entre eux observoient la pâque le quatorziéme de la lune avec les Juifs ; & de ce que l'heresie de Pelage se renouvelloit chez eux. Car quelques-uns soûtenoient, que l'homme pouvoit être sans peché par sa propre volonté, & par la grace de Dieu : ce qu'il refute, en ce qu'il n'y a que Jesus-Christ seul exempt de peché : tous les autres ont du moins le peché originel. *Beda l. hist. c. 19.*

XXI. Ecthese d'Heraclius.

Le pape Jean ayant assemblé un concile, condamna l'heresie des Monothelites, que l'empereur Heraclius vouloit appuyer par son ecthese. C'étoit un édit, que Sergius patriarche de C. P. avoit composé, sous le nom de l'empereur l'an 639. indiction *Theoph. an. 20. p. 275. C. Conc. Later. sect. 1. to. 6. conc. p. 83. E.*

AN. 640. douziéme. On la nomma en Grec *Ecthesis* ; c'eſt à dire expoſition, comme n'étant qu'une explication de la foi Catholique, à l'occaſion de la diſpute, touchant une ou deux operations en Jeſus-Christ. Elle commence par une confeſſion de foi ſur la Trinité, qui ne contient rien que d'orthoxe. Elle s'explique enſuite ſur l'Incarnation, marquant nettement la diſtinction des deux natures, & inſiſtant ſur l'unité de perſonne ; d'où l'auteur conclut : Nous attribuons toutes les operations de Jeſus-Chriſt, divines & humaines, au Verbe incarné, & ne permettons aucunement de dire ou d'enſeigner une ou deux operations : mais plûtôt, ſuivant la doctrine des conciles œcumeniques, nous diſons que c'eſt un ſeul & même Jeſus-Chriſt, qui opere les choſes divines & humaines, & que les unes & les autres operations procedent du même Verbe incarné, ſans diviſion ni confuſion. Car l'expreſſion d'une ſeule operation, quoiqu'elle ait été employée par quelques-uns des peres, paroît étrange à certaines perſonnes, qui craignent qu'on ne s'en ſerve pour détruire les deux natures unies en Jeſus-Chriſt. De même le terme de deux operations ſcandaliſe pluſieurs perſonnes, comme n'ayant été employé par aucun des principaux docteurs de l'égliſe ; & parce qu'il s'enſuit, qu'il faut reconnoître en Jeſus-Chriſt deux volontez contraires : comme ſi le Verbe avoit voulu l'accompliſſement de la paſſion, & que ſon humanité s'y fût oppoſée : enſorte que l'on admît deux perſonnes voulant des choſes contraires : ce qui eſt impie &

Ibid. ſect. 3. p. 195.

p. 198. E.

éloigné de la doctrine Chrétienne. Car si l'infâme Nestorius, quoique divisant l'Incarnation, & introduisant deux fils, n'a osé dire qu'ils eussent deux volontez, & au contraire a reconnu une même volonté dans les deux personnes qu'il imaginoit : comment les Catholiques, qui reconnoissent un seul Jesus-Christ, peuvent-ils admettre en lui deux volontez, & même contraires ? C'est pourquoi, suivant en tout les saints peres, nous confessons une seule volonté en Jesus-Christ, & croyons que sa chair, animée d'une ame raisonnable n'a jamais fait aucun mouvement naturel séparément & d'elle-même contraire à l'esprit du Verbe, qui lui étoit uni selon l'hypostase. Telle est la fameuse ecthese d'Heraclius : où, quoiqu'il défende d'abord de dire une ni deux operations, il soûtient ensuite expressément une seule volonté : qui est l'heresie formelle des Monothelites.

XXII. Ecthese reçuë par Sergius & par Cyrus.

Le patriarche Sergius, qui étoit le veritable auteur de l'ecthese, ne manqua pas de la confirmer, dans un concile, qu'il tint à C. P. Il la fit lire par Estiene prêtre, syncelle & garde des chartes : puis il demanda l'avis au concile, qui répondit : L'ecthese de nôtre grand & sage empereur, qui vient d'être lûë, est vrayement conforme à la doctrine des apôtres. Ce sont les dogmes des peres, les remparts de l'église, le soûtien de la foi orthodoxe. C'est ce que disent les symboles des cinq conciles. C'est ainsi que nous croyons. Sergius donna aussi son approbation solemnelle, & ajoûta : Si quelqu'un au mépris des défenses de l'empereur, & de ce saint

Conc. Later. sect. 3. p. 102. E.

p. 103. C.

concile, ose enseigner ou avancer une ou deux volontez en Jesus-Christ : s'il est évêque, prêtre ou clerc, nous ordonnons qu'il soit interdit de toute fonction du sacerdoce ou du ministere : s'il est moine ou laïque, nous le separons de la communion du corps & du sang de Jesus-Christ, jusques à ce qu'il rentre dans son devoir.

L'ecthese fut aussi envoyée au pape Severin, & à Cyrus patriarche d'Alexandrie : comme il paroît par la lettre de ce dernier à Sergius de C. P. qui commençoit ainsi : Comme j'étois prest d'envoyer mes réponses à C. P. Eustathe maître de la milice est arrivé, & m'a apporté vos lettres, contenant la copie de l'exposition de la foi, faite si à propos & si prudemment, par nôtre tres-pieux empereur, & envoyée à Isaac tres-excellent patrice & exarque d'Italie : comme devant être approuvée par nôtre tres-saint frere Severin, qui doit, Dieu aidant, être ordonné à Rome. Je l'ai lûë avec soin, non pas une ou deux fois, mais plusieurs ; & cette lecture m'a réjoüi, & ceux qui étoient avec moi, voyant une explication qui brille comme le soleil, & enseigne nettement la pureté de nôtre foi. J'ai rendu graces à Dieu, qui nous a donné un conducteur si sage. Plaise à celui qui l'a rendu tel dans les choses spirituelles, de lui donner la force contre ses ennemis ; afin que nous puissions dire : Il nous a délivré trois fois : savoir de la puissance du tyran, c'est Phocas, de l'orgueil des Perses, & de l'insolence des Sarrasins. Au reste vous savez que je tiens vôtre doctrine, que je m'y conforme entie-

Ibid. p. 107. B.

Digitized by Google

rement: & par conſequent, que j'embraſſe avec joye l'expoſition de l'empereur. Soit que le pape Severin reçût l'ecthese, ſoit qu'il fût déja mort quand elle arriva à Rome: il eſt certain qu'elle ne fut jamais approuvée par le ſaint ſiege; mais au contraire, condamnée & anathematiſée; particulierement par le pape Jean IV. Le patriarche Sergius ne ſurvêcut gueres à la publication de l'ecthese: car il mourut la même année 639. indiction douziéme, aprés avoir tenu prés de trente ans le ſiege de C. P. L'empereur Heraclius lui fit donner pour ſucceſſeur Pyrrus, prêtre & moine de Chryſopolis prés de Calcedoine, déja lié avec Sergius d'une étroite familiarité. L'empereur lui-même le nommoit ſon frere, parce qu'il avoit levé des fonts ſa ſœur. Sitôt que Pyrrus fut patriarche, il ne manqua pas d'approuver l'ecthese d'Heraclius. Il tint pour cet effet un concile à la hâte, & ſans obſerver les formalitez neceſſaires: où aprés avoir donné de grandes loüanges à l'empereur, il ordonna que l'ecthese ſeroit ſouſcrite par tous les évêques, tant preſens, qu'abſens, ſous peine d'excommunication.

Conc. Later. ſecr. 3. p. 210. B.

Diſput. Maxim. cum Pyr. p. 195.

Conc. Later. ſecr. 3. p. 206.

XXIII. Conquêtes des Muſulmans.

Les vœux de Cyrus contre les Muſulmans, ne furent pas exaucez; & jamais ils ne pouſſerent leurs conquêtes avec plus de rapidité. Dés l'an 638. ils prirent Antioche; le calife Omar envoya Moavia fils d'Abouſophian, en qualité d'émir, pour commander à tout ce qu'ils poſſedoient depuis l'Egypte juſques à l'Eufrate. Ainſi la Syrie paſſa ſous leur puiſſance, aprés avoir été ſous celle des Romains pendant 704. depuis que Pompée en fit la conquête:

Theoph. an. 18. p. 282.

l'an de Rome 688. Damas devint la capitale de cette province ; & Antioche, qui l'avoit été depuis ſa fondation pendant 950. ans, diminua peu à peu, & n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village. L'année ſuivante 639. les Muſulmans paſſerent l'Eufrate, & prirent Edeſſe & toute la Meſopotamie : puis ils conquirent la plus grande partie de l'empire des Perſes, ayant défait en bataille & chaſſé de ſes états, leur roi Iſdegerd, ou Yezdegird. Il fut le dernier de la race des Saſſaniens ; & l'on compte une époque chronologique depuis le commencement de ſon regne, qui eſt l'an onziéme de l'Hegire 632. de Jeſus-Chriſt La conquête de la Perſe apporta aux Muſulmans des richeſſes immenſes.

Abulfar. p. 112. 113.

Bibl. or. p 762. p.485.

Elmac. p. 25 29.

Aprés la conquête de la Paleſtine, le calife Omar envoya une grande armée en Egypte, ſous la conduite d'Amrou. Il aſſiegea premierement Meſra, qui eſt l'ancienne Memphis, & l'ayant priſe il impoſa un tribut à l'Egypte, que Cyrus patriarche d'Alexandrie promit de payer. Il en fut accuſé auprés d'Heraclius, comme ayant livré l'Egypte aux Sarraſins ; & l'empereur irrité le fit venir à C. P. & l'ayant accuſé devant le peuple le menaça de le faire mourir. Cependant il envoya pour gouverneur d'Egypte un Armenien nommé Manuel : qui ayant refuſé de payer le tribut aux Arabes, & en étant venu aux mains avec eux, fut battu & ſe ſauva à Alexandrie. Heraclius l'ayant appris, renvoya Cyrus, pour perſuader aux Muſulmans de s'en tenir au premier traité, & ſe retirer d'Egypte : mais

S. Nicéph. hiſt. p. 18. Theoph. an. 25. p. 280. D.

il n'étoit plus temps. Au contraire, aprés avoir pris encore quelques autres places, ils aſſiegerent Alexandrie. Le ſiege dura quatorze mois ; & la ville fut priſe le vendredi ſecond jour du mois Arabe Mouharram, la vingtiéme année de l'Hegire : c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Decembre, l'an 640. de Jeſus-Chriſt. Ainſi les Muſulmans furent maîtres de l'Egypte, aprés qu'elle eut été ſujette aux Romains pendant 666. ans, depuis la bataille d'Actium, où Auguſte défit Antoine & Cleopatre. Alexandrie ceſſa d'être la capitale, mais elle n'a pas laiſſé de ſubſiſter par ſon port & ſon commerce. *Elm. p. 24.*

Amrou donna des lettres de ſauvegarde à Benjamin patriarche des Jacobites, qui avoit été caché dix ans ſous le regne d'Heraclius. Il rentra donc à Alexandrie avec grande joye ; & depuis ce temps, il y eut toujours un patriarche Jacobite, outre le Melquite, c'eſt-à-dire celui qui ſuivoit la religion de l'empereur, comme étoit alors Cyrus. Les Jacobites donnent à Benjamin le ſurnom de Meriout ou de la Mareote, & le comptent pour le trente-huitiéme patriarche d'Alexandrie. Ils lui donnent prés de trente-neuf ans de ſiege, depuis l'an 325. de l'Ere des martyrs ou de Diocletien, juſques à l'an 364. c'eſt-à-dire depuis l'an de Jeſus-Chriſt 609. juſques à l'an 648. Entre les Jacobites ou Severiens d'Alexandrie, Jean ſurnommé le Grammairien, étoit eſtimé pour ſa doctrine, Amrou même le conſideroit. Jean lui demanda les livres, qui étoient dans les biblioteques d'Alexandrie, comme inutiles. *Elm. p. 30. Hiſt. d'Alex. Vanſl.* *Abulfarag. p. 114.*

AN. 641. aux Musulmans. Amrou répondit, qu'il ne pouvoit en disposer sans ordre du calife. Il lui écrivit donc, & en reçut cette réponse : Si ce que ces livres contiennent s'accorde avec le livre de Dieu, le livre de Dieu nous suffit : s'ils contiennent quelque chose qui y soit contraire, nous n'en avons point besoin. Ainsi il faut s'en défaire. Amrou fit donc distribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie, & on les en chauffa pendant six mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains.

XXIV. Mort d'Heraclius. Constantin empereur.

Le pape Jean condamna encore l'ecthese en écrivant à Pyrrus patriarche de C. P. Ce que voyant l'empereur Heraclius, il écrivit au pape en ces termes : L'ecthese n'est point de moi ; je ne l'ai ni dictée ni commandée : mais le patriarche Sergius l'ayant composée cinq ans avant que je revinsse d'Orient : il me pria, quand je fus à C. P. qu'elle fût publiée en mon nom avec ma souscription ; & je me rendis à sa priere. Maintenant voyant que c'est un sujet de dispute, je declare à tout le monde, que je n'en suis point l'auteur. Depuis ce temps tout le monde attribua l'ecthese à Sergius. Elle ne causa pas moins de scandale en Orient, qu'en Occident. Les Severiens l'ayant lûë, se moquoient de l'église catholique dans les bains & les cabarets ; en disant : Les Calcedonites, aprés avoir été Nestoriens s'étoient desabusez, & avoient reconnu la verité, confessant avec nous une seule operation, & par consequent une seule nature en Jesus-Christ. Maintenant ils se repentent d'avoir bien fait, ne confessant en J. C. ni une ni deux operations.

Acta S. Max. n. 11 p. 38.

Theoph. p. 275. A.

Cependant

Cependant l'empereur Heraclius tomba malade d'hydropisie, & devint tellement enflé, que l'urine en sortant lui rejaillissoit contre le visage. Ce qui fut regardé comme une punition divine, du mariage incestueux, qu'il avoit contracté avec Martine sa niece, malgré la resistance du patriarche Sergius. Il mourut enfin l'onziéme de Mars l'an 641. indiction quatorziéme, aprés avoir vêcu soixante-six ans, & en avoir regné trente. Il fut enterré dans l'église des apôtres ; & le sepulcre demeura trois jours découvert, & gardé par des eunuques, comme il l'avoit ordonné; craignant apparemment d'être enterré tout vivant. AN. 641. *S. Nicepb. hist. p. 18. Theoph. an. 31. p. 283.*

Aprés sa mort Constantin son fils aîné, qu'il avoit eu de sa premiere femme Eudocie, fut reconnu seul empereur. Le tresorier Philagre lui donna avis, que pendant la maladie d'Heraclius, on avoit mis en dépôt chez le patriarche Pyrrus des sommes d'argent, pour servir à l'Imperatrice Martine : en cas que l'empereur son beau-fils la chassât du palais. Constantin fit venir Pyrrus, qui fut obligé malgré lui de rendre l'argent. Mais Constantin étant tombé malade, mourut à l'âge de vingt-neuf ans, en ayant regné vingt-huit avec son pere, & aprés sa mort, seulement cent trois jours, qui font un peu plus de trois mois. Il mourut donc le vingt-deuxiéme de Juin, la même année 641. & on crut qu'il avoit été empoisonné par Martine sa belle-mere.

Elle regna quelques mois avec son fils Heraclius, ou Heracleonas. Mais il y avoit toûjours un parti

AN. 641. qui soûtenoit un autre Heraclius fils de Constantin ; ensorte qu'Heracleonas fut obligé de le faire couronner par le patriarche Pyrrus ; & on le nomma Constantin, comme son pere, ou plûtôt Constant : car il est plus connu sous ce nom. Pyrrus craignant la populace animée contre lui, entra de nuit dans l'église, & aprés avoir salué toutes les choses saintes, ôta son pallium & le mit sur l'autel, disant : Je quitte un peuple indocile sans renoncer au sacerdoce. Il se cacha chez une femme pieuse, & prenant son temps il passa à Calcedoine, & ensuite en Afrique. A sa place on fit patriarche de C. P. Paul prêtre & œconome de la grande église, au mois d'Octobre de la quinziéme indiction la même année 641. Il étoit aussi Monothelite, & tint le siege treize ans. Peu de temps aprés le senat fit couper la langue à Martine, & le nez à Heracleonas, & les exila tous deux. Ainsi Constant petit-fils d'Heraclius demeura seul empereur, & regna vingt-sept ans.

XXV. Apologie d'Honorius par Jean IV. *to. 5. conc. p. 1758.*

Quand le pape Jean eut appris que Constantin avoit succedé à son pere Heraclius, il lui écrivit une apologie, pour le pape Honorius ; où il parle ainsi : Nous recevons grand nombre d'avis de divers côtez, qui nous apprennent, que tout l'Occident est scandalisé, par les lettres que répand nôtre frere le patriarche Pyrrus : enseignant des choses nouvelles contre la foi, & prétendant tirer à son sentiment nôtre prédecesseur Honorius, quoiqu'il en ait été entierement éloigné. Le patriarche Sergius de venerable memoire, lui écrivit que quelques-

uns admettoient en Jesus-Christ deux volontez contraires : à quoi Honorius répondit, que Jesus-Christ est tout ensemble Dieu parfait & homme parfait : mais qu'étant venu reparer la nature humaine, il est seul conçu & né sans peché. C'est pourquoi il n'a jamais eu deux volontez contraires; & la volonté de sa chair n'a point combattu contre la vonlonté de son esprit. Nous avons ces deux volontez en consequence du peché d'Adam; ensorte que l'aiguillon de la chair resiste quelquefois à l'esprit, & quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce de combattre celle de la chair : mais N. Seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont il étoit absolûment le maître, comme Dieu à qui tout obéït. Mon prédecesseur a donc enseigné, qu'il n'y a point en Jesus-Christ deux volontez contraires, comme en nous autres pecheurs : ce que quelques-uns tournant à leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité & de son humanité : ce qui est entierement contraire à la verité.

AN. 641.

p. 1760. *A.*

p. 1761. *C.*

Je voudrois qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent que Jesus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature divine, que diront-ils de son humanité? Car il faut reconnoître qu'il est homme parfait, pour n'être pas Manichéen. Mais si c'est selon l'humanité de Jesus-Christ, qu'ils lui attribuent cette unique volonté : qu'ils prennent garde d'être condamnez avec Photin & Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non seulement les

Digitized by Google

AN. 641. volontez, mais les natures. Car en soûtenant une seule volonté & une seule operation de la divinité & de l'humanité de Jesus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une seule nature, comme les Eutyquiens & les Severiens?

Au reste, nous avons appris que l'on a envoyé un écrit, auquel on contraint les évêques de souscrire contre la lettre de saint Leon, & le concile de Calcedoine. Il parle de l'ecthese d'Heraclius. C'est pourquoi, ajoûte-il, nous souhaitons que Dieu vous inspire, comme au défenseur de la foi, de faire ôter & déchirer cet écrit, qui a été affiché publiquement. Car tous les Occidentaux & le peuple même de C. P. en ont été scandalisez. Faites ce present à l'église vôtre mere au commencement de vôtre regne. La mort précipitée de l'empereur Constantin, rendit apparemment inutile cette remontrance du pape.

XXVI. Mort de Jean IV. Theodore pape. *Anast.*

Lui-même ne survêcut pas long-temps; car il mourut l'année suivante 642. & fut enterré à saint Pierre le douziéme d'Octobre, aprés avoir tenu le saint siege un an neuf mois & quelques jours. Pendant son pontificat il envoya de grandes sommes d'argent en Dalmatie & en Istrie, par l'abbé Martin, homme tres-saint & tres-fidele, pour racheter les captifs pris par les Sclaves. Il fit apporter des mêmes païs les reliques des saints martyrs Venance, Anastase, & Maur, & de plusieurs autres; & leur fit bâtir une église prés le baptistere de Latran, où il fit de grands presens. En deux ordinations au mois de Decembre, il fit dix-huit prêtres & cinq

Digitized by Google

diacres ; & pour diverſes égliſes dix-huit évêques. Aprés la mort du pape Jean IV. le ſaint ſiege vaqua un mois & treize jours : puis on ordonna le vingt-cinquiéme de Novembre, la même année 642. Theodore Grec de nation, natif de Jeruſalem & fils d'un évêque de même nom. Il tint le ſaint ſiege ſix ans cinq mois & dix-huit jours. AN. 642.

La même année 642. ſaint Oſoüald roi de Northumbre en Angleterre, fut tué en bataille par la même nation des Merciens, encore payene ; & le même roi Penda, qui avoit tué ſaint Edoüin ſon predeceſſeur, neuf ans auparavant. L'égliſe honore ſaint Oſoüald le cinquiéme d'Aouſt jour de ſa mort : & au lieu où il fut tué, il ſe fit pluſieurs miracles. On en emportoit même la terre, & l'eau où elle avoit trempé gueriſſoit les malades. Ses os furent transferez à Bardenei, monaſtere celebre de la province de Lincolne, par les ſoins de la reine Offride ſa niece. Quoique ce prince n'eût que trente-huit ans : il étoit déja bien avancé dans la vertu. Il ne ceſſoit d'aſſiſter les malades & les pauvres, & de faire des aumônes. Il prioit continuellement : & quelque part qu'il fût aſſis, il avoit les mains renverſées ſur ſes genoux. Depuis les matines il demeuroit en priere juſques au jour. Se voyant preſt de mourir, il pria pour les ames de ſes gens : d'où vint ce proverbe chez les Anglois. Mon Dieu ayez pitié des ames, diſoit Oſoüald tombant par terre. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Oſoüin, qui regna huit ans.

XXVII. Egliſe d'Angleterre.

Beda. III. hiſt. c. 9. & Epit.

Sup. l. XXXVII. n. 54. Martyr. R. 5. Aug.

Bed. c. 111.

c. 12.

c. 14.

La ſeconde année de ſon regne 644. de Jeſus-

AN. 644. Christ, mourut saint Paulin, auparavant archevêque d'Yorc, & alors évêque de Rof ou Rochester dans le royaume de Cant. Il étoit de grande taille, un peu courbé, les cheveux noirs, le visage maigre, le nez aquilin & mince: son regard imprimoit le respect & la crainte. L'église honore sa memoire le jour de sa mort dixiéme d'Octobre. Son successeur dans l'église de Rochester, fut Ithamar natif du païs, mais comparable à ses predecesseurs en vertu & en science. Il fut ordonné par Honorius archevêque de Cantorberi.

Be. lib. hist. c. 16.

Martyr. R. 10. Oct.

Be. lib. hist. c. 8.

Edbald roi de Cant étoit mort dés l'an 640. laissant pour successeur son fils Erconbert, qui regna vingt-quatre ans. Ce fut le premier des rois Anglois, qui ordonna par édit dans tout son royaume, d'abattre les idoles & d'observer le jeûne du carême, imposant des peines aux contrevenans. Sa fille Ercongothe se consacra à Dieu; passa en France, & se fit religieuse au monastere de sainte Fare, qui en étoit encore abbesse. Car, comme il n'y avoit pas beaucoup de monasteres dans le païs des Anglois: plusieurs passoient de la grand'Bretagne dans les monasteres de Gaule, & y envoyoient leurs filles pour être instruites dans la pieté: principalement à Faremoustier, à Chelles & à Andely.

Mabill to. 2. Act. p. 740.

Mais ce dernier monastere n'a pas subsisté comme les deux autres. Ercongothe fut abbesse de Faremoustier, & aprés elle sa tante Edilburge; & toutes deux y sont honorées comme saintes.

XXVIII. Saint Fursi.

En ce même temps, c'est-à-dire vers l'an 644. Erchinoald maire du palais du roi Clovis II. fonda

Digitized by Google

un nouveau monaſtere à Lagni dans le voiſinage de Chelles en faveur de ſaint Furſi. Ce ſaint homme étoit né en Irlande d'une famille tres-noble, & avoit été inſtruit par des évêques dans les ſaintes lettres & la diſcipline monaſtique. Le deſir de la perfection lui fit quitter ſon païs, & paſſer dans un autre quartier d'Irlande, où il bâtit un monaſtere & attira pluſieurs diſciples. Etant retourné chez lui pour convertir ſes parens, il tomba malade, & fut reduit en tel état, qu'on le crut mort ; ce qui arriva pluſieurs fois. Il eut cependant des viſions merveilleuſes, touchant l'état de l'autre vie, & reçut d'excellentes inſtructions, par des anges & de ſaints évêques, qui lui apparurent. Bede dit avoir appris ces viſions d'un ancien moine de ſon monaſtere, qui les tenoit d'un homme pieux & digne de foi, à qui ſaint Furſi les avoit racontées de ſa propre bouche. Il lui fut dit entre autres choſes, que pluſieurs s'attachoient trop au jeûne & aux autres mortifications corporelles ; & ne faiſoient pas aſſez d'attention aux pechez ſpirituels, comme l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médiſance. On lui donna pour regle, que ceux qui ne font penitence qu'à la mort, ne doivent point être enterrez en lieu ſaint, & qu'il ne faut rien recevoir de leurs biens.

AN. 644. *Act. p. 300.* *Hiſt. c. 19.* *n. 221* *n. 228.*

L'effet montra que ces viſions n'étoient pas vaines ; car ſaint Furſi en fut tellement éclairé & fortifié, qu'il prêcha avec grand fruit la penitence pendant dix ans. Enfin ne pouvant plus ſouffrir la foule du peuple, qui l'accabloit ; & voyant même que quelques-uns, par envie, étoient aigris contre

n. 232.

Digitized by Google

lui : il se retira dans une petite isle de la mer : d'où quelque temps aprés quittant l'Irlande, il passa dans la grand'Bretagne & chez les Saxons : & le roi Sigebert le reçut avec grand honneur.

Bed. III. c. 18. Ce prince regnoit en Estangle, c'est-à-dire sur les Anglois Orientaux. Mais sous un roi precedent, il avoit été obligé de se refugier en Gaule, & y avoit reçu le baptême. Etant roi il voulut imiter le bon ordre qu'il avoit vû dans les Gaules, & établit une école pour instruire les enfans. Il laissa son royaume à un de ses parens, & se consacra à Dieu dans un monastere qu'il avoit fait bâtir. Il y avoit demeuré long-temps, quand Penda roi des Merciens fit la guerre aux Anglois Orientaux : qui se sentant les plus foibles, prierent le roi Sigebert de venir au combat pour encourager les soldats par sa presence, & par le souvenir de son ancienne valeur. Ils le tirerent donc malgré lui de sa retraite : mais pour montrer qu'il ne renonçoit pas à sa profession, il ne voulut porter au milieu de l'armée, qu'une baguette à la main. Les payens eurent l'avantage, Sigebert & le roi son successeur furent tuez, & leur armée défaite.

Tel étoit donc Sigebert, qui reçut saint Fursi *Vita S. Furs. n. 33.* dans ses états ; & lui donna une terre où il bâtit un monastere. Aprés l'avoir gouverné quelque temps, *n. 34.* il en laissa la conduite à Foillan son frere, & se retira dans le desert avec son autre frere nommé Ultan. Il y passa une année dans la priere, soûtenuë par le travail. Mais comme on le tiroit souvent de sa solitude, par le besoin que l'on avoit de

de ſes conſeils, & qu'il voyoit le païs troublé par l'invaſion des payens ; il reſolut de paſſer en Gaule, & y fut reçu avec honneur par le roi Clovis & le patrice Erchinoald maire de ſon palais. Celui-ci lui donna la terre de Latiniac ou Lagny, ſur la Marne, à ſix lieuës de Paris : & ſaint Furſi y fonda un monaſtere, qui ſubſiſte encore. Il voulut enſuite repaſſer en Angleterre : mais il mourut en chemin ; & Erchinoald fit tranſporter ſon corps à Perrone, terre de ſon domaine, où il faiſoit bâtir une égliſe magnifique. C'eſt aujourd'hui une collegiale, qui garde encore les reliques de ſaint Furſi. L'égliſe honore ſa memoire le ſeiziéme de Janvier, & on croid qu'il mourut l'an 650. Son corps fut transferé quatre ans aprés, en une chapelle bâtie exprés dans la même égliſe : la tranſlation ſe fit par ſaint Eloi évêque de Noyon, & ſaint Aubert de Cambray.

Martyr. R. 16 Jann.

XXIX. Epiſcopat de ſaint Eloi.

Saint Acaire évêque de Noyon étant mort, on élut pour lui ſucceder ſaint Eloi ; & en même temps ſaint Oüen ſon ami, pour l'égliſe de Roüen, à la place de ſaint Romain. Les dioceſes de Noyon & de Tournay, étoient unis depuis ſaint Medard, plus de cent ans auparavant, & la Flandre avec les païs de Gand & de Courtray en dépendoient : or une grande partie de ces peuples étoient encore payens ; & ſi farouches, qu'ils ne vouloient point écouter la predication de l'évangile. C'étoit la principale raiſon, de leur donner un paſteur auſſi zelé que ſaint Eloi.

Aud. vita S. Elig. lib. II. c. 2.

Sup. l. XXXII. n. 43.

Quand il vit qu'il ne pouvoit en aucune maniere

éviter l'épiſcopat ; il voulut au moins obſerver les regles, & ne ſe laiſſa point conſacrer, qu'il n'eût paſſé quelque temps à mener la vie clericale. Saint Oüen en uſa de même : il fit un voyage au-delà de la Loire, & fut ordonné prêtre par Deodat évêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la benediction épiſcopale en même jour ; & en effet, ils furent ordonnez enſemble à Roüen, le dimanche d'avant les Rogations, la troiſiéme année du regne de Clovis ſecond : c'eſt-à-dire l'an 640. Saint Eloi étant évêque, ne relâcha rien de ſes pratiques de vertu. C'étoit la même charité : il aimoit toûjours la compagnie des pauvres ; & quittoit quelquefois ſes clercs & ſes domeſtiques, pour s'enfermer avec eux. Il avoit un lieu ſeparé, où il les faiſoit entrer à certains jours les uns aprés les autres, pour leur laver & leur raſer la tête de ſes propres mains, les revêtir & leur donner à manger. A certains jours il en avoit douze à ſa table.

V. Coint an. 640. n. 20. Mabill. to. 3. Anal. p. 324.

c. 3. 8. Son zele éclata principalement dans la converſion des infidelles. Il viſitoit avec grand ſoin les villes de ſon vaſte dioceſe, & tant de peuples, qui n'avoient point encore reçu l'évangile : les Flamans, les Antuerpiens, ou habitans d'Anvers, les Friſons, les Sueves, qui demeuroient prés de Courtray, & les autres juſques à la mer, qui ſembloient être à l'extrémité du monde. D'abord c'étoit comme des bêtes feroces, qui vouloient le mettre en pieces : mais il ne ſouhaitoit rien tant, que le martyre. Enſuite ces barbares conſiderant ſa bonté, ſa douceur, ſa vie frugale, commençoient à l'admirer, & deſi-

Digitized by Google

roient même de l'imiter. Plusieurs se convertissoient, on abattoit les temples, on détruisoit l'idolâtrie. Le saint évêque excitoit par ses discours les esprits paresseux de ces barbares, pour les porter à l'amour des choses celestes, & leur inspirer la paix & la douceur. Tous les ans il en baptisoit à pâque de grandes troupes, qu'il avoit gagnées à Dieu pendant toute l'année. On y voyoit avec une foule d'enfans, des hommes & des femmes dans la derniere vieillesse, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les sacrez fonts, & recevoir l'habit blanc de neophytes. On voyoit plusieurs pecheurs courir à la penitence par la confession de leurs pechez. Car le saint évêque prenoit un tres-grand soin de leur conversion. Il exhortoit tant les anciens, que les nouveaux Chrétiens, à frequenter les églises, à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, & faire toutes sortes de bonnes œuvres. Il persuada à plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, d'embrasser la vie monastique. c. 4

XXX. Saint Omer. *Sup. l. XXXVII. n. 35. Act. to. 2. p. 658.*

Dans le même temps saint Amand & saint Omer, travailloient aussi dans les païs-bas, à la conversion des infidelles. J'ai parlé de saint Amand. Saint Omer ou Audomar, étoit né prés de Constance; & se retira avec son pere dans le monastere de Luxeu, sous la conduite de saint Eustase. Sa reputation vint jusques au roi Dagobert; & comme les peuples de Bologne & de Teroüane étoient la plûpart retombez dans l'idolâtrie, depuis les temps de saint Fuscien, de saint Victoric & de saint Quentin, qui y avoient annoncé la foi: ils avoient besoin d'un

paſteur apoſtolique. Saint Acaire évêque de Noyon, qui avoit été moine à Luxeu, ſous le même abbé ſaint Euſtaſe, agit ſi puiſſamment auprés du roi Dagobert & des grands, que l'on tira ſaint Omer du monaſtere, & on l'ordonna évêque de Teroüane vers l'an 636. Il travailla puiſſamment à la converſion des infidelles, ruïna les temples, abolit l'idolâtrie, & fit quantité de miracles. Quelques temps aprés trois moines de Luxeu, ſes compatriotes, vinrent travailler avec lui ; ſavoir Mommolin, Ebertran & Bertin : tous trois prêtres & bien inſtruits dans les ſaintes écritures & la diſcipline de l'égliſe. Un ſeigneur tres-riche, converti par ſaint Omer, lui donna la terre de Sithiu, où ces trois ſaints prêtres fonderent un monaſtere l'an 648. onziéme de Clovis. Saint Mommolin en fut le premier abbé : puis ſaint Bertin, dont l'abbaye garde encore le nom. Saint Ebertran fut abbé du monaſtere de ſaint Quentin en Vermandois.

XXXI. Troiſiéme concile de Challon.

Coint. an. 644. n. 1. tom. 6. conc. p. 387.

Saint Eloi & ſaint Oüen étant évêques, aſſiſterent au troiſiéme concile de Challon, tenu par ordre de Clovis II. le vingt cinquiéme d'Octobre, & comme l'on croid, l'an 644. On y fit vingt canons. Le premier ordonne la conſervation de la foi de Nicée, confirmée à Calcedoine : ce qui ſemble être une précaution contre les nouveautez des Monothelites. Il eſt défendu aux ſéculiers de ſe charger du gouvernement des biens des égliſes : & à toute perſonne de s'en mettre en poſſeſſion, avant un jugement legitime. Aprés la mort d'un prêtre ou d'un abbé, l'évêque ni l'archidiacre ne prendront rien

Can. 5.

c. 6.

c. 7.

Digitized by Google

des biens de la paroiſſe, de l'hôpital ou du monaſtere. Ce canon fait croire, que la plûpart des hôpitaux étoient gouvernez par des prêtres. L'élection d'un évêque ſera faite par les comprovinciaux, le clergé & les citoyens : ſous peine de nullité. Il n'y aura ni deux évêques dans une cité, ni deux abbez dans un monaſtere. Perſonne ne recevra les ordres ſacrez pour de l'argent : ſous peine de dépoſition. Saint Eloi & ſaint Oüen étant encore laïques, avoient puiſſamment travaillé pour exterminer la ſimonie. Quelques évêques ſe pleignirent au concile, que les ſeigneurs leur diſputoient la diſpoſition des oratoires bâtis dans leurs terres, & des biens qui leur étoient attribuez : & la correction des clercs qui les deſſervoient. Surquoi il fut reglé, que ces clercs & l'emploi de ces biens, ſeroient en la puiſſance de l'évêque. c. 10. c. 4. 12. c. 16. c. 14.

Il eſt défendu, ſous peine d'excommunication, aux juges publics, d'aller par les paroiſſes de la campagne, & de contraindre les clercs ou les abbez de leur preparer des repas ou des logemens. Défenſe à tous les ſéculiers de faire des querelles, ou tirer leurs armes pour bleſſer quelqu'un dans les égliſes & leurs enceintes. Défenſe de ſouffrir aux fêtes, que des femmes chantent des chanſons deshonêtes dans l'enceinte des égliſes. Défenſe de vendre des eſclaves, pour les envoyer hors le royaume de Clovis : de peur qu'ils ne demeurent toûjours en ſervitude, ou qu'étant Chrétiens ils ne viennent au pouvoir des Juifs. Le dernier canon regarde une affaire particuliere, & dépoſe de l'épiſcopat Aga- c. 11. c. 17. c. 19. c. 9.

pius & Bobon évêques de Digne, pour les fautes qu'ils ont commises. On croid qu'ils prétendoient tous deux être évêques de ce même siege ; & que ce fut le motif, qui fit renouveller en ce concile la défense d'avoir deux évêques en même ville.

Le concile écrivit à Theodose évêque d'Arles, en ces termes : Nous nous attendions que vous viendriez au concile, sachant que vous étiez déja dans cette ville. Mais nous voyons bien, que vous avez été retenu, par ce que l'on publie de vôtre vie indécente & de vos excés contre les canons. Nous avons même vû un écrit de vôtre main, souscrit de vos comprovinciaux, portant que vous vous êtes engagé à la penitence : aprés quoi, vous savez qu'on ne peut plus garder la chaire épiscopale. C'est pourquoi nous vous declarons, que vous devez vous abstenir de vos fonctions & de l'administration des biens de vôtre église, jusques à ce que vous vous soyez presenté à un autre concile.

Le concile de Challon est souscrit par trente-neuf évêques, six députez d'absens, six abbez & un archidiacre. Les dix premiers sont des archevêques : savoir Canderic de Lion, saint Landalen ou Dodolen de Vienne, saint Oüen de Roüen, Armentarius de Sens, saint Vulfolend de Bourges, saint Donat de Besançon. Saint Vulfolend avoit succedé à saint Sulpice II. qui ne pouvant plus, à cause de son grand âge, suffire aux travaux de l'épiscopat, le demanda pour coadjuteur, & mourut quelques années aprés. L'église honore saint Sulpice le dix-septiéme de Janvier. Les autres évêques

les plus remarquables, ſont Deodat de Mâcon, Pallade d'Auxerre, Malard de Chartres, Gratus de Challon, Magnus d'Avignon, Chadoind du Mans, honorez comme ſaints dans leurs dioceſes. Betton y eſt qualifié évêque de Juliobone, qui eſt Lillebonne dans le païs de Caux : mais cet évêché eſt un de ceux qui n'ont ſubſiſté, que peu de temps. Ce concile de Challon étoit aſſemblé de toutes les provinces du royaume de Clovis : mais il n'y avoit perſonne de l'Auſtraſie, où regnoit ſon frere Sigebert.

XXXII. Saint Didier de Cahors. *to. 5. conc. p. 1341.*

On void par une lettre de ce prince, combien les rois étoient déſlors jaloux, qu'il ne ſe tinſt point de concile ſans leur permiſſion. Elle eſt adreſſée à ſaint Diſier évêque de Cahors, & conçuë à peu prés en ces termes : Nous avons appris que vous avez été appellé par l'évêque Vulfolend, pour le premier de Septembre, dans nôtre royaume : mais nous ne ſavons en quel lieu. Quelque deſir que nous ayons de conſerver les canons, nous ſommes convenus avec les ſeigneurs, qu'il ne ſe tiendra point de concile dans nôtre royaume, ſans nôtre participation. Nous ne refuſons pas de l'accorder, quand il ſera jugé neceſſaire, pour le bien de l'égliſe ou de l'état : pourvû que nous en ſoyons avertis. C'eſt pourquoi nous vous prions de ne point vous trouver à cette aſſemblée, que vous ne connoiſſiez nôtre volonté. Telle eſt la lettre du roi Sigebert.

Saint Diſier avoit paſſé ſa jeuneſſe à la cour de Clotaire II. & de Dagobert. Il y avoit fait amitié

Sup. l. XXXVII. n. 15. vita Gall. chr. to. 1. & ap. Coint. to. 1. 3.

V. Coinr. an. 629. n. 3. & to. 1. Capitul. Baluz. p. 141.

avec saint Eloi, saint Oüen, saint Faron & saint Sulpice, depuis archevêque de Bourges : qui l'ordonna évêque de Cahors, aprés Rustique son frere, tué par des citoyens impies. Nous avons les lettres que Dagobert écrivit au sujet de l'ordination de saint Disier, à saint Sulpice & aux autres de la province, où le roi marque le consentement du peuple. Elles sont de la huitiéme année de son regne, qui est l'an 629. Saint Disier enrichit son église, lui laissant par son testament dix terres en Quercy & vingt-quatre en Albigeois, outre une maison magnifique, qu'il avoit dans la ville d'Alby sa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monasteres dans ces deux provinces ; & on tient que l'église cathedrale de Cahors, est encore la même qu'il fit bâtir. Il mourut vers l'an 650. & son église l'honore le quinziéme de Novembre. Il reste plusieurs de ses lettres à des évêques & à diverses personnes. Nous avons aussi le testament de Chadoind évêque du Mans, en datte du sixiéme de Février, la cinquiéme année de Clovis, qui est l'an 642. par lequel il institue son église heritiere, laisse à diverses églises particulieres dix-sept terres, qui y sont specifiées, & dont quelques-unes avoient été données en benefice, c'est-à-dire en usufruit à quelques particuliers.

Coinr. an. 648. n. 27.

to. 1. hist. Fr. Duch. p. 875.

Ap. Coinr. an. 642. n. 1.

XXXIII. Lettre du pape à Paul de C. P.

Le pape Theodore ayant reçu les lettres synodales de Paul nouveau patriarche de C. P. & des évêques qui l'avoient ordonné, écrivit à Paul en ces termes : La lecture de vos lettres nous a fait connoître, que vôtre foi est pure & conforme à la nôtre.

to. 5. conc. p. 1777. p. 1778. B.

D'où

D'où vient donc que vous n'avez point ôté des lieux publics, l'écrit qui y étoit affiché, au grand scandale des égliſes? C'eſt l'ecthese d'Heraclius. Le pape continuë : Si vous approuvez cet écrit, pourquoi ne nous l'avez-vous pas declaré par vos lettres ſynodales? Si la foi confirmée par tant de conciles, eſt corrigée par Heraclius & par Pyrrus : c'eſt en vain que les peres l'ont examinée avec tant de ſoin, & les morts ont été fruſtrez de la beatitude qu'ils eſperoient.

Au reſte nous ſommes étonnez, que les évêques qui vous ont conſacré, ayent donné à Pyrrus le titre de tres-ſaint ; declarant qu'il avoit renoncé à l'égliſe de C. P. à cauſe du trouble & de la haine populaire. Ce qui nous faiſoit douter ſi nous ne devions point differer à recevoir vos lettres, juſques à ce que Pyrrus fût dépoſé. Car le tumulte & la haine du peuple, n'ôte pas l'épiſcopat. Tant que Pyrrus eſt vivant & n'eſt point condamné, on doit craindre un ſchiſme; & pour affermir vôtre ordination, il faut aſſembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Sericus, & à Martin diacre & apocriſiaire, que nous avons déleguez, pour tenir nôtre place & examiner canoniquement avec vous la cauſe de Pyrrus. Car ſa preſence n'eſt pas neceſſaire, puiſque l'on a ſes écrits, & que ſes excés ſont notoires. Sag. n. 14.

Premierement il a donné de grandes loüanges à Heraclius, qui a condamné la foi des peres : il a approuvé par ſa ſouſcription la lettre ſophiſtique,

AN. 645. qui contient un prétendu symbole ; c'eſt l'ecthese : il l'a fait ſouſcrire ſeparément chez lui par quelques évêques qu'il a ſurpris ; il l'a fait inſolemment afficher en public : & n'a tenu compte de l'admonition de nôtre predeceſſeur, pour reparer ce ſcandale. Tout cela étant examiné dans vôtre concile, vous devez le dépoüiller du ſacerdoce : non ſeulement pour la conſervation de la foi, mais pour la ſûreté de vôtre ordination. Que ſi les partiſans de Pyrrus apportent du retardement à cette affaire, & veulent exciter un ſchiſme : on peut rendre vains leurs artifices, en obtenant un ordre de l'empereur, pour envoyer Pyrrus à Rome, comme nous l'en avons déja prié, afin qu'il y ſoit jugé par nôtre concile. On void par cette lettre, que Pyrrus n'avoit encore été condamné par aucun jugement canonique. Le diacre Martin apocriſiaire à C. P. eſt celui qui fut depuis pape.

V. Combef. hiſt. Monoth. 6. 13.

epiſt. 2. p. 1781.

Le pape Theodore écrivit en ſubſtance les mêmes choſes aux évêques, qui avoient ordonné Paul ; & envoya à C. P. un decret pour être propoſé publiquement : par lequel il rejette tout ce que Pyrrus a avancé de nouveau contre la foi, & anathematiſe l'écrit affiché publiquement, c'eſt-à-dire l'ecthese, qu'il affecte, ce ſemble, de ne point nommer.

p. 1780.

XXXIV. Plaintes contre Paul de C. P.

Le patriarche Paul ne profita point des avis du pape, à qui il en vint des plaintes de divers lieux. Sergius metropolitain de l'iſle de Chipre, lui preſenta une requête pendant la premiere indiction, c'eſt-à-dire l'an 643. par laquelle il reconnoît l'autorité du ſaint ſiege, fondée ſur le pouvoir donné

Conc. Lat. ſecr. 2. p. 121. E.

à saint Pierre, & declare son attachement à la foi de saint Leon. Il anathematise l'ecthese, & se plaint de ce qu'elle est toûjours affichée publiquement à C. P. Jusques ici, ajoûte-t-il, nous avons usé de ménagement & gardé le silence, esperant qu'ils reviendroient à la saine doctrine. Mais nous voulons de tout nôtre pouvoir, suivre les traces d'Arcade nôtre saint oncle, en nous conformant à la doctrine orthodoxe de vôtre sainteté. Ce sont les sentimens de toute nôtre province. AN. 645. *Sup. l. XXXVII, n. 40.*

Estiene évêque de Dore, & premier suffragant de Jerusalem, qui avoit été envoyé à Rome par saint Sophrone, porta aussi ses plaintes au pape Theodore, du desordre que causoit en Palestine le parti de Paul de C. P. Car, disoit-il, Sergius évêque de Joppé, aprés la retraite des Perses, s'est emparé du vicariat du siege de Jerusalem, sans aucune forme ecclesiastique, mais seulement par la puissance séculiere; & il a ordonné contre les canons, quelques évêques de la dépendance de Jerusalem. Ceux-ci connoissant bien l'invalidité de leur ordination, se sont attachez à Paul de C. P. & ont approuvé par écrit, la nouvelle doctrine qu'il soutient; afin d'être maintenus par son credit. Sur cette remontrance d'Estiene de Dore, le pape le fit lui-même son vicaire en Palestine, & lui en donna ses lettres, portant pouvoir de regler les affaires ecclesiastiques, & de déposer les évêques que Sergius de Joppé avoit irrégulierement ordonnez, s'ils ne se corrigeoient. Estiene executa sa commission; & ne reçut que ceux qui renonceront par écrit à l'er- *Sup. n. 2.* *Conc. Lat. p. 109. B.* *Mansi epist. 5. to. 6. conc. p. 21. C.*

AN. 645. reur. Il eſt vrai que des gens mal-intentionnez lui
epiſt. 9. p. 35. b. cacherent le pouvoir que le pape lui donnoit, de faire élire des évêques à la place de ceux qu'il avoit dépoſez : ainſi pluſieurs égliſes demeurerent vacantes. Les évêques d'Afrique ſe pleignirent auſſi au pape Theodore, & ſe declarerent contre les Monothelites : à l'occaſion, comme l'on croid, de la diſpute de Pyrrus avec ſaint Maxime ; mais avant que de la rapporter, il faut dire qui étoit ce ſaint.

XXXV. Commencemens de ſaint Maxime. Saint Maxime nâquit à C. P. d'une ancienne nobleſſe, & ſes parens avoient peu de perſonnes au deſſus d'eux. Ils le firent baptiſer dés l'enfance, &
Vita to. 1. op. n. 23. l'éleverent ſi bien, qu'il devint un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle, couvrant ſa capacité d'une ſinguliere modeſtie. L'empereur Heraclius l'engagea malgré lui à ſon ſervice, & le fit le premier de ſes ſecretaires. Mais l'amour de la retraite, & peut-être auſſi les commencemens de la nouvelle hereſie, l'obligerent à quitter la cour ; & à ſe renfermer dans le monaſtere de Chryſopolis, prés de Calcedoine : où aprés avoir pratiqué exactement les
epiſt. ad Jo. pr. to 2. p. 68 obſervances regulieres, il en fut élû abbé. La crainte des barbares, qui tenoient l'Orient en des allarmes continuelles, ſoit des Perſes, ſoit des Arabes, le fit paſſer en Occident, & il s'arrêta en Afrique.
Ad Hegum Sicil. to. 2. p. 68. Il connoiſſoit depuis long-temps Pyrrus, qui étant encore abbé, lui envoya un fort long écrit ; où il
Ibid. p. 343. traittoit la queſtion d'une ou de deux operations, par maniere d'examen, ſans rien décider. Saint Maxime lui répondit, par une lettre, où il lui

donne de grandes loüanges, & à Sergius, qui tenoit encore le siege de C. P. mais il s'excuse de décider ce qu'il entendoit par le terme d'operation, & en combien de sens on le pouvoit employer. AN. 645.

XXXVI. Conference avec Pyrrus. *Ibid. p. 359.*

Saint Maxime se trouvant donc en Afrique avec Pyrrus, le patrice Gregoire gouverneur de la province, les engagea à une conference, qui se tint en sa presence & des évêques qui s'y trouverent, devant plusieurs personnes considerables, au mois de Juillet de la troisiéme indiction: c'est-à-dire, l'an 645. Pyrrus commença, & parla ainsi: Quel mal vous avons-nous fait, seigneur abbé Maxime, mon prédecesseur & moi, pour nous décrier par tout, en nous rendant suspects d'heresie; & qui vous a plus honoré & plus respecté que moi, sans connoître vôtre visage? Saint Maxime répondit: Puisque Dieu nous entend, j'avouë pour me servir de vos paroles, que personne ne m'a plus honoré ni plus respecté que vous. Mais voyant maintenant, que vous avez rejetté la foi Chrétienne, il m'a paru terrible de preferer vos bonnes graces à la verité. Et en quoi, dit Pyrrus, avons-nous rejetté la foi Chrétienne? C'est, dit saint Maxime, que vous croyez une seule volonté de la divinité de Jesus-Christ & de son humanité; & non contens de la croire, vous l'avez proposée publiquement par une nouvelle exposition, au préjudice de toute l'église. Il entend l'ecthese d'Heraclius. Pyrrus reprit: Quoi donc, en croyant une volonté, trouvez-vous que l'on ébranle quelque article de foi? Sans doute, dit saint Maxime. Car y a-t-il une plus grande im-

AN. 645. pieté, que de dire : C'eſt par une ſeule & même volonté, que le même, avant l'incarnation, a tout fait de rien, le conſerve & le gouverne : & qu'aprés l'incarnation il a deſiré de boire & de manger, de paſſer d'un lieu à un autre, & de faire toutes les autres actions innocentes, qui prouvoient la realité de ſon incarnation.

Pyrrus demanda : Jeſus-Chriſt eſt-il un, ou non? Un ſans doute, répondit ſaint Maxime. Si donc il eſt un, ajoûta Pyrrus, il vouloit comme une ſeule perſonne, & par conſequent il n'avoit qu'une volonté. Saint Maxime répondit : Quand on avance une propoſition, ſans en diſtinguer les ſens, on ne fait que confondre & embroüiller la queſtion : ce qui eſt indigne d'un homme inſtruit. Dites-moi donc : Jeſus-Chriſt, qui eſt un, eſt-il ſeulement Dieu ou ſeulement homme : ou Dieu & homme tout enſemble? Aſſûrément, dit Pyrrus, il eſt Dieu & homme. Saint Maxime ajoûta : Etant donc par nature Dieu & homme, vouloit-il comme Dieu & comme homme, ou ſeulement comme Chriſt? S'il vouloit comme Dieu & comme homme, il eſt clair qu'il vouloit en deux manieres, & non pas en une ſeule, quoiqu'il ne fût qu'un. Car ſi Jeſus-Chriſt n'eſt autre choſe, que les natures dont il eſt compoſé : il eſt évident qu'il vouloit & qu'il operoit conformément à ſes natures : puiſqu'aucune n'étoit ſans volonté ou ſans operation. Or ſi Jeſus-Chriſt vouloit & operoit conformément à ſes natures ; comme elles ſont deux, il faut abſolument qu'il ait auſſi deux volontez naturelles, & autant

d'operations eſſentielles. Car comme le nombre de ſes natures, bien entendu, ne le diviſe point: ainſi le nombre des volontez & des operations, qui conviennent eſſentiellement à ſes natures, n'induit point de diviſion : mais fait voir ſeulement qu'elles ſubſiſtent en leur entier, même étant unies. AN. 645.

Pyrrus dit : Il eſt impoſſible, qu'il n'y ait autant de perſonnes qui veulent, que de volontez. Saint Maxime dit : Vous avez mis cette abſurdité dans vos écrits, & l'avez fait dire à Heraclius. Mais ſi l'on accorde, qu'il y a autant de perſonnes qui veulent, que de volontez, reciproquement il y aura autant de volontez que de perſonnes. Ainſi, ſelon vous, il n'y aura en Dieu qu'une perſonne, ſuivant Sabellius, puis qu'il n'y a qu'une volonté : ou bien puis qu'il y a trois perſonnes il y aura trois volontez ; & par conſequent trois natures, ſuivant Arius: puiſque ſelon les regles des peres, la difference des volontez emporte auſſi la difference des natures. Pyrrus ajoûta : Il eſt impoſſible que deux volontez ſubſiſtent enſemble en une même perſonne, ſans contrarieté. Saint Maxime répondit : Elles peuvent donc y être avec contrarieté : & nous ſommes d'accord ſur le nombre des volontez. Il reſte à chercher quelle eſt la cauſe du combat. Diriez-vous que c'eſt la volonté, ou le peché ? Mais nous ne connoiſſons point d'autre auteur de la volonté naturelle, que Dieu : il ſera donc, ſelon vous, l'auteur de ce combat. Si vous dites que c'eſt le peché : Jeſus-Chriſt n'en a point fait. Il n'a donc eu

Pyrrh.

1. Pet. II. 22.

AN. 645. aucune contrarieté en ſes volontez naturelles. Car ôtant la cauſe on ôte l'effet.

Pyrrus dit: Puiſque la volonté appartient à la nature, & que les peres les plus celebres ont dit, que les ſaints n'ont point d'autre volonté que Dieu, ils n'auront donc point auſſi d'autre nature. J'ai déja dit, reprit ſaint Maxime, que quand on cherche la verité, il faut diſtinguer les ſignifications des mots, pour éviter les équivoques. Je vous demande à mon tour: Quand les peres ont dit que les ſaints avoient la même volonté que Dieu, avoient-ils en vûë la volonté ſubſtantielle & toute-puiſſante de Dieu, ou l'objet de ſa volonté? Car il y a grande difference: l'une eſt au dedans, l'autre au dehors. S'ils ont eu égard à la volonté ſubſtantielle, ils auront fait les ſaints de même nature que Dieu, & createurs comme lui; & ſe ſeront contredits eux-mêmes: puiſqu'ils ont dit, que les choſes de diverſe nature ne peuvent avoir une volonté commune. Mais s'ils ont parlé de l'objet de la volonté, ils l'ont nommé volonté improprement, comme on donne à l'effet le nom de ſa cauſe.

XXXVII. Si l'on peut dire une volonté compoſée.

Aprés quelques autres objections, Pyrrus convint que Jeſus-Chriſt avoit des volontez naturelles; puis il ajoûta: Comme nous diſons, qu'il y a un compoſé des deux natures: on peut dire auſſi, qu'il y a un compoſé des deux volontez naturelles. Afin que ceux qui diſent deux volontez, à cauſe de la difference des natures; & ceux qui diſent une volonté, à cauſe de l'union parfaite, ne ſoient plus diviſez pour de ſimples paroles. Car, comme dit

p. 164.

ſaint

saint Gregoire le theologien, la verité n'est pas dans les mots, mais dans les choses. Saint Maxime répondit : Voyez comme vous vous trompez tous, pour ne savoir pas, que les compositions se font de ce qui subsiste par soi-même, & non dans un autre sujet : ce qui est une opinion communément reçuë de tous, non seulement des philosophes payens, mais des docteurs ecclesiastiques. Que si vous admettez une composition de volontez, vous serez aussi forcez d'admettre une composition de toutes les proprietez naturelles, si vous voulez parler consequemment : c'est-à-dire du créé & de l'incréé, du fini & de l'infini, du mortel & de l'immortel ; & vous tomberez dans de grandes absurditez. Mais comment nommera-t-on volonté le composé de deux volontez. Car le composé ne peut pas avoir le même nom que ses parties. Ou tout de même on nommera nature le composé des natures, suivant les anciens heretiques. De plus, vous separerez Jesus-Christ de la volonté de son pere, en marquant par cette volonté composée, une nature composée & singuliere. AN. 645.

Pyrrus dit ensuite : Quoi donc, les mouvemens de la chair ne dépendoient ils pas du Verbe qui lui étoit uni ? Saint Maxime répondit : Vous divisez Jesus-Christ en parlant ainsi. Car il gouvernoit aussi Moïse & David, & tous ceux qui ont reçu l'operation divine, en renonçant aux proprietez humaines & charnelles. Mais pour nous, suivant les peres, nous disons que Dieu s'étant fait homme, vouloit non seulement par sa divinité, mais encore p. 161.

AN. 645. par ſon humanité ; ce qui étoit convenable à l'une & à l'autre nature. Car comme il eſt naturel à la creature de chercher ſa conſervation, le Verbe ayant pris l'humanité, a pris auſſi la puiſſance de la conſerver, & l'a fait voir par les operations : tantôt par les appetits naturels & innocens, qui faiſoient croire aux infidelles, qu'il n'étoit pas Dieu : tantôt par l'averſion, comme dans le temps de ſa paſſion. L'égliſe n'a donc rien fait d'étrange, en reconnoiſſant en lui avec la nature humaine, les proprietez qui en ſont inſeparables.

p. 166. Pyrrus reprit : Si la crainte nous eſt naturelle, & ſi elle eſt blâmable : donc, ſelon vous, ce qui eſt blâmable nous eſt naturel, & par conſequent le peché. Vous vous trompez encore par un équivoque, dit ſaint Maxime. Car il y a une crainte naturelle & une qui ne l'eſt pas. La naturelle n'eſt qu'un reſſerrement pour la conſervation de l'être, l'autre eſt un reſſerrement ſans raiſon. Nôtre Seigneur n'a point admis cette derniere eſpece de crainte, qui trahit la raiſon : mais il a reçu volontairement la premiere, comme un effet de la faculté, qui eſt en la nature pour la conſervation de ſon être. Car en lui les appetits naturels ne prevenoient pas la volonté, comme en nous : il avoit faim & ſoif veritablement, mais d'une maniere plus excellente que nous ; car c'étoit volontairement. Ainſi il craignoit veritablement, mais non pas comme nous. Et en general, tout ce qui étoit naturel en Jeſus-Chriſt avoit une maniere ſurnaturelle jointe à ſon eſſence : afin que l'eſſence prouvât la nature, & que la maniere prouvât le myſtere.

Digitized by Google

Donc, reprit Pyrrus, laissons ces subtilitez que le commun n'entend point; & disons qu'il est Dieu parfait, & tout ensemble homme parfait, sans nous embarrasser de tout le reste. S'il est ainsi, dit saint Maxime, il faut anathematiser les conciles & les peres, qui nous ont ordonné de confesser non seulement les natures, mais les proprietez de chacune: comme d'être visible & invisible, mortel & immortel, créé & incréé. Ils nous ont enseigné de même, qu'il y a deux volontez, & qu'elles sont differentes, l'une divine & l'autre humaine. Contentons-nous, dit Pyrrus, de ce qu'ont dit les conciles; & ne parlons ni d'une ni de deux volontez. Saint Maxime répondit entre autres choses: Les conciles ont condamné Apollinaire & Arius, à cause du terme d'une volonté: dont chacun se servoit pour établir son heresie. Apollinaire, pour montrer que la chair étoit consubstantielle au Verbe: Arius, pour montrer que le fils étoit d'une autre substance que le pere. Comment donc pouvons-nous être catholiques, si nous ne confessons le contraire de ce qu'ont dit les heretiques?

AN. 645. XXXVIII. Ne dire ni une ni deux volontez.

p. 161.

Ensuite pour montrer que Jesus-Christ a une volonté humaine, qui lui est naturelle: saint Maxime fit voir, que la difference essentielle de l'ame raisonnable, est le libre arbitre, qui enferme necessairement la volonté: & par consequent, que le Verbe, lorsqu'il s'est fait chair animée d'une ame raisonnable, s'est necessairement fait capable de vouloir en tant qu'homme. Pyrrus fut obligé d'en convenir. Mais, ajoûta-t-il, les Byzantins ne pouvant recon-

p. 162.

AN. 645. noître des volontez naturelles, ont dit que les peres avoient attribué à Jesus-Christ la volonté humaine par appropriation. Saint Maxime l'ayant fait expliquer sur cette appropriation, lui fit avoüer, qu'ils ne la mettoient que dans l'affection ; comme les amis s'approprient les biens & les maux les uns des autres, sans les sentir effectivement en eux-
p. 169. mêmes. Ensuite il lui prouva facilement, que la volonté est naturelle à l'homme, puisqu'il n'apprend point à vouloir, & qu'il est libre, comme étant créé à l'image de Dieu ; d'où il conclut ainsi : Puisque la volonté est naturelle à l'homme, si Jesus-Christ ne s'est approprié la volonté humaine, que par simple affection, il s'ensuit necessairement, qu'il n'a pris les autres proprietez de la nature humaine, que de la même maniere ; & par consequent, que tout le mystere de l'Incarnation est imaginaire. De plus, la sentence de Sergius condamne ceux qui disent deux volontez, en quelque maniere que ce soit : or ils en admettent deux par cette appropriation. De plus, ils soûtiennent qu'en mettant deux volontez, on met deux personnes : or ils mettent deux volontez, quoique faussement par cette appropriation ; donc ils mettent aussi deux personnes.

Pyrrus dit ensuite : Ce n'est pas à mauvaise intention, qu'ils ont ainsi parlé, mais pour montrer l'union parfaite. Saint Maxime répondit : Les Severiens diront aussi, que ce n'est pas à mauvaise intention, qu'ils soûtiennent une seule nature, mais pour montrer l'union parfaite, & vous combat-

tront avec vos propres armes. Aprés quelques autres discours, il pressa Pyrrus par ce raisonnement. En soûtenant qu'il n'y a qu'une volonté, il faut qu'ils la reconnoissent ou divine, ou angelique, ou humaine : & par consequent, qu'ils reconnoissent Jesus-Christ ou Dieu seulement, ou d'une nature angelique, ou purement homme. Pour se tirer de cet embarras, dit Pyrrus, ils disent que la volonté n'est pas naturelle, mais seulement que la nature en est capable. Ils ne gagnent rien à ce détour, dit saint Maximin. Car la volonté sera donc une habitude qui peut s'acquerir : Jesus-Christ l'aura donc acquise en l'apprenant & y profitant, & ils retombent dans l'erreur de Nestorius. Puis pour montrer que la volonté est le fonds de la nature, il ajoûta : Je leur demanderois volontiers, si le pere éternel veut en tant que pere, ou en tant que Dieu. Si c'est en tant que pere, sa volonté est autre que celle de son fils : que s'il veut en tant que Dieu, la volonté appartient donc à la nature.

AN. 645. p. 173. p. 174.

Aprés quelques objections tirées des peres, & resoluës par saint Maxime, Pyrrus lui dit : Peut-on prouver cette doctrine par l'ancien & le nouveau testament ? Sans doute, reprit saint Maxime. Car les peres n'ont pas parlé d'eux-mêmes, mais par la grace du Saint-Esprit, dont ils étoient remplis. Puis il apporta ces passages de l'évangile : Le lendemain Jesus voulut aller en Galilée. Je veux que ceux-ci soient où je suis. Il dit : J'ai soif : on lui donna du vin mêlé de fiel, & en ayant goûté il ne voulut pas en boire. Jesus marchoit en Galilée ; car il

p. 177. *Joan.* IV. 43. *Joan.* XVII. 24. *Matth.* XXVII. 33.

AN. 645. ne vouloit pas marcher en Judée. Et quelques autres passages semblables, qui prouvent la volonté humaine : puisque ce que Jesus-Christ vouloit en ces occasions, comme de boire, de marcher, d'être en un lieu plûtôt qu'en un autre, ne convient qu'à la nature humaine. Il apporta ensuite ce passage de saint Paul : Il s'est rendu obéissant jusques à la mort. Or l'obéissance appartient à la volonté. Et celui de David, appliqué par saint Paul à Jesus-Christ : Je suis écrit à la tête du livre pour faire vôtre volonté : Je le veux, mon Dieu. Pour la volonté divine. Jerusalem, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses poussins? Comme le pere ressuscite les morts, ainsi le fils donne la vie à qui il veut. Et il insista sur le *comme :* qui marque la même nature & la même volonté du pere & du fils.

Jo. VII. 1.

p. 179.

Philip. II. 8.

Ps. XXXIX. 8. 9

Heb. X. 6.

Matth. XXIII. 37.

Luc. XIII. 34.

Jo. V. 21.

XXXIX. Défenſe de Menas, d'Honorius & de S. Sophrone. *p.* 181.

Pyrrus avoüa que rien n'étoit plus clair, pour montrer que les volontez en Jesus-Christ sont naturelles. Comment donc, ajoûta-t-il, le pape Vigile reçut-il l'écrit qui lui fut presenté par Menas évêque de C. P. contenant une volonté ; & cela dans la sale secrete de l'empereur, & en presence du senat? Saint Maxime répondit : Je m'étonne comment vous osez dire des fausſetez, vous qui êtes des patriarches. Vôtre predecesseur écrivant à Honorius, a dit, que ce libelle fut adressé à l'empereur, mais non pas presenté ni publié ; & vous dans vôtre lettre au pape Jean, vous avez dit, qu'il fut presenté & publié, étant lû par le quêteur Constantin. A qui croirons-nous donc ? à vous, ou à

vôtre predeceſſeur? Car vous ne pouvez avoir dit vrai tous deux. Mon predeceſſeur l'a-t-il écrit, dit Pyrrus? Il l'a écrit dit, Maxime. AN. 645.

Pyrrus reprit : Soit pour Vigile; qu'avez vous à dire d'Honorius, qui en écrivant à mon predeceſſeur, a enſeigné clairement une volonté en Jeſus-Chriſt? Saint Maxime répondit : A qui faut-il plûtôt croire, touchant l'explication de cette lettre, à celui qui l'a compoſée ſous le nom d'Honorius; à lui, dis-je, qui vit encore & qui éclaire tout l'Occident par ſa ſaine doctrine : ou à ceux qui parlent, comme il leur plaît, à C. P? Pyrrus dit : Il en faut croire celui qui a compoſé la lettre. Saint Maxime reprit : Le même donc a écrit ainſi à l'empereur Conſtantin d'heureuſe memoire, au nom du pape Jean : Nous avons dit, qu'il y a une volonté en Jeſus-Chriſt, non de ſa divinité & de ſon humanité ſeule. Car Sergius ayant écrit ; que quelques-uns admettent en Jeſus-Chriſt deux volontez contraires, nous avons répondu : que Jeſus-Chriſt n'a point eu deux volontez contraires de la chair & de l'eſprit, comme nous les avons depuis le peché : mais une ſeule volonté, qui caracteriſoit ſon humanité. Et ce qui le prouve clairement, c'eſt qu'il parle de membres & de chair, ce qui ne convient point à la divinité. Puis prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi en parlant de l'humanité de Jeſus-Chriſt, nous n'avons point fait mention de la divinité : nous dirons premierement, que nous avons fait réponſe ſuivant la queſtion : enſuite, que nous avons ſuivi la coûtume de l'é-

8 ſup. n. 25.

p. 182.

Digitized by Google

AN. 645. criture, qui parle tantôt de ſa divinité, & tantôt de ſon humanité. C'eſt ainſi que ſaint Maxime excuſe le pape Honorius. Le ſecretaire de ce pape & de Jean IV. dont ſaint Maxime parle ici, étoit un abbé nommé Jean.

Pyrrus ſembla ſe contenter de cette réponſe, en diſant : Mon predeceſſeur a pris cela trop ſimplement, en s'attachant aux paroles. A quoi ſaint Maxime répondit : Je vous dis la verité, rien ne m'a tant aliené de vôtre predeceſſeur, que ſes variations. Tantôt il approuvoit, que l'on nommât divine cette unique volonté, & faiſoit ainſi le Verbe incarné Dieu ſeulement. Tantôt il diſoit, que c'étoit une volonté conſultative ; & ſuppoſoit un pur homme, qui déliberoit comme nous, & ne differoit en rien de vous & de moi. Tantôt il diſoit, que cette volonté étoit hypoſtatique : ainſi ſuivant la difference des hypoſtaſes, il introduiſoit differentes volontez entre les perſonnes conſubſtantielles. Tantôt approuvant que l'on nommât cette volonté proteſtative, il introduiſoit une union habituelle. Car la puiſſance, l'autorité, la liberté, viennent du choix, & non pas de la nature. Quelquefois ſe joignant à ceux qui diſoient, que cette volonté eſt non ſeulement libre, mais arbitraire, il faiſoit de Jeſus-Chriſt un pur homme, & même un homme changeant & pecheur : puiſque le libre-arbitre fait juger des contraires, chercher ce que l'on ignore, & déliberer ſur ce qui eſt incer-
p. 183. tain. D'autres fois, trouvant bon que l'on nommât cette volonté œconomique : il donnoit lieu de dire

dire qu'avant l'œconomie ; c'eſt-à-dire l'Incarnation, le Verbe n'avoit point de volonté ; & d'autres abſurditez ſemblables. AN. 649.

Pyrrus voulut enſuite rejetter la faute de cette diviſion ſur ſaint Sophrone de Jeruſalem, comme ayant remué à contre-temps la queſtion des deux operations : à quoi ſaint Maxime répondit ainſi : Je ne comprends pas quelle excuſe vous pouvez apporter, d'accuſer ſi aigrement un innocent. Car dites-moi, par la verité même, quand Sergius écrivit à Theodore de Pharan, & lui envoya l'écrit prétendu de Menas, par le moyen de Sergius Macaronas évêque d'Arſinoé : lui demandant ſon avis, touchant la doctrine d'une operation & d'une volonté contenuë en ce libelle, & en reçut une réponſe, qui l'approuvoit ; où étoit alors Sophrone ? Et quand il écrivit de Theodoſiopole à Paul le borgne Severien, lui envoyant l'écrit de Menas & l'approbation de Theodore de Pharan ? Ou quand il écrivit à George Arſan Pauliniſte, de lui envoyer des paſſages touchant l'unique operation : ajoûtant dans ſa lettre, qu'il s'en ſerviroit pour réünir l'égliſe avec eux ? Ou quand il écrivit à Cyrus de Phaſis, qui l'avoit conſulté ſur la queſtion d'une ou deux operations, & lui envoya l'écrit de Menas ? Et quand Sergius ayant commencé à publier ſon erreur, & à pervertir la plus grande partie de l'égliſe : le bien-heureux Sophrone l'avertit avec l'humilité convenable à ſa profeſſion, ſe jettant à ſes pieds, & le conjurant par la paſſion de Jeſus-Chriſt, de ne pas renouveller un diſcours des he-

ſup. l. XXXVII *n.* 40.

p. 124.

AN. 645. retiques, que les peres avoient eu tant de raison d'étouffer : Sophrone étoit-il l'auteur du scandale ?

XL. Preuves des deux operations.

Pyrrus reconnut que la question des volontez étoit suffisamment éclaircie ; & qu'ensuite il étoit inutile d'examiner celle des operations. Mais saint Maxime lui representa, que la charité demandoit d'examiner quelques passages, qui pouvoient tromper les simples. Il commença par les écrits de Pyrrus lui-même, & montra, qu'il ne devoit pas dire *p. 187.* que Jesus-Christ, consideré comme un tout, n'a qu'une operation. Pour rendre cette verité sensible, il employa la comparaison d'un couteau rougi au feu, qui coupe & brûle tout ensemble : ainsi ce *p. 189.* sont dans un même sujet deux operations distinctes, quoiqu'inseparables. Il expliqua ensuite un *to. 4. in Joan.* passage de saint Cyrille, où il dit que Jesus-Christ montroit une seule operation par ses deux natures. Car il fit voir que saint Cyrille ne parle que des operations divines, comme les miracles, auxquels la nature humaine concouroit : puisqu'il parloit, ou *p. 191.* touchoit les malades, ou faisoit quelque mouvement du corps. Enfin saint Maxime vient au fameux passage de saint Denis, touchant l'operation nouvelle & theandrique. Il ne conteste point l'autorité de cet écrivain ; & il en étoit si bien persuadé, qu'il a fait un commentaire sur tous ses ouvrages. Mais il montre que le mot de nouvelle signifie seulement, que la maniere en laquelle Jesus-Christ operoit étoit extraordinaire, & au dessus du cours de la nature : & que le mot de theandrique enfer-

Digitized by Google

mant les deux natures, enferme auſſi les deux operations réünies en Jeſus-Chriſt. Autrement, dit-il, ſi cette operation eſt unique, Jeſus-Chriſt, comme Dieu, aura une operation differente de celle du pere, qui n'eſt pas theandrique ; & par conſequent il ſera d'une autre nature. AN. 645.

Enfin Pyrrus ſe rendit, & parla ainſi : En verité il paroît abſurde, de n'admettre en Jeſus-Chriſt, qu'une operation : mais je demande grace, & pour moi & pour ceux qui m'ont précedé. On peut, dit ſaint Maxime, condamner l'erreur ſans parler des perſonnes. Mais par ce moyen, dit Pyrrus, on condamnera Sergius & mon concile? J'admire, dit ſaint Maxime, comment vous appellez concile une aſſemblée faite contre toutes les regles. Car la lettre circulaire n'a point été écrite du conſentement des patriarches : ni le jour, ni le lieu n'ont été marquez. Il n'y a eu ni promoteur, ni accuſateur. Les évêques qui compoſoient cette aſſemblée, n'avoient point de pouvoirs de leurs metropolitains, ni les metropolitains de leurs patriarches ; & n'avoient envoyé ni lettres, ni députez. On void ici les formalitez neceſſaires pour un concile legitime. Pyrrus dit : S'il n'y a point d'autre moyen, je ſuis prêt à vous donner là-deſſus toute ſatisfaction. Car rien ne m'eſt plus cher, que mon ſalut. Je vous demande ſeulement une grace ; premierement, que j'aille adorer les ſaints apôtres, enſuite que je voye le viſage du tres-ſaint pape, & que je lui preſente le libelle de ma retractation. Saint Maxime & le patrice Gregoire lui accorderent ce qu'il deſiroit.

p. 194.

Sup. n. 22.

p. 198.

AN. 646. Ainsi la conference fut heureusement terminée.

Anast. in Theod. Theoph. an. 20. Her. p. 275. D.

Pyrrus tint parole, & passa d'Afrique à Rome, où il alla faire ses prieres aux églises des apôtres; & presenta au pape Theodore, en presence du clergé & du peuple, un libelle souscrit de sa main : où il condamnoit tout ce que lui ou ses predecesseurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Aprés quoi, le pape lui fit faire largesse au peuple, & lui fit mettre un siege prés de l'autel, l'honorant comme patriarche de C. P. Car il n'avoit point été dépose. legitimement. Il lui fournit aussi tout ce qui étoit. necessaire pour son entretien, aux dépens de l'église Romaine.

Acta Mart. P. to. 6. conc. p. 72. B.

XLI. Conciles d'Afrique.

Conc. Later. sect. 2. p. 128.

La retractation de Pyrrus donna occasion à plusieurs conciles, qui furent tenus en Afrique l'an 646. indiction quatriéme. Les trois primats Colomb de Numidie, Estiene de Byzacene & Reparat de Mauritanie, écrivirent en commun une lettre synodale au pape Theodore, au nom de tous les évêques de leur province : où, aprés avoir reconnu l'autorité du saint siege, ils se plaignent de la nouveauté qui a paru à C. P. c'est-à-dire la publication de l'ecthese. Nous pensions, ajoûtent-ils, que vous l'aviez abolie : mais nous avons connu qu'on la soûtenoit opiniâtrement, en lisant le libelle que nôtre frere Pyrrus vous a presenté. C'est pourquoi nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le siege de C. P. le priant instamment de rejetter cette nouveauté. Et parce que quelques malicieux ont voulu rendre suspecte à C. P. nôtre province d'Afrique; nous vous envoyons nôtre lettre à Paul, &

Digitized by Google

nous vous prions de l'envoyer par vos legats : afin que nous puissions voir s'il reviendra à la foi orthodoxe. Que s'il use de dissimulation, vous prendrez les moyens de le retrancher du corps de l'église. Au reste, nous sommes obligez de vous représenter, qu'aprés avoir assemblé nos conciles en chaque province, nous voulions vous envoyer une pleine députation d'évêques : mais il est arrivé des accidens qui nous en ont empêché ; & nous avons été contraints de vous envoyer cette lettre generale, vous priant d'excuser ce que nous faisons par necessité. Ces accidens, dont parlent les évêques d'Afrique, sont apparemment les mouvemens causez par le patrice Gregoire gouverneur de la province : qui se revolta cette même année 646. cinquiéme de l'empereur Constant. AN. 646. *Theoph. p. 285.*

Nous n'avons point la lettre de ces conciles à Paul de C. P. mais nous avons celle du concile de Byzacene à l'empereur, par laquelle il est prié d'ôter le scandale de la nouvelle erreur, & de contraindre Paul de C. P. à se conformer à la foi de toute l'église. Cette lettre est souscrite par le primat Estiene, & quarante-deux autres évêques. *to. 6. conc. p. 133.*

Les évêques de la province proconsulaire, où étoit Carthage, écrivirent aussi à Paul de C. P. une lettre, où aprés avoir condamné l'ecthese, ils font une profession de foi, abregée sur la Trinité & l'Incarnation, qu'ils concluent ainsi : Nous reconnoissons en Jesus-Christ la nature humaine, la volonté & l'operation tres-pleine : c'est-à-dire, qu'il y a en lui deux natures & deux volontez naturelles, *to. 6. p. 1377.*

AN. 646. comme l'égliſe catholique l'enſeigne, & l'a toûjours enſeigné. Ils ajoûtent pluſieurs paſſages des peres, pour prouver cette doctrine : c'eſt-à-dire, de ſaint Ambroiſe & de ſaint Auguſtin. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſoixante & huit évêques, entre leſquels on ne void point l'évêque de Carthage; ce qui fait croire que le ſiege étoit vacant, par la mort ou la dépoſition de Fortunius, qui avoit embraſſé le parti des Monothelites. Du moins il eſt certain, qu'il alla à C. P. du temps de Paul, & qu'il celebra la meſſe dans la grande égliſe, comme étant dans ſa communion. Il eſt certain encore, que Victor fut ordonné archevêque de Carthage, le dix-ſeptiéme des calendes d'Aouſt, indiction quatriéme ; c'eſt-à-dire cette même année 646. le ſeiziéme de Juillet. Il en donna auſſi-tôt avis au pape Theodore, par ſa lettre ſynodique, dont il chargea l'évêque Melloſus de Giſipe, le diacre Redemptus, & le notaire Creſciturus : priant le pape de les renvoyer avant l'hiver. Par cette lettre, il ſe declare comme les autres contre les Monothelites : & prie le pape de remedier à ces maux, proteſtant d'être toûjours uni à lui. Puis il ajoûte : Nous aurions pû écrire la même choſe à nôtre frere Paul de C. P. ſi nous ne ſavions, que des gens mal-intentionnez ont calomnié nôtre province d'Afrique. Il veut parler ſans doute de la revolte du patrice Gregoire. Il ajoûte : Nous vous prions d'envoyer à Paul, par vos legats, ce que les évêques de nôtre province lui ont écrit. Par où l'on void que cette lettre de Victor ſuivit de prés la précedente.

Conc. 6. act. 14. p. 984. d. no. 7.

no. 6. p. 152.

Digitized by Google

AN. 646.

XLII. Musulmans en Afrique.

Abulfar.

Elmac. lib. 1. c. 3. p. 25. c. 4. p. 31.

Les Musulmans profitant de la division où étoit l'Afrique, par la revolte du patrice Gregoire, y entrerent l'année suivante 647. vingt-septiéme de l'Hegire. Leur calife étoit alors Othman : car Omar avoit été tué à la fin de l'an 23. de l'Hegire 644. de Jesus-Christ. Il fut tué par un Persan pendant la priere publique, aprés avoir regné dix ans & deux mois. On choisit pour son successeur Othman, fils d'Affan de la même famille de Mahomet, âgé de soixante & dix ans, grand jeûneur, & qui meditoit beaucoup l'Alcoran : mais avare & trop attaché à ses parens.

Il ôta le gouvernement d'Egypte à Amrou, & le donna à Abdalla fils de Saad son frere uterin, qui lui demanda la permission d'entrer en Afrique, & l'obtint, avec un secours considerable de troupes, qu'Othman lui envoya de Medine. Abdalla s'avança au-delà de Tripoli dans l'Afrique proconsulaire; & aprés avoir exhorté le patrice Gregoire à se faire Musulman, ou à payer tribut : il se donna plusieurs combats, & enfin Gregoire fut défait & tué ; & les Musulmans imposerent un grand tribut à l'Afrique, & en rapporterent un riche butin. Othman en ayant reçu la nouvelle à Medine, mena à la mosquée celui qui la lui avoit apportée, le fit monter sur la tribune ; & aprés la priere il rendit compte au peuple de cette heureuse expedition, qui n'avoit duré que quinze mois. Cependant Moavia fils d'Abousofian, qui commandoit toûjours en Syrie, y prit plusieurs villes sur les Romains ; & attaqua l'isle de Chipre en 648.

Digitized by Google

AN. 646. XLIII. Septiéme concile de Tolede.

En Eſpagne on tint un concile national la cinquiéme année du roi Chindaſuind, Ere 684. c'eſt à dire l'an 646. C'eſt le ſeptiéme concile de Tolede, où aſſiſterent vingt-huit évêques, & onze députez pour les abſens. Il y avoit quatre metropolitains, Oronce de Merida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, & Protais de Tarragone. On y fit ſix canons; dont le premier, auſſi-bien que la preface, eſt contre les clercs qui prennent parti dans les revoltes: car la puiſſance de ces rois Goths étoit mal affermie. Ces rebelles, depuis les évêques juſques aux moindres clercs, ſont declarez excommuniez pour toute leur vie; & on permet ſeulement de leur donner la communion à la mort, s'ils ont perſeveré dans la penitence. On prie même le roi de ne pas empêcher l'execution de ce decret.

to. 5. p. 1336.

Can. 2. Si le celebrant tombe malade en conſacrant les ſaints myſteres, un autre évêque ou un prêtre, pourra continuer & ſuppléer à ſon défaut: à la charge toutefois, que perſonne ne celebrera la meſſe qu'à jeun, & ne la quittera jamais aprés l'avoir commencée. Ces accidens étoient alors plus frequens, particulierement les jours de jeûne, à cauſe de la longueur de la liturgie, & du grand âge de pluſieurs évêques; & de là eſt venu l'uſage des

c. 3. prêtres aſſiſtans. L'évêque, qui étant averti, aura tardé à venir faire les funerailles de ſon confrere, ſera privé de la communion pour un an: & les clercs qui auront negligé de l'avertir, ſeront enfermez un an dans des monaſteres, pour faire peni-

c. 4. tence. Sur la plainte des prêtres de Galice, contre les

Digitized by Google

les exactions de leurs évêques, il leur eſt défendu de prendre plus de deux ſous d'or de chaque égliſe, & rien des monaſteres. Il eſt auſſi défendu aux évêques de viſiter à plus grand train, que de cinquante chevaux; & de ſéjourner plus d'un jour en chaque égliſe. Au lieu de cinquante chevaux, d'autres exemplaires portent cinq; ce qui paroît plus conforme à la modeſtie des évêques. On ne ſouffrira point d'ermites vagabonds, ni de reclus ignorans: mais on les enfermera dans les monaſteres voiſins; & à l'avenir on ne permettra de vivre en ſolitude, qu'à ceux qui auront paſſé du temps dans des monaſteres, pour s'inſtruire. Pour le reſpect du roi, & la conſolation du metropolitain, les évêques voiſins de Tolede, viendront y paſſer un mois chaque année, quand il les en priera. Tels ſont les reglemens du ſeptiéme concile de Tolede.

AN. 646.

c. 5.

c. 6.

XLIV. Lettre de Paul de C. P. au pape.

Paul patriarche de C. P. ſe ſentoit preſſé, tant par les lettres des évêques d'Afrique, que par les inſtances de Sericus & de Martin legats du pape Theodore. Ils eurent pluſieurs conferences, où ils ne ceſſoient de l'exhorter à expliquer en quel ſens il entendoit, qu'il n'y a en J. C. qu'une volonté. Enfin il écrivit au pape une lettre dogmatique: où d'abord il ſe vante de garder toûjours la charité, & de ſouffrir patiemment les injures & les calomnies: car il traite ainſi les reproches des catholiques; & c'eſt le prétexte dont il ſe ſert pour excuſer ſon ſilence. Mais enfin il s'explique, & au nom de toutes les égliſes de ſa dépendance, il declare ſa foi ſur l'incarnation, & ajoûte à la fin: C'eſt pour-

Conc. Later. ſecr. 4. p. 222. E.

p. 226. C.

AN. 646. quoi nous croyons qu'en Jesus-Christ il n'y a qu'une volonté : de peur d'attribuer à sa personne unique, une contrarieté ou difference de volontez: ou enseigner qu'il se combat lui-même, & introduire deux personnes. Non que nous voulions effacer ou confondre ses deux natures, ou en établir une au préjudice de l'autre : mais nous disons seulement, que sa chair animée d'une ame raisonnable, & enrichie des dons divins par l'étroite union, avoit une volonté divine & inseparable de celle du Verbe, qui la conduisoit & la mouvoit absolument : ensorte que la chair ne faisoit jamais aucun mouvement naturel, separément & par sa propre impulsion, contre l'ordre du Verbe : mais quand, autant & en la maniere que le Verbe l'ordonnoit. Car nous ne voulons pas proferer cet horrible blasphême, que l'humanité de Jesus-Christ fût violentée par la necessité de la nature ; & qu'elle meritât la même reprimende que saint Pierre, en rejettant la passion comme lui. Voici comme nous entendons cette parole de l'évangile : Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais celle de celui qui m'a envoyé, & le refus de la passion. Nous n'admettons point en Jesus-Christ, qui est un, des volontez differentes & opposées : mais nous prenons ces mots negativement, & nous croyons que Jesus-Christ dit seulement ce qu'il n'est pas, comme en ce passage : Je n'ai commis ni peché ni iniquité. Paul allegue pour garends de cette explication saint Gregoire de Nazianze, saint Athanase & saint Cyrille. Il soûtient que tous les peres enseignent une

Matth. xvi. 23.

Joan. vi, 38.

Matth. xxvi. 39.

Is. liii. 5.

volonté, & ajoûte : Du même sentiment étoient les évêques d'heureuse memoire Sergius & Honorius, l'un de la nouvelle, & l'autre de l'ancienne Rome. AN. 646.

Le patriarche Paul ne contenta par cette lettre, ni le pape ni les évêques d'Occident : particulierement les Africains, qu'il étoit important d'appaiser, même pour l'interêt de l'état. L'ecthese affichée publiquement, faisoit toûjours crier les Catholiques. Il resolut donc de l'ôter, & persuada à l'empereur de publier un édit, pour imposer silence aux deux partis. On le nomma Type, c'est-à-dire forme ou formulaire, & il fut publié pendant la sixiéme indiction, l'an 648. L'empereur Constant y met d'abord l'état de la question, & rapporte sommairement les raisons des deux partis ; puis il ajoûte : C'est pourquoi nous défendons à tous nos sujets Catholiques, de disputer à l'avenir en quelque maniere que ce soit, touchant une volonté ou une operation ; deux operations ou deux volontez : sans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les peres approuvez, touchant l'incarnation du Verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux saintes écritures, aux cinq conciles œcumeniques, & aux simples passages des peres : dont la doctrine est la regle de l'église ; sans y ajoûter, en ôter, ni les expliquer selon des sentimens particuliers. Mais que l'on demeure en l'état où l'on étoit avant ces disputes, comme si elles ne s'étoient point émûës. Et pour procurer l'union parfaite des égliſes, & ne laisser aucun prétexte à ceux qui veulent disputer sans fin : nous avons ordonné d'ôter les papiers

XLV. Type de l'empereur Constant. *Conc. Later. sess. 4. p. 222. A.*

Acta S. Max. p. 35. to. 6. conc. p. 231. D.

AN. 648. affichez au vestibule de la grande église de cette ville imperiale, touchant cette question : Ceux qui oseront contrevenir à cette ordonnance, seront premierement soûmis au jugement terrible de Dieu, ensuite à nôtre indignation : ensorte, que s'ils sont évêques ou clercs, ils seront dépoſez : les moines excommuniez & chassez de leurs demeures. Les gens constituez en dignité ou en charge, en seront privez : les particuliers notables, dépoüillez de leurs biens, les autres punis corporellement & bannis. Tel est le type de Constant.

XLVI. Condamnation de Paul & de Pyrrus.

Le pape Theodore voyant, que ni ses lettres, ni les avertissemens de ses legats, n'avoient pû ramener le patriarche Paul à la foi de l'église Catholique : prononça enfin contre lui la sentence de dépoſition : on croid que ce fut dans un concile, & dans le même, où il condamna Pyrrus. Car celuici s'étant retiré de Rome aprés sa retractation, vint à Ravenne, où il profeſsa de nouveau le Monotheliſme. Apparemment qu'il fut gagné par l'exarque, sous l'esperance de rentrer dans le siege de C. P. & cette rechûte si prompte fait douter, que sa retractation eût été sincere. Le pape Theodore l'ayant appris, assembla dans l'église de saint Pierre les évêques & le clergé, & pononça contre Pyrrus la dépoſition avec anathême. Il se fit même apporter le calice, & ayant pris du sang précieux de J. C. il en souscrivit la sentence. Pyrrus retourna en Orient. Mais le patriarche Paul ayant appris sa propre dépoſition, renversa l'autel que le pape avoit à C. P. dans l'oratoire du palais de Placidie :

Anaſt. in Theod.

Conc. Later. ſecr. 2. p. 116. E.

Theoph. an. 20. Har. p. 275. D.

Conc. Later. ſecr. 2. p. 91. B.

Digitized by Google

défendant aux legats qui y demeuroient, d'y celebrer le saint sacrifice. Même il les persecuta avec plusieurs évêques, & d'autres Catholiques : les uns furent mis en prison, d'autres bannis, d'autres déchirez de coups. AN. 649.

Le pape Theodore mourut peu de temps aprés; & fut enterré à saint Pierre le quatorziéme de Mai 649. ayant tenu le siege six ans & prés de six mois. Il étoit tres-doux, tres-charitable & liberal envers les pauvres. Il fit transferer les corps des saints martyrs Primus & Felicien, du cimetiere où ils étoient, en l'église de saint Estiene, & y donna de grands presens : aussi bien qu'à l'église de saint Valentin, qu'il fit bâtir entierement. Il fit aussi un oratoire de saint Silvestre dans le palais de Latran, & un oratoire du saint martyr Euplus, ou plûtôt Euplius hors la porte de saint Paul; & orna l'un & l'autre de grands dons. En une ordination au mois de Decembre, il fit vingt-un prêtres & quatre diacres ; & d'ailleurs quarante-six évêques. Le saint siege vaqua environ six semaines, puis on élut au mois de Juillet, Martin, qui avoit été legat à C. P. Il étoit de Tudertum ou Todi en Toscane, & gouverna l'église Romaine plus de six ans.

XLVII. Concile de Latran, premiere session.

Incontinent aprés son ordination, son zele pour la foi étant encore excité par saint Maxime, qui étoit à Rome, il assembla un concile dans l'église du Sauveur, nommée Constantiniene, au palais de Latran : où se trouverent cent cinq évêques le pape compris. Ils étoient de la partie d'Italie, qui obéissoit à l'empereur ; c'est-à-dire des dépendances de

Theoph. p. 276. Ap. to. 6. conc. p. 75.

AN. 649. 5. Oct. Rome & de Ravenne : de Sicile, de Sardaigne, & quelques-uns d'Afrique ; & entre tant d'évêques, il n'y a pas un nom barbare, comme dans le reſte de l'Occident. Ce concile dura pluſieurs jours, & il y eut cinq ſeſſions ; dont chacune eſt nommée *ſecretarius* dans le ſtile du temps, ſoit à cauſe du lieu, ou de ce qu'il n'y aſſiſtoit que les perſonnes neceſſaires.

La premiere ſeſſion ſe tint le troiſiéme des Nones d'Octobre, la neuviéme année de l'empereur Conſtant, indiction huitiéme : c'eſt-à-dire le cinquiéme jour d'Octobre 649. Theophylacte, le premier des notaires de l'égliſe Romaine, ouvrit l'action, & pria le pape d'expliquer le ſujet du concile.

p. 83. D. Le pape Martin dit en ſubſtance : Vous ſavez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus évêque d'Alexandrie, Sergius de C. P. & ſes ſucceſſeurs

Sup. l. XXXVII. *n.* 41. Pyrrus & Paul. Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier ſur l'ambon, neuf articles où il décidoit, qu'en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité, conformément à l'hereſie des Acephales : avec anathême, à quiconque ne croiroit pas ainſi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus, approuva cette doctrine, d'une ſeule operation ; & de plus, quelques années aprés l'entrepriſe de Cyrus, c'eſt-à-dire pendant la derniere, indiction douziéme, il compoſa une expoſition hereti-

Sup. n. 21. que, ſous le nom d'Heraclius, qui regnoit alors : où il ſoûtient, ſuivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jeſus-Chriſt, qu'une ſeule volonté, comme étant une conſequence d'une ſeule operation. Ser-

Digitized by Google

gius a publié son ecthese, en la faisant afficher aux portes de son église ; & l'a fait approuver par écrit à quelques évêques, qu'il a surpris. Pyrrus son successeur en a encore séduit plusieurs, par terreur ou par carresses, & les a fait souscrire à cette impieté. Dequoi étant confus, il s'est pressé de venir ici ; & pour reparer sa faute, il a presenté à nôtre saint siege un libelle souscrit de sa main, où il a condamné ce que lui & ses predecesseurs avoient écrit, ou fait contre la foi. Mais ensuite il est retourné comme un chien à son vomissement, & a reçû la peine de son crime, par une déposition canonique. AN. 649. 5. Oct. Conc. p. 90. B. Sup. n. 40.

Paul voulant surpasser ses predecesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'ecthese, par une lettre écrite à nôtre saint siege, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs : c'est pourquoi il a aussi été justement dépose par le saint siege. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris le prince, & lui a persuadé de publier un Type, qui détruit la foi Catholique : en défendant de dire ni une ni deux volontez, comme si Jesus-Christ étoit sans volonté & sans operation. Le pape rapporte ensuite les violences de Paul, l'autel renversé au palais de Placidie, les legats persecutez ; puis il ajoûte : Tout le monde sait ce que lui & ses predecesseurs ont fait contre les Catholiques ; qui en ont porté de divers lieux leurs plaintes au saint siege, & par écrit & de vive-voix. Nos predecesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers temps à ces évêques de C. P. usant de prieres & de reproches, & les faisant avertir par leurs legats envoyez exprés : mais ils n'ont

p. 91.

Digitized by Google

AN. 649. 5. Oct. voulu rien écouter. C'eſt pourquoi j'ai cru neceſſaire de vous aſſembler : afin que tous enſemble en
p. 94. preſence de Dieu, qui nous void & qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces perſonnes &
Act. xx. 28. leurs erreurs. Conſiderant principalement le precepte de l'Apôtre, de prendre garde à nous & au troupeau ſur lequel le Saint-Eſprit nous a établis évêques ; & de nous garder des loups & des mauvais ouvriers : puiſque nous en rendrons compte à Dieu. Que chacun diſe donc avec le ſecours de Dieu, ce qu'il lui inſpirera.

Alors Maur évêque de Ceſene, & le prêtre Deuſdedit, preſenterent la lettre de Maur évêque de Ravenne, dont ils étoient députez, & le pape en
Conc. p. 95. ordonna la lecture. Maur de Ravenne y dit, qu'il a été retenu par l'armée & le peuple de ſa ville, & de la Pentapole, à cauſe des incurſions des barbares, que l'on craignoit, c'étoit les Sclaves ; & de l'abſence de l'exarque, qui n'étoit pas encore arrivé. Au reſte il declare, qu'il tient la même creance que le ſaint ſiege : qu'il condamna l'ecthèſe & ce qui vient d'être écrit pour la ſoûtenir : qu'il reconnoît en Jeſus-Chriſt deux operations & deux volontez. Enſuite Maxime évêque d'Aquilée dit,
p. 97. que pour éviter la confuſion, il ſuffiſoit qu'une ou deux perſonnes accuſaſſent les coupables ; ſavoir Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul : d'autant plus, que leurs écrits ſuffiſoient pour les convaincre. Deuſdedit évêque de Caillari en Sardaigne, demanda la même choſe, & tous les évêques en furent d'avis. Ainſi finit la premiere ſeſſion.

La

Digitized by Google

La seconde fut tenuë trois jours aprés, c'est-à-dire le huitiéme d'Octobre. Le pape ordonna, que la dénonciation contre les accusez seroit proposée, ou par les parties interessées, ou par le primicier & les notaires de l'église Romaine, qui tireroient les pieces de ses archives. Theophylacte, primicier des notaires du saint siege, dit : Je declare à vôtre beatitude, qu'Estiene évêque de Dore, premier suffragant de Jerusalem, est à la porte de la sale, & demande à entrer. Le pape ordonna qu'il entrât : il presenta une requête, & le notaire Anastase la lut, traduite de Grec en Latin. Elle étoit adressée au concile ; & contenoit l'origine du trouble, les articles publiez par Cyrus à Alexandrie, l'ordre donné par saint Sophrone à Estiene de Dore, d'aller à Rome, & comme il l'avoit executé : les plaintes qu'il avoit portées au pape Theodore, contre Sergius de Joppé, & le pouvoir qu'il en avoit reçu, pour reconcilier les schismatiques. Je l'ai executé, ajoûtoit-il ; & comme ils avoient abandonné la verité volontairement, je n'ai reçu que ceux qui ont donné leur retractation par écrit. J'en ai depuis peu donné les libelles au tres-saint pape Martin. C'est pourquoi je vous supplie de ne pas mépriser ma bassesse, ni tous les évêques & les peuples catholiques d'Orient, & les instantes prieres de saint Sophrone : mais d'effacer par vos lumieres les restes de l'heresie d'Apollinaire & de Severe, que l'on veut renouveller. La requête étoit dattée du sixiéme du même mois d'Octobre, deux jours avant la séance. Le pape ordonna qu'elle fût inserée aux actes.

AN. 649. 8. Oct. XLVIII. Seconde session. p. 100. p. 101. Sup. n. 8. p. 104. C. p. 109. C. p. 112. D.

AN. 649. 8. Oct. Enſuite le primicier Theophylacte dit : Il y a pluſieurs abbez, prêtres & moines Grecs à la porte de la ſale, dont les uns demeurent depuis pluſieurs années en cette ville de Rome, les autres ſont arrivez depuis peu. Ils entrerent par l'ordre du pape, & on lut leur requête ; où ils parloient au nom de
p. 113. c. tous les moines Grecs, qui étoient à Rome, & mar-
p. 116. D. quoient, qu'ils avoient paſſé en Afrique. Ils demandoient que l'on condamnât non ſeulement les dogmes, mais les perſonnes : ſoûtenant que telle eſt la loi de l'égliſe, quand il y a une accuſation par écrit & perſonnelle. Ils ajoûtoient : Nous demandons auſſi, que vous anathematiſiez le Type, qui vient d'être fait à la ſuggeſtion importune de Paul, dépoſé par vôtre predeceſſeur Theodore de ſainte memoire Car en ce Type on fait Jeſus-Chriſt ſans operation & ſans volonté : c'eſt-à-dire ſans entendement, ſans ame, ſans mouvement, comme les
p. 117. idoles des payens. Confirmez donc la doctrine catholique : enſeignant deux operations en Jeſus-Chriſt, & deux volontez, comme deux natures ; & ſachez, que ſi vous décidez autrement, ce que nous ne pouvons croire : nous proteſtons que nous n'y prenons point de part. Et pour nôtre entiere ſûreté, nous vous prions de faire traduire en Grec, avec toute l'exactitude poſſible, tout ce que vous faites & décidez preſentement : afin qu'aprés en avoir pris connoiſſance, nous puiſſions y donner nôtre conſentement. Il eſt remarquable que ces abbez ne prétendent pas ſouſcrire aveuglément à la déciſion des évêques ni du pape, encore qu'au com-

Digitized by Google

mencement de leur requête, ils reconnoissent le saint siege pour le chef de toutes les églises, dont tout le monde attend la décision. Cette requête est souscrite par cinq abbez & trente-deux moines, entre lesquels il y a plusieurs prêtres & plusieurs diacres. Le premier est Jean, prêtre & abbé du monastere de saint Sabas en Palestine; le second, Thalassius abbé de saint André des Armeniens à Rome. Aprés la lecture de cette requête, Deusdedit évêque de Caillari, remarqua qu'elle contenoit une accusation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrus & Paul, & une confession de foi orthodoxe des deux volontez & des deux operations; & ordonna qu'elle fût inserée aux actes. AN. 649. 8. Oct. p. 110.

Le primicier Theophylacte ayant representé, qu'il y avoit dans les archives de l'église Romaine, plusieurs requêtes presentées au saint siege contre Cyrus, Sergius & leurs adherens : le pape en ordonna la lecture ; & premierement de celle que Sergius archevêque de de Chipre avoit presentée au pape Theodore en 643. puis des plaintes portées au même pape en 646. par les évêques d'Afrique. Toutes ces pieces furent inserées aux actes ; & le pape saint Martin ajoûta : C'est assez de plaintes contre les coupables. Car le temps nous manqueroit, si nous voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les Catholiques. Maintenant il est temps d'examiner canoniquement les écrits de chacun des accusez. C'est ce que nous ferons dans la session suivante. Ainsi finit la seconde. p. 111. Sup. n. 343 p. 115. C. p. 118. Sup. n. 411 p. 149. 152. p. 160. D.

AN. 649. 17. Oct. XLIX. Troisiéme session.

La troisiéme fut tenuë le dix-septiéme du même mois d'Octobre, neuf jours aprés la precedente. Le pape proposa d'examiner les écrits des accusez; & Sergius évêque de Tempse, demanda que l'on commençât par ceux de Theodore jadis évêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouveauté, suivant la requête d'Estiene de Dore, & la notoriété publique. On produisit donc le livre de Theodore, & on y lut les endroits qui avoient été marquez, traduits de Grec en Latin. Premierement un passage de l'écrit adressé à Sergius évêque d'Arsinoïte en Egypte, où il disoit: Donc tout ce que l'on rapporte, que le Seigneur a dit ou fait; il l'a dit & l'a fait par l'entendement & par les sens: ainsi le tout doit être nommé une seule operation du Verbe, de l'entendement, des sens & du corps organisé. Et ensuite: Puisque c'est par une conduite tres-sage & toute divine, qu'il s'est soûmis, quand il a voulu, au sommeil, au travail, à la faim & à la soif: c'est avec grande raison, que nous attribuons à l'operation toute puissante & toute sage du Verbe, le mouvement ou le repos, qui se rencontre en ces fonctions: & que nous disons que J. C. étant un, il n'y a en lui qu'une operation.

p. 162.

p. 163.

On lut encore trois autres passages du même écrit qu'il avoit fait, pour expliquer les autoritez des peres. Il y enseignoit par tout la même doctrine, d'une seule operation, dont le Verbe divin étoit la source, & l'humanité seulement l'instrument; & disoit entre autres choses: Nôtre ame n'a pas la vertu d'éloigner d'elle & de son corps les pro-

p. 166. c.

prietez naturelles du corps. Elle n'en eſt pas même tellement maîtreſſe, qu'elle puiſſe le délivrer de ce qui lui convient : comme la ſolidité, la fluidité, la couleur : mais tout cela eſt rapporté du divin corps de J. C. Car il eſt ſorti du ſein de ſa mere ſans diviſion, comme étant ſans maſſe, &, pour ainſi dire, incorporel : il eſt ſorti de même du tombeau, & entré au travers des portes, & a marché ſur la mer. AN. 649. 17. Oct.

Aprés la lecture de ces paſſages le pape en releva les erreurs : particulierement cette derniere, qui rend l'incarnation imaginaire : en ſuppoſant que Jeſus-Chriſt n'a pas eu un corps veritablement ſolide, comme les nôtres. Elle détruit même le miracle : puiſqu'il n'eſt pas merveilleux, que ce qui n'étoit pas ſolide ait penetré des corps, ou marché ſur l'eau. Enſuite le pape oppoſa aux erreurs de Theodore l'autorité des peres, dont il rapporta les paſſages. Savoir de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Denis, de ſaint Baſile, & du concile de Calcedoine. *p.* 170. *p.* 171.

Benoît évêque d'Aïace en l'iſle de Corſe, demanda qu'on lût les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, principalement le ſeptiéme : puis la lettre par laquelle Sergius de C. P. les approuva. On lut donc le ſeptiéme article de Cyrus, portant anathême à quiconque ne reconnoît pas en Jeſus-Chriſt une ſeule operation theandrique : puis la lettre de Sergius de C. P. Sergius évêque de Tempſe, demanda la lecture du paſſage de ſaint Denis évêque d'Athenes, cité par Cyrus. Il étoit tiré de la lettre à Gaïus, & il fut lû en ces termes : Enfin il I. Operaribus theandrique. *p.* 174. C. *Sup. l.* XXXVIII. *n.* 41. *p.* 179. D.

AN. 649. 17. Oct. n'a fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme, mais il nous a fait voir une
p. 181. B. nouvelle espece d'operation d'un Dieu incarné, que l'on peut nommer theandrique. Comme personne ne doutoit alors, que ces paroles ne fussent de saint Denis l'Areopagite: le pape saint Martin prit grand
p. 183. B. soin de les expliquer. Premierement il accusa Cyrus & Sergius, d'avoir falsifié le passage de saint Denis. Cyrus, en mettant dans son septiéme article *une* operation theandrique, pour *nouvelle* operation; & Sergius, en supprimant dans sa lettre le mot de theandrique, & disant seulement une operation. Pour montrer d'où ils avoient pris cette maniere d'expliquer saint Denis, il fit lire cinq passa-
p. 186. ges de Themistius heretique Severien; où il soûtenoit, qu'il n'y avoit en J. C. qu'une operation, & que par cette raison saint Denis l'avoit nommée theandrique: que Severe l'avoit enseigné ainsi; & que ce n'étoit pas assez d'appeller cette operation theoprepe; c'est-à-dire convenable à Dieu.

Au fonds le pape soûtint, que le mot de theandrique enferme necessairement deux operations.
p. 187. B. Car, dit-il, s'il n'en signifie qu'une, elle est simple ou composée, naturelle ou personnelle. Si elle est simple, le pere l'aura donc aussi: s'il a l'operation theandrique, il sera donc aussi Dieu & homme. Si cette operation est composée, le fils est d'une autre substance que le pere: car le pere n'a point d'operation composée. Si cette operation est naturelle, la chair est consubstantielle au Verbe, puisqu'elle a la même operation: ainsi au lieu de

Digitized by Google

la Trinité, il y a quaternité. Si l'operation theandrique eſt perſonnelle, ils ſeparent le pere d'avec le fils, ſelon l'operation : puiſqu'ils ſont diſtinguez par les operations perſonnelles. Que ſi, embarraſſez par ces difficultez, ils diſent que l'operation theandrique eſt une, à cauſe de l'union des natures : donc avant l'union le Verbe avoit deux operations, & aprés l'union il n'en a fait qu'une des deux, en retranchant l'une, ou les confondant enſemble. AN. 639. 17. Oct.

Ces abſurditez, où ils tombent de toutes parts, montrent certainement que ſaint Denis a voulu ſignifier les deux operations, par le mot compoſé, dont il s'eſt ſervi, pour marquer leur union en une même perſonne. C'eſt pourquoi il dit tres-ſagement, qu'il ne fait ni les actions divines en Dieu, ni les humaines en homme ; nous marquant l'union parfaite des operations naturelles, comme des natures. Car le propre de cette union eſt de faire humainement les actions divines, & divinement les actions humaines. Il faiſoit les miracles par ſa chair, animée d'une ame raiſonnable, & unie à lui perſonnellement : & par ſa vertu toute puiſſante, il ſe ſoumettoit volontairement aux ſouffrances, qui nous ont donné la vie. Ainſi il avoit ce qui nous eſt naturel d'une maniere plus éminente & ſurnaturelle à nôtre égard : & c'eſt ce que dit ſaint Leon, que chaque nature opere en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre. p. 130. C.

Deuſdedit évêque de Caillari approuva cette explication de l'operation theandrique de ſaint De-

AN. 649. 17. Oct.

nis ; & ajoûta, que Pyrrus avoit reconnu lui-même l'alteration du texte, faite par Cyrus. Car répondant à saint Sophrone, il dit : Il est vrai qu'il a mis *une*, au lieu de *nouvelle* : mais je suis persuadé, qu'il l'a fait sans malice : c'est qu'il a cru, qu'on ne pouvoit entendre autrement le mot de nouvelle. Ensuite il demanda, comme le pape avoit déja fait la lecture de l'ecthese d'Heraclius.

p. 191. D.

Sup. n. 21.

Aprés qu'elle eut été lûë, on lut aussi les extraits des deux conciles de C. P. tenus par Sergius & par Pyrrus, pour l'approuver. Puis la lettre de Cyrus à Sergius, tendant à même fin. Comme elle marquoit que l'ecthese avoit été envoyée au pape Severin, le pape Martin dit aprés cette lecture : Ils ont été trompez dans leur esperance ; car leur ecthese n'a jamais été approuvée ni reçûë par le saint siege : au contraire, il l'a condamnée & anathematisée. Ainsi finit la troisiéme session.

p. 203. 206

Sup. n. 22.

p. 207.

Sup. n. 26.

p. 210. B.

LI. Quatriéme session.

La quatriéme fut tenuë le dix-neuviéme d'Octobre, deux jours aprés la précedente. Le pape Martin releva les contradictions, qui resultoient des pieces lûës dans la session precedente. Cyrus en ses articles, prononce anathême contre quiconque ne dira pas, que Jesus-Christ agit par une seule operation, Sergius & Pyrrus l'approuvent : & toutefois ils approuvent tous trois l'ecthese, qui défend de dire une ni deux operations. Ils encourent donc eux-mêmes leur anathême ; & ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire une operation & de ne le dire pas. Le pape releve ensuite la nullité de leurs procedures, où l'on ne voyoit aucune

p. 211. D

p. 214. C.

p. 218. C.

personne

perſonne certaine ; ni accuſateur ni accuſé : ils uſoient ſeulement de termes vagues, en diſant que quelques-uns parloient ainſi, & jettant des ſoupçons confus. Enfin le pape propoſa, comme il avoit fait à la fin de la ſeſſion precedente, de lire pour leur entiere conviction les decrets des cinq conciles generaux. AN. 649. 19. Oct. p. 219. A.

Mais Benoît d'Aïace remontra, qu'aprés Sergius & Pyrrus, il falloit auſſi examiner Paul leur ſucceſſeur, défenſeur de la même hereſie ; & encore plus declaré, par la perſecution qu'il avoit faite aux Catholiques. Tous les évêques ſe joignirent à Benoît, & demanderent au pape Martin, qu'il fît lire la lettre de Paul au pape Theodore, & le type, dont Paul étoit le veritable auteur. Aprés la lecture de la lettre de Paul de C. P. Deuſdedit évêque de Caillari, dit : Paul a confirmé par cette lettre, ce que vôtre ſainteté vient de dire, & ce qu'ont avancé ſes accuſateurs : ſavoir, que vos predeceſſeurs l'ont averti ſelon les canons, par écrit & de vive-voix par leurs legats, & qu'il eſt toûjours demeuré opiniâtre & incorrigible : prenant à injure ces avertiſſemens ſalutaires, & montrant qu'il n'avoit aucune excuſe. Au contraire il a approuvé l'ecthèſe, comme ſes predeceſſeurs : juſques à en employer les propres paroles. p. 222. Sup. n. 481 p. 230.

On lut enſuite le type de l'empereur, & le concile dit : Il paroît avoir été fait à bonne intention, mais l'effet n'y répond pas. Il eſt bon, ſans doute, de faire ceſſer les diſputes ſur la foi : mais il n'eſt pas bon d'ôter le bien avec le mal, & les dogmes p. 231. D. Sup. n. 49. p. 235.

AN. 649. 19. Oct. des peres avec ceux des heretiques. C'eſt allumer les diſputes, plûtôt que les éteindre : car perſonne ne veut renoncer à la foi en renonçant à l'hereſie. Le Seigneur nous a ordonné d'éviter le mal & de faire le bien : mais non pas de rejetter le bien avec le mal. Il ne faut donc pas faire ſentir indifferemment ſon indignation, à ceux qui reconnoiſſent en Jeſus-Chriſt une ou deux operations ou volontez : mais ſeulement à ceux qui ne confeſſent pas ce que
p. 238. les peres de l'égliſe confeſſent. C'eſt pourquoi nous loüons la bonne intention du type, mais nous en rejettons la maniere. Car elle ne s'accorde point avec la regle de l'égliſe, qui ne condamne au ſilence, que ce qui eſt contraire à ſa doctrine ; & défend d'affirmer ou de nier enſemble la verité & l'erreur. Le concile releve enſuite les contradictions de Paul, ſemblables à celles de ſes predeceſſeurs : en ce qu'aprés avoir ſoûtenu une volonté, il fait défendre dans le type de la ſoûtenir. Enfin on ordonne la lecture des définitions des conciles.

p. 242. On lut donc premierement les ſymboles de Nicée & de C. P. Pour le concile d'Epheſe, on lut les douze anathêmes de ſaint Cyrille : la définition du concile de Calcedoine, & celle du cinquiéme concile, c'eſt-à-dire les quatorze anathêmes. Aprés quoi Maxime évêque d'Aquilée, dit : On void maintenant la calomnie des heretiques contre les cinq conciles, à qui ils ont voulu imputer leurs erreurs, quoiqu'ils n'ayent rien dit de ſemblable ; au contraire, les conciles les ont condamnez par avance, en condamnant les hereſies, qu'ils

Sup liv. XI. *n.* 13. *l.* XVIII. *n.* 6. *l.* XV. *n.* 22 XXVIII. *n.* 22 XXXIII. *n.* 50.

p. 258.

font revivre, & en défendant de faire aucune nouvelle expoſition de foi. Il reſte de produire dans la prochaine ſeſſion, les livres des peres, pour achever de les convaincre. Ainſi finit la quatriéme ſeſſion. AN. 649. 31. Oct. p. 261. p. 267.

La cinquiéme & derniere fut tenuë douze jours aprés, ſavoir le dernier du même mois d'Octobre. Le pape Martin fit apporter les livres des peres, & & lire les paſſages que l'on y avoit marquez. Mais auparavant Leonce évêque de Naples, demanda que l'on relût l'endroit du cinquiéme concile, qui établiſſoit l'autorité des peres ; & on le lut en ces termes : Outre les quatre conciles, nous ſuivons en tout les ſaints peres & docteurs de l'égliſe, Athanaſe, Hilaire, Baſile, Gregoire le theologien, Gregoire de Nyſſe, Ambroiſe, Auguſtin, Theophile, Jean de C. P. Cyrille, Leon & Proclus. Nous recevons auſſi les autres peres orthodoxes, qui ont enſeigné dans l'égliſe ſans reproche, juſques à la fin. LII. Cinquiéme ſeſſion. p. 270. p. 274.

On commença enſuite à lire les paſſages des peres : premierement de ſaint Ambroiſe, puis de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire de Nyſſe, de ſaint Cyrille, de ſaint Baſile, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Amphiloque : pour montrer que la volonté du fils de Dieu, eſt la même, que celle du pere, & que l'unité de volonté & d'operation, on conclut l'unité de nature. Puis on montra, qu'outre la volonté divine, Jeſus-Chriſt a une volonté humaine, par pluſieurs autres paſſages des mêmes peres, & de quelques autres ; ſavoir ſaint Hippo- p. 274. p. 282.

AN. 649. 31. Oct. lyte évêque & martyr, saint Leon, saint Athanase, saint Jean Chrysostome, Theophile d'Alexandrie, Severien de Gabale, saint Cyrille. Il y en a deux; savoir saint Athanase & Severien, qui disent expressément, deux volontez. Pour montrer les deux operations, on cite saint Hilaire, saint Denis l'Areopagite, saint Justin martyr, en son troisiéme livre de la Trinité. C'est l'ouvrage, qui porte aussi le titre d'exposition de la vraye foi, & que l'on convient n'être pas du grand saint Justin. Le concile cite aussi saint Amphiloque, saint Cyrille de Jerusalem, saint Ephrem d'Antioche, Jean de Scythopolis, & saint Anastase d'Antioche.

p. 257. 294. B. *p.* 295. E. *p.* 302. *Ap. Just.* *p.* 382. C. *p.* 385. C. *V. Tilmont, S. Just. n.* 9. *p.* 689.

p. 307. Aprés toutes ces lectures, le concile dit : Il est clair, & il faut le faire connoître à toute la terre, que les novateurs ont calomnié les peres comme les conciles ; & que les peres ont enseigné deux volontez & deux operations en Jesus-Christ, aussi bien que deux natures. Ils ne l'ont pas seulement décidé, ils l'ont prouvé & l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les pronoms, les qualitez, les proprietez ; en toutes les manieres possibles. C'est pourquoi nous nous en tenons à leur doctrine, sans y rien ajoûter ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les novateurs de confusion, & mettre en évidence leur turpitude : il faut produire les passages des heretiques, conformes à leurs sentimens.

p. 314. On lut premierement un passage de Lucius évêque Arien d'Alexandrie, où pour montrer que Jesus-Christ n'avoit point d'autre ame que le Verbe,

Digitized by Google

eréé selon lui, il dit, que s'il avoit une ame, il s'ensuivroit, qu'il auroit deux operations. On lut plusieurs passages d'Apollinaire, de Polemon son disciple, de Severe, de Themistius, de Colluthus, de Theodore de Mopsueste, de Nestorius, de Paul Nestorien, de Julien d'Halicarnasse, de Theodose d'Alexandrie, de Theodule Nestorien : qui tous, quoique par differens principes, soûtenoient qu'il n'y avoit en Jesus-Christ, qu'une operation & une volonté. AN. 649. 31. Oct.

Ensuite de ces lectures, pour rendre plus sensible la conformité des novateurs avec les heretiques, le pape Martin compara sur plusieurs articles les paroles des uns & des autres : & conclut que les novateurs étoient encore plus coupables ; en ce qu'ils vouloient persuader aux simples, qu'ils suivoient les peres, au lieu que les heretiques faisoient profession de les combattre Maxime d'Aquilée parla ensuite, & répondit à l'objection des Monothelites : qui prétendoient qu'en admettant deux volontez, on les supposoit contraires. Deusdedit de Sardaigne appuya la même verité, par l'autorité de saint Cyrille : & montra, que croyant Jesus-Christ Dieu & homme, on ne doit pas être scandalisé de ce qu'il a dit ou fait comme Dieu ; & par consequent, que les Monothelites avoient tort, de vouloir tout rapporter à la volonté divine. Enfin le pape saint Martin apporta encore l'autorité de saint Cyrille & de saint Gregoire de Nazianze, pour montrer que Jesus-Christ a pris la nature humaine toute entiere ; par consequent la volonté,

p. 322.

p. 324.

p. 329. &c.

p. 335.

p. 343.

AN. 649. qui eſt eſſentielle à l'ame raiſonnable.

31. Oct. Le concile ayant ainſi examiné la matiere à fonds,

LIII. donna ſon jugement en vingt canons, où il con-

Jugement du concile. damne quiconque ne confeſſe pas la Trinité & l'Incarnation du Verbe ; que Marie eſt mere de Dieu:

f. 350. que Jeſus-Chriſt eſt conſubſtantiel à Dieu ſon pere,

c. 1. 2. 3. & à la Vierge ſa mere : que c'eſt une nature du

c. 4. Verbe incarné : que les deux natures ſubſiſtent en

c. 5. lui diſtinctes, mais unies hypoſtatiquement, qu'elles

c. 6. conſervent leurs proprietez, qu'il a deux volontez

c. 7. 8. & deux operations, la divine & l'humaine. Par

c. 9. conſequent on condamne ceux qui ne reconnoiſſent

c. 10. 11. en Jeſus-Chriſt, qu'une volonté & une operation:

c. 12. ceux qui rejettent les deux volontez, qui ne veulent

c. 13. dire ni une ni deux volontez : qui expliquent l'ope-

c. 14. ration theandrique d'une ſeule operation : qui pré-

c. 15. tendent que les deux volontez induiſent de la di-

c. 16. viſion en Jeſus-Chriſt : qui ne reçoivent pas tout

c. 17. ce qui a été enſeigné par les peres & par les cinq conciles generaux, juſques à la moindre ſyllabe.

c. 18. On condamne quiconque n'anathematiſe pas tous les heretiques : particulierement ceux qui ont attaqué la Trinité & l'Incarnation, & qui ſont ici nommez depuis Sabellius & Arius juſques à Origene, Didyme & Evagre. On y joint ceux qui ont ſuivi leurs erreurs ; ſavoir Theodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de C. P. & ſes ſucceſſeurs, Pyrrus & Paul : quiconque reçoit l'ecthese impie, & le type impie : quiconque a égard aux dépoſitions prononcées par les heretiques contre les catholiques.

c. 19. Enfin on condamne ceux qui oſent

dire, que la doctrine des heretiques eſt celle des peres & des conciles ; & ceux qui font de nouvelles expoſitions de foi, ou forment de nouvelles queſtions. AN. 649. 31. Oct.

Le pape ſouſcrivit en ces termes : Martin par la grace de Dieu, évêque de la ſainte égliſe catholique & apoſtolique de la ville de Rome, j'ai ſouſcrit, comme juge, à cette définition, qui confirme la foi orthodoxe ; & à la condamnation de Theodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de C. P. de Pyrrus & de Paul ſes ſucceſſeurs, avec leurs écrits heretiques & de l'ecthe-ſe impie & du type impie, qu'ils ont publiez. Tous les autres évêques ſouſcrivirent de même au nombre de cent cinq en tout. Jean évêque de Milan, & quelques autres, qui n'avoient pas aſſiſté au concile, y ſouſcrivirent enſuite : exprimant dans leurs ſouſcriptions la condamnation des cinq perſonnes, de l'ecthe-ſe & du type. p. 361. p. 367.

Les actes de ce concile furent auſſi-tôt traduits en Grec, ſuivant la requête des moines de Paleſtine : ainſi cette verſion eſt de pareille autorité que l'original. Il y a même des pieces dans ce concile, dont le Latin ſemble être fait ſur le Grec. Car ces actes ne ſont pas du ſtile des anciens, redigez mot pour mot par des notaires, à meſure que l'on parloit. On ne void ici ni exclamations, ni interruptions, ni diſcours vifs & naturels : ce ſont des diſcours étudiez, ordinairement tres-longs, remplis de quantité de paſſages de l'écriture, dont l'application eſt ſouvent tirée de loin : ainſi il eſt p. 317. 318.

Digitized by Google

AN. 649. 31. Oct. vraisemblable, que l'on apportoit ces discours tout écrits, & qu'on les lisoit dans le concile. Les études étoient alors fort tombées à Rome : on ne savoit plus parler simplement & précisément. Peut-être même l'art d'écrire en notes, y étoit-il perdu : & peut-être aussi le Latin vulgaire étoit-il déja si corrompu, que l'on avoit honte de l'écrire tel qu'on le parloit.

LIV. Lettres du pape saint Martin en Orient.

Le pape envoya ces actes de tous côtez, en Orient & en Occident avec plusieurs lettres, tant au nom du concile, qu'au sien. La premiere, est la lettre circulaire adressée à tous les fidelles, où il les instruit de l'erreur des Monothelites, de la necessité d'assembler le concile, & de ce qui s'y est passé : dont, ajoûte-t-il, nous envoyons les actes à tout le monde ; afin de nous justifier devant Dieu, & rendre inexcusables ceux qui n'obéïssent pas. C'est pourquoi n'écoutez point les novateurs, & ne craignez point les hommes dont la vie passe, comme l'herbe qui se fane, & dont aucun n'a été crucifié pour nous. C'est qu'il prévoyoit bien quelle seroit la colere de l'empereur, pour la condamnation de son type.

Anast in Mart. to. 6. conc. p. 367.

p. 375. C.

p. 378. D.

Il ne laissa pas de lui écrire ce que le concile avoit fait : même la condamnation de l'ecthese & du type, par laquelle il prétend, que l'on a justifié l'empereur. Car, dit la lettre, nos adversaires ont osé écrire aux évêques d'Afrique, que vous avez publié ce type de vôtre propre mouvement : pour ordonner de se relâcher un peu de la rigueur excessive, sans préjudice de la verité. En quoi ils n'ont

epist 3. p. 5.

p. 7. D.

Digitized by Google

n'ont pas écouté les peres, qui disent, qu'à l'égard des veritez divines, le moindre changement est important. Nous vous envoyons les actes de nôtre concile, avec leur traduction en Grec : vous priant de les lire attentivement, & par vos pieuses loix condamner les heretiques, & maintenir la doctrine des peres & des conciles, pour la prosperité de vôtre regne. Le pape & tous les évêques du concile, avoient souscrit cette lettre. AN. 649. p. 2. B.

Le pape saint Martin écrivit aussi plusieurs lettres pour l'Orient, une adressée aux églises dépendantes des sieges de Jerusalem & d'Antioche : par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'église Romaine, & à éviter les heretiques, particulierement Macedonius usurpateur du siege d'Antioche, & Pierre d'Alexandrie. Il leur declare ensuite, qu'il a établi son vicaire Jean évêque de Philadelphie : dont il explique les pouvoirs dans une lettre, qu'il lui adresse en particulier. epist. 5. p. 20.

Il témoigne premierement, qu'il a appris son merite & son zele pour la foi, par le rapport d'Estiene évêque de Dore, & des moines du monastere de saint Theodose. C'est pourquoi il l'établit son vicaire par tout l'Orient; c'est-à-dire dans toutes les églises dépendantes de Jerusalem & d'Antioche. Et cela, ajoûte-t-il, en vertu du pouvoir que nous avons reçu de saint Pierre, & à cause du malheur du temps & de l'oppression des gentils : de peur que l'ordre sacerdotal ne perisse en ces quartiers, & que nôtre sainte religion n'y soit ignorée. C'est pourquoi rempliſſez incessamment les églises p. 21.

AN. 649. catholiques, d'évêques, de prêtres & de diacres. Car j'aurai le cœur preſſé d'une douleur continuelle, juſques à ce que je voye cette œuvre achevée par vos ſoins. Exhortez ceux qui ſont déja dépoſez
p. 22. B. à ſe convertir, faites leur donner leur profeſſion de foi par écrit : aprés quoi, vous les rétablirez chacun dans leur ordre, pourvû qu'il n'y ait rien d'ailleurs, qui empêche leur confirmation. En quoi nous ne prétendons point donner atteinte aux canons. Car ils uſent d'indulgence dans les temps de perſecution & de neceſſité, où on ne s'en diſpenſe pas par mépris. Quant au faux évêque d'Antioche Macedonius, mépriſez courageuſement ſes lettres menaçantes & ſes proteſtations : car l'égliſe Catholique ne le reconnoît point pour évêque ; non ſeulement, parce qu'il en uſurpe le titre contre les canons dans un païs étranger ſans conſentement du peuple & ſans decret : mais encore, parce qu'il eſt uni aux heretiques, qui l'ont élû pour recompenſe de ſon crime. Il en eſt de même de Pierre, qu'ils
p. 23. prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie, pour fortifier leur parti par le plus grand nombre.

Nous vous envoyons les actes de nôtre concile, avec nos lettres circulaires, par l'abbé Theodore prêtre, & nôtre apocriſiaire, & les moines de ſaint Theodoſe, Jean, Eſtiene, & Leonce, qui ont aſſiſté au concile. Faites-en obſerver les decrets à tous les fidelles de vos quartiers. Nous avons exhorté Theodore évêque d'Eſbunte & Antoine de Bacate, à vous aider en tout, pour l'execution de vôtre commiſſion ; & avec eux George prêtre & archi-

Digitized by Google

mandrite, Pierre d'Andraé, & tous ceux du païs, qui ont un veritable zele pour la foi. AN. 649.

Theodore d'Eſbunte & Antoine de Bacate, étoient deux évêques de Paleſtine, dont le premier s'étoit declaré hautement contre les heretiques, en publiant ſa confeſſion de foi par écrit: le ſecond ayant quitté leur parti, avoit envoyé au pape ſa retractation. C'eſt pourquoi il leur écrivit à l'un & à l'autre, les exhortant à perſeverer & à s'unir avec Jean de Philadelphie. Il écrivit de même à George abbé de ſaint Theodoſe, & à Pierre, qui portoit le titre d'illuſtre, & qui ſans doute avoit l'autorité temporelle dans le païs. *epiſt. 6. 7.* *epiſt. 8.* *epiſt. 10.*

Ceux qui avoient empêché Eſtiene évêque de Dore, d'établir des évêques, ſuivant la commiſſion du pape Theodore, avoient envoyé des plaintes contre lui, qui ſe trouverent ſans fondement. C'eſt ce que le pape écrit à Pantaleon, qui lui en avoit envoyé une relation. Et il ajoûte: Ils ſont cauſe, qu'il n'y a plus en ces quartiers là d'évêques ni de prêtres, qui offrent continuellement des ſacrifices pour le peuple: quoiqu'ils fuſſent plus neceſſaires, maintenant que le temps des ſcandales eſt proche: comme un vaiſſeau agité de la tempête, a beſoin de plus de pilotes & de mariniers. *ſup. n. 34.* *epiſt. 9.* *p. 35. Bz*

LV. Etat des égliſes d'Orient.

Ces lettres font voir le pitoyable état des égliſes d'Egypte & d'Orient, depuis les conquêtes des Muſulmans. Pluſieurs étoient ſans paſteurs & ſans miniſtres; & ceux qui y reſtoient, étoient la plûpart heretiques. Car outre les Monothelites, qui ne faiſoient que commencer, tous les anciens hereti-

AN. 649. ques reprirent le dessus, à mesure que la domination des Grecs s'affoiblit. Les Nestoriens se relevérent en Syrie, les Jacobites ou Eutyquiens, en Egypte. Il importoit peu aux Musulmans, de quelle secte étoient les Chrétiens leurs sujets : mais ceux qui étoient en communion avec les sieges de C. P. & de Rome, leur étoient les plus suspects, comme les plus affectionnez à l'empereur leur ennemi perpetuel. Aussi depuis ce temps nous avons peine à trouver la suite des patriarches catholiques d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. Les catalogues de saint Nicephore de C. P. finissent pour Alexandrie à Pierre, qu'il compte le cinquantiéme, & qui fut le predecesseur de Cyrus : pour Antioche, à Anastase, qu'il compte le soixante & uniéme, & qui fut tué par les Juifs l'an 610. Pour Jerusalem, saint Nicephore compte saint Sophrone le soixante & deuxiéme & le dernier.

Sup. l. XXXVII. n. 2.

Elmac.

Chr. Orient.

Vansleb. relat. d'Eg.

Sup. n. 23.

Mais nous avons dans plusieurs auteurs, la suite des patriarches Jacobites d'Alexandrie depuis Benjamin, qui en portoit le titre, lors de la conquête des Musulmans ; & Eutychius marque la suite des patriarches Melquites de ces trois sieges, avec les années, par rapport au regne des califes : jusques à son temps, c'est-à-dire vers le milieu du dixiéme siecle. Dans le siege d'Alexandrie il donne pour

to 2. p. 324

successeur à Cyrus Pierre Monothelite comme lui, la quatriéme année d'Othman, qui revient à

p. 195.

l'an de J. C. 648 A Antioche, aprés Anastase, il met une vacance de vingt-deux ans : puis Macedonius ordonné patriarche d'Antioche à C. P. la

p. 271.

Digitized by Google

cinquiéme année du calife Omar : qui revient à l'an 639. Macedonius ne vint point à Antioche : non plus que George, qui lui succeda, la troisiéme année d'Othman 647. & Macaire, qui succeda à George l'an 654. dixiéme d'Othman. Ces trois furent Monothelites, & demeurerent à C. P. A Jerusalem, aprés saint Sophrone, Eutychius met une vacance de vingt neuf ans : puis Jean élû patriarche, la septiéme année de Moavia, qui seroit l'an 668. AN. 649. p. 313. 324. p. 319.

En même temps que le pape saint Martin écrivit en Orient : il écrivit aussi à l'évêque de Carthage, & à tous les évêques & les peuples de sa dépendance, témoignant comme il avoit approuvé la confession de foi, contenuë dans leurs lettres synodales : & leur envoyant les actes du concile avec la lettre circulaire. LVI.

Paul évêque de Thessalonique, étant ordonné de nouveau, envoya au pape saint Martin, selon la coûtume, ses lettres synodales, contenant sa profession de foi, dont le pape ne fut pas content, parce qu'elle favorisoit les Monothelites. Mais les députez de Paul l'assûrerent, que l'erreur qui paroissoit dans ses lettres, s'y étoit gliſſée par inadvertance, & que Paul le corrigeroit si-tôt qu'on l'en avertiroit charitablement. Le pape Martin se laissa fléchir, & n'usa pas même de son droit : suivant lequel il pouvoit obliger Paul, comme particulierement soûmis au saint siege, à venir à Rome se justifier canoniquement. Il se contenta donc de lui faire voir par les legats du saint siege, qui étoient sur les lieux, en quoi il avoit failli, lui LVI. Lettres à Paul de Thessalonique. epist. 12.

AN. 649. donnant par écrit la profession de foi, qu'il devoit suivre. Mais Paul trompa les legats, & leur donna une profession de foi, où en parlant de la volonté & de l'operation de Jesus-Christ, il avoit omis le mot de naturelle & l'anathême. Les legats séduits par ses artifices & ses flateries, se contenterent de cet écrit. Mais le pape l'ayant reçu, leur ordonna de faire penitence dans le sac & la cendre, & prononça anathême contre Paul de Thessalonique.

Il le lui declara par une lettre du mois de Novembre 649. dans laquelle, aprés lui avoir reproché tous ses mauvais artifices, il dit : Sachez que vous êtes dépose de toute dignité sacerdotale & de tout ministere dans l'église Catholique, jusques à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons ici décidé en concile, & que vous anathematisiez tout ce que nous anathematisons : particulierement les nouveaux heretiques, avec leur ecthese & leur type. Vous devez encore reparer la faute que vous avez faite contre les canons, en ne vous reconnoissant pas dans vos lettres, pour sujet & vicaire du saint siege. Le pape écrivit en même temps à l'église de Thessalonique, de n'avoir plus de communion avec Paul; & de faire celebrer l'office par les prêtres & les diacres catholiques, jusques à ce qu'il fût rentré en son devoir, ou qu'on eût élû un autre évêque à sa place.

epist. 12. p. 50. B.

epist. 13.

LVII. Lettre du pape à saint Amand.

Saint Amand évêque de Mastric, avoit écrit au pape saint Martin, pour le consulter sur les cleres

criminels, & sur l'heresie des Monothelites. Le pape se servit de cette occasion, pour envoyer en Gaule les actes de son concile; & en chargea le député de saint Amand, avec une lettre, où il le felicite de ses travaux, & le plaint du déreglement de son clergé. Car nous avons appris, dit-il, que les prêtres, les diacres & les autres clercs, tombent dans des pechez honteux, & que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez quitter les fonctions pastorales, & vivre dans la retraite & le silence. Il l'exhorte à demeurer en place, mais à n'avoir point de compassion pour ces pecheurs, au préjudice des canons. Car, dit-il, celui qui est une fois tombé de la sorte, aprés son ordination, doit être dépose sans esperance de promotion, & passer le reste de sa vie en penitence: puisque nous cherchons pour les ordres, des personnes dont la vie ait toûjours été pure. Le pape lui explique ensuite ce que les Monothelites avoient fait depuis environ quinze ans, & ce qu'il venoit de faire contre eux dans son concile. Nous vous en envoyons, dit-il, les actes avec nôtre lettre circulaire, que vous aurez soin de faire connoître à tout le monde; & tous les évêques de vos quartiers étant assemblez en concile, confirmeront par leur consentement, ce que nous avons fait pour la foi, & nous envoyeront leurs souscriptions. On void ici, comme dans la lettre à Paul de Thessalonique, que le pape même nommoit confirmation le consentement, que les autres évêques donnoient à ses décisions. Il ajoûte: Priez le roi Sigebert de nous envoyer

AN. 649.

co. 6. conc. p. 383.

AN. 649. des évêques, pour se charger de la legation du saint siege, & porter à l'empereur les actes de nôtre concile avec ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques qu'il a demandées. Car pour les livres, nous n'avons pû lui donner, parce que nôtre bibliotheque est vuide : & il étoit si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pû en transcrire. Ces dernieres paroles font voir, qu'il restoit des livres dans la bibliotheque du pape, mais qu'il n'y avoit pas assez d'exemplaires du même auteur, pour en donner ou en prêter aux étrangers. Il est à croire que cette lettre fut accompagnée d'une lettre au roi Sigebert ; car pour le roi Clovis son frere, il est certain d'ailleurs, que le pape lui écrivit, & le pria de lui envoyer des évêques, pour travailler avec lui à étouffer l'heresie. Saint Eloi & saint Oüen y seroient volontiers allez : mais il y eut quelque raison qui les en empêcha.

Vita S. Elig l. c. 33.

Sup. l. XXXVII. n. 46.

Saint Amand, aprés avoir été long-temps évêque, sans avoir de siege certain, avoit enfin été fixé à celui de Mastric, vers l'an 647. Ce siege étoit originairement à Tongres, mais cette ville ayant été ruïnée par Attila, vers l'an 450. il fut transferé à Mastric. Aprés la mort de Jean, surnommé l'Aigneau, le roi Sigebert fit venir saint Amand ; & ayant assemblé plusieurs évêques, & une grande multitude de peuple, il l'obligea malgré sa resistance à se charger de cette église. Mais au bout de trois ans il la quitta, & alla une seconde fois à Rome, accompagné de Nicaise moine, & de saint Humbert, depuis abbé de Maroilles prés de Valenciennes.

Greg. 11. hist. c. 5.

Vita c 17. to 2. Act. Ben. p. 716.

ciennes. Le pape approuva le dessein, qu'avoit saint Amand de travailler, comme auparavant à la conversion des infidelles, sans être attaché à aucun siege. Il vécut jusques à l'an 679. & mourut le sixiéme jour de Février, auquel l'église honore sa memoire. *Mart. R. 6. Feb.*

LVIII. Monasteres de la Belgique.

Il fut enterré au monastere d'Elnon, prés de Tournay, qu'il avoit fondé, & qui porte aujourd'hui son nom. Il en avoit fondé deux autres à Gand, dont l'un a gardé le nom de saint Bavon; l'autre de la montagne de Blandin, où il fut bâti. Saint Bavon étoit de Brabant, & ayant été converti par saint Amand, devint son disciple, & pratiqua la vie monastique avec de grandes austeritez. Il mourut vers l'an 653. & l'église honore sa memoire le premier d'Octobre. L'un & l'autre monastere de Gand, eut pour premier abbé saint Florbert, qui reçut saint Livin évêque d'Irlande, pour prêcher dans le même païs : mais saint Livin fut martyrisé prés de Gand par les barbares, vers l'an 656. Aprés que saint Amand eut quitté le siege de Mastric, on y mit à sa place saint Remacle en 652. Il étoit né en Aquitaine, & avoit été quelque temps à la cour avec saint Eloi : qui le fit abbé de son nouveau monastere de Solignac. Le roi Sigebert connoissant son merite, l'appella auprés de lui, & fonda par son conseil deux monasteres dans la forêt d'Ardenne, nommez alors Stabulaüs & Malmundarium, aujourd'hui Stavelo & Malmedie. Pendant qu'on les bâtissoit saint Remacle entra dans le siege de Mastric, & y

Acta Bened. p. 406.

Martyr. R. 1. Oct.

Acta p. 399. n. 7.

p. 457. n. 22.

Vita to. 1. Act. p. 488.

travailla avec grand zele, à prêcher & à soulager les pauvres & tous les malheureux, gardant toûjours une profonde humilité. Il donna le gouvernement des deux monasteres à saint Theodard. Mais au bout de dix ans il quitta l'épiscopat, & se retira dans Stavelo, où il finit saintement sa vie, aprés avoir fait ordonner à sa place saint Theodard dans le siege de Mastric.

V. Mabill. p. 494. Coint. an. 662. n. 2.

Les disciples de saint Amand fonderent plusieurs autres monasteres dans la Gaule Belgique & la Germanie inferieure, saint Guilain fut du nombre; & on croid qu'il établit en 652. l'abbaye qui porte encore son nom dans le Hainaut. Jonas, autre disciple de saint Amand, fut le premier abbé de Marchiennes. L'abbaye de Nivelle fut fondée par les conseils de saint Amand en faveur de sainte Gertrude, fille de l'illustre Pepin de Landen maire du palais, sous Clotaire second, Dagobert premier, & Sigebert troisiéme. Pepin avoit épousé Itta, sœur de saint Modoald archevêque de Treves: dont il eut trois enfans; Grimoald, qui fut aprés lui maire du palais: sainte Begge & sainte Gertrude. Sainte Begge épousa Ansegisile fils de saint Arnoul, & fut mere de Pepin d'Heristal. L'ancien Pepin son ayeul mourut l'an 640. & est honoré comme saint dans le Brabant, le vingt & uniéme de Février. Gertrude étoit âgée de quatorze ans; & avoit déja declaré qu'elle ne vouloit point d'autre époux que Jesus Christ. Comme elle demeuroit chez sa mere, saint Amand y vint dans le cours de sa prédication: & l'exhorta à faire un monastere pour elle

Vita to. 2. p. 788.

p. 800.

p. 937.

p. 462.

Boll. 11. Febr. to. 3. p. 250.

& pour sa fille. Quoique cette maniere de servir Dieu fût inconnuë à cette sainte veuve, elle s'y resolut aussitôt : & se consacra à Dieu avec tous ses biens, nonobstant de tres-grandes oppositions. Craignant même qu'on ne lui enlevât sa fille, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne, & lui fit donner le voile par les évêques, avec plusieurs autres filles : ce qui montre qu'on n'observoit plus les canons, de ne voiler les vierges qu'à quarante ans. Tels furent les commencemens de l'abbaye de Nivelle en Brabant, entre Mons & Bruxelles.

La mere de sainte Gertrude lui en donna le gouvernement, quoiqu'elle n'eust gueres que vingt ans ; & elle s'en acquitta parfaitement par ses soins & ses bons exemples. Elle fit venir de Rome des reliques & des livres saints : & attira d'outremer de savans hommes, pour instruire la communauté dans le chant des pseaumes & la meditation des choses saintes. C'étoit des Irlandois, entre autres saint Foillan & saint Ultan freres de saint Fursi ; qui passerent en Gaule aprés sa mort, & sainte Gertrude leur bâtit un monastere à Fosse prés de Nivelle : ou plûtôt un hospice destiné à recevoir les Hibernois, qui passoient en Gaule par devotion. Il y en avoit plusieurs en divers lieux, que l'on nommoit hôpitaux des Escossois. Sainte Gertrude, aprés la mort de sa mere, se déchargea du soin de ses affaires du dehors sur les moines, & de celles du dedans sur les filles, pour se donner toute entiere à la contemplation. Puis se sentant épui-

Sup. n. 18.

Acta to. 2. p. 308 785.

Cone. Mild. an. 845 c. 40. to. 6 p. 1851.

sée par ses abstinences & ses veilles : elle fit élire abbesse à sa place sa niece, nourrie auprés d'elle dés l'enfance, quoi qu'elle n'eût que vingt ans. Elle n'en avoit elle-même que trente-trois, quand elle mourut, le dix-huitiéme de Mars 658. L'église honore sa memoire le jour précedent.

Martyr. R. 17. Mart.

LIX. Disciples de saint Oüen.

Les disciples de saint Oüen fonderent aussi plusieurs monasteres, dont je marquerai les plus fameux. Saint Germer né prés de Beauvais, de parens nobles & riches, servit quelque temps de ses conseils le roi Dagobert, qui l'avoit appellé auprés de lui, pour sa vertu & sa sagesse. Etant à la cour il se maria, & eut un fils, à qui par le conseil de saint Oüen il laissa son bien, & se retira dans un monastere. Enfin il en fonda un prés de Beauvais, au lieu nommé Flaviac ou Flay : & y mit toutes les commoditez necessaires, afin que les moines n'eussent aucun besoin de sortir, conformément à la regle de saint Benoît. C'étoit environ l'an 654. & saint Germer mourut quatre ans aprés, le vingt-quatriéme de Septembre, jour auquel il est honoré. Il fut enterré dans ce monastere, qui a conservé son nom. Saint Vandregisile avoit aussi été élevé à la cour du roi Dagobert, & y avoit exercé une charge considerable. Il persuada à sa femme de garder la continence, & embrassa la vie monastique. Aprés avoir demeuré en divers lieux, il passa en Neustrie, & se rendit auprés de saint Oüen, qui le fit soûdiacre malgré sa repugnance, puis diacre, & enfin prêtre. Cependant Vandregisille cherchant un lieu de retraite, trouva

Act. Ber. to. 2, p. 475.

n. 12.

n. 25.

Martyr. R. 24. Sept.

Act. B. to. 2. p. 524.

à cinq lieuës au deſſous de Roüen, Fontenelle, ainſi nommé à cauſe d'une ſource abondante. Ayant obtenu ce lieu de la liberalité du roi, il y fonda vers l'an 648. un monaſtere, qui s'accrut tellement en peu de temps, qu'il y vit juſques à trois cens moines. Il y avoit quatre égliſes au dedans, & quelques oratoires au dehors. Saint Vandregiſile travailloit de ſes mains, même dans ſa vieilleſſe, pour montrer l'exemple à ſes diſciples. Il prêchoit dans le voiſinage, c'eſt-à-dire dans le païs de Caux, pour la converſion des pecheurs & des idolâtres; car il y en reſtoit encore. Il vêcut juſques à quatre-vingts ſeize ans, & mourut l'an 667. le vingt-deuxiéme de Juillet, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Le monaſtere n'eſt plus connu, que ſous ſon nom. Entre ſes diſciples les plus illuſtres, ſont ſaint Lambert & ſaint Anſbert, qui furent tous deux abbez de Fontenelle, & enſuite archevêques. Lambert de Lion, Anſbert de Roüen: & ſaint Erembert, qui ayant été fait évêque de Toulouſe, revint douze ans aprés caſſé de vieilleſſe mourir en ſon monaſtere, vers l'an 671.

Martyr. Rom. 22. Jul. p. 545. n. 27.

Acta B. to. 22. p. 604.

Saint Filbert avoit auſſi contracté amitié avec ſaint Oüen, à la cour du roi Dagobert. Il étoit natif d'Eauſe en Guienne, & ſon pere en fut depuis évêque. Il quitta le monde dés l'âge de vingt ans, & embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye de Reſbais, que ſaint Oüen venoit de fonder. Aprés la mort de ſaint Aile, il en fut élû abbé: puis il viſita Luxeu, Bobio, & les autres plus celebres mo-

naſteres de France & d'Italie ; & liſoit aſſidument les regles de ſaint Baſile, de ſaint Macaire, de ſaint Benoît & de ſaint Colomban. Enfin il reſolut de fonder un nouveau monaſtere ; & obtint pour cet effet du roi Clovis, & de la reine ſainte Batilde, la terre nommée alors Gemmetique, aujourd'hui Jumieges ; & y bâtit l'abbaye, qui en porte encore le nom, dans le dioceſe de Roüen, à trois lieuës de Fontenelle. C'étoit environ l'an 654. ſaint Filibert mit d'abord à Jumieges ſoixante & dix moines, mais il y en eut bientôt ſept fois autant, c'eſt-à-dire prés de cinq cens.

LX. Tranſlation de S. Benoît.

C'eſt environ le temps de la tranſlation des reliques de ſaint Benoît en France. Leodebode abbé de ſaint Aignan d'Orleans fonda le monaſtere de Fleury ſur Loire : dont l'abbé Mummole liſant un jour dans les dialogues de ſaint Gregoire, la prediction de ſaint Benoît, touchant la ruïne de ſon monaſtere du mont Caſſin, conçut le deſſein de faire apporter ſes reliques. Il envoya pour cet effet un de ſes moines nommé Aigulfe, à qui ſe joignirent des hommes venus du Mans, qui paſſoient à Fleury, dans le même deſſein d'aller en Italie, pour en apporter des reliques. Etant arrivez au mont Caſſin, ils chercherent ſi bien dans les ruïnes du monaſtere abandonné depuis plus de ſoixante & dix ans, qu'ils trouverent le tombeau, où repoſoient enſemble, les corps de ſaint Benoît & de ſa ſœur ſainte Scolaſtique. Ils les apporterent à Fleury, où les os de ſaint Benoît furent mis avec grande ſolemnité dans l'égliſe de ſaint Pierre : &

Acta B. to. 2. p. 353. & 674.

Sup. l. XXXIII. n. 10.

Digitized by Google

ceux de sainte Scolastique emportez au Mans : où l'évêque saint Berar les mit dans un monastere de filles, qu'il avoit fondé. Cette translation de saint Benoît se fit l'onziéme de Juillet, auquel l'église en celebre la memoire, & comme l'on croid l'an 653. *Martyr. R. 11. Jul.*

LXI. Saint Emmeran de Ratisbonne. *Vita ap. Sur. 22 Sept. Coint. an. 649. n. 26.*

Vers le même temps, saint Emmeran ou Heimeramne quitta la Gaule, pour aller prêcher la foi en Baviere. Il étoit né à Poitiers ; & s'étant donné à Dieu dés son enfance, il fut ordonné évêque dans la même province d'Aquitaine : mais on ne sait pas de quel siege. Ayant appris que les peuples de Pannonie étoient encore idolâtres, il prit la resolution d'y aller. Il mit donc un autre évêque à sa place, quitta son païs, sa famille & ses biens, qui étoient grands : passa la Loire & le Rhin, & entra dans la Germanie. Comme il ne savoit pas la langue, un prêtre nommé Vital lui servoit d'interprete. Il alla jusques à Ratisbone, où residoit Theodon, duc ou gouverneur de Baviere, pour le roi Sigebert III. Saint Emmeran lui communiqua son dessein d'aller prêcher la foi aux Avares ; & s'il étoit besoin, souffrir le martyre. Theodon lui dit : Nous sommes en guerre continuelle avec ces peuples, tous les environs de la riviere d'Ens sont ravagez : ensorte, qu'il n'y a aucune sûreté d'y passer, quelque sauvegarde que l'on puisse avoir. Je vous prie demeurez ici : aprés avoir oüi vos saintes instructions, je ne consentirai point que vous nous quittiez. Soyez nôtre évêque, ou si vôtre humilité ne le permet pas, gouvernez comme abbé les

monasteres de cette province. Nous vous donnerons des terres pour vôtre subsistance. Saint Emmeran voyant qu'il ne pouvoit executer son premier dessein, se rendit aux prieres de Theodon. D'autant plus que les habitans du païs nouvellement convertis, n'avoient pas encore entierement déraciné l'idolâtrie, & mêloient le culte des demons avec le Christianisme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs & les villages. Il instruisoit, autant qu'il étoit possible, chaque personne en particulier ; & ne gardant que le necessaire de ce qu'on lui donnoit, il distribuoit le reste aux pauvres. Au bout de trois ans il demanda congé d'aller en pelerinage à Rome, & partit accompagné de quelques ecclesiastiques.

Il avoit fait trois journées, quand Lambert fils du duc Theodon le poursuivit & le joignit. Sa sœur s'étant abandonnée au fils d'un juge du païs, étoit devenuë grosse, & ne pouvant plus cacher son crime, avoit accusé le saint évêque. Lambert courut donc aprés lui, pour vanger cet affront. Saint Emmeran dit, qu'il alloit à Rome, & que l'on pouvoit envoyer quelqu'un, pour l'accuser devant le pape & le juger canoniquement : mais Lambert ne vouloit rien écouter, & le fit prendre par ses soldats. Ils l'attacherent à une échelle, lui couperent les doigts l'un aprés l'autre, lui arracherent les yeux, lui couperent le nez & les oreilles, puis les pieds & les mains ; & aprés l'avoir mutilé en toutes manieres, lui couperent enfin la langue : & le laisserent ainsi couvert de sang. Ses clercs, que la peur avoit

avoit disperſez étant revenus, on le porta à douze mille de là en un lieu où il mourut, & y fut d'abord enterré. Depuis ſes reliques furent transferées à Ratiſbone, & il s'y fit quantité de miracles. Sa vie a été écrite par Cirin évêque de Friſingue, du temps de Charlemagne, avec quelques autres circonſtances, qui ne paroiſſent pas vrai-ſemblables. L'égliſe l'honore comme martyr, le vingt-deuxiéme de Septembre: & ſon epitaphe porte, qu'il mourut l'an *652.*

V. Coinc. an. 652. n. 14. Martyr. R. 22. Sept.

LIVRE XXXIX.

I. Persécution contre le pape saint Martin.

Anast. in Mart.

LE pape saint Martin sentit bientôt les effets de l'indignation de l'empereur Constant. Avant que l'on eût nouvelle à C. P. du concile de Latran, l'empereur envoya pour exarque en Italie Olympius son chambellan, avec ordre de faire souscrire le Type à tous les évêques & les propriétaires des terres. Si vous pouvez, ajoûta-t-il, vous assûrer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été legat ici à C. P. Que si vous trouvez de la resistance dans l'armée, tenez-vous en repos jusques à ce que vous soyez maître de la province: & que vous ayez gagné les troupes de Rome & de Ravenne, pour faire executer nos ordres.

Olympius arriva à Rome, trouva le concile assemblé; il voulut d'abord exciter un schisme dans l'église, par le moyen des troupes qu'il amenoit: à quoi il travailla long-temps, mais inutilement; & ne pouvant réüssir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le pape lui presentoit la communion dans l'église de sainte Marie Majeure, il voulut le faire tuer par son écuyer. Ce qui étoit d'autant plus facile, que le pape alloit communier chacun à sa place: comme il a été observé. Mais l'écuyer assûra depuis avec serment, qu'il avoit été frappé d'aveuglement, & n'avoit point vû le pape, quand il vint donner la communion à l'exarque. Celui-ci voyant la protection de Dieu sur le

Sup. l. XXXVI. *n.* 19.

Digitized by Google

pape, lui declara les ordres qu'il avoit reçus : fit la paix avec lui, & passa en Sicile avec son armée contre les Sarrasins, qui s'y étoient déja établis. Mais l'armée Romaine y perit, & l'exarque mourut ensuite de maladie. AN. 653.

L'empereur envoya pour lui succeder Theodore, surnommé Calliopas, avec un de ses chambellans, nommé aussi Theodore, & surnommé Pellure, & leur donna ordre d'enlever le pape, l'accusant d'heresie, parce qu'il avoit condamné le Type. On l'accusoit aussi de ne pas honorer la sainte Vierge, comme mere de Dieu : ce qui étoit une suite de la calomnie precedente. Car les Monothelites, comme les Eutyquiens, accusoient la Catholique de Nestorianisme. On chargeoit encore le pape de crime d'état, & d'avoir envoyé des lettres & de l'argent aux Sarrasins. Le pape averti des desseins, que l'on avoit sur lui, s'étoit retiré avec son clergé dans l'église de Latran : quand l'exarque Calliopas arriva à Rome, avec le chambellan Theodore & l'armée de Ravenne. C'étoit le samedi quinziéme de Juin 653. Le pape, qui étoit considerablement malade depuis le mois d'Octobre, envoya au devant de l'exarque quelques personnes de son clergé : & l'exarque les reçut dans le palais, croyant que le pape étoit avec eux. Mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du clergé : Nous voulions l'adorer : mais demain, qui est dimanche, nous l'irons trouver & le saluer : car aujourdhui il ne nous a pas été possible. On void ici les mots d'adorer & de saluer, employez indifferemment : &

Mart. epist. 14. to. 6. conc. p. 63.

epist. 18

AN. 653. il y avoit long-temps, que l'on disoit adorer l'empereur.

L. un. cod. Theod. de pro pos. sacr. cub. & ibi Gothofr.

Le lendemain dimanche, seiziéme de Juin, la messe fut celebrée dans la même église de Latran, & l'exarque craignant la multitude du peuple envoya dire au pape : Je suis si fatigué du voyage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui, mais j'irai demain sans faute adorer vôtre sainteté. Le lundi matin il envoya son cartulaire, & quelques autres de sa suite, dire au pape : Vous avez preparé des armes & amassé des pierres pour vous défendre, & vous avez des gens armez là dedans. Le pape les envoya visiter toute la maison épiscopale : pour rendre eux-même témoignage, s'ils y auroient vû des armes ou des pierres. Ils revinrent sans avoir rien trouvé, & il leur dit : Voilà comme on a toûjours agi contre nous, par des faussetez & des calomnies : quand Olympius vint, il y avoit aussi des menteurs, qui disoient, que je pouvois le repousser à main armée.

11. Le pape est enlevé de Rome.

Ils s'en allerent avec cette réponse, mais une demie heure n'étoit pas encore passée, quand ils revinrent avec des troupes. Le pape malade étoit couché sur son lit à la porte de l'église. Les soldats entrerent armez d'écus, de lances & d'épées, avec leurs arcs bandez. Ils briserent les cierges de l'église, & en joncherent le pavé, avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs armes. En même temps Calliopas presenta aux prêtres & aux diacres, un ordre de l'empereur pour déposer le pape Martin, comme indigne & intrus, & de l'envoyer à

Digitized by Google

C. P. aprés avoir ordonné un autre évêque à sa place. Alors le pape sortit de l'église, & le clergé s'écria en presence de l'exarque & du chambellan Theodore : Anathême à qui dira ou croira, que le pape Martin a changé un seul point dans la foi : & à quiconque ne persevere pas jusques à la mort dans la foi catholique. Calliopas voulant se justifier devant les assistans, commença à dire : Il n'y a point d'autre foi que la vôtre, & je n'en ai pas d'autre moi-même. AN. 653. epist. 14.

Le pape se livra donc sans resistance, pour être mené à l'empereur. Quelques-uns du clergé lui crioient de n'en rien faire : mais il ne les écoûta pas : aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on répandît le sang de qui que ce fût. Il dit seulement à l'exarque : Laissez venir avec moi ceux du clergé, que je jugerai à propos. Calliopas répondit : Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure : nous ne contraignons personne. Quelques-uns des évêques s'écrierent : Nous vivrons & mourrons avec lui. Ensuite Calliopas dit au pape : Venez avec nous au palais. Il y alla donc le même jour ; & le lendemain mardi, dix-huitiéme de Juin, tout le clergé vint le trouver avec plusieurs autres, qui s'étoient preparez à s'embarquer avec lui, & avoient déja mis leurs hardes dans les barques. Mais la nuit suivante, vers la sixiéme heure, c'est-à-dire à minuit, on tira le pape du palais, & l'on renferma tous ceux de sa suite, & diverses choses qui lui étoient necessaires pour son voyage : on lui laissa seulement six jeu- epist. 15. p. 65. C.

AN. 653. nes serviteurs & un pot à boire.

On le fit ainsi sortir de Rome, dont on referma les portes aussitôt, de peur que quelqu'un ne le suivît : & on l'emmena dans une barque sur le Tibre. Ils arriverent à Porto, vers la quatriéme heure du jour, la quatriéme ferie, le treiziéme des calendes de Juillet : c'est-à-dire le mercredi dix-neuviéme de Juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour, & arriverent à Misene le premier de Juillet. De là ils passerent en Calabre, puis en plusieurs isles, où ils furent arrêtez pendant trois mois. Enfin ils arriverent à l'isle de Naxe, où ils demeurerent un an. Pendant tout ce voyage le pape fut travaillé d'un cours de ventre, qui ne lui donnoit point de repos, avec un dégoût effroyable ; toutefois on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxe, où il se baigna deux ou trois fois, & logea dans une maison de la ville. Hors de là il ne sortit point du vaisseau, qui étoit sa prison: quoique ceux qui le conduisoient prissent terre à toute occasion pour se reposer. Cependant à Rome, Eugene fut établi pape par autorité de l'empereur. Il étoit Romain fils de Rufinien, & clerc dés son bas âge : il ne fut élû que le neuviéme de Septembre 655. & tint le saint siege prés de trois ans.

Anast. in Eug.

V. Coint. an. 658. n. 9.

III. Eglises d'Angleterre.

La même année 653. mourut Honorius archevêque de Cantorberi, le dernier jour de Septembre, & l'église celebre sa memoire le même jour. Il avoit tenu ce siege dix-neuf ans; & aprés dix-huit mois de vacance Deusdedit fut élû sixiéme évêque de Cantorberi. Ithamar évêque de Rochester,

Beda III. hist. c. 20. Martyr. R. 30. Sept.

vint l'ordonner le seiziéme de Mars 655. & il gouverna cette église neuf ans quatre mois & deux jours. Il étoit de la nation des Saxons occidentaux : au lieu que les cinq archevêques ses predecesseurs étoient étrangers, & apparemment Italiens.

En ce temps-là les Middelangles, ou Anglois du milieu des terres, se convertirent sous Penda, que le roi son pere, nommé aussi Penda, avoit fait gouverneur de cette nation : quoiqu'il fût encore jeune. Ce prince alla trouver Osui roi de Northumbre, & lui demanda sa fille en mariage : mais Osui ne la lui accorda, qu'à condition qu'il se feroit Chrétien avec toute sa nation. Penda s'étant fait instruire, & ayant conçu l'esperance de la resurrection & de l'immortalité : declara qu'il vouloit être Chrétien, quand même on ne lui donneroit pas la princesse. Il fut principalement persuadé par Alfrid fils du roi Osui, qui avoit épousé sa sœur. Le prince Penda se fit donc baptiser par Finan évêque de Lindisfarne, successeur de saint Aidan, avec tous les seigneurs & les soldats, qui l'avoient accompagné, & tous leurs domestiques : ils furent baptisez dans la maison royale, qui étoit prés de la grande muraille, bâtie autrefois par les Romains. Le prince Penda s'en retourna avec grande joye, menant avec lui, pour instruire & baptiser ses sujets, trois prêtres Anglois & un quatriéme Escossois, c'est-à-dire Hibernois.

Ces quatre prêtres étant arrivez avec le prince, dans la province de Middelangle, furent si bien écoûtez, que tous les jours plusieurs, tant des no-

bles que du petit peuple, renonçoient à l'idolâtrie & recevoient le baptême. Le roi Penda pere du prince, n'empêchoit pas que l'on ne prêchât l'évangile, même à sa nation des Merciens. Au contraire, il mépriſoit ceux, qui aprés avoir reçu la foi de Jeſus-Chriſt, n'en pratiquoient pas les œuvres : diſant que c'étoit des miſerables de ne pas obéïr à leur Dieu, auquel ils croyoient.

Bc. 111. hiſt. c. 14. & Epit. Sup. liv. XXXVIII. n. 39. 27.

Oſui ne regnoit, que ſur une partie de la Northumbre, mais il ſe rendit maître du reſte, aprés la mort du ſaint roi Oſuin, qu'il fit tuer en trahiſon le vingtiéme jour d'Aouſt 651. Saint Aidan évêque de Lindisfarne, mourut douze jours aprés, le dernier du même mois, auquel jour l'égliſe honore ſa memoire. Il eut pour ſucceſſeur Finan, qui bâtit dans l'iſle de Lindisfarne une égliſe cathedrale, non de pierre, mais de bois, à la maniere des Irlandois, & la couvrit de cannes. Le roi Oſui, en reparation de ſon crime, fonda depuis un monaſtere au lieu où Oſuin avoit été tué, nommé aujourdhui Gilling vers Richemond, & ordonna que les moines prieroient tous les jours pour les ames des deux rois, du mort & du meurtrier.

Martyr. R. 31. Aug. Beda III. hiſt. c. 25.

Oſui ne laiſſa pas d'être fort zelé pour la propagation de la foi. Car ayant procuré la converſion des Middelangles, deux ans aprés il procura celle des Merciens. Il ne pouvoit plus ſouffrir les inſultes de leur roi Penda, qui lui avoit tué ſon frere, pilloit continuellement ſon païs, & vouloit exterminer ſa nation. Aprés lui avoir offert de tres-grands preſens pour racheter la paix, ſans le pouvoir

Beda III. c. 24.

Digitized by Google

pouvoir appaiſer : il fit vœu, s'il venoit à le vaincre de conſacrer à Dieu ſa fille, qui n'avoit qu'un an, & de donner douze terres pour bâtir des monaſteres. Aprés ce vœu il marcha avec tres-peu de troupes contre Penda, qui en avoit trente fois autant : & toutefois il défit l'armée des payens, & remporta une pleine victoire le dix-neuviéme de Novembre, la treiziéme année de ſon regne, 655. de Jeſus-Chriſt. Penda fut tué, & le royaume de Northumbre non ſeulement mis en ſûreté, mais augmenté par la jonction de celui des Merciens, dont Oſuin devint le maître. Il accomplit fidellement ſon vœu, & donna douze terres, dont chacune comprenoit dix familles, c'eſt-à-dire ſix vingts en tout : la fille fut miſe ſous la conduite de la ſainte abbeſſe Hilde ; & en ſa faveur le roi donna une terre de dix familles, au lieu nommé Streneshal, & y fonda un monaſtere avec une égliſe de ſaint Pierre, qui fut le lieu de ſa ſépulture, de la reine ſa femme, & de pluſieurs autres princes. Ce monaſtere étoit double ; & de celui des hommes, ſortirent pluſieurs ſaints prêtres & pluſieurs ſaints évêques.

Le roi Oſui, aprés ſa victoire, s'appliqua à la converſion des Merciens ſes nouveaux ſujets. Leur premier évêque fut Diuma, l'un des quatre prêtres, que le prince Penda avoit amenez ; & Finan évêque de Lindisfarne, l'ordonna évêque des Middelangles & des Merciens : car la rareté des évêques obligeoit d'en donner un à deux peuples. Le roi Oſui procura auſſi la converſion des

Saxons Orientaux, dont la capitale étoit Londres, & qui avoient autrefois chaſſé ſaint Mellit leur évêque, & renoncé à la foi. Leur roi étoit alors Sigebert ami du roi Oſui, qu'il venoit ſouvent voir en Northumbre; & celui-ci l'exhortoit à quitter l'idolâtrie, en lui diſant: On ne peut faire un Dieu de pierre ou de bois, dont on fait des uſtenciles pour l'uſage de la vie, & dont on brûle les reſtes. Il faut plûtôt croire que Dieu eſt incomprehenſible, tout puiſſant, éternel: qu'il jugera tous les hommes, & donnera des recompenſes éternelles à ceux qui feront ſa volonté. Ces diſcours perſuaderent Sigebert roi d'Eſſex, & il fut baptiſé par l'évêque Finan, dans la maiſon royale prés de la grande muraille. En retournant chez lui, il pria le roi Oſui de lui donner des docteurs capables de convertir & de baptiſer ſa nation: & Oſui envoya en Middelangle, d'où il fit venir un ſaint prêtre nommé Cedde, avec un autre prêtre, & les envoya prêcher en Eſſex. Aprés avoir parcouru tout le païs, & formé une grande égliſe, Cedde retourna chez lui, & vint à Lindisfarne voir l'évêque Finan: qui ayant appris de lui le progrez de l'évangile chez les Saxons Orientaux, l'en ordonna évêque, étant aſſiſté de deux autres.

Sup. l. XXXVII. n. 17.

IV. Saint Cedde évêque d'Eſſex.

Cedde étant évêque, retourna en Eſſex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des égliſes en divers lieux, & ordonna des prêtres & des diacres, pour lui aider à prêcher & à baptiſer. Il aſſembla même à Tilabourg ſur la Tamiſe, une communauté où il faiſoit pratiquer la vie religieuſe, autant que

ces nouveaux Chrétiens en étoient capables. Il excommunia un des parens du roi, pour avoir contracté un mariage illicite; & défendit à qui que ce fût, d'entrer dans sa maison, ni de manger avec lui. Le roi Sigebert étant prié à manger chez cet excommunié, ne laissa pas d'y aller. Mais comme il en sortoit, il rencontra le saint évêque. Il fut épouvanté, descendit de cheval, se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon. L'évêque qui étoit aussi à cheval, mit pied à terre : mais étant irrité il toucha le roi d'une verge, qu'il tenoit à la main, & lui dit avec l'autorité pontificale : Parce que vous n'avez pas voulu vous abstenir d'entrer dans la maison de cet homme perdu, vous y mourrez. En effet, ce même homme & son frere, quoique parens du roi, le tuerent. Et quand on leur en demanda la cause, ils ne purent en dire d'autre, sinon, qu'ils ne pouvoient souffrir, qu'il pardonnât si facilement à ses ennemis. Car sitôt qu'ils lui demandoient grace il la leur accordoit, suivant le precepte de l'évangile.

Quoique Cedde fût évêque d'Essex, il ne laissoit pas de retourner quelquefois en son païs de Northumbre, pour y exhorter les fidelles. Edilvard fils du roi Osuald, qui regnoit dans la province de Deïre, avoit auprés de lui un frere de l'évêque nommé Celin, qui étoit prêtre, l'instruisoit lui & sa famille, & leur administroit les sacremens. Le roi par le moyen de ce frere, connoissant la vertu de l'évêque, l'excita à lui demander quelque terre pour bâtir un monastere, où le roi lui-même pût *Beda lib. c. 23.*

AN. 654. venir faire ſes prieres & oüir les inſtructions, & où l'on enterrât les morts. Car il croyoit, qu'ils y ſeroient fort aidez par les prieres des moines. L'évêque choiſit un lieu dans des montagnes rudes & écartées; & demanda permiſſion au roi d'y demeurer en priere durant le carême, qui étoit proche. Pendant tout ce temps, il jeûnoit juſques au ſoir tous les jours, hors les dimanches; & ne prenoit qu'un peu de pain avec un œuf, & un peu de lait mêlé d'eau. Par où l'on void, qu'en ce païs là les laitages, ni même les œufs, n'étoient pas défendus en carême. C'étoit l'uſage des moines, chez qui le ſaint évêque avoit été élevé, de conſacrer par des prieres & des jeûnes, le lieu où ils devoient bâtir un monaſtere ou une égliſe. Comme il reſtoit encore dix jours du carême le roi le fit appeller; & il pria le prêtre Cymbelle ſon frere, d'achever cette preparation du lieu. Car ils étoient quatre freres tous prêtres, Cedde, Cymbelle, Celin & Ceadda, dont le premier & le dernier furent évêques. Ainſi fut fondé le monaſtere de Leſtingtон, ſuivant la regle de Lindisfarne, où l'évêque Cedde avoit été élevé. Il y mit pour abbé, après lui, ſon frere Ceadda.

V. Saint Martin à C. P.

Commem. &c. 10. 6. cap. c. 66.

Cependant le pape ſaint Martin étoit dans l'iſle de Naxe, où les évêques & les fidelles du païs lui envoyoient ſouvent, & en grande quantité, dequoi ſoulager ſes beſoins. Mais auſſitôt ſes gardes pilloient tout en ſa preſence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraittoient même de paroles & de coups, ceux qui apportoient les preſens,

& les chaſſoient, en diſant : Quiconque aime cet homme, eſt ennemi de l'état. Le ſaint pape ſentoit plus vivement les injures de ſes bienfaicteurs, que les douleurs de ſa goute & ſes autres incommoditez. Etant partis de Naxe & arrivez à Abyde, ceux qui le conduiſoient envoyerent à C. P. donner avis de ſon arrivée : le traittant d'heretique, d'ennemi de Dieu & de rebelle, qui ſoûlevoit tout l'empire. Enfin ſaint Martin arriva à C. P. le dix ſeptiéme jour de Septembre 654. On le laiſſa au port depuis le matin, juſques à quatre heures aprés midi : dans le vaiſſeau, couché ſur un grabat, expoſé en ſpectacle à tout le monde. Pluſieurs inſolens, & même des payens, s'approchoient, & lui diſoient des paroles outrageantes. Vers le coucher du ſoleil, vint un ſcribe nommé Sagoleve, avec pluſieurs gardes. On tira le pape de la barque, on l'emporta ſur un brancard, on le mena dans la priſon nommée Prandearia, & Sangoleve défendit, que perſonne de la ville ne ſût qu'il y étoit. Le pape demeura donc enfermé dans cette priſon, ſans parler à perſonne, pendant quatre-vingts-treize jours, qui ſont trois mois : c'eſt-à-dire depuis le dix-ſeptiéme de Septembre, juſques au quinziéme de Decembre. AN. 654.

Ce fut apparemment de là, qu'il écrivit les deux lettres à Theodore. Dans la premiere, il ſe juſtifie contre les calomnies dont on le chargeoit ; premierement par le témoignage, que le clergé de Rome avoit rendu de ſa foi en preſence de l'exarque Calliopas, enſuite par la proteſtation qu'il fait *epiſt. 14. to. 6. conc. p. 63.* *Sup. n. 2.*

AN. 654. lui-même, de la défendre jusques à la mort. Puis il ajoûte : Je n'ai jamais envoyé aux Sarasins, ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu, qui venoient chercher des aumônes : mais ce n'étoit pas pour les Sarasins. Quant à la glorieuse vierge Marie mere de Dieu, ils ont porté faux témoignage contre moi. Car je declare anathême, & en ce monde & en l'autre, quiconque ne l'honore pas au dessus de toutes les creatures, excepté son fils N. Seigneur.

epist. 15. Sup. n. 2. Dans l'autre lettre, il raconte comme il fut enlevé de Rome, & comme l'exarque Calliopas presenta un ordre de l'empereur, pour faire élire un autre pape à sa place. Surquoi il dit : On ne l'a encore jamais fait ; & j'espere, qu'on ne le fera jamais : car en l'absence de l'évêque, l'archidiacre, l'archiprêtre & le primicier, tiennent sa place. Ayant raconté ce qu'il a souffert dans le voyage, il ajoûte à la fin : Il y a quarante-sept jours, que je n'ai pû obtenir de me laver ni d'eau chaude ni d'eau froide : je suis tout fondu & refroidi. Car le flux de ventre ne m'a point donné de repos jusques à present, ni sur mer, ni sur terre : j'ai le corps tout brisé, & quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourroit fortifier, & je suis entierement dégoûté de celle que j'ai. Mais j'espere en Dieu, qui void tout, que quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persecutent, pour les amener à penitence.

Sup. l. xxxviii. n. 20.

p. 65. C.

Digitized by Google

Le vendredi quinziéme de Decembre 654. le pape ſaint Martin fut tiré de ſa priſon dés le matin, & amené dans la chambre de Bucoleon ſacellaire; c'eſt-à-dire grand treſorier: où dés la veille, on avoit donné ordre à tout le ſenat de s'aſſembler. Saint Martin y fut apporté dans une chaiſe: car la navigation & la priſon avoient augmenté ſes maladies. Le ſacellaire le regardant de loin, lui commanda de ſe lever de la chaiſe, & de ſe tenir debout. Quelques officiers repreſenterent, qu'il ne pouvoit; & le ſacellaire cria en colere, qu'on le ſoutinſt des deux cotez; ce qui fut fait.

AN. 654.

VI. S. Martin eſt interrogé. *Commem. p. 68. B.*

Alors le ſacellaire lui parla ainſi: Dis, miſerable, quel mal t'a fait l'empereur? T'a-t-il ôté quelque choſe? t'a-t-il opprimé par violence? Le pape ne répondit rien. Le ſacellaire lui dit d'un ton d'autorité: Tu ne répons pas? tes accuſateurs vont entrer. Auſſitôt on les fit entrer au nombre de vingt, la plûpart ſoldats & gens brutaux; quelques-uns avoient été avec l'exarque Olympius, entre autres, André ſon ſecretaire. Le pape les voyant entrer, dit en ſouriant: Sont-ce là les témoins? eſt-ce là vôtre procedure? Puis, comme on les fit jurer ſur les évangiles, il dit aux magiſtrats: Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer: qu'ils diſent ſans ſerment ce qu'ils voudront, & faites ce que vous voudrez. Qu'eſt-il beſoin qu'ils perdent ainſi leurs ames?

Le premier de ſes accuſateurs, fut Dorothée patrice de Cilicie, qui dit avec ſerment, parlant du pape: S'il avoit cinquante têtes il meriteroit de les

AN. 654. perdre, pour avoir seul renversé & perdu tout l'Occident. Il étoit de concert avec Olympius, & ennemi mortel de l'empereur & de l'état. Un des témoins dit aussi, que le pape avoit conjuré avec Olympius, & pris le serment des soldats. On demanda au pape, s'il étoit ainsi. Il répondit: Si vous voulez entendre la verité, je vous la dirai. Quand le Type fut fait, & envoyé à Rome par l'empereur.... Alors le prefet Troïle l'interrompit, en criant: Ne nous parlez point ici de la foi; il est question du crime d'état. Nous sommes tous Chrétiens & orthodoxes les Romains & nous. Plût à Dieu, dit le pape! toutefois au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous, sur cet article même.

Troïle lui dit en colere: Quand vous voyiez le malheureux Olympius former de tels projets contre l'empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y consentir? Le pape répondit: Dites-moi, seigneur Troïle, quand George, qui avoit été moine, & depuis magistrat, vint ici du camp, & fit ce que vous savez: où étiez-vous, & ceux qui sont avec vous? Non seulement vous ne resistâtes point: mais il vous harangua, & chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre, avec un ordre de l'empereur, & s'assit avec lui: où étiez-vous? que ne l'empêchâtes-vous? pourquoi au contraire, prîtes-vous tous son parti? Et moi, comment pouvois-je resister à Olympius, qui avoit toutes les forces de l'Italie? Est-ce moi, qui l'ai fait exarque? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, faites au

plûtôt

plûtôt ce que vous avez resolu de moi. Car Dieu sait, que vous me procurez une grande recompense. Je ne voi point qui étoit ce George, dont parle le pape : mais pour Valentin il fut le chef du parti contraire à l'imperatrice Martine. Le pape parloit Latin, & ce qu'il disoit étoit expliqué en Grec, par le consul Innocent fils de Thomas, qui étoit d'Afrique. Mais le sacellaire, ne pouvant souffrir les réponses du saint pape, dit en colere à Innocent : Pourquoi nous expliquez-vous ce qu'il dit ? Puis il demanda au scribe Sagoleve, s'il y avoit encore dehors d'autres témoins. Oüi, seigneur, dit le scribe, il y en a plusieurs. Mais ceux qui presidoient à l'assemblée dirent, que c'en étoit assez. AN. 654. s Niceph hist. p. 20.

VII. S. Martin maltraité.

Le sacellaire se leva, & entra au palais, pour faire son rapport à l'empereur. On fit sortir le pape de la chambre du conseil, toûjours porté sur une chaise, & on le mit dans la cour, qui étoit devant, prés de l'écurie de l'empereur, où tout le peuple s'assembloit, pour attendre l'entrée du sacellaire. Le pape étoit environné de gardes, & c'étoit un spectacle terrible. Peu de temps aprés on le fit apporter sur une terrasse, afin que l'empereur pût le voir par les jalousies de sa chambre. On leva donc le pape en le soûtenant des deux côtez au milieu de la terrasse, en presence de tout le senat : & il s'amassa une grande foule autour de lui. Alors le sacellaire sortit de la chambre de l'empereur, & fendant la presse, vint dire au pape : Regardes comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faisois des efforts contre l'empereur : avec quelle esperance ? Tu as

AN. 654. abandonné Dieu, & Dieu ta abandonné. Auſſitôt il commanda à un des gardes de lui déchirer ſon manteau, & la courroye de ſa chauſſure : puis il le mit entre les mains du prefet de C. P. en lui diſant : Prenez-le, ſeigneur prefet, & le mettez en pieces tout maintenant. Il commanda aux aſſiſtans de l'anathematiſer. Mais il n'y eut pas vingt perſonnes qui crierent anathême : tous les autres baiſſoient le viſage, & ſe retiroient accablez de triſteſſe.

Les bourreaux le prirent, lui ôterent ſon pallium ſacerdotal ; & le dépoüillerent de tous ſes habits, ne lui laiſſant qu'une ſeule tunique ſans ceinture : encore la déchirerent-ils des deux côtez depuis le haut juſques en bas, en ſorte, que l'on voyoit ſon corps à nud. Ils lui mirent un carcan de fer au cou, & le traînerent ainſi depuis le palais par le milieu de la ville, attaché avec le geolier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort ; & un autre portoit devant lui l'épée, dont il devoit être executé. Malgré ſes ſouffrances, il conſervoit un viſage ſerain : mais tout le peuple pleuroit & gémiſſoit ; hors quelque peu qui lui inſultoient. Etant arrivé au pretoire, il fut chargé de chaînes & jetté dans une priſon avec des meurtriers. Mais environ une heure aprés on le transfera dans la priſon de Diomede. On le traînoit ſi violemment, qu'en montant les degrez, qui étoient hauts & rudes, il s'écorcha les jambes & les jarrets, & enſanglanta l'eſcalier. Il ſembloit preſt à rendre l'ame, tant il étoit épuiſé ; & en entrant dans la priſon, il tomba &

Digitized by Google

ſe releva pluſieurs fois. On le mit ſur un banc, enchaîné comme il étoit, & mourant de froid : car l'hiver étoit inſupportable, & c'étoit, comme il a été dit, le quinziéme de Decembre. Il n'avoit perſonne des ſiens, qu'un jeune clerc qui l'avoit ſuivi, & ſe lamentoit auprés de lui. AN. 654.

Deux femmes qui gardoient les clefs de la priſon, la mere & la fille, touchées de compaſſion, vouloient ſoulager le ſaint pape ; mais elles n'oſoient à cauſe du geolier, qui étoit attaché avec lui : & elles croyoient, que l'ordre alloit venir pour l'executer à mort. Quelques heures aprés, un officier appella d'en bas le geolier, & quand il fut deſcendu, une de ces femmes emporta le pape, le mit dans un lit, & le couvrit bien pour le rechauffer. Mais il demeura juſques au ſoir ſans pouvoir parler. Alors l'eunuque Gregoire, qui de chambellan étoit devenu prefet de C. P. lui envoya ſon maître d'hôtel, avec quelque peu de vivres ; & lui en ayant fait prendre il lui dit : Ne ſuccombez pas à vos peines ; nous eſperons en Dieu, que vous n'en mourrez pas. Le ſaint pape, qui deſiroit le martyre, n'en fut que plus affligé : auſſitôt on lui ôta les fers.

Le lendemain l'empereur alla voir le patriarche Paul, qui étoit malade à la mort, & lui compta tout ce que l'on avoit fait au pape. Paul ſoûpira, & ſe tournant vers la muraille, il dit : Helas ! c'eſt encore pour augmenter ma condamnation. L'empereur lui demanda pourquoi il parloit ainſi ; Paul répondit : N'eſt-ce pas une choſe déplorable

AN. 654. de traitter ainſi un évêque. Enſuite il conjura inſtamment l'empereur, de ſe contenter de ce que le pape avoit ſouffert. Paul mourut en effet, aprés avoir tenu le ſiege de C. P. treize ans ; & Pyrrus, qui étoit preſent, voulut y rentrer. Mais pluſieurs s'y oppoſoient, & publioient dans le palais, le libelle de retractation, qu'il avoit donné au pape Theodore : ſoûtenant qu'il s'étoit par là rendu indigne du ſacerdoce, & que le patriarche Paul l'avoit anathematiſé.

Sup. liv. XXXVIII. n. 24.

n. 40.

VIII. Second interrogatoire du pape.

Comme le trouble étoit grand à cette occaſion, l'empereur voulut être éclairci, de ce que Pyrrus avoit fait à Rome : & pour cet effet, il envoya Demoſthene commis du ſacellaire, avec un greffier, pour interroger le pape dans la priſon. Quand ils furent entrez, ils lui dirent : Voyez en quelle gloire vous avez été, & en quel état vous êtes reduit. C'eſt vous ſeul, qui vous y êtes mis. Le pape répondit ſeulement : Dieu ſoit loüé de tout. Demoſthene dit : L'empereur veut ſavoir de vous, ce qui s'eſt paſſé ici & à Rome à l'égard de Pyrrus, ci-devant patriarche. Pourquoi alla-t-il à Rome ? Fut-ce par ordre de quelqu'un, ou de ſon mouvement ? De ſon propre mouvement, répondit le pape. Demoſthene dit : Comment fit-il ce libelle ? Y fut-il contraint ? Le pape répondit : Non ; il le fit de lui-même. Demoſthene dit : Quand Pyrrus vint à Rome, comment le pape Theodore, vôtre predeceſſeur, le reçut-il ? comme un évêque ? Le pape répondit : Et comment donc ? Puiſqu'avant que Pyrrus vinſt à Rome, Theodore avoit écrit

nettement à Paul, qu'il n'avoit pas bien fait d'usurper le siege d'un autre. Pyrrus venant ensuite de lui même aux pieds de saint Pierre, comment pouvoit-il s'empêcher de le recevoir, & de l'honorer comme évêque? Il est vrai, dit Demosthene. Mais d'où tiroit-il sa subsistance? Le pape répondit: S ns doute du palais patriarcal de Rome. Demosthene dit: Quel pain lui donnoit-on? Le pape répondit: Vous ne connoissez pas l'église Romaine. Je vous dis, que quiconque y vient demander l'hospitalité, quelque miserable qu'il soit, on lui donne toutes les choses necessaires: saint Pierre ne refuse personne. On lui donne du pain tres-blanc, & des vins de diverses sortes: non seulement à lui, mais aux siens. Jugez par là comme on doit traitter un évêque.

Demosthene dit: On nous a dit, que Pyrrus a fait ce libelle par force, qu'on lui a mis des entraves & fait souffrir beaucoup de maux. Le pape répondit: On n'a rien fait de semblable. Vous avez à C. P. plusieurs personnes, qui étoient alors à Rome, & qui savent ce qui s'y est passé, si la crainte ne les empêche de dire la verité. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui étoit exarque, & qui envoya ses gens à Pyrrus. Mais à quoi bon tant de questions? Me voilà entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pieces, comme vous avez ordonné au prefet, je ne communique point à l'église de C. P. Est-il encore question de Pyrrus, tant de fois dépose & anathematisé? Demosthene & ceux

qui l'accompagnoient, étonnez de la constance du
AN. 655. pape, se retirerent, aprés avoir mis par écrit toutes ses réponses.

IX. Exil du pape saint Martin & sa mort.

Le pape saint Martin demeura donc dans la prison de Diomede quatre-vingts-cinq jours, qui font prés de trois mois, & avec les trois mois de la premiere prison, prés de six : c'est-à-dire depuis le dix-septiéme de Septembre 654. jusques au dixiéme de Mars 655. Alors le scribe Sagoleve lui vint dire : J'ai ordre de vous transferer chez moi, & de vous envoyer dans deux jours où le sacellaire commandera. Le pape demanda où on le vouloit mener: mais il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même prison, jusques à son exil. Vers le soir le pape dit à ceux qui étoient auprés de lui : Venez, mes freres, disons-nous adieu, on va m'enlever d'ici. Alors ils burent chacun un coup ; & le pape se levant avec une grande constance, dit à un des assistans, qu'il aimoit : Venez, mon frere, donnez-moi la paix. Celui-ci, qui avoit déja le cœur serré, ne put retenir sa douleur, & fit un grand cri ; les autres s'écrierent aussi. Le saint pape les regardant d'un visage serein, les en reprit ; & mettant les mains sur la tête du premier, il dit en soûriant : Tout ceci est bon, mon frere, il est avantageux : faut-il en user ainsi ? Vous devriez plûtôt vous réjoüir de mon état. Celui-ci lui répondit : Dieu le sait, serviteur de Jesus-Christ, je me réjoüis de la gloire qu'il vous prepare : mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. Aprés donc l'avoir salué tous, ils se retirerent. Aussitôt vint le

Digitized by Google

scribe, qui l'emmena dans sa maison: & il fut dit, qu'on l'envoyoit en exil à Chersone. AN 655.

En effet, on le fit embarquer secretement le jeudi saint, qui cette année 655. étoit le vingt-sixiéme de Mars; & aprés avoir passé en divers lieux, il arriva à Chersone le quinziéme de Mai. C'est lui-même qui le dit ainsi, dans une lettre qu'il écrivit à un de ses plus chers amis à C. P. où il ajoûte: Le porteur de cette lettre est arrivé un mois aprés nous de Byzance à Chersone. Je me suis réjoüi de son arrivée, croyant que l'on m'auroit envoyé d'Italie quelque secours, pour ma subsistance. Je le lui ai demandé, & ayant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en suis étonné, mais j'en ai loüé Dieu, qui mesure nos souffrances comme il lui plaît. Vû principalement, que la famine & la disette est telle en ce païs, que l'on y parle de pain, mais sans en voir. Si on ne nous envoye du secours d'Italie ou de Pont, nous ne pouvons absolument vivre ici. Car on ne peut y rien trouver. Si donc il nous vient de là du blé, du vin, de l'huile, ou quelque autre chose, envoyez-les nous promptement, comme vous pourrez. Je ne croi pas avoir si maltraité les saints qui sont à Rome, ou les ecclesiastiques, qu'ils doivent ainsi mépriser à mon égard le commandement du Seigneur. Si saint Pierre y nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de nous, qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons servi du moins quelque peu, & qui sommes dans un tel exil & une telle affliction? Je vous ai specifié certaines choses, que l'on peut acheter par de là, & que je epist. 15.

Digitized by Google

AN. 655. vous prie de m'envoyer avec vôtre ſoin ordinaire à cauſe de mes grands beſoins & de mes frequentes maladies.

Epiſt. 17. Il écrivit encore une lettre au mois de Septembre, où il dit : Nous ſommes non ſeulement ſeparez de tout le reſte du monde, mais privez même de la vie. Les habitans du païs ſont tous payens ; & ceux qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs : n'ayant aucune charité, pas même la compaſſion naturelle, qui ſe trouve entre les barbares. Il ne nous vient rien que de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du ſel ; & je n'ai pû acheter autre choſe, qu'un boiſſeau de bled pour quatre ſous d'or. J'admire le peu de ſenſibilité de tous ceux qui avoient autrefois quelque rapport avec moi ; & qui m'ont ſi abſolument oublié, qu'ils ne veulent pas ſeulement ſavoir ſi je ſuis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'égliſe de ſaint Pierre, du peu de ſoin qu'ils ont d'un homme, qui eſt de leur corps. Si cette égliſe n'a point d'argent, elle ne manque pas, Dieu merci, de bled, de vin & d'autres proviſions : pour nous donner au moins quelque petit ſecours. Avec quelle conſcience paroîtrons-nous au tribunal de Jeſus-Chriſt, nous qui ſommes tous formez de la même terre ? Quelle crainte a ſaiſi tous les hommes, pour les empêcher d'accomplir les commandemens de Dieu ? Ai-je paru ſi ennemi de toute l'égliſe, & d'eux en particulier ? Je prie Dieu toutefois, par l'interceſſion de ſaint Pierre, de les conſerver inébranlables dans la foi orthodoxe,

Commem. p. 75. D.

principalement

principalement le pasteur, qui les gouverne à present : c'est-à-dire le pape Eugene. Pour ce miserable corps, le Seigneur en aura soin. Il est proche, dequoi suis-je en peine ? Car j'espere en sa misericorde, qu'il ne tardera pas à terminer ma carriere. AN. 655. *Philip. IV. 6.*

Le pape saint Martin ne fut pas frustré de son esperance ; car il mourut le jour de sainte Euphemie, seiziéme du même mois de Septembre indiction quatorziéme, l'an 655. Il avoit tenu le saint siege, à compter depuis son ordination jusques à sa mort, six ans, un mois & vingt-six jours. En deux ordinations, au mois de Decembre, il fit onze prêtres & cinq diacres ; & d'ailleurs trente-trois évêques Il fut enterré dans une église de la Vierge, à une stade de la ville de Chersone ; & il y eut depuis un grand concours de peuple à son tombeau. L'église Greque l'honore comme confesseur le quatorziéme jour d'Avril ; & l'église Latine, comme martyr, le douziéme de Novembre. On prétend que ses reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'église dédiée long-temps auparavant à saint Martin de Tours. *Commem. p. 74. B.* *Anast. in Mart.* *epist. Greg. II. to. 7. conc. p. 19. E.* *Martyr. R. 12. Nov.*

X. Huitiéme concile de Tolede.

Il y eut vers le même temps deux conciles à Tolede, que l'on compte pour le huitiéme & le neuviéme. Le huitiéme fut tenu dans l'église des Apôtres, par l'ordre du roi Recesuinte, la cinquiéme année de son regne Ere 691. c'est-à-dire l'an 653. Le roi étoit present, & il fit lire un écrit daté du seiziéme de Decembre de la même année, contenant sa profession de foi, où il reçoit les quatre *to. 6. conc. p. 394.*

AN. 655. conciles generaux. Enſuite il prie les évêques d'abolir le ſerment, que toute la nation avoit fait au quatriéme concile de Tolede, de condamner ſans eſperance de pardon, ceux qui auroient conſpiré contre le roi ou contre l'état : comme étant la ſource d'un grand nombre de parjures. Il exhorte les grands, qui étoient preſens au concile, de conſentir à ce que les évêques ordonneroient, & de l'executer ſoigneuſement.

Sup. l. XXXII. n. 49.

Les évêques firent enſuite douze canons, ſi l'on peut nommer ainſi des reglemens écrits d'un ſtile ſi diffus & ſi figuré, qu'il n'eſt pas aiſé de les entendre. Le premier contient leur profeſſion de foi : c'eſt-à-dire le ſymbole de Nicée, tel qu'on le diſoit à la meſſe avec l'addition *& filio*, en parlant de la proceſſion du Saint-Eſprit. Le ſecond article porte la diſpenſe du ſerment contre les rebelles, & la faculté de leur pardonner. Le troiſiéme eſt contre la ſimonie : Les quatre ſuivans, contre l'incontinence des clercs ; particulierement contre les ſoûdiacres, qui prétendoient pouvoir ſe marier aprés leur ordination : & contre ceux qui, ſous prétexte d'avoir été ordonnez par force, ſoûtenoient, qu'il leur étoit permis de quitter l'état eccleſiaſtique, & de retourner avec leurs femmes. Le concile leur oppoſe l'exemple du baptême, qui ne laiſſe pas d'engager ceux qui l'ont reçu malgré eux, ou ſans le ſavoir, comme les enfans. Ce qui eſt dit ici de ceux qui reçoivent le baptême malgré eux, ſemble difficile, ſi on ne l'entend des enfans, qui font quelquefois de vains efforts contre ceux qui les

c. 4. 5. 6. 7.

Digitized by Google

baptiſent, ſuivant la remarque de ſaint Auguſtin. Le concile défend d'ordonner, ceux qui ne ſavent pas le pſautier tout entier, avec les cantiques & les hymnes d'uſage, & la forme du baptême. AN. 655. *epiſt. 187. ad Dard. c. 7. n. 25. c. 8.*

Ceux qui ſans une évidente neceſſité auront mangé de la chair pendant le Carême, n'en mangeront point pendant toute l'année, & ne communieront point à pâque. Ceux que le grand âge ou la maladie oblige à en manger, ne le feront que par permiſſion de l'évêque. Le roi ſera élû dans la capitale, c'eſt-à-dire à Tolede, ou dans le lieu où ſon predeceſſeur ſera mort : & l'élection ſe fera du conſentement des évêques & des grands du palais. Le roi protegera la foi Catholique, contre les Juifs & les heretiques, & ne fera point d'exactions ſur ſes ſujets. Tous ſes acquets paſſeront à ſon ſucceſſeur, & il ne laiſſera à ſes heritiers, que les biens qu'il avoit avant d'être roi. Il fera ſerment de tout cela, avant que de prendre poſſeſſion du royaume. A l'égard des Juifs, on obſervera les decrets du concile de Tolede, ſous le roi Siſenand : c'eſt le quatriéme. Deux mois aprés celui-ci, c'eſt à dire le dixhuitiéme de Février 654. les Juifs convertis de toute l'Eſpagne, donnerent au roi une declaration, par laquelle ils promirent de vivre en vrais Chrétiens, & de renoncer à leurs anciennes ſuperſtitions : de brûler eux-mêmes, ou lapider les contrevenans, ou les abandonner avec leurs biens à la diſcretion du roi. *c. 9. c. 10. c. 11. Sup. l. XXXVII. n. 48. p. 417.*

Ce concile fut ſouſcrit par cinquante-deux évêques, dont les quatre premiers étoient metropoli-

AN. 655. tains : savoir Oronce de Merida, Antoine de Seville, Eugene de Tolede, Potamius de Brague. Entre les évêques, le plus fameux est Taïon de Saragosse. Il y a aussi les souscriptions de dix abbez, entre lesquels est saint Ildefonse ; de l'archiprêtre & du primicier de Tolede ; & de dix vicaires des évêques absens. Enfin l'on void les souscriptions de seize comtes, d'entre les principaux officiers du roi. Ensuite des souscriptions, est un decret du concile, touchant la disposition des biens des rois, & un édit du roi qui le confirme. Ainsi l'on void, que les évêques d'Espagne prenoient part avec les grands au gouvernement temporel.

XI. Neuviéme concile de Tolede.

Le neuviéme concile de Tolede fut tenu deux ans aprés : le second jour de Novembre, la septiéme année de Recesuinte Ere 693. c'est-à-dire l'an 655. Il n'y eut que seize évêques au concile, qui s'assembla dans l'église de la sainte Vierge & fit dix-sept canons : la plûpart pour reprimer les abus que les évêques commettoient dans l'administration des biens ecclesiastiques : aussi disent-ils d'abord, qu'ils doivent commencer par se juger eux-mêmes, afin de donner plus d'autorité à leurs jugemens. Ils ordonnent donc, que si les évêques ou les autres ecclesiastiques veulent s'approprier les biens des églises : ceux qui les ont fondées ou enrichies, pourront s'en plaindre à l'évêque, au metropolitain, ou au roi. Ils veilleront aussi aux reparations : afin que les églises ou les monasteres de leur fondation ne tombent pas en ruïne ; & ils auront droit de presenter à l'évêque des prêtres, pour

Ap. t. p. 451.

Præfat.

cap. 1.

c. 2.

les desservir : sans qu'il puisse y en mettre d'autres à leur préjudice. Voilà le patronage bien établi. AN. 655.

L'évêque fondant un monastere, ne pourra lui donner plus de la cinquantiéme partie du bien de son église : ou la centiéme, s'il fonde une église sans monastere. c. 5.

Si l'évêque avoit peu de bien, ce qu'il a acquis depuis son épiscopat appartiendra à l'église : s'il en avoit autant, ou plus que son église, ses heritiers partageront avec l'église à proportion. c. 6.

L'évêque pourra disposer de ce qui lui aura été donné personnellement : s'il n'en dispose il appartiendra à l'église. c. 7.

Les parens de l'évêque ou du prêtre ne pourront se mettre en possession de sa succession, sans la participation du metropolitain, ou de l'évêque. c. 8.

La prescription de trente ans ne courra contre l'église, que du jour de la mort de l'évêque qui a aliené, & non du jour de l'acte d'alienation. c. 9.

L'évêque qui a pris soin des funerailles de son confrere, & de l'inventaire des biens de l'église : ne pourra prendre plus d'une livre d'or, si elle est riche, & une demie livre, si elle est pauvre.

Les enfans illegitimes des clercs, depuis l'évêque jusques au soudiacre, seront esclaves de l'église, que les peres servoient. c. 10.

Les évêques ne peuvent appeller dans le clergé les serfs de l'église, sans les affranchir. c. 11.

Les affranchis de l'église ne peuvent épouser des personnes ingenuës, c'est-à-dire libres de naissance : autrement ils seront tous traittez également comme affranchis & par consequent engagez eux & toute leur race, à rendre à l'église les c. 13. 14. 15. 16.

AN. 655. mêmes devoirs, que les affranchis devoient à leurs patrons : sans pouvoir disposer de leurs biens, qu'en faveur de leurs enfans, ou de leurs parens de pareille condition. Les Juifs baptisez se rendront aux principales fêtes dans la cité, pour assister à l'office solemnel avec l'évêque : afin qu'il puisse juger de la sincerité de leur conversion. Le concile ne fut terminé, que le vingt-huitiéme de Novembre; & il en indiqua un pour le premier jour de Decembre de l'année suivante.

c. 17.

XII. Premier interrogatoire de saint Maxime.

A Constantinople, aprés la mort de Paul, Pyrrus rentra dans le siege patriarchal la même année 655. mais il ne le garda que quatre mois & vingt-trois jours, & eut pour successeur Pierre prêtre de la même église : qui la gouverna douze ans & sept mois. De son temps saint Maxime fut enlevé & amené à C. P. avec Anastase son disciple, & un autre Anastase, qui avoit été apocrisiaire de l'église Romaine. Le jour qu'ils arriverent à C. P. vers le soleil couchant, il vint deux officiers nommez mandateurs, avec dix excubiteurs, ou soldats de la garde de l'empereur, qui les tirerent du vaisseau nuds & déchaussez, les separerent & les garderent en differentes prisons.

Niceph. chr.

Vita Max. n. 17. Acta Max. p. 29.

Quelques jours aprés, on les mena au palais, & on fit entrer saint Maxime dans le lieu où le senat étoit assemblé, avec une grande foule d'autres personnes. On presenta saint Maxime au milieu de l'assemblée, & le sacellaire lui dit, transporté de colere : Etes-vous Chrétien ? Saint Maxime répondit : Par la grace de Jesus-Christ

Digitized by Google

nôtre Dieu, je le ſuis. Le ſacellaire reprit : Et comment, ſi vous êtes Chrétien, haïſſez-vous l'empereur ? Saint Maxime répondit : D'où le ſavez-vous ? Car la haine eſt une diſpoſition cachée de l'ame, auſſi bien que l'amour. Le ſacellaire dit : Tout le monde void par vos actions, que vous haïſſez l'empereur & ſon état. Car c'eſt vous ſeul, qui avez livré aux Sarraſins l'Egypte, Alexandrie, la Pentapole, Tripoly & l'Afrique. Quelle en eſt la preuve, dit ſaint Maxime? AN. 655.

Alors on produiſit Jean, qui avoit été ſacellaire ou treſorier de Pierre gouverneur de Numidie; & il dit, adreſſant la parole à ſaint Maxime : Il y a vingt-deux ans, que l'ayeul de l'empereur commanda à Pierre de prendre une armée, & d'aller en Egypte contre les Saraſins. Il vous écrivit, par la confiance qu'il avoit en vous, comme en un ſerviteur de Dieu, pour ſavoir ſi vous lui conſeilliez d'y aller. Vous lui répondîtes de n'en rien faire: parce que Dieu n'avoit pas agreable de favoriſer l'empire Romain, ſous le regne d'Heraclius & de ſa race. Saint Maxime répondit : Si vous dites vrai, vous devez avoir la lettre que Pierre m'écrivit, & ma réponſe : qu'on les repreſente, & je me ſoûmets aux peines de la loi. Jean reprit : Je n'ai point de lettre, je ne ſai pas même s'il vous a écrit : mais en ce temps là tout le monde le diſoit au camp. Si toute l'armée le diſoit, dit ſaint Maxime, pourquoi êtes-vous ſeul à me calomnier ? m'avez-vous jamais vû ? Non, répondit Jean. Alors ſaint Maxime ſe tourna vers le ſenat, & dit : Jugez s'il eſt

AN. 655. juſte de produire de tels accuſateurs, ou de tels témoins; car Dieu dit, vous ſerez jugez comme vous aurez jugé.

Matth. VII. 2.

Enſuite on produiſit Sergius Magonda, qui dit: Il y a neuf ans que l'abbé Thomas, venant de Rome, me dit, que le pape Theodore l'avoit envoyé au patrice Gregoire, pour lui dire: Ne craignez perſonne; car l'abbé Maxime a vû en ſonge des troupes d'anges à l'Orient & à l'Occident. Ceux d'Orient crioient: Victoire à l'empereur Conſtantin; ceux d'Occident: Victoire à l'empereur Gregoire: & les cris des Occidentaux l'ont emporté. Ce Gregoire étoit le gouverneur d'Afrique, qui ſe revolta vers l'an 645. ainſi les neuf ans depuis tombent en 654. & les vingt-deux ans depuis l'incurſion des Saraſins en Egypte remontent à 632. qui eſt la ſeconde année d'Aboubecre. Aprés cette dépoſition de Sergius le ſacellaire s'écria, parlant à ſaint Maxime, comme s'il eût été convaincu: Dieu t'a envoyé ici pour être brûlé. Il répondit: Il falloit dire cela du vivant de Gregoire. Puis voulant montrer l'abſurdité de lui oppoſer des témoins morts, qu'on ne pouvoit plus confronter, il ajoûta: Il ſeroit juſte d'obliger le premier accuſateur à amener le patrice Pierre; & celui-ci à amener l'abbé Thomas, qui ameneroit le pape Theodore. Et alors, quand ils ſeroient tous preſens, je dirois au patrice Pierre: M'avez-vous écrit, ou moi à vous, ce que dit vôtre ſacellaire? & s'il le ſoûtenoit, je ſerois puniſſable. Je dirois tout de même au pape: Dites, ſeigneur, vous ai-je jamais raconté de ſonge?

Su. liv. EXXVIII. *n.* 41. 42.

Ibid. n. 5.

&

& s'il le soûtenoit, ce seroit lui qui seroit coupable de l'avoir cru, & non pas moi de l'avoir vû, puisque les songes ne sont pas volontaires. Alors Troïle lui dit : Vous raillez abbé. Ne savez-vous pas où vous êtes ? Il répondit : Je ne raille point, mais je déplore ma miserable vie, qui m'a été prolongée pour m'exposer à de telles illusions. Le patrice Epiphane dit : Il a raison de s'en moquer, si cela n'est pas vrai. Le grand sacellaire lui dit en colere : Enfin tous les autres mentent, il n'y a que toi seul qui dit vrai. Saint Maxime répondit en pleurant : Vous avez le pouvoir, puisque Dieu le permet, de me donner la vie ou la mort : mais, s'ils disent vrai, il faut dire que Satan est le vrai Dieu. Que je ne sois pas digne de voir l'avenement de nôtre Createur & nôtre Juge, si j'ai jamais raconté un tel songe, ou si j'en ai oüi parler jusques à cette heure. AN. 655.

XIII. Conversation avec Gregoire.

Le troisiéme témoin ne proposa qu'une accusation frivole : mais le quatriéme, qui étoit Gregoire fils de Photin, secretaire de l'empereur, parla ainsi : Etant à Rome, j'allai à la chambre de l'abbé Maxime, & comme je disois que l'empereur possede le sacerdoce, l'abbé Anastase son disciple dit : A Dieu ne plaise, qu'il ait cet honneur. Saint Maxime lui dit : Craignez Dieu, seigneur Gregoire, mon compagnon ne dit rien du tout en cette conversation. Puis se prosternant à terre, il dit au senat : Ecoutez-moi en patience, & je vous raconterai toute cette conversation : il me reprendra si je ments.

Le seigneur Gregoire m'étant venu voir à Rome,

AN. 655. je me proſternai, ſelon ma coûtume, & je l'embraſſai, puis quand nous fûmes aſſis, je lui demandai le ſujet de ſon voyage. L'empereur, dit-il, deſirant la paix des égliſes, envoye une offrande à ſaint Pierre & une lettre au pape, l'exhortant à ſe réünir avec le patriarche de C. P. & il m'a honoré de cette commiſſion. Je répondis : Dieu ſoit loüé, mais de quelle maniere ſe doit faire l'union ? Par le Type, répondîtes-vous. Car ſaint Maxime adreſſa ici la parole à Gregoire ; & continua : Et je vous dis : Je le croi impoſſible. Car les Romains ne ſouffriront jamais, qu'on ſupprime les expreſſions des peres avec celles des heretiques, & la verité avec le menſonge. Vous dîtes : Le Type n'ordonne pas la ſuppreſſion des paroles ſaintes, mais ſeulement
Pſ. 18. 3. le ſilence, pour procurer la paix. Je répondis : Selon l'écriture, le ſilence eſt une ſuppreſſion des paroles.

Vous dîtes : Ne me jettez point dans des épines ; je me contente du ſymbole. Le Type, repris-je, détruit le ſymbole ; vous me demandâtes comment, & je vous priai de dire le ſymbole. Vous commençâtes à dire : Je croi en un ſeul Dieu pere tout puiſſant, createur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles. Arrêtez un peu, vous dis-je, Dieu ne ſeroit point createur, s'il n'avoit une volonté & une operation naturelle. Car c'eſt par ſa volonté, & non par neceſſité, qu'il a créé le ciel & la terre. Que ſi l'on prétend par diſcretion ſupprimer la foi avec l'erreur : cette ſorte de diſcretion nous ſepare de Dieu, au lieu de nous

réünir entre nous. Car les Juifs viendront demain AN. 655.
nous dire : Réüniſſons-nous en ſupprimant par diſcretion de nôtre côté la circonciſion, & du vôtre le baptême. Les Ariens firent cette propoſition par écrit du temps du grand Conſtantin : Supprimons le conſubſtantiel & le different en ſubſtance, pour réünir les égliſes. Mais nos peres n'y conſentirent pas, & aimerent mieux ſouffrir la perſecution & la mort : quoique Conſtantin favorisât cette propoſition. Et aucun empereur n'a pû perſuader aux peres, de condeſcendre aux heretiques de leur temps, par des termes ambigus : mais ils ſe ſont toûjours ſervis des expreſſions claires, propres & convenables à la queſtion : diſant nettement, que c'eſt aux évêques à examiner & à définir les dogmes de l'égliſe.

Quoi donc, dîtes-vous, tout empereur Chrétien n'a-t-il pas auſſi le ſacerdoce ? Non, répondis-je, il ne l'a pas. Car il ne ſe preſente pas devant l'autel, & aprés que le pain eſt conſacré, il ne l'éleve pas en diſant : Les choſes ſaintes pour les ſaints. Il ne baptiſe point : il ne confirme point avec le chrême ; il n'impoſe point les mains, pour faire des évêques, des prêtres & des diacres : il ne conſacre point de temples ; il ne porte point les marques du ſacerdoce, le pallium & l'évangile : comme il porte la couronne & la pourpre, pour marques de l'empire. Comment donc, dîtes-vous, l'écriture nomme-t-elle Melchiſedec roi & prêtre ? Je répondis : Il étoit la figure de celui, qui étant ſeul veritable roi & Dieu de tout, s'eſt fait pour nôtre ſa-

AN. 655. lut veritable grand prêtre. Que ſi vous dites que quelque autre eſt roi & prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec ; dites donc auſſi le reſte : qu'il eſt ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, ſans commencement & ſans fin. Et voyez-en la conſequence. Ce ſera un autre Dieu incarné, pour procurer nôtre ſalut par ſon ſacerdoce, ſelon l'ordre de Melchiſedec, & non ſelon l'ordre d'Aaron. Mais pourquoi tant de diſcours ? A la ſainte table, pendant l'oblation ſacrée, c'eſt aprés les évêques, les prêtres, les diacres & tout le clergé, que l'on fait memoire des empereurs entre les laïques. Car le diacre dit : Et pour les laïques decedez dans la foi, Conſtantin, Conſtant & les autres. C'eſt ainſi qu'il fait memoire des empereurs vivans aprés tout le clergé. Saint Maxime rapportoit de la ſorte la converſation qu'il avoit euë à Rome avec Gregoire, quand l'abbé Menas l'interrompit en criant : En parlant ainſi vous avez déchiré l'égliſe. Saint Maxime répondit : Si on déchire l'égliſe en rapportant les paroles de l'écriture & des peres, que fait-on en ſupprimant leur doctrine, ſans laquelle l'égliſe ne peut ſubſiſter ? Mais le ſacellaire ſe retournant vers les gens de l'exarque, leur dit en criant, de dire à l'exarque : Deviez-vous laiſſer vivre un tel homme dans vôtre gouvernement ?

On emmena dehors ſaint Maxime, & on fit entrer Anaſtaſe ſon diſciple ; que l'on vouloit obliger à l'accuſer d'avoir maltraité Pyrrus. Il répondit d'une voix baſſe : Perſonne n'a honoré Pyrrus comme lui. On lui dit de parler haut ; & comme il ne

Digitized by Google

pouvoit ſe deſacoûtumer du ton modeſte, qu'ob- AN. 655.
ſervoient les moines, le ſacellaire commanda aux aſſiſtans de le frapper. Ils lui donnerent tant de coups de poing; qu'ils le laiſſerent demi mort; & on les renvoya en priſon. Mais l'abbé Menas prit ſaint Maxime, & lui dit en preſence des magiſtrats: Dieu vous a amené ici recevoir la recompenſe du mal que vous avez fait aux autres, voulant ſéduire tout le monde par les dogmes d'Origene. Saint Maxime répondit: Anathême à Origene, à ſes dogmes, & à tous ſes adherans. Le patrice Epiphane répondit: Seigneur abbé Menas, il s'eſt juſtifié de vôtre reproche par cet anathême, quand même il auroit été Origeniſte; & je ne recevrai plus cette accuſation contre lui.

XIV. Conference avec Troïle & Sergius.

Le même jour, à l'entrée de la nuit, le patrice Troïle & Sergius Eucratus maître d'hôtel de l'empereur, vinrent trouver ſaint Maxime, & s'étant aſſis, ils le firent aſſeoir, & lui dirent: Dites-nous, ſeigneur abbé, les conferences que vous avez euës avec Pyrrus en Afrique & à Rome; & comment vous lui avez perſuadé d'anathematiſer ſa doctrine, & d'embraſſer la vôtre. Il leur raconta tout de ſuite, autant qu'il s'en put ſouvenir. Puis il ajoûta: Je n'ai point de doctrine particuliere: c'eſt la doctrine commune de l'égliſe Catholique. Enſuite ils lui demanderent, pourquoi il ne communiquoit point au ſiege de C. P. Parce, dit-il, qu'ils ont rejetté les quatre conciles, par les neuf articles d'Alexandrie, par l'Ecthеſe de Sergius, & par le Type publié en la ſixiéme indiction: & parce

AN. 655. qu'ils ont condamné les neuf articles, par l'Ecthese, & abrogé l'Ecthese par le Type. Ceux donc qui se sont tant de fois condamnez eux-mêmes, & qui ont été dépoſez par les Romains, & par le concile tenu dans la huitiéme indiction : comment peuvent-ils celebrer les myſteres, & comment peuvent-ils y attirer le Saint-Eſprit ?

C'eſt-à-dire, répondirent-ils, que vous ſeul ſerez ſauvé, & que tous les autres ſe damnent. Il dit : Je ne condamne perſonne, Dieu m'en garde : mais j'aime mieux mourir, que ſi ma conſcience me reprochoit, de m'être écarté le moins du monde de la foi. Et que ferez-vous, lui dirent-ils, ſi les Romains ſe réüniſſent avec les Byzantins ? Car voilà les apocriſiaires de Rome qui arriverent hier ; demain dimanche, ils communiqueront avec le patriarche, & tout le monde verra, que c'étoit vous qui pervertiſſiez les Romains : puiſque dés que vous n'y êtes plus, ils s'accordent avec nous. Il répondit : Ceux qui ſont venus ne font aucun préjudice au ſiege de Rome, quand bien ils communiqueroient ; puiſqu'ils n'ont point apporté de lettre au patriarche. Et abſolument, je ne croi point, que les Romains communiquent avec les Byzantins : s'ils ne confeſſent les deux volontez & les deux operations en Jeſus-Chriſt. Mais, dirent-ils, ſi les Romains communiquent avec ceux-ci, que ferez-vous ? Il répondit : Le Saint-Eſprit, par la bouche de l'Apôtre, anathematiſe les anges mêmes, s'ils enſeignent autre choſe, que ce qui a été prêché. Ces legats devoient être envoyez par le pape Eu-

Gal. 1. 8.

gene ; & on les fit en effet conſentir à reconnoître une volonté outre les deux. AN. 655.

Troïle & Sergius demanderent enſuite à ſaint Maxime : Eſt-il abſolument neceſſaire de reconnoître en Jeſus-Chriſt des volontez & des operations? Oüi, dit-il ; ſi nous voulons conſerver la vraye religion. Car aucun être ne peut ſubſiſter ſans ſon operation naturelle ; & les peres diſent clairement, qu'on ne peut connoître aucune nature ſans ſon operation eſſentielle. Ils répondirent : Nous voyons bien qu'il eſt ainſi. Mais ne fâchez pas l'empereur, qui n'a fait le Type que pour la paix. Saint Maxime ſe proſterna à terre en pleurant, & dit : L'empereur ne devoit pas ſe fâcher contre moi. Car je ne puis me reſoudre à irriter Dieu, en ne diſant pas ce qu'il a ordonné de dire. Puis il montra que l'on ne peut reconnoître Jeſus-Chriſt Dieu & homme parfait, ſans les deux volontez & les deux operations. *epiſt. Anaſt. ad Carol.*

Aprés quelques autres diſcours, dont ils témoignerent être fort ſatisfaits, Sergius dit : Il n'y a qu'une choſe en quoi vous nous affligez tous : c'eſt que vous détournez pluſieurs perſonnes de la communion de cette égliſe. Saint Maxime répondit : Y a-t-il quelqu'un qui ſoûtienne, que je lui aye dit de ne point communiquer à l'égliſe de C. P.? Sergius reprit : Dés là, que vous n'y communiquez point, vous dites aſſez à tout le monde de ne le point faire. Saint Maxime dit : Il n'y a ni accuſation ni conſolation ſi forte, que celle de la conſcience. *n.* 14.

Digitized by Google

AN. 655. Cependant sur ce qui avoit été dit, que tout l'Occident anathematisoit le Type, Troïle dit: Est-il beau de noircir la reputation de l'empereur? Saint Maxime dit: Dieu pardonne à ceux qui ont poussé l'empereur à faire le Type, & à ceux qui y ont consenti. Qui sont-ils, reprit Troïle? Il répondit: Les ecclesiastiques l'y ont poussé, & les magistrats y ont consenti: & la honte en rejaillit sur l'empereur, qui est innocent & pur de toute heresie. Mais conseillez-lui de faire comme son ayeul d'heureuse memoire. Là dessus, il leur raconta comme Heraclius avoit desavoüé l'Ecthese. Ils branlerent la tête, & ayant quelque temps gardé le silence, ils dirent: Tout est plein de difficultez insurmontables. Enfin aprés s'être salüez de part & d'autre, ils se separerent honnêtement.

Sup. liv. XXXVIII. n. 24.

XV. Second interrogatoire.

Le samedi suivant, on amena encore au palais saint Maxime & son disciple Anastase. D'abord on fit entrer Anastase dans la sale du conseil, où étoient les deux patriarches; savoir Pierre de C. P. & Macaire patriarche titulaire d'Antioche, residant à C. P. Monothelite fort zelé. On amena Constantin & Menas, qui accusoient saint Maxime, & vouloient qu'Anastase convinst de ce qu'ils disoient. Mais il dit hardiment au senat: Vous faites entrer Constantin dans la salle secrete du palais? Il n'est ni prêtre ni moine, c'est un tribun des spectacles. On connoît en Afrique & à Rome les femmes qu'il entretenoit, quand il y vint. Tout le monde sait les fourberies, qu'il employa pour se cacher. Tantôt il disoit, que c'étoit ses sœurs: tantôt

tantôt qu'il les avoit amenées, de peur qu'elles ne communiquaſſent à l'égliſe de C. P. Lorſqu'il n'aura plus dequoi fournir à ſes débauches, & qu'il ſe trouvera dans un païs où il ſoit inconnu, il recommencera à en faire autant. On demanda à Anaſtaſe, s'il avoit anathematiſé le Type: il l'avoüa, & ſoûtint, qu'il avoit eu raiſon de le faire; & aprés qu'il eut répondu à pluſieurs queſtions, on le fit ſortir de la ſalle. AN. 655.

On fit entrer ſaint Maxime, & Troïle lui dit: Abbé dites la verité, & l'empereur aura pitié de vous. Car ſi nous en venons à un examen dans les formes, & qu'un ſeul chef d'accuſation ſoit veritable, la loi vous condamne à mort. Il répondit: Je l'ai déja dit, & je le dis encore, ſi un ſeul eſt veritable Satan eſt Dieu. Mais faites ce qu'il vous plaira: en ſervant Dieu on ne me peut nuire. Troïle lui dit: N'avez-vous pas anathematiſé le Type? Il répondit: Je vous ai déja dit pluſieurs fois, que je l'ai anathematiſé. Troïle reprit: Vous avez anathematiſé le Type? vous avez donc anathematiſé l'empereur? Saint Maxime répondit: Je n'ai point anathematiſé l'empereur, mais un écrit contraire à la foi Catholique. Où a-t-il été anathematiſé, dit Troïle? Au concile de Rome, répondit ſaint Maxime, dans l'égliſe du Sauveur, & dans celle de la mere de Dieu. Alors le prefet lui dit: Communiquez-vous avec cette égliſe ici ou non? Non, répondit-il. Pourquoi? Parce qu'elle a rejetté les conciles. Comment donc, reprit Troïle, les met-on dans les Diptyques? Saint Ma-

AN. 655. xime répondit : Et à quoi servent les noms, quand on bannit les dogmes ? Pouvez-vous le montrer, dit Troïle ? Saint Maxime répondit : Si vous m'en donnez la liberté, je le ferai fort aisément.

Ils demeurerent tous en silence, puis le sacellaire dit à saint Maxime : D'où vient que vous aimez les Romains, & que vous haïssez les Grecs ? Il répondit : Il nous est défendu de haïr personne. J'aime les Romains, comme tenant la même foi, & les Grecs, comme parlant le même langage. Le sacellaire lui dit : Combien d'années vous donnez-vous ? Il répondit : Soixante & quinze. Combien y a-t-il que vôtre disciple est avec vous ? Trente-sept ans. Alors un du clergé s'écria : Le Seigneur vous a rendu ce que vous avez fait au bien-heureux Pyrrus. A quoi saint Maxime ne répondit rien. Et les deux patriarches ne dirent pas un mot pendant toute cette conference. Mais comme on parla du concile de Rome, Demosthene s'écria : Le concile est nul, puisque celui qui l'a assemblé a été dépose. Saint Maxime dit : Il a été persecuté, mais non pas dépose. Quelle procedure synodale & canonique a-t-on faite, qui puisse prouver sa déposition ? Et quand il auroit été dépose canoniquement : ce qui a été décidé pour la foi, selon les canons, n'en souffriroit aucun préjudice, étant conforme à ce qu'a écrit le pape Theodore de sainte memoire. A cela le patrice Troïle dit : Vous ne savez ce que vous dites, abbé : ce qui est fait est fait.

XVI. Autre conference. Ensuite on fit sortir saint Maxime de la salle du

conſeil, & on le remit en priſon. Mais le jour de la Pentecôte, dix-ſeptiéme de Mai 655. car il faut lire ainſi, & non pas dix-huit, le patriarche fit demander à ſaint Maxime : De quelle égliſe êtes-vous? de Byzance, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jeruſalem? les voilà toutes réünies, & les provinces qui en dépendent. Réüniſſez-vous donc auſſi, ſi vous êtes de l'égliſe catholique; autrement il pourra vous arriver ce que vous n'attendez pas. Saint Maxime répondit : Dieu a declaré, que l'égliſe Catholique étoit appuyée ſur la confeſſion de la foi orthodoxe, en loüant ſaint Pierre de ce qu'il l'avoit confeſſée. Toutefois, dites-moi, par quelle confeſſion s'eſt faite l'union de toutes les égliſes : ſi elle eſt bonne, je ne m'en éloignerai pas. On lui dit : Quoique nous n'en ayons point d'ordre, nous vous le dirons, pour vous ôter toute excuſe. Nous reconnoiſſons deux operations à cauſe de la difference des natures, & une à cauſe de l'union. Saint Maxime reprit : Dites-vous que les deux operations en ſoient devenuës une par l'union, ou qu'il y en a une autre outre ces deux? Non, dirent-ils, ce ſont les deux qui n'en font qu'une. Ainſi, dit ſaint Maxime, nous renverſons tout, en nous forgeant une foi qui n'a rien de ſolide, & un Dieu qui ne ſubſiſte point. Car ſi nous confondons les deux operations en une à cauſe de l'union, & qu'enſuite nous la diviſions en deux à cauſe de la difference : ce ne ſera plus ni une ni deux operations, & celui en qui elles doivent être ſera ſans operation, & par conſequent ſans exiſtence. Je ne

AN. 655.

Matth. xvj 18.

puis parler ainſi : ce n'eſt pas ce que j'ai appris des peres. Faites ce qu'il vous plaira, vous avez la puiſſance. Ecoutez donc, dirent-ils, l'empereur & le patriarche, par l'ordre du pape de Rome, ont reſolu, que ſi vous n'obéiſſiez pas, vous ſeriez anathematiſé, & puni de telle mort qu'ils ordonneront. Il répondit : Que ce que Dieu a ordonné avant tous les ſiecles s'accompliſſe en moi. Saint Maxime écrivit le lendemain cette converſation à ſon diſciple Anaſtaſe : afin qu'il redoublât ſes prieres, & qu'il inſtruisît les autres de ce qui s'étoit paſſé.

f. 43. Nous avons la lettre qu'Anaſtaſe en écrivit aux moines de Caillari en Sardaigne, où il dit : Nos adverſaires ayant reſolu de ne pas ſuivre la doctrine des peres, ſont agitez de diverſes opinions. Et aprés avoir ſoûtenu, qu'il ne falloit dire ni une ni deux operations, ils en reconnoiſſent deux & une, c'eſt-à-dire trois. Ce que ni les peres ni les conciles n'ont dit, ce que la raiſon naturelle ne ſouffre pas, & qu'aucun des anciens ou nouveaux heretiques n'a avancé. Il montre enſuite l'abſurdité de ce ſyſtême, & ajoûte : Ils y ont fait conſentir les legats de l'ancienne Rome : & aprés les avoir ainſi ſéduits, ils les renvoyent à celui qui les a envoyez ; c'eſt-à-dire au pape Eugene. Anaſtaſe continuë : L'égliſe catholique & apoſtolique, étant donc preſque toute dans un tel peril : nous vous prions de la ſecourir ; & s'il eſt poſſible, il faut que vous paſſiez au plûtôt à Rome, ſous quelque autre prétexte : pour vous joindre aux hommes pieux & fermes qui y ſont, & qui ſoûtiennent vigoureuſement avec

Digitized by Google

nous la verité. Les priant avec larmes de conſerver la foi orthodoxe ſans aucune nouveauté ; & de ne rien approuver, que ce qui a été défini par les peres & les conciles. C'eſt ainſi qu'Anaſtaſe eſperoit en vertu de la promeſſe faite à ſaint Pierre, que la ſemence de la pieté, comme il parle, demeureroit au moins dans l'égliſe Romaine. AN. 656. p. 42.

Le lendemain du jour auquel ſaint Maxime avoit été interrogé ; les eccleſiaſtiques de C. P s'aſſemblerent, & perſuaderent à l'empereur de le condamner au banniſſement, avec ſes diſciples les deux Anaſtaſes. Mais ils les ſeparerent & les éloignerent de la mer, afin que perſonne ne pût les viſiter. On les envoya tous trois en Thrace, ſaint Maxime au château de Bizye ; Anaſtaſe l'apocriſiaire à Selymbrie : l'autre Anaſtaſe à Perbere ; tellement à l'extrémité de la province, que l'on ne pouvoit faire un pas au-delà ſur les terres des Romains. On les envoya ſans proviſions pour leur ſubſiſtance, ſans habits, dépoüillez de tout. p. 42.

Pierre, patriarche de C. P. envoya au ſaint ſiege ſuivant la coûtume, ſa lettre ſynodique, portant ſa confeſſion de foi : mais elle étoit tres-obſcure, & ne declaroit point les deux operations & les deux volontez en Jeſus-Chriſt. Le peuple & le clergé de Rome en furent irrités, & la rejetterent avec grand bruit dans l'égliſe de ſainte Marie Majeure. Juſques-là, qu'ils ne permirent point au pape Eugene de celebrer la meſſe, qu'il n'eût promis de ne jamais recevoir cette lettre. *Anaſt. in Evg.*

Digitized by Google

AN. 656.

XVII. Troisiéme interrogatoire de saint Maxime.

Acta SS. Max. to. 1. p. 44. & to. 6. conc. p. 42. n. 3.

Cependant on envoya de C. P. des commissaires pour interroger saint Maxime dans son exil: savoir Theodose évêque de Cesarée en Bithynie, de la part du patriarche; & de la part de l'empereur, Paul & Theodose consuls. Ils arriverent à Bizye le vingt-quatriéme d'Aoust, indiction quatorziéme, l'an 656. Et aprés quelques discours de pieté, l'évêque Theodose dit à saint Maxime: L'empereur & le patriarche veulent savoir de vous, pourquoi vous ne communiquez point au siege de C. P. Saint Maxime répondit: Avez-vous un pouvoir par écrit de l'empereur ou du patriarche? Theodose reprit: Vous ne deviez pas, seigneur, vous défier de nous: tout misérable que je suis, je porte le nom d'évêque; & ces seigneurs font partie du senat. Nous ne sommes pas venus vous tenter: à Dieu ne plaise. Saint Maxime répondit: De quelque maniere que vous soyez venus, je vous dirai sans reserve ce que vous me demandez, quoique vous le sachiez mieux que moi.

Vous savez les nouveautez qui ont paru depuis la sixiéme indiction du cycle passé: c'est-à-dire l'an 633. commençant à Alexandrie par les neuf articles de Cyrus, que le siege de C. P. a approuvez; & les autres changemens faits par les patriarches Sergius, Pyrrus & Paul, dans leurs conciles. Voilà pourquoi je ne communique point à l'église de C. P. Que l'on ôte ces scandales, ensorte que je puisse marcher dans le chemin battu de l'évangile, tel que je l'ai trouvé; j'y marcherai de moi-même. Que disons-nous donc de mauvais, dit Theodose?

Digitized by Google

Saint Maxime répondit : En disant qu'il n'y a qu'une operation de la divinité & de l'humanité de Jesus-Christ, vous confondez la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation : puisque selon les peres, ce qui a même operation est de même nature : & ce qui n'a aucune puissance n'est rien. Ce qu'il leur prouva par plusieurs raisons, à peu prés les mêmes qu'il avoit employées dans la conference avec Pyrrus. AN. 656.

Theodose dit ensuite : Ne prenez pas comme une décision certaine, ce qui a été fait par ménagement. Saint Maxime répondit : Si le Type, qui défend d'attribuer à N. Seigneur aucune volonté ou operation, n'est pas une décision certaine : pourquoi m'avez-vous livré honteusement à des nations barbares & infidelles ? pourquoi m'a-t-on condamné à demeurer à Bizye, & mes compagnons, l'un à Perbere & l'autre à Mesembrie. Theodose dit : Par le Dieu qui me doit juger, j'ai dit quand on fit le Type, & je le dis encore, qu'on l'a mal fait, & à la perte de plusieurs. Mais le prétexte a été d'appaiser les disputes des Catholiques, touchant les volontez & les operations. Saint Maxime dit : Et quel fidelle peut recevoir un ménagement, qui supprime les paroles des apôtres, des prophetes & des docteurs, que Dieu même a établis, & à qui il a dit : Qui vous reçoit me reçoit, & qui vous a rejetté me rejette ? Le diable a aussi ses faux apôtres, ses faux prophetes & ses faux docteurs, qui sont les heretiques. Comme celui qui reçoit les vrais, reçoit Dieu ; celui qui reçoit les faux

Sup liv. XXXVIII. n. 40.

Alia n. 9.

Matth. x. 40.

Digitized by Google

AN. 656. reçoit le diable. Celui donc qui rejette les saints avec les heretiques, souffrez que je dise la verité, il rejette Dieu avec le diable. Ainsi prenez garde, que sous pretexte de paix nous ne tombions dans l'apostasie, qui, selon l'Apôtre, doit préceder l'Antechrist. Je vous parle sans reserve, seigneurs, afin que vous ayez pitié de vous & de nous. Voulez-vous qu'ayant de tels sentimens gravez dans le cœur, je communique à une église, où l'on enseigne le contraire? Mon Sauveur m'en preserve. Et se jettant à genoux, il dit: Pour moi, faites de moi ce qu'il vous plaira, je ne communiquerai jamais à ceux qui reçoivent de telles doctrines.

Ib. Les commissaires consternez de ce discours baissérent la tête & garderent long-temps le silence: puis l'évêque Theodose se relevant & regardant saint Maxime, dit: Nous vous répondons pour l'empereur, que si vous communiquez avec nous il abolira le Type. Saint Maxime repliqua: Nous sommes encore bien éloignez les uns des autres. Que deviendra le terme d'une volonté, établi en concile par Sergius & par Pyrrus, pour bannir toute operation? Il parloit de l'Ecthese; & Theodose répondit: Ce papier a été rejetté. On l'a ôté des murailles de pierre, dit saint Maxime, mais non pas des cœurs. Qu'on reçoive la condamnation prononcée canoniquement au concile de Rome, le mur de separation sera abatu, & il ne sera plus besoin de nous exhorter. Theodose répondit: Le concile de Rome n'est pas valable, puisqu'il a été fait sans ordre de l'empereur. Saint Maxime

Maxime dit : Si ce ſont les ordres des empereurs, qui donnent l'autorité aux conciles : il faut donc recevoir ceux, que les empereurs ont fait tenir contre le conſubſtantiel : je veux dire ceux de Tyr, d'Antioche, de Seleucie, de C. P. ſous Eudoxe l'Arien : de Nice en Thrace, de Sirmium : & long-temps aprés le ſecond d'Epheſe, où preſidoit Dioſcore. Tous ces conciles ont été aſſemblez par ordre des empereurs ; & toutefois on les a tous condamnez, pour l'impieté des dogmes qu'ils autoriſoient. Que ne rejettez-vous auſſi le concile, qui a dépoſé Paul de Samoſate, ſous le pape Denis, & Denis d'Alexandrie, & où preſidoit ſaint Gregoire Thaumaturge ? car il n'a pas été fait par ordre de l'empereur : Où eſt le canon, qui défend d'approuver les conciles faits ſans ordre de l'empereur : ou qui ordonne, qu'ils ſoient aſſemblez par ſon ordre ? Vous ſavez, que le canon ordonne de tenir deux fois l'an le concile en chaque province, ſans faire aucune mention de l'ordre de l'empereur. Il eſt vrai, dit Theodoſe, c'eſt la ſaine doctrine, qui fait approuver les conciles. Mais ne recevez-vous pas l'écrit de Menas, où il enſeigne une volonté & une operation en Jeſus-Chriſt ? A Dieu ne plaiſe, dit ſaint Maxime : vous rejettez tous les docteurs, qui ont été depuis le concile de Calcedoine, & qui ont combattu contre l'erreur de Severe : & je recevrai le libelle de Menas, qui eſt poſterieur au concile, & qui défend ouvertement Severe, Apollinaire, Macedonius, Arius, tous les heretiques ; & rejette le concile ? Quoi donc, dit Theo-

AN. 656.

Sup. liv. XI. n. 48 liv. XII. n 10. liv. XIV. n. 15. 21. 23. liv. XIII. n. 6. liv. XXVII. n. 38.

Liv. VIII. n. 13

5 Can. Nic.

Sup liv. XI. n. 10.

n. 13.

AN. 656. doſe, vous n'admettez point une ſeule operation ? Saint Maxime répondit : Et qui eſt celui des docteurs approuvez, qui la ſoûtient ? Alors Theodoſe rapporta de faux paſſages du pape Jules, de ſaint Gregoire Thaumaturge, & de ſaint Athanaſe, & en fit la lecture. Saint Maxime dit : Craignons Dieu, & n'attirons pas ſa colere, en produiſant des paſſages heretiques. Perſonne n'ignore, que ceux-ci ſont d'Apollinaire : ſi vous en avez d'autres montrez-les. Theodoſe produiſit deux autres paſſages, ſous le nom de ſaint Chryſoſtome ; & ſaint Maxime les ayant lus, dit, qu'ils étoient de Neſtorius. Auſſitôt Theodoſe brûlant de colere, lui dit : Seigneur moine, c'eſt Satan qui parle par ta bouche. Saint Maxime répondit : Ne vous fâchez pas, ſeigneur ; & il lui montra les mêmes paroles dans Neſtorius.

Theodoſe dit : Dieu ſait, mon frere, que c'eſt le patriarche qui m'a donné ces paſſages, & vous dites, qu'ils ſont les uns d'Apollinaire, les autres de Neſtorius : puis il en produiſit un de ſaint Cyrille, qui ſembloit dire une operation. Surquoi ſaint Maxime dit : Quelques-uns montrent, que c'eſt une addition de Timothée Elure. Mais qu'il ſoit de ſaint Cyrille, examinons-en le ſens. C'eſt ce que je ne vous permets pas, dit Theodoſe : il faut que vous receviez le texte tout pur. Vous nous donnez de nouvelles regles, dit ſaint Maxime : s'il n'eſt pas permis d'examiner les paroles de l'écriture & des peres. Puis il lui montra par l'écriture même, qu'il faut l'examiner, pour en penetrer le ſens ; &

Digitized by Google

ne pas s'arrêter à la simple lettre, comme les Juifs. AN. 656.

XVIII. Accord avec saint Maxime.

Ils disputerent encore sur les deux volontez & les deux operations ; & l'évêque Theodose fut reduit à soûtenir, que les peres avoient dit : Une volonté & une autre ; la divine & l'humaine, double volonté : mais non pas deux volontez. Surquoi saint Maxime dit : Au nom de Dieu, quand on dit une & une autre, divine & humaine, ou double, combien en comprenez-vous ? L'évêque Theodose dit : Je sai ce que je comprens, mais je ne dis pas deux. Saint Maxime se tourna vers les consuls, & dit : Au nom de Dieu, quand vous entendez dire n. 16. une & une, ou l'une & l'autre, ou deux fois deux, ou deux fois cinq, quelle pensée répond en vous à ces paroles ? Ils répondirent : Puisque vous nous avez pris à serment, nous entendons deux par une & une, & par l'une & l'autre : quatre par deux fois deux, & dix par deux fois cinq. L'évêque Theodose confus de cette réponse, dit : Je ne dis point ce que les peres n'ont point dit. Alors saint Maxime prit le livre des actes du concile de Rome, & montra que les peres disent formellement deux volontez & deux operations. Le consul Theodose prit le livre, & lut lui-même les passages. Surquoi l'évêque Theodose dit : Dieu le sait. Si ce concile n'avoit point condamné les personnes, j'aurois été le premier à le recevoir. Mais pour ne pas perdre ici le temps, je dis ce que les peres ont dit ; & je reconnois tout à l'heure par écrit deux natures, deux volontez, deux operations. Venez commu-

AN. 656. niquer avec nous & faisons l'union.

n. 17. Saint Maxime dit : Seigneur je n'ose recevoir vôtre consentement par écrit, sur une affaire de cette importance, moi qui ne suis qu'un simple moine : mais si vous êtes veritablement touchez de Dieu, envoyez à Rome suivant les canons : je veux dire, que l'empereur y envoye, & le patriarche avec son concile. Car je ne puis communiquer avec une église, où l'on prononce au saint sacrifice les noms de personnes condamnées : & il n'est plus possible de les absoudre aprés leur mort. On le fera, dit l'évêque Theodose : mais donnez-moi parole, que si on m'envoye vous viendrez avec moi. Saint Maxime dit : Seigneur, il vous est plus avantageux de prendre mon compagnon, qui est à Mesembrie : c'étoit Anastase l'apocrisiaire ; car il sait la langue, & est respecté à Rome, à cause de ce qu'il souffre depuis si long-temps pour la foi. Theodose dit : Nous avons quelques differens ensemble, & je n'irai pas volontiers avec lui. Seigneur, dit saint Maxime, puisque vous le voulez, je vous suivrai par tout où il vous plaira. Là-dessus, ils se leverent tous pleurans de joye. Ils se mirent à genoux, on fit une priere : puis chacun baisa l'évangile, la croix, l'image de Jesus-Christ & celle de la Vierge ; & ils les toucherent de leurs mains, pour confirmation de ce qui avoit été dit. Ensuite l'évêque Theodose demanda encore quelques éclaircissemens à saint Maxime, qui lui montra à fonds les consequences absurdes de la doctrine d'une volonté & d'une operation : lui expliquant d'une

Digitized by Google

maniere tres-theologique, l'union des deux natures en l'Incarnation. En ſe ſeparant l'évêque Theodoſe lui donna quelque peu d'argent, qu'on lui envoyoit, & deux habits, dont l'évêque de Bizye prit auſſitôt une tunique. AN. 656. n. 23.

Le huitiéme de Septembre ſuivant, où commençoit la quinziéme indiction, la même année 656. le conſul Paul vint à Bizye, apportant à ſaint Maxime un ordre de l'empereur, pour le transferer au monaſtere de ſaint Theodore de Rege, prés de C. P. & l'executa ſur le champ. Mais quoique cet ordre portât, que ſaint Maxime ſeroit mené avec beaucoup d'honneur & de ſoin : tant à cauſe de ſa vieilleſſe & de ſes infirmitez, que du rang qu'il avoit tenu à la cour : toutefois on lui ôta à Rege, le peu d'argent qu'on lui avoit donné, ſes habits & le reſte de ſes pauvres meubles. Le treiziéme de Septembre, veille de l'exaltation de la croix, les patrices Epiphane & Troïle vinrent avec une grande ſuite, & l'évêque Theodoſe avec eux. Ils monterent à la tribune de l'égliſe du monaſtere ; & aprés les complimens ordinaires, ils s'aſſirent, & obligerent ſaint Maxime à s'aſſeoir. Le patrice Troïle prit la parole, & lui dit : L'empereur nous a envoyez, pour vous expliquer ſes ordres : mais dites-nous premierement, ſi vous les executerez ou non. Saint Maxime répondit : Seigneur, que je ſache ce qu'ordonne ſa majeſté, & je répondrai. Mais comme ils inſiſtoient & témoignoient par leurs regards & par leurs paroles, être aigris de ce retardement, il leur dit : Je vous declare en pre- XIX. Accord rompu. n. 24. n. 25.

AN. 656. sence de Dieu & de ses anges, que si l'empereur m'ordonnne quelque chose que ce soit, touchant les affaires de ce monde & ce qui doit perir avec lui, je l'execute volontiers. Alors Troïle se leva, & dit : Priez pour moi, je m'en vais : cet homme ne veut rien faire. Il s'éleva un grand bruit & une grande confusion ; & l'évêque Theodose dit : Dites-lui la réponse de l'empereur, & voyez ce qu'il dira. Car de s'en aller ainsi, sans avoir rien dit ni rien entendu, il n'y a pas de raison. Le patrice Epiphane dit : Voici ce que vous mande l'empereur : Puisque tout l'Occident, & tous ceux qui sont pervertis en Orient, ont les yeux sur vous ; je souhaite que vous communiquiez avec nous, suivant le Type ; & nous irons en personne à Calcé vous saluer, vous donner la main, & vous amener dans la grande église, pour recevoir avec vous le corps & le sang de Jesus-Christ, & vous declarer nôtre pere. Car nous savons certainement, que si vous communiquez avec le saint siege de C. P. tous ceux qui s'en sont separez se réuniront.

Alors saint Maxime se tourna vers l'évêque Theodose, & lui dit avec larmes : Seigneur, nous attendons tous le jour du jugement. Vous savez ce dont on est convenu sur les saints évangiles, la sainte croix, l'image de N. Seigneur & de sa sainte mere. L'évêque baissant le visage, dit d'une voix troublée : Et que puis-je faire, quand l'empereur est d'un autre avis ? Saint Maxime reprit : Pourquoi donc avez-vous touché les saints évangiles, vous & ceux qui vous accompagnoient, si vous

Digitized by Google

n'aviez pas le pouvoir d'executer vos promesses ? Assûrement toutes les puissances du ciel ne me persuaderoient pas de faire ce que vous desirez. Car, que répondrai-je, je ne dis pas à Dieu, mais à ma conscience, si j'abjure la foi, pour une chose aussi vaine, que la gloire des hommes ? A ces mots ils se leverent transportez de fureur, & commencerent à le tirailler, lui arracher la barbe, lui donner des coups de poing, & à le couvrir de crachats depuis les pieds jusques à la tête : ensorte qu'on en sentit l'infection, jusques à ce que ses habits eussent été lavez. AN. 656.

L'évêque se leva aussi, & dit : Il ne falloit pas en user ainsi ; il falloit écouter sa réponse, & la rapporter à l'empereur. Les affaires ecclesiastiques ne se traittent pas de la sorte. A peine put-il les arrêter & les faire rasseoir : mais ils continuerent à charger le saint abbé d'injures & de malédictions inoüies ; & Epiphane lui dit en fureur : Dis, miserable vieillard, prétens-tu que nous soyons des heretiques, & la ville de C. P. & l'empereur ? Nous sommes meilleurs Chrétiens & meilleurs Catholiques que toi. Nous confessons que N. Seigneur a une volonté divine & une volonté humaine : & que toute nature intelligente, a la volonté & l'operation. Enfin nous ne nions pas les deux volontez & les deux operations.

Saint Maxime répondit : Si vous croyez comme n. 22.
l'église, pourquoi me voulez-vous contraindre à recevoir le Type, qui ne tend qu'à détruire cette creance ? On l'a fait par condescendance, dit Epi-

AN. 656. phane : pour ne pas troubler le peuple par ces subtilitez. Au contraire, dit saint Maxime, tout le monde est édifié de la confession exacte de la foi. Troïle dit ensuite : Ayez dans le cœur ce que vous voudrez ; personne ne vous en empêche. Saint Maxime répondit : Dieu n'a pas renfermé dans le cœur, tout ce qui est necessaire pour le salut. Il a
Matth. x. 32. dit : Qui me confesse devant les hommes, je le
Rom. x. 10. confesserai devant mon pere. Et l'Apôtre : On
x. 29. croid du cœur pour la justice, & on confesse de la bouche pour le salut. Alors Epiphane lui demanda d'un ton tres-aigre : Avez-vous souscrit au libelle? Il vouloit dire le decret du concile de Rome. Saint Maxime dit : Oüi, j'y ai souscrit: Et comment, reprit Epiphane, avez-vous osé anathematiser ceux qui croyent comme toute l'église? Assûrément, si j'en suis cru, vous serez mené dans la ville, attaché au milieu de la place, & on fera venir les comediens, les comediennes, & les principales courtisanes avec tout le peuple, afin que chacun vous donne des soufflets & vous crache au visage. J'y consens, dit saint Maxime, s'il est vrai que nous ayons anathematisé ceux qui confessent deux volontez & deux operations naturelles. Lisez les actes, seigneur, & le decret; & si vous trouvez ce que vous dites, faites ce qu'il vous plaira. Ils dirent : Si nous nous amusons à l'écouter, nous ne boirons ni ne mangerons. Allons dîner, & puis nous entrerons au palais pour rapporter ce que nous avons oüi. Cet homme s'est vendu à Satan. Ils sortirent : mais ils avoient dit auparavant à saint Maxime;

Maxime ; Nous amenerons vos deux disciples, nous les examinerons aussi, & nous verrons ce qu'ils deviendront. Mais sachez, seigneur abbé, que si les infidelles nous donnent un peu de relâche, par la sainte Trinité, nous vous mettrons avec le pape, qui s'en fait accroire, & tous ceux qui discourent en ce païs-là, & tous vos autres disciples ; & nous vous traitterons tous, chacun à vôtre place, comme Martin a été traitté. AN 656.

XX. Second exil de S. Maxime.

Le lendemain quatorziéme de Septembre, jour de l'exaltation de la croix, le consul Theodose vint dés le matin trouver saint Maxime, lui ôta tout ce qu'il avoit, & lui dit de la part de l'empereur : Puisque vous n'avez pas voulu d'honneur, n. 30. vous en serez privé. Allez au lieu dont vous vous êtes jugé digne, avec vos deux compagnons. Le consul Theodose prit saint Maxime, & le mit entre les mains des soldats, qui le menerent à Selymbrie. n. 31. Ils y demeurerent deux jours, jusques à ce qu'un des soldats eût été au camp, dire à toute l'armée, pour l'exciter contre saint Maxime : Le moine qui blasfême contre la mere de Dieu, vient ici. Le soldat étant revenu, le mena au camp. Mais le commandant touché de Dieu, envoya au devant de lui les chefs des bandes, les enseignes, les prêtres & les diacres. Saint Maxime les voyant se mit à genoux : ils en firent autant, puis ils s'assirent & le firent asseoir. Alors un venerable vieillard lui dit, avec grand respect : Mon pere, on nous a scandalisez, en disant, que vous ne nommez pas mere de Dieu la sainte Vierge. C'est

AN. 656. pourquoi, je vous conjure par la sainte Trinité, de nous en dire la verité, de peur que nous ne soyons scandalisez injustement. Saint Maxime se mit à genoux, se releva, & étendant les mains au ciel, il dit avec larmes : Quiconque ne dit pas que nôtre-dame, la tres-sainte Vierge, a été veritablement la mere de Dieu, createur du ciel & de la terre ; soit anathême, de par le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, & toutes les vertus celestes, & les apôtres, les prophetes, les martyrs, & tous les saints, maintenant & toûjours, & dans tous les siecles des siecles. *Amen.* Alors les assistans dirent en pleurant : Mon pere, Dieu veüille vous donner la force d'achever dignement vôtre course. Ensuite ils tinrent plusieurs discours si édifians, que les soldats s'assembloient en foule pour les entendre. Mais un des gardes du general, voyant que leur nombre croissoit toûjours, & qu'ils blâmoient la maniere dont on traittoit le saint vieillard : le fit enlever & mettre à deux milles du camp : jusques à ce qu'on l'emmenât à Perbere. Les clercs de l'armée le suivirent à pied, pendant ces deux milles, & aprés avoir pris congé de lui, le mirent à cheval de leurs propres mains. On le mena à Perbere, & on le mit en prison.

n. 33. Ensuite on le mena à C. P. avec son disciple le moine Anastase ; & on tint contre eux un concile, où ils furent tous deux anathematisez, & avec eux le pape saint Martin, saint Sophrone de Jerusalem, & tous leurs adherans, c'est-à-dire tous les Catholiques. On amena ensuite l'autre Anastase, que

Digitized by Google

l'on anathematisa de même. Et le concile, conjointement avec le senat, prononça contre tous les trois une sentence, où il disoit : Aprés avoir porté contre vous le jugement canonique, il restoit, que vous fussiez soûmis à la severité des loix pour vos impietez, quoiqu'il n'y ait point de peine proportionnée à de tels crimes. Toutefois, laissant au juste juge la plus grande punition : nous vous donnons la vie, en nous relâchant de l'exactitude des loix ; & nous ordonnons, que le prefet ici present, vous emmene incontinent dans son pretoire : qu'il vous fasse battre le dos de nerfs de bœuf, & couper jusques à la racine la langue, qui a été l'instrument de vos blasfêmes, & la main droite, qui a servi à les écrire. Ensuite vous serez promenez par les douze quartiers de cette ville, & condamnez au banissement, & à la prison perpetuelle, pour y pleurer vos pechez le reste de vos jours. Cette sentence fut aussitôt executée : le prefet se saisit de saint Maxime & des deux Anastases, les fit foüetter, leur fit couper la langue à chacun, & la main droite, les promena par toute la ville de C. P. & les envoya en exil dans le païs des Lazes. AN. 656.

XXI. Dixiéme concile de Tolede. *to. 6. p. 459.*

En Espagne, la même année 656. huitiéme du roi Recesuinte, Ere 694. le concile indiqué l'année precedente s'assembla, mais un mois plus tard : c'est-à-dire le premier jour de Decembre. On le compte pour le dixiéme concile de Tolede, & on y fit sept canons. Le premier marque, que la fête de la Vierge, c'est-à-dire de son Annonciation, se celebroit en differens jours dans les égliſes d'Espa-

AN. 656. gne. Il ajoûte, qu'elle ne doit pas être celebrée en ſon propre jour, parce qu'il tombe dans le Carême, ou dans les fêtes de Pâques : c'eſt pourquoi, il ordonne, de la fixer au huitiéme jour avant Noël, qui eſt le dix-huitiéme de Decembre. Le ſecond canon punit de dépoſition les évêques & les clercs, qui auront violé les ſermens faits pour la ſûreté du prince ou de l'état : permettant toutefois au prince de leur faire grace. On y void, que le nom de religieux comprenoit toutes les perſonnes conſacrées à Dieu, depuis l'évêque juſques au moine.

Sup. l. XXXVII. *n.* 49.

Can. 3. Il eſt défendu aux évêques, ſous peine d'un an d'excommunication, de donner à leurs parens ou à leurs amis, les paroiſſes ou les monaſteres, pour en tirer le revenu. Pluſieurs veuves conſacrées à

c. 4. Dieu prétendoient conteſter leur état : c'eſt pourquoi il eſt ordonné, qu'elles feront leur profeſſion par écrit, devant l'évêque ou ſon miniſtre, qui leur donnera l'habit ; & qu'elles porteront ſur la tête

V. Chryſo. hom. 8. *in* 1. *Tim.* 11. 9. un manteau noir ou violet. Saint Chryſoſtome marquoit auſſi ce manteau noir dans l'habit des vierges de ſon temps. Le concile de Tolede ajoûte :

c. 5. Celles qui auront quitté l'habit de veuve, aprés l'avoir porté : ſeront excommuniées & renfermées dans des monaſteres, pour le reſte de leurs jours.

c. 6. Les enfans offerts aux monaſteres par leurs parens, ne pourront plus revenir dans le ſiecle : mais les parens ne pourront les offrir, que juſques à l'âge

Sup. l. XXXII. *n.* 19. de dix ans. Nous avons vû cet uſage marqué dans la regle de ſaint Benoît. Enfin il eſt défendu de

c. 7. vendre aux Juifs des eſclaves Chrétiens ; & ce crime

Digitized by Google

est particulierement condamné dans les clercs, qui devroient les racheter. AN. 656.

On presenta à ce concile une lettre de Potamius archevêque de Brague, par laquelle il se confessoit coupable d'avoir peché avec une femme. Les évêques le firent entrer, lui firent reconnoître son écrit, & l'interrogerent si sa confession étoit libre & veritable; il en fit serment, & declara fondant en larmes, que depuis environ neuf mois, il avoit quitté volontairement le gouvernement de son église, & s'étoit enfermé dans une prison, pour faire penitence. Suivant les canons, il devoit être dépose: toutefois par compassion, le concile lui laissa le nom d'évêque, le condamnant à une penitence perpetuelle. L'église de Brague fut donnée en même temps par le concile à Fructueux évêque de Dume: soit en le transferant, soit en unissant l'un & l'autre siege. Car Dume n'est qu'à trois milles ou une lieuë de Brague, & a eu peu d'évêques particuliers. Ensuite est un autre decret, par lequel le concile reduit les dispositions du testament de Ricimer évêque de Dume, contraire à celui de saint Martin son predecesseur, & préjudiciables à son église. Ces decrets sont datez du premier de Decembre, la huitiéme année du roi Recesuinte, qui est l'an 656. Ils sont souscrits par vingt évêques, dont les trois premiers sont metropolitains: Eugene de Tolede, Fugitif de Seville, auparavant abbé, & Fructueux de Brague. Il y eut aussi cinq députez d'évêques absens.

XXII. Saint Fructueux de Brague.

Saint Fructueux étoit de race royale, fils d'un

AN. 656. general d'armée, qui demeuroit d'ordinaire au territoire de Vierze, entre les montagnes de Leon & de Galice. Dés sa premiere jeunesse étant avec son pere, qui examinoit les comptes de ses troupeaux : il considéroit les lieux les plus sauvages, & pensoit à y fonder des monasteres. Ses parens étant morts, il reçut la tonsure de Conantius ou Tonatius, que l'on croid avoir été évêque de Palencia, & qui le forma dans la pieté. Fructueux donna son bien aux églises, aux pauvres, à ses esclaves, qu'il mit en liberté : mais il en employa la meilleure partie, à la fondation d'un monastere nommé Complut, parce qu'il étoit dédié à saint Just & saint Pasteur martyrs de cette ville : dont toutefois ce monastere étoit fort éloigné. Il y assembla une nombreuse communauté : mais ensuite fatigué des visites, que lui attiroit sa reputation, il établit un abbé à Complut, & s'alla cacher dans le desert. Il bâtit en divers lieux trois autres monasteres ; plusieurs personnes nobles, même des officiers du roi, servirent Dieu sous sa conduite, & plusieurs furent depuis évêques.

Acta B. to. 2. p. 581.

Il fonda un quatriéme monastere dans l'Isle de Cadis, & un cinquiéme sur la côte voisine en un lieu nommé None, parce qu'il étoit à neuf milles de la mer. Il y vint tant de moines, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi : craignant qu'il ne restât personne pour les armées & le service de l'état. Les familles entieres se donnoient à Dieu : les peres avec leurs fils, entroient dans les monasteres d'hommes ; les meres avec leurs

Digitized by Google

filles, dans ceux de femmes. La premiere, qui en fonda prés de Nons, fut Benedicte fille noble : qui étant promise à un grand seigneur, se retira secretement dans le desert prés de ce monastere, & pria saint Fructueux de prendre soin d'elle. Il lui fit bâtir une cellule de bois, la faisoit instruire, & lui envoyoit de la nourriture. Plusieurs autres filles suivirent son exemple ; & quand il y en eut jusques à quatre-vingts, le saint abbé leur bâtit un monastere dans une autre solitude. Il vouloit passer en Orient, mais le roi en étant averti le fit arrêter, pour le retenir en Espagne. Enfin il fut ordonné évêque de Dume, & ensuite de Brague, comme il a été dit : mais il ne cessa point de pratiquer la vie monastique. Il bâtit l'abbaye de Montel, entre Dume & Brague, & y choisit sa sepulture. AN. 656.

Nous avons la regle qu'il donna à son monastere de Complut, fort approchante de celle de saint Benoît : il y nomme converts, tous ceux qui entrent pour s'engager dans le monastere, comme qui diroit convertis. Mais il y a une autre regle de saint Fructueux, nommée la regle commune, apparemment parce qu'elle servoit à tous ses monasteres ; & elle contient des particularitez remarquables. Il y condamne d'abord deux especes de faux monasteres : ceux que des particuliers erigeoient de leur autorité, se renfermant dans leurs maisons de campagne avec leurs femmes, leurs enfans, leurs serfs & leurs voisins ; & s'engageant par ferment à vivre en commun, mais sans regle & sans

XXIII. Regle de saint Fructueux. *Cod. reg. to. 2. p. 230. c. 21. 22. p. 250.*

c. 1.

supérieur. C'étoit des gens intereſſez, qui loin de donner aux pauvres, pilloient les autres, ſous pré-
c. 2. texte de pauvreté. Ils étoient querelleux, & ſouvent appelloient leurs parens & leurs amis, pour les ſecourir à main armée. Il y avoit auſſi des prêtres, qui pour s'attirer la reputation de pieté, ou pour conſerver leurs dixmes & leurs autres profits, s'érigeoient en ſuperieurs de monaſteres : ſans avoir pratiqué la vie monaſtique ; & recevoient à bras ouverts, tous ceux qui ſortoient des vrais monaſteres, dont ils décrioient la diſcipline.

La regle commune de ſaint Fructueux montre la maniere de gouverner les differentes ſortes de per-
c. 1. ſonnes, qui compoſoient ſes monaſteres. Si un homme y venoit avec ſa femme, & de petits enfans, au deſſous de ſept ans ; on les recevoit tous, à la charge d'être ſoûmis à l'obéïſſance. On permettoit aux enfans, tant qu'ils étoient petits, d'être quand ils vouloient auprés du pere ou de la mere : mais quand ils avoient atteint l'âge de raiſon, on leur apprenoit la regle, & on les menoit au monaſtere, où ils devoient demeurer, comme offerts par leurs parens. On leur choiſiſſoit un maître, que l'on déchargeoit de tout autre emploi, pour avoir ſoin de leur nourriture & de leur inſtruction.
c. 8. On avoit une attention particuliere, à ceux qui entroient vieux dans le monaſtere : afin de leur donner les ſoulagemens neceſſaires, ſans entretenir leurs mauvaiſes habitudes ; & les aider à faire une
c. 19. ſérieuſe penitence. On la faiſoit faire rigoureuſe à ceux qui avoient commis de grands crimes, avant leur

leur converſion. Ils commençoient par une confeſſion generale de tous leurs pechez : puis on leur faiſoit obſerver la penitence canonique, & mener une vie plus auſtere, que la communauté. On recommande avec grand ſoin, la ſeparation des monaſteres des filles d'avec ceux des hommes ; & il y a de grandes précautions pour les viſites & les occaſions qu'ils pouvoient avoir de ſe rencontrer enſemble. Tous les freres devoient s'aſſembler le dimanche pour la meſſe, avec une grande attention à ſe reconcilier & ſe corriger chacun de ſes défauts. Ces monaſteres avoient des troupeaux de brebis, pour fournir dequoi ſoulager les enfans & les vieillards, racheter les captifs & exercer l'hoſpitalité. Un moine étoit chargé du ſoin des paſteurs. A la fin de cette regle eſt la formule de la profeſſion des moines conçuë en plurier, & commençant par la confeſſion de foi. Saint Fructueux vêcut juſques vers l'an 670. & l'égliſe honore ſa memoire le ſeiziéme d'Avril. Il fut d'abord enterré à ſon monaſtere de Montel, mais depuis ſes reliques ont été transferées à Compoſtelle.

AN. 658.

c. 15. 16. 17.

c. 13.

c. 9.

Martyr. R. 16. Apr.

XXIV. Saint Eugene de Tolede.

Saint Eugene de Tolede mourut peu de temps aprés ce concile, l'an 657. neuviéme du roi Receſuinte. Il fut d'abord clerc de l'égliſe royale, ſoit la cathedrale de Tolede, ſoit la chapelle du roi. L'amour de la vie monaſtique l'obligea à s'enfuïr à Saragoce, où il s'attacha aux ſepulcres des martyrs, & ſe fit moine dans l'abbaye de ſainte Engracia. Le roi Chindaſuinte lui fit violence, pour l'en tirer & le faire ordonner archevêque de Tolede,

Ildef. de illuſtr. c. ult.

AN. 658. aprés un autre Eugene, l'an 646. Il étoit petit, & d'une foible complexion, mais d'un grand zele. Il corrigea le chant & les offices eccleſiaſtiques. Il écrivit un traité de la Trinité : apparemment à cauſe des reſtes d'Arianiſme en Eſpagne ; & deux petits livres, l'un en vers de differentes meſures, l'autre en proſe. Il corrigea & augmenta l'ouvrage de Draconce, de la creation du monde. Il tint le ſiege de Tolede environ douze ans, & fut enterré à ſainte Leocadie. L'égliſe honore ſa memoire le treiziéme de Novembre. Son ſucceſſeur fut ſaint Ildefonſe, auparavant abbé d'Agali, qui tint le ſiege neuf ans.

Martyr. R. 13. Nov.

XXV. Mort du pape Eugene. Vitalien.

Le pape Eugene mourut le ſecond jour de Juin 658. aprés avoir tenu le ſaint ſiege deux ans huit mois & vingt-quatre jours : & fut enterré à ſaint Pierre. On louë ſa bonté & ſa liberalité. Il ordonna vingt-un évêques pour divers lieux. Aprés ſa mort le ſiege vaqua prés de deux mois, & le dernier jour de Juillet, on élut Vitalien fils d'Anaſtaſe, & natif de Signia en Campanie : qui gouverna l'égliſe Romaine pendant quatorze ans & demi.

V. ſup. n. 18. Anaſt. V. Coint. an. 658. n. 9. Mabill. Praf. to. 2. Act n. 63.

Anaſt. in Vital.

Il envoya, ſuivant la coûtume, des legats à C. P. avec une lettre ſynodique, pour faire part de ſon ordination à l'empereur Conſtant & au patriarche Pierre. L'empereur les reçut, renouvella les privileges de l'égliſe, & envoya à ſaint Pierre, par les legats du pape, un livre des évangiles couvert d'or, & orné de pierres précieuſes, d'une grandeur extraordinaire. Le patriarche, dans ſa réponſe à la lettre du pape, ſembloit témoigner une grande

Digitized by Google

union avec lui : mais sa lettre contenoit divers passages des peres tronquez exprés, pour établir l'unité de volonté & d'operation en Jesus-Christ. *Conc. 6 act. 13. 4. p. 961. C.*

XXVI. Mort de saint Eloi.

En France saint Eloi mourut l'an 659. comme l'on croit, & le premier de Decembre : jour auquel l'église honore sa memoire. Il étoit âgé de plus de soixante & dix ans, & avoit environ vingt ans d'épiscopat. La veille de sa mort il appella ses serviteurs & ses disciples, & prit congé d'eux : marquant à chacun de ses domestiques en particulier, les plus excellens monasteres où ils devoient se retirer. Sur la nouvelle de sa maladie, la reine Batilde étoit partie de Paris avec ses enfans, les grands de la cour, & une nombreuse suite. Elle arriva le matin, qui suivit la nuit de sa mort : & fort affligée de ne l'avoir pas trouvé en vie, elle accourut auprés du corps fondant en larmes, & fit tout preparer pour le porter à son monastere de Chelles. D'autres vouloient le transferer à Paris : mais le peuple de Noyon s'y opposa si fortement, qu'il retint les reliques de son pasteur. *Martyr. R. 1. Dec. Sup. liv. XXXVIII. n. 31. Aud. lib II. vit. c. 33. 34. Aud. c 35.*

Comme il prêchoit souvent, il se trouve seize homelies, qui portent son nom, mais dont les critiques doutent : quoiqu'elles ne soient pas mépriſables, & contiennent de bons restes de l'ancienne discipline. Mais on ne peut douter de l'abregé de la doctrine de saint Eloi, que saint Oüen nous a conservé dans sa vie, & qui se trouve aussi entre les œuvres de saint Augustin. Il comprend les principaux devoirs de la vie chrétienne, expliquez d'un stile simple, mais zelé, tendre & paternel : & *Bibl. PP. o. 2. p. 731. Lib. 26 to. 6. p. 266. De rect. cathol. converſ.*

la plus grande partie eſt tirée des ſermons de ſaint Ceſaire, dont les évêques ſe ſervoient frequemment, comme il a été remarqué. S. Eloi y condamne tous les reſtes d'idolâtrie ; comme de conſulter les devins & les ſorciers : d'obſerver les éternuëmens ; ou le chant des oiſeaux : le jour que l'on ſort de la maiſon ; ou que l'on y rentre. Il défend auſſi les maſcarades & les feſtins du premier jour de Janvier : les danſes & les chanſons à la ſaint Jean, & aux fêtes des ſaints. Il défend d'invoquer les noms des faux dieux, comme Neptune, Orcus ou Pluton, Diane, Hercule, Minerve, le Genie : de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter, ni aucun autre jour, que le dimanche & les fêtes des ſaints. De mettre du luminaire ou rendre des vœux à des temples, des pierres, des fontaines, des arbres, ou des carrefours. D'attacher au cou des femmes ou des animaux des ligatures, même faites par des clercs, & avec des paroles de l'écriture. De crier pendant l'éclipſe de lune, d'appeller ſeigneurs le ſoleil & la lune, & jurer par eux : de croire le deſtin, la fortune, la naiſſance heureuſe ou malheureuſe : & quelques autres ſuperſtitions ſemblables. Il eſt à croire, qu'elles regnoient principalement chez les peuples nouveaux convertis de la Belgique.

Liv. xxxi. n. 2. n. 5.

V. Coint. an 659. n. 28. &c.

Saint Eloi avoit fait grand nombre de miracles de ſon vivant ; & il n'en fit pas moins depuis ſa mort. Incontinent aprés, il apparut la nuit à un homme de la cour ; & lui ordonna d'aller auſſitôt dire à la reine Batilde, qu'elle quittât pour l'amour

Aud. c. 39.

de Jesus-Christ les ornemens d'or & de pierreries, qu'elle portoit encore. Celui-ci n'ayant tenu compte de cette vision, saint Eloi lui apparut jusques à trois fois ; & enfin il fut saisi d'une grosse fièvre. La reine, qui visitoit les malades, le vint voir, & lui demanda la cause de sa maladie. Il lui raconta ce qui s'étoit passé, & aussitôt il fut gueri. La reine obéït sans differer, & ne garda que des bracelets d'or. Elle donna tout aux pauvres, à la reserve de ce qui étoit plus curieux, dont elle fit une croix pour mettre à la tête de saint Eloi : elle fit faire aussi d'or & d'argent cette espece de dais, qu'ils nommoient *Repa*, pour mettre au dessus de son tombeau : disant, qu'il étoit juste d'orner la sepulture de celui, qui avoit orné celles de tant de saints. Les grands, à son exemple, y offrirent grande quantité d'or & de pierreries. Comme cet ornement avoit un grand éclat, on le couvroit pendant le carême d'un linge bordé de soye : mais quelques jours aprés, on s'apperçut que ce linge degoutoit d'une certaine liqueur. On le pressa dans un vase ; & cette liqueur servit à guerir plusieurs malades. On void ici la coûtume de couvrir pendant les jours de penitence, ce qu'il y avoit de brillant dans les églises.

V Cang. gloss.

c. 40.

La reine Batilde gouvernoit alors le royaume : car le roi Clovis II. son époux, étoit mort l'an *656.* aprés avoir regné dix-huit ans : & en avoit vêcu seulement vingt & un. Depuis lui, les rois de France de cette premiere race, ne firent presque plus rien par eux-mêmes : laissant toute l'autorité aux

Contin. 1. Fredeg. n. 91.

maires de leur palais : ce qui les a fait nommer rois faineans. Clovis avoit réüni à ſa couronne le royaume d'Auſtraſie, aprés la mort de ſon frere Sigebert III. mort en 654. le premier jour de Février. Il fut enterré à Mets ; & ſa pieté l'a fait honorer comme ſaint. Il ſe ſervit entre autres des conſeils de ſaint Cunibert évêque de Cologne: qui gouverna cette égliſe pendant quarante ans, & mourut en 664. le douziéme de Novembre. Quant à Clovis, il fut enterré à ſaint Denis en France.

Bell. 1. Febr. to. 3 p. 206.

Martyr. R, 11. Nov.

XXVII. Privilege pour ſaint Denis.

Trois ans auparavant, il avoit accordé à ce monaſtere un privilege, que l'on y conſerve encore en original, écrit ſur du papier d'Egypte, & dont l'écriture, le ſtile & l'orthographe marquent la barbarie du ſiecle. Le roi dit, qu'à ſa priere, Landri évêque de Paris a accordé un privilege à ce monaſtere, afin que les moines puiſſent y prier plus en repos. C'eſt pourquoi il défend, qu'aucun évêque ni autre, ne puiſſe rien diminuer des terres ou des ſerfs de ce monaſtere, même à titre d'échange, ſans le conſentement de la communauté, & la permiſſion du roi ; ni enlever les calices, les croix, les ornemens d'autel, les livres & les autres meubles, & les emporter à la ville. A la charge, que la pſalmodie perpetuelle jour & nuit, y ſera celebrée, comme elle a été inſtituée du temps du roi Dagobert, & comme elle ſe fait à ſaint Maurice d'Agaune. Ce privilege eſt ſouſcrit par le roi, par ſon referendaire ou chancelier Beroalde, & par vingt-quatre évêques, dont les plus connus ſont:

Mabill. Diplom. lib. v. tab 17. & lib. vi. n. 7.

Sup. liv. xxxviii. n. 15.

Digitized by Google

Aunemond de Lion, Chaoalde de Vienne, Rauracus de Nevers, Etherius d'Embrun. Saint Eloi de Noyon, Rigobert de Tours, saint Landri de Paris, Vulfolend de Bourges, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble, Armentarius de Sens. Ensuite sont les souscriptions de plusieurs seigneurs & grands officiers, entre lesquels est Ebroin, depuis maire du palais. La datte est de Clichi le dixiéme des Calendes de Juillet, la seiziéme année du regne de Clovis : c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Juin 653. Et l'on void par ces souscriptions, qu'il y eut en ce lieu une grande assemblée d'évêques & de seigneurs de tout le royaume. Aussi la compte-t-on entre les conciles. *Tom. 6. conc. p. 485.*

La conformité de ce privilege, avec celui que rapporte Marculfe, confirme l'opinion commune, qu'il vivoit en ce même temps ; & que l'évêque Landri, à qui il adresse son livre, est celui de Paris. Marculfe étoit un moine âgé de plus de soixante & dix ans, qui par l'ordre de cet évêque, fit un recüeil de formules des actes les plus ordinaires, suivant la coûtume du lieu où il demeuroit, & le divisa en deux livres : dont le premier contient principalement les chartes royales, c'est-à-dire les actes qui venoient du palais ; & le second contient les actes qui se passoient entre particuliers en chaque païs, connus alors sous le nom de *chartæ pagenses*. On peut beaucoup apprendre dans ce recueil, pour les antiquitez ecclesiastiques.

XXVIII. Formules de Marculfe. *Præfat. Marc.*

La premiere formule est d'un privilege accordé à un monastere par l'évêque diocesain : à l'exemple

des privileges de Lerins, d'Agaune, de Luxeu, & de tant d'autres, établis dans tout le royaume des François. L'évêque promet de donner les ordres à celui que l'abbé & la communauté lui presentera, pour en exercer les fonctions dans le monastere. D'y benir un autel, & envoyer aux moines tous les ans le saint chrême, s'ils le demandent. De leur donner pour abbé, celui qu'ils auront choisi : le tout gratuitement. L'évêque ni les archidiacres, ou les autres administrateurs de l'église, n'auront aucun autre pouvoir sur le monastere & les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni sur les offrandes de l'autel. L'évêque n'entrera dans le monastere, qu'à la priere de l'abbé & des moines, pour l'oraison : & aprés les saints mysteres, il se contentera d'une simple benediction, c'est-à-dire, d'un repas modeste, & se retirera pour ne point troubler leur repos. Les moines seront corrigez par l'abbé, suivant la regle, s'il le peut : sinon l'évêque y tiendra la main. Ce privilege porte pour peine trois ans d'excommunication, & devoit être souscrit par plusieurs évêques. Il tend plûtôt à garentir les moines des entrepriſes injustes des mauvais évêques, qu'à les soustraire à la jurisdiction des bons : & c'est toutefois l'origine de leurs exemptions.

V. Coint. an. 551. n. 38. &c.

Sup. liv. XXIX. n 19.

J'ai marqué celle du monastere de Lerins à l'occasion du troisiéme concile d'Arles, où elle fut confirmée. Le privilege d'Agaune, que l'on rapporte, ne paroît pas sûr; & l'on ne trouve plus celui de Luxeu. Saint Bertulfe troisiéme abbé de Bobio,

Gall. chr. to. 4.

Bobio, obtint du pape Honorius un privilege pour son monastere : afin, dit Jonas, qu'aucun évêque n'entreprît d'y exercer aucune domination. Ensuite du privilege de l'évêque, Marculfe met la confirmation du roi : qui tend principalement à défendre l'usurpation des biens du monastere, comme nous venons de voir dans la charte de Clovis II. pour saint Denis. La troisiéme formule est l'immunité accordée par le roi à une église. Elle porte défense à tous les juges, d'entrer dans aucun lieu de sa dépendance, pour y tenir leur audience, ou exiger des amendes : d'y prendre aucun droit de gîte ou de repas : ni de rien lever sur les habitans de ses terres, libres ou serfs. Le roi fait don de tous ces droits à l'église.

Vita S. Bert. n. 7. to. 2. Act. B. p. 161. V. pri. il. to. 4. Ital sacr. Lib. 1. c. 2.

c. 3.

Il y a trois actes touchant l'ordination des évêques. Premierement l'ordre ou precepte, car on le nommoit ainsi, par lequel le roi declare au metropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a resolu, de l'avis des évêques & des grands, de lui donner un tel pour successeur. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous ordonnons, qu'avec les autres évêques, qui auront reçu nos lettres, vous ayez à le consacrer selon les regles. Ensuite est une autre lettre, qui semble être pour un des évêques de la province. Enfin l'on void la requête des citoyens de la ville épiscopale, par laquelle ils demandent au roi de leur donner pour évêque un tel, dont ils connoissent le merite. Ce dernier acte fait voir, que l'on attendoit le choix, ou du moins le consentement du peuple;

c. 5.

c. 6.

c. 7.

& les deux autres peuvent exprimer le consentement du roi, si l'on veut les accorder avec le concile de Paris sous saint Germain, & avec tant d'autres, qui maintiennent la liberté des élections. Ou bien il faudroit dire, que ces formules marquent moins le droit, que le fait: & ce qui se pratiquoit effectivement, même contre les regles.

Sup. l. XXXIII. *n.* 58.

c. 19. On void dans Marculfe la permission du roi, necessaire à un homme libre, pour entrer dans le clergé: comme il est marqué dans le premier concile d'Orleans. Il faut non seulement, que l'homme soit libre, mais qu'il ne soit point inscrit dans le poulier ou registre public des hommes sujets au cens: & en ce cas, on lui permet de se faire couper les cheveux, pour servir à une telle église, ou à un tel monastere. Un évêque étant accusé de retenir le bien d'autrui, le roi lui ordonne de le restituer, ou de venir dire ses raisons en sa presence, soit en personne, soit par un député. La même plainte étant portée contre un abbé ou un clerc, le roi ordonne à l'évêque de l'obliger à venir se défendre à sa cour.

Conc. Aur. I. c. 6. sup. liv. XXXI. *n.* 8.

c. 26.

c. 27.

Lib. II. *c.* 5. Un mari & une femme ayant donné une terre à l'église, l'évêque leur en accorde l'usufruit, ou au survivant d'eux deux. Cette demande s'appelloit *precaria*, & la concession de l'évêque *præstaria*, & elle devoit regulierement être renouvellée de cinq ans en cinq ans. Les donations faites aux églises, devoient être insinuées comme les autres, & l'on void ici la forme de l'insinuation, suivant la loi Romaine. Les évêques aux principales fêtes,

c. 40.

c. 37. 38.

comme à Pâques & à Noël, envoyoient des eulogies aux autres évêques, aux rois, ou à leurs amis: & ces eulogies étoient du pain qu'ils avoient beni, ou quelque autre petit present. Marculfe rapporte la formule des lettres, qui les accompagnoient. Enfin il rapporte les lettres de recommandation, que les évêques donnoient à ceux qu'ils envoyoient loin, ou qui alloient en pelerinage à Rome, ou ailleurs: & une recommandation à l'abbé, pour celui qui vouloit s'engager dans son monastere. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les formules de Marculfe. Son exemple fait voir, qu'il y avoit déflors des moines employez dans les affaires temporelles, du moins pour en écrire les actes: car la plûpart de ses formules sont de ce genre. C'étoit l'effet de l'ignorance des laïques, barbares ou serfs, pour la plûpart. Depuis ce temps, c'est à dire environ l'an 660. l'église de France tomba dans un grand relâchement. Pendant plus de quatre-vingts ans il ne se tint presque point de conciles, & les archevêques exercerent peu d'autorité, pour maintenir & renouveller la discipline.

c. 42. 43. 44. 45.

c. 46. 47 49. 50. 51.

c. 48.

epist. Bonif. ad Zachar. c. 2. to. 6. conc. p. 1495.

XXIX. Sainte Batilde.

Le roi Clovis II. laissa trois fils, Clotaire, Childeric, & Theodoric, tous en bas âge. Les François reconnurent pour roi l'aîné Clotaire III. & la reine Batilde sa mere gouverna le royaume avec le conseil d'Erchinoald maire du palais, & de quelques évêques; entre autres saint Eloi, saint Oüen, saint Leger d'Autun, & Crodebert de Paris. Batilde, ou comme on la nommoit alors Baldechilde, avoit été venduë en France, comme esclave, bien qu'elle

Fredeg. contin. 1. n. 92.

Vita S. Balt. to. 2. Act. B. p. 775.

fût née de race royale, chez les Anglois Saxons. Elle plut tellement à son maître Erchinoald, qu'il la fit servir à sa chambre pour lui donner à boire ; & sa femme étant morte, il voulut même l'épouser. Mais elle se cacha si bien, qu'elle l'évita. Le roi l'épousa, & étant devenuë reine, elle n'usa de son pouvoir, que pour faire du bien. Elle cherissoit les évêques, les moines, les pauvres : & pour lui aider dans la distribution de ses aumônes, le roi lui donna Genes, alors abbé, & depuis archevêque de Lion. Aprés la mort du roi son époux, elle s'appliqua par le conseil des saints évêques, à bannir la simonie, qui faisoit toûjours de grands progrez ; & à ôter des exactions, qui reduisoient les particuliers à faire perir leurs enfans.

Elle fonda deux monasteres considerables, Chelles & Corbie. Sainte Clotilde, avoit donné les commencemens à celui de Chelles, situé prés de la Marne, dans le dioceſe de Paris. C'étoit originairement une maison royalle : & sainte Batilde augmenta considerablement ce monastere pour s'y retirer, quand le roi Clotaire pourroit gouverner par lui-même. Ayant tout preparé, elle demanda à sainte Thechilde abbesse de Joüarre, des filles pour gouverner la nouvelle maison avec Bertile, dont elle connoissoit la vertu. C'étoit une fille noble du Soissonois, qui s'étant donnée à Dieu par le conseil de saint Oüen, étoit entrée dans le monastere de Joüarre, & soulageoit l'abbesse dans ses fonctions. Elle fut donc la premiere abbesse de Chelles, & elle gouverna pendant quarante-six ans

Sup. liv. XXXVIII. n. 27.

Vita S. Bertil. c. 4. to. 3. Act. B. p. 13.

cette maiſon, dont on rapporte la fondation à l'an 636. La reputation de ſainte Batilde y attira des religieuſes, non ſeulement du voiſinage, mais d'outre mer : c'eſt à-dire d'Angleterre. Ce monaſtere étoit double : & outre la communauté de filles, qui étoit la principale, il y en avoit une de moines.

Le monaſtere de Corbie ſur la Somme, dans le dioceſe d'Amiens, étoit auſſi une maiſon du domaine du roi ; & on croid qu'il fut fondé vers l'an 657. Le premier abbé fut Theodefrid, auparavant moine de Luxeu, & depuis évêque. Le roi Clotaire & la reine ſa mere, donnerent à ce monaſtere, non ſeulement la terre de Corbie, mais pluſieurs autres, juſques au nombre de dix, & une partie de la forêt de Vigogne : avec l'immunité, telle qu'elle eſt marquée dans les formules de Marculfe. Bertefrid évêque d'Amiens, accorda enſuite à ce monaſtere un privilege conforme aux mêmes formules : datté de la ſeptiéme année de Clotaire, qui eſt l'an 662. & ſouſcrit par ſeize évêques. *to. 1. Aſſ. p. 1039.* *to. 6. conc. p. 535.*

Sainte Batilde fit accorder de ſemblables privileges à pluſieurs autres monaſteres, pour y conſerver la regularité : particulierement à ſaint Denis, à ſaint Germain, ſaint Medard, ſaint Pierre, ſaint Aignan & ſaint Martin. Elle avoit grande compaſſion des captifs : & défendit par toute la France d'en envoyer au dehors. Elle en racheta grand nombre, dont elle fit entrer pluſieurs dans des monaſteres : principalement de ſa nation. Elle envoya ſouvent des aumônes juſques à Rome, pour les *Vita n. 9.*

égliſes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, & pour les pauvres Romains. Childeric ſon ſecond fils, fut declaré roi d'Auſtraſie par les Francs, en 660. & Clotaire roi de Neuſtrie & de Bourgogne, ſe trouva peu aprés en âge de gouverner. Alors Batilde executa la retraite qu'elle meditoit depuis long-temps, & à laquelle les ſeigneurs François s'étoient toûjours oppoſez. Enfin ils y conſentirent, à l'occaſion de Sigobrand évêque de Paris, comme l'on croid, qui s'étoit attiré leur haine par ſa hauteur, & qu'ils firent mourir malgré la reine. Ainſi craignant ſon reſſentiment, ils cederent tout d'un coup au deſir qu'elle avoit de ſe retirer. Elle leur fit des reproches de leur ingratitude; car elle en avoit élevé quelques-uns avec une tendreſſe de mere : mais par le conſeil des évêques, elle leur pardonna & ſe reconcilia parfaitement avec eux. Elle entra donc dans le monaſtere de Chelles, vers l'an 664. & s'y rendit ſimple religieuſe, ſous l'abbeſſe Bertile : ſervant à la cuiſine & aux ſervices les plus bas, comme elle avoit déja fait étant reine. En cet état elle acheva ſaintement ſa vie, & mourut vers l'an 680. le trentiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe de Paris honore ſa memoire.

Fredeg. cont. c. 93.

Vita S. Balt. n. 10.

Martyr. R. 26. Janu.

Outre les deux monaſteres qu'elle fonda, elle fit de grandes liberalitez à pluſieurs autres. Elle donna à ſaint Filibert & à l'abbaye de Jumieges, la forêt voiſine : à l'abbé Legobert & au monaſtere de Corbion, prés de Chartres, une terre, beaucoup d'or & d'argent, & juſques à ſa ceinture. Elle fit des liberalitez au monaſtere de Fontenelle : à celui

Vita n. 2.

Digitized by Google

de Luxeu & aux autres de Bourgogne : à Joüarre, à Faremoustier : mais particulierement aux égliſes, & aux monaſteres de Paris.

XXX. Monaſteres de France.

On continua d'en fonder pluſieurs en France, pendant le regne de Clotaire III. Il avoit une confiance particuliere en un ſeigneur nommé Vaningue ou Varingon, à qui il avoit donné le gouvernement du païs de Caux : parce qu'il ſe plaiſoit à chaſſer dans ſes forêts. Vaningue y fonda le monaſtere de Fecan du conſentement du roi, qui y contribua de ſes bienfaits. C'étoit une communauté de filles, & la premiere abbeſſe fut ſainte Hildemarche : qui aprés avoir gouverné quelque temps un monaſtere à Bourdeaux, étoit venuë à Roüen vivre ſous la direction de ſaint Vandregiſile. On lui donna, du conſentement de ſaint Oüen, le gouvernement de ce nouveau monaſtere : où l'on aſſembla juſques à trois cens ſoixante-ſix religieuſes : qui celebroient continuellement l'office divin. Aprés la mort d'Erchinoald, les François donnerent à Ebroin la dignité de maire du palais, ſous le roi Clotaire. Ce ſeigneur avec ſa femme Leutrude & ſon fils Bovon, fonda à Soiſſons le monaſtere de N. Dame, où par les ſoins de l'évêque ſaint Drauſin ou Drauſcion, il y eut une grande communauté de filles ; & la premiere abbeſſe fut Etherie, tirée du monaſtere de Joüarre.

Acta t. to. 2. p. 971.

p. 542.

Fredeg. cont. c. 92.

Hiſt. de N. D. de Soiſ.

Vita S. Drauſc. c. 1. Boll to. 6. p. 408.

Landelin né d'une famille noble de François, dans le Cambreſis, fut d'abord recommandé par ſes parens à ſaint Aubert ſon évêque & ſon parrain, pour l'inſtruire des lettres. Quand il fut en

Acta to 2. p. 873.

âge, le saint prelat voulut lui donner la tonsure clericale. Mais le jeune homme en fut détourné par quelques-uns de ses parens : il quitta le monastere & s'abandonna à ses passions, jusques à commettre des meurtres & des brigandages. La mort subite d'un de ses camarades l'ayant touché, il se convertit, alla trouver saint Aubert, se jetta à ses pieds, lui demandant la penitence. Le saint évêque le mit dans un monastere, où il demeura en habit séculier ; & aprés avoir travaillé long-temps à expier ses pechez, il resolut de quitter le siecle, & demanda la tonsure, que saint Aubert lui accorda volontiers.

Il fit ensuite le voyage de Rome, au retour duquel le saint évêque l'ordonna diacre. Ce qui montre que l'on n'observoit plus déslors l'ancienne discipline, d'exclurre à jamais du clergé ceux qui avoient commis des crimes depuis leur baptême. Landelin fut même ordonné prêtre, & s'appliqua à la predication : puis avec la permission du saint évêque, il fonda sur la Sambre le fameux monastere nommé alors Laubach, depuis Lobbes, qui fut achevé par saint Ursmar son disciple. On rapporte cette fondation à l'an 654. ou environ. Saint Landelin fonda dans le même païs trois autres monasteres, & mourut l'an 686. le quinziéme de Juin, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 15. Jun.

Acta, to. 2. p. 792.

Saint Guilain, disciple de saint Amand, fonda vers le même temps, & du consentement de saint Aubert le monastere qui porte son nom : dont l'église fut dédiée par ces deux prelats. Par leurs conseils,

conſeils, un ſeigneur nommé Maldegar, & ſurnommé Vincent, quitta ſa femme Valdetrude, parente du roi, & ſe rendit moine ſous la regle de ſaint Benoît, à Haumont, dont il fut le fondateur. Quelque temps aprés Valdetrude quitta auſſi le monde, par les exhortations de ſaint Guilain, & ſe retira ſur une montagne nommée alors *Caſtri locus*, le lieu du camp, parce que les Romains y avoient campé. Elle y fonda un monaſtere de femmes, dont on met l'établiſſement vers l'an 656. & qui a donné le commencement à la ville de Mons capitale du Hainaut. Sainte Aldegonde ſa ſœur, fortifiée par ſes conſeils, garda la virginité, & refuſa pluſieurs partis avantageux. Elle ſe retira dans les bois du lieu nommé Melbode ; & ayant reçu le voile de ſaint Amand & de ſaint Aubert, elle y fonda un monaſtere double, pour des filles & pour des hommes: d'où eſt venuë enſuite la ville de Maubeuge ſur la Sambre. L'égliſe honore la memoire de ſainte Aldegonde le trentiéme de Janvier. *p. 672.* *Martyr. R. 30. Janu.*

Dans le même temps vivoient en France deux fameux ſolitaires, ſaint Joſſe & ſaint Fiacre. Le premier étoit frere de Judicaël roi de la petite Bretagne, ſoûmis aux François: qui renonçant au monde, voulut lui laiſſer le royaume, mais il ne l'accepta pas. Judicaël ne laiſſa pas de ſe retirer au monaſtere de ſaint Jean de Gaël, aujourd'hui de ſaint Méen, & y mourut ſaintement. Judoc ou Joſſe ayant parcouru pluſieurs villes de France, fut retenu en Ponthieu par un duc nommé Haymon, qui le fit ordonner prêtre pour ſa chapelle, où il *Fredeg. c. 78. Act. to. 2. p. 565.*

AN. 662. servit sept ans. Puis il se retira en solitude, & changea plusieurs fois de demeure : dont la derniere est devenuë un fameux monastere, qui porte son nom. On met sa mort vers l'an 668. & l'église l'honore le treiziéme de Decembre. Saint Fiacre, nommé Fefre par les anciens, étoit Escossois, c'est-à-dire Hibernois. Ayant passé en France, il s'arrêta dans le diocese de Meaux ; où saint Faron, qui recevoit volontiers ceux de cette nation, lui donna dans les bois un lieu nommé Breüil, pour se retirer. Saint Fiacre y bâtit un oratoire de la sainte Vierge, & une maison où il exerçoit l'hospitalité. Il fit grand nombre de miracles ; & encore à present le lieu de sa retraite est celebre, par les pelerinages de ceux qui sont affligez d'ulceres. Il mourut vers l'an 670. ses reliques sont gardées dans l'église cathedrale de Meaux ; & il est honoré le trentiéme d'Aoust.

Martyr. R. 13. Dec.

Acta, to. 2. p. 598.

Martyr. R. 30. Aug.

XXXI. Mort de S. Maxime.

En Orient saint Maxime ayant été envoyé en exil au païs des Lazes, avec ses disciples les deux Anastases, ils y arriverent le huitiéme jour de Juin, indiction cinquiéme, en 662. & furent aussitôt separez. On leur ôta même le peu qu'ils avoient pour leurs besoins, jusques à du fil & une aiguille. Comme saint Maxime ne pouvoit se tenir à cheval, ni souffrir les voitures ordinaires, il fallut faire un brancard d'osier pour le porter, comme dans un lit ; & on le conduisit à un château nommé Schemari prés le païs des Alains. Les deux Anastases furent enfermez en deux autres châteaux, d'où peu de jours aprés on les tira, & on mena le moine

Sup. n. 20.

Acta S. Max. p. 67.

Digitized by Google

Anaſtaſe à Sumas : mais il étoit ſi foible des tourmens, qu'il avoit ſoufferts à C. P. & des fatigues du voyage, qu'il mourut le vingt-quatriéme de Juillet de la même année 662. Saint Maxime étant arrivé à Schemari, predit le jour de ſa mort, qui fut le ſamedi treiziéme d'Aouſt, indiction cinquiéme, la même année 662. L'égliſe honore ſa memoire le même jour. AN. 662. *Hypomneſt. n. 6.* *Martyr. R. 13. Aug.*

Il reſte de lui un grand nombre d'écrits, partie dogmatiques & theologiques, partie moraux & ſpirituels. Il y a des réponſes ſur pluſieurs queſtions de l'écriture : mais il les tourne ordinairement en allegories ; & comme lui-même, en les reliſant, voyoit bien qu'elles étoient obſcures : il y fit des ſcolies ou commentaires, qu'il recommande, comme neceſſaires pour entendre le texte. Ses traitez de morale ſont par articles, ſans liaiſon de diſcours. Il a traité les principales parties de la theologie. La Trinité en cinq dialogues, autrefois attribués à ſaint Athanaſe. L'Incarnation dans tous ſes autres ouvrages dogmatiques & polemiques, particulierement la queſtion des deux volontez. Car il ſemble avoir été ſuſcité de Dieu exprés pour défendre cet article de la foi Catholique. On a vû dans la diſpute contre Pyrrus, un exemple de ſa maniere de raiſonner, & une preuve de ſon ſavoir. *to. 2. p. 382.* *Sup. liv. XXXVIII. n. 36.*

Il traite les mêmes matieres, en pluſieurs lettres adreſſées à diverſes perſonnes, entre autres à Marin prêtre de Chipre : & dans une de celles-ci, il marque, que les Byzantins reprochoient au pape ſaint Martin, de dire dans ſes lettres ſynodiques, *to. 2. p. 70.*

que le Saint-Esprit procedoit aussi du fils. Les Romains, dit saint Maxime, rapportent des passages des peres latins, & de saint Cyrille d'Alexandrie, en son commentaire sur saint Jean : par lesquels ils montrent, qu'ils ne font pas le fils principe du Saint-Esprit : car ils savent, que le pere est le seul principe de l'un & de l'autre : du fils par la generation, du Saint-Esprit par la procession. Ils veulent seulement montrer, que le Saint-Esprit, vient aussi du fils, & par là établir l'union & l'inseparabilité de substance. Saint Maxime a commenté les œuvres attribuées à saint Denis l'Areopagite, & ne paroît pas les avoir revoquées en doute. A l'exemple de la hierarchie ecclesiastique de saint Denis ; & suivant la même methode, il a composé sa mystagogie, qui est une explication allegorique de la messe : mais elle est au moins tres-utile pour s'assûrer du fait, & voir si la liturgie Greque étoit déflors, telle qu'elle est aujourd'hui.

to. 2. p. 489.

XXXII. Ali & Moavia califes.

Elmacin.

Abulfarag.

Theoph. an. 14. Const. p. 287.

Cependant les Musulmans faisoient toûjours de grands progrez. Le calife Othman s'étant rendu odieux, parce qu'il favorisoit trop ses parens, & abusoit du tresor public : il s'éleva un parti contre lui, il fut assiegé à Medine dans sa maison, on la força, il fut massacré, & l'Alcoran, qu'il portoit dans son sein, fut teint de son sang. C'étoit la trente-cinquiéme année de l'Hegire 655. de Jesus-Christ. Othman étoit âgé de quatre-vingts-deux ans, & en avoit regné douze. Aussitôt ses ennemis reconnurent pour calife Ali fils d'Aboutalib, cousin germain & gendre de Mahomet. Mais ceux qui

Digitized by Google

n'approuvoient pas la mort d'Othman, se declarerent contre Ali : excitez principalement par Aïche la plus cherie des femmes de Mahomet, que l'on nommoit la mere des Musulmans. Il y eut une guerre cruelle entre eux, & plusieurs sanglans combats : le chef du parti contraire à Ali étoit Moavia, qui depuis long-temps commandoit en Syrie, y ayant été envoyé par Aboubecre, dés l'an treiziéme de l'Hegire, 634. de Jesus-Christ. Enfin Ali & Moavia firent la paix en 660. la quarantiéme année de l'Hegire, à condition, que l'Irac, c'est-à-dire l'Arabie & l'Orient demeureroit à Ali ; & la Syrie & l'Occident à Moavia.

Mais la même année Ali fut tué par un Cavaregien. Ainsi nomma-t-on certains Musulmans schismatiques, qui se separerent de lui, sitôt qu'il entra en traité avec Moavia : ne pouvant souffrir, qu'il mît en compromis un point de leur religion aussi important, que la succession legitime du prophete & la qualité d'Imam. Ali fut assassiné pendant la priere, âgé d'environ soixante ans, n'en ayant regné que cinq, & toûjours en trouble. Ses sectateurs le tinrent pour martyr ; & le lieu de sa sepulture dans un desert, à l'occident de Coufa, s'appelle encore Mesched-Ali, le martyre d'Ali, & est un pelerinage fameux pour les Musulmans. Il y en a même une secte considerable, qui honorent Ali, comme la creature de Dieu la plus parfaite aprés Mahomet, & son seul legitime successeur. Ils disent, qu'Aboubecre, Omar & Othman, n'ont regné, que par sa tolerance. Mais ils regardent

Theopha. an. 18. p. 188.

Digitized by Google

comme des uſurpateurs & des impies, Moavia & tous les califes ſuivans ; & ne comptent pour legitimes Imams, que les deſcendans d'Ali & de Fatima ſa femme. C'eſt cette ſecte qui regne aujourd'hui en Perſe.

Sitôt qu'Ali fut mort, ſon fils Hacen fut reconnu calife à Coufa : mais il ne regna que ſix mois ; & dés l'année ſuivante, quarante-uniéme de l'Hegire 661. de Jeſus-Chriſt, il renonça à l'empire, & ceda à Moavia, qui toutefois le fit empoiſonner huit ans aprés. Ainſi Moavia fils d'Abouſophian, fut reconnu ſeul calife, âgé d'environ cinquante-quatre ans. C'étoit le ſeptiéme, en commençant à Mahomet ; mais le premier de la famille d'Ommia. Il fit ſa reſidence à Damas capitale de la Syrie, où il demeuroit depuis vingt-huit ans. De là il gouvernoit tout ce grand empire, qui avoit pour bornes l'Ocean, l'Inde, le fleuve Balc ou Gihon, qui eſt l'Oxus des anciens, les montagnes d'Armenie & de Cilicie, & la mer Mediterranée.

Dés l'année trente-uniéme de l'Hegire 651. de Jeſus-Chriſt, Iſdegerd dernier roi des Perſes, fut tué, & cet empire entierement éteint, aprés avoir duré 425. ans, depuis l'an 226. de Jeſus-Chriſt, qu'Artaxerxe ou Ardchir, ruïna la puiſſance des Parthes. Avec celle des Perſes, fut abolie la religion des Mages, adorateurs du feu : ceux qui ne voulurent pas ſe rendre Muſulmans, ſe retirerent aux Indes ; & on y en trouve encore, connus ſous le nom de Parſis ou Perſes. Ainſi dés le temps de la mort d'Othman, l'empire des Muſulmans comprenoit

Abulfar. p. 116.

Sup. liv. v. n. 30.

Digitized by Google

l'Arabie entiere, la Perſe, la Coraſane, le Diarbecre & l'Irac : c'eſt la Meſopotamie & la Caldée des anciens : la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, une grande partie de l'Afrique. Leurs conquêtes furent un peu retardées par les guerres civiles : mais incontinent aprés, & ſous Moavia même, ils recommencerent à s'étendre. La vingt-uniéme année de Conſtant 662. de Jeſus-Chriſt, ayant marché ſur les terres des Romains, ils firent un grand nombre de captifs, & rendirent pluſieurs lieux deſerts. L'année ſuivante, ils reduiſirent en captivité une partie de la Sicile, & emmenerent volontairement les habitans pour s'établir à Damas. AN. 663. *Theoph. an. 21. 22. Conſt. p. 289.*

Ces mauvais ſuccés contribuerent, ſans doute, à la reſolution que prit l'empereur Conſtant, de quitter C. P. Il avoit un frere nommé Theodoſe, contre lequel étant irrité, il le fit tondre & ordonner diacre, par le patriarche Paul ; & depuis il reçut de ſa main la communion du calice dans les ſaints myſteres. Il le fit mourir la dix-huitiéme année de ſon regne 659. de Jeſus-Chriſt. Mais enſuite il le vit ſouvent en ſonge, avec ſon habit de diacre, qui lui preſentoit un calice plein de ſang, en diſant : Beuvez, mon frere. Epouvanté de cette viſion, il reſolut de paſſer en Sicile. Deux ans aprés, en 661. il laiſſa à C. P. ſa femme & ſes trois fils, Conſtantin, Tibere & Heraclius, & s'étant embarqué dans un de ces vaiſſeaux legers, qu'ils appelloient Dromones : il tourna la tête, & cracha contre C. P. pour lui témoigner ſon indignation. Il y étoit haï, comme Monothelite : pour avoir *Theoph. an. 20. p. 289. & an. 17. p. 291.*

Digitized by Google

AN. 663. fait mourir le pape saint Martin, & saint Maxime le docteur de l'Orient : & avoir persecuté les deux Anastases ses disciples, & plusieurs autres Catholiques. C'est pourquoi il vouloit remettre à Rome le siege de l'empire. Dans ce dessein il envoya querir sa femme & ses enfans : mais les Byzantins ne les laisserent pas aller.

XXXIII. L'empereur Constant à Rome.

Anast. in Vital Paul. hist. Long. lib. v. c. 6. 7. &c.

Constant étant abordé à Tarante, passa à Naples, & s'efforça en vain de prendre Benevent sur les Lombards : puis il vint à Rome, où il arriva le mercredi cinquiéme de Juillet, indiction sixiéme, l'an 663. Le pape Vitalien alla au devant de lui avec son clergé, jusques à six milles de Rome, qui font deux lieuës. L'empereur étant arrivé, alla le même jour à saint Pierre faire sa priere & son offrande. Le samedi il en fit autant à sainte Marie, & le dimanche il alla en procession à saint Pierre, avec sa suite : on vint au devant de lui avec des cierges, il offrit sur l'autel un tapis tissu d'or, & on celebra la messe. Le samedi suivant, il vint au palais de Latran, s'y baigna & y dîna : le dimanche la station fut à saint Pierre, & aprés la messe l'empereur & le pape prirent congé l'un de l'autre. Ainsi l'empereur demeura douze jours à Rome : pendant lesquels il fit ôter tout l'airain, qui servoit à l'ornement de la ville : jusqu'aux tuiles, dont étoit couverte l'église de sainte Marie des Martyrs, auparavant nommée le Pantheon : & il envoya tout à C. P. Il sortit de Rome le lundi dix-septiéme de Juillet, & retourna à Naples, puis à Rege, & de là en Sicile : où il entra au mois de Septembre

bre de la même année 663. & demeura à Syracuse. AN. 663.

XXXIV. Eglise d'Angleterre.

Quelque temps aprés, le pape Vitalien reçut des lettres d'Osui roi de Northumbre, dont il faut expliquer l'occasion. On agita fortement en Angleterre la question de la pâque : car ceux qui venoient du royaume de Cant & des Gaules, soûtenoient que les Hibernois la celebroient contre l'usage de l'église universelle. Un nommé Ronan se distinguoit entre les autres, pour la défense de la vraye pâque ; car bien qu'il fût Hibernois, il avoit appris les regles de l'église en Gaule & en Italie. En disputant contre Finan évêque de Lindisfarne, il persuada plusieurs autres, ou du moins les excita à chercher la verité : mais il ne put ramener Finan, qui étoit d'un esprit farouche : au contraire, il ne fit que l'aigrir, & l'engager à se declarer ouvertement contre la bonne cause. Jacques diacre de saint Paulin, archevêque d'Yorc, observoit la pâque suivant l'église Catholique, avec ceux qu'il avoit pû ramener. La reine de Northumbre suivoit la même observance, ayant avec elle un prêtre nommé Romain, venu de Cant. D'où il arrivoit quelquefois, qu'on celebroit deux pâques en une année ; & que quand le roi faisoit la sienne, la reine n'étoit qu'au dimanche des Rameaux. Tant que saint Aidan vêcut, sa charité & ses autres vertus, firent tolerer cette diversité d'usages. Mais aprés la mort de Finan, qui lui avoit succedé, Colman fut évêque de Lindisfarne ; & comme il avoit aussi été envoyé d'Irlande, la question de

Beda III. *hist.* c. 25.

Ibid. c. 25.

Sup. n. 12.

la pâque & des autres points de discipline, se rechauffa. Plusieurs en furent allarmez, & craignirent de porter en vain le nom de Chrétiens. Le roi Osui lui-même, étoit divisé, non seulement de sa femme, mais de son fils Alfrid : car le roi instruit & baptisé par les Irlandois, dont il avoit même appris la langue, n'estimoit rien de meilleur, que ce qu'ils enseignoient. Le prince son fils, avoit été instruit par Vilfrid homme tres-docte, qui avoit étudié à Rome & en Gaule ; & le prince étoit persuadé, que sa doctrine étoit preferable à toutes les traditions des Irlandois.

XXXV. Commencemens de saint Vilfrid. *Acta SS. B. to 3. p. 170. & to. 5. p. 676. vita per Eddium.*

Vilfrid étoit né dans le même païs de Northumbre, vers l'an 634. A l'âge de quatorze ans, il se retira au monastere de Lindisfarne, sans toutefois s'y engager : & déslors il reconnut, que la discipline des Irlandois, qui occupoient ce monastere, étoit imparfaite. Il en sortit donc de leur consentement, pour aller en France & en Italie, s'instruire de l'observance des plus celebres monasteres. Il eut la devotion d'aller à Rome, visiter le siege de saint Pierre, esperant y obtenir la remission de ses pechez : & il fut un des premiers Anglois, qui entreprit ce pelerinage. D'abord il passa dans le royaume de Cant, & commença à s'y instruire des usages de l'église Romaine : en apprenant le psautier suivant l'ancienne version, au lieu qu'il l'avoit appris suivant celle de saint Jerôme. Là Vilfrid s'associa avec un jeune homme noble de son païs nommé Biscop Baducing, & depuis surnommé Benoît, un peu plus âgé que lui, qui alloit aussi à Rome. C'étoit vers l'an 650.

Beda v. hist. c. 20.

Etant paſſez en France ils arriverent à Lion : où l'archevêque Delfin, autrement nommé Annemond, prit Vilfrid tellement en affection, qu'il lui propoſa de lui faire épouſer ſa niece, & lui procurer un gouvernement conſiderable. Mais Vilfrid demeura ferme dans le deſſein de ſe donner à Dieu, & continua ſon voyage. A Rome il fit amitié avec l'archidiacre Boniface, homme tres-pieux & tres-ſavant, & du conſeil du pape. Il prit plaiſir à inſtruire le jeune Vilfrid comme ſon enfant : lui expliqua ſoigneuſement les quatre évangiles, & le calcul de la pâque, contre l'erreur des Bretons & des Irlandois, & pluſieurs autres regles de la diſcipline eccleſiaſtique. Enfin il le preſenta au pape, qui lui donna ſa benediction, par l'impoſition des mains & la priere. Vilfrid ſortit ainſi de Rome, dont il emporta des reliques, & revint à Lion trouver l'archevêque, qu'il regardoit comme ſon pere.

Il y demeura trois ans, & y apprit beaucoup de pluſieurs ſavans hommes. Il reçut de ſaint Delfin la tonſure à la Romaine en forme de couronne, & le ſaint évêque le vouloit faire ſon heritier : mais il fut tué quelque temps aprés à Challon ſur Saone, par les ordres d'Ebroïn, comme l'on croid, l'an 657. Vilfrid l'accompagna juſques au lieu de ſon ſupplice, reſolu de mourir avec lui : mais il fut épargné ; & aprés avoir enterré ſon pere ſpirituel, il retourna en Angleterre chargé de quantité de reliques : ſaint Delfin ou Annemond, ou plûtôt Hanmond, eſt honoré à Lion, comme martyr, le vingt-neuviéme

V. Coint. an. 654. n. 14.

AN. 664. de Septembre, & connu sous le nom de saint Chaumont. Il fonda l'abbaye de filles de saint Pierre de Lion.

Eddi. c. 7. Saint Vilfrid étant de retour en Angleterre, le prince Alfrid, qui regnoit en Northumbre avec le roi Osui son pere, entendit dire, qu'il étoit venu de Rome un serviteur de Dieu, qui enseignoit la vraye pâque, & étoit instruit dans la doctrine de l'église de saint Pierre. Il le fit donc venir, le reçut comme un ange, se jetta à ses pieds, & lui demanda sa benediction : puis l'ayant entretenu sur les divers usages de l'église Romaine, il le conjura au nom de Dieu & de saint Pierre, de demeurer avec lui, pour l'instruire & son peuple. Saint Vilfrid y consentit, & il se forma entre le prince & lui, une amitié tres-étroite. Le prince lui donna un monastere nommé Ripe ou Repon, d'où il chassa des moines opiniâtres, qui aimerent mieux en sortir, que de renoncer aux coûtumes des Irlandois. Vilfrid se servoit des liberalitez du prince, pour repandre de grandes aumônes, ses vertus le faisoient aimer de tout le monde, & on le regardoit comme un prophete.

Beda III. *c.* 25.

Eddi. c. 9. Beda III. *c. 7.* En ce temps-là Agilbert évêque des Saxons Occidentaux, vint voir le roi Osui & le prince Alfrid. Cet évêque étoit Gaulois de naissance, mais étant passé en Irlande pour étudier l'écriture, il y demeura long-temps. Ensuite il vint en Oüessex, où il s'appliqua à la predication ; & le roi goûta tellement sa doctrine & son esprit, qu'il l'engagea à prendre un siege épiscopal dans ce païs : ainsi

Agilbert y fit un long ſéjour. Etant donc venu en Northumbre, le prince lui parla de l'abbé Vilfrid, le priant de l'ordonner prêtre, pour l'avoir toûjours avec ſoi. Agilbert répondit, qu'un homme d'un tel merite devoit être évêque ; mais ſuivant le deſir du prince Alfrid, il l'ordonna prêtre dans le monaſtere de Ripon. Tel étoit donc l'abbé Vilfrid, dont l'autorité engageoit principalement le prince à ſoûtenir la diſcipline Romaine, contre les uſages des Irlandois. AN. 664.

XXXVI. Conference ſur la pâque. *Beda III. hiſt. c. 25. Sup. n. 3.*

Pour terminer cette diſpute, on convint de tenir une conference au monaſtere de Streneshal, dont ſainte Hilde étoit abbeſſe. Le roi y vint avec le prince ſon fils : trois évêques s'y trouverent, Colman, Agilbert & Cedde. Colman avoit avec lui ſes clercs Irlandois : Agilbert avoit les prêtres Agathon, Romain & Vilfrid, & le diacre Jacques. L'évêque Cedde, ordonné par les Irlandois, étoit pour eux, & leur ſervoit d'interprete. Sainte Hilde avec ſa communauté, étoit du même parti. Le roi Oſui ouvrit la conference, & dit : que comme ils ſervoient tous le même Dieu, & attendoient le même royaume celeſte, ils devoient ſuivre la même regle de vie, & les mêmes ceremonies : qu'il n'étoit queſtion, que d'examiner, quelle étoit la tradition la plus veritable ; & commanda à ſon évêque Colman, de parler le premier. J'ai reçu, dit Colman, l'uſage que j'obſerve de mes anciens, qui m'ont envoyé ici. Tous nos peres l'ont obſervé de même : & afin qu'on ne mépriſe pas cet uſage, nous liſons, qu'il a été obſervé par ſaint Jean l'évangeliſte, le

AN. 664. disciple bien-aimé du Seigneur, avec toutes les églises qu'il gouvernoit. Le roi commanda aussitôt à Agilbert de parler ; mais il dit : Je vous prie, que mon disciple le prêtre Vilfrid parle pour moi : il expliquera mieux nos sentimens dans la langue même des Anglois, que je ne pourrois faire par interprete. Alors Vilfrid commença ainsi par ordre du roi : Nous faisons la pâque, comme nous l'avons vuë observer à Rome, où les apôtres saint Pierre & saint Paul ont vêcu, ont enseigné, ont souffert le martyre, & sont enterrez. Nous l'avons vûë observer de même en Gaule, où nous avons passé pour nous instruire. Nous savons, que l'Afrique, l'Asie l'Egypte, la Grece & toute la terre, où l'église s'étend, l'observe de même, nonobstant la diversité des nations & des langues. Il n'y a que les Pictes & les Bretons, dans une partie des deux dernieres isles de l'Ocean, qui s'obstinent au contraire.

Colman opposoit toûjours l'autorité de saint Jean, à quoi Vilfrid répondit : Il observoit à la lettre la loi de Moïse, parce que l'église judaïsoit encore en plusieurs points ; & les apôtres ne pouvoient rejetter tout d'un coup toutes les observances de la loi, que Dieu même avoit instituée. Mais à present, que la lumiere de l'évangile éclate par tout le monde, il n'est plus necessaire, ni même permis aux fidelles, de se circoncire ou d'offrir à Dieu des sacrifices charnels. Donc saint Jean, suivant la loi, commençoit à celebrer la pâque le soir du quatorziéme jour du premier mois : sans se met-

V. sup. liv III. *n.* 43. *liv.* IV. *n.* 43. 44. *liv.* XXI. *n.* 29.

Aug. epist. 82. *n.* 15.

tre en peine ſi c'étoit un ſamedi, ou un autre jour de la ſemaine. Mais ſaint Pierre prêchant à Rome, & ſe ſouvenant, que N. Seigneur eſt reſſuſcité le dimanche : comprit, que l'on devoit celebrer la pâque en telle ſorte, que l'on attendît toûjours, ſuivant la loi, la quatorziéme lune du premier mois, commençant au ſoir, comme faiſoit ſaint Jean. Alors ſi le jour ſuivant étoit un dimanche, il commençoit à celebrer la pâque ce ſoir même, comme nous faiſons encore : mais ſi le jour ſuivant immediatement la quatorziéme lune, n'étoit pas un dimanche, il attendoit la vingt-uniéme, & commençoit la pâque, le ſoir du ſamedi precedent. Cette obſervance a été ſuivie en Aſie, aprés la mort de ſaint Jean, par tous ſes ſucceſſeurs, & par toute l'égliſe univerſelle : & l'hiſtoire eccleſiaſtique nous apprend, que le concile de Nicée a declaré, que c'étoit la vraye pâque, & la ſeule que les fidelles devoient celebrer : non que ce concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce, qu'il a confirmé l'ancien uſage. Ainſi il eſt conſtant, que vous ne ſuivez ni ſaint Jean, ni ſaint Pierre, ni la loi, ni l'évangile. Car ſaint Jean s'attachant à la loi, ne s'arrêtoit pas au dimanche comme vous faites ; & ſaint Pierre celebroit la pâque depuis la quinziéme lune, juſques à la vingt-uniéme ; au lieu que vous la faites depuis la quatorziéme, juſques à la vingtiéme, la commençant ſouvent au ſoir de la treiziéme lune : qui n'eſt marquée ni dans la loi, ni dans l'évangile. Et vous excluez entierement la vingt-uniéme lune, ſi recommandée par la loi.

AN. 664.

Sup. liv. xl. n. 14.

AN. 664. Colman objecta l'autorité du ſavant Anatolius,
Sup. liv. VIII. n. 5. de ſaint Colomban & de ſes ſucceſſeurs, qui avoient fait des miracles. Vilfrid répondit : Qu'avez-vous de commun avec Anatolius, dont vous ne ſuiviez point les regles, & n'avez point reçu ſon cycle de dix-neuf ans. Quant à vôtre pere Colomban & ſes ſectateurs, je pourrois répondre, qu'au jour du jugement, pluſieurs diront à N. Seigneur, qu'ils ont
Matth. VII. 22. fait des miracles en ſon nom; & il leur répondra, qu'il ne les connoît point. Mais Dieu me garde de parler ainſi de vos peres : il vaut mieux en ce qu'on ignore, croire le bien, que le mal. Je ne nie donc pas, que c'étoit des ſerviteurs de Dieu, qu'ils lui étoient agreables ; & qu'ils l'ont aimé dans leur ſimplicité ruſtique accompagnée de bonne intention. Je ne croi pas, que cette obſervance de la pâque leur ait beaucoup nui, tant que perſonne ne leur a montré les regles plus parfaites ; & je croi qu'ils les auroient ſuivies, comme ils ont ſuivi les commandemens de Dieu, qu'ils connoiſſoient. Apparemment Vilfrid ne ſavoit pas, que ſaint Co-
Sup. l. XXIV. n. 43. lomban étoit bien averti ſur ce point. Il continuë : Mais pour vous, vous pechez ſans doute, ſi aprés avoir oüi les decrets du ſaint ſiege, ou plûtôt de l'égliſe univerſelle, autoriſez par l'écriture, vous les mépriſez. Quelque ſaints qu'ayent été vos peres, ſont-ils preferables à l'égliſe repanduë par toute la terre ? eux qui étoient en ſi petit nombre, dans un coin d'une iſle écartée. Quelque ſaint que fût Colomban, pouvoit-il être preferé au prince
Matth. XVI. 18. des apôtres, à qui le Seigneur a dit : Tu es Pierre,

&

& ſur cette pierre je bâtirai mon égliſe ; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai les clefs du royaume des cieux. AN 664.

Alors le roi dit : Eſt-il vrai, Colman, que le Seigneur ait ainſi parlé à Pierre ? Oüi, ſeigneur, répondit-il. Et le roi : Pouvez-vous montrer, que vôtre Colomban ait reçu une pareille puiſſance ? Non, dit Colman. Et le roi continua : Convenez-vous de part & d'autre, que cela ait été dit principalement à Pierre, & que le Seigneur lui ait donné les clefs du royaume des cieux ? Oüi, répondirent-ils, nous en convenons. Alors il conclud ainſi : Et moi, je vous dis, que je ne veux point m'oppoſer à ce portier du ciel, & que je veux obéïr à ſes ordres de tout mon pouvoir : de peur que quand j'arriverai à la porte du royaume des cieux, je ne trouve perſonne pour me l'ouvrir, ſi celui qui en tient les clefs m'eſt contraire. Ce diſcours du roi fut approuvé de tous les aſſiſtans, & ils ſe rangerent tous à la meilleure obſervance.

XXXVII. Suite de l'égliſe d'Angleterre.

La diſpute étant finie l'aſſemblée ſe ſepara. Agilbert ſe retira chez lui : Colman voyant ſon parti mépriſé retourna en Irlande, avec ceux qui le voulurent ſuivre, reſolu de conſulter avec les ſiens, ce qu'il devoit faire. Cedda quitta le parti des Irlandois, & retourna à ſon ſiege, perſuadé qu'il falloit ſuivre les obſervances catholiques. Cette aſſemblée ſe tint l'an 664. qui étoit la vingt-deuxiéme du roi Oſui, & la trentiéme de l'épiſcopat des Irlandois en Angleterre. Car ſaint Aidan fut évêque dix-ſept ans, Finan dix ans, & Colman

Bede lib. c. 26.

Sup. liv. XXXVIII. n. 19.

trois ans. Aprés sa retraite, on fit évêque de Northumbre Tuda, qui avoit été instruit & ordonné évêque chez les Irlandois meridionaux : & portoit la tonsure comme eux, mais il observoit la pâque comme les Catholiques. Sa vertu le fit bientôt regretter, car il mourut d'une peste, qui courut en Angleterre cette année 664. & la même année il y eut une éclipse de soleil le troisiéme jour de Mai,
c. 27. vers les quatre heures du soir.

c. 26. Colman retournant en son païs, emporta une partie des os de saint Aidan, & laissa l'autre dans l'église, qu'il avoit gouvernée. On vid à son départ, combien lui & ses predecesseurs étoient desinteressez. Car excepté l'église, on ne trouva, que les bâtimens absolument necessaires pour la societé civile. Ils n'avoient ni argent, ni bestail, & si les riches leur en donnoient, ils le distribuoient aussitôt aux pauvres. Ils n'avoient besoin de rien pour recevoir les grands, qui ne venoient à l'église, que pour prier & entendre la parole de Dieu. Le roi lui-même n'y amenoit, que cinq ou six personnes : Que s'il leur arrivoit d'y prendre quelque repas, ils se contentoient de la nourriture ordinaire des freres. Aussi étoient-ils en grande veneration : quelque part que vinst un clerc ou un moine, on le recevoit avec joye. Ceux qui le rencontroient en chemin, accouroient, & baissant la tête lui demandoient sa benediction. Quand un prêtre arrivoit dans une bourgade, les habitans s'assembloient autour de lui, pour lui demander de l'instruction. Les prêtres & les clercs de leur côté, n'y alloient, que pour prê-

cher, baptiſer, viſiter les malades, en un mot prendre ſoin des ames: & il falloit que les princes les contraigniſſent à recevoir des terres, pour fonder des monaſteres. Les égliſes de Northumbre garderent quelque temps cette coûtume.

Aprés la mort de Tuda, le prince Alfrid voulant faire ordonner à ſa place le prêtre Vilfrid, l'envoya au roi de France, qui l'adreſſa à Agilbert évêque de Paris : le même, qui étant en Angleterre l'avoit déja ordonné prêtre. Car aprés la conference de Streneshal, Agilbert quitta l'Angleterre à cette occaſion. Le roi, qui l'y avoit retenu, voulut avoir un autre évêque de ſa langue, qui étoit la Saxone : & y en fit venir un nommé Oüini, qui avoit auſſi été ordonné en Gaule. Il diviſa donc ſa province d'Oüeſſex en deux dioceſes, & mit le nouvel évêque dans la ville de Venta, que les Saxons nommoient Vintaceſtir, à preſent Vinchester. Agilbert trouva fort mauvais, que le roi eût fait ce changement ſans ſa participation ; c'eſt pourquoi il revint en Gaule, où on lui donna l'évêché de Paris : vrai-ſemblablement, aprés la mort de Sigobrand. Agilbert reçut donc avec joye le prêtre Vilfrid, & étant accompagné de douze autres évêques, il fit à Compiegne la ceremonie de ſon ordination avec grande ſolemnité. Il fut porté dans un ſiege d'or par les mains des évêques, ſuivant l'uſage alors pratiqué en Gaule. Vilfrid étoit âgé de trente ans, & c'étoit l'an 664. Mais comme il étoit encore en France, le roi Oſui voulut prevenir ſon fils, & faire ordonner

c. 18.

c. 7.

V. Coint. An. 664. 8.

Sup. n. 33.

Be. III. c. 28. v. c. 20.

un autre évêque d'Yorc, qui fût Hibernois & de
Sup. n. 4. leur rit. Il choisit pour cet effet Ceadda frere de l'évêque Cedde, prêtre & abbé de Lestinghen, savant dans les écritures & de mœurs exemplaires; & l'envoya dans le royaume de Cant, pour être ordonné par Deusdedit archevêque de Cantorberi. Mais il le trouva mort, & on ne lui avoit point encore donné de successeur. C'est pourquoi Ceadda passa en Oüessex, & fut ordonné par Oüini évêque de Vinceastre, qui se trouvoit alors le seul évêque de la grand'Bretagne canoniquement ordonné. Ceadda étoit disciple de saint Aidan, & imitateur de ses vertus.

Vita per Eddi. c. 14. Vilfrid étant revenu en Angleterre ne voulut pas disputer l'ordination de Ceadda, toute irreguliere qu'elle étoit. Il aima mieux retourner à son monastere de Ripon, & y demeura trois ans: pendant lesquels le roi des Merciens l'invitoit souvent à venir chez lui, pour exercer diverses fonctions épiscopales; & lui donna des terres, où il fonda des monasteres. Ecbert roi de Cant, le fit aussi venir chez lui, où il ordonna plusieurs prêtres & quelques diacres, pendant la vacance du siege de Cantorberi. Ainsi Vilfrid, quoique chassé de son siege, ne laissoit pas de travailler utilement à rétablir la discipline en Angleterre: ensorte, que tout ce qui s'y trouvoit d'Irlandois, embrassrent les usages de l'église Catholique, ou retournerent à leur païs. Vilfrid avoit apporté avec lui la regle de saint Benoît, & amené deux chantres Eddi & Eona, avec des maçons, & toutes sortes d'ouvriers

Digitized by Google

neceſſaires pour la conſtruction des égliſes.

Ceollach ne fut pas long-temps évêque des Merciens : il retourna à l'iſle de Hi, chef des monaſteres Hibernois, & eut pour ſucceſſeur Trumhere Anglois de naiſſance : mais ordonné évêque par les Hibernois. Les Saxons Orientaux étoient alors ſujets du roi des Merciens, quoiqu'ils euſſent deux petits rois. Mais la grande mortalité de l'an 664. ſervit de prétexte à l'un d'eux de renoncer au Chriſtianiſme, avec la partie du peuple qui lui obéïſſoit. Ils commencerent à reparer les temples abandonnez, & à adorer les idoles, comme s'ils en pouvoient tirer du ſecours contre cette maladie. L'autre petit roi demeura toûjours fidele à Dieu. Le roi des Merciens, leur ſeigneur, apprenant ce deſordre, envoya l'évêque Jaruman, ſucceſſeur de Trumhere, pour ramener les apoſtats ; & il y travailla ſi efficacement, qu'il fit rentrer le roi & ſon peuple dans le bon chemin. Ils ruïnerent leurs temples & leurs autels, rouvrirent les égliſes, & confeſſerent tout de nouveau la foi de Jeſus-Chriſt. Aprés quoi, l'évêque & les prêtres, qu'il avoit amenez, retournerent chez eux avec joye. *Beda III. hiſt. c. 21. Sup. n. 24.*

Depuis la conference de Streneshal, le roi Oſui avoit compris, que l'égliſe Romaine étoit le centre de l'égliſe Catholique : c'eſt pourquoi, comme il falloit remplir le ſiege de Cantorberi, il ſe joignit à Egbert roi de Cant ; & ces deux rois agiſſant de concert, pour le bien de l'égliſe d'Angleterre, choiſirent un ſaint prêtre nommé Vigard, Anglois de naiſſance, du clergé de Cantorberi, inſtruit par les *c. 25. Vita S. Ben. Biſcop. to. 2. Act. p. 1003.*

Romains disciples de saint Gregoire, & l'envoyerent à Rome pour y être ordonné archevêque : afin que lui-même pût ensuite ordonner des évêques dans toutes les églises des Anglois. Car le roi Egbert souhaitoit fort d'avoir un évêque de sa nation, qui pût l'instruire en sa langue. Vigard arriva à Rome, & rendit au pape Vitalien, les lettres & les presens des deux rois, consistant en quantité de vases d'or & d'argent. Mais peu de temps aprés, il survint une peste, dont il mourut, lui & presque tous ceux qu'il avoit amenez. Le pape consulta quel archevêque il envoyeroit en Angleterre : & en attendant, il fit réponse au roi Oslui, loüant son zele, l'exhortant à continuer, & à se conformer entierement aux traditions de l'église Romaine, soit pour la pâque, soit pour les autres observances. Puis il ajoûte : Nous vous envoyons des reliques des bien-heureux apôtres saint Pierre & saint Paul, & des martyrs saint Laurent, saint Jean & saint Paul, saint Gregoire & saint Pancrace. Nous envoyons aussi à vôtre épouse une croix, contenant une clef d'or des chaînes de saint Pierre.

Be. lib. IV. c. 1.

xii. c. 29.

XXXVIII. Mort de S. Anastase apocrisiaire.

Epist. ad Theod. Act. S. Max. p. 68.

Anastase l'apocrisiaire, disciple de saint Maxime, ayant été separé de son maître, & de l'autre Anastase, fut conduit en divers châteaux, & promené pendant sept mois par tous les païs des Lazes : où il marchoit à pied & demi nud, mourant de faim & de froid. Enfin celui qui commandoit dans le païs ayant été chassé, son successeur nommé Gregoire le traita mieux, & le mit dans un monas-

Digitized by Google

fere, où il lui donnoit abondamment toutes les choſes neceſſaires. Anaſtaſe y fut viſité par Eſtiene treſorier de l'égliſe de Jeruſalem ; qui parcourut la Lazique & les païs voiſins : publiant par tout quelle étoit la doctrine Catholique & l'hereſie des Monothelites, & diſſipant les calomnies répanduës contre Anaſtaſe : mais Eſtiene mourut pendant ce voyage, le premier de Janvier de la huitiéme indiction, l'an 665. De ce troiſiéme exil Anaſtaſe écrivit l'année ſuivante à Theodoſe prêtre de Gangre, & moine à Jeruſalem, lui racontant ce qui lui étoit arrivé juſques alors ; & le priant de lui envoyer les actes du concile tenu à Rome par le pape ſaint Martin ; car il vouloit profiter de ſon exil, pour faire connoître la doctrine Catholique. Avec cette lettre, il lui envoye de ſon côté des paſſages de ſaint Hippolyte, évêque de Porto prés de Rome & martyr, pour établir les deux volontez & les deux operations en Jeſus-Chriſt. Anaſtaſe écrivit lui-même cette lettre, d'une maniere qui fut tenuë pour miraculeuſe. Car, comme on lui avoit couppé la main, il fit attacher au bout de ſon bras deux petits bâtons, dont il tenoit la plume ; & il fit de la même maniere pluſieurs autres écrits. Enfin il mourut dans le château de Thuſume, au pied du mont Caucaſe, le dimanche onziéme d'Octobre, indiction dixiéme, c'eſt-à-dire l'an 666. aprés avoir fait grand nombre de miracles & de converſions. Il laiſſa deux diſciples, Theodore & Euprepius freres, fils d'un boulanger de l'empereur, qui aprés le premier exil d'Anaſtaſe à Trebiſonde,

AN. 666.

Hypomneſt. p. 80.

AN. 666. vouloient se refugier à Rome: mais ils furent arrêtez prés d'Abyde; & ne voulant point souscrire au Type de Constant, ils furent dépoüillez de leurs biens & de leurs dignitez, & foüettez, puis envoyez en exil à Cherſone. Euprepius, qui étoit le plus jeune, y mourut le vingtiéme d'Octobre, indiction quatorziéme, qui est l'an 670. Theodore survêcut plusieurs années; & le prêtre Theodose de Gangre l'étant venu voir ensuite, il lui donna des reliques du pape saint Martin mort au même lieu, savoir un morceau de son orarium, & une de ses sandales. Il lui raconta aussi les miracles qui se faisoient à son tombeau.

XXXIX. Concile de Merida.

En Espagne, douze évêques de la province de Lusitanie, s'assemblerent à Merida, qui en étoit la metropole, le sixiéme de Novembre, la dix-huitiéme année du roi Recesuinte, Ere 704 c'est-à-dire l'an 666. Ce concile fit vingt canons, dont le premier est une profession de foi. Il est ordonné, que quand le roi sera à la guerre, on offrira tous les jours le saint sacrifice pour lui & pour son armée. L'évêque qui ne pourra venir en personne au concile, y envoyera, non pas un diacre, mais son archiprêtre, ou du moins un prêtre: qui puisse être assis derriere les évêques, & répondre pour celui qui l'a envoyé. L'évêque qui manquera de se trouver au concile, sera enfermé pendant un temps pour faire penitence. Chaque évêque doit avoir dans sa cathedrale un archiprêtre, un archidiacre & un primicier: c'étoit les trois chefs du clergé, comme j'ai déja observé. L'évêque pourra

to. 6. conc. p. 497.

Can. 3.

c. 5.

c. 7.

c. 8.

Sup. liv. XXXVIII. n. 20.

c. 11.

tirer

tirer des paroiſſes les prêtres & les diacres, qu'il jugera propres à le ſoulager ; & les mettre dans ſon égliſe principale ou cathedrale : mais ils ne laiſſeront pas d'avoir inſpection ſur les égliſes, dont ils ſeront tirez, & d'en recevoir le revenu. Ils établiront, avec le choix de l'évêque, des prêtres pour y ſervir à leur place, & leur donneront des penſions. On void ici l'origine des chanoines, curez primitifs. L'évêque pourra donner des biens de l'égliſe aux clercs, qui le meriteront, pour encourager les autres. AN. 666. c. 13. c. 20. 21.

Les oblations faites à l'égliſe pendant la meſſe, ſe partageront en trois ; la premiere part ſera pour l'évêque, la ſeconde pour les prêtres & les diacres, la troiſiéme pour les ſoûdiacres & les clercs inferieurs. Les évêques ne prendront plus le tiers du revenu des paroiſſes : mais il ſera employé aux reparations : & ſi elles ſont pauvres, l'évêque les fera reparer. Les prêtres n'exigeront rien pour le baptême des enfans : mais ils pourront prendre ce qui ſera offert gratuitement. Les prêtres des paroiſſes ſe feront des clercs d'entre les ſerfs de leurs égliſes, & les entretiendront ſelon le revenu dont ils joüiſſent. Quelquefois pluſieurs égliſes ſont commiſes à un ſeul prêtre, parce que chacune eſt trop pauvre pour entretenir le ſien. En ce cas, le prêtre doit offrir le ſacrifice tous les dimanches en chacune de ces égliſes, & prier pour les fondateurs. On void ici, qu'un prêtre, en cas de neceſſité, pouvoit celebrer pluſieurs meſſes en un jour. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les c. 14. c. 16. c. 9. c. 18. c. 19.

AN. 666 canons de ce concile de Merida.

XL. Saint Hildefonſe de Tolede.

Martyr. R. 23. Jan.

Julian. to 1. Act. SS. Ben. p. 516.

Saint Hildefonſe archevêque de Tolede, qui étoit alors le plus grand ornement de l'égliſe d'Eſpagne, mourut au commencement de l'année ſuivante, dix-neuviéme du roi Receſuinthe: c'eſt-à-dire l'an 667. le vingt-troiſiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Dés ſa jeuneſſe, il fonda de ſes biens un monaſtere de filles, & ſe conſacra à Dieu dans celui d'Agali, dont il fut abbé; & enſuite ramené malgré lui à Tolede, par l'autorité du prince; enfin il en fut ordonné évêque aprés la mort d'Eugene II. l'an 658. Il tint le ſiege neuf ans & deux mois, & fut enterré dans l'égliſe de ſainte Leocadie, aux pieds de ſon predeceſſeur. Il laiſſa pluſieurs ouvrages diviſez en quatre parties. La premiere contenoit entre autres le traité de la virginité de la ſainte Vierge, qui eſt le ſeul que nous ayons: & un traité de la proprieté des perſonnes divines. La ſeconde partie contenoit ſes lettres: la troiſiéme les meſſes, les hymnes & les ſermons: la quatriéme pluſieurs petits ouvrages en vers & en proſe: entre autres des épitaphes & des épigrammes. Il a continué le catalogue des hommes illuſtres de ſaint Iſidore. On lui attribuë un autre traité ſur la virginité de la ſainte Vierge, & douze ſermons pour quelques-unes de ſes fêtes: mais les ſavans ne croyent pas qu'ils ſoient de lui.

Bibl. PP. Pariſ. to 8. p. 264.

V. Lab. ſcript. eccleſ. to. 1. p. 505 Dup. n, to. 7. p. 140.

XLI. Affaire de Jean de Lappe.

La même année 667. le dix-neuviéme de Decembre, Jean évêque de Lappe en l'iſle de Crete, étant à Rome, preſenta au pape Vitalien, dans l'égliſe

epiſt. 1. Vital. to. 6. conc. p. 445.

Digitized by Google

de saint Pierre, une requête, par laquelle il le conjuroit de lui rendre justice : en reformant une sentence renduë contre lui par son metropolitain l'archevêque Paul, & les autres évêques de Crete. Quelques jours aprés le pape assembla un concile, pour examiner cette affaire : où les actes du concile de Crete, que Paul avoit envoyez, furent lûs & trouvez conformes à la requête de Jean. Les peres du concile de Rome, ne trouverent pas que la sentence renduë contre lui, fût selon la crainte de Dieu & les canons : & ils furent principalement indignez, de ce qu'on l'avoit tenu en prison, d'où on l'amenoit dans la salle du conseil de l'archevêque, pour lui faire dire ce que l'archevêque desiroit : puis on le remettoit en prison. De plus on le vouloit obliger à donner caution, contre les canons & les loix. Enfin l'évêque Jean avoit demandé son renvoi au pape, & l'archevêque Paul le lui avoit refusé, comme une demande déraisonnable. AN. 667.

Le concile de Rome cassa donc la procedure & la sentence du concile de Crete contre Jean de Lappe : le declara innocent, & ordonna la reparation de tous les dommages, que lui & son église en avoient soufferts. Etant ainsi justifié, le pape le fit assister avec lui à la messe, comme les autres évêques : puis il écrivit à l'archevêque Paul, pour lui notifier le jugement du concile de Rome, & lui en ordonner l'execution. Et quand vous aurez lû cet ordre, dit le pape, vous le rendrez au present porteur de l'évêque Jean, pour sa sûreté, & de son

AN. 668. église. Comme l'évêque Jean s'en retournoit en Crete par la Sicile, où étoit la cour, le pape lui donna deux lettres de recommandation : l'une à
epist. 2. 4. Vaane chambellan & cartulaire de l'empereur ; l'autre à George évêque de Syracuſe. La premiere eſt dattée du vingt-ſeptiéme de Janvier 668. indiction onziéme.

XLII. Mort de Conſtant. Conſtantin Pogonat empereur.

Il y avoit déja quatre ans, que l'empereur Conſtant demeuroit à Syracuſe; & il tourmentoit ſes ſujets par des exactions exceſſives, tant ſur les poſſeſſeurs des terres, ſuivant les deſcriptions qui en étoient faites, que ſur les ſimples habitans par des capitations; & même ſur les gens de mer. On ſeparoit les femmes de leurs maris, & les enfans de leurs parens ; perſonne n'étoit aſſûré de ſa vie. On ôtoit juſques aux vaſes ſacrez, & aux treſors des égliſes. Enfin le quinziéme de Juillet de cette année 668. indiction onziéme, l'empereur étant entré dans le bain nommé Daphné, à Syracuſe, André fils de Troïle y entra avec lui pour le ſervir ; & lors qu'il commençoit à ſe frotter de ſavon, André prit le vaſe, dont il verſoit l'eau, lui en donna ſur la tête, & s'enfuit auſſitôt. Comme l'empereur tardoit trop dans le bain : ceux qui étoient dehors y entrerent, & le trouverent mort. Ainſi finit l'empereur Conſtant, la vingt-ſeptiéme année de ſon regne Aprés l'avoir enterré on declara empereur à Syracuſe, un Armenien de tres-bonne mine nommé Mezizi ou Mezzeti, quoique malgré lui. Mais Conſtantin, fils aîné de Conſtant, ayant appris ces nouvelles à C. P. vint en Sicile avec une

Anaſt. in Vital.

Theopha. an. 27. p. 292.

Anaſt. in Adeod.

flote, prit Mezzeti & le fit mourir, avec les meurtriers de ſon pere : puis ayant reglé les affaires d'Occident, il retourna à C. P. & fut reconnu empereur avec ſes deux freres Tibere & Heraclius. C'eſt ce Conſtantin, qui fut ſurnommé Pogonat, c'eſt-à-dire barbu : parce qu'étant parti ſans barbe de C. P. il en avoit quand il y revint. Il regna dix-ſept ans. AN. 668.

Cependant C. P. avoit changé de patriarche. Pierre ayant rempli ce ſiege douze ans & ſept mois, mourut l'an 660. & eut pour ſucceſſeur Thomas diacre & chartophylax, ou garde-chartes de l'égliſe de C. P. qui tint le ſiege deux ans & ſept mois. Il écrivit ſuivant la coûtume, une lettre ſynodique au pape Vitalien : mais il ne la put envoyer à cauſe des incurſions continuelles des Sarraſins pendant ſon pontificat. Dés la premiere année du regne de Conſtantin, ils firent une courſe en Afrique, dont ils enleverent quatre-vingts mille captifs : & l'année ſuivante ils s'établirent à Cyzique, d'où ils venoient attaquer C. P. Et ce fut alors, qu'un nommé Callinique inventa le feu Gregeois, qui brûloit dans l'eau, pour conſumer leurs vaiſſeaux.

Sup n. 16. Theoph. an. 10. p. 289.

Niceph. chr.

Cona 6. act. 14. p. 964. C.

Theoph. an. 1. p. 293. & an. 5. p. 294.

Le pape Vitalien cherchoit toûjours un ſujet digne d'être archevêque des Anglois. Il fit venir du monaſtere de Niridan, prés de Naples, l'abbé Adrien Africain de nation, bien inſtruit dans les ſaintes lettres, & dans la diſcipline monaſtique & eccleſiaſtique, & qui ſavoit parfaitement le Grec & le Latin. Adrien dit, qu'il étoit indigne de cette

XLIII. S Theodore de Cantorberi.

Beda iv. hiſt. c. 1.

Sup n. 37.

AN. 668. dignité ; mais qu'il pouvoit indiquer un homme, dont la doctrine & l'âge convenoit mieux à l'épiscopat. C'étoit un moine nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoissoient : mais ses infirmitez corporelles empêcherent, qu'on ne l'en chargeât. On recommença à presser Adrien de l'accepter : & il demanda du temps, esperant trouver encore un autre sujet.

Il y avoit alors à Rome, un moine nommé Theodore, né à Tarse en Cilicie, instruit des lettres divines & humaines, en Grec & en Latin : de bonnes mœurs, & venerable par son âge ; car il avoit soixante & six ans. Adrien, qui le connoissoit, le presenta au pape, & obtint qu'il seroit ordonné évêque : mais à condition, qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Car il savoit comment il falloit faire ce voyage, ayant déja deux fois été en Gaule. Le pape vouloit aussi qu'il travaillât avec Theodore à l'instruction des Anglois ; & prît garde qu'il n'introduisît rien dans cette église de contraire à la foi, comme faisoient quelquefois les Grecs. Theodore étant ordonné soûdiacre, attendit quatre mois pour laisser croître ses cheveux, afin qu'on lui pût faire la couronne. Car les moines Grecs se rasoient entierement la tête : prétendant imiter en cela les apôtres saint Jacques & saint Paul. Enfin le pape Vitalien ordonna Theodore évêque, le dimanche vingt-sixiéme de Mars 668.

Vita per Bed. to. 2. act. p. 1003. Sup. n. 35.

Saint Benoît Biscop se trouvoit alors à Rome, où il venoit d'arriver pour la troisiéme fois. Car outre

Digitized by Google

le premier voyage qu'il avoit fait avec ſaint Vilfrid, il en fit un ſecond avec le prince Alfrid fils du roi Oſui. Au retour de ce ſecond voyage, Biſcop, vint à l'iſle de Lerins, y reçut la tonſure, & embraſſa la diſcipline monaſtique. Aprés y avoir demeuré deux ans, il retourna à Rome; & ce fut alors, que le pape Vitalien, qui connoiſſoit ſon merite, lui recommanda le nouvel évêque Theodore: & lui ordonna de quitter le pelerinage, qu'il avoit entrepris, par la conſideration d'un plus grand bien: de retourner en ſon païs, d'y conduire Theodore, de lui ſervir de guide & d'interprete. Biſcop obéït à l'ordre du pape, & partit de Rome pour l'Angleterre avec l'évêque Theodore & l'abbé Adrien, le vingt-ſeptiéme de Mai 668.

Etant arrivez par mer à Marſeille, & de là par terre à Arles, ils rendirent les lettres du pape à l'archevêque Jean: qui les retint chez lui, juſques à ce qu'Ebroüin maire du palais, leur eût donné la permiſſion de continuer leur voyage. Quand ils l'eurent reçuë, Theodore vint à Paris trouver l'évêque Agilbert, qui ayant été long-temps en Angleterre, lui pouvoit donner de bonnes inſtructions. Il en fut tres-bien reçu, & demeura long-temps avec lui. Adrien alla d'abord chez Emme ou Emmon archevêque de Sens: puis à Meaux, chez ſaint Faron, & ſéjourna long-temps auprés d'eux. Car l'hiver, qui approchoit, les obligeoit à ſe tenir en repos. C'eſt le même Emmon, qui quelques années auparavant, avoit accordé aux moines de ſaint Pierre le vif de Sens, un privilege dans un concile de

Digitized by Google

AN. 669. trente évêques : où étoient ses comprovinciaux, & d'autres, comme S. Oüen, S. Faron, S. Eloi & S. Amand. Egbert roi de Cant, ayant appris que l'évêque, qu'il avoit demandé au pape, étoit en France, envoya aussitôt au devant un seigneur de sa cour ; qui ayant obtenu la permission d'Ebroüin, l'emmena au port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui saint Josse sur mer. Theodore étant tombé malade, y demeura quelque temps ; & quand il commença à se mieux porter, il passa en Angleterre avec Benoît Biscop ; & prit possession de son siege de Cantorberi, la seconde année aprés son ordination, le dimanche vingt-septiéme de Mai 669. Il gouverna cette église vingt-un an, trois mois & vingt-six jours, & donna d'abord à Benoît le gouvernement du monastere de saint Pierre.

to. 6. conc. p. 534.

c. 2.

Vita B. Bisc.

Adrien fut retenu quelque temps en France par Ebroïn, qui le soupçonnoit d'être chargé de quelque commission de l'empereur pour les rois d'Angleterre, contre le royaume des Francs ; mais ayant bien verifié, qu'il n'étoit chargé de rien de semblable, il lui permit de suivre Theodore ; qui, quand il fut arrivé, lui donna le monastere de saint Pierre, aprés que Benoît l'eut gouverné deux ans. Car quand ils partirent de Rome, le pape avoit ordonné à Theodore de donner dans son diocese à Adrien, un lieu où il pût demeurer commodement avec les siens.

XLIV. Commencemens de saint Leger.

Fredeg. contin. n. 93. 94.

La même année 669. mourut en France le jeune roi Clotaire III. ayant regné environ quatorze ans ; & Theodoric III. son frere, lui succeda dans le royaume

royaume de Neuſtrie & de Bourgogne. Mais peu de temps aprés les François conſpirerent contre Ebroïn, qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric : & reconnurent pour ſeul roi de France, Childeric II. déja roi d'Auſtraſie, ſous la conduite de Vulfoade maire de ſon palais. AN. 669.

Leger ou Leodegaire évêque d'Autun, étoit alors un des plus autoriſez entre les ſeigneurs François. Il étoit de la premiere nobleſſe, & dés ſon enfance, ſes parens le mirent à la cour du roi Clotaire II. qui peu de temps aprés l'envoya à Didon évêque de Poitiers ſon oncle, pour l'inſtruire dans les lettres. L'évêque lui donna pour maître un prêtre tres-habile, & quelques années aprés le retint prés de ſa perſonne, pour le conſerver dans la pureté des mœurs, par ſon exemple & par ſes exhortations ; car il ſouhaitoit de l'avoir pour ſucceſſeur. A l'âge de vingt ans il l'ordonna diacre, & peu de temps aprés, il le fit archidiacre, lui donnant ſous lui tout le gouvernement du dioceſe. Leger étoit de belle taille, bien fait, prudent, éloquent, & s'attiroit l'amitié de tout le monde. L'abbé de ſaint Maixant étant mort, l'évêque ſon oncle lui donna le gouvernement de cette abbaye, qu'il conduiſit tres-ſagement pendant ſix ans, & y donna de grands biens. *Vita auct. Vrſin. t. 2. Aſſ. p. 699.*

Sa reputation étant venuë à la cour du roi Clotaire III. & de ſainte Batilde ſa mere, ils le demanderent à l'évêque de Poitiers ſon oncle. En peu de temps il gagna les bonnes graces du roi, de la reine, des évêques & des grands ; & tous le ju-

AN. 669. geoient digne de l'épiſcopat. Ferreol évêque d'Autun étant mort, il y eut deux prétendans, qui ſe diſputerent ce ſiege, juſques à répandre du ſang. L'un fut tué, l'autre banni, comme auteur de ce crime, & l'égliſe d'Autun demeura vacante prés de deux ans. Pour finir ce ſcandale, la reine ſainte Batilde en fit ordonner évêque Leger, vers l'an 659. Il appaiſa le trouble par ſa preſence, & réünit les eſprits, en perſuadant les uns & intimidant les autres. Il prit grand ſoin de la nourriture des pauvres, & de l'ornement des égliſes. Il y mit des vaſes précieux, & des lambris dorez : il orna magnifiquement le baptiſtere, & fit transferer le corps de ſaint Symphorien : il fit même reparer les murs de la ville. Cependant il inſtruiſoit ſoigneuſement ſon clergé, & prêchoit aſſiduëment à ſon peuple.

Vita anon. ibid. p. 681.

Vita Vrſ. p. 700.

Il étoit évêque depuis dix ans, quand le roi Clotaire III. mourut. Sur cette nouvelle il vint à la cour en diligence, pour traitter avec les autres ſeigneurs, de de l'élection du roi. Une partie ſe declara pour Childeric, apprenant que pour ſon âge, il gouvernoit bien ſon royaume d'Auſtraſie. Ebroïn vouloit faire declarer roi Theodoric : qui fut en effet reconnu pendant quelque temps. Mais comme Ebroïn étoit odieux, pour ſon avarice & ſa cruauté, les François craignirent de l'avoir pour maître ; car c'étoit lui qui gouvernoit ſous le nom de Theodoric : ainſi ils ſe declarerent tous pour Childeric. Alors Ebroïn ſe voyant abandonné, ſe refugia dans l'égliſe, & pria le roi de lui ſauver la vie, & lui permettre de ſe retirer dans un monaſtere. Quel-

Digitized by Google

ques évêques intercederent pour lui, & principalement saint Leger : quoiqu'Ebroïn se fût declaré son ennemi, parce qu'il s'opposoit à ses injustices. On lui fit grace : il fit couper ses cheveux, & s'alla rendre moine dans l'abbaye de Luxeu. Le roi Theodoric eut aussi les cheveux coupez, & fut enfermé dans l'abbaye de saint Denis. Saint Leger eut grande autorité au commencement du regne de Childeric II & il se trouve même qualifié maire de son palais. AN. 669. *Vrſ. n 4. V. Coinr. an. 670. n. 2.*

On rapporte quelques canons d'un synode diocesain tenu à Autun par saint Leger : dont le premier ordonne, que tous les prêtres & les clercs sauront par cœur le symbole attribué à saint Athanase. Les autres canons regardent les moines, & leur défendent entre autres choses, d'avoir rien en propre : de venir dans les villes, si ce n'est pour les affaires du monastere ; & en ce cas, ils doivent avoir une lettre de leur abbé, adressante à l'archidiacre. Il leur est ordonné d'observer le canons, & la regle de saint Benoît : de travailler en commun, & d'exercer l'hospitalité : le tout sous peine d'être fustigez ou excommuniez pour trois ans. *to. 6. conc. p. 535.*

XLV. Autres saints de France.

Saint Omer évêque de Teroüanne, ayant gouverné cette église trente ans, mourut vers le même temps ; c'est à-dire, comme l'on croid, l'an 668. le neuviéme de Septembre : jour auquel l'église honore sa memoire Deux ans auparavant, il assista à la translation des reliques de saint Vaast. Ce saint avoit bâti prés de la ville d'Arras, une chapelle en l'honneur de saint Pierre, où il vouloit être enter- *Coinr. an. 668. n. 7. Martyr. R. 9. Sept.* *Ap. Coinr. an. 666. n. 11. 2.*

Digitized by Google

ré : mais on crut le mettre plus dignement dans la cathedrale dédiée à la ſainte Vierge. Il y demeura cent vingt-huit ans, juſques à ce que ſaint Aubert, ſeptiéme évêque d'Arras, crut avoir reçu ordre du ciel d'accomplir l'intention de ſaint Vaaſt, & de changer la chapelle de ſaint Pierre en une grande égliſe, digne de conſerver ſes reliques. Il y bâtit un monaſtere, qui fut achevé par ſaint Vindicien ſon ſucceſſeur, diſciple de ſaint Eloi. C'eſt la fameuſe abbaye de ſaint Vaaſt d'Arras, dont le premier abbé fut Hatta, tiré du monaſtere de Blandinberg prés de Gand, qu'il gouvernoit en même temps. On met auſſi la mort de ſaint Aubert, l'an 668. & il eſt honoré le treiziéme de Decembre.

Acta B. to. 1. p. 985. Ceint an. 668. n. 9. Martyr. R. 13. Dec.

On met encore la même année, la mort de ſaint Theodard évêque de Maſtric, diſciple & ſucceſſeur de ſaint Remacle. Il alloit trouver le roi Childeric, qui étoit encore en Auſtraſie, pour lui demander la reſtitution des biens de ſon égliſe, que quelques particuliers avoient uſurpez : quand ces mêmes uſurpateurs le tuerent dans la forêt de Benalt, prés de Nemete, depuis nommée Spire, & mirent ſon corps en pieces. Toutefois il fut recueilli & reporté à Tongres par ſaint Lambert ſon ſucceſſeur. L'égliſe honore ſaint Theodard comme martyr, le dixiéme de Septembre.

Vita ap. Sur. 10. Sept. Ceint. an. 668. n. 11. Martyr. R. 10. Sept.

Saint Lambert ou Landebert, étoit natif de Maſtric, de parens nobles & riches, & d'une famille chrétienne depuis long-temps. Son pere le fit inſtruire dés l'enfance dans les ſaintes lettres, puis le recommanda à ſaint Theodard, pour le faire

to. 3. Act. p. 69.

Digitized by Google

élever avec plus de soin : & ce saint évêque le prit tellement en affection, qu'il l'auroit fait élire pour son successeur, si les canons l'eussent permis. Aprés sa mort il fut élû, suivant le desir du peuple, avec l'agrément du roi Childeric, & de ceux qui gouvernoient à sa cour ; & il y fut lui même en grande consideration.

Dans le même royaume d'Austrasie, nous trouvons vers ce temps là plusieurs saints évêques, qui renoncerent à l'épiscopat, pour embrasser la vie monastique. Saint Gombert ou Gondelbert archevêque de Sens, se retira dans les deserts de la Vosge, & obtint du roi Childeric une partie d'une vallée, où il bâtit un monastere sous la regle de saint Benoît, & le nomma Senones en memoire de sa patrie. Aprés l'avoir gouverné quelque temps, il mourut vers l'an 675. Saint Deodat évêque de Nevers, renonça aussi à son église, aprés avoir averti son peuple de choisir un autre pasteur ; & accompagné de quelques disciples, il alla dans la Vosge & dans l'Alsace ; & aprés avoir essayé de diverses habitations, il se fixa enfin dans le val de Galilée, que lui donna le roi Childeric, & y fonda le monastere de Jointures, ainsi nommé à cause de la jonction de deux rivieres. Il y mourut l'an 679. comme l'on croid, & laissa pour abbé de ce monastere saint Hidulfe Bavarois d'origine, qui embrassa la vie monastique à Treves, & en fut fait évêque vers l'an 666. aprés la mort de saint Numerien. Ayant gouverné ce siege dix ans, il se retira dans la Vosge, & y fonda Moyenmoustier : qu'il

Acta Ben. sæc. 1. par. 2. p. 468.

p. 472.

p. 477.

Digitized by Google

ne quitta pas pour gouverner le monaſtere de Jointures, mais il ſe contenta de mettre un prieur à ce dernier. Dans ſa vieilleſſe, il ſubſiſtoit encore du travail de ſes mains : il y gouverna juſques à trois cens moines, & ne mourut que l'an 707.

Acta to. 2. p. 1065. Saint Claude archevêque de Beſançon, aprés avoir gouverné cette égliſe pendant ſept ans, ſe retira vers l'an 681. au monaſtere de Condat, qui portoit alors le nom de ſaint Oyan, c'eſt-à-dire ſaint Eugende ſon troiſiéme abbé mort vers l'an 510. ſaint Claude y ayant vêcu cinq ans, en fut élû abbé en 686. & s'adreſſa au roi Clovis III. pour faire rendre au monaſtere des revenus qu'il avoit perdus. Il vint à Paris pour cet effet, & obtint du roi les lettres neceſſaires. Il mourut la quatriéme année de Childebert II. c'eſt-à-dire l'an 698 L'abbaye de Condat n'eſt plus connuë, que ſous le nom de ſaint Claude : on y garde encore ſon corps entier, & c'eſt un pelerinage celebre. L'égliſe l'honore le ſixiéme de Juin : ſaint Hidulfe l'onziéme de Juillet : ſaint Deodat, connu dans le païs ſous le nom de ſaint Dié, le dix-neuviéme de Juin ; & ſaint Gombert le vingt-uniéme de Février.

Sup. l. XXIX. n. 39.

Acta to. 1. p. 370.

Martyr. R. 6. Jun.

XLVI. Egliſe d'Angleterre. L'archevêque Theodore ayant pris poſſeſſion de ſon égliſe de Cantorberi, parcourut toutes les habitations des Anglois, étant accompagné de l'abbé Adrien. Il fut tres-bien reçu, & favorablement écouté, & établit par tout un bon ordre de vie, & l'uſage de l'égliſe Catholique dans la celebration de la pâque. Ce fut le premier archevêque à qui

Beda IV. hiſt. c. 2.

Digitized by Google

toute l'égliſe Anglicane ſe ſoumit ; & le principal auteur de cette école celebre, dont ſortirent depuis tant de grands hommes. Car comme Theodore & Adrien étoient inſtruits, non ſeulement de la ſcience eccleſiaſtique, mais encore des lettres humaines ; ils aſſemblerent un grand nombre de diſciples, qu'ils inſtruiſoient tous les jours. Ils leur expliquoient l'écriture ſainte, & leur enſeignoient l'aſtronomie, l'arithmetique eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire le compute ou calcul pour trouver la pâque, & la compoſition des vers Latins. Pluſieurs apprirent le Latin & le Grec, auſſi parfaitement, que leur langue naturelle. Jamais la Bretagne n'avoit vû de temps plus heureux depuis l'entrée des Anglois. Leurs rois étoient ſi braves, qu'ils faiſoient trembler toutes les nations barbares ; & ſi Chrétiens, que tous leurs vœux étoient pour la joye celeſte, qui venoit de leur être annoncée. Ceux qui vouloient s'inſtruire dans les ſaintes lettres, trouvoient facilement de ſavans maîtres ; & le chant eccleſiaſtique, connu juſques-là dans le ſeul païs de Cant, commença à être enſeigné dans toutes les égliſes des Anglois.

Theodore dans ſes viſites, corrigeoit tous les abus, & ordonnoit des évêques aux lieux convenables. Comme il trouva le ſiege de Rocheſtre vacant depuis long-temps, il y établit Poutta, ordonné prêtre par ſaint Vilfrid. C'étoit un homme ſimple, mais bien inſtruit de la diſcipline de l'égliſe, & du chant Romain, qu'il avoit appris des diſciples de ſaint Gregoire.

Theodore rétablit Vilfrid lui-même dans ſon ſie- *V. S. Wilf. per Eddi. c. 25.*

Sup. n. 37. ge d'Yorc, & caſſa l'ordination de Ceadda ſon competiteur, comme doublement irreguliere: car il avoit été intrus en ce ſiege au préjudice de Vilfrid, & ordonné par des Anglois ſchiſmatiques. Ceadda lui dit: Si mon épiſcopat n'eſt pas legitime, j'y renonce volontiers, je n'ai jamais cru en être digne, & ne l'ai accepté, que par obeïſſance: ainſi il ſe retira dans ſon monaſtere de Leſtinguen. Mais Theodore & Vilfrid, touchez de ſon humilité, lui donnerent l'évêché des Merciens, vacant par la mort de Jaruman, arrivée, comme l'on croid, l'an

Suppl. fac. 4. par 2. p 550. 669. Saint Vilfrid lui donna une terre nommée Licetfeld, c'eſt-à-dire Champ des corps: à cauſe de la multitude des martyrs, qui y avoient ſouffert du temps de Diocletien: c'eſt dans la comté de Stafford. Le roi Vulfere avoit donné cette terre à ſaint Vilfrid, pour y établir un ſiege épiſcopal, ſoit pour lui, ſoit pour un autre. Saint Vilfrid la donna donc à ſaint Ceadda, & ſaint Theodore & lui l'ordonnerent évêque regulierement par tous les degrez eccleſiaſtiques.

Saint Vilfrid étant rétabli dans ſon ſiege d'Yorc, repara l'égliſe, que ſaint Paulin y avoit autrefois bâtie, & qu'il trouva fort en deſordre. Il la fit couvrir de plomb, blanchir les murailles, fermer de vîtres les fenêtres: choſe nouvelle en ce païs, & neceſſaire contre la pluye & les oiſeaux. Il bâtit auſſi l'égliſe de ſon monaſtere de Ripon, & la dédia ſolemnellement en preſence des deux rois Egfrid & Elvin freres. En cette ceremonie, il ſe tourna vers le peuple devant l'autel, & fit publiquement

ment le dénombrement des terres, que les rois avoient données à ce monaſtere. On regarda comme une merveille, un preſent qu'il fit à cette égliſe, d'un livre des évangiles écrit en lettres d'or, ſur du parchemin de pourpre, & couvert de lames d'or, avec des pierreries.

Cependant ſaint Ceadda fut bien reçu par le roi Vulfere, & gouverna tout enſemble les égliſes de Mercie & de Lindisfarne, vivant dans une grande perfection. Il avoit accoûtumé de faire ſes viſites à pied; mais ſaint Theodore l'obligea de prendre un cheval, quand le chemin ſeroit long: & pour vaincre ſa reſiſtance, il le mit à cheval lui-même de ſa propre main. Ceadda s'étoit fait une demeure prés de l'égliſe, où il ſe tenoit avec ſept ou huit moines, quand ſes fonctions lui permettoient, pour s'appliquer à la priere & à la lecture. La crainte de Dieu étoit ſi vive en lui, que ſi pendant qu'il liſoit, il s'élevoit un coup de vent, il avoit recours à la priere. Si le vent redoubloit, il fermoit ſon livre, & ſe proſternoit ſur le viſage. Si la tempête étoit plus forte, ou qu'il vinſt des éclairs & des tonnerres: il alloit à l'égliſe, & diſoit des pſeaumes ou d'autres prieres, juſques à ce que l'orage fût paſſé. Quand on lui en demandoit la raiſon, il diſoit: Ces mouvemens de l'air ſont des avertiſſemens que Dieu nous donne, pour nous faire ſouvenir de ſon terrible jugement, comme s'il levoit la main avant que de frapper. Le ſaint évêque ne gouverna cette égliſe, que deux ans, & mourut l'an 672. le ſecond jour

Be. IV. hiſt. c. 3.

AN. 673. de Mars, auquel l'église honore sa memoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Vinfrid, qui avoit long temps exercé sous lui la fonction de diacre, fut ordonné à sa place par Theodore, pour gouverner les deux églises de Merce & de Lindisfarne.

Martyr. R. 2. Mart.

Bz. IV. c. 5. Osui roi de Northumbre, étoit mort deux ans auparavant : savoir l'an 670. le quinziéme de Février, à l'âge de cinquante-huit ans. Il aimoit tellement la discipline de l'église Romaine, qu'il avoit resolu, s'il fût revenu de la maladie dont il mourut, d'aller à Rome visiter les saints lieux, & y finir ses jours : & prioit Vilfrid évêque d'Yorc, de vouloir bien le conduire en ce voyage : comme Benoît Biscop y avoit conduit son fils Alfrid. Il laissa pour successeur Ecfrid, qui étoit aussi son fils. Trois ans aprés mourut Ecbert roi de Cant, & eut pour successeur son frere Lotaire.

XLVII. Concile d'Herford.

La premiere année de son regne, & la troisiéme d'Ecfrid 673. de Jesus-Christ, le vingt-quatriéme de Septembre, Theodore tint à Herford un concile general de toute l'Angleterre, où toutefois il ne se trouva que quatre évêques avec lui ; savoir Bisi évêque des Anglois Orientaux, Poutta de Rochester, Leuther des Saxons Occidentaux, Vinfrid des Merciens. Vilfrid évêque d'Yorc ou de Northumbre, y envoya ses députez. Theodore exhorta ces évêques, à maintenir entre eux la charité & l'union : puis il leur demanda l'un aprés l'autre, s'ils s'accordoient de conserver les anciens canons : tous répondirent ; qu'ils y consentoient tres-

to. 6. conc. p. 537.

Digitized by Google

volontiers. Auſſitôt Theodore tira le livre de canons, & leur montra dix articles, qu'il en avoit extraits, comme les plus neceſſaires pour eux. Ils contenoient ce qui ſuit : AN. 673.

Nous obſervons tous la pâque en même jour : le dimanche aprés le quatorziéme de la lune du premier mois. *cap. 1.*

Les évêques n'entreprendront point ſur les dioceſes l'un de l'autre. *c. 2.*

Ils garderont le rang de leur ordination. *c. 3.*

On en augmentera le nombre à proportion, que celui des fidelles croîtra. *c. 7.*

On tiendra le concile tous les ans le premier jour d'Aouſt, au lieu nommé Cloveshoë.

Les clercs ne ſeront point vagabonds, & on ne les recevra nulle part, ſans les lettres de recommandation de leur évêque. *c. 5.*

Les évêques & les clercs étrangers ſe contenteront de l'hoſpitalité ; & ne s'ingereront à faire aucune fonction, ſans la permiſſion de l'évêque dioceſain. *c. 6.*

Les évêques ne troubleront point le repos des monaſteres, & ne leur ôteront rien de leurs biens par violence. *c. 3.*

Les moines ne paſſeront point d'un monaſtere à l'autre, ſans congé de leur abbé. *c. 4.*

On ne contractera que des mariages legitimes : il ne ſera permis de quitter ſa femme, que pour cauſe d'adultere ; & en ce cas, celui qui eſt veritablement Chrétien, ne doit pas en épouſer d'autre. *c. 10.*

L'acte de ce concile fut dreſſé nettement & ſuccintement par Theodore.

XLVIII. Mort de Vitalien. Adeodat pape.

Le pape Vitalien étoit mort au commencement de la même année 673. aprés quatorze ans & environ ſix mois de pontificat. Il conſerva la vigueur de la diſcipline eccleſiaſtique : fit en quatre ordinations *Anaſt.*

AN. 673. vingt-deux prêtres & un diacre ; & ordonna pour diverſes égliſes quatre-vingts-dix-ſept évêques. Il fut enterré à ſaint Pierre le vingt-ſeptiéme de Janvier, & le ſaint ſiege vaqua deux mois & treize jours ; aprés leſquels on lui donna pour ſucceſſeur Adeodat, que quelques-uns en traduiſant ſon nom appellent Dieu donné. Il étoit Romain de naiſſance, fils de Jovinien, & tint le ſiege quatre ans, deux mois & cinq jours. Il avoit été élevé dans le monaſtere de ſaint Eraſme, au mont Celius, dont il augmenta les bâtimens, & y établit un abbé & une communauté. De ſon temps les Sarraſins vinrent en Sicile, prirent & pillerent Syracuſe, & emporterent à Alexandrie l'airain, que l'empereur Conſtant avoit enlevé de Rome. A C. P. le patriarche Thomas mourut l'an 671. aprés deux ans & ſept mois de pontificat : & eut pour ſucceſſeur Jean prêtre & treſorier de la même égliſe, qui tint le ſiege cinq ans & neuf mois. En 673. Grimoald étant mort, Pertarit fut élû roi des Lombards. Il étoit Catholique, & on loue ſa pieté & ſa liberalité envers les pauvres.

Sup. n. 31. Theopha. Chr. 3. Niceph.

Paul. diac. v. hiſt. c. 3.

XLIX. Saint Leger à Luxeu.

En France le roi Childeric II. ſuivit du commencement les conſeils de ſaint Leger. Il ordonna que les juges garderoient les anciennes loix de chaque province : que les gouverneurs de l'une n'entreroient point dans l'autre, & qu'ils ne ſeroient point perpetuels : de peur que quelqu'un d'eux n'uſurpât la tyrannie comme Ebroïn. Tant que Childeric écouta ſaint Leger, ſon gouvernement fut beni des peuples. Mais la plûpart des ſeigneurs, dont l'am-

Anon. in vita Leod. c. 4. t. 2. act B. p. 68.

bition ne s'accommodoit pas de ces regles; travaillerent à le rendre suspect à Vulfoade maire du palais, & au roi même: qui étant jeune & emporté, croyoit aisément ceux qui favorisoient ses plaisirs. Il souffrit que l'on donnât atteinte aux loix, qu'il venoit de faire; & lui-même épousa la fille de son oncle. Et comme on croyoit toûjours, que Leger le gouvernoit, on l'accusoit de la mauvaise conduite du roi. Le saint évêque l'avertissoit souvent en secret: & il fut enfin obligé de lui faire publiquement des reproches, & de le menacer de la vengeance divine, s'il ne se corrigeoit promptement. D'abord le roi l'écouta favorablement: mais les courtisans, qui craignoient la droiture & la fermeté de Leger, aigrirent tellement le jeune prince contre lui, qu'il resolut de le perdre. AN. 673.

Il y avoit trois ans qu'il regnoit, quand saint Leger l'invita à venir passer chez lui à Autun les fêtes de pâques. En même temps Hector patrice de Marseille, ami de saint Leger, vint demander au roi la restitution des biens de Claudia sa belle-mere. C'étoit une femme pieuse d'Auvergne, qui s'étant consacrée à Dieu, avoit donné une partie de ses biens à saint Preject évêque de Clermont, & aux pauvres de son église. Elle mourut & laissa une fille, qu'Hector enleva & l'épousa: ce qui lui donna sujet de revendiquer ces biens donnez à l'évêque de Clermont, au préjudice de sa femme. Il obtint du roi, de faire appeller devant lui l'évêque Preject: qui fut obligé de donner caution de se trouver à Autun; quelque repugnance qu'il eût de *Vita per Vrs. c. 5. p. 700.* *Vita S. Prajecti, cod. to. 2.*

AN. 673. passer la fête hors de son église. Hector logea chez saint Leger, qui s'étoit declaré pour lui ; & cette union donna pretexte aux ennemis de saint Leger, de persuader au maire du palais, Vulfoade, & au roi Childeric, qu'Hector & Leger conspiroient ensemble, pour s'attribuer la souveraine puissance. Dés le jeudi saint, un moine nommé Bercaire, avertit saint Leger, que le roi vouloit le faire mourir : mais il ne laissa pas le lendemain d'aller au palais : voulant bien donner son sang, le jour que le Sauveur a donné le sien ; & le roi l'auroit déflors tué de sa main, si quelques seigneurs ne l'en avoient détourné, par le respect du jour.

Saint Preject étant arrivé à Autun, il entra avec Hector dans la sale d'audience, où leur cause devoit être examinée : mais il remontra, qu'il ne devoit point être obligé, à répondre ce jour-là, qui étoit le samedi saint : parce que les canons & la loi du royaume, défendoient de juger des affaires en ces saints jours. Toutefois, étant pressé de répondre, il dit que les affaires de son église étoient sous la protection de la reine Imnichilde veuve du roi Sigebert. On ne passa pas plus avant : au contraire, le roi Childeric & la reine Blichilde son épouse, firent publiquement des excuses à saint Preject, de la peine qu'on lui avoit donnée de venir à Autun. Et comme le roi irrité contre saint Leger, ne vouloit point assister à son office : il pria saint Preject de le celebrer pour lui, dans l'église de saint Symphorien. Car on étoit déja aprés midi, & l'heure approchoit, où on devoit com-

Digitized by Google

mencer la ſolemnité de la veille de pâque. Tous les grands & lés évêques, qui étoient preſens, joignirent leurs inſtances à celles du roi : & ſaint Preject celebra devant lui l'office & la meſſe de cette ſainte nuit. AN. 673.

Saint Leger celebra de ſon côté dans la cathedrale : comme il alloit à l'office, on l'avertit encore de prendre garde à lui, & que le roi avoit reſolu de le faire tuer aprés la meſſe. Il ne laiſſa pas de paſſer outre ; & il étoit encore dans le baptiſtere, quand le roi vint l'appeller à haute voix. L'office que ſaint Preject avoit celebré, étoit déja fini, & le roi avoit mangé & pris beaucoup de vin, tandis que les autres étoient encore à jeun. Il vint à l'égliſe appellant Leger par ſon nom ; & comme on lui dit, qu'il étoit dans le baptiſtere : il y entra ; & fut ſi étonné de la grande lumiere qu'il y vit, de la bonne odeur du ſaint chrême, que l'on y apportoit pour les nouveaux baptiſez, qu'encore que ſaint Leger lui répondît : Me voici, il paſſa ſans le reconnoître, & ſe retira à la maiſon de l'égliſe, où il logeoit. Les autres évêques, qui avoient celebré la ſainte nuit avec ſaint Leger, retournerent à leurs logis. Pour lui, ſans rien craindre, il alla trouver le roi, & lui demanda doucement, pourquoi il n'étoit pas venu avant l'office, & pourquoi il gardoit ſa colere dans une ſi ſainte nuit ? Le roi ne ſachant que lui répondre, dit : J'ai quelque raiſon de me défier de vous.

Alors ſaint Leger voyant le roi déterminé à le perdre avec le patrice Hector, reſolut de ſe retirer

AN. 673. secretement. Il craignoit moins pour lui-même, que pour ce seigneur, qui étoit venu sous sa protection; & il ne vouloit pas que le jour de pâque fût profané par sa mort & son église pillée. Hector s'enfuit dés la nuit même : saint Leger le suivit de prés. Mais le roi fit courir aprés eux : Hector fut rencontré & tué avec tous les siens, aprés une vigoureuse resistance. Saint Leger fut aussi arrêté & ramené. Le roi l'envoya par le conseil des évêques & des seigneurs au monastere de Luxeu : jusques à ce qu'ils déliberassent tous ensemble, ce que l'on feroit de lui. Quelques évêques craignant que le roi ne poussât trop loin son indignation, conseillerent à S. Leger qu'il demandât en grace de demeurer pour toûjours dans ce monastere ; ce qui lui fut accordé. Ebroïn y étoit encore : il parut reconcilié avec saint Leger, & ils vêcurent ensemble, comme s'ils n'avoient jamais eu rien à démêler ; & s'ils eussent dû passer le reste de leur vie dans ce monastere. Le roi toutefois, poussé par de mauvais conseils, avoit ordonné que saint Leger en fût tiré, pour être dépose & mis à mort : mais Ermenaire l'en empêcha. Il étoit abbé de saint Symphorien d'Autun, & le roi lui avoit recommandé la ville, à la priere du peuple, aprés la retraite de saint Leger. Il se jetta aux pieds du roi, & le pria tant, qu'il permit au saint évêque de demeurer à Luxeu. Ceux qui voyoient Ermenaire aller souvent chez le roi à cette occasion, le soupçonnoient de solliciter contre saint Leger, pour avoir son évêché, qu'il obtint effectivement ensuite. Mais il étoit

étoit tres-éloigné de ce deſſein ; & tant que S. Leger vêcut, il l'aſſiſta avec une grande affection. AN. 673.

Le roi Childeric continuant de s'abandonner à ſes paſſions, fit attacher à un poteau & battre de verges, un ſeigneur nommé Bodilon : dequoi les autres furent tellement irritez, qu'ils conſpirerent contre lui ; & ſachant qu'il étoit en une maiſon ſituée dans la forêt Leuconie, que l'on croid être celle de Livry prés de Paris : ils y entrerent de force ; Bodilon tua le roi, la reine Blichilde, qui étoit enceinte, & leur fils Dagobert encore enfant. Ils furent tous trois enterrez dans l'égliſe de ſaint Germain des prez. Mais il reſta un autre fils de Childeric nommé Daniel. Ce roi mourut l'an 673. aprés en avoir regné onze, & vêcu vingt-trois. A ſa mort, la France fut agitée de grands troubles. Theodoric ſon frere, ſortit du monaſtere de ſaint Denis, & fut reconnu roi en Neuſtrie : en Auſtraſie, on reconnut Dagobert fils de Sigebert II. que l'on rappella d'Irlande. *Cont. Fredeg. n. 95.*

Pendant ces deſordres, un nommé Agricius regardant ſaint Preject comme auteur de la mort du patrice Hector, excita contre lui les ſeigneurs d'Auvergne, & ils s'armerent pour le perdre. Le ſaint prelat étoit parti d'Autun chargé des ordres du roi Childeric, pour lui confirmer la poſſeſſion des terres conteſtées ; & il étoit en paix chez lui avec l'abbé Amarin, qu'il avoit autrefois amené du païs de Voſge : lors qu'Agricius, ſachant qu'il étoit à Volvic, y vint avec une trouppe de gens armez. Au ſon de la trompette, ſaint Preject & *L. Martyre de S. Prix, &c. Sigeb. an. 670. vita S. Praj. n. 13. to. 2. B p. 644.*

AN. 674. saint Amarin se mirent en priere : mais tous les officiers de l'évêque s'enfuïrent dans les bois. Les ennemis entrerent au nombre de vingt : ils égorgerent d'abord le saint abbé, qu'ils prirent pour l'évêque : & ils s'en retournoient, quand il se declara lui-même. Un d'eux, Saxon de naissance, lui perça le corps d'un poignard, puis lui fendit la tête d'un coup d'épée. C'étoit l'an 674. le vingt-cinquiéme de Janvier, jour auquel l'église honore le saint évêque comme martyr. Il est connu en Auvergne sous le nom de saint Prieſt, à Paris on le nomme saint Prix. Le saint abbé est connu sous le nom de saint Damarin.

Martyr. R. 25. Jan.

Vita S. Lamb. n. 34. to 3. act. B. p. 70.

Saint Lambert évêque de Maſtric, se sentit aussi de cette revolution : & comme il avoit eu grand credit auprés du roi Childeric, apparemment du temps qu'il regnoit seulement en Austrasie ; aprés la mort de ce roi on le chassa de son siege, & on y mit un nommé Faramond. Saint Lambert se retira au monastere de Stavelo avec deux seuls domestiques ; & pendant sept ans qu'il y demeura, il pratiqua toutes les observances regulieres, comme le moindre des moines.

Saint Leger au contraire, rentra glorieusement dans son église. Le roi Childeric avoit envoyé deux ducs pour l'amener de Luxeu. Un de leurs domestiques resolut de le tuer, sitôt qu'il seroit hors du monastere : mais quand ce vint à l'execution, il fut saisi de crainte, se jetta aux pieds du saint évêque, & lui demanda pardon. La nouvelle étant venuë de la mort de Chilperic, les ducs qui condui-

Vita 1er Anon. c. 7.

Digitized by Google

soient saint Leger, devinrent ses gardes: & lui attirerent plusieurs autres personnes, pour le défendre, pendant les troubles du nouveau regne. Ils le ramenoient ainsi vers Autun avec une grande escorte: quand ils rencontrerent Ebroïn, qui étant sorti de Luxeu sans quitter l'habit de moine, marchoit de son côté bien accompagné. Il fut tenté de prendre saint Leger, nonobstant l'amitié qu'il lui avoit promise dans le monastere: mais il en fut empêché par S. Genés archevêque de Lion, qui survint avec une grosse troupe. Ebroïn ne se trouvant pas le plus fort, dissimula son mauvais dessein, & accompagna saint Leger jusques à Autun. Le saint évêque y fut reçu avec une extrême joye. On orna les ruës, le clergé vint au devant, portant des cierges & chantant des antiennes: toute la ville étoit en fête pour le retour de son pasteur. Le lendemain saint Leger & Ebroïn sortirent d'Autun pour aller trouver le roi Theodoric: mais Ebroïn quitta à mi-chemin; & saint Leger étant arrivé prés du roi, on donna par son conseil la dignité de maire du palais à Leudesie fils d'Erchinoald. On void ici que les plus saints évêques, prenoient déslors en France, grande part aux affaires publiques; & que dans les temps d'hostilité, ils marchoient avec des troupes de gens armez, comme les autres seigneurs. AN. 674. *Contin. Fred. n. 95.*

LI. Vamba roi des Goths.

On void la même conduite sous la domination des Goths. Le roi Recesuinte étant mort l'an 672. Vamba fut élû malgré lui pour lui succeder, & sacré à Tolede avec l'huile benîte repanduë sur sa *Hist. Jul. Toler. Duchesne, to. 1. hist. Fr. p. 821.*

tête par l'archevêque Quirice : & c'eſt le premier exemple que je trouve de l'onction des rois. Incontinent aprés s'éleva contre lui dans la Gaule Narbonoiſe, un parti, dont le chef fut Ilderic comte de Niſmes, avec Gumilde évêque de Maguelone, & un abbé nommé Ranimir ou Ramir. Ilderic ne pouvant attirer à ſa revolte Aregius évêque de Niſmes, le chargea de chaînes, & l'envoya chez les Francs : puis il mit à ſa place l'abbé Ramir. Mais ſon élection ne fut confirmée ni par l'autorité du prince, ni par celle du metropolitain, & il fut ordonné par deux évêques ſeulement, encore étoient-ils étrangers.

Le roi Vamba averti de cette revolte, envoya pour la reprimer le duc Paul, qui ſe revolta lui-même. Argebad archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes : mais Paul le previnț, ſe rendit maître de la ville, prit le titre de roi, & ſe declara chef de tout le parti. Le roi Vamba vint en perſonne contre lui, & reprit toutes ſes places, même Narbone. L'évêque Gumide voulut ſe défendre dans Maguelone ; mais voyant qu'il ſeroit aſſiegé par terre & par mer, il l'abandonna, & ſe retira dans Niſmes avec Paul, qui y fut aſſiegé & pris. Ne pouvant plus reſiſter, il envoya vers le roi Vamba l'archevêque de Narbone : qui aprés avoir offert le ſaint ſacrifice, l'alla trouver revêtu des mêmes habits dans leſquels il avoit celebré, & s'étant proſterné il demanda la vie des coupables. Le roi ſe laiſſa toucher à ſes prieres. Il fit rendre aux égliſes tous les vaſes ſacrez, que Paul en

Digitized by Google

avoit enlevez pour soûtenir les frais de la guerre : entre autres une couronne d'or, que le roi Recarede avoit offerte au tombeau de saint Felix de Gironne, & que Paul avoit mise sur sa tête. Le roi Vamba étant de retour à Tolede, fit juger les rebelles dans l'assemblée de la nation, suivant les canons & les loix des Visigots. On cita dans la même sentence, le dernier canon du quatriéme concile de Tolede : & on jugea, qu'ils étoient dignes de mort ; mais que si le roi leur vouloit donner la vie, ce ne devoit être, qu'à condition de leur faire arracher les yeux. AN. 675. *Ibid. p. 831.* *to. 5. conc. p. 1724.* *Sup. l. XXXVII. n. 49.*

Aprés cette victoire, le roi Vamba fit orner la ville de Tolede sa capitale ; & mit sur les portes des statuës de marbre des saints, avec des inscriptions pour demander leur protection. Il y fit aussi tenir un concile de la province Carthaginoise d'Espagne, que l'on compte pour l'onziéme de Tolede. Il s'assembla dans l'église de la Vierge le septiéme jour de Novembre, la quatriéme année de son regne 675. de Jesus-Christ. Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus pendant dix-huit ans : car le dixiéme concile de Tolede avoit été tenu l'an 656. Ensuite il rapportent leur confession de foi, qu'ils avoient examinée durant trois jours, pendant lesquels ils jeûnoient. Suivent seize canons de discipline : dont le premier recommande la modestie & la gravité dans les conciles, & défend d'y faire du bruit, d'y rire, d'y tenir des discours inutiles, d'y disputer opiniâtrement, & d'en venir aux injures. On blâ- LII. Onziéme concile de Tolede. *to. 6. conc. p. 539.* *Isid. Pac. p. 8. 9.* *Sup. n. 21.* *c. 1.* *c. 2.*

AN. 675. me la negligence des évêques, à s'inſtruire & à inſtruire les autres ; & on ordonne que le metropolitain inſtruira les évêques, & ceux-ci le peuple,
c. 3. qui leur eſt ſoumis. En chaque province, l'office divin ſera conforme à celui de la metropole dans
c. 4. toutes les égliſes. Quelques évêques gardoient de l'animoſité les uns contre les autres, même pendant pluſieurs années. On leur défend d'approcher de l'autel, qu'ils ne ſoient reconciliez ; & on veut qu'ils demeurent en penitence le double du temps, qu'a duré leur diviſion.

On avoit commencé depuis quelque temps à ordonner des évêques d'entre les barbares, en Eſpagne, auſſi bien qu'en Gaule, comme il paroît par leurs noms : ainſi pluſieurs retenoient les mœurs
c. 5. barbares. On ſe plaint en ce concile, que quelques-uns jugeoient par paſſion & avec emportement ; qu'ils uſurpoient le bien d'autrui, ou commettoient des meurtres & d'autres violences. Et comme, ſuivant les loix barbares, la plûpart des crimes ſe rachetoient par des compoſitions pecuniaires : on les exigeoit des évêques aux dépens de leurs égliſes. Il eſt donc ordonné, que les reſtitutions ou compoſitions ne ſeront point exigées des évêques, s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnez à l'égliſe : quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils ſoient reduits en ſervitude, comme ſeroient des laïques en cas pareil ; la ſatisfaction ſera convertie en penitence, dont on comptera vingt jours pour dix ſols d'or, & ainſi à proportion. Que ſi un évêque a

Digitized by Google

abusé de la femme, de la fille, ou de la parente d'un grand : s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une personne noble de l'un ou de l'autre sexe : en tous ces cas, il sera dépossé & banni, & ne recevra la communion, qu'à la fin de sa vie. AN. 675.

On condamne aux mêmes peines, les évêques qui exercent des jugemens de sang : c'est-à-dire, qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, & ordonnent des mutilations de membres, soit aux serfs de leurs églises, soit à d'autres. c. 6. c. 7.

Quelques évêques suivoient leur ressentiment, jusques à faire mourir secretement ceux qu'ils haïssoient, sous prétexte de les mettre en penitence. C'est pourquoi le concile ordonne de corriger les pecheurs publiquement, ou du moins en presence de deux ou trois témoins : que si on condamne à l'exil, ou à la prison, la sentence soit prononcée devant trois témoins, & souscrite de la main de l'évêque. Les évêques condamnoient donc déflors à ces sortes de peines.

Le premier concile de Tolede avoit ordonné, que celui qui ayant reçu l'eucharistie de la main du prêtre, ne l'auroit pas consommée, seroit chassé de l'église comme sacrilege. Celui-ci declare, que ce canon doit s'entendre seulement de ceux qui le font par mépris : non pas de ceux, qui par infirmité naturelle, ne peuvent consumer l'eucharistie. Car, ajoûte-t-il, nous en avons vû plusieurs, qui à la mort rejettent l'eucharistie : parce qu'ils ont une telle secheresse, qu'ils ne peuvent l'avaler sans boire le calice du Seigneur. On communioit donc c. 14. *sup. liv.* XX. *n.* 48. c. 11.

Digitized by Google

AN. 675. les mourans ſous la ſeule eſpece du pain. Les penitens qui ſont en peril de mort, doivent être auſſitôt reconciliez : mais s'ils meurent avant que de l'être, on ne laiſſera pas de prier pour eux à l'égliſe, & de recevoir l'oblation faite à leur intention. Pour éviter les accidens imprevûs, de maladie ou d'alienation d'eſprit : celui qui chante, qui officie, ou qui offre le ſaint ſacrifice, aura toûjours derriere lui un autre capable de faire la même fonction, s'il lui arrivoit de tomber ſubitement. Le ſeptiéme concile de Tolede avoit déja pourvû à ces accidens. Enfin il eſt ordonné, que le concile s'aſſemblera tous les ans dans la metropole ; au temps marqué par le prince, ou par le metropolitain.

c. 12.

c. 14.

Su. liv. XXXVIII. n. 43. Conc. VII. c. 1. Conc. XI. c. 15.

Ce concile fut ſouſcrit par dix-ſept évêques, dont le premier eſt Quirice de Tolede : par deux diacres, députez d'évêques abſens ; par ſix abbez, & par l'archidiacre de Tolede. On dit que dans ce concile, on fit la diſtribution des évêchez d'Eſpagne. Car le roi Vamba s'étant fait lire les hiſtoires de ſes predeceſſeurs, marqua les bornes de chaque dioceſe, ſous chacune des ſix metropoles : Tolede, Seville, Merida, Brague, Tarragone, Narbone ; & les deux évêchez de Leon & de Lugo, indépendans.

Luc. Tud. lib. 3.

LIII. Quatriéme concile de Brague. Io. 6. conc. p. 561. Can. 7.

La même année 675. quatriéme de Vamba, il fit auſſi aſſembler un concile à Brague, que l'on compte pour le quatriéme. On s'y plaignit, comme à celui de Tolede, de la dureté de quelques évêques ; qui traitoient des perſonnes honorables, comme

comme des voleurs : & faiſoient déchirer à coups de foüet, des prêtres, des abbez & des diacres. On défend ces excés, ſous peine d'excommunication & d'exil. On blâme auſſi la vanité de quelques évêques, qui aux fêtes des martyrs, ayant des reliques à leur cou, ſe faiſoient porter en proceſſion ſur des chaiſes, par des diacres revêtus d'aubes. Il eſt ordonné, que les diacres porteront ſur leurs épaules les reliques enfermées dans une chaſſe. On ſe plaint encore des évêques, qui augmentoient leurs biens particuliers aux dépens de ceux de l'égliſe. Il eſt défendu aux prêtres de celebrer la meſſe ou recevoir la communion, ſans avoir l'orarium, c'eſt-à-dire l'étole ſur les deux épaules, & croiſée ſur la poitrine. Défenſe de ſe ſervir des vaſes ſacrez pour y boire & manger dans les repas ordinaires, ce qui eſt traité de ſacrilege : ou d'employer à des uſages profanes, vendre ou donner les voiles & les ornemens de l'égliſe. Défenſe d'offrir au ſacrifice du lait au lieu de vin, ou une grappe de raiſin : ou de donner l'euchariſtie trempée dans du vin. Ce qui eſt, dit le concile, contre l'inſtitution, où N. Seigneur a donné à part le pain & le calice. Il eſt donc défendu d'offrir autre choſe au ſaint ſacrifice, que du pain & du vin mêlé d'eau, ſuivant la déciſion des anciens conciles. Celui-ci fut ſouſcrit par huit évêques.

AN. 675.

c. 6.

c. 3.

c. 4.

c. 5.

c. 2.

On rapporte à ce même temps le martyre de S. Aigulfe abbé de Lerins. Il étoit natif de Blois, & avoit eu pour maître dans la vie monaſtique, ſaint Mommol abbé de Fleury ſur Loire. Ce fut lui qui

LIV. Martyre de S. Aigulfe.

Vita to. 2. act. B p. 656.

y apporta, comme j'ai dit, les reliques de saint Benoît. Le monastere de Lerins étant tombé dans un grand relâchement, aprés la mort de l'abbé Vincent, les moines demanderent au roi un abbé pour le reformer. Il leur donna Aigulfe, qui y fut bien reçu, & y travailla utilement : les esprits se réünirent, les moines qui étoient sortis, revinrent, le peuple fut édifié. Mais, deux moines nommez Arcade & Colomb, prirent en haine le nouvel abbé; & ayant formé un parti, tenterent de l'assassiner, & avec lui les plus vertueux du monastere. Ceux-ci se refugierent dans l'église de saint Jean; & saint Aigulfe ayant representé aux rebelles la grandeur de leur crime : ils demanderent pardon, & demeurerent un an en repos.

Sup. liv. XXVIII. n. 60.

Mais ils craignirent que le bruit de leur conspiration, n'allât jusques au roi, & qu'il ne les fît punir : c'est pourquoi Arcade sortit du monastere, pour chercher de la protection au dehors, & Colomb y demeura pour cabaler au dedans. Arcade voulut rentrer, feignant de se repentir : mais le saint abbé lui fit fermer la porte. Il eut donc recours à un seigneur voisin nommé Mommol, & lui persuada d'aller à Lerins, l'assûrant qu'il y trouveroit de grands tresors : il y fut bien reçu par l'abbé, qui le connoissoit : un évêque nommé Oüen; fit avertir saint Aigulfe, que l'on conjuroit contre lui. On croid que c'est saint Oüen de Roüen : car il fit le voyage de Rome, la quatriéme année du pape Adeodat, qui est l'an 677. L'avis n'étoit que trop vraj : comme saint Aigulfe étoit à

Digitized by Google

table avec Mommol, Arcade entra bien accompagné, prit l'abbé, le chargea de coups de bâton, & le mit en prison avec les moines, qui lui étoient les plus soûmis. AN. 677.

Le lendemain Arcade les alla voir, & feignant qu'il n'étoit point l'auteur de cette violence, leur fit apporter à manger : mais comme il n'étoit que l'heure de tierce, ils le refuserent, parce qu'il étoit jeûne, & ils ne devoient manger qu'à None. Mommol, qui s'étoit retiré, revint trois jours aprés; & demanda à chaque moine, où étoit son argent. Ils répondirent tous, que l'abbé ne leur permettoit d'avoir rien en propre, pas même leur volonté : il emporta ce qu'il put des biens communs du monastere. Aprés que saint Aigulfe & ses disciples, eurent été dix jours en prison, Arcade & Colomb les mirent dans un vaisseau, pendant un grand orage, leur firent couper la langue, & crever les yeux, & les revêtirent de méchans habits. Ensuite on les mena dans une petite isle vers la Sardaigne, où on acheva de les massacrer. Leurs corps furent depuis rapportez à Lerins, par les soins de l'abbé Rigomer, successeur de saint Aigulfe : la reforme continua, & le monastere fut plus peuplé & plus florissant, que jamais. L'église honore saint Aigulfe & ses compagnons, comme martyrs, le troisiéme de Septembre, & le peuple le nomme saint Ayoul. *Martyr. 3. Sept.*

LV. Privilege de saint Martin de Tours.

Agiric prêtre & abbé de saint Martin de Tours, étant allé à Rome visiter les saints lieux, presenta au pape Adeodat, le privilege que Chrodobert ou

AN. 677. Robert archevêque de Tours, avoit accordé à ce monaſtere, & en demanda la confirmation. Le pape en fit quelque difficulté, parce que l'égliſe Romaine n'avoit pas accoûtumé de ſouſtraire les monaſteres à la conduite des évêques. Mais voyant que ce privilege étoit non ſeulement accordé par l'archevêque, mais ſouſcrit par pluſieurs autres évêques des Gaules: il l'autoriſa auſſi par ſes lettres. Il ne contient que les clauſes ordinaires en ce temps-là, que l'on void dans Marculfe : pour conſerver aux moines la liberté de vivre ſuivant leur regle, ſans préjudice du droit de l'évêque dioceſain, pour les ordinations. Mais on y voit clairement, que la communauté établie au ſepulcre de ſaint Martin, étoit un veritable monaſtere, où la diſcipline étoit en vigueur.

Tom. 6. conc. p. 523. Coint. an. 674. n. 99. Sup. n. 28.

LVI. Mort d'Adeodat. Donus pape. *Anaſtaſ.*

Le pape Adeodat mourut l'an 677. En une ordination, au mois de Decembre, il fit quatorze prêtres & deux diacres ; & d'ailleurs, quarante-ſix évêques pour divers lieux. Il fut enterré à ſaint Pierre, le vingt-ſixiéme de Juin ; & le ſaint ſiege vaqua quatre mois & demi : aprés leſquels on lui donna pour ſucceſſeur Donus ou Domnus, Romain de naiſſance, fils de Maurice, qui tint le ſiege un an, cinq mois & ſix jours. Il fit paver de grandes pieces de marbre, la cour qui étoit devant l'égliſe de ſaint Pierre, environnée de quatre galeries. Il repara auſſi l'égliſe des apôtres, ſur le chemin d'Oſtie : & la dédia, auſſi bien que celle de ſainte Euphemie en la voye Appienne. Il trouva à Rome, dans le monaſtere nommé de Boëce,

Digitized by Google

des moines Syriens, Neſtoriens, qu'il diſtribua en divers monaſteres ; & mit à leur place des moines Romains. De ſon temps l'égliſe de Ravenne, qui s'étoit ſeparée de l'égliſe Romaine, ſe prétendant indépendante, revint à l'obéïſſance du ſaint ſiege, & l'évêque Reparat mourut auſſitôt. A C. P. le patriarche Jean étant mort la même année 677. Conſtantin diacre, tréſorier & œconome, lui ſucceda, & tint le ſiege un an & huit mois. AN. 677.

LVII. Saint Leger perſecuté. *Vita S. Leod. per Anon. to. 2. aſſ. B. p. 686. c. 2.*

En France les troubles continuoient, Ebroïn voyant Leudeſie reconnu maire du palais en Neuſtrie, ne le put ſouffrir. Il quitta l'habit monaſtique, reprit ſa femme, amaſſa des trouppes, & marcha contre le roi Theodoric. Il ſurprit Leudeſie, ſous prétexte d'une conference, & le fit tuer : puis il s'aſſocia avec deux évêques dépoſez pour leurs crimes, Deſiré ſurnommé Diddon de Challon ſur Saone, & Abbon ou Bobon de Valence. Ils firent paroître de concert un prétendu fils du roi Clotaire III. qu'ils nommerent Clovis ; publiant que Thierri étoit mort : & ſous prétexte de le faire reconnoître, Ebroïn marcha en Neuſtrie, & envoya en Bourgogne les deux évêques, avec Vaimer duc de Champagne. Ils marcherent à Autun, *c. 9.* pour prendre ſaint Leger, qui y travailloit à rétablir ſon peuple, aprés les deſordres que ſon abſence avoit cauſez. Ses amis & ſon clergé lui conſeillerent de ſe retirer, & d'emporter avec lui les treſors qu'il avoit amaſſez : pour détourner les ennemis, en leur faiſant perdre l'eſperance d'en profiter. Mais il leur dit : A quoi bon traîner avec

moi honteuſement ce que je n'emporterai pas au ciel? il vaut mieux le donner aux pauvres. Il fit donc tirer ſa vaiſſelle d'argent, qui étoit nombreuſe, & la fit mettre en pieces à coups de marteau, pour la diſtribuer par les mains de perſonnes fidelles, reſervant ce qui étoit à l'uſage des égliſes; & cet argent ſervit au ſoulagement de pluſieurs monaſteres d'hommes & de filles. Enſuite il ordonna un jeûne de trois jours, & une proceſſion generale, où l'on portoit la croix & les reliques des ſaints autour des murailles de la ville: à chaque porte, il ſe proſternoit & demandoit à Dieu avec larmes, que s'il l'appelloit au martyre, il ne permît pas que ſon troupeau fût reduit en captivité. La crainte des ennemis avoit fait accourir le peuple de toutes parts dans la ville, dont on avoit fermé les portes, & mis tout en état de défenſe. Alors le ſaint évêque appella tout le monde à l'égliſe, & demanda pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offenſez, par des reprimendes trop vives.

Peu de temps aprés les ennemis approcherent. Ceux de la ville firent une vigoureuſe défenſe, & l'on combatit juſques au ſoir. Mais ſaint Leger voyant le peril où ils s'expoſoient, leur dit: Ne combattez pas davantage; ſi c'eſt pour moi qu'ils ſont venus, je ſuis preſt à les ſatisfaire: envoyons un de nos freres ſavoir ce qu'ils demandent. Un abbé nommé Meroalde ſortit, & s'adreſſa à Diddon: qui répondit, qu'ils ne ceſſeroient d'attaquer la ville, ſi on ne leur livroit Leger, & s'il ne promettoit fidelité au roi Cloyis: aſſûrant avec ſerment,

Digitized by Google

que Theodoric étoit mort. Saint Leger ayant appris cette réponſe, declara publiquement, qu'il ſouffriroit plûtôt la mort, que de manquer de fidelité à ſon prince; & comme les ennemis preſſoient la ville par le fer & par le feu, il dit adieu à tous les freres, & aprés avoir pris la ſainte communion, il marcha hardiment vers la porte, la fit ouvrir, & s'offrit aux ennemis. Ils lui firent arracher les yeux: ce qu'il ſouffrit ſans ſe laiſſer lier les mains, & ſans pouſſer aucun gémiſſement; ne faiſant cependant, que chanter des pſeaumes. Vaimer & Diddon donnerent à Bobon l'évêché d'Autun, pour le recompenſer de Valence, dont il avoit été chaſſé; & le peuple le reçut pour éviter la captivité. Ainſi on n'emmena perſonne: mais on prit cinq mille ſous d'or de l'argent de l'égliſe, outre ce que donnerent les citoyens.

Vaimer emmena ſaint Leger chez lui en Champagne. Diddon & Bobon marcherent avec Adalric, qu'ils vouloient établir patrice en Provence. Ils croyoient enlever en paſſant ſaint Genés archevêque de Lion: mais le peuple raſſemblé de tous côtez, défendit ſi bien cette grande ville, qu'ils furent obligez à ſe retirer. L'archevêque mourut quelque temps aprés, le premier jour de Novembre 677. & eut pour ſucceſſeur ſaint Lambert abbé de Fontenelle aprés ſaint Vandrille. Avant que d'embraſſer la vie monaſtique, il avoit été en grande conſideration à la cour du roi Clotaire III. Saint Anſbert lui ſucceda à Fontenelle, & en fut le troiſiéme abbé: ſuivant la prophetie de ſaint

Ceint. ra. 677. n. 2.

Acta SS. Ben. to. 2. p. 549. 1053.

Vandrille, qui avoit marqué ſes deux premiers ſucceſſeurs.

Ebroïn avoit ordonné, qu'on tinſt ſaint Leger dans le fonds d'un bois, & qu'on l'y laiſsât mourir de faim, faiſant courir le bruit, qu'il s'étoit noyé. Mais aprés qu'il eut long-temps ſouffert la faim, Vaimer en eut compaſſion, & le fit amener chez lui. Il fut même tellement touché de ſes diſcours, qu'il lui rendit l'argent de l'égliſe d'Autun ; & ſaint Leger l'y renvoya, pour être diſtribué aux pauvres. Vaimer fut fait enſuite évêque de Troyes par l'artifice d'Ebroïn, qui craignoit apparemment ſa puiſſance ; & ſaint Leger fut mis dans un monaſtere, où il demeura deux ans. Ebroïn étant devenu maire du palais de Theodoric, & maître abſolu en Neuſtrie & en Bourgogne, feignit de vouloir venger la mort du roi Childeric ; & en accuſa ſaint Leger & ſon frere Gairin. On les amena en la preſence du roi & des ſeigneurs. Ebroïn les chargea de reproches, mais ſaint Leger lui répondit : Tu veux te mettre en France au deſſus de tous, mais tu perdras bientôt cette dignité, que tu merites ſi peu. Ebroïn les fit ſeparer ; & premierement on emmena Gairin, qui fut attaché à un poteau, & lapidé. Il diſoit cependant : Seigneur Jeſus, qui êtes venu appeller, non pas les juſtes, mais les pecheurs, recevez l'ame de vôtre ſerviteur, à qui vous avez bien voulu accorder une mort ſemblable à celle des martyrs. Il mourut ainſi en priant.

Vita Leod. Anon. n. 14.

Anonym. n. 12. Vſin. n. 10.

LVIII. Martyre de ſaint Leger.

On n'oſa faire mourir alors ſaint Leger, parce qu'il n'avoit pas été dépoſé par les évêques. Mais il

il fut traîné dans une piece d'eau, dont les pierres aiguës & tranchantes lui déchirerent la plante des pieds : outre les yeux, qu'il avoit perdus ; on lui coupa les lévres & la langue, pour le faire tomber dans le deſeſpoir. On le dépoüilla honteuſement, & aprés l'avoir traîné nud dans des ruës bourbeuſes, on le mit ſur un méchant cheval ; & on chargea le comte Varingue de l'emmener & le garder. Ermenaire abbé de ſaint Symphorien d'Autun, qui lui ſucceda dans l'épiſcopat, prit ſoin de guerir ſes playes, & depuis le ſaint ne laiſſa pas de parler ; ce qui paſſa pour un miracle. Le comte Varingue l'ayant emmené en ſon païs, l'honora comme un martyr, & le mit dans le monaſtere de Feſcan, qu'il avoit fondé. Saint Leger y fut gardé pendant deux ans : & ſe trouvant gueri en peu de temps, il inſtruiſoit les religieuſes, offroit tous les jours le ſaint ſacrifice, & prioit continuellement. *Sup. n. 30.*

Il écrivit de là une lettre de conſolation à ſa mere Sigrade, qui s'étoit renduë religieuſe dans le monaſtere de N. Dame de Soiſſons. Il lui recommande principalement le pardon des ennemis. Auſſi ayant appris dans ſa retraite, la punition de quelques-uns de ſes perſecuteurs : loin de s'en réjoüir, il pleura de ce qu'ils étoient morts ſans penitence. En effet, le roi Theodoric & Ebroïn aſſemblerent un concile nombreux, où pluſieurs évêques furent condamnez. Diddon, qui l'avoit été de Challon, eut la tête raſée, qui étoit un ſigne de dégradation : enſuite il fut banni & puni de mort. Vaimer duc de Champagne, & depuis *to. 2. 28. p. 707.* *Vita per Anon. n. 14.*

évêque de Troyes, étant tombé dans la disgrace d'Ebroïn, fut tourmenté & pendu.

Enfin Ebroïn fit amener saint Leger au palais; voulant le faire déposer par le jugement des évêques, afin qu'il n'eût plus la liberté d'offrir le saint sacrifice. On le pressa encore de s'avoüer coupable de la mort du roi Childeric: mais il le nia toûjours, prenant Dieu à témoin de son innocence. On lui déchira sa tunique du haut jusques en bas, qui étoit encore une ceremonie de déposition; & on le mit entre les mains de Chrodobert comte du palais, avec ordre de le faire mourir. Ebroïn prévoyant, qu'il seroit honoré comme un martyr, ordonna que l'on cherchât un puits au fonds d'un bois, pour y jetter son corps, & le couvrir en sorte, qu'on ne pût le retrouver. Mais Chrodobert fut touché par les exhortations du saint: qui savoit se faire aimer & respecter de tout le monde. Ne pouvant donc se resoudre à le voir mourir, il commanda à quatre de ses domestiques, d'executer l'ordre qu'il avoit reçu. La femme du comte en pleura amerement: mais saint Leger la consola, & lui dit, qu'elle s'attireroit la benediction de Dieu, si elle prenoit soin de sa sepulture.

Les quatre executeurs le menerent dans la forêt, où ne trouvant point de puits, ils s'arrêterent enfin, & trois se jetterent à ses pieds, pour lui demander pardon. Il pria pour eux: puis quand il avertit qu'il étoit temps, le quatriéme lui coupa la tête. On dit que ce meurtrier fut quelque temps aprés saisi du demon, & qu'il se jetta dans un feu & y

Digitized by Google

mourut. La femme du comte Chrodobert, fit enterrer le ſaint dans un petit oratoire, en un lieu nommé Sarcin en Artois : mais il fut depuis transferé au monaſtere de ſaint Maixant en Poitou, dont il avoit été abbé. La forêt où il fut tué, nommée auparavant Aquiline ou Iveline, a pris depuis pluſieurs ſiecles le nom de ſaint Leger : on a bâti à ſon honneur un tres-grand nombre d'égliſes : on rapporte quantité de miracles faits à ſon tombeau ; & il n'y a gueres de ſaint plus illuſtre en France. L'égliſe l'honore comme martyr, le ſecond jour d'Octobre ; & il mourut, comme l'on croit, l'an 678. *V. Mabill. not. p. 705.*

Fin du huitiéme Tome.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES.

A

ABOUBECRE beau-pere de Mahomet. 371. Lui ſuccede. 379. Ses conquêtes. 380. Sa mort. 381

S. *Achar* ou *Acaire* évêque de Noyon, 311. Sa mort. 425

Adelphius évêque de Tolede. 153.

Adeodat primat de Numidie. 154.

Adeodat pape. 620. Sa mort. 636.

Adon frere de ſaint Oüen. 260. fonde le monaſtere de Jouarre. 341.

Adorer ſe prend pour ſaluer. 492

Adrien évêque de Thebes condamné injuſtement, ſe plaint au pape. 64

Adrien abbé envoyé en Angleterre. 606. 614.

Affranchis des égliſes y demeurent attachez. 26. 366. 398. 400. 525.

Afrique. Evêques d'Afrique ſe declarent contre les Monotheliſtes. 436. Conciles ſur ce ſujet. 452. Les trois primats écrivent au pape Theodore. *ibid.*

Agali monaſtere prés de Tolede. 301.

Agilbert Gaulois évêque d'Oüeſſex. 588

Agilulfe roi des Lombards. 31. Aſſiege Rome. 99. Reçoit ſaint Colomban. 264

Agnoïtes heretiques refutez par ſaint Euloge & par ſaint Gregoire. 185. 186

Agreſtin moine calomnie la regle de ſaint Colomban. 307. Il perit. 309

S. *Aidan* évêque de Lindisfarne. 405. Sa mort. 504. Sa vertu, & de ſes ſucceſſeurs. 594

Aigulfe moine de Fleury ſur Loire. 494. Ses commencemens. 633. Il reforme le monaſtere de Lerins. 634. Son martyre. 635

Alcoran de Mahomet. 373

Alcyſon évêque de Corcyre. 227

Sainte *Aldegonde* fondatrice de Maubeuge. 577

Aldiberge. V. Berthe.

Aldibert. V. Ethelbert.

Aldoalde prince des Lombards. 233.

Alexandrie conquiſe par les Muſulmans. 415

Alfrid fils du roi de Northumbre diſciple de ſaint Vilfrid. 586. 588.

Ali couſin & gendre de Mahomet. 371. Reconnu calife. 380. Tué. 381. Sa ſecte. *ibid.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Alleluïa par qui introduit. 157
S. *Amand* évêque prêche en Brabant. 334. Chaſſé & rappellé par Dagobert. 332. Le pape ſaint Martin lui écrit. 487. Il eſt fait évêque de Maſtric. 488. Sa mort. 489. Ses diſciples. 490
S. *Amarin* ou Damarin abbé. 625.
Ambon ou tribune dans l'égliſe. 166.
Amé premier abbé de Remiremont. 309
Amos patriarche de Jeruſalem. 71. Sa mort. 184
S. *Anaſtaſe* Sinaïte. Ses écrits. 295.
Anaſtaſe patriarche d'Antioche. 28. Rétabli. 71. Sa mort. 184
Anaſtaſe le jeune patriarche d'Antioche. 184. Sa mort. 253.
S. *Anaſtaſe* Perſan, ſa converſion. 304. Maltraité par les Perſes. 325. Son martyre. 327. Son image à Rome. 328
Anaſtaſe diſciple de ſaint Maxime. 516. 538. Interrogé à C. P. 532. 536. Sa lettre aux moines de Caillari. 540. Il eſt relegué à Selymbrie. 541
Anaſtaſe apocriſiaire de Rome. 526. Eſt relegué à Perbere. 541. Puis au païs des Lazes. Sa mort. 599. Ses diſciples. *ibid.*
Anatolius nonce à C. P. 121
Anegray premier monaſtere de ſaint Colomban. 21
Anglois. Leur établiſſement en la grande Bretagne. 127. Commencement de leur converſion. 130. 132. Jeunes eſclaves Anglois achetez par ſaint Gregoire. 117. Anglois & Angloiſes dans les monaſteres de Gaule. 422
Annonciation. Défendu de la celebrer en Carême. 556
Antioche conquiſe par les Muſulmans. 413
S. *Antiochus* moine. Ses écrits. 303.
S. *Antiochus* ermite Syrien. 181
Antoine évêque de Bacate en Paleſtine, catholique. 483
S. *Anſbert* abbé de Fontenelle. 639. Archevêque de Roüen. 493.
Arabes. Leur état du temps de Mahomet. 374
Arcade archevêque de Chipre reſiſte aux Monothelites. 345. 435.
Aridius évêque de Lion. 233
Ariens. Leurs prêtres étant convertis admis aux fonctions. 151.
S. *Arige*. évêque de Gap. 149
Arigiſe Duc de Benevent attaque les Romains. 58
Ariulfe duc de Spolete inſulte les Romains. 58
Arles. Son évêque vicaire du pape en Gaule. 47. 114. 209
S. *Arnoul* évêque de Mets. 283. Sa retraite & ſa mort 331
Artemius archevêque de Tarragone. 152
Aſiatique archevêque de Tarragone. 154
Aſyles, conſerves. 312. 400
Athanaſe patriarche des Jacobites ſéduit Heraclius. 347
Athanaſe prêtre & moine d'Iſaurie abſous par ſaint Gregoire. 182
Attale diſciple de ſaint Colomban. 258. Second abbé de Bo-

Digitized by Google

bio. 266
S. *Auguſtin* prevôt du monaſtere de ſaint Gregoire. 110. Envoyé en Angleterre. 118. Y arrive. 127. Fait pluſieurs converſions. 129. Eſt ordonné évêque. 130. Ses miracles. 206. Réponſes à ſes queſtions. 208. Sa mort. 244
S. *Annacaire* évêque d'Auxerre. 12.
Ste *Aure* abbeſſe de ſaint Eloi à Paris. 340
S. *Auſtregiſile* archevêque de Bourges. 313
Autarit roi des Lombards Arien. 31.
Autels. Treize dans une égliſe. 118.
S. *Avit* évêque de Clermont. 51.

B

BAIN permis le dimanche. 175. Indecent au ſortir de la communion. 251
Bancor monaſtere d'Irlande. 20
Bancor monaſtere de Bretagne. 242.
Baptême. Une immerſion en Eſpagne. 26. 28. 362. Onctions ſelon les Grecs. 293. Eau neceſſaire. 294. Parrains, *ibid.* Immerſion. 321
Barbariciens idolâtres en Sardaigne. 88
Barcelone. Concile l'an 599. p. 154
Baſiliques ou égliſes patriarcales de Rome. 161
Baſine religieuſe rebelle. 9. Reconciliée. 19
Ste *Batilde* reine de France. 571
Baudonivie écrit la vie de ſainte Radegonde. 8
S. *Bavon* & ſon monaſtere à Gand. 489
Benedictions ſolemnelles à la meſſe Gallicane. 214. Et à celle d'Eſpagne. 364. 394
Benjamin patriarche Jacobite d'Alexandrie. 415
S. *Benigne* de Dijon monaſtere fondé par Gontran. 115
S. *Benoît*. Ses reliques apportées à Fleury ſur Loire. 494
S. *Benoit* Biſcop ou Baducing. 586. Amene de Rome ſaint Theodore de Cantorberi. 607
Berthe ou Aldiberge reine Cant. 127 Saint Gregoire lui écrit. 205.
Ste *Bertile* premiere abbeſſe de Chelles. 572
S. *Bertin* ou Sitiu. Monaſtere. 428.
S. *Bertulfe* abbé de Bobio.
Biens des égliſes conſervez. 280. 428. Défenſe aux évêques d'en abuſer. 524
S. *Birin* évêque de Dorceſtre. 403.
Bobio monaſtere fondé par ſaint Colomban. 264
Bobon évêque de Valence dépoſé. 637. Intrus à Autun. 639
S. *Boniface* évêque de Ferente. 83.
Boniface III. pape. 238. Sa mort. 239.
Boniface IV. pape. 245. Sa mort. 266.
Boniface V. pape. 289. Sa mort. 316.
Bragne quatriéme concile, en 675. p. 632
Brandeum linge, qui avoit touché les corps ſaints. 93
Braulion évêque de Sarragoce. 359. Ami de ſaint Iſidore. 390

Digitized by Google

Bregents ſur le lac de Conſtance. Saint Colomban s'y arrête. 261. Saint Gal y demeure. 264.
Bretagne. Evêques de la grande Bretagne ſoumis à ſaint Auguſtin. 210. Quatre nations en Bretagne. 407
Bretons ſchiſmatiques. Conference & concile pour les réünir. 241. 243. Lettre de Laurent à même fin. 254. Bretons ennemis des Anglois, même Chrétiens. 358
Brunehaut reine. 17. 117. Saint Gregoire lui écrit. 130. 204. Sa mort. 265

C

CAlife chef des Muſulmans. 379
Callinique inventeur du feu Grecois. 605
Callinique exarque de Ravenne fait paix avec les Lombards. 135.
Calliopas. 499. V. Theodore.
Candide prêtre, recteur du patrimoine en Gaule. 117
Candidien évêque d'Aquilée. 240
Cantorberi anciennement Doroverne. 129. Metropole. 216
Cardinaux, origine de ce nom. 41. Prêtres cardinaux. 161
Carême, qui en peut diſpenſer. 523. V. œufs.
Cartulaire officier de l'égliſe Romaine. 33
S. *Caſſius* évêque de Narni. 83
Caſtorin évêque de Rimini. 45
Ceadda évêque d'Yorc. 596. Dépoſé & ordonné pour les Merciens. 616. Sa mort. 617
S. *Cedde* évêque d'Eſſex. 506. Ses freres. 508. Il a aſſiſté à la conference de Streneshal. 589.
Cenſures eccleſiaſtiques. S. Gregoire n'en uſe point contre la multitude, mais ſeulement d'exhortation. 142
Centule monaſtere. 314. V. ſaint Riquier.
S. *Cerbone* évêque de Populonium. 84
S. *Chadoind* évêque du Mans. 431. Son teſtament. 432
Chagnoald diſciple de ſaint Colomban. 263. Evêque de Laon. 284.
Chaînes de ſaint Pierre & de ſaint Paul, dont la limaille étoit envoyée pour reliques. 93. 117. 152.
Challon. Troiſiéme concile. 428
Chambre de l'évêque ne doit être ſervie que par des clercs. 109
Chant reglé par ſaint Gregoire. 174.
Chantres de l'égliſe, quels doivent être. 108
S. *Chaumond* autrement Annemond ou Delphin, archevêque de Lion. 587
Chelles monaſtere. 572
Childebert roi des François. 12. En Auſtraſie & en Bourgogne. 115. Sa mort. 117
Childeric II. roi de France. 574. 610. Sa mort. 625
Chilperic roi des François. 17
Chriſmal. Ce que c'eſt dans la regle de ſaint Colomban. 24
Chrodielde religieuſe rebelle. 9. 10. 11. Ses violences. 13
Chrodobert archevêque de Tours. 635.
Chrodobert comte du palais. 643
Chrodobert évêque de Paris. 571

Digitized by Google

Cinthila roi des Goths en Eſpagne. 388
Claude abbé de Claſſe prés de Ravenne. 60. Ami de ſaint Gregoire. 110. Obtient un privilege. 193. Recueille les œuvres de ſaint Gregoire 256
S. *Claude* archevêque de Beſançon, puis abbé de Condat. 614.
Clementin primat de Byzacene accuſé. 219.
Clercs expoſez aux violences chez les barbares. 401. Clercs tombez jamais rétablis. 90. 219. Clercs & moines auprés de ſaint Gregoire. 199. Il diſtingue l'état clerical & le monaſtique. 194. Clercs artiſans. 276.
Clergé diviſé en trois ordres, dont les chefs étoient l'archiprêtre, l'archidiacre & le primicier. 409. 600. Permiſſion du roi neceſſaire en France, pour entrer dans le clergé. 570. Officiers publics n'y doivent être reçus facilement. 72. 125.
Cloches des égliſes. 284
Clotaire II. roi de Neuſtrie. 204. Reçoit ſaint Colomban. 259. Seul roi des François. 265. Protege le monaſtere de Luxeu. 266. Saints à ſa cour. 282. ſa mort. 331
Clotaire III. roi de France. 571. Sa mort. 608
Clovis II. roi de Neuſtrie. 399. Sa mort. 565
Cloveshoé lieu deſtiné aux conciles d'Angleterre. 619
Coadjuteur à un évêque malade. 220.
Coifi pontife idolâtre ſe convertit. 319
Colman évêque de Lindisfarne. 585. Soutient les uſages d'Irlande. 589. Y retourne. 593
Colomb évêque de Numidie, en qui ſaint Gregoire avoit confiance. 32. 155. 219
S. *Colomban* vient en Gaule. 20. Ses miracles. 21. 22. Sa regle. 22. 23. Ecrit à ſaint Gregoire. 222. Aux évêques des Gaules. 223. Au pape Boniface. 245. Il eſt perſecuté par Brunehaut & Theodoric. 246. Son premier exil. 248. Second exil. 256. Ses propheties. 257. Il prêche aux Allemands. 260. Sa lettre ſur les trois chapitres. 265. Sa mort. 266. Ses diſciples. 310
Communion à la meſſe ſolemnelle. 171.
Conantius évêque de Palence. 359.
Conciles. Les quatre premiers reverez par ſaint Gregoire comme les quatre évangiles. 29. Cinquiéme concile reçu par ſaint Gregoire, *ibid.* Soutenu. 77. 234. Forme de tenir les Conciles ſuivant le quatriéme de Tolede. 360. Point de concile en France ſans la permiſſion du roi. 431. Conditions neceſſaires pour un concile. 451. Concile n'a beſoin de l'autorité de l'empereur. 545. Confirmation des conciles n'eſt que conſentement. 487
Concluſion ou poſt-communion de la meſſe. 173
Condat monaſtere. 614
Confeſſion generale. 337. 561
Confirmation. Si le prêtre peut l'adminiſtrer. 90

Conſtant empereur. 418. Fait mourir ſon frere. 583. vient à Rome & la pille. 584. Sa mort. 604
Conſtantin Pogonat empereur. 605.
Conſtantine imperatrice femme de Maurice. 91
Conſtantinople. L'égliſe Romaine n'avoit reçû que la définition de foi du concile de Conſtantinople ſecond œcunenique. 123 Conc. de C.P. pour approuver l'ectheſe d'Heraclius. 411. 413
Conſtantius évêque de Milan. 75. Sa mort 190
Conteſtation ou preface de la liturgie Gallicane. 213
Corbie monaſtere. 573
Corporal ou nappe d'autel. 167
Coſroës roi de Perſe fait des preſens à S. Serge. 68. Blaſphéme contre J. C. 321. Pille les égliſes. 324. Pris par ſon fils & tué. 329
Coûtumes des égliſes differentes. 210. Coûtumes des payens ne doivent être toutes abolies, 216.
Crainte en J. C. De quelle eſpece. 442
Croix enlevée de Jeruſalem. 267. Rapportée. 330 Portée à C. P. 381.
S. *Cunibert* évêque de Cologne. 313. Miniſtre de Dagobert. 331. & de Clovis II. 566. Sa mort. *ibid.*
Curez primitifs. 601
Cyriaque abbé de ſaint André à Rome. 88. Envoyé en Gaule. 145. En Eſpagne. 150
Cyriaque patriarche de C. P. 120. Sa mort. 239
Cyrus metropolitain des Lazes, Monothelite. 345. devient patriarche d'Alexandrie. 347. Ses neuf articles, *ibid.* 462. Il approuve l'ectheſe. 411. Il eſt condamné au concile de Latran. 478

D

DADON. V. S. Oüen.
Dagobert roi de France. 331. Ses femmes. 332. Sa mort. 398.
Dagobert II. fils de Sigebert roi de France. 625
Dalmatiques accordées à ſaint Arige de Gap. 149. Défendu d'en orner le corps mort du pape. 111
Damas capitale des califes Ommiades. 581
Ste *Damiene* ſœur de l'empereur Maurice. 226
S. *Datius* évêque de Milan. 83
Défenſeurs de l'égliſe. 163
S. *Deicole* ou ſaint Dié abbé de Lure. 310
Deïvirile operation de J. C. 348. V. theandrique.
Demetrius évêque de Naples dépoſé. 43
S. *Denis* en France monaſtere. 398. Privilege de Clovis II. 566.
S. *Denis* Areopagite cru auteur des livres qui portent ſon nom. 470. Saint Maxime les commente. 580
Deodat évêque de Mâcon. 426. 431.
Devoir des ſeigneurs pour la converſion de leurs ſujets. 89
Deuſdedit archevêque de Cantorberi. 502
Deuſdedit évêque de Caillari au

concile de Latran. 464
Deusdedit pape. 267. Sa mort. 289.
Deusdedit archevêque de Milan. 190.
Diaconies ou hôpitaux à Rome. 161.
Diacres ne doivent être chantres. 108. Diacres de deux sortes à Rome. 162.
Dialogues de saint Gregoire. 81. Leur défense. 84. Traduits en Grec & en Arabe. 85.
S. *Didier* ou *Disier* trésorier de Clotaire II. 283. évêque de Cahors. 432.
S. *Didier* archevêque de Vienne. Prétend le Pallium. 350. Repris par S. Gregoire de ce qu'il enseignoit la grammaire. 203. Son martyre. 233.
Didon évêque de Poitiers, oncle de S. Leger. 609.
Didon évêque de Challon déposé. 637. Mis à mort. 641.
S. *Dié* ou *Deodat* évêque de Nevers, se retire. 613.
Discipline de l'église selon saint Isidore. 395.
Discipline ou Flagellation selon la regle de S. Colomban. 24.
Dominique archevêque de Carthage 32. tient un concile l'an 594. p. 156.
Domitien évêque de Melitine. 67.
Domnole archevêque de Vienne. 233.
S. *Donat* de Besançon. 311. 430. Sa regle. 312.
S. *Donat* évêque d'Eurie en Epire. 227.
Donatistes en Affrique. 31. 32. 155. 156.
Domus pape. 636
Doroverne aujourd'hui Cantorbery. 119
S. *Drausin* évêque de Soissons. 129.

E

EBREGISILE évêque de Cologne. 14.
Ebroin maire du palais. 597. 609. Se rend moine à Luxeu. 611. En sort. 617. Encore maire du palais. 640.
Ecclesiaste expliqué par S. Gregoire. 84.
Ecriture sainte permis en examiner le sens. 546.
Ekthese d'Heraclius, édit en faveur des Monothelites. 409. Rejettée par le S. Siege. 413. 472. Désavoüée par Heraclius. 416. Otée par Constant. 459. seulement en apparence. 544. Condamnée par le concile de Latran. 478.
Edbalde Roy de Cant. 286. Se convertit. 288.
Edoüin roy de Northumbre se convertit. 317. Sa mort. 357.
Egbert ou *Ecbert* roy de Cant. envoye à Rome demander un archevêque. 597. Sa mort. 618.
Egypte. La vie monastique s'y conservoit au septiéme siecle. 279.
Elevation de l'hostie à la Messe. 370.
S. *Eloy* cheri du Roy Clotaire II. 337. Sa pieté. 338. 339. Monastere à Paris. 340. S. Eloy évêque de Noyon & de Tournay. 425. Convertit les Flamands, &c. 426. Sa mort & ses homelies. 563.
Emilien notaire de S. Gregoire. 109.

Digitized by Google

Emir-al-moumenin chef des Muſulmans. 381
S. *Emmeran* évêque prêche à Ratiſbone. 495. Son martyre. 496.
Enchanteurs pourſuivis par ſaint Gregoire. 175.
Enfans offerts aux monaſteres étoient engagez. 556. Enfans reçus avec leurs parens dans les monaſteres de ſaint Fructueux. 560.
Enfers. Qui ſont ceux que J. C. en a délivrez. 121.
Epheſe. Faux concile d'Epheſe. 113.
Epiphane abbé de ſaint Remy condamné. 19.
Ste *Eponge* envoyée à C. P. 268.
S. *Equice* abbé. 83.
Erconbert roy de Cant abolit l'idolatrie. 421.
Ste *Ercongotho* abbeſſe de Faremoutier. 422.
S. *Erembert* moine de Fontenelle évêque de Toulouze. 493.
Ermenaire abbé de S. Symphorien, puis évêque d'Autun. 624.
Ermites reprimez. 457.
Eſclaves. Femmes débauchées faites eſclaves. 26.
Eſpagne. Diſtribution de ſes évêchez par Vamba. 932.
S. Eſprit. Les Latins ſoûtiennent qu'il procede du Pere & du Fils. 580
Eſſex ou Saxons orientaux. Leur converſion. 506. Leur égliſe ébranlée. 597
Eſtangles ou Anglois Orientaux. Leur converſion. 537
Etienne évêque de Dore envoyé à Rome par S. Sophrone. 387. Le pape Theodore le fait ſon vicaire en Paleſtine. 435. Sa requête au concile de Latran. 465
Etienne abbé de Lerins. 119
Ethelbert roy de Cant. 127. Se fait chrétien. 129. S. Gregoire lui écrit. 205. Sa mort. 286
Ethelburge reine de Northumbre. 315
Etherius archevêque de Lion. 12
Evagre. Fin de ſon hiſtoire. 71
Evangiles à la meſſe. 166
Euchariſtie portée par les moines de ſaint Colomban. 24. Preſentée au celebrant au commencement de la meſſe. 164. Pains pour l'Euchariſtie. 168. Mêlée au ſacrifice ſuivant. 170. Miracles qui prouvent la realité. 293. Fraction de l'hoſtie. 170. En neuf ſuivant la liturgie d'Eſpagne. 394. Euchariſtie donnée ſous une eſpece en Viatique. 631. Défenſe de la tremper. 632
Eudoxe chef des Ariens inconnu à ſaint Gregoire. 123
Evêchez unis par ſaint Gregoire. 41. 42. Nouveaux évêchez en Angleterre. 207. 209
Evêques dépoüillez de leurs égliſes, comment ſoulagez 42. Saint Gregoire prend ſoin des élections. 43. 86. 107. 229. Ne s'en mêle ſans neceſſité. 76. Quelle part y avoient les Rois Gots en Eſpagne. 154. Et les Rois de France. 280. 429. Actes pour l'élection des évêques. 569. Evêques doivent être capables d'affaires. 191. Ne trop s'appliquer au temporel. 192. Fonctions reſervées aux Evêques. 296. Evêques doivent être du lieu. 313. commencent en Eſpagne à prendre part au

gouvernement temporel. 369 Evêques accompagnez de troupes en armes. 627. 628. Evêques de nations barbares. 630
S. *Eugéne* archevêque de Tolede. 389. Autre saint Eugéne archevêque de Tolede. 561
Eugéne pape intrus. 502. Accord de ses legats avec les Monothelites. 535. 540. Sa mort. 562
Euloge patriarche d'Alexandrie. 28. S. Gregoire lui écrit. 192. Ses écrits. 185. Sa mort. 252
Eulogies. Envoyées aux fêtes. 571
Eusébe évêque de Paris. 52
S. *Eustase* disciple de saint Colomban. 257. Second abbé de Luxeu. 265. Sa mort. 310
Exaltation de la Croix, fête. 330
Excommunication ne doit être employée pour injure personnelle de l'évêque. 90. Excommunication contre une personne inconnuë. 135
Exemptions de monasteres. 183. 193. 195.

F

FARAMODE évêque de Paris. 52
Ste *Fare.* 260. Fondatrice de Faremonstier. 284
S. *Faron* à la cour de Clotaire II. 283
Femmes separées des hommes dans l'église. 166. Y peuvent entrer aussi-tôt aprés leurs couches. 211
Fescan monastere. 575. 641
Fêtes selon saint Isidore. 395
S. *Fiacre* anachorete. 578
S. *Filbert* fondateur de Jumiége. 493
Finan évêque de Lindiffarne. 504. 585
Fleury sur Loire, monastere. 494
Fontenelle monastere de S. Vandrille. 493. ou 433
Fortunat évêque de Todi. 85
Fortunat évêque de Naples. 108. Sa mort. 191
Fortunius évêque de Carthage, Monothelite. 454
Fredegonde reine. 16. Sa mort. 204
S. *Fructueux* archevêque de Brague. 557. Sa regle. 559. Sa mort. 561
S. *Fursi.* Ses commencemens. 423. Passe en Gaule, & meurt à Perone. 425

G

GAIRIN frere de S. Leger, ruë. 640
S. *Gal* disciple de S. Colomban. 261. Fonde le monastere de son nom. 264. Y demeure. 310
S. *Genés* archevêque de Lion. 627 Sa mort. 639.
Gennade Exarque d'Afrique. 31. 155
George patriarche d'Antioche, Monothelite, resident à C.P. 485
S. *Germer* & son monastere. 492
Ste *Gertrude* abbesse de Nivelle. 491
Gilles archevêque de Reims. 16. Condamné à mort. 19
Gloria in Excelsis. Quand se disoit. 195
S. *Goërie* évêque de Mets. 283
Ste *Golandouche* Persiene. 70
S. *Gombert* archevêque de Sens se retire. 613
Gondegisille archevêque de Bourdeaux. 11

Digitized by Google

Gondemar roy des Gots en Eſpagne. 255
Gontran roy des François. 10. Ses vertus & ſes défauts. 116. Sa mort. *ibid.*
Graduel à la meſſe. 166
S. *Gregoire* de Tours. 7. Sa mort. 56. Sa doctrine & ſes ouvrages. 57
Gregoire patriarche d'Antioche. 28. 68. Sa mort. 72
Gregoire gouverneur d'Afrique. 431. 451. Se revolte contre l'empereur Conſtant. 453. 528. défait & tué par les Muſulmans. 455
S. *Gregoire* élû pape. 1. Conſacré. 3. Ses plaintes. 45. 27. 28. Chargé même du temporel de Rome. 27. 58. Sa lettre ſynodale aux patriarches. 28. Ses aumônes. 37. 38. 39. 59. Son déſintereſſement. 40. Comment il prenoit ſoin de la guerre. 59. Reſiſte à l'empereur Maurice. 72. Qui l'accuſe de ſimplicité. 104. Dans ſon pontificat pratique la vie monaſtique. 110. Ses maladies. 132. 187. 188. 234. Craignoit de participer à la mort des hommes. 134. 140. Son courage. *ibid.* Ne s'attribuoit puiſſance temporelle. 221. 140. Reſpectoit les ordres même injuſtes de l'empereur. 228. Mort de ſaint Gregoire. 234. Ses écrits. 235. Ses reliques. 236. Son portrait. 237
Gregoria dame de C.P. ſaint Gregoire lui écrit. 181
Grimoald roy des Lombards. Sa mort. 620
S. *Guilain* & ſon monaſtere. 490. 576

H

HABIT des eccleſiaſtiques diſtingué. 296. Etoit le Romain. 148. Habits ſacerdotaux. 164
Haumont, monaſtere fondé par ſaint Maldegar Vincent. 577
Hector patrice de Marſeille, ennemi de ſaint Prejet. 621. Eſt tué. 624
Hegire. Fuite de Mahomet. 378
S. *Hellade* archevêque de Tolede. 302
Heracleonas empereur. 417
Heraclius empereur. 253. Emprunte les vaſes ſacrez pour la guerre. 322. Ses victoires ſur les Perſes. 323. Devient Monothelite. 347. Sa mort. 417
S. *Herculan* évêque de Perouſe. 84
Hereſie. C'eſt l'établir que d'en ſoupçonner mal-à propos. 114. 180
Heretiques. Quels doivent être baptiſez. 218. Heretiques prennent le deſſus en orient depuis la conquête des Muſulmans. 484
Hereford concile general d'Angleterre, l'an 673. p. 618
Heſychius patriarche de Jeruſalem. 184. *v.* Iſaac.
Ste *Hilde* abbeſſe de Streneshal. 589
S. *Hildeonſe. v.* Ildefonſe.
Ste *Hildemarche* abbeſſe de Feſcan. 575
S. *Hidulfe* abbé, puis évêque de Tréves. 613
Homelies de ſaint Gregoire ſur les évangiles. 99. Sur Ezechiel 100. 103.

Digitized by Google

Honorat archidiacre de Salone maltraité par Natalis ſon évêque. 60. Abſous par ſaint Gregoire. 87. Se ſepare de Maxime. 142
S. *Honorat* abbé de Fondi. 83
Honorat archevêque de Seville. 397.
Honorius pape. 316. Sa lettre à Sergius où il favoriſe le Monotheliſme. 354. Lettre à Cyrus, de même. 385. Mort d'Honorius. 402. Son apologie par le pape Jean IV. 418. par ſaint Maxime. 447
Honorius archevêque de Cantorbery. 356. Sa mort. 502
S. *Hortulan* de Fondi. 83
Hoſpices en Gaules pour les Hibernois. 451
Hoſpitalité de l'égliſe Romaine. 517
Hôpitaux. Leurs adminiſtrateurs clercs. 161
Huſca. Concile, l'an 598. p. 153

J

JACOBITES heretiques. Leur origine. 303
Janvier évêque de Caillari. 49. Peu zelé. 88. Foible & colere. 136. Ses infirmitez corporelles. 137.
Janvier évêque de Malaga rétabli par ſaint Gregoire. 230
Janvier mois. Jeûne le premier jour. 396
Jacques diacre, diſciple de ſaint Paulin d'Yorc. 358. 585
Idolatrie reſtoit dans les états des rois François. 131. 312. Et en Italie. 132
Jean patriarche de C. P. en 671. p. 629.
Jean évêque de Lappe en Crete; abſous à Rome. 603
Jean patriarche de Jeruſalem ſous Moavia. 485
Jean évêque de Syracuſe. 157
Jean évêque d'Aquilée. 239
Jean évêque de Philadelphie, vicaire du pape en orient. 481
Jean Moſc abbé. 275. Ses voyages. 278
S. *Jean* l'Aumônier patriarche d'Alexandrie. 251. Ses charitez pendant la guerre des Perſes. 270. 272. Gouvernement de ſon égliſe. 273. Sa pauvreté. 277. Sa mort. 290
Jean ſuperieur general des monaſteres de Galatie. 249
Jean évêque d'Eurie en Epire. Ses entrepriſes. 227
Jean prêtre de Calcedoine abſous par ſaint Gregoire. 114
Jean defenſeur auprés de S. Gregoire. 109. Envoyé en Eſpagne. 230
Jean évêque de Lariſſe condamne Adrien de Thebes. 63. Son jugement reformé par ſaint Gregoire. 65
Jean évêque de Ravenne. 6. Repris par ſaint Gregoire. 79. 80. Sa mort. 106
Jean le Jeûneur patriarche de C. P. 28. Repris par ſaint Gregoire. 66. Ses vertus, ſes défauts & ſa mort. 119
Jean patriarche de Jeruſalem. 28. Sa mort. 71
Jean IV. pape. 409. condamne l'Ecthéſe. 413. Sa mort. 410.
Jeruſalem priſe par les Perſes. 267. par les Muſulmans. 387
Jeûnes de l'égliſe ſuivant ſaint Iſidore. 595
S. *Ildefonſe* abbé d'Agali. 524.

archevêque de Tolede. 602. Ses écrits. *ibid.*
Illation ou preface à la meſſe Moſarabique. 293
Images doivent être reſpectées. 49. Ne faut les briſer ni les adorer. 145. Leur utilité. 304. Serment en touchant les images. 548
Immunitez accordées aux égliſes par les rois. 569
Impoſteur tué prés du Puy en Velay. 55
Interpretes mauvais à Rome. 186
Introite à la meſſe. 164
S. *Joſſe* anachorete. 577
Jouarre monaſtere. 342
S. *Irenée*. Ses écrits ne ſe trouvoient ni à Lion ni à Rome en 601. p. 202
Iſaac ou Heſychius patriarche de Jeruſalem. 184. Sa mort. 232
Iſaac Exarque de Ravenne pille le palais patriarchal de Latran. 408
Isdegerd dernier roy de Perſe. 414. 582
S. *Iſidore* évêque de Seville. 232. Sa regle. 298. Sa mort exemplaire. 390. Ses écrits. 391
Iſlam religion de Mahomet. 373
Italie. S. Gregoire prend ſoin de ſes égliſes. 43. En quelle partie. 47. Grand nombre de monaſteres en Italie. 83
Jugemens eccleſiaſtiques. Regles & procedures. 231
Jugement dernier. Combien ſaint Gregoire en étoit touché. 102
Juifs doivent être convertis par douceur. 49. 51. 367. Leurs entrepriſes reprimées. 50. Leurs enfans ſeparez d'eux. 367
Jumieges monaſtere. 494
S. *Juſte* archevêque de Tolede. 379
Juſte moine envoyé en Angleterre. 202. évêque de Roſ ou Rocheſter. 244. archevêque de Cantorbery. 314. Sa mort. 356.
Juſtin abbé de Paleſtine. 303

K

KYRIE ELEISON. Comment introduit. 158

L

LAGNI monaſtere fondé par ſaint Furſi. 423
S. *Lambert* évêque de Maſtrict. 613. Chaſſé de ſon ſiege. 626
S. *Lambert* abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lion. 495
Ste *Lance* envoyée à C.P. 268
Landelin fondateur du monaſtere de Lobes. 576
Latin. Langue Latine déchuë en Italie. 83
Latins plus ſinceres que les Grecs. 513.
Laurent archevêque de Milan. Sa mort. 74
Laurent moine envoyé en Angleterre. 201. Retenu par ſaint Pierre. 288. Sa mort. 289
S. *Leandre* de Seville. 23. Ecrit à ſaint Gregoire. 26. Réponſe du pape. 27 Sa mort. 232
S. *Leger* évêque d'Autun. 610. Son ſynode. 611. Miniſtre de Childeric II. qui le veut tuer. 613. S. Leger ſe retire à Luxeu. 624. Rentre à Autun. 627. Se livre pour la délivrer. 639. Son martyre. 643
Leonce évêque de Naples en Chipre. 291
Leoparius évêque de Tours. 257

Digitized by Google

Leubouere abbeſſe de ſainte Croix de Poitiers. 9
S. *Lezin* evêque d'Angers. 203
S. *Libertin* de Fondi. 83
Litanie ou proceſſion de S. Marc. Son origine. 5. Kyrié nommé litanie, 158
Liturgies differentes ſelon les païs. 160. 210. Liturgie Gallicane. 213. Ses auteurs. 214. Liturgie d'Eſpagne ou Moſarabique. 392
Liuba roy des Gots en Eſpagne. 232
S. *Livin* évêque & martyr à Gand. 489
Livres eccleſiaſtiques. Sacramentaire, antiphonaire, lectionaire, pſautier. ordre. 159. 160. Livres rares à Rome. 488
Loix pour la religion. Du roy Childebert. 116. Loy de Maurice contre les ſoldats moines. 72. Saint Gregoire s'y oppoſe. *ibid.* Puis la fait executer. 125. Loix barbares, Salique, Ripuarienne &c. Leurs articles touchant la religion. 399. Comment obſervées à l'égard des évêques. 630
Lombardie. En chaque ville deux évêques, un Catholique, un Arien. 402
Londres deſtinée pour une des metropoles d'Angleterre. 207
S. *Loup* archevêque de Sens. 284
Luxeu monaſtere fondé par ſaint Colomban. 22. Cinq évêques en ſont tirez. 309

M

MACAIRE patriarche d'Antioche, Monothelite, reſidant à C. P. 485
Maccon comte de Poitiers. 11
Macedonius patriarche d'Antioche, Monothelite. 481. Demeure à C. P. 485
Mages. Leur religion abolie. 582
Mahomet ſe declare prophete. 371. Sa doctrine. *ibid.* Sa fuite qui eſt l'hegire. 398. Ses loix. *ibid.* Sa mort. 379
Maladie. Comment on pourvoit à l'égliſe d'un évêque incapable par maladie, 220
S. *Malard* ou Maillard évêque de Chartres. 431
Malcus évêque peu fidele. 86. Sa mort. 140
Maldegar Vincent fonde le Monaſtere de Haumont. 577
Malmeſburi monaſtere. 403
Manichéens en Afrique. 31
Manipule pour ſervir à l'Autel. 79
Manſionaires ou gardiens des égliſes. 161
S. *Marcel* de Challon monaſtere fondé par Gontran. 115
S. *Marcellin* évêque d'Ancone. 83
Marculfe. Ses formules. 567
Mariages. Degrez de parenté ſelon ſaint Gregoire. 211
Marinien évêque de Ravenne. 110. 106. Repris par ſaint Gregoire ſur l'aumône. 108. Saint Gregoire lui renvoye l'affaire de Maxime de Salone. 143. Prend ſoin de ſa ſanté. 189
S. *Martin* apocriſiaire à C. P. 433. Elu pape. 461. Son concile. *ibid.* En envoye par tout les actes. 480. Les envoye en Gaule. 487. Calomnies contre ſaint Martin. 499. 500. Il eſt enlevé de Rome. 501. Sejourne à Naxe. 408. Mené à C. P. &

& mis en prison. 509. Ses lettres à Theodore. 510. Il est accusé & interrogé. 511. Ses soufrances à CP. 513. Autre interrogatoire au sujet de Pyrrus. 516. Son exil à Cherſone. 518. Ses plaintes. 519. Sa mort. 521.

S. *Martin* de Tours. Privilege du pape Adeodat. 636

Martyrs. Il n'y en avoit plus d'actes à Rome du temps de saint Gregoire. 134. Tuez en guerre ne sont martyrs. 254. Martyrs seuls invoquez au commencement. 393

Martyrologe du temps de saint Gregoire. 134

Maſſona évêque de Merida. 153

Maubeuge. Son origine. 577

Maur évêque de Ravenne. Sa lettre au concile de Latran. 464

Maurice, par quels degrez élevé à l'empire. 73. Envoye aumônes à Rome. 177. Se rend odieux. 224. Est tué. 225

Maxime évêque de Salone intrus. 87. Saint Gregoire s'en plaint. 97. 141. Penitence de Maxime. 144

Maxime évêque d'Aquilée au concile de Latran. 464

S. *Maxime* moine de CP. 436. Son âge. 558. Sa conference avec Pyrrus. 437. S. Maxime mené à CP. 526. Accusé de crime d'état. 527. Son autorité. 535. Relegué à Bizye. 541. Il y est interrogé. 542. Accord fait avec lui. 548. Rompu. 550. Saint Maxime calomnié. 553. Condamné. *ibid.* On lui coupe la langue & la main. 555. Sa mort. 579. Ses écrits. *ibid.*

Maximien évêque de Syracuſe. 46. Sa mort. 110

S. *Mellit* moine prés de S. Gregoire. 110. Envoyé en Angleterre. 202. Evêque de Londres. 244. Va à Rome. 255. Chassé d'Essex. 287. Archevêque de Cantorbery. 289. Sa mort. 314.

Melquites. Catholiques d'orient. 303

Menas patriarche de CP. Faux écrit qui lui est attribué par les Monothelites. 344. Rejetté par saint Maxime. 446. 545

Mennas évêque de Toulouze. 203

Mercians. Leur conversion. 505

Merida, concile en 666. p. 600

Merovée évêque de Poitiers. 8

Meſſe. Canon par qui composé. 158. Le même du temps de saint Gregoire. 169. Messe solemnelle suivant l'ordre Romain. 163. Prêtre assistant. 456. 632. Prieres particulieres du celebrant. 173. Messe Gallicane. 211. Messe Mosarabique. 392. Un prêtre peut dire plusieurs messes en un jour. 601

Mets. Concile en 590. p. 17

Middelangles. Leur conversion. 504

Migece évêque de Narbone. 153

Milan. Comment l'archevêque élu & sacré. 75

Miracles. Avis de saint Gregoire à saint Augustin. 206. Mahomet declare qu'il n'en fait point. 377

Moavia Calife. Etenduë de son empire. 582. 583

Modeſte abbé vicaire de Jerusalem. 269

Moines. Plusieurs ne se peuvent sauver sans la vie monastique,

72. Moines auprés de S. Gregoire. 110. Noviciat de deux ans. 125. Quelques moines prêtres. 159. Reglement de saint Gregoire pour les moines. 197. 198. Moines de saint Sabas tuez par les Perses. 268. Moines coupables non chassez. 300. Officiers des monasteres. 301. Requête des moines Grecs au concile de Latran. 266. Faux monasteres en Espagne, de deux sortes. 559. Moines employez dans les affaires. 571

Monothelites heretiques. Leur origine. 343. Comparaison de leur doctrine avec celle des autres heretiques. 477. Condamnez au concile de Latran. 478. Leurs variations. 534. 539. Se servent de faux passages des Peres. 546

Moines en Hainaut. Son origine. 577

Musée prêtre de Marseille. Ses écrits. 214

Musulmans sectateurs de Mahomet. 371

Mysteres. On ne les cachoit plus au septiéme siecle. 287

N

NAAMAN chef des Sarrasins converti. 670. ou 870

Narsés Patrice. 5. 67

Natalis évêque de Salone repris par le pape Pelage & S. Gregoire. 60. 61. Se corrige. 62. Sa mort. 36

Nicaise évêque d'Angoulême. 11

Noms. Evêques nommez à la messe. 78

Nonnit évêque de Girone. 359

Numidie. Ses Primats. 32

O

OBLATIONS. Comment partagées. 601

Oecumenique, titre de patriarche. Oecumenique ou évêque universel affecté par Jean de CP. 93. Opposition de saint Gregoire. 94. 95. 96. 97. 98. Sous Cyriaque. 111. 122. 176. Saint Gregoire refuse ce titre. 133

Oeufs permis en Carême en quelques lieux. 508

Offertoire à la Messe. 169

Office ecclesiastique reformé par saint Gregoire. 159. Uniformité des offices en chaque province. 362

Offrande à la messe. Comment se faisoit à Rome. 167

Olympius Exarque de Ravenne veut faire tuer le pape saint Martin. 498

Omar second Calife. 381. Bâtit une mosquée à Jerusalem. 388. Sa mort. 455

S. *Omer* évêque de Teroüene. 311. 418. Fonde le monastere de Sitiu. *ibid.* Sa mort. 611

Operations. Deux operations en J. C. 450. Necessité de les reconnoître. 535. 543. 546

Oppression des peuples. S. Gregoire s'en plaint. 105

Oraison dominicale à la messe. 158. 213

Oraison mentale dans la regle de saint Colomban. 24

Orarium ou étole. 364

Oratoires domestiques des évêques. 276. Oratoires à Rome. 162

Ordinations doivent se faire par les degrez & avec épreuve. 147.

Digitized by Google

Ordinations d'évêques par un ſeul en cas de beſoin. 209. Ordinateur doit prononcer la formule. 296. Ordre Romain. 160
Orleans. Sixiéme concile. 343
S. *Oſuald* roy de Northumbre. 403. Ses vertus. 404. 407. Sa mort. 421
Oſui roy de Northumbre. Son zele. 504. Attaché aux uſages d'Irlande. 586. Ouvre la conference de Streneshal. 589. La conclut. 593. Envoye à Rome. 597. Sa mort. 618
S. *Oſuin* roy de Northumbre. 421. Tué. 504
Othman Calife. 455. Sa mort. 580
S. *Oüen* ou Dadon. 260. Chancelier de Dagobert. 342. Elu archevêque de Roüen. 425. Aſſiſte au concile de Challon. 430. Ses diſciples. 491. Il va à Rome. 634
Ovivi évêque de Vinceſtre. 595

P

PAIX donnée à la meſſe. 170. 213
Pallade évêque de Saintes. 118
Palle ou tapis d'autel. 213
Pallium non aux proceſſions. 80. 115. Conditions requiſes pour l'obtenir. 131
Pannonceaux ne doivent être mis par les recteurs du patrimoine eccleſiaſtique. 110
Pantaleon prefet d'Afrique. 115
Pantheon dédiée à Notre-Dame & à tous les Martyrs. 245
Pape. Sa juriſdiction en Italie & ailleurs. 47. Sur l'Afrique. 220. Sur le patriarche de CP. 114. 159. Sur tous les évêques pour les corriger. 137. Sa primauté ne conſiſte à n'apprendre rien de perſonne. 159. Primauté du S. Siege maintenu par Phocas. 238. Le pape marchoit à cheval dans Rome. 163. Déciſion du pape n'eſt reçeuë ſans examen. 466
Paris. Concile en 614. p. 279
Paſcaſe évêque de Naples. 192
Pâque. Queſtion en 590. Agitée en Angleterre ſous le pape Vitalien. 585. 591
Paſſoral de S. Gregoire. 6. Traduit en Grec. 7
Paſtellum. Exaction pour les ordinations. Deffendu. 111
Paterius notaire de S. Gregoire. 109
Patriarchales. Egliſes de Rome. 161
Patriarches d'orient. Leur ſuite obſcure depuis la conquête des Muſulmans. 484
Patrimoines de l'égliſe Romaine. 33. Reglemens de ſaint Gregoire touchant ces patrimoines. 34. 35. 36. Employ de leur revenu. 117
Patronage ſur les égliſes. 525
Paul évêque de Nepi, viſiteur de Naples. 43. Aſſiſte au concile de Rome. 108
Paul évêque d'Ancyre. 183
Paul évêque de Theſſalonique. Monothelite condamné par le pape ſaint Martin. 486
Paul patriarche de CP. monothelite. 418. Plaintes au pape Theodore contre lui. 434. Sa lettre dogmatique au pape. 457. Qui le condamne. 460. 463. Encore condamné au concile de Latran. 478. Sa mort. 514
S. *Paulin* moine envoyé en An-

gleterre. 202. Evêque de Northumbre. 315. Etablit ſon ſiege à Yorc. 321. Chaſſé de Northumbre, & chargé de l'égliſe de Rof. 338. Sa mort & ſon portrait. 422
Payens contraints à ſe convertir. 335
P.lage évêque de Tours. 118
Penda prince de Middelangle ſe convertit. 503
Penitence forcée. 357. Penitence ſuivant la regle de ſaint Fructueux. 560
Penitence à la fin de la vie ſuſpecte. 396
Penitentiel de ſaint Colomban. 24. Autre. 25
Penitens apoſtats. 366. 397. Mariage deffendu aux penitens. 154
Pepin de Landen ou l'ancien tenu pour ſaint. 490
Pepin de Heriſtal. 490
Peres de l'égliſe. Leur autorité. 475
Perſe conquiſe par les Muſulmans. 414
Perſes ravagent l'orient ſous Heraclius. 267. Fin de leur empire. 414
Perſonnes doivent être condamnées avec les dogmes. 466
Pertharite roy des Lombards. 260
Phocas empereur. 225. Reconnu à Rome. 226. Tué. 253
Pierre recteur du patrimoine de Sicile. 33
Pierre diacre ami de ſaint Gregoire. 82. 109
Pierre patriarche de CP. monothelite. 520. Sa lettre ſynodique au pape rejettée. 541. Sa mort. 605
Pierre patriarche d'Alexandrie, monothelite. 481. 484
S. *Pierre*. Monaſtere à Cantorbery. 287
S. *Pierre*. Sa primauté & ſon ſiege en trois lieux. 124
Poitiers. Concile en l'affaire des religieuſes. 15
Portier. Au moins un en chaque égliſe. 153
Potamius archevêque de Brague. Sa penitence. 557
Pré ſpirituel de Jean Moſch. 291
Preface de la meſſe. 169. 213. Autre dans la liturgie gallicane. 212
S. *Prejet* ou Prix évêque de Clermont. 621. Sa mort. 615
Preparation à la meſſe. 173
Preſcription en cauſes eccleſiaſtiques. 298
Priſons. Evêques faiſoient empriſonner. 176
Privileges de monaſteres. 193. Pour Autun. 221. Pour ſaint Denys. 567. Autres 573. Formule. 568
Probus abbé ami de ſaint Gregoire. 110. Negocié la paix avec les Lombards. 135. Saint Gregoire lui permet de faire teſtament. 199
Protais évêque d'Aix. 119
Pſeaumes. Evêque les doit ſçavoir. 107. 229
Purgatoire enſeigné par ſaint Gregoire. 84
Pyrrus patriarche de C P. monothelite. 423. Quitte ſon ſiege. 428. Sans dépoſition canonique. 434. Sa conference avec ſaint Maxime. 437. Sa retractation à Rome. 452. 516. Sa rechute & ſa condamnation. 460. 463. 478. Rentre dans le ſiege de CP. & meurt. 528

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Q

QUIRICE évêque d'Iberie. 217
Quirice archevêque de Tolede. 632

R

Ste RADEGONDE. Sa mort. 7
S. *Ragnacaire* évêque de Baſle. 311
Ravenne. Son égliſe ſoumiſe à l'égliſe Romaine. 637
Rebais. Monaſtere fondé par ſaint Oüen. 342
Recarde roi des Gots en Eſpagne. Ses vertus. 27. Avis que ſaint Gregoire lui donne. 151. Sa mort. 232
Reims. Concile en 625. p. 312
Religieuſes pauvres à Rome. 177. 268. Reglemens de ſaint Gregoire pour les religieuſes. 201. Reglement du concile de Seville. 297
Religieux. Titre des clercs comme des moines. 536
Reliques. Non transferées ni diviſées à Rome. 91. Eprouvées par le feu. 152. Reliques incertaines ſupprimées. 215
S. *Remacle* abbé de Solignac. 340. Evêque de Maſtricht. 489. Sa mort. 490
Remiremont. Monaſtere. 309
Revenus de l'égliſe comment diſtribuez. 208
Ripon. Monaſtere fondé par ſaint Vilfrid. 588. Il en dedie l'égliſe. 616
S. *Riquier* fondateur du monaſtere de Centule. 314
Rites. Reglemens du quatriéme concile de Tolede. 362. 363. &c.
Roi non reconnu en Eſpagne s'il n'eſt catholique. 397
S. *Romain* archevêque de Roüen. 425
Romain Exarque de Ravenne. 57. Son imprudence. 99. Plaintes de ſaint Gregoire contre lui. 104. Sa mort. 135
S. *Romaric* à la cour de Theodebert. 282. Moine à Luxeu. 308
Rome. Son triſte état ſous ſaint Gregoire. 101. L'égliſe Romaine conſerve la foi. 541. Concile de Rome en 595. p. 106. 108. Autre en 600. p. 159. Autre en 901. p. 193. Autre en 606. p. 219. Autre en 610. p. 225. Autre ſous Theodore. 460. Concile de Latran ſous ſaint Martin en 649. p. 461. Style de ſes actes. 479. Regions ou quartiers de Rome. 160. Ses égliſes de quatre ſortes. 161
Rotaris roi des Lombards, Arien. 402

S

SABAT ne doit être obſervé. 125
S. *Sabin* évêque de Plaiſance. 84
S. *Sabin* évêque de Canuſe. 83
Sabinien nonce à CP 66. Rappellé. 121. Ordonné pape. 318. Sa mort. *ibid.*
Sacerdoce. L'empereur quoique chrétien n'y a point de part. 531
Sacramentaire de ſaint Gregoire. 174
Sacre des rois avec onction. 628
Saffarius évêque de Perigueux. 11

Digitized by Google

S. *Salvius* évêque de Valence. 343
Sarragoce. Concile l'an 592. p. 152.
Sarrasins. V. Musulmans.
Saxons. Leur établissement dans la grande Bretagne. 127
Schismatiques d'Istrie écrivent à l'empereur Maurice. 29. Plusieurs se réünissent. 138. 139. Schismatiques réünis à l'église par le pape Honorius. 402. Schismatiques en Gaule. 131. En Bretagne. 240
Schisme dans l'église d'Aquilée. 240
Schola. Toute compagnie même de soldats. 175
Ste *Scolastique.* Ses reliques apportées au Mans. 495
Secondin évêque de Taormine. 108
Secondin abbé écrit à saint Gregoire. 234
Serenus évêque de Marseille. 118. S. Gregoire lui écrit sur les images. 145
Serfs. Comment reçus dans les monasteres. 112. Serfs des églises. 401. Bâtards des clercs Serfs de leurs églises. 525. Serfs des églises dans le clergé. 601
S. *Serge* martyr honoré par Cosroës. 68
Sergius metropolitain de Chypre catholique. 435
Sergius patriarche de C P. 251. Monothelite. 344. 349. Sa lettre au pape Honorius. 350. Sergius auteur de l'Ecthése. 411 462. Sa mort. 413, Ses variations. 448. Sa condamnation. 478
Sergius évêque de Joppé usurpe le vicariat de Jerusalem. 435
Severe évêque d'Aquilée ou de Grade, chef du schisme contre les trois chapitres. 29. 219. Sa mort 259
Severin pape. 407
Seville. Concile sous saint Leandre. 25. Autre en 619. p. 295
Sicile. Saint Grégoire prend soin de ses églises. 46. Soumise en partie par les Musulmans. 583. 610
Sigebert roi d'Essex se convertit. 506. Sa mort. 507
S. *Sigebert* III. fils de Dagobert. 333. roi d'Austrasie. 399. Sa mort. 566
Sigebert roi d'Estangle, moine. 424
Silence. N'est permis imposer silence pour supprimer la verité avec l'erreur. 531. 543
S. *Simeon* Stylite le jeune. 71
Simonie. Combattuë par S. Gregoire. 146. En orient. 184. Saint Jean l'Aumônier y resiste. 271
Simplicius évêque de Paris. 203
S. *Sindulfe* ou Sandoux archevêque de Vienne.
Sisebut roi des Gots en Espagne. 295
Sisenand roi des Gots en Espagne. 367
Soissons. Monastere de N. Dame fondé par Ebroin. 575
Soldats. L'empereur Maurice leur défend de se faire moines. 72
Solignac. Monastere fondé par saint Eloy. 340
Sonnace archevêque de Reims. 313
Ste *Sopatra* fille de l'empereur Maurice. 226
Saint *Sophrone* moine. 275. Ses

Digitized by Google

voyages. 278. S'oppoſe aux neufs articles de Cyrus. 348. Eſt fait patriarche de Jeruſalem. 349. Sa lettre ſynodale contre les Monothelites. 382. Sa mort. 387. Sa juſtification par ſaint Maxime. 449
Sorts des Saints en orient. 323
Soudiacres obligez à la continence. 209
Sozomene. Son hiſtoire non reçûë à Rome. 125
Stations à Rome pour l'office. 162
Stavelo. Monaſtere en Ardenne. 489
Strenesha. Monaſtere. On y tient une conference ſur la Pâque. 589
Suintila roi des Gots en Eſpagne. 368
S. *Sulpice* le Pieux archevêque de Bourges. 313. Sa mort. 340
S. *Sulpice* le Severe archevêque de Bourges 52
Syagrius evêque d'Autun. 12. Son autorité en Gaule. 148. S. Gregoire lui accorde le pallium & le premier rang dans ſa province. 149
Symbole à la meſſe. 167
Synode diocéſain tous les ans. 153
Syracuſe priſe & pillée par les Muſulmans. 620

T

TAION évêque de Sarragoce. 524
Temples d'idoles changez en égliſes. 215. 245
Theandrique ou Deivirile, operation de J. C. Cette expreſſion examinée au concile de Latran. 470
Theoctiſta ſœur de l'empereur Maurice. 4. S. Gregoire la conſole. 178
S. *Theodard* évêque de Maſtricht. 490. 612.
Theodebert roi d'Auſtraſie. 117. Reçoit ſaint Colomban. 260. Sa mort. 263
S. *Theodefrid* premier abbé de Corbie. 573
Theodelinde reine des Lombards, catholique. 31. Seduite par les ſchiſmatiques. 76
Theodore medecin de l'empereur Maurice & ami de ſaint Gregoire. 74
S. *Theodore* Siceote renonce à l'épiſcopat. 183. Vient à C P. *ibid.* Il y eſt encore appellé. 239. Sa mort. 252.
Theodore Scribon patriarche d'Alexandrie. 252.
Theodore évêque de Pharan, auteur de Monothelites. 343. Ses écrits produits au concile de Latran. 468. Sa condamnation. 478
Theodore pape. 421. Ecrit à Paul de CP. 422. Condamne Paul & Pyrrus. 460. Sa mort. 461
Theodore évêque d'Eſbunte en Paleſtine, catholique. 483
Theodore Calliopas Evêque de Ravenne. 499
S. *Theodore* archevêque de Cantorberi. 604. Paſſe en France. 607. S'établit en Angleterre. 614. Y enſeigne les bonnes lettres. 615
Theodoric III. roi de France. 608
Theodoric roi de Bourgogne. 117. Perſecute S. Colomban. 246. Sa mort. 265.
Theodoſe évêque de Ceſarée interroge ſaint Maxime. 542.

Digitized by Google

Reduit à reconnoître deux volontez. 547
Theodoſe évêque d'Arles dépoſé. 430.
Theſſalonique. Son évêque vicaire du pape. 47. 486
Thomas patriarche de CP. en 607. p. 239. Sa mort. 251
Thomas II. patriarche de CP. en 660. p. 605. Sa mort. 620
S. *Tillon* ou Theau diſciple de ſaint Eloy. 337
Titres ou paroiſſes à Rome. 161
Tolede. Second concile, l'an 597. p. 155. Troiſiéme l'an 610. où Tolede eſt declarée Metropole. 255. Quatriéme concile l'an 633. p. 359. Cinquiéme concile l'an 636. p. 388. Sixiéme l'an 638. p. 397. Septiéme l'an 646. p. 456. Huitiéme l'an 655. p. 521. Neuviéme en 655. p. 524. Dixiéme en 656. p. 555. Onziéme en 675. p. 629
Tonſure clericale. 364. 296
Touſſaints. Inſtitution de cette fête. 245
Trait à la meſſe. 166
Tranſlations d'évêques. 46
Travail des moines. 299
Tributs ſur les terres des égliſes. 149. 153
Troile Patrice interroge S. Maxime. 533
Tuda évêque de Northumbre. 594
Tuniques. Quand accordées aux ſoudiacres. 158
Type de l'empereur Conſtantin. 459. 463. 530. Examiné au concile de Latran. 474. Condamné. 478. 537. Ses auteurs. 536. Fait par menſonge. 543. 552

V

S. VAAST. Monaſtere à Arras. 612
Vaimer duc de Champagne. 637. Evêque de Troyes. 640. Mis à mort. 642
Valaton évêque de Gap. 149
S. *Valdeberi* troiſiéme abbé de Luxeu. 310
Sainte *Valdetrude* fondatrice de Mons. 577
S. *Valeri* fondateur du monaſtere de Leucone. 311
Vamba roi des Gots en Eſpagne, 627. Sa victoire ſur les rebelles. 629
S. *Vandregiſile* ou Vandrille fonde le monaſtere de Fontenelle. 493
Varingue ou Varingon fondateur de Feſcan. 675. Traitte bien ſaint Leger. 641
Venance moine apoſtat. S. Gregoire l'exhorte. 48. 187
Vendredy-ſaint. Comment obſervé en Eſpagne. 363
Veuves conſacrées. Leur habit. 556
Victor évêque de Carthage, catholique. 454
Victor primat de Numidie. 155. 219
S. *Vilfrid*. Ses premiers voyages. 586. Il ſoutient les uſages de l'égliſe catholique contre les Irlandois. 590. Ordonné évêque d'Yorc. 595. Chaſſé. 596. Retabli par S. Theodore. 615
Vin conſacré par le mélange au ſang de N. Seigneur. 172
Saint *Virgile* évêque d'Arles 51. S. Gregoire le fait ſon vicaire. 215. Conſacre ſaint Auguſtin d'Angleterre.

Digitized by Google

Angleterre. 130
Viſiteurs des égliſes vacantes. 43. 45. 106. 229.
Vitalien pape. 562. Sa mort. 619
Viteric roi des Gots en Eſpagne. 232
Volonté. Deux volontez en J. C. 438. Autant de volontez que de natures. 439. On ne peut admettre une volonté compoſée. 441. Volonté eſſentielle à l'ame raiſonnable. 443. Preuves de deux volontez par l'écriture. 445. Preuves par les peres. 475
Volontez en J. C. ne ſont contraires. 447
Urſicin évêque de Turin. 150
Veſtminſter. Monaſtere prés de Londres. 255
S. *Vulfilaic*, moine Stylite. 53
S. *Vulfolend* archevêque de Bourges. 430

Y

YOrc metropole d'Angleterre. 207
S. *Trier* abbé. 52

Z

ZAcharie patriarche de Jeruſalem. 252. Emmené par les Perſes. 267. Retabli par Heraclius. 330
Zug. Saint Colomban y prêche. 260

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le vingt-deuxiéme jour de Mars 1690. ſignées BOUCHER: Il eſt permis au Sieur Abbé Fleury Prêtre, Abbé du Loc-Dieu, ſous-Precepteur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de Monſeigneur le Duc d'Anjou, & de Monſeigneur le Duc de Berry, de faire imprimer par tel Libraire qu'il voudra choiſir, le Livre qu'il a compoſé, intitulé, *Hiſtoire Eccleſiaſtique*; & ce pendant le temps & eſpace de vingt années entieres & conſecutives, à commencer du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec deffenſes à toutes perſonnes d'en vendre d'autre impreſſion, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende.

Monſieur l'Abbé Fleury a cedé ſon droit de Privilege à Pierre Auboüyn, Pierre Emery, & Charles Clouzier, pour en joüir ſuivant l'accord fait entr'eux.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 31. Mars 1691.

Signé, P. TRABOÜILLET, P. AUBOÜYN, & C. COIGNARD, Adjoints.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 5. Decembre 1701.

Digitized by Google

EXTRAIT DU DERNIER PRIVILEGE Du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le 21. Janvier 1694. ſigné, par le Roy en ſon Conſeil, CARPOT : Il eſt permis à PIERRE AUBOUYN Libraire de Noſſeigneurs les Enfans de France, & Syndic des Libraires & Imprimeurs de Paris, de réimprimer toutes les œuvres du Sieur Abbé FLEURY, Sous-Precepteur des ſuſdits Seigneurs Princes, pendant le temps de quinze années, en conſideration des ſervices qu'il nous rend actuellement, & depuis pluſieurs années, en qualité de Syndic des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne ville de Paris; à compter du jour de l'écheance des Privileges, en vertu deſquels il les a déja imprimées : avec deffenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de faire imprimer, vendre & diſtribuer leſdits ouvrages, ſous aucun pretexte que ce ſoit, à peine de ſix mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts, ainſi qu'il eſt plus amplement porté en l'original dudit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 15. Février 1694.

Signé P. AUBOUYN *Syndic.*

Et ſignifié au Sieur ARNAUD Syndic des Libraires de Lyon, tant pour lui que pour toute ſa Communauté, le 7. Septembre 1697. Signé GUICHAD Huiſſier en la Cour des Monnoyes de France, demeurant ruë Confort, en ladite ville de Lyon.

Et encore ſignifié au Sieur CARTERON Syndic des Imprimeurs de ladite ville de Lyon, tant pour lui que pour tous les ſuſdits Imprimeurs, le 11. Septembre 1697.

Signé, GUICHARD.

Ledit Sieur Auboüyn a fait part dudit Privilege aux Sieurs Pierre Emery & Charles Clouzier Libraires à Paris, pour chacun un tiers.

Digitized by Google

Errata. tom. 8.

PAge 102. & on regardoit. *liſez* & en regardoit
p 161. Ces diaconies *liſez* les diacon.
p. 212. le lambon *liſez* l'ambon
p. 291. Gregoire *liſ.* George
p. 380. Taliba *liſ.* Talitia.
p. 222. *marge* 10. 12. *liſ. to.* 12.
p. 330. les Grecs qui. *effacez* qui
p. 505. Oſuin *liſ.* Oſuj.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google